2582
I
67

Revue de Rouen.

ROUEN. — IMPRIMERIE DE NICÉTAS PERIAUX,
rue de la Vicomté, 55.

REVUE
DE ROUEN
ET
de la Normandie.

1839. — Premier Semestre.

LIBRARY
MAY 6 1941
UNIVERSITY OF TORONTO

Rouen.
E. LE GRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE GANTERIE, 26.

1839.

LIBRARY
MAY 6 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
611
N841R4
1839

NOTICE

SUR

LES SOBRIQUETS

ET AUTRES QUALIFICATIONS POPULAIRES

Appliqués à la Normandie et à diverses localités de cette ancienne province, ou à leurs habitans.

Le *Dictionnaire de Trévoux* offre les détails suivans sur le *sobriquet :* « Epithète burlesque, sorte de surnom que l'on « donne à quelqu'un, le plus souvent pour le tourner en ri- « dicule, et qui est fondé sur quelque défaut personnel, sur « quelque singularité, ou sur quelques sottises. Il y a des so- « briquets qui sont devenus les surnoms de certaines familles « illustres. Les affranchis prenaient le nom et le prénom de « leurs maîtres, après lesquels, en troisième lieu, ils ajoutaient « le nom ou sobriquet qu'ils avaient eu étant esclaves. » (*Mém. de Trév.*)

J'ajouterai que le sobriquet ne s'en est pas tenu à exercer son empire sur les individus. Dans le moyen-âge, il y avait inimitié constante, non seulement entre les diverses provinces, mais encore entre les différentes parties d'une même circonscription. Cet état d'hostilité, dont on retrouve encore des traces nombreuses, s'est produit au grand jour par des luttes et des combats ; il s'est manifesté surtout par le fréquent emploi de sobriquets s'appliquant d'une manière plus ou moins générale.

Il n'est pas sans intérêt de s'occuper de ces qualifications, car très souvent elles reposent sur des souvenirs historiques ou bien sur des particularités de mœurs qu'il est toujours curieux, sinon utile, de connaître. Comme je l'ai dit, elles prennent naissance dans des sentimens de rivalité ou même d'inimitié. Il est donc possible que celles qui s'attaquent au caractère des populations, soient entachées d'exagération. Cependant, n'oublions jamais qu'elles sont fondées sous quelques rapports, surtout lorsqu'elles ont eu cours pendant un long espace de temps ; car, s'il est vraisemblable qu'une accusation passagère puisse être injuste, il devient naturel de lui supposer quelques motifs légitimes, lorsqu'elle a acquis en sa faveur la prescription par suite d'un usage long et continu. D'ailleurs, des populations entières ne peuvent pas s'engager, et encore moins persister dans la calomnie, comme le ferait un seul homme. N'est-ce pas, en effet, à l'instinct de justice qui anime les masses que nous devons cet axiome : *Vox populi, vox Dei.*

Je n'ai voulu laisser de côté rien de ce qui a pu venir à ma connaissance relativement aux sobriquets en usage dans notre contrée. Il pourra donc arriver que j'en cite qui présentent sous un jour peu avantageux la population de quelques localités ; mais on voudra bien croire que, de ma part, il n'a

pu y avoir aucune intention injurieuse. Tout le monde sait, d'ailleurs, qu'à côté de la règle il y a toujours les exceptions; et, dans l'espèce, on doit les supposer très nombreuses. Il ne faut pas, non plus, perdre de vue qu'un sobriquet a pu prendre naissance dans des circonstances particulières et exceptionnelles, et se perpétuer, non pas à cause de leur renouvellement, mais par le seul effet du souvenir qu'elles ont laissé après elles

PREMIÈRE PARTIE.

Sobriquets des Normands en général.

Normands fléaux de Dieu.

Les hommes du Nord, à l'époque de leurs invasions en France, ont été qualifiés *fléaux de Dieu*, à cause de leurs brigandages, et surtout parce qu'ils détruisaient sans pitié les églises et les monastères; mais je ne sais jusqu'à quel point il conviendrait de considérer cette appellation comme un sobriquet populaire. Sans doute, le peuple s'en est servi contre les envahisseurs; mais elle a dû prendre naissance ailleurs que dans ses rangs, et je serais très enclin à lui assigner une origine sacerdotale. Dans les chants solennels de l'église, on invoquait la protection du ciel contre les Normands, et des manuscrits de l'époque nous ont transmis des litanies, où les fidèles, après avoir prié Dieu de détourner les plus grands fléaux de l'huma-

nité, ajoutaient : *à furore Normannorum, libera nos, Domine.* N'y a-t-il pas connexité évidente entre ces prières et le premier sobriquet des hommes du Nord ?

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, je devais mentionner ici que les Normands furent qualifiés *fléaux de Dieu*, comme Attila l'avait été plusieurs siècles auparavant.

Normands Draschiers; Normands Bigots.

Avant de parler de la double invasion de la Normandie par les Français, en 1054, Robert Wace, dans le *Roman de Rou*[1], débute par les vers suivans :

Par la discorde è grant envie
Ke Franceiz ont vers Normendie,
Mult ont Franceiz Normanz laidiz
E de méfaiz è de médiz :
Sovent lor dient reproviers
E claiment *bigoz* è *draschiers*.

Sovent les unt medlé al rei,
Sovent dient : Sire, por kei
Ne tollez la terre as *bigoz ?*
A vos ancessors è as nos
La tolirent lor ancessor,
Ki par mer vindrent robéor. . .

Bigots et *Draschiers !* Telles sont, suivant le poète chroniqueur, les épithètes injurieuses par lesquelles les Français désignaient, dans le XIe siècle, leurs ennemis les Normands; et, au dire de Guillaume de Nangis, la première de ces appellations était encore en usage deux cents ans plus tard.

[1] T. 2, p. 70.

Drâchiers. — Dans la langue romane, *drasche*, *drague*, *drauche* ou *dresche*, signifie *marc de bière*, *silique qui enveloppe le grain.* — On lit, dans une très ancienne traduction de la Bible : « Et graunt famine est faite en cele regioun..., et il « covoita emplir le ventre del *drasche* que les pors mangeoi- « ent, et nul home ne dona à luy. » — *Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant, et nemo illi dabat.* (S. Luc, ch. 15, vers. 14.)

Ceci est plus que suffisant pour donner la signification du mot *drâchiers*, appliqué injurieusement à nos pères. Si l'on ne perd pas de vue que le moyen-âge était complètement étranger à la politesse du langage, on demeurera convaincu que cette qualification équivalait à celle de pourceaux. Une note du *Roman de Rou* la traduit par ces mots : *mangeurs de marc de bière*, *mangeurs d'orge.* Vraisemblablement c'est le sens littéral, mais ce ne doit pas être le sens intentionnel.

Bigots. — Etienne Guichard et le P. Thomassin font venir ce mot de l'hébreu *bagad* (transgresser, prévariquer); Wachter, dans son *Glossarium germanicum*, au mot *Beigott*, le dérive de l'anglo-saxon *bigan* (adorer); d'autres le prennent pour une abréviation du nom des wisigoths, peuples ariens, que la ferveur des orthodoxes aurait considérés comme le type des faux dévots; enfin, on le tire plus généralement de l'allemand *bey Gott*, ou de l'anglais *by God*, qui signifient l'un et l'autre *par Dieu.* C'est aussi l'origine que je lui attribue, et je l'accepte d'autant plus volontiers, qu'elle contribue à expliquer pourquoi et comment l'épithète de *bigots* a été donnée aux Normands. [1]

[1] Ceux qui liront ce passage ne manqueront sans doute pas de motifs pour proclamer très exacte cette définition de l'étymologiste : « *Vir probus delirandi peritus.* » En continuant leur lecture, il leur arrivera peut-être aussi d'en faire l'application en ma faveur : je dois déclarer d'avance que je m'y soumets avec toute l'abnégation dont un *auteur* peut être capable.

Remarquons bien, d'abord, que ce sobriquet, comme le précédent et comme la plupart de ceux dont j'aurai occasion de parler, était appliqué avec des intentions satiriques. Robert Wace l'affirme : nous savons d'ailleurs que les Normands s'en offensaient, car ils avaient créé et ils employaient encore, au XVIIe siècle, cette expression *bigoter* quelqu'un, pour donner à entendre qu'on l'irritait, qu'on le faisait enrager; en d'autres termes, qu'on le mettait hors de lui, comme il arrivait aux Normands quand on les appelait *bigots*.

Plusieurs opinions ont été émises sur l'origine du sobriquet qui excitait à ce point la mauvaise humeur de nos pères. La première que je doive citer se rattache à une des anecdotes plus souvent répétées de notre histoire.

« Lorsque, par le traité conclu à Saint-Clair-sur-Epte, en 912, le norwégien Hrolf eut obtenu la concession de vastes domaines sur les rives de la Basse-Seine, il fut requis de baiser le pied du roi de France en signe d'hommage; mais le fier normand s'y refusa personnellement, et fit remplir cette formalité par un de ses guerriers. Celui-ci, aussi peu traitable que son chef, ne voulut point s'agenouiller suivant l'usage; il saisit le pied du roi et l'éleva jusqu'à sa bouche, avec si peu de mesure que Charles-le-Simple tomba sur le dos, aux grands éclats de rire de l'assemblée. »

C'est ainsi que s'expriment, à ce sujet, presque tous nos historiens, d'après Dudon de Saint-Quentin.[1] Dans le récit primitif, source de tous les autres, il n'y a rien qui paraisse avoir le moindre rapport avec notre sobriquet, et pourtant un vieux chroniqueur, cité par Duchesne dans son *Recueil des Historiens de France*, et par Camden dans son *Britannia*, a

[1] *Dud. Sancti-Quentini*, p. 84. — D'autres historiens ont dit seulement que Hrolf refusa de se baisser, et qu'il voulut que Charles élevât lui-même sa jambe à la hauteur nécessaire. (Histor. de France, t. IX, p. 32.)

trouvé moyen de le faire descendre en ligne directe de la célèbre historiette relatée dans ces mêmes récits. Ecoutez-le :

« Hrolf ne voulut point baiser le pied de Charles-le-Simple, « et, lorsque les siens lui remontrèrent qu'il convenait de le « faire en reconnaissance de la concession royale, il répondit « en sa langue : « *Ne se by God* », c'est-à-dire : *Non par* « *Dieu !* Le roi et ses courtisans, parodiant les paroles de « Hrolf, le nommèrent dérisoirement *bigot*, et c'est de là que « les Normands sont encore appelés *bigots.* » [1]

Deux catégories de lecteurs n'accepteront pas cette explication : ceux qui rejettent l'anecdote elle-même, car les circonstances accessoires ne peuvent pas subsister sans le fait principal ; et ceux qui, pour croire, demandent autre chose qu'une assertion postérieure aux événemens et ne reposant que sur une possibilité, qu'il est d'ailleurs aussi facile de contester que d'admettre.

Un motif d'exclusion plus puissant encore peut être invoqué contre l'opinion émise par Étienne Pasquier. Ce vénérable magistrat pense que les Normands ont été appelés *bigots*, parce que, « désirans être chrestiennés, ils s'écrièrent, devant « Charles-le-Simple, BIGOT, BIGOT, BIGOT, qui valait autant « comme s'ils eussent voulu dire PAR DIEU ! » [2] Et il se fonde sur le passage suivant de Guillaume de Nangis : « Cum autem regi « Karolo homagium suum postmodum facerent Normanni, « gallicè loqui nescientes, idiomate proprio præstiterunt jura- « mentum, dicentes BIGOT, quod interpretatur PER DEUM.

[1] Hic non est dignatus pedem Caroli osculari ; cumque comites illum admonerent pedem regis acceptatione tanti beneficii oscularetur, linguâ anglicanâ respondit : NE SE BY GOD, quod interpretatur : NON PER DEUM ! Rex vero et sui illum deridentes, et sermonem ejus corruptè referentes, illum vocaverunt BIGOD, undè Normanni adhuc vocantur BIGODI.

[2] Recherches....., l. VIII, c. 2, p. 679.

« Hoc audientes Franci deridebant eos, dicentes : quid sibi « vult istud BIGOT ? Hinc est quod Normanni BIGOT solent « appellari. »

Comme on le voit, Étienne Pasquier s'est trompé sur le sens du passage qu'il donne pour base à son opinion : le texte dit positivement que les Normands proféraient l'exclamation *by God* en forme de serment et pour faire hommage à Charles-le-Simple. Il n'y a donc pas lieu d'adopter une explication qui s'appuie sur une méprise. Quant à l'assertion réelle de Guillaume de Nangis, on peut jusqu'à un certain point la considérer comme une variante de celle que j'ai indiquée d'abord ; et, quelqu'ingénieux que puisse paraître le changement apporté par le chroniqueur du XIIIe siècle à l'hypothèse primitive, il faudrait, pour donner à l'origine proposée par lui une apparence suffisante de fidélité historique, qu'il fût justifié, par un document quelconque, contemporain de la cession de la Normandie, aux hommes du Nord. Si je ne me trompe, un pareil document manquera toujours pour le *by God* des Normands, faisant hommage au roi de France, aussi bien que pour le *ne se by God* de Hrolf, se refusant à la féodale cérémonie du baise-pied.

Une note, ajoutée au texte de Robert Wace par F. Pluquet, formule ainsi une troisième explication :

« *Bigot*, de l'anglais *by God* (par Dieu), à cause du cri de « guerre des Normands : *Dex aïe !* (Dieu aide !). — *Bigots*, gens « qui font tout par Dieu, qui ont toujours Dieu à la bouche. » — Mais cette explication, plus rationnelle, au premier aspect, que les deux précédentes, me paraît cependant inadmissible. Sans doute, il vint un temps où *bigot* signifia ce que la note lui fait dire ; mais ce ne dut pas être à l'époque où ce mot commença à devenir sobriquet des Normands ; il fallut un ong usage pour lui donner le sens que lui reconnaissent

maintenant les dictionnaires. Tout d'abord, il fut une simple exclamation.

On a usé et l'on use encore en France d'un grand nombre d'exclamations (jadis qualifiées blasphêmes), dans lesquelles se retrouvent des vestiges du mot *gott* ou *god*; par exemple: *vertugoy*, *morgoy*, *sangoy*, *jarnigoy*, etc. Ces exclamations avaient également cours en Normandie; mais, j'en suis convaincu, *by gott* ou *by god* devait avoir sur elles la préférence, et être pour nos aïeux ce que *goddam* est encore de nos jours pour nos voisins d'outre-Manche.

Or, nous nous rappelons tous que naguères on disait en Normandie un *Goddem* ou *Godon* pour désigner un Anglais. Cette désignation n'était pas nouvelle: au xve siècle, l'héroïque Pucelle d'Orléans se plaisait à s'en servir: « Je sais « bien, disait-elle au comte de Ligny qui était venu la visiter « à Rouen dans sa prison, je sais bien que ces Anglais me « feront mourir, parce qu'ils croient pouvoir gagner la « France après ma mort; mais ils n'y réussiront pas, quand ils « seraient cent mille *Godons* de plus. »

Nous retrouvons la même qualification consacrée dans un grand nombre d'écrits. Il suffira de donner les indications suivantes:

Ne craignez point, allez battre
Ces *Godons*, panches à pois. . . [1]
Ils ont chargé l'artyllerie sur mer . . . ,
Pour couronner leur petit roy *Godon* [2].
Cryant qui vive aux *Godons* d'Angleterre. . . [3]

Plusieurs étymologistes dérivent *godon* du nom propre

[1] Ancienne chanson normande; *Vaux de Vire* d'O. Basselin, 1811, p. 177.

[2] Id., ibid., p. 173.

[3] Cretin, édit. de 1723, p. 168.

Glaude ou Claude (*Claudius*). Il est constant, en effet, que, dans une foule de cas, *Godon* et *Godone* ont été des noms propres et peut-être des abréviations de *Gaudichon* et *Gaudichone*, correspondant à Claude et Claudine; mais *goddon* et *godon* (sobriquet, substantif ou adjectif), doivent avoir une origine particulière. Si, de nos jours, les Anglais ont été appelés des *Goddems*, par allusion à l'exclamation qui constitue *le fonds de leur langue*, comme dit Figaro, n'est-on pas autorisé à croire que l'appellation équivalente de *Godons*, en usage dans le xve siècle, est née des mêmes circonstances? [1] En outre, quand il paraît constant que les Anglais ont été appelés *Godons* à cause de leur exclamation favorite *goddem!* ne peut-on pas supposer que les Normands, de leur côté, étaient appelés *Bigots*, parce que leur exclamation favorite était *by God?*

Veut-on des indications justifiant que nos aïeux avaient, en effet, une prédilection toute particulière pour cette exclamation? J'en trouve une première dans les récits conservés par Duchêne et par Camden. Si ces récits donnent des détails qu'on ne peut admettre sous le rapport historique, ils laissent entrevoir, au moins, que l'usage du mot *by-god* était fréquent en Normandie. Le même fait se trouvera encore justifié par l'observation suivante :

Jarnigoy, *vertugoy*, *morgoy* et *sangoy* se sont transformés, pour venir jusqu'à nous, en *jarnidieu* (je renie Dieu), *vertudieu*, *mortdieu*, et *sandieu*, ou même *sandis*. Les gens scrupuleux ont aussi, pour leur usage, transformé ces transformations, en disant: *jarnibleu*, *vertubleu*, *morbleu* et *sam-*

[1] Au xviie siècle, les Normands donnaient aux Anglais le sobriquet de *Gogots*. (voir l'*Inventaire de la Muse normande*, par D. Ferrand, p. 54.) *Gogot*, jadis employé comme nom propre, était un diminutif de *Margot* ou *Marguerite*; sobriquet, il paraît venir de *Godon*.

bleu. Le *by God* de nos ancêtres s'est aussi complètement francisé sous la forme de *pardieu*, qui est devenu par corruption, *pardié*, *pardine* et *parbleu*. Ces quatre formes différentes d'une même exclamation sont encore très répandues en Normandie ; elles se reproduisent à satiété dans les conversations de tous les étages. De ce que la traduction est encore si usuelle parmi nous, ne peut-on pas conclure que le mot original ne jouissait pas d'une moins grande faveur auprès de ceux qui nous ont précédés sur le même territoire ?

Il me semble avoir suffisamment justifié que le sobriquet de *Bigots* avait pu être affecté aux Normands, grâce aux mêmes circonstances qui ont valu aux Anglais celui de *Godons*. Avec le temps, *godon* (suivant qu'on l'écrit *godon* ou *goddon*) a signifié un gourmand ou un homme fort riche qui a toutes ses aises, un mylord [1] ; avec le temps aussi, *bigot* s'est dit de quelqu'un *qui a toujours Dieu à la bouche* ; puis on l'a employé « pour dénoter ceux qui, avec une trop grande super-« stition, s'adonnent au service de Dieu, » comme dit Étienne Pasquier, ou bien encore « les hypocrites et ceux qui cou-« vrent leurs vices des apparences d'une dévotion exté-« rieure. » [2]

Je n'ignore pas qu'on a prétendu prendre le mot *bigot* en bonne part et faire remonter son origine bien au-delà des Normands ; on a dit, pour en établir la preuve, que, dans le *procès* de la canonisation de saint Wernher (VIe siècle) [3], se trouvait le mot *beguttæ* servant à désigner des filles animées d'une dévotion sincère. Mais *beguttæ*, comme son équivalent plus moderne *béguines*, a été certainement puisé à une autre source que *bigot*.

[1] *Glossaire de la Langue romane*; *Dict. de Trévoux*, etc.

[2] *Dictionn. de Mesnage* : *Dictionn. de Trévoux*, etc.

[3] *Acta SS.* April, t. 1, p. 722.

Ce n'est donc pas dans la canonisation de saint Wernher que l'on trouvera des argumens contre le système que j'ai entrepris de faire prévaloir. Serait-on plus heureux si l'on allait en demander aux Wisigoths ? Lecteurs bénévoles, je m'en réfère à votre décision. Ayez donc le courage de jeter les yeux sur ce dernier paragraphe d'un trop long chapitre.

On lit dans l'ancien roman de Girard de Roussillon, écrit en langue provençale :

> Bigot, et Provenzal, et Rovergues,
> Et Basele, et Gasco, et Bordales....
> . . . . . .
> Bigot et Provenzal vengon essens....

Ici les Bigots n'appartiennent pas à la Normandie. Faisant partie d'un dénombrement de peuples méridionaux, ils sont nécessairement eux-mêmes du midi de la France. Or, les Wisigoths ont occupé aussi ces parages de notre territoire; ces barbares étaient ariens, et, par conséquent, exécrés des chrétiens orthodoxes. Tant qu'ils séjournèrent dans la Gaule et depuis qu'ils en furent chassés, leur nom national fut un objet de haine et de mépris pour leurs fervens adversaires. Dans cet état de choses, il put arriver qu'un peuple du midi, à une époque plus ou moins reculée, retrouvât dans son souvenir quelque débris informe du nom des Wisigoths, pour le jeter comme une injure à quelqu'autre peuple de la même contrée, surtout si celui-ci avait montré quelque tendance à l'hérésie. *Bigot* aurait été ce débris défiguré du nom des Wisigoths.

Voilà comme Ménage, entr'autres explications étymologiques, rattache *bigot* à *wisigoth*. Mais y aurait-il lieu de rattacher aussi cette explication au sobriquet normand? Oui,

sans doute; car que ne ferait-on pas avec de la bonne volonté? C'est ainsi que l'on pourrait dire: « Il n'est pas impossible que les Français ayant trouvé, dans le midi, le sobriquet de *bigot*, formé et employé comme on l'a vu, en aient fait usage aussi contre les Normands, nouvellement baptisés, mais conservant encore beaucoup de leurs habitudes païennes, et admettant, à l'exemple des anciens Wisigoths et des Bigots du midi, des croyances, des principes rejetés par les orthodoxes. »

On pourrait dire cela; mais il conviendrait de savoir, avant tout, si les Bigots du midi sont plus anciens que les Bigots du nord. Ce fait n'ayant pas été éclairci, j'aime à me flatter que mes lecteurs adopteront l'origine appuyée sur le *by God*, parce qu'il importe beaucoup à la gloire de notre pays d'avoir eu un sobriquet de son crû plutôt qu'un sobriquet étranger, un sobriquet modèle plutôt qu'un sobriquet copié.

Normands Bouillieux.

Cette qualification de *Normands bouillieux* (NORMANNI PULMENTARII), encore fort usuelle au XVIIe siècle, provenait de ce que, dans notre ci-devant province, et particulièrement en Basse-Normandie, on faisait une immense consommation de *bouillie* (PULS, PULMENTUM). Il y avait même une époque de l'année où cette nourriture grossière et indigeste était, pour ainsi dire, d'un usage obligatoire, dans les ménages grands et petits, à la ville comme à la campagne: c'était la veille de la Toussaint; et, il n'y a pas long-temps encore, les laitières, dans la plupart de nos villes, fournissaient *gratis*, ce jour-là, à leurs pratiques, la quantité de lait jugée nécessaire pour la somme de bouillie destinée à l'alimentation de toute la famille.

Jean Tixier, plus connu sous le nom de *Ravisius Textor*, et qui mourut en 1522, mentionne le goût prononcé des Normands pour la bouillie. Faisant, dans une de ses élégies, une longue énumération des choses impossibles, il affirme qu'on enlèverait le beurre aux Flamands, les raves aux Auvergnats, et la bouillie aux Normands, plutôt qu'à lui le souvenir de son ami :

. . . . . .
Avernis rapas, Normannis tolle polentam.
. . . . . .
Quando feceris hoc, vel factum videris illud,
Cessabit nostræ fœdus amicitiæ . . . . .

J'ignore si le poète resta fidèle à son serment; ce que je puis affirmer, c'est que la bouillie, quoique bien déchue de son ancienne réputation, conserve encore parmi nous bon nombre de partisans, trop peu, toutefois, pour que nous ayons des droits incontestables à l'épithète satirique de *bouillieux*. La Basse-Normandie seule pourrait peut-être y prétendre, pour avoir moins innové sous ce rapport. Cette région, en effet, est restée plus fidèle à sa bouillie de sarrasin, que la Haute-Normandie à sa bouillie de farine de blé.

A. Canel.

(*La suite a la prochaine livraison.*)

Jours de Repos et de Voyage

EN NORMANDIE;

PAR M. VENEDEY.

TRAVERSÉE DU HAVRE A HONFLEUR.

Le bon homme de Fatouville. — Notre-Dame-des-Neiges. — Traditions populaires.

Le premier voyage en mer que je fis de ma vie, fut du Havre à Honfleur. On m'avait tellement rebattu les oreilles du mal de mer, que je fus réellement assez malade, lorsque, surtout, quelques jeunes dames se furent mises, avec de grands maux de cœur, à payer leur tribut à la mer. Plus tard, je me convainquis que l'imagination seule avait agi sur moi ; car, dans toutes mes grandes traversées suivantes du Havre à Honfleur, qui se faisaient, il est vrai, en une demi-heure à peu près, je restai toujours frais et dispos comme un vieux loup de mer.

La traversée offre, presque d'une rive à l'autre, les vues les plus belles et les plus variées. C'est d'abord la plage du Havre,

qui captive toute notre attention. De seconde en seconde, à mesure qu'on s'éloigne, le trop grand voisinage de la ville ne détruit plus l'effet général, et les rives présentent de plus en plus un ensemble imposant; jusqu'à ce qu'enfin, le Havre, la côte d'Ingouville, cette admirable terrasse avec ses milliers de jardins et de maisons de plaisance, les rochers escarpés de la Hève, et, entre ceux-ci et la côte, cette petite vallée si paisible de Sainte-Adresse, puis la mer et la Seine, tout cela réuni vienne à se développer en un majestueux et vaste panorama.

Lorsqu'on se trouve au milieu du fleuve, qui est alors la mer, et que l'on voit à l'horizon les coteaux des deux rives de la Seine qui se donnent la main, celle-ci ressemble à une vaste baie, tandis que, de l'autre côté, les regards se perdent dans la pleine mer. Enfin, les montagnes de la rive gauche de la Seine deviennent de plus en plus faciles à distinguer, et forment les plus beaux et les plus riants coteaux, au pied desquels des rochers taillés à pic et baignés par la mer, sont là qui montrent de formidables dents de pierre, gouffres béants, qui semblent vouloir faire reculer d'épouvante l'Océan, l'ennemi de la terre. C'est surtout par un beau jour de printemps, lorsque ces millions de pommiers et d'arbres fruitiers se sont parés de leurs vêtemens de fiancés, que cette vue offre un aspect vraiment magique.

Ce qui donne à ce voyage un charme bien plus grand encore, ce sont les traditions qui se rattachent aux rives de droite et de gauche, et souvent même aux places sur lesquelles le vaisseau glisse en traçant un léger sillon, et que l'on peut lire dans les descriptions des environs, ou bien recueillir parfois de la bouche d'un paysan ou d'un marin bavard.

C'est précisément dans ces traditions, dans cette manière dont les Normands revêtent un simple fait d'un tissu romantique, et le transmettent ainsi à la postérité en récits, en chan-

sons et en proverbes, dans cet usage d'animer la nature, de vivifier la pierre froide ou l'arbre qui fleurit, d'y rattacher un souvenir impérissable, et de l'ennoblir enfin par la poésie naturelle d'un esprit plein de simplicité, c'est là que se reconnaît encore le sang germanique qui coule dans les veines des Normands.

Voyez-vous, sur cette montagne au-delà de la ville, cet arbre qui s'élève au-dessus des autres? Ses rameaux sont tellement courbés que l'un semble indiquer le tronc de l'arbre, et que l'autre se porte vers un point éloigné, tandis que le feuillage a l'aspect d'un chapeau de matelot aux larges bords, posé sur une vaste tête : C'est le *Bon homme de Fatouville*.

Il y a environ un siècle, la Seine vint à changer son lit, et, pendant plusieurs années, l'embouchure, au lieu de se trouver comme aujourd'hui du côté de la rive droite, se porta vers la rive gauche. Tous les marins et les pilotes se virent alors dans un grand embarras, et il leur fallut étudier de nouveau le lit du fleuve, s'ils ne voulaient aller échouer sur un de ces nombreux bancs de sables qui se trouvent justement à la même place où ils passaient naguère en toute sûreté. Un vieux pilote de Fatouville, qui avait souvent risqué sa vie quand il s'était agi de sauver celle des autres, ne voulut pas, lorsqu'il ne fut plus en état de tenir le gouvernail, renoncer à sa vocation de prévenir le malheur, et de secourir ceux qui se trouvaient en danger. Chaque matin, avant l'aube du jour, il se rendait à la place où s'élève maintenant cet arbre, et qui s'apercevait à une très grande distance; il y restait jusque fort avant dans la nuit. — Dans son zèle infatigable, il criait à chaque marin qui passait quel était le chemin qu'il devait prendre, et lui indiquait les places dangereuses qu'il lui fallait éviter; il fut ainsi le bienfaiteur de plusieurs milliers de personnes, jusqu'à ce qu'enfin la mort vînt l'arracher à son honorable poste.

Peut-être notre époque eût-elle récompensé une pareille action, un semblable dévouement, si pur de toute idée d'intérêt, d'un morceau de ruban rouge, d'une croix et d'un article de journal à la louange du rémunérateur et du décoré; peut-être même rien de tout cela, si le hasard ne portait pas le nom de cet homme jusque dans les salons d'un ministre. Les braves Normands élevèrent au *Bon homme de Fatouville*, comme les marins appelaient le vieux pilote, un monument, mais un monument vivant, un monument qui verdit et fleurit tous les ans, et tous les ans porte des fruits. Et puis, sans autre cérémonie, le peuple canonisa le *Bon homme de Fatouville*, et lui accorda la faveur de faire des miracles, parce qu'autrefois il avait eu celle de faire des bienfaits. Le peuple raconte, au sujet de cet arbre, que, lorsque le *Bon homme de Fatouville* sentit approcher le jour où la mort allait le relever de son poste, il pria Dieu de lui envoyer un successeur, et qu'alors le bâton desséché sur lequel le vieux marin s'appuyait vint à prendre racine, qu'il grandit, qu'il prit la forme du *brave homme*, et que, depuis cette époque, il indique à sa place, aux marins, le chemin qu'ils doivent suivre. Le peuple appela d'après lui cet arbre le *Bon homme de Fatouville*, et l'honora, comme le monument consacré d'un saint. Les communes de tous les environs se cotisent pour entretenir cet arbre, qui est toujours, ainsi que nous l'avons dit, l'indicateur, le phare florissant et fructifiant des marins.

Vis-à-vis d'Honfleur, près du Havre, il y avait, avant la révolution, une chapelle appelée *Notre-Dame-des-Neiges*. On raconte aussi, sur cette chapelle, une histoire miraculeuse. Les Anglais assiégeaient une fois Honfleur; deux audacieux pêcheurs, protégés par la nuit, montèrent dans leur barque, et sortirent de la ville, pour aller porter cette nouvelle à Rouen au chef de l'armée française. Mais, à peine étaient-ils sortis

du port, qu'il commença à neiger avec tant de force, qu'ils ne purent se reconnaître au milieu de cette vaste étendue d'eau, et qu'à leur grand chagrin et à leur grand effroi, ils vinrent aborder auprès du Havre, et coururent ainsi le risque de tomber entre les mains de leurs ennemis, et d'être pendus comme des espions. Une prière à Notre-Dame fit cesser la neige, et, depuis cette époque, cette chapelle s'appela *Notre-Dame-des-Neiges*. Cette tradition a une toute autre source que la première; en tous cas, le temps n'a pas épargné la chapelle comme le *brave homme*; la révolution est venue y poser son pied d'airain, et il n'en reste plus de traces.

Le sol lui-même sur lequel la vague emportait notre rapide navire avait ses histoires. L'une d'elles me fut, un jour, racontée par notre pilote.

« Lorsque j'étais enfant, dit-il (il pouvait avoir alors quarante ans), j'ai assisté une fois, de la plage d'Honfleur, à une noce comme il ne s'en célèbre pas souvent. Un brave ouvrier horloger avait demandé en mariage la fille de son maître, et c'était un couple qui faisait vraiment plaisir à voir. Le vieil horloger était riche, et donna à ses enfans une fête superbe le lendemain de la noce; les plus proches amis du fiancé et de la fiancée vinrent manger les restes de la veille, et, après dîner, ils se rendirent tous ensemble à un banc de sable qui, tous les jours à la marée basse, s'élève encore au-dessus de l'eau pendant près d'une demi-lieue, et que, dans quelques instans, vous apercevrez à peu près à deux cents pas dans la Seine. Après que cette joyeuse société eut tiré le canot sur le sable, ils se mirent tous à danser autour d'un ménétrier, et se livrèrent à la joie la plus vive.

« L'eau montait, et, sans qu'ils s'en aperçussent, le cercle dans lequel ils dansaient se rétrécissait de plus en plus; et, lorsque le ménétrier eut fini de jouer, et qu'ils jetèrent les yeux

sur la barque, celle-ci était déjà loin du banc de sable ; et, devenue le jouet des vagues, elle était entraînée par le flot avec rapidité. C'était là une horrible fin à une si belle fête ! Aucun d'eux probablement ne savait assez nager pour rattraper la barque, peut-être aussi était-elle déjà trop loin. Nous la vîmes plus tard à une lieue du banc de sable. Quant à celui-ci, il devenait de plus en plus étroit. La joie s'était changée en cris de désespoir, en supplications qui se perdaient dans le mugissement des vagues, et ce ne fut que lorsque le banc de sable fut presque entièrement couvert, que l'on s'aperçut, sur la plage, de la misère et de la détresse de ces malheureux. Vingt à trente barques quittèrent aussitôt la rive. Je sautai aussi dans celle de mon père, et nous ramâmes comme jamais nous ne l'avons fait depuis.

«Mais l'eau gagnait toujours, et à la fin toute la noce, treize personnes, hommes et femmes, se trouvèrent resserrées dans un étroit espace, le seul coin de terre qui leur restât : et nous les vîmes alors tomber à genoux et tendre au ciel leurs mains suppliantes, et nous ramions avec de nouvelles forces. Mais l'onde obéissait à ses lois immuables : elle montait toujours ; et, devenant de plus en plus furieuse, comme si elle eût été irritée de ne pouvoir atteindre qu'à pas lents sa proie, nous la vîmes alors s'approcher de plus en plus des hôtes de la noce, et au milieu des mugissemens des vagues nous entendîmes un cri de désespoir qui nous fendit le cœur ! Malgré toute notre ardeur, nous n'avancions que lentement, car le vent nous était contraire à tous ; et, lorsque nous avions encore une bonne étendue à franchir (nous étions les plus en avant), une vague passa par dessus eux, les enleva, et nous ne vîmes plus alors au-dessus de l'eau que quelques vêtemens de femme qui finirent aussi par disparaître ! Leur dernier cri de douleur se répéta de barque en barque, et ce ne fut que quelques mo-

mens après que nous fûmes assez remis pour dire un *Pater Noster* pour le repos de leurs ames. Quelque vieux que je vive, jamais je n'oublierai cette scène.

« Ils étaient *treize*, et ils s'étaient mariés un *vendredi!* Le vieil horloger était un esprit fort et l'avait voulu ainsi; sans quoi nous les eussions sauvés », ajouta le pilote, qui crut avoir parlé avec autant de profondeur qu'un professeur allemand qui expose à ses auditeurs étonnés qu'il a trouvé la clé du secret de la formation du monde. Je ne fis pas alors attention à cette conclusion, et ne remarquai pas que le Normand est superstitieux comme un paysan allemand. — « Le lendemain, continua le pilote, nous trouvâmes sur la plage les cadavres des nouveaux époux étroitement enlacés, et le jour d'après toute la ville célébra la *Noce des Morts*, comme nous appelâmes alors le cortége funèbre. » — Et cette dernière phrase, ainsi que toute cette affreuse histoire, occupèrent mon imagination, et ne me quittèrent que lorsque la vie et le mouvement du quai d'Honfleur furent venus m'arracher à mes rêveries.

RICHARD-CŒUR-DE-LION.

Sa Vie et son Tombeau.

— SUITE. —

On connaît Richard comme prince et comme fils : on l'a vu, fier de descendre d'une femme qui s'était donnée au diable, se faire un point d'honneur de ne pas démentir son infernale origine. Cependant, quelques chroniqueurs prétendent qu'en entrant dans l'église de Fontevrault, où il n'était venu que par bravade, il fut saisi de remords déchirans, et qu'il se prosterna devant le cadavre du roi en s'écriant : « C'est moi qui « ai tué mon père! » Ils ajoutent qu'il accompagna le mort jusqu'à sa sépulture en poussant de lamentables gémissemens. Malheureusement, ces marques de repentir, qui pourraient bien n'avoir été que les convulsions d'une terreur superstitieuse, s'accordent mal avec les circonstances irrécusables de l'enterrement de Henry II. Il est constant que le cadavre du roi d'Angleterre fut abandonné à la cupidité de ses serviteurs qui se partagèrent ses dépouilles, et qu'il resta nu jusqu'à ce qu'un page le couvrît de son manteau. Bien plus, le gardien du

château de Chinon refusa de prêter les insignes de la royauté dont l'usage voulait que l'on revêtît le roi mort, parce que Richard n'avait pas perdu un moment pour se faire remettre les clefs du trésor. Henry II fut donc conduit à sa dernière demeure, un sceptre de bois à la main, un anneau de cuivre au doigt, et coiffé d'un diadême composé tant bien que mal d'oripeaux arrachés à un vêtement de femme. Il est difficile de se représenter Richard, suivant, avec les sanglots d'un sincère désespoir, et la clef du trésor de Chinon dans sa poche, le cadavre de son père affublé de ce grotesque accoutrement.

Le premier acte d'autorité du nouveau roi fut de mettre en liberté sa mère Eléonore, prisonnière depuis 1174 dans le château de Salisbury; le second, de faire jeter Etienne de Tours, trésorier de Henry II, dans un cachot, où il resta, chargé de chaînes, jusqu'à ce qu'il eût livré toutes les richesses confiées à sa garde. Richard empêcha ainsi l'exécution des dernières volontés de son père, et escamota, à son profit, les sommes qu'il avait léguées à quelques-uns de ses serviteurs. En même temps, comme pour se venger de la fidélité d'Etienne envers Henry, il lui arrache la femme de son fils, qu'il marie à un autre, sans que le clergé trouve un mot à redire à cet acte de bigamie.

Ces faits suivirent immédiatement la mort de Henry II.

Richard, après avoir été reconnu duc de Normandie, eut une entrevue avec Philippe-Auguste entre Chaumont et Trie. Il refusa de livrer Gisors, rendu au roi de France par le traité d'Azay-sur-Cher, et le garda comme dot d'Alix, qu'il promit encore d'épouser. Les deux rois convinrent aussi de hâter les préparatifs de la croisade.

Richard s'embarque en hâte à Barfleur, avec Gautier

archevêque de Rouen, et se rend en Angleterre pour s'y faire couronner roi.

La cérémonie du sacre de Richard, la plus ancienne de ce genre dont l'histoire nous ait transmis les détails, fut l'occasion pour lui de déployer un luxe et une profusion dont le peuple qui les paya put bientôt apprécier l'extravagance. Des événemens du plus sinistre augure vinrent ensanglanter les fêtes du couronnement. Les juifs, pour se rendre le nouveau roi favorable, lui avaient apporté de magnifiques présens. Mais Richard leur refusa, par un édit, l'entrée de l'église de Westminster et de son palais, pendant les solennités du sacre. Quelques juifs ayant pénétré dans la demeure royale, entraînés par les flots de la multitude qui en assiégeait les abords, l'un d'eux est reconnu, battu et chassé. Cet exemple trouve des imitateurs dans la populace, qui frappe les juifs d'abord avec le poing, et puis avec des bâtons et des pierres. Bientôt le bruit se répand avec rapidité que Richard a ordonné le massacre des juifs; et le massacre commence. Pas un n'est épargné. Ceux qui cherchent dans leurs demeures un asile contre la mort, sont brûlés avec leurs maisons mises au pillage. Les demeures et les personnes des chrétiens riches ne furent pas long-temps à l'abri des assassins, des incendiaires et des voleurs. En quelques instans, Londres presqu'entière fut mise à feu et à sang. L'incendie d'une grande partie de la capitale forma le feu de joie par lequel fut salué le joyeux avénement de Richard I au trône d'Angleterre; et les fêtes se passèrent au milieu de ces scènes de carnage et de désolation qui semblaient une flatterie adroite destinée à rappeler au roi les délassemens de sa jeunesse et les exploits qui avaient déjà illustré son nom.

On pendit trois des meurtriers, et le Roi prit les juifs sous sa protection.

Tandis qu'Eléonore, vieillie par sa captivité et instruite par une dure expérience, s'efforçait, à l'aide de sages mesures administratives, de faire bénir le règne de son fils, Richard avait bien autre chose en tête que les affaires de son royaume. Son père avait caché des trésors ; il s'agissait de les trouver. Il se met en campagne, bat le pays, visite les châteaux, fouille les cachettes, et, ne s'en rapportant qu'à lui-même, fait peser et inventorier sous ses yeux les richesses qu'il parvient à découvrir. Pendant ce temps, une nuée de collecteurs s'abattent sur l'Angleterre et la mettent à la question pour lui faire suer le plus d'argent possible, bien sûrs que Richard ne les chicanera pas sur les moyens, s'il est content des résultats.

Mais les immenses richesses qu'avait laissées Henry II, et le produit des exactions de ses collecteurs ne pouvaient lui suffire. Il fallait aller en Terre-Sainte, et Richard ne serait pas parti la conscience tranquille, s'il eût eu à se reprocher d'avoir laissé dans un recoin de ses états de l'argent dont il pouvait s'emparer. Pour attirer à lui les richesses que les collecteurs n'avaient pu atteindre, il employa un appât infaillible : il mit tout à l'encan ! Les charges, les bénéfices, ses biens et ceux des autres, la grâce des coupables, la condamnation des innocens, tout fut à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur. Il vendit le duché de Northumberland à l'évêque de Durham ; la charge de grand justicier à l'évêque d'Ély ; au roi d'Écosse le droit de suzeraineté que Henry II avait usurpé sur lui, et deux ou trois forteresses par dessus le marché. Il vendit même leur liberté aux villes qui eurent de quoi l'acheter. Il vendit, avec l'autorisation du pape, le droit de rester chez eux à ceux qui avaient juré de le suivre à la croisade. Enfin, pour que rien ne lui échappât, il destitua tous les fonctionnaires nommés par son père pour leur faire racheter leurs charges, et confisqua les domaines de ceux dont il n'avait pu rien tirer,

pour les leur revendre : il usa de ces expédiens envers son frère Geoffroi, fils naturel de Henry II, archevêque d'York. Enfin, Richard lui-même s'est chargé de peindre d'un seul trait ce sans-souci brutal de chercheur d'aventures qui caractérise tout son règne, en disant : « Je vendrais Londres, si « je trouvais un acheteur assez riche pour me la payer ! »

On achetait tout ce que vendait Richard, parce qu'à voir son teint have et flétri, et son corps amaigri par l'intempérance et l'excès des fatigues, ses sujets espéraient qu'il ne reviendrait pas de la Terre-Sainte.

Ces déprédations et ces rapines furent poussées si loin, que les prédicateurs osèrent tonner en chaire contre leur auteur.

Au mois de novembre 1189, Philippe-Auguste fut obligé d'envoyer un message à Richard pour lui rappeler que le moment était venu de partir pour la Palestine.

Richard, lorsqu'il pensa avoir suffisamment épuisé l'Angleterre, s'embarqua à Douvres quelques jours avant Noël, et vint rançonner la Normandie et ses autres provinces du continent.

Le 30 décembre, Philippe et Richard signèrent, à Nonancourt, un traité d'alliance pour la croisade, et se donnèrent rendez-vous à Vézelay pour le jour de Pâques de l'année 1190.

Richard employa ce temps à extorquer tout ce qu'il put à ses sujets, à rassembler son armée et à prendre des arrangemens de famille. Jean reçut en apanage le comté de Mortain en Normandie, et en Angleterre des possessions formant le tiers de ce royaume. Cette libéralité ne coûtait rien à son frère, qui, pour être tranquille pendant son expédition, aurait volontiers donné à Jean l'Angleterre tout entière, se réservant de la lui reprendre à son retour. Enfin il reconnut Arthur de Bretagne, fils de son frère Geoffroi, le légitime, pour son héritier au trône d'Angleterre.

Les juifs apprirent bientôt quelle sécurité devait leur procurer la protection de Richard! Les massacres continuèrent. Les croisés eux-mêmes, en se rendant vers les côtes pour s'embarquer, tuèrent tous les juifs qui se trouvèrent sur leur passage. Plusieurs villes virent se renouveler les scènes d'horreur de Londres; et, le 16 mars, eut lieu la catastrophe d'York. Cinq cents juifs, pour ne pas tomber dans les mains des assassins, eurent l'affreux courage, après avoir brûlé ou caché leurs richesses, de faire périr leurs femmes et leurs enfans et de se tuer eux-mêmes. Ceux qui, se fiant aux promesses des chrétiens, consentirent à accepter le baptême, n'en furent pas moins égorgés. Les chrétiens pénétrèrent ensuite dans la Cathédrale d'York, où étaient déposés les titres des créances des juifs: ces titres furent arrachés à leurs dépositaires, lacérés et réduits en cendres. Richard devait une somme énorme aux juifs qu'il protégeait si bien, et, tout en reconnaissant qu'il ne fut pas complice de ces horreurs, il faut reconnaître aussi qu'il ne dédaigna pas d'accepter sa part des bénéfices.

Le rendez-vous du départ avait été remis de Pâques à la Saint-Jean. Avant de s'y rendre, Richard reçut de l'archevêque de Tours la panetière et le bourdon; et il arriva à Vézelay en costume de pélerin. Les deux rois passèrent leur armée en revue le 1er juillet; elle était forte de cent mille hommes.

Le 4 juillet, Richard et Philippe partirent et allèrent ensemble jusqu'à Lyon. Là ils se séparèrent; le roi d'Angleterre se dirigea vers Marseille, où ses vaisseaux de Normandie et d'Aquitaine devaient venir le rejoindre.

A Marseille, Richard ne trouve pas sa flotte. Après huit jours d'attente, sa patience est à bout: il part comme un fou avec

sa suite sur quelques navires qu'il nolise, s'inquiétant peu du sort de son armée et de ses vaisseaux, et n'ayant d'autre pensée que d'arriver avant le roi de France pour satisfaire sa gloriole, seul conseiller qui ait jamais eu de l'empire sur lui.

Plusieurs chroniqueurs, qui ont accompagné Richard dans ses courses lointaines, nous permettent de le suivre, pour ainsi dire, jour par jour, pendant tout ce long et sanglant pélerinage.

Le 13 août, il touche à Gênes, et y voit Philippe-Auguste qui n'était pas encore parti. Le 28 août, il s'arrête à Naples; le 8 septembre à Salerne : les médecins de cette célèbre école lui dédient leur fameux poème médical en vers léonins. Enfin, le 23 septembre, il arrive à Messine, où il trouve le roi de France, et la flotte normande qu'il n'avait pas voulu attendre et qui était arrivée huit jours avant lui.

Ici commence cette suite d'aventures multipliées et de hauts faits fabuleux que les romans et le théâtre ont si avidement exploités, mais que l'histoire, à qui les illusions poétiques ne sont point permises, doit présenter dans leur mesquine et affligeante réalité.

Richard entra à Messine avec une pompe théâtrale, et dans l'appareil d'un triomphateur. Cette parade avait pour but d'éclipser le roi de France, et causa, en effet, aux habitans de Messine une admiration qui ne dura pas long-temps.

Les croisés furent forcés de prendre en Sicile leurs quartiers d'hiver. Le renard et le tigre, enfermés dans la même cage, ne pouvaient pas rester long-temps en bonne intelligence; et les habitudes et les goûts de Richard ne lui permettaient pas de vivre en paix avec ceux de qui il avait reçu une généreuse et courtoise hospitalité. Richard eut le bonheur de trouver, en arrivant à Messine, des motifs de querelles et de

batailles. Le trône de Sicile était occupé par Tancrède, successeur, par usurpation, de Guillaume II, marié à Jeanne, sœur de Richard. Tancrède, qui avait d'abord fait mettre la veuve de Guillaume II en prison, la renvoya, avec toute sorte d'honneurs, à son frère, aussitôt qu'il apprit l'arrivée du roi d'Angleterre dans les eaux de Messine ; mais cette soumission ne satisfit pas Richard ; il réclama, pour Jeanne, sa dot et un douaire. Bientôt son orgueil et sa dureté lui attirèrent une foule d'aventures qui ne furent pas toutes également glorieuses pour lui. Il débuta par recevoir une rude correction à coups de bâtons de quelques paysans qu'il avait voulu vexer ; sa redoutable épée, qu'il tira pour se défendre contre ces vilains, fut mise en éclats par leurs gourdins, qui ne ménagèrent pas les épaules du héros.

Il indisposa contre lui la population de Messine, au point qu'un jour on lui en ferma les portes ; l'intervention de Tancrède fut nécessaire pour les lui faire ouvrir. Il prenait tout ce qui était à sa convenance; il s'empara d'abord d'un fort pour y loger sa sœur, et puis d'un couvent dont il fit un magasin d'armes. Les Messinois voulurent le tuer; un combat s'ensuivit, Richard prit Messine d'assaut, la livra à la fureur de ses soldats, et eut la forfanterie de planter son drapeau jusque sur la demeure du roi de France, son seigneur suzerain, s'attirant ainsi l'humiliation d'être obligé de le retirer.

La paix se rétablit cependant entre les trois rois. Les loisirs de Richard étaient employés à des courses et à des exercices guerriers. Un jour, dans une joute avec des lances de roseau, qu'une plaisanterie avait commencée, l'invincible champion rencontra pour adversaire un chevalier français qui le surpassait en force et en adresse, et que ses efforts furieux ne parvinrent pas à ébranler ; c'était Guillaume des Barres, frère de Simon de Montfort. Richard montre ici toute

l'élévation de son ame généreuse et la magnanimité de son cœur de lion : écumant de rage, il jure à Guillaume des Barres qu'il sera à jamais l'ennemi de lui et des siens; il exige de Philippe-Auguste que le brave Français soit chassé de Messine. Il fallut que tous les seigneurs des deux armées se missent à genoux devant lui, pour conserver à la croisade un de ses plus valeureux guerriers.

Tout-à-coup, Richard est pris d'un accès de dévotion; le voilà repentant de tous ses méfaits. Il veut faire pénitence, le digne pélerin! Les évêques sont convoqués dans une chapelle; le Lion y arrive en chemise, tenant à la main *trois paquets de verges flexibles*: il se met à genoux, se confesse, et reçoit une fustigation qui ne fut certainement pas selon ses mérites.

La haine que Richard et Philippe avaient conçue l'un pour l'autre, depuis l'échauffourée de Messine, ne tarda pas à éclater.

On apprit qu'Éléonore, par aversion pour Alix, qui avait été sa rivale, avait marié Richard avec la fille du roi de Navarre, don Sanche, et que la reine-mère amenait Bérengère à son fils. A cette nouvelle, le roi de France somme Richard d'épouser enfin sa sœur, retenue en Angleterre depuis vingt-quatre ans. Cette fois, Richard, saisi d'un scrupule dont il ne s'était pas encore avisé, refuse, en offrant à Philippe de lui prouver par témoins qu'Alix avait été la maîtresse de Henry II et en avait eu un enfant. Alors, comme aujourd'hui, l'argent arrangeait tout. Le roi de France, moyennant une somme de 10,000 marcs, et la restitution de la dot d'Alix, permit à Richard d'épouser qui il voudrait.

Pour payer Philippe, Richard rançonne Tancrède; il lui fait donner 20,000 onces d'or pour la dot et le douaire de sa sœur; et, comme cette somme ne lui suffisait pas, il imagine de fiancer Arthur de Bretagne à une fille de Tancrède, et force le

futur beau-père de son neveu à lui compter, pour dot de sa future nièce, 20,000 autres onces d'or, dont il ne devait lui rendre que la moitié, en cas que le mariage ne s'accomplît pas.

Les deux rois se réconcilièrent en apparence, et Bérengère étant arrivée, le 30 mars 1191, Philippe-Auguste partit le même jour pour la Palestine.

Richard, qui, à mesure qu'il approchait davantage de la Terre-Sainte, montrait moins d'impatience d'y arriver, resta encore dix jours pour célébrer ses fiançailles, et promener sa mère et sa fiancée sur les côtes de Sicile.

Enfin, le 10 avril, il mit à la voile, avec cinquante-trois galères et cent cinquante autres vaisseaux, emmenant sa sœur Jeanne et Bérengère.

Le roi d'Angleterre avait rendu à Messine son ordonnance sur les naufrages, le seul de ses actes administratifs que l'on puisse louer. Il avait aussi fait un édit, par lequel il s'attribuait la moitié de l'héritage des pélerins.

Richard séparé de sa flotte dispersée par la tempête, touche à l'île de Crète, tombe malade à Rhodes, le 29 avril, et arrive, le 6 mai, devant Limassol, ou plusieurs de ses galères avaient péri.

Là, il trouve le vaisseau qui portait Bérengère et Jeanne, et il apprend que les Anglais naufragés avaient été maltraités par Isaac Comnène, souverain de l'île de Chypre, et que ce roi perfide avait voulu attirer les deux reines dans un piége. Il saisit avidement cette occasion de faire un coup de main ; et, oubliant la Terre-Sainte, il attaque Limassol, prend cette ville et la livre au pillage. Il a une entrevue avec Isaac, dans laquelle il paraît monté sur un cheval d'Espagne, vêtu à l'orientale

d'une tunique de soie couleur de rose et d'un manteau brodé de croissans d'argent massif, et tenant un bâton de commandement à la main. Après un traité, auquel Isaac veut se soustraire, il livre une bataille décisive le 31 mai, est vainqueur, prend Isaac, le charge, par dérision, de chaînes d'argent, et l'emmène avec sa fille, dont il fit sa maîtresse, malgré la présence de Bérengère, qu'il avait solennellement épousée à Limassol quelques jours auparavant. Plus tard, Isaac fut déposé dans un château fort, sur les côtes de Palestine.

Richard, après s'être fait donner la moitié des biens meubles des Cypriotes, confie le gouvernement de l'île de Chypre à deux de ses lieutenans, jusqu'à ce qu'il trouve à vendre cette souveraineté.

Enfin, obéissant comme à regret à un message pressant des croisés, il part de Famagouste le 5 juin, rencontre sur sa route un énorme vaisseau sarrazin qu'il coule bas avec l'équipage, et vient, le 10, débarquer à Saint-Jean-d'Acre, où Philippe-Auguste l'attendait depuis deux mois, ne voulant pas commencer les opérations du siége sans son allié.

L'arrivée de Richard fut saluée, dans le camp des chrétiens, par des feux de joie; sa réputation de vaillance rendait la confiance aux chrétiens découragés.

L'historique, même abrégé, de la croisade, ne saurait trouver place dans le cadre de cette modeste notice. On rappellera seulement aux lecteurs que le siége d'Acre ou Ptolémaïs durait depuis deux ans, et que trois cent mille chrétiens périrent par les armes, la famine ou la maladie, devant cette place dont la prise ne fut et ne devait être d'aucun avantage pour les croisés.

Richard, devant Acre, n'eut, comme en Sicile, qu'une pensée, celle d'éclipser le roi de France, dont la suzeraineté était un supplice incessant pour son orgueil. Il est évident que le faste si inopportun qu'il déploya, et l'excès même de

sa bravoure, eurent pour principal mobile l'ambition d'écraser Philippe-Auguste de sa supériorité. Au reste, tous deux se haïssaient également, et cette rivalite amena d'effroyables désastres.

Richard tombé malade, peu de temps après son arrivée, perdit les ongles et les cheveux, et fut en proie à une fièvre ardente; et comme Philippe, malade aussi, mais moins violemment atteint, pouvait encore monter à cheval et combattre, Richard se faisait porter aux pieds des remparts pour encourager les assiégeans.

Le commandant sarrazin proposa une capitulation avantageuse; elle fut refusée sur l'avis de Richard; et, le 12 juillet, après plusieurs assauts, la ville se rendit aux conditions suivantes : Saladin devait remettre aux vainqueurs le bois de la vraie croix, 1600 prisonniers chrétiens, et compter 200,000 pièces d'or. Un délai d'un mois fut fixé pour l'exécution du traité; des musulmans et la population de la ville devaient rester en ôtage.

Lorsque les chrétiens firent leur entrée dans Acre, Léopold d'Autriche, qui avait fait des prodiges de valeur, avait planté son drapeau sur une des tours; le roi d'Angleterre le fit arracher, déchirer, fouler aux pieds et jeter dans les fossés.

Philippe et Richard, à la prise de la ville, montrèrent la plus touchante union, et s'entendirent parfaitement pour se partager les richesses et les munitions trouvées dans Acre; ni l'armée, ni ceux des chefs qui étaient au siége avant eux, ni les chrétiens qui avaient été dépossédés par les musulmans, ne purent rien obtenir. Richard ne gardait pas plus de ménagemens envers les croisés qu'envers les infidèles.

Le roi de France, atteint d'une grave maladie, et surtout fatigué des exigences despotiques de son allié, partit le 3 août

après lui avoir juré de ne pas attenter à la sûreté de ses états pendant son absence.

Richard resta seul chef des armées.

Le 20 août, les délais accordés à Saladin par la capitulation étaient à leur terme, et les conditions n'en étaient pas remplies. Richard conduit ce jour même les ôtages en vue du camp des Sarrazins, et fait massacrer 2500 musulmans, sous les yeux de leurs frères. Les chrétiens ouvrent le ventre des victimes pour y chercher l'or et les bijoux qu'on les soupçonnait d'avoir avalés, et prennent leur fiel pour s'en servir comme d'un remède souverain contre certaines maladies.

Richard, dans une lettre à l'abbé de Clairvaux, raconte lui-même cette boucherie en termes qui le peignent tout entier. Il trouve cet acte de barbarie tout naturel : « *Sicut decuit*, « 2500 *fecimus expirare.* »

Après un repos pendant lequel le camp des chrétiens se livra à tous les désordres et à la débauche la plus effrénée, le clergé rappela aux croisés le but de leur expédition, et Richard partit à la tête de l'armée pour aller délivrer Jérusalem captive. Il fit le serment de ne revenir que maître de la ville sainte.

Après six jours de fatigues, les chrétiens, au nombre de 30,000, arrivent devant Césarée. Richard, effrayé de la supériorité de l'armée de Saladin, fait des propositions de paix qui ne sont pas acceptées.

La bataille de Césarée est livrée le 7 septembre. Richard y déploie l'intrépidité la plus formidable; il est partout et frappe avec une irrésistible fureur. Les chroniqueurs le comparent à un *moissonneur abattant des épis.* Trois fois Saladin revient au combat, trois fois Richard est vainqueur. Le roi d'Angleterre fut blessé au côté gauche d'un coup de javelot. Mais, dans ce jour où il se couvrit de gloire, il semble avoir dépensé toute son énergie morale; et cette désastreuse campagne

ne fut plus, de sa part, qu'une suite de fautes, d'hésitations, de faiblesses, qui dénotent l'absence complète de toutes les qualités d'un général.

Il s'épuise en coups de mains, en exploits de fourrageur, en rencontres insignifiantes; et, tandis que sa témérité irréfléchie et sa férocité le font admirer et craindre des Sarrazins, ses brutales violences le font détester de ses propres chevaliers.

Il trouve Jaffa démantelé par les musulmans, qui avaient détruit toutes leurs forteresses. Il en fait relever les murailles. Bérengère, Jeanne et la fille d'Isaac viennent le trouver; et il s'oublie avec son armée dans ce séjour délicieux.

Ce fut aux environs de Jaffa qu'étant à la chasse il se vit tout-à-coup entouré par un nombreux parti ennemi. Il aurait été infailliblement pris ou tué sans le dévouement et la présence d'esprit de Guillaume de Préaux, qui s'écria : « Je suis le « roi, sauvez ma vie! » Les musulmans trompés s'emparent de Guillaume; et Richard se sauve de toute la vitesse de son cheval. Quelque temps après, il racheta, pour dix émirs, celui qui s'était si généreusement dévoué pour lui.

Malek-Adhel, frère de Saladin, avait une grande admiration pour la valeur du roi d'Angleterre; ces deux princes s'étaient vus et étaient devenus grands amis. Richard eut la pensée de terminer la guerre en donnant sa sœur Jeanne, veuve du roi de Sicile, à Malek-Adhel, qui serait devenu roi de Jérusalem. Cet arrangement étrange fut repoussé à la fois par les imans et par les évêques; et d'ailleurs Jeanne s'y montra très opposée. Le bruit de ces projets fit accuser Richard de trahir son armée et de sacrifier l'intérêt de la chrétienté à son intérêt particulier. Richard, pour faire taire les murmures de ses chevaliers et dissiper leurs soupçons, trouva un moyen qui n'appartient qu'à lui : il fit décapiter tous les prisonniers musulmans et fit exposer leurs têtes au milieu du camp. Il apprit en

même temps aux croisés qu'ils allaient marcher vers Jérusalem, dont la conquête était le but de cette triste expédition.

La saison était affreuse, l'armée dans le plus pitoyable état. Le froid et la misère accablèrent bientôt les chrétiens, et Richard, dont le caprice ou le besoin de se disculper, avait ordonné cette marche, fut bientôt obligé de ramener son armée affaiblie et démoralisée, devant Ascalon, où il ne trouva qu'un monceau de pierres. Il voulut relever encore cette ville ruinée. Le mécontentement des croisés fut à son comble, les chevaliers murmurèrent hautement. Léopold d'Autriche refusa de prendre part aux travaux, en disant que son père n'était ni maçon ni charpentier. Richard se servit, pour lui répondre, d'un des argumens qui lui étaient familiers : il donna à Léopold un coup de pied ! Lui et son peuple devaient le payer bien cher.

Le découragement du roi d'Angleterre et son impatience de quitter la Palestine furent encore augmentés par les nouvelles qu'il reçut d'Angleterre. Il déclara à son armée qu'il voulait partir et qu'elle eût à se choisir un chef. Le choix tomba sur Conrad, marquis de Tyr. Conrad était l'un des compétiteurs pour le trône de Jérusalem *in partibus*. Richard s'était déclaré pour Guy de Lusignan son adversaire ; et dernièrement il avait été obligé d'aller défendre, contre le marquis, Acre que les Pisans voulaient lui livrer. Richard détestait Conrad, qu'il savait être l'ennemi secret des croisés; mais il était si pressé de partir qu'il n'hésita pas à l'accepter pour son successeur.

Conrad fut assassiné à Tyr le 27 avril 1192, par deux émissaires du *Vieux de la Montagne*.

Richard apprit cet événement à Ramla où il était bataillant en partisan contre les Sarrazins. Il n'y avait pas de jour qu'il ne rapportât dix, vingt ou trente têtes d'infidèles, et, quand il ne trouvait pas d'ennemis, il se battait contre les sangliers.

Il laissa nommer Henry comte de Champagne, roi de Jérusalem, au détriment de Guy de Lusignan, qu'il avait juré de soutenir, et lui donna l'île de Chypre pour dédommagement. Guy ne put, toutefois, prendre possession de son nouveau royaume qu'après avoir payé la somme pour laquelle Richard s'était empressé de mettre sa conquête en gage, entre les mains des templiers, qu'il détestait et méprisait.

Les mauvaises nouvelles d'Angleterre s'étaient confirmées, et son dégoût de la Terre-Sainte s'était considérablement accru. Cependant le point d'honneur le retint, et, cédant aux énergiques représentations de Guillaume, son chapelain, il prit l'engagement de rester jusqu'à Pâques de 1193.

C'était le 13 juin 1192, la saison était favorable, il se remit en marche pour Jérusalem, jurant de nouveau d'en faire la conquête ou d'y perdre la vie.

Richard va jusqu'à Bétanie et perd un mois dans l'inaction, quoiqu'il ne fût qu'à sept lieues de Jérusalem. Un jour qu'il poursuivait un gros de Sarrazins, il se trouva sur une montagne d'où l'un de ses officiers lui fit découvrir les tours de la ville Sainte. A cette vue, il se mit à fondre en larmes, cacha sa tête derrière sa cotte d'armes, en s'écriant qu'il était indigne de voir la cité qu'il n'avait pas su conquérir. A son retour, ses chevaliers et son armée entière, pleins d'ardeur et d'enthousiasme, lui demandèrent à marcher contre Jérusalem, seul but de tant de fatigues et de misères, et dont la conquête pouvait seule les dégager de leur vœu. Mais Richard, qui avait pour l'avis des autres la même horreur qu'un hydrophobe a pour l'eau, refusa de les conduire. Quelques historiens vont jusqu'à dire que, à l'approche des chrétiens, Saladin, dont l'armée était tombée dans le découragement, avait proposé de rendre la ville, pourvu que la garnison eût la vie sauve, et que Richard avait refusé, parce qu'il voulait avoir l'hon-

neur de prendre Jérusalem d'assaut, et de massacrer ses défenseurs.

Il faudrait pouvoir pénétrer le mystère des négociations que le roi d'Angleterre avait entamées avec Saladin, pour expliquer ses indécisions et ses faiblesses dans cette campagne. Le 26 juillet il rassembla un conseil pour délibérer sur la résolution qu'il avait prise et qu'il fit adopter de retourner vers les côtes et d'attaquer le Caire qui était l'entrepôt des munitions et des secours de toute espèce que recevait Saladin par la mer. Il est impossible de ne pas voir, dans cette retraite honteuse, un acte d'irrésolution et de découragement et la preuve d'une déplorable incapacité.

Pendant la délibération du conseil, on vint avertir Richard qu'une riche caravane d'Egypte se rendait à Jérusalem. Il part avec l'élite de ses guerriers, attaque et taille en pièces deux mille musulmans qui défendaient la caravane, et s'empare d'un riche butin.

La volonté de Richard avait triomphé, on se mit en marche pour regagner les côtes. L'armée entière couvrit son chef de malédictions, et les pélerins au désespoir gémissaient d'avoir eu confiance en lui et d'être venus dans la Terre-Sainte. Les Français, surtout, qui avaient demandé l'attaque avec le plus d'ardeur, accablèrent Richard de railleries, et le duc de Bourgogne qui les commandait lança des chansons insultantes dans lesquelles il n'épargnait ni le roi d'Angleterre ni les princesses qui l'accompagnaient. Richard y répondit par des sirventes satiriques.

Saladin n'avait pas cessé de suivre les mouvemens des croisés. Il marche tout-à-coup sur Jaffa et se rend maître de la moitié de la ville. Richard, parti d'Acre par mer, vient délivrer ses compagnons d'armes. Il chasse les musulmans de la place; et trois jours après Saladin attaque la petite armée de Richard

campée audacieusement hors des murs. Après avoir résisté avec sa faible troupe à tous les efforts de la cavalerie ennemie, le roi d'Angleterre se précipite sur elle. Dans cette journée de Jaffa, Richard fut intrépide jusqu'à la rage, téméraire jusqu'à la démence. Il battit complètement Saladin après des prodiges de vigueur et de courage. Ce fut à cette bataille qu'il abattit, d'un seul coup, la tête, l'épaule et le bras d'un émir; ce qui a fait dire à l'un de ses chroniqueurs qu'il fendait en deux un Sarrazin tout armé. Il revint au camp tellement hérissé de flèches, qu'un témoin oculaire dit qu'il ressemblait à une *pelotte couverte d'aiguilles*.

Cet effort du désespoir fut le dernier. La fièvre qui brûlait et exaltait Richard pendant le combat, le fit tomber dans le plus profond abattement après la victoire. Malade, il fut abandonné de tous les siens. Son caractère insupportable les avait tellement mécontentés, que ce ne fut qu'à forcede présens qu'il put retenir auprès de lui quelques-uns de ses chevaliers.

Saladin, de son côté, n'était pas moins embarrassé par la défection de ses émirs. Leur refus de combattre devant Jaffa avait contribué autant que la valeur de Richard à donner la victoire aux chrétiens.

Ce fut donc avec un égal empressement que les deux nations recherchèrent la paix. Une trève de trois ans, trois mois, trois semaines, trois jours et trois heures fut conclue le 10 août, 1192. Le seul avantage que retirèrent les Chrétiens de tant de maux soufferts, de tant de sang répandu, c'est que Jérusalem devait être ouverte aux pélerins qui viendraient de l'occident pour visiter le tombeau du Sauveur.

Une caravane de pélerins de toutes les nations partit aussitôt pour la ville Sainte, excepté les Français, à qui elle fut interdite, parce qu'ils avaient eu l'irrévérence de faire de sanglantes plaisanteries sur le dénouement misérable auquel

avaient abouti la jactance et l'insolent orgueil du roi d'Angleterre.

La reine Bérengère, la veuve de Guillaume II et la princesse de Chypre, partirent ensemble le 29 septembre.

Richard, après avoir fait ses dispositions, s'embarqua le 9 octobre pour revenir en Angleterre. Le lendemain matin, monté sur le tillac de son vaisseau, il jeta un dernier regard sur les côtes de Palestine, et adressa un dernier adieu à cette terre où il s'était promis tant de triomphes, et qu'il quittait plein de honte et de confusion et couvert des malédictions de ses compagnons d'armes. Il partait sans même avoir été s'agenouiller devant le tombeau du Christ, qu'il avait juré tant de fois de conquérir; l'évêque de Salisbury accomplit pour lui ce saint pélerinage. C'est que Richard était venu en Palestine en véritable aventurier, et n'avait jamais songé qu'à satisfaire un désir insensé de gloire et de renommée. La panetière et le bourdon du pélerin, qu'il avait portés, n'avaient point eu le pouvoir de lui inspirer l'humilité et le mépris des richesses dont ils étaient le symbole. Son orgueil, en Palestine comme en Angleterre, humiliait jusqu'aux plus hauts barons; sa rapacité rançonnait jusqu'aux plus humbles pélerins. Pendant ses préparatifs de départ, comme il était à Rouen, Foulques, curé de Neuilly, le Pierre l'Ermite de cette croisade, qui avait son franc parler même avec les rois, lui avait dit qu'il ferait bien de laisser en Europe ses trois filles favorites, savoir : l'Orgueil, l'Avarice et la Luxure; à quoi Richard, qui était de bonne humeur, avait répondu : « Hé bien ! en « partant pour la Terre-Sainte, je lègue la première aux « templiers, la seconde aux bénédictins, et la troisième « aux prélats de mon royaume. » Mais les templiers, les bénédictins et les prélats étaient sans doute déjà pourvus, et

les trois filles chéries de Richard l'accompagnèrent fidèlement en Palestine, et revinrent avec lui. Quelque grand que ses flatteurs aient voulu le faire, de quelques prestiges que la poésie l'ait entouré, Cœur-de-Lion, en Palestine, est resté bien inférieur à ses ennemis ; et Saladin, qui l'égalait en courage sinon en impétuosité, le surpassait pour tout le reste, car il était doué de toutes les nobles et hautes qualités d'un grand général et d'un grand roi.

Richard laissa parmi les infidèles un sentiment d'effroi qui durait encore un siècle après son départ. Lorsque le cheval d'un Sarrazin éprouvait un mouvement de frayeur, son cavalier s'écriait : « Est-ce que tu crois voir le roi Richard ? » Et les mères, pour arrêter les cris de leurs enfans disaient : « Tais-toi, « ou je vais faire venir le roi Richard qui te tuera ! »

Ce dernier trait résume admirablement l'histoire de Richard en Palestine ; le temps avait fait justice, des flatteries et des exagérations poétiques ; et le nom du héros de la Croisade n'était plus bon qu'à faire peur aux enfans !

(*La suite à la prochaine livraison.*)

REVUE RÉTROSPECTIVE
NORMANDE.

PUBLICATION
DE PIÈCES RELATIVES
A L'OCCUPATION DE ROUEN
PAR LES ANGLAIS
Au XVe siècle.

Dans une première publication, nous avons donné le texte de la capitulation et plusieurs pièces qui attestent avec quelle rigueur fut exigé le paiement de la rançon. Nous terminons aujourd'hui la série de ces documens, et nous commençons la publication des pièces qui se rapportent à la défense de Rouen. Les mesures violentes prescrites par les ordonnances, la destruction des édifices où l'ennemi eût pu trouver un asile, la rigueur avec laquelle on exige la contribution du clergé, tout atteste l'imminence du péril. Les pouvoirs donnés par Charles VI à ses capitaines en sont encore une preuve; ils violaient plusieurs des priviléges de la commune de Rouen et contribuèrent à provoquer l'émeute dont périt victime le bailli Raoul de Gaucourt. Quel fut le véritable caractère de cette émeute? Ne faut-il y voir qu'une effervescence des passions populaires ou une résistance légitime de la commune? C'est-là une question qui intéresse notre histoire locale et sur laquelle, nous l'espérons, nos publications ultérieures doivent jeter quelque lumière. C.

BIBLIOGRAPHIE.

ANECDOTES NORMANDES; par A. Floquet. — 1 beau vol. in-8°. — Rouen, 1839. — Imp. de Nicétas Periaux. — E. Le Grand, éditeur, rue Ganterie, 26.

Il serait mal à moi de dire ce que je pense des *Anecdotes* de notre ami M. Floquet : les cent cinquante exemplaires auxquels a été réduite l'édition de ce charmant ouvrage, ont été enlevés en peu de jours, et les acquéreurs se réjouissent depuis un mois d'être en possession d'un livre rempli d'intérêt, de gaité, d'esprit, de bon goût, de douce philosophie, d'études consciencieuses, de fines observations ; et tout cela renfermé dans un volume où la typographie rouennaise a égalé tout ce que les presses de Paris produisent de plus élégant et de plus beau; si, donc, je venais aujourd'hui présenter à nos lecteurs l'appât d'une pareille publication, je ne ferais que donner d'inutiles regrets à tous ceux qui n'ont pas pu se procurer le beau volume des *Anecdotes Normandes*.

Ne pouvant, toutefois, laisser passer une œuvre aussi importante par le nom de son auteur, que remarquable par son mérite, sans en dire quelques mots, je me bornerai à faire ressortir deux des qualités qui la distinguent, qualités qui deviennent de plus en plus rares, dans les productions de la littérature moderne; quoique, cependant, il ne puisse y

avoir sans elles ni honneur pour les écrivains, ni profit pour les lecteurs. Ces qualités, dont toutes les œuvres de M. Floquet offrent le précieux exemple, sont, comme on l'a déjà compris, la conscience et le style.

Pour tous ceux qui ne lisent pas un livre comme un feuilleton de journal, les ouvrages de M. Floquet doivent être l'objet d'une prédilection particulière. Écrire est bien rare! Et pour la littérature courante de Paris, écrire n'est autre chose que noircir du papier. Que dire de la Province? Aussi, tous les hommes d'étude de la Normandie doivent-ils être heureux de voir un écrivain, leur compatriote, joindre, à une érudition vaste et sûre, l'intelligence raisonnée de la langue, qu'il manie avec grâce, vigueur et clarté; un écrivain qui sait quel respect il doit à ses lecteurs et à lui-même; et pour qui notre belle langue française est l'objet d'un culte sincère et assidu. Tous les lecteurs qui savent lire et qui ont étudié dans l'ordre de leur composition les anecdotes de M. Floquet, y ont remarqué ce progrès de style qui est l'indice des bonnes études et de leur heureuse application.

Quant à la conscience, sans laquelle il n'y a pas de style, M. Floquet la porte, pour les faits et les inductions, jusqu'au scrupule le plus chatouilleux; la qualité que M. Floquet ambitionne avant tout, et qu'il possède au plus haut degré, c'est celle d'*écrivain honnête homme*. Cette qualité, qui est peut-être un peu moins rare qu'on ne le croit, est, certainement, beaucoup moins commune qu'on ne voudrait le faire croire.

Cette probité littéraire et historique, que tout le monde reconnaît à M. Floqnet, et son remarquable talent de style, qui se révèlent jusque dans ses œuvres les plus légères, il les emploie depuis bien des années à un monument historique que la Normandie attend avec impatience, mais avec sécurité : l'*Histoire du Parlement de Normandie*. Je ne louerai pas d'avance cet important ouvrage, fruit de tant de veilles et de tant de travaux; mais, ce qu'il m'est permis de dire, c'est que, si la sagacité la plus patiente, la plus persévérante activité, les études les plus consciencieuses, une indépendance absolue, une impartialité religieuse, et les élans d'un cœur généreux battant dans la poitrine d'un honnête homme, suffisent pour faire une bonne et belle œuvre, l'*Histoire du Parlement de Normandie* sera un livre dont notre pays pourra s'énorgueillir.

CH. R.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE, AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET D'INSTRUCTION DE L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE; tome premier. — Brochure in-8° de 150 pages. — Falaise, Brée l'aîné, éditeur, 1838.

Il a existé à Falaise, de 1834 à 1837, trois Sociétés scientifiques.

La *Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres* avait pour président M. Pierre David, et pour secrétaire M. Alphonse de Brébisson. Elle a publié le premier volume de ses *Mémoires*.

La *Société d'Agriculture de l'arrondissement* avait pour président M. le comte d'Aubigny, et pour secrétaire M. le comte de Beaurepaire. Elle a publié le premier volume de ses *Mémoires*, et les deux premiers cahiers du second.

L'*Association pour le progrès de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Instruction dans l'arrondissement* avait pour président M. Charles Morel, et pour secrétaire M. Galeron. Elle a publié le premier volume de ses *Mémoires*, et les deux premiers cahiers de son second volume. Elle a, de plus, donné les *Annuaires de l'arrondissement* pour 1836 et 1837. Ces deux *Annuaires* sont les premières publications de ce genre que l'on ait vues dans ce pays.

A la fin de 1837, les trois Sociétés ci-dessus se sont réunies en une seule, sous le nom de *Société Académique, Agricole, Industrielle et et d'Instruction de l'arrondissement de Falaise*. La nouvelle Société, régie par des *statuts généraux*, s'est divisée, pour le travail, en quatre sections ayant leurs *réglemens spéciaux*; et il a été arrêté que les publications de ces sections paraîtraient dans le même recueil, non séparément les unes des autres. C'est le premier bulletin de ce recueil que nous avons sous les yeux. Nous y trouvons plusieurs articles scientifiques, une grande abondance de petits vers et quelques notes relatives à l'agriculture et à l'instruction. En somme, ce volume n'est pas dépourvu d'intérêt. Nous signalerons aux naturalistes des *Considérations sur la Diatomée*, par M. de Brébisson, et un *Essai d'une classification des Passereaux*, par M. de la Fresnaye. Nous mentionnerons aussi avec éloge une notice de M. Frédéric Galeron *sur les différens modes de sépulture dans l'arrondissement de Falaise*, et les articles de MM. d'Haillicourt et de Magny, *sur les instrumens aratoires employés dans le domaine de Bons* et *sur le labourage*. Quant aux poèmes, aux odes, aux allégories, etc., ces pièces de vers ne sont ni meilleures ni

plus mauvaises que celles qui ornent habituellement les recueils de nos académies de province.

Au reste, MM. les hommes de science et les poètes bas-normands ont donné à leurs confrères de la Haute-Normandie un bon exemple à imiter. Ils ont compris qu'ils devaient concentrer leurs forces au lieu de les éparpiller; qu'ils devaient étouffer les rivalités fâcheuses qui s'élèvent infailliblement et qui se perpétuent entre les diverses associations scientifiques ou littéraires d'une même localité, au grand détriment de la science et de la littérature, qui n'ont jamais rien à gagner à ces jalousies, à ces haines de province. Rouen, que nos petites villes normandes prennent quelquefois pour modèle, devrait bien, à son tour, importer dans ses murs les bonnes choses que ces petites villes accomplissent souvent. Croiriez-vous bien, chers lecteurs de la *Revue*, que nous avons le bonheur de posséder dans notre industrieuse cité jusqu'à ONZE SOCIÉTÉS SAVANTES, ni plus ni moins? Comptons ensemble nos richesses en ce genre, et vous allez voir que Caen, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, ces villes essentiellement dévouées au culte de la science et des beaux-arts, sont bien en arrière de nous sous ce rapport. Vous connaissez, au moins grâce à l'*Académiade*, de joyeuse mémoire, l'existence de l'*Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*. Grâce à la statue de Corneille, vous connaissez encore la *Société libre d'Émulation*. Les brillantes expositions de fleurs et de fruits dans la salle des Consuls, en juin et en octobre, vous ont révélé la *Société d'Horticulture*, la plus jeune de toutes ces associations. Les expositions de tableaux, les concerts de l'Hôtel-de-Ville, vous ont appris aussi qu'il y avait deux *Sociétés des Amis des Arts* et une *Société Philharmonique*. Mais ce que vous ignorez, sans doute, c'est qu'il y a encore, au milieu de nous, une *Société centrale d'Agriculture*, une *Socéité pour concourir aux progrès du Commerce et de l'Industrie*, une *Société de Médecine*, une *Société des Pharmaciens*, un *Conseil central de Salubrité*..... J'espère qu'en voilà pour tous les goûts, et que Paris lui-même, ce monstre aux mille têtes, serait peut-être embarassé de nous offrir une plus agréable variété. Il est vrai qu on pourrait dire avec plus de raison, de nos académies, ce que le cynique Piron disait de l'Académie Française de son temps; et qu'on pourrait regretter de voir la quantité l'emporter si fort sur la qualité..... Véritablement, dans une

localité aussi pauvre que la nôtre en gens de loisir, en hommes de lettres, en artistes, en gens de science, il est impossible que toutes ces réunions méritent réellement le titre banal de *Sociétés savantes* qu'on leur donne, et qu'il n'y ait pas bien des inutilités. Quelques bons esprits, qui ont connaissance du fait, ont essayé, à diverses époques, d'opérer la fusion de toutes ces corporations intellectuelles en une seule Académie divisée par sections, et de donner ainsi un peu d'unité à ces élémens si discors et si faibles dans leur isolement; mais, las ! les braves gens sont morts à la peine ! Ils ne connaissaient pas ce que c'est que *l'esprit de corps*; ils ne se doutaient pas des antipathies qui existent entre ces diverses associations, qui sembleraient ne devoir être animées que du seul désir de faire le bien, que de la recherche de la vérité ! Chacune de ces sociétés croit à sa supériorité sur toutes les autres; aucune n'est disposée à des sacrifices d'amour-propre et n'aperçoit sa faiblesse et son inutilité. Il n'y a que le gouvernement qui puisse prendre la difficile mission de faire taire toutes ces ambitions rivales, d'anéantir ces ridicules résistances; lui seul pourrait rassembler ces frêles rejetons d'un même arbre pour en former un faisceau vigoureux et solide. Mais, au temps où nous vivons, la politique envahissante lui fait oublier les besoins de la science, de la littérature et des beaux-arts, et ce n'est pas probablement notre siècle turbulent qui verra s'accomplir ce nouveau travail d'Hercule.

— UN AMATEUR, qui n'est d'aucune Société savante. —

ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE — Troisième année, publiée par la Société Académique, Agricole, Industrielle et d'Instruction de cet arrondissement. — 1 vol. in-18 de 132 pages. — Falaise, Brée l'aîné, 1838. — Prix : 30 centimes.

Les deux premières années de cet *Annuaire* ont paru sous les auspices de l'*Association Falaisienne*. La première fut rédigée en entier par le secrétaire, M. Galeron, qui avait eu l'idée de ce petit livre, et qui cherchait à l'introduire dans le pays; la seconde, par une commission composée de MM. Galeron, Racine fils, Ch. Morel, Renault, de Brébisson, Saint-Ange Plet et Travers. La nouvelle *Société Académique* a senti toute l'importance et l'utilité d'un *Annuaire*. Elle a adopté le plan de celui de l'*Association*, en l'étendant; et ses principaux membres se sont empressés de le rédiger en commun. Le succès de cette publi-

cation est maintenant assuré à Falaise. — Le simple énoncé des articles que ce petit livre à 6 sous renferme, va prouver que ses auteurs ont parfaitement compris ce que doit être un ouvrage destiné à remplacer, dans les mains du peuple, les stupides almanachs qui, jusqu'à ce jour, ont servi à ses lectures habituelles.

Après le *Calendrier* obligé, l'indication des *Foires* de l'arrondissement et la mention des récompenses décernées par le jury de l'Association Falaisienne, en 1838, à la suite de la première exposition, à Falaise, en août 1837; on trouve, sous le titre de *Statistique*, un aperçu général sur l'arrondissement de Falaise, et en particulier sur les communes de Tournebù et d'Olendon. — La deuxième partie, intitulée *Agriculture*, renferme une note sur le concours de labourage qui a eu lieu à Ailly en septembre 1837; un article sur la plantation des arbres dans les terrains arides et pierreux, et un autre sur la falsification de la charrée; la description du procédé de M. Mathieu de Dombasle, contre la carie des blés, et l'exposé des développemens que l'horticulture a pris depuis quelques années. Un pharmacien de Falaise, M. Labbé, fait un Cours gratuit d'horticulture; et M. Brébisson, qui a tant concouru à la création d'une École d'horticulture et de botanique, a professé un Cours de botanique appliquée au jardinage. Les cours sont faits sous les auspices de la nouvelle *Société Académique*. — Dans la troisième partie, consacrée à l'*Industrie*, on rend compte du succès de la première exposition publique, tenue en août 1837, pendant la foire de Guibray. La Société académique va organiser ces expositions d'une manière régulière. On lit ensuite avec intérêt des considérations sur l'industrie du fil et des toiles de lin en Normandie. — La quatrième partie comprend un coup d'œil sur l'industrie première de l'arrondissement; on y fait voir qu'elle a été plutôt en souffrance qu'en prospérité par la faute des communes qui s'opposent de tous leurs efforts à la création des maisons d'école que la nouvelle loi met à la charge des administrations rurales. M. Travers, dans un *Dialogue entre lui et moi*, fait ressortir avec esprit et bon sens la stupidité de ces gens, malheureusement trop communs, qui ne veulent pas qu'on innove en fait d'instruction, et qui déblatèrent sur l'enseignement mutuel et les nouvelles méthodes d'enseignement primaire. — Sous le titre de *Variétés*, la cinquième partie contient : l'état civil de l'arrondissement; une notice pleine d'intérêt sur les champignons comes-

tibles et vénéneux des environs de Falaise; l'indication des premiers secours à donner aux noyés; des conseils fort sages sur l'affreuse maladie des enfans, connue sous le nom de *croup*; un article sur l'utilité de l'enseignement de la musique; une causerie sur la géographie considérée comme étude d'agrément pour l'enfance; le compte rendu de la procédure jugée en 1837, par le tribunal correctionnel de Falaise, contre un fripon qui se faisait passer pour sorcier dans la campagne; une mention sommaire des découvertes archéologiques faites en 1837 dans l'arrondissement; une tradition locale connue sous le nom du *Rouge-Gorge et du Roitelet;* enfin une petite pièce de vers sur le *Grand Cours*, ou l'ancienne promenade de Falaise, et une chanson intitulée : *Le Badestamier fa'aisien.*

Si nous avons reproduit si scrupuleusement la table des matières d'un petit livre de 6 sous, si nous avons consacré à un si chétif volume beaucoup plus de temps que nous n'en accordons à maints gros livres de 6 à 8 francs, c'est que nous avons voulu faire sentir l'importance et l'utilité que nous attribuons à ces productions entreprises dans un but moral et philosophique en faveur du peuple ignorant de nos villes et de nos campagnes. Jusqu'ici on a trop publié pour ceux qui savent, et pas assez pour ceux qui ne savent rien. Il est temps de songer sérieusement à cette partie de la population qui croupit au sein de la misère, du vice et des superstitions. En l'éclairant sur ses véritables intérêts, en lui présentant avec prudence et sous une forme agréable les principes de la morale et d'une bonne religion, en fesant naître chez elle le goût des lectures instructives, on rendra au pays le plus signalé des services, car on aura fait disparaître une des causes les plus influentes des désordres qui agitent trop souvent le corps social, l'ignorance, avec tout son cortège de mauvaises passions.

Il y a encore un autre motif qui nous a engagé à présenter une analyse étendue de l'*Annuaire Falaisien.* Il nous a paru qu'il y avait convenance et justice à faire ressortir tout le bien que produit la *Société Académique* de Falaise, à signaler aux académies inactives de nos grandes villes, l'activité et le zèle que déploie une petite *association* d'une petite ville de la Basse-Normandie. Sans recourir aux secours du gouvernement et avec les seules cotisations de ses membres, elle publie un *Recueil* pour les gens de science et les littérateurs; elle répand dans les

campagnes un *Annuaire* à bas prix; elle fonde une école d'horticulture et un jardin botanique; elle institue des cours publics; elle crée une exposition pour les produits de l'industrie locale, des concours de charrues; elle donne des primes pour les meilleurs travaux; elle s'occupe des moyens d'établir l'enseignement populaire de la musique. Voilà, assurément, une corporation scientifique qui comprend bien sa mission. Honneur lui soit rendu; et puisse son exemple trouver chez nous des imitateurs! Oh! alors, nous n'aurons plus que des paroles de paix, que des éloges pour nos Sociétés savantes!

H. B.

— Nous pouvons annoncer, comme devant paraître à des époques plus ou moins rapprochées, plusieurs ouvrages intéressans pour la Normandie, qui sont sous presse chez MM. F. Baudry et Nicétas Periaux:

Notice sur la calligraphie du moyen-age; par E.-H. Langlois (du Pont-de-l'Arche); un vol. in-8°, orné de quinze gravures et de lettres grises.

Histoire du chateau d'Arques; par M. A. Deville; un vol. grand in-8°, orné de planches et de gravures en bois.

Esquisses sur Navarre; par M. d'Avannes; un vol. grand in-8°, avec lithographies, lettres grises et gravures en bois.

Essai historique et statistique sur la ville de Bolbec; par M. Collen-Castaigne; un volume in-8°, avec cinq lithographies et un plan de Bolbec.

Jumièges, prose et vers, par M. U. Guttinguer; un vol. in-18, avec lithographies.

Et enfin une *Chronique inédite de Normandie*, et les deuxième et troisième vol. des *Chroniques Anglo-Normandes* que publie M. E. Frère.

C'est avec une bien vive satisfaction que tous les lecteurs de la *Revue* apprendront quelle activité règne dans la presse scientifique et littéraire de la Normandie. Les ouvrages dont nous venons de donner la liste auront, outre leur mérite intrinsèque, l'avantage de faire briller d'un

nouvel éclat une des plus belles industries du monde, industrie pour laquelle nous sommes fiers de pouvoir dire que la Normandie l'emporte déjà sur toutes les autres provinces de France. Dire que la *Calligraphie* de Langlois sortira des presses de M. F. Baudry, c'est dire assez avec quel soin religieux et quel goût sera imprimé l'œuvre de notre illustre compatriote. L'*Histoire du Château et des Sires de Tancarville* nous donne l'idée de ce que sera le volume du *Château d'Arques*, de M. Deville. Les *Esquisses sur Navarre* doivent être surtout reproduites avec un luxe d'ornemens typographiques et de papier dont on trouve déjà un spécimen dans les *Anecdotes Normandes*. Ce magnifique volume sera publié par souscription : quoique les frais d'impression en aient été considérablement augmentés depuis la publication du premier prospectus, le prix en est resté le même (10 fr.) Seulement l'éditeur s'est réservé de le porter à 15 fr. après le 1er mars, époque à laquelle la liste de souscription sera close et imprimée.

M. Collen-Castaigne, en faisant l'histoire de sa ville natale, a voulu qu'elle tournât non seulement au profit des riches qui y trouveront de l'instruction et de l'amusement, mais encore au profit des pauvres. Le produit des *Essais historiques sur Bolbec* sera versé au bureau de bienfaisance de cette ville.

Le joli petit volume de M. Guttinguer sur *Jumiéges* sera le compagnon de voyage obligé de tous ceux qui iront visiter ces belles ruines conservées avec amour par M. Casimir Caumont. Les inspirations poétiques de M. Guttinguer sont précédées d'une notice qui renferme des documens aussi complets que précis sur l'histoire de la célèbre abbaye normande.

Nous aurons à parler aussi, dans quelques jours, d'une nouvelle brochure sur l'*Aliénation mentale*, par le savant médecin en chef de l'Asile des Aliénés. Nous citerons quelques passages pleins d'intérêt de l'ouvrage de M. Parchappe.

Ch. R.

CHRONIQUE.

Les *Congrès scientifiques* ne sont pas morts, comme bien des personnes pourraient le croire, eu égard au peu de retentissement de leurs élucubrations scientifiques. Nous venons de recevoir, nous indignes, les circulaires du secrétaire du Congrès pour la septième session. C'est au Mans, pays gastronomique s'il en fut jamais, que nos savans nomades de province sont invités à venir planter leurs tentes, au mois de septembre de cette année. Le congrès, comme pour les années précédentes, sera divisé en 6 sections :

Sciences naturelles : Secrétaire, M. de Marseul, professeur à l'établissement de Saint-Joseph.

Agriculture, Industrie et Commerce : Secrétaire, M. Sévin, membre du Conseil général de la Sarthe.

Sciences médicales : Secrétaire, M. Lepelletier, docteur-médecin.

Histoire et Archéologie : Secrétaire, M. Chevereau, directeur du Séminaire du Mans.

Littérature et Beaux-Arts : Secrétaire, M. Houdbert, juge au tribunal du Mans.

Sciences physiques et mathématiques : Secrétaire, M. Verdier, officier d'Académie, professeur de physique et de mathématiques au Collége.

Pour être du Congrès, il suffit de s'engager par écrit à souscrire au compte-rendu, publié par le Congrès, en 1 volume in-8°, dont le prix est de 10 francs.

Nous avons reçu quelques détails sur le dernier Congrès tenu à Clermont-Ferrand, en septembre 1838. Il a été fort mal accueilli des Clermontois, qui n'ont pris aucune part à ses travaux. La section de chimie, la section de médecine, n'y ont point été représentées. Notre correspondant termine par ces mots : « Hors Paris, il n'y a absolument que « la Normandie où l'on puisse faire quelque chose en sciences. »

Le gérant, Ch. Richard.

LES

NORMANDS D'ITALIE

A LA

PREMIÈRE CROISADE.

=

CHAPITRE I

(1096 — 1097.)

Bohémond prend la croix. — Tancrède. — Les Normands devant Constantinople. — Expédition de Tancrède en Cilicie. — Lutte avec Baudoin dans la ville de Tarse. — Arrivée des croisés devant Antioche.

Bohémond était occupé au siége d'Amalfi[1], lorsque le bruit se répandit en Italie que le pélerinage de la Terre-Sainte n'était plus entrepris par des gens de rien, par quelques hommes isolés qui partaient, le bâton à la main, la besace sur le dos, mais par les plus nobles princes, par des milliers de guerriers. Vers cette époque le comte de Vermandois, à la tête d'une multitude de chevaliers français pleins de zèle et de courage, traversa le sud de l'Italie. Alors Bohémond n'hésita plus; lui aussi poussa le cri de « *Dieu le veut !* » Se faisant apporter un manteau précieux, il le coupa en morceaux, prit

[1] Gesta Franc. — Robert le moine. — Guibert, 488. — Historia belli sacri, 14 4 — Guil. de Tyr, 658. — Orderic Vital, 724. — Geoffroi Malaterra, IV, 24. — Guillaume de Malmesbury, 130.

lui-même et donna à ses compagnons le signe de la croisade. Son exemple fut si généralement suivi, que Roger[1] se plaignait de voir son pays abandonné.

Bohémond était un vrai Normand, comme son père Robert Guiscard ; il joignait à un grand courage une souplesse et une finesse non moins grandes. Après la mort de son père, il ne vit pas se réaliser les espérances qu'il avait conçues comme compagnon de ses victoires. Il n'eut en partage qu'Otrante, Gallipoli et Tarente. Des possessions aussi restreintes ne pouvaient satisfaire l'ambition de Bohémond. Il saisit avec empressement l'occasion que lui offrait la croisade pour étendre au loin ses conquêtes.

Son neveu Tancrède s'attacha à lui plutôt par enthousiasme que par intérêt ; ce héros surpassait ses plus jeunes compagnons en audace guerrière, et les vieillards en prudence et en circonspection. Observateur zélé de la parole de Dieu, il ne rendait pas le mal pour le mal. Jamais il ne vantait ses services ; mais, préférant les veilles au sommeil, l'action au repos, dédaignant toute superfluité, toute mollesse, il se fraya une route vers la vraie gloire; il obtint, parmi ses contemporains, la renommée qu'il souhaitait, et l'histoire impartiale doit ajouter que la postérité l'a confirmée. Jusqu'à l'époque des croisades, il hésita entre la carrière des armes et l'état ecclésiastique ; mais les guerres saintes, en consacrant à un but pieux les vertus chevaleresques, le décidèrent,[2] et il partit avec son oncle Bohémond pour Constantinople, où étaient déjà réunis Godefroy de Bouillon et les principaux chefs de la croisade.

Ce fut en 1096, au commencement de l'hiver, que les princes

[1] Roger, oncle de Bohémond et comte de Sicile.

[2] Tous les détails de ce portrait sont tirés de Raoul de Caën, chapelain de Tancrède. Muratori a publié la chronique de Raoul, dans le tom. V des historiens d'Italie.

normands mirent à la voile; leur cavalerie se montait à dix mille hommes, et leur infanterie était beaucoup plus nombreuse. Ils débarquèrent sur les côtes d'Illyrie, près de Cabalion, non loin de Bousa, et atteignirent Castorea avant les fêtes de Noël. Comme les habitans refusaient de vendre des vivres aux croisés, on ne se borna pas à leur enlever par la violence les provisions nécessaires; on les dépouilla de leurs biens pour les punir de leurs dispositions hostiles. Les croisés continuèrent ensuite leur marche, et arrivèrent à Pelagonia; ce château fort était occupé par des hérétiques, que les pélerins se crurent obligés de châtier en exécution de leur vœu; la place fut envahie, pillée, et il n'y eut qu'un petit nombre d'habitans qui échappèrent à la mort. Vers cette époque, Bohémond reçut une ambassade envoyée par l'empereur grec Alexis Comnène; les ambassadeurs l'engagèrent à mettre un terme aux meurtres et au pillage, en lui représentant que c'était le seul moyen d'échapper lui-même à de pareils malheurs. « On avait préparé sur la route des provisions que « les croisés pourraient acheter; des envoyés de l'empereur « veilleraient à l'exécution de ses ordres, et Alexis lui-même « s'estimerait heureux de voir bientôt à Constantinople un « prince tel que Bohémond, de l'accueillir comme son ami et « de lui témoigner son estime. » Bohémond répondit avec la même politesse. Les deux princes cherchaient à se tromper. En effet, Bohémond excitait, à cette époque même, le duc de Lorraine à se joindre à lui pour renverser l'empereur grec, et Alexis rassemblait une armée pour accabler, s'il lui était possible, le prince de Tarente avant son arrivée à Constantinople.[1] Il crut bientôt avoir trouvé une occasion favorable. Le 16 février 1097, au moment où l'armée des croisés se disposait à

[1] Historia belli sacri, 135. — Raoul de Caën, 115.

traverser le Wardar, les Grecs occupèrent le pays par une manœuvre secrète et rapide. Dès que la moitié des pélerins eut traversé le fleuve, ceux qui étaient restés sur l'autre rive furent attaqués et vivement pressés par les Grecs. Déjà ils cédaient au nombre, lorsque Tanerède, s'élançant dans le fleuve, vola à leur secours; deux mille cavaliers suivirent son exemple, et forcèrent l'ennemi à battre en retraite. On apprit par les prisonniers que cette attaque avait eu lieu en vertu des ordres de l'empereur; mais Bohémond, qui ne savait pas encore quel parti adopterait le duc de Lorraine, dissimula son ressentiment.

Dès qu'Alexis eut reçu la nouvelle du mauvais succès de son entreprise, il envoya à Bohémond une seconde ambassade pour affirmer que les hostilités ne devaient être imputées qu'à des soldats étrangers. « Les croisés devaient se fier à ses lieute-« nans, et ne plus redouter un malheur semblable. » Les pélerins continuèrent leur marche et passèrent près de Serra et de Rusa, mais on refusa de les recevoir dans ces villes, et ils furent forcés de camper aux portes. Cette nouvelle preuve de mauvaise foi, et aussi la crainte de voir l'armée en proie à la famine, excitèrent la colère de Tancrède. Il voulait punir l'injustice et repousser la violence par la violence; Bohémond ne le retint qu'avec peine; il avait besoin de patience pour assurer l'exécution du nouveau plan qu'il avait conçu. La masse des pélerins était peu disposée à combattre les Grecs, chrétiens comme eux. Le duc de Lorraine, qui arriva à l'improviste dans le camp des Normands, leur déclara que « bien « loin de vouloir attaquer l'empereur Alexis, il avait prêté « serment de vassalité; Bohémond devait, dans l'intérêt géné-« ral, suivre son exemple. Il ajouta que la discipline, l'affabi-« lité et les prévenances gagneraient la confiance de l'empe-« reur, et qu'il accorderait de bonne grâce ce qu'il serait dan-

« gereux d'arracher par la violence. » Bohémond se rendit aux conseils de Godefroy, et se hâta d'arriver à Constantinople avant son armée. Ses troupes, quoique nombreuses, n'égalaient pas celles de Godefroy, et le rusé Normand craignait qu'Alexis, délivré de sa première frayeur, ne proportionnât ses faveurs à la puissance dont il le verrait entouré. Mais l'empereur, qui savait bien que la force et le génie d'un homme font souvent plus qu'une armée entière, accueillit cet hôte redoutable avec les plus grands égards.

Bohémond, qui ne lui cédait nullement en adresse, ne rappela les guerres précédentes de Dyrrachium et de Larissa que pour flatter l'empereur, et il ajouta « que, plus sage maintenant, il ne venait plus comme ennemi, mais comme allié. » Il prêta le serment sans difficulté[1], et alla habiter un palais qu'on avait meublé magnifiquement pour le recevoir. Alexis ordonna d'y porter des mets préparés et d'autres qui ne l'étaient pas; il fit dire à Bohémond que, si les usages grecs ne lui convenaient pas, il pouvait faire préparer les mets à la manière de son pays. Cette conduite était dictée à l'empereur par la politesse, et surtout par le désir d'éviter tout soupçon d'une intention hostile. Bohémond préféra les mets de son pays; mais, en distribuant les autres à ses compagnons, il prouva qu'il ne craignait pas un empoisonnement[2].

On conduisit ensuite Bohémond dans une salle que l'empereur avait fait remplir d'or, d'argent, de riches vêtemens et d'autres objets précieux. Le Normand resta d'abord frappé d'étonnement; puis, en homme habile qui, sans s'occuper de la possession même des richesses, ne songe qu'au parti qu'on

[1] Selon Anne Comnène, il s'inquiétait peu de tenir ses sermens.

[2] L'opinion d'Anne Comnène, qui pense que Bohémond distribua les mets à *ses amis* parce qu'il les croyait empoisonnés, n'est pas admissible. Ce serait là une étrange amitié!

en peut tirer : « vraiment, s'écria-t-il, si j'étais maître de pa-
« reils trésors, il y a long-temps que j'aurais étendu au loin
« mes conquêtes. » Ceux qui le conduisaient lui apprirent que l'empereur lui en faisait présent. Bohémond accepta d'abord avec empressement, et ordonna de transporter les trésors dans son palais. Mais, ensuite, il craignit d'avoir trop vivement manifesté sa cupidité; d'ailleurs, sa conduite pouvait paraître peu digne d'un prince indépendant et l'enchaîner à l'empereur par des obligations trop étroites. Il renvoya donc à Alexis tous ses présens. Mais l'empereur insista, comme peut-être Bohémond s'y attendait; il représenta au Normand qu'on ne refusait que les présens qu'on ne trouvait pas dignes de soi. Alors Bohémond ne se borna pas à accepter les dons de l'empereur, il lui demanda le titre de lieutenant impérial dans toutes les contrées de l'Asie que les croisés pourraient conquérir; mais Alexis, qui craignait que la puissance de Bohémond ne devînt trop vaste et dangereuse pour lui-même, ne fit qu'une réponse évasive [1].

Cependant Bohémond soutint énergiquement parmi les croisés la cause de l'empereur. Plusieurs refusaient de lui prêter le serment féodal; l'un d'eux alla même jusqu'à insulter Alexis. Au milieu de la cérémonie de l'investiture, le chevalier Robert de Paris s'élança audacieusement sur le trône et s'y assit. Cette conduite frappa les Grecs de stupeur, et fut blâmée par les Latins eux-mêmes. Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, s'approcha de Robert et le fit descendre du

[1] Des historiens latins, comme Guibert de Nogent, Baudry, Tudebod, les auteurs des *Gestes des Francs* et de l'*hist. de la guerre sainte*, prétendent qu'Alexis abandonna à Bohémond la principauté d'Antioche; mais il n'est pas vraisemblable qu'on partageât déjà les conquêtes futures, et que Bohémond eût exprimé le désir formel de posséder Antioche ou toute autre principauté. Ce récit est, d'ailleurs, en opposition avec celui d'Anne Comnène, qui appelle Bohémond parjure parce qu'il avait enlevé Antioche à l'empereur.

trône en lui rappelant que manquer volontairement aux usages d'un pays était toujours une preuve de grossièreté. « Pourquoi « ce rustre, lui répondit Robert, reste-t-il seul assis, pendant « que tant de princes se tiennent debout autour de lui ? » Alexis, auquel on rapporta ces paroles, demanda quel était ce chevalier et d'où il venait : « Je suis un Franc de noble race, « répliqua Robert, je ne dirai qu'un mot à l'empereur. Dans « ma patrie il y a une vieille chapelle, où ceux qui veulent « livrer un combat singulier viennent prier et attendre leur « adversaire; quoique souvent j'aie prié et attendu, il ne s'est « trouvé personne qui voulût combattre contre moi. » — « Vous serez maintenant plus heureux, lui répondit l'empe- « reur, si vous cherchez réellement à prouver votre courage. « Ni à l'avant-garde ni à l'arrière-garde, les Turcs ne vous feront « attendre; vous ne trouverez votre ancien repos qu'au centre « de l'armée. » Parmi ceux qui refusaient le serment de vassalité à l'empereur, le plus puissant était Raymond comte de Toulouse. Comme il résistait aux conseils de Godefroy de Bouillon, Bohémond alla jusqu'à le menacer. Raymond irrité s'écria : « Ce Normand a sucé avec le lait la ruse et la perfidie ; les « sermens ne lui coûtent rien, il ne s'inquiète pas de les exé- « cuter. » Depuis cette époque, une haine violente anima les uns contre les autres les Normands et les Provençaux. Le comte de Toulouse, chef de ces derniers, finit par prêter à l'empereur Alexis un serment équivoque, et les croisés passèrent en Asie.

Tous les Normands ne furent pas aussi faciles à gagner que Bohémond. Son neveu Tancrède résista avec opiniâtreté aux instances de l'empereur Alexis; il avait précédé les autres croisés en Asie, et avait évité ainsi de prêter le serment féodal. Il se distingua au siége de Nicée; mais, lorsqu'après la prise de cette ville on voulut exiger de lui le serment de vassalité en-

vers l'empereur grec, il le refusa avec énergie. Il soutint « qu'il « ne devait fidélité qu'à son oncle Bohémond. Alexis n'avait « qu'à les accompagner jusqu'à Jérusalem, et combattre avec « eux pour l'honneur de Dieu. Tous alors se réuniraient dans « une même pensée et il ne naîtrait plus de discussions. » La plupart des croisés blâmaient l'opposition de Tancrède. Quelques Grecs crurent le décider en lui représentant qu'un refus prolongé le priverait des présens que lui destinait Alexis. Alors le chevalier s'écria ironiquement, en montrant un grand et beau pavillon : « Vraiment, l'empereur devrait remplir ce pa- « villon d'objets précieux, me les donner et me combler d'au- « tant de présens qu'en ont reçu les autres croisés, s'il veut « que je lui prête serment de fidélité. » Cette réponse irrita les Grecs, et Paléologue, l'un d'entr'eux, blâma hautement l'orgueil incompréhensible et l'insatiable avidité de Tancrède. Exaspéré de ces reproches, le Normand s'élança sur Paléologue, et ils en fussent venus aux mains si l'empereur et Bohémond ne les eussent séparés. Tancrède ne céda qu'aux prières de son oncle, qui le décida à prêter le serment féodal.

Dans sa marche à travers l'Asie mineure, l'armée des croisés, harcelée par les Turcs, eut cruellement à souffrir. Partout les Normands se signalèrent aux premiers rangs; à la bataille de Dorylée, ils contribuèrent puissamment à la victoire. Guillaume, frère de Tancrède, y succomba, et ce dernier lui-même y courut de grands dangers; il ne dut son salut qu'à Bohémond. Des fléaux encore plus redoutables vinrent fondre sur l'armée des croisés; il fallait supporter la chaleur du soleil d'Asie, traverser des désers brûlans, braver la soif et la famine.

Pendant que l'armée ralentissait sa marche dans les déserts de Phrygie, Tancrède et Baudouin frère de Godefroy de Bouillon, se mirent à la tête d'une troupe d'élite, et allèrent en avant pour reconnaître l'intérieur du pays et donner des renseignemens sur les mouvemens des Turcs.

Tancrède, suivi de 500 chevaliers et d'un grand nombre de fantassins, se dirigea vers la mer. Il traversa d'abord un plateau froid et uniforme, puis, franchissant les défilés des montagnes de Cilicie, dont la beauté pittoresque égale la sauvage âpreté, il atteignit la fertile vallée de Tarse. Cette ville était habitée en partie par des chrétiens grecs et arméniens, qui s'occupaient de commerce et d'agriculture. La puissance et les armes étaient entre les mains des Turcs. Tancrède fit engager par un arménien les habitans chrétiens à lui livrer la ville. Mais ceux-ci, redoutant la garnison, rejetèrent les propositions du Normand. Aussitôt les hostilités commencèrent. Une sortie des Turcs fut vigoureusement repoussée par Tancrède. Le Normand profita de la terreur répandue dans la ville pour renouer les négociations. Il promit sûreté aux habitans; il s'engagea même à récompenser une prompte soumission, annonçant qu'il punirait rigoureusement une plus longue résistance. Les Turcs, qui ne pouvaient se fier aux habitans, et qui redoutaient l'arrivée prochaine de la grande armée des croisés, consentirent enfin à ce qu'on arborât sur les murs l'étendart de Tancrède; cependant la reddition complète de la ville ne devait avoir lieu qu'après l'arrivée de Bohémond. A peine le traité était-il conclu, qu'on vit une armée se déployer sur les montagnes voisines. Les Turcs se persuadèrent que c'étaient leurs alliés qui venaient les délivrer, et déjà ils menaçaient insolemment Tancrède : « Si nous triomphons, leur répondit le Normand, votre châtiment est assuré; vaincus, nous trouverons « un vengeur dans Bohémond. » Déjà les deux armées s'étaient rangées en bataille, lorsqu'on reconnut avec surprise les étendarts et les armes des chrétiens; c'était Baudouin avec sa troupe. Les deux armées, joyeuses de leur mutuelle erreur, se réunirent et marchèrent ensemble contre Tarse. Tancrède partagea ses provisions avec les nouveaux venus; mais Baudouin reconnut mal ce service.

Dès qu'il aperçut le drapeau de Tancrède flottant sur les murs de la ville et connut les conventions faites avec les Turcs, il soupçonna le projet des Normands de fonder à Tarse une principauté indépendante. Son indignation éclata alors en invectives contre Bohémond et Tancrède; il témoigna son mépris pour leur puissance et leur origine [1], et demanda le pillage de la ville ou le partage de la conquête. Tancrède répondit, « qu'en sa qualité de premier conquérant, et d'après « le traité conclu avec les habitans de Tarse, il avait le droit « de faire flotter sa bannière sur les remparts, et ne pouvait « souffrir ni partage ni pillage de la ville. Il n'y aurait de « changement que dans le cas où les habitans interrogés choi- « siraient expressément Baudouin pour leur chef, ou renou- « velleraient les hostilités. » Les habitans, qui avaient beaucoup entendu parler des Normands et de leur puissance, et qui ne savaient pas même qu'il existât un duc de Lorraine, déclarèrent qu'ils reconnaissaient Tancrède pour maître. Cette réponse ne fit qu'enflammer la colère de Baudouin, qui leur dit en présence de Tancrède : « Vous prenez, dans votre sotte « ignorance, Bohémond et Tancrède pour les chefs les plus « puissans de l'armée, tandis que mon frère est chargé du « commandement suprême, et que ces Normands lui sont aussi « inférieurs en puissance qu'en noblesse. Bien loin de vous « mettre à l'abri du châtiment que vous méritez pour votre « résistance à mes ordres, ils le subiront eux-mêmes avec « vous. » Les habitans se laissèrent effrayer par ces menaces, arborèrent sur les murs la bannière de Baudouin, et jetèrent dans la boue celle de Tancrède.

Le Normand ne se sentit pas assez fort pour défendre sa

[1] « Tancredi et Boemundi jactantiam et principatum flocci pendentes, luto et fœci œquiparantes. » — Voy. Albert d'Aix, Raoul de Caën et l'histoire de la guerre sainte.

conquête contre Baudouin ; d'ailleurs, il ne voulait pas manquer à son vœu, en combattant des chrétiens. Il préféra s'éloigner de Tarse, et se dirigea vers Adana [1]. Cette ville avait déjà reçu un envoyé des croisés; elle se soumit à Tancrède. Bientôt il s'empara de Mamistra [2], et résolut de se reposer quelques jours dans un pays où il trouvait en abondance des provisions de toute espèce.

Après le départ de Tancrède, les habitans de Tarse, reconnaissant la supériorité de Baudouin, lui livrèrent deux tours. Peu de temps après, trois cents hommes de l'armée de Bohémond arrivèrent devant Tarse. Ils demandèrent amicalement des vivres et la permission d'entrer dans la ville; mais Baudouin, songeant aux dispositions hostiles des Normands à son égard, rejeta ses deux demandes. Les troupes de Bohémond furent forcées de camper à l'extérieur aux portes de la ville. Les pélerins de l'armée de Baudouin, plus compâtissans que leur chef, descendirent des vivres du haut des murs, et ranimèrent ainsi leurs frères épuisés. Les Normands, après avoir blâmé l'ambition et la jalousie des princes et loué la générosité des pélerins d'un rang inférieur, se livrèrent sans crainte au repos. Comment auraient-ils pu redouter le danger qui les menaçait dans une contrée en apparence entièrement soumise à l'armée chrétienne? Cependant, les Turcs s'étaient déjà rassemblés; profitant de l'obscurité de la nuit, ils saisirent le moment d'exercer une vengeance vivement désirée, fondirent sur le camp des pélerins nouvellement arrivés, et les massacrèrent sans en laisser échapper un seul. Au point du jour, les chrétiens s'aperçurent de l'horrible massacre des croisés. A cette

[1] Adana, sur la rive E. du Sarus; elle s'appelle maintenant Sehoun, et est située dans une fertile contrée. Mannert, V, 2, 100. Kinneir, I, 206. Voyage de Marco-Paulo, III, 26.

[2] Mamistra (autrefois Mopsueste), est située dans une belle plaine.

nouvelle, un murmure d'indignation s'éleva dans toute l'armée contre Baudouin et les chefs : « Leur conduite impie et in-« digne de chrétiens avait livré au fer de l'ennemi les compa-« gnons de leur sainte entreprise. Ils leur avaient même refusé « l'hospitalité qu'on aurait accordée à des étrangers. » On en vint à des hostilités déclarées. Les chefs se retirèrent dans une tour, pour se mettre à l'abri des flèches des pélerins. Enfin, Baudouin chercha à justifier sa conduite, en disant qu'il avait promis aux Turcs de ne laisser entrer personne dans la ville avant l'arrivée du duc de Lorraine. Ce furent bien moins ces raisons que le temps et la vengeance exercée sur tous les Turcs restés dans la ville, qui calmèrent peu à peu les esprits.

Baudouin ne se contenta pas de Tarse, il s'avança bientôt vers Mamistra, qu'occupait encore Tancrède. Il campa dans des jardins aux portes de la ville, et bientôt des échanges s'établirent entre les habitans et les nouveaux venus. Il s'éleva entre des marchands et quelques soldats une querelle, légère à son origine, mais qui devint bientôt très vive. Les Normands prirent chaudement le parti de leurs nouveaux sujets, et prouvèrent qu'ils se souvenaient de l'injure que leur avait faite l'armée de Baudouin, et qu'ils désiraient en tirer vengeance. Enfin, les deux partis virent, dans cet événement fortuit, une insulte préméditée. Cependant, ni Baudouin, ni Tancrède, ne voulaient se charger d'une terrible responsabilité, en donnant l'ordre de l'attaque. Quelques guerriers isolés commencèrent le combat. En ce moment, Richard, prince de Palerme, vint trouver Tancrède, et lui dit : « Vraiment! tu te conduis comme « un lâche; si tu avais la moindre énergie, tu te vengerais sans « hésiter de ce Baudouin qui t'a enlevé Tarse et t'a fait, ainsi « qu'aux tiens, le plus sanglant outrage. Déjà plusieurs cheva-« liers combattent pour laver cet affront; hâte-toi de donner « à tous l'ordre de s'armer et d'attaquer. » Tancrède céda à ces

conseils. Les compagnons de Baudouin, surpris par une brusque attaque, eurent d'abord le dessous ; mais bientôt ils reprirent la supériorité, et forcèrent les Normands de plier. Ceux-ci se retranchèrent sur un pont voisin de la ville, et le combat s'y prolongea avec beaucoup d'acharnement. Enfin, la nuit sépara les combattans ; Richard de Palerme, auteur de ce combat, avait payé de sa vie sa soif intempestive de vengeance [1]. Le lendemain matin, lorsque vint la réflexion, et qu'on vit la perte essuyée par les deux troupes, tous déplorèrent ce fatal événement, et, s'affligeant de leurs erreurs, se réconcilièrent et se rendirent réciproquement leurs prisonniers.

Vers cette époque, Baudouin instruit d'une maladie dangereuse de son frère Godefroy de Bouillon, se hâta d'aller rejoindre la grande armée des croisés. Il songeait à faire valoir ses droits au commandement suprême, en cas de mort de son frère. Mais tous, grands et petits, l'accueillirent froidement et ne dissimulèrent pas l'indignation que leur inspirait sa conduite.

Baudouin, mécontent de l'accueil des croisés, s'éloigna du camp, et alla conquérir Edesse au-delà de l'Euphrate. En l'absence de Baudouin, Tancrède soumit la plus grande partie de la Cilicie. Son bonheur égalait son courage ; Arméniens et Turcs lui envoyaient de grands présens pour obtenir son amitié et sa protection. Cependant la grande armée s'avançait ; Tancrède vint joindre ses forces à celles des autres croisés. On décida, sur la proposition d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, qu'à l'avenir on ne tenterait plus d'entreprise isolée. Le chrétiens ne devaient plus se séparer, afin d'assurer leur victoire par leur union. Après avoir traversé la Cilicie, ils arrivèrent devant Antioche, dont le siège devait fournir aux Normands une nouvelle occasion de signaler leur courage. A. Chéruel.

[1] Raoul de Caën. Le récit de Guil. de Tyr diffère sur quelques points peu importans.

NOTICE

SUR

LES SOBRIQUETS

ET AUTRES QUALIFICATIONS POPULAIRES

Appliqués à la Normandie et à diverses localités de cette ancienne province, ou à leurs habitans.

— SUITE ET FIN. —

Normands Houivets.

Moisant de Brieux nous apprend que, de son temps, les Bas-Normands étaient nommés *Houivets.* [1] Ce sobriquet est encore fort en usage de nos jours, et les Cauchois l'ont étendu à tous les Normands de la rive gauche de la Seine.

Je n'ai rien découvert sur l'origine de cette appellation; je suis également obligé d'avouer mon ignorance sur le sens qu'elle présente.

[1] *Origines de plusieurs coutumes anciennes, et de diverses façons de parler triviales.* Caen, 1672, in-12.

Les Caillettes, les Floquets du pays de Caux.

Les Houivets n'ont pas voulu que l'on pût dire qu'un des leurs et quatre-vingt-dix-neuf moutons faisaient cent bêtes[1]. Aussi se sont-ils bien gardés de faire attendre leur réponse à leurs parrains du pays de Caux, si tant est cependant que les premiers coups soient partis de la rive droite de la Seine : importante question sur laquelle, par d'excellentes raisons, je m'abstiens de prononcer. Bien est-il vrai que les Cauchois reçurent le sobriquet de *Floquets*, et je me borne à l'indiquer, sans remonter à la création du monde, ni même au déluge. Qu'on me permette au moins de me reporter au xve siècle.

Tout le monde connaît Robert de Floques, maréchal de Normandie, lequel fut un des plus rudes adversaires des Anglais sous Charles VII. On sait encore que les chroniqueurs, ses contemporains, le nomment souvent *Floquet*. Comme il était cauchois[2], peut-être son nom fut-il altéré ainsi pour faire allusion au sobriquet de ses plus voisins compatriotes. J'ai lu quelque part que Robert de Floques fut appelé *Floquet*, parce qu'il était boiteux. Cela peut être ; mais n'oublions pas que nos pères se plaisaient à grouper plusieurs idées sous un même mot, en d'autres termes, qu'ils affectionnaient les expressions à *double entente*. Avec cette disposition d'esprit, ils auront pu convertir *de Floques* en *Floquet*, et pour indiquer que le maréchal de Normandie était boiteux, et pour rappeler qu'il était cauchois. J'insiste sur cette interprétation, parce que, à tort ou à raison, j'ai cru qu'elle pouvait faire supposer le sobriquet des Cauchois, déjà en vigueur du temps de Charles VII.

[1] On sait que ce dicton s'applique aux Champenois.

[2] Il paraît avoir été originaire de Floques près de la ville d'Eu ; de plus, il était seigneur d'Auvrecher, aujourd'hui Orcher près Harfleur.

Mais quel peut être le sens de ce sobriquet des Cauchois ? J'avoue que je ne m'en rends pas complètement compte ? Vient-il de *floc* qui signifie *coule*, sorte de manteau sans manches, dans le genre de celui dont se servaient les moines de Lérins ? Il ferait alors allusion à un vêtement dont l'usage n'existerait plus. — Viendrait-il de l'ancien verbe *floquer*, synonyme de *vaciller ?* Dans ce cas, il voudrait peut-être dire que les cauchois se *dandinent*. — Je ne conclus rien : je ferai observer seulement que le pays de Caux a une longue étendue de côtes; que, dès-lors, beaucoup de ses habitans sont marins; enfin que les marins, en marchant sur leurs navires, sont obligés, pour éviter des secousses et se maintenir en équilibre, à des précautions particulières qui leur font contracter l'habitude d'un dandinement très prononcé.

Ch. de Bourgueville nous apprend que, de son temps, c'est-à-dire au 16e siècle, les habitans du pays de Caux étaient appelés *Caillettes* [1]. Les Parisiens ont aussi été gratifiés de ce sobriquet.

« Si, dit Le Duchat, on a appelé *Caillettes* les Parisiens, « c'est par rapport à la simplicité de la caille ; ce qui regarde « uniquement les badeaux de Paris, c'est-à-dire ceux qui « n'ont jamais perdu de vue les clochers de cette grande « ville. » — Le mot *caillette* s'emploie plus communément pour désigner une femme frivole et babillarde ; on le dit aussi d'un homme de même caractère [2].

Nous espérons que quelqu'un de nos lecteurs voudra bien nous apprendre si les Cauchois ont mérité ce sobriquet.

[1] *Les Recherches et Antiquités de la Normandie*, p. 76 de l'édit. de 1833.

[2] *Dictionn. de Trévoux.*

Bourgeois Bissaquiers.

En Normandie, on se servait du mot *bissaquier*, pour désigner les *faux bourgeois*, autrement les *bourgeois du samedy*. « Ces gens, dit Moisant de Brieux, qui, le bissac plein de « provisions pour un jour ou deux, se rendent à la ville le « samedy ou la veille de quelque fête, afin d'assister au « sermon, communier, se montrer un peu le nez sur la « bourse, et tâcher par là de conserver ou d'acquérir le privi- « lége dont jouissent les véritables citoyens. . . » [1]

On conçoit que les *véritables bourgeois* aient eu pour les *bourgeois du samedy* le même dédain que les gentilshommes dits de race pour les nobles de fabrique postérieure. C'était l'esprit du temps. S'il paraissait tout naturel que les Toustain, par exemple, lesquels descendaient, comme chacun sait, de Thiras, petit-fils du bon patriarche Noé, rejetassent du pied les parchemins de ce riche marchand de bœufs du pays d'Auge qui avait été contraint de se laisser faire noble moyennant finance; s'il était admis, sans conteste, que les gentilshommes vivant noblement pussent faire peu de cas de ceux des leurs qui dérogeaient par *marchandise* ou de toute autre manière, ne devait-il pas être également loisible aux bourgeois aussi de race, aux bourgeois vivant, de père en fils, dans leurs hôtels à pignon sur rue, aux bourgeois fidèles observateurs des conditions de leur quasi-noblesse, ne leur était-il pas loisible, dis-je, de prendre quelque peu en pitié les plébéiens mi-partie qui n'apparaissaient à la ville que pour dissimuler leur dérogeance à bourgeoisie, ou pour s'introduire par contrebande dans la jouissance des droits de cité? Ainsi firent-ils, et le sobriquet de *Bissaquiers* est resté comme monument de leur dédain.

[1] *Origines de quelques Cout. anc.*, etc.

Mais, ô vicissitude des choses humaines! ce même sobriquet, créé et mis au monde par les bourgeois incontestables, a été irrévérencieusement rétorqué contre eux par les habitans de la campagne. Pour ceux-ci, tout bourgeois était devenu un *bissaquier*.

Cette extension du sobriquet n'a pas eu lieu par suite d'une fausse appréciation de sa destination primitive : gardez-vous de le croire. Le bissac a joué aussi, pendant long-temps, un rôle assez remarquable entre les mains des vrais bourgeois. Ceux-ci, allant visiter leurs domaines ruraux, ne manquaient jamais, en gens sages et prévoyans, de se faire accompagner de provisions; et c'était fort bien entendu, car, alors surtout, il eût été imprudent d'oublier cet aphorisme populaire : *Il ne faut jamais s'embarquer sans biscuit*. Or, en parlant d'autrefois, qui dit provisions, dit bissac.

Le bissac citadin se présentait encore aux habitans de la campagne sous un autre aspect, et, à la rigueur, il pouvait être souvent permis de le considérer, jusqu'à un certain point, comme un appendice aux rôles des tailles, taillons et crues y jointes. Si vous ne m'entendez pas, lecteur bénévole, rendez-vous le dimanche, vers la chute du jour, sur quelqu'un des chemins tendant à la ville que vous habitez. Vous y rencontrerez gens de connaissance. Voyez leurs poches, comme elles sont rebondies! leurs paniers, leurs cabas, comme ils regorgent d'embonpoint! Autrefois, c'était le bissac qui rentrait en ville gros et repu comme la *profonde* du frère mendiant qui savait raconter les plus belles histoires. Le contenant a changé : la nature du contenu est toujours la même. Ah! mes chers compatriotes de la ville! est-ce que les citoyens de la campagne seraient pour vous gent taillable à volonté?

Jadis, assure-t-on, l'usage de soumettre ses amis ruraux à des contributions plus ou moins volontaires, prémices des pro-

duits de leurs champs, était beaucoup plus général que de nos jours. Le sobriquet de *bissaquier*, justifié principalement par ce même usage, aurait-il contribué à l'affaiblir? S'il en était ainsi, il aurait acquis le droit bien réel de figurer avec honneur dans l'histoire des progrès de la civilisation.

Les Mangeurias du Roi.

J'ai entendu raconter à des vieillards que ce sobriquet était, avant la révolution, employé par le peuple de nos contrées pour désigner les *fonctionnaires publics* en général; mais une note du *Coup-d'œil purin* le restreint *aux bas-officiers de justice et aux commis*, quoique, toutefois, le texte l'adresse aux membres du Conseil supérieur de Rouen, installé en 1771 à la place du Parlement. Cette note correspond aux vers suivans :

> Erdrèché-vous donn, *Mangerias!*
> Z'a vot honneur j'on fait la pièche. . .
> Ch'est raison qu'l'ouvrage s'adrèche
> A qui fournit lè materias :
> Ch'est d'vot bouas que j'avon fait flèche. . . [1]

Le mot *mangeurias* [2] signifie *mangeur*. Or, nous savons que les garnisaires que l'on envoyait autrefois chez les accusés ou chez les contribuables en retard, étaient appelés des *mangeurs* [3]. Les employés de cette espèce étaient en

[1] *Le Coup-d'œil purin*, 1773, p. 4.

[2] On prononce généralement *manjurias*. Cette expression s'applique encore maintenant à ceux qui *mangent leur bien*.

[3] Les États tenus à Pont-Audemer, au mois de mars 1350, obtinrent du roi que, dans certains cas, *mangeurs* ne seraient plus envoyés *sur* les accusés.

grande exécration auprès du peuple; leur nom seul inspirait le mépris, et dès-lors il pouvait être converti en injure. Le peuple ne manqua pas de lui donner cette destination : j'ai dit plus haut contre quelles personnes il en fit usage. Cette *impolitesse* était-elle méritée? Il suffit d'ouvrir les cahiers rédigés par les États de la province de Normandie, pour ne pas balancer à répondre de la manière la plus affirmative.

A chaque page de ces documens si précieux pour notre histoire, on trouve, contre les officiers de toutes les classes, les plaintes les plus vives, les accusations les plus graves. Toujours plus nombreux qu'il n'était nécessaire, parce que la création de nouveaux offices était une des sources habituelles auxquelles s'alimentaient les coffres de la royauté, les fonctionnaires, grâces à leurs rétributions excessives, grâces à leurs exactions et à leurs concussions toujours audacieusement renouvelées, *mangeaient* le peuple en masse, comme les garnisaires *mangeaient* les individus. Et presque jamais raison n'était faite de leurs *déportemens*, comme on disait alors; car les ministres de la loi eux-mêmes se faisaient une large part dans l'exploitation lucrative des prévarications : c'était à ce point que, aux États de 1620, les députés du tiers-état déclarèrent au roi, après l'énumération d'autres griefs, qu'*ils n'oseroient se plaindre des gens de justice*.

Quelle qu'ait été l'irrévérence du peuple à l'égard des *agens du pouvoir*, en leur infligeant la qualification de *mangeurias*, il faut donc convenir qu'elle est très justifiable. Pour le bonheur de nos pères et pour l'honneur du gouvernement auquel ils étaient soumis, j'aurais bien sincèrement désiré surprendre en défaut l'esprit d'équité que j'ai reconnu aux donneurs de sobriquets.

Les Houspilliers; la Soudrille.

Lorsque Jeanne d'Arc fut emprisonnée à Rouen, « elle « était gardée, jour et nuit, par cinq Anglais du plus bas « étage; on les avait pris parmi ceux qu'on nommait alors, « par mépris, des *houspilliers*. . . [1] »

Le sobriquet de *houspilliers* n'appartenait pas seulement aux Anglais d'origine qui avaient envahi la France, ou aux *Anglais d'Angleterre*, comme on disait alors pour distinguer ceux-ci de leurs adhérens français, qualifiés aussi, par extension, du nom d'Anglais; il était encore donné aux Normands qui s'étaient décidés à se ranger sous la bannière de Henry VI. C'est à ce dernier titre que je le mentionne ici.

Le mot *houspillier*, qui s'est écrit *housse-pouillier*, *housse-pallier* et *housse-pillier*, s'explique de lui-même: il signifie *maraudeur*, *pillard*.

Nos pères n'ont pas manqué de motifs pour infliger un sobriquet flétrissant à une partie de l'armée anglaise, et il y a toute apparence qu'ils auraient pu, sans injustice, l'étendre davantage. Au besoin, la *Chronique d'un bourgeois de Paris* en fournirait preuve

Au reste, *les gens d'armes de France faisoient autant de mal aux pauvres gens, comme faisoient les Anglois*, et ils s'amendèrent peu dans les siècles suivans. Aussi leurs déportemens inspirèrent-ils notre poète purin David Ferrand; et la pièce de vers qu'il a composée à cette occasion nous fait connaître qu'au XVIIme siècle, le peuple, pour se venger de ses persécuteurs les gens de guerre, leur donnait, par mépris, la qualification de *Soudrille*:

[1] *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. III, p. 378.

Las ! tout est perdu, ma commère !
No ne veit que malheurs nouviaux ;
Ny tay, ny may, ny ten grand père
N'ont jamais recheu tieux assauts.
No croque moutons et aigniaux,
Nos biens sont à la pille-pille,
Et la cause est de tous ches maux
Les grabus que font la *Soudrille*. . . [1]

Soudrille est défini de la manière suivante par le *Dictionnaire de Trévoux :* « Terme de raillerie; méchant et misé-« rable soldat dont on ne fait point de cas. »

Ce sobriquet n'était pas affecté spécialement aux gens de guerre de notre contrée : je ne le mentionne que par occasion.

A. Canel.

=

Nota. Ce n'est pas le peuple seul qui a fait usage des sobriquets : l'aristocratie a aussi recouru à cette arme sarcastique, et je trouve, dans Robert Wace, un échantillon de sa *manière de s'en servir.*

En 997, sous Richard II, duc de Normandie, les vilains de notre contrée résolurent de s'affranchir du pouvoir des seigneurs. Les griefs qu'ils faisaient valoir pour s'exciter à l'insurrection, étaient fort multipliés; le *Roman de Rou* en termine ainsi la longue énumération :

[1] *Invent. gén. de la Muse normande*, p. 407.

Ne poent aver nul garant,
Ne vers seignur ne vers serjant;
Ne lur tienent nul covenant :
Filz à p....., dient auquant...[1]

L'imputation injurieuse, mentionnée au dernier vers, doit d'autant mieux être considérée comme un véritable sobriquet, qu'elle a été long-temps en usage, et que plusieurs documens nous la montrent toujours dirigée contre les vilains; mais elle ne saurait être justifiée en aucune manière. Les nobles, il est vrai, ne se faisaient pas faute de traiter les vilains comme bêtes de somme, et surtout d'asservir leurs femmes et leurs filles à leurs passions brutales. A défaut d'autres preuves qu'il serait trop long et qu'il est, d'ailleurs, superflu de réunir ici, le fréquent et scandaleux usage qu'ils ont fait du droit de prélibation suffirait pour le démontrer jusqu'à l'évidence. Mais qu'est-ce que cela constate, si ce n'est le mépris des gentilshommes pour leurs vassaux, si ce n'est un révoltant abus de la force ?

A en juger par la qualification qui vient d'être indiquée, la palme pour l'à-propos du sobriquet ne saurait être disputée aux vilains par les gentilshommes. Là aussi, les premiers paraissent devoir être les derniers. M. Azaïs pourrait trouver dans cette note un nouvel argument en faveur du *Système des compensations*.

[1] *Roman de Rou*, t. 1, p. 305.

Jours de Repos et de Voyage

EN NORMANDIE;

PAR M. VENEDEY.

I

HONFLEUR.

Lorsqu'on entre avec le bateau à vapeur dans le port d'Honfleur, et qu'on voit la vie et l'agitation qui règnent sur les deux jetées, on ne peut manquer tout d'abord de se faire une fausse idée du caractère de la ville. Tout le beau monde d'Honfleur, tous les oisifs, beaucoup de gens qui ont affaire avec les arrivans, les garçons d'hôtel qui imposent leurs cartes aux voyageurs, les conducteurs de voiture pour Caen, Rouen et les environs, qui proclament à haute voix leur départ, et le nombre de voyageurs qu'ils peuvent prendre, tout cela se meut, s'agite, se presse, et ce n'est qu'avec peine, et non sans le secours de quelques bourrades, que les arrivans parviennent à se frayer un passage. Mais ce mouvement si actif cesse au bout de dix minutes, et ne se répète qu'au départ du paquebot. A l'exception de ces deux momens, qui font époque dans la vie tout uniforme des habitans d'Honfleur, la

ville est presqu'à moitié morte ; les rues sont désertes et inanimées, et ce n'est que çà et là qu'on y rencontre parfois quelqu'habitant qui, s'arrachant un instant à ses affaires, traverse la rue en toute hâte pour aller visiter son voisin.

Honfleur, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, était autrefois, avant que le Havre ne fût bâti, une place de commerce assez importante. Depuis la fondation du Havre, le nombre des habitans est tombé de 17,000 à 8,000. La ville doit son nom aux Saxons ou aux Francs ; les archives de Montivilliers portent que la ville s'appelait autrefois *Heraufflut* (*flux*), tandis qu'Harfleur, située vis-à-vis d'Honfleur et au-delà du Havre, s'appelait alors *Herabflut* (*reflux*), ce qui pourrait donner quelque poids à cette croyance populaire qu'Honfleur a été bâtie par des pirates. Mais ce nom seul atteste assez déjà la présence antérieure des Germains dans ces contrées. On trouve d'ailleurs, dans les mœurs et les coutumes de cette ville antique, de nouvelles preuves à l'appui de cette opinion.

La position d'Honfleur, surtout avant que le Havre ne fût bâti, devait faire de cette ville le point de mire de ceux qui voulaient commander le fleuve. Aussi fut-elle souvent assiégée et même deux ou trois fois prise par les Anglais; mais plus souvent encore la valeur du peuple sut repousser les agresseurs avec perte. Dans les guerres de religion, elle fut également conquise, tantôt par l'un, tantôt par l'autre des deux partis; et, ennemie des innovations, occupée par la ligue, elle se distingua par une défense si désespérée, qu'Henri IV ne put s'en rendre maître qu'après des efforts inouïs. Naguère florissante ville de commerce, Honfleur était peuplée des meilleurs et des plus intrépides marins; cette réputation est même encore restée à ses habitans. Benoit Paumier, l'un des premiers, après Vasco de Gama, qui doublèrent le cap de Bonne-Espérance en 1503, et Lelièvre, le premier qui, en 1617, entama des

relations de commerce entre la France et Java et Sumatra, étaient tous deux d'Honfleur. Le contre-amiral Hamelin, qui, dans la dernière guerre d'Espagne, commandait la flotte française devant Cadix, le contre-amiral Motard, le capitaine de vaisseau Morel-Beaulieu, prouvent aussi que, dans les derniers temps, les habitans d'Honfleur n'ont pas dégénéré de leurs ancêtres. Aujourd'hui le plus grand nombre d'entr'eux se livrent à la pêche. Le commerce de la ville est restreint à l'importation de bois de Norwége et de charbon de terre anglais, et à l'exportation pour l'Angleterre de volailles, d'œufs et de fruits. Au reste, le commerce avec l'Angleterre est encore assez important, et se monte annuellement à 2,500,000 kilogrammes, qui forment la moitié de toute l'exportation de ces articles dans la Manche. Il y a à Honfleur quelques fabriques de produits chimiques, une raffinerie; et enfin les femmes des pêcheurs et des ouvriers font de la dentelle pendant les heures où elles ne peuvent aider leurs maris. On parle aussi en Normandie de la bière d'Honfleur, qui est assez mauvaise, et seulement meilleure que la boisson à laquelle on a coutume, dans ce pays, de donner ce nom.

Le caractère de la ville est triste et désert; les maisons sont vieilles sans que leur antiquité puisse leur donner un aspect vénérable, car elles sont la plupart petites, badigeonnées, plâtrées et couvertes d'ardoises, qui souvent même en recouvrent aussi les murailles. Mais le peuple est honnête, vigoureux, ne craignant aucun danger, plein de persévérance et tenant aux vieilles coutumes. Les hommes sont forts et bien pris, quoique le plus grand nombre ne soient pas de haute stature. Les femmes sont belles, et on voit souvent parmi elles des formes charmantes.

L'attachement des habitans d'Honfleur aux choses établies, leur fidélité aux vieux usages, frappaient, il y a quelques

siècles, les voyageurs qui les voyaient dans leurs vêtemens un peu antiques. Evelyn, écrivain du 17e siècle, dit (1614): « Honfleur est une pauvre ville de pêcheurs, qui ne se distingue que par les vêtemens bizarres, mais commodes, de ses habitans. Ces vêtemens sont faits de peaux d'ours ou d'autres animaux, et composés de mauvais lambeaux tels qu'on les trouve au bord de la mer. » Les peaux d'ours ne sont plus de mode, il est vrai, mais le caractère des habitans n'en est pas moins resté le même. Ils sont encore ce qu'ils étaient, de braves et vigoureux Normands; les hommes, de bons pères de famille, les femmes d'habiles ménagères. Cette circonstance même qu'ici les femmes des pêcheurs, comme dans beaucoup d'autres endroits de la Normandie, trouvent encore le temps, malgré les travaux que réclament leur industrie et leur maison, de faire de la blonde, prouve en leur faveur. Enfin, l'histoire de la dernière guerre entre la France et l'Angleterre a fourni une preuve bien éclatante qu'elles ne sont pas moins épouses courageuses et dévouées que bonnes mères de famille.

Un jour que les Anglais avaient conçu le projet de pénétrer dans les embouchures de la Seine et de l'Orne, ils firent prisonniers, l'un après l'autre, sur leurs navires de guerre, tous les pilotes d'Honfleur qu'on laissait ordinairement vaquer assez librement à leurs affaires, parce qu'ils se refusèrent tous avec fermeté et résolution à faire entrer la flotte dans le fleuve. Une ou deux barques, qui avaient été assez heureuses pour échapper, apportèrent cette nouvelle à Honfleur. Les femmes des pêcheurs, au lieu de donner un libre essor à des plaintes inutiles, résolurent, d'un commun accord, de s'embarquer sur les canots qui restaient, et de se diriger vers la flotte pour redemander leurs maris aux Anglais. Ainsi sortit du port d'Honfleur, cinglant vers le vaisseau amiral, cette petite flottille montée par des femmes. Arrivées près des vaisseaux anglais,

elles envoyèrent à l'amiral leurs ambassadrices, et lui firent déclarer qu'elles exigeaient qu'on leur rendît leurs maris, ou du moins qu'on les fit prisonnières avec eux, ajoutant que, si on ne leur accordait l'une ou l'autre de ces demandes, elles allaient sans plus de cérémonie grimper aux navires. On peut facilement se faire une idée de l'impression que cette courageuse expédition d'une flotte féminine fit sur l'officier anglais; on hua, on railla pendant quelque temps ces hardies héroïnes de mer, mais on finit par leur rendre leurs maris, auxquels elles abandonnèrent au retour la rame et l'aviron, et qu'elles ramenèrent en triomphe au port, au milieu des acclamations de toute la ville. Les femmes d'Honfleur ne sont pas restées en arrière des femmes de Weinsberg.

Les Anglais ont certainement appris à respecter les hommes et les femmes d'Honfleur, et la conduite de l'amiral en est la preuve. Mais, qui sait? peut-être, outre l'art de la navigation, avait-il étudié par-ci par-là l'histoire de son pays, et peut-être aussi était-il tombé sur cette page où Ethelred, roi d'Angleterre, envoie en Normandie une flotte et une armée pour tout détruire par le fer et par le feu, à l'exception du mont Saint-Michel, et lui ramener vivant et les mains liées derrière le dos, Richard II, duc de Normandie. Trois mois après, les restes sanglans de l'armée revinrent en Angleterre, et le commandant dit au roi : « Sire, nous n'avons pas vu le duc Richard; mais, pour notre malheur, nous avons eu à combattre la population barbare d'un comté; là nous avons trouvé, non seulement des hommes courageux, mais encore des femmes qui se précipitaient dans le plus fort de la mêlée, et brisaient le crâne de leurs plus terribles adversaires avec le joug qui leur sert à porter leurs vases à eau. » Le commandant anglais parlait des femmes de la Basse-Normandie dont Honfleur fait partie, et, comme nous l'avons dit, qui sait si ce passage n'était

pas tombé, par hasard, entre les mains de l'amiral? Les Germains et les Gaulois peuvent également revendiquer, comme remontant jusqu'à eux, la bravoure des femmes de la Normandie. L'histoire nous apprend comment combattaient les femmes des anciens Germains, et Ammien Marcellin (liv. 15, c. 2) s'exprime ainsi sur les Gauloises : « Plusieurs étrangers réunis ne sauraient résister à un Gaulois qui a sa femme à ses côtés; car celles-ci trouvent une arme terrible dans leurs pieds ainsi que dans leurs poings, dont les coups ont autant de force qu'une pierre lancée avec la fronde. » Pour ma part, je conviens volontiers que l'élément gaulois l'emporte sur l'élément germain dans la valeur des femmes d'Honflenr, car la civilisation a fait des Allemandes des femmes bien plus soumises que les Françaises.

Les Anglais ne paraissent pas, au reste, avoir eu beaucoup de bonheur avec les Françaises. Nous avons vu comment les Normandes les renvoyèrent chez eux. Quelques siècles après, ils furent vaincus par deux femmes, la Pucelle d'Orléans et Agnès Sorel, et, dans les derniers temps, les femmes d'Honfleur leur ont bravement repris leurs maris. Mais en voilà assez sur les femmes.

Celui qui veut étudier ce qu'il y a de poétique dans la vie des marins, doit séjourner quelque temps dans un village de pêcheurs ou dans un petit port de mer habité en grande partie, comme Honfleur, par des pêcheurs et des pilotes. Dans les grandes villes maritimes, ce sont les matelots qui jouent le principal rôle, et qui frappent le plus l'attention ; mais cette classe est vile et abrutie ; et son étude ne peut inspirer qu'un profond dégoût. Les pêcheurs, au contraire, sont presque tous de braves et intrépides marins, et, en outre, des hommes vigoureux, sains de corps et d'ame, de véritables hommes primitifs. Et celui qui veut apprendre à les connaître doit aller

les observer dans leurs familles, au marché, sur leurs navires et pendant une tempête. Chez eux, laborieux et doux comme des agneaux, car ils ne sont braves comme des lions que lorsqu'ils sont irrités; au marché, loyaux, mais prudens, et souvent même rusés ; sur le navire, graves et sévères, silencieux et impératifs; et enfin, lorsque la tempête gronde, ils accourent sur la plage, sondant l'horizon de leurs regards perçans, et cherchant en silence si quelque navire n'est pas en danger, si quelque secours n'est pas nécessaire, pour alors s'élancer dans leurs pauvres et fragiles barques, affronter la mer et son terrible courroux, et exposer le plus souvent leur vie pour sauver celle des autres, tout cela sans réfléchir, sans hésiter un instant : telles sont les alternatives de la vie de ces gens aussi droits que bons et courageux.

Lors même qu'aucune goutte de sang germain ne coulerait dans les veines des Normands, ce genre de vie des habitans d'Honfleur n'expliquerait-il pas assez leur attachement aux vieux usages, aux coutumes une fois établies ?

II

LA COTE DE GRACE.

A peine descendu du bateau à vapeur, le voyageur se trouve ordinairement assailli par des gamins qui viennent lui demander s'il ne veut pas être conduit à la *côte de Grâce*. Celui qui n'a rien de bien important à faire peut se rendre à cette

invitation ; mais le mieux est de tâcher, autant que possible, d'assister du haut de la côte à un beau soleil couchant.

Une large route, bordée des deux côtés d'épais buissons qui ne permettent que de temps en temps de jeter à la dérobée un regard dans le lointain, conduit à cette montagne. Lorsqu'on est enfin parvenu au sommet, on voit d'abord à droite une croix de la mission aussi haute qu'une maison, et à gauche, cachée dans les halliers, la chapelle de Notre-Dame de Grâce.

Lorsqu'on sort de ce chemin ombragé, et qu'on arrive au pied de la croix de la mission, alors s'ouvre devant vous une vue comme on a rarement le bonheur d'en rencontrer. On se trouve sur le bord d'un rocher escarpé et assez élevé, qui permet d'embrasser du regard la rive opposée, la Seine, et l'immensité de la mer. De là on distingue à plusieurs lieues la voile qui perce à l'horizon lointain. Les petites barques se croisent dans tous les sens, accourent au port, où fuient comme de rapides hirondelles qui partent le matin pour aller chercher la becquée à leurs petits. Et çà et là, entre ces barques, on aperçoit le trois-mâts, à la poitrine enflée, qui s'avance lentement en labourant les vagues, aigle majestueux au milieu des hirondelles. Puis, dans d'autres places, ces navires de feu, comme les appellent les nations barbares dans leur langage si riche en images, monstres qui brisent les vagues en crachant des nuages de fumée; et enfin, comme contraste, là, au pied de la montagne sur laquelle nous nous trouvons, ce charmant paysage resserré entre des blocs de rochers brisés, autour desquels se sont formés de verts et moëlleux tapis, où le berger fait paître son troupeau. Devant nous, la grande épopée de la mer, dans toute son horrible beauté; à nos pieds le calme tout idyllique d'un paysage de genre.

Et puis alors un soleil couchant! Je me trouvais là un soir que d'épais nuages couvraient le ciel. Seulement, à l'ouest,

il y avait une éclaircie qui laissait apercevoir l'azur du ciel, mais au-dessus et au-dessous pesaient de gros nuages orageux. A mesure que le soleil s'approchait des flots, les bords des nuages qui formaient cette espèce de lac se coloraient de plus en plus, et les teintes foncées du couchant vinrent alors se réfléchir sur cette vaste nappe d'eau qui s'étendait entre la côte de Grâce et l'horizon. Enfin, le soleil arriva dans toute sa splendeur à cette ouverture, qu'on eût prise en ce moment pour la paupière de la vaste prunelle du génie du monde. Le soleil vint alors à se mirer dans la mer et à créer un fleuve de feu, dont les sillons dorés sautaient, bouillonnaient, écumaient; sa source était à nos pieds et il allait se perdre dans l'infini! Ce fleuve doré était d'autant plus beau, que la mer, dans laquelle, à droite et à gauche, les sombres nuages se réfléchissaient, le resserrait dans des bornes étroites. De temps en temps, un vaisseau passait dans ce fleuve et y resplendissait comme les rayons de la divinité sur le front d'un martyr.

Là, à cette place, j'aurais voulu pouvoir me bâtir une chaumière, s'il n'y avait eu déjà une chapelle, et si tous les dévots du pays et tous les étrangers ne venaient ici en pélerinage faire pénitence. Le peuple a compris comme moi, humble créature, qu'il devait réellement y avoir eu là un ermitage, et il a conservé la légende qui accorde à la côte tout son pouvoir, toute sa vertu. Au pied de la côte de Grâce, dans cette petite prairie resserrée entre les rochers, la tradition a élevé l'ermitage de Germer, abbé de Pontalle. Du temps que les moines avaient déjà appris que, malgré le vœu de chasteté, de pauvreté et d'humilité, on pouvait mener dans un cloître une joyeuse vie, cet abbé était resté un homme plein de piété, priant beaucoup et s'assujétissant à de nombreux jeûnes; et il cherchait à persuader à ses moines qu'ils ne pouvaient faire rien de plus sage que de suivre son exemple. Mais les moines

furent très scandalisés de ses remontrances; ils conçurent une violente haine contre leur abbé, et leur indignation ne connut plus de bornes lorsque celui-ci eut joint la correction à la persuasion, et que, pour s'y soustraire, ils se furent vus dans l'obligation de feindre le repentir. Enfin, cette chaîne leur devint trop pesante, et ils résolurent de secouer le joug par une petite révolution, et de chasser leur abbé. Un miracle, suivant la légende, le sauva des mains de ces moines. Il s'enfuit de ce cloître dans lequel il avait commandé en maître et se retira comme ermite au milieu des rochers, au pied de la côte de Grâce. Les moines eurent bientôt découvert sa retraite, et lui envoyèrent des députés qui lui parlèrent de leur repentir et engagèrent l'abbé à revenir au cloître. Tant qu'il s'y refusa, tout alla très bien, et les moines continuèrent de vivre dans un repos parfait. Mais enfin, ajoutant foi à leurs assurances de repentir, l'abbé leur promit de rentrer le lendemain au cloître, et n'en fut empêché que par un miracle; car, le lendemain, les moines racontèrent que, pendant la nuit, tandis qu'ils lisaient leurs heures, l'abbé leur était apparu en personne, et leur avait déclaré qu'il se disposait à monter au ciel. Ils le béatifièrent alors, et lui élevèrent un autel. Quelques jours après, des pêcheurs trouvèrent, dans leurs filets, au pied de la côte, un froc et un peu plus loin un cadavre qui firent croire que l'ame seule du saint abbé était montée au ciel. Mais le peuple prétendit que les moines l'avaient tué, ce qui cependant n'est pas très facile à supposer, puisqu'il avait été déjà sauvé par un miracle et qu'un second n'eût pas plus coûté que le premier. Lorsqu'on entend de la bouche du peuple de pareilles histoires, on est surpris que, malgré cela, l'influence des moines et du clergé en général ait pu durer aussi long-temps, et cette contradicion ne s'explique que par l'appréciation que nous savons tous faire de notre propre néant. L'homme perd rarement la

conviction qu'il se sauvera heureusement de cette tourmente de la vie dans laquelle il s'est trouvé poussé, et il s'accroche à la première planche de salut qui se présente, espérant qu'elle le soutiendra jusqu'au rivage.

La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce est une chapelle comme on en voit des milliers. Elle a succédé à une plus ancienne, bâtie par Guillaume-le-Conquérant, qui, pendant une tempête, avant son débarquement en Angleterre, avait imploré un miracle de la Vierge. Celle-ci avait reçu en grâce sa prière, et accompli ses désirs. Plus tard, la mer renversa la partie du rocher de la côte de Grâce sur laquelle s'élevait la chapelle de Guillaume-le-Conquérant, et Neptune parut ainsi avoir voulu se venger de Notre-Dame pour tous les navires qu'elle avait arrachés à sa fureur. De pieux habitans d'Honfleur bâtirent alors la chapelle actuelle, et prouvèrent que la victoire remportée par la mer sur la chapelle dans laquelle on conjurait et combattait sa puissance, n'avait pas ébranlé les rochers sur lesquels était bâtie leur croyance.

Dans la chapelle on voit une quantité d'images et d'autres objets qui attestent tous la merveilleuse protection de Notre-Dame-de-Grâce. Des béquilles, des mains et des pieds d'argent, des bras et des jambes : tout cela est à l'ordre du jour dans toutes les églises où s'opèrent des miracles, et ne manque pas non plus ici. Outre cela, il y a encore une quantité de vaisseaux peints sur toile, taillés dans le bois ou gravés dans l'airain, qui ont été suspendus là par des marins que la vierge Marie a conduits au port en dépit des vents et de la tempête. On a souvent occasion d'observer en Normandie l'esprit religieux du peuple, esprit qui devient parfois de la superstition. Ici, sur la côte de Grâce, on peut voir, de temps en temps, un spectacle qui ne se présente à coup sûr qu'en Italie ou en Espagne. Il arrivait très souvent autrefois que, lorsqu'un

navire avait heureusement échappé à une tempête, pendant laquelle les matelots n'avaient pas manqué d'implorer le secours de la mère de Dieu, tous les marins de l'équipage entreprenaient, pieds nus, en chemise et un cierge à la main, le pélerinage à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, et allaient y remercier la Vierge, avant même que de s'être rendus à leurs demeures. On voit encore parfois de semblables pélerinages, quoiqu'ils soient devenus bien moins fréquents.

Le lundi de la Pentecôte, il y a ici une grande fête, et alors la chapelle et la côte sont toujours très visitées. Des milliers d'indigènes et d'étrangers y accourent en foule des endroits les plus éloignés comme les plus voisins. La petite chapelle se trouve alors presqu'entièrement masquée par des tentes, et je puis affirmer que, le soir, les joies du peuple, les chants des jeunes garçons et des jeunes filles, retentissent bien plus fortement dans les airs que ne l'ont fait, le matin, les voix rauques des fidèles et même les rugissemens du serpent.

Il y a, pour descendre de ce côteau, une seconde route qui mène à une place que l'on appelle le *Mont-Joli*. Ce Mont-Joli n'est éloigné de la chapelle que de deux cents pas environ, et forme une espèce de plateau, d'où part un chemin habilement tracé, qui descend en zig-zag jusqu'au pied de la montagne. Lorsqu'on est arrivé à ce plateau, on voit se développer devant soi un tableau aussi différent du précédent qu'un paysage de la Suisse d'une vue des bords de la mer. La montagne vous cache l'Océan. Devant vous est la Seine, qui se développe en longueur et en largeur, et que les montagnes, qui semblent l'enfermer, font ressembler à un lac des Alpes. A la marée basse, on voit surgir, à la surface de ce lac, une foule innombrable de bancs de sable grands et petits, sur lesquels se meuvent les nuées d'oiseaux de mer, qui se chauffent sur le sable aux rayons du soleil, ou cherchent leur proie qu'il leur faut sou-

vent partager avec les pêcheurs. Le fleuve se brise alors, entre ces bancs de sable, en plusieurs centaines de petites rivières et ruisseaux. et ce n'est que plus loin que l'œil peut se reposer librement sur ce beau miroir à la surface si plane et si unie. Les côteaux qui entourent ce lac, et qui grimpent en forme de terrasses, sont tapissés de la plus riante verdure, et laissent apercevoir dans leurs interstices les séjours d'été de ceux que le monde appelle les heureux. Enfin, à notre gauche, dans une vallée à la pente douce et presque insensible, est assise la ville avec son port, sa petite église, sa croix de mission, image du repos à côté de la vie si agitée des vaisseaux qui sillonnent la Seine en tout sens.

Toutes les fois que je me trouvais à Honfleur, je devenais un pélerin; j'allais régulièrement payer son tribut à la côte de Notre-Dame-de-Grâce, et je remercie le ciel de m'avoir accordé assez d'imagination pour pouvoir évoquer, malgré la distance, tant de souvenirs qui me sont chers.

III

SAINT-CLAIR.

Celui qui veut étudier les mœurs du peuple n'a qu'à se rendre au Havre, et à faire en sorte de se trouver, le 17 juillet, au-dela d'Honfleur, dans la gracieuse prairie au milieu de laquelle s'élève la chapelle de Saint-Clair. Il trouvera là une scène à la Tenniers, un marché et une école où l'on peut ap-

prendre à connaître et à étudier le peuple. Dans la prairie de Saint-Clair se tient aussi un marché, mais un marché comme je n'en ai jamais vu, un *marché aux hommes!* Oui, oui, un marché aux hommes! — Mais soyez tranquille; le vieil esclavage est aboli depuis long-temps en France, et les français sont trop galans pour lier une corde autour du cou de leurs femmes, et pour les vendre comme font parfois les grossiers anglais attaqués du spleen. Si on les vend en France, on met du moins la corde de côté. Au reste, au marché de Saint-Clair, on ne se vend pas, on se loue.

C'est le 17 juillet, dans la prairie de Saint-Clair, qu'a lieu *la louée*. Ce jour-là, tous les garçons de ferme et toutes les servantes des environs qui veulent changer de service, se rendent à Saint-Clair, parés de leurs plus beaux habits, pour s'exposer au marché, et tous les fermiers et propriétaires qui ont besoin d'un valet, toutes les fermières qui ont besoin d'une servante, y viennent aussi, de près et de loin, examiner la marchandise, et l'achètent pour un an si elle leur convient et si elle consent au marché.

Dans cette coutume, dans ce marché de garçons et de servantes, qui se trouve dans plusieurs autres endroits de la Normandie, il y a quelque chose de si patriarcal, que ce trait seul suffit pour caractériser une province. Un semblable marché n'est possible que parmi des gens chez lesquels il y a encore quelque fidélité et quelque croyance. Quand on songe aux questions que l'on fait ordinairement aux servantes qui se louent, aux papiers légalisés qu'il faut qu'elles produisent, et aux duperies auxquelles on est souvent exposé à la fin, malgré ces précautions, on conçoit facilement la simplicité et la pureté d'un peuple chez lequel se tient un pareil marché, où il faut agir sur parole et se fier à l'apparence. Dans ce trafic même, le caractère du Bas-Normand ressort parfaitement. Les

patriarches ne manquaient pas non plus précisément d'esprit, et, malgré leurs mœurs simples, ils étaient souvent très dissimulés. Témoins, entr'autres, les moutons blancs et variés en couleur de Jacob. Les paysans de Normandie ont été, en outre, vaincus et opprimés pendant bien des siècles; ce qui explique comment il se fait que, malgré leur droiture, ils déploient souvent dans leurs affaires beaucoup de prudence et même de ruse. On trouve dans la vie de pareils contrastes, et il semble que la nature ait voulu faire d'une qualité la sauvegarde d'une autre, *et vice versâ.*

Cette finesse des paysans normands apparaît aussi clairement que possible dans la conduite de ceux qui louent, et de ceux qui se louent. Ceux qui cherchent du service se montrent naturellement dans leur parure du dimanche, les garçons de ferme avec une nouvelle blouse, le fouet à la main, et au bout du fouet un bouquet, signe qu'ils veulent se louer; les servantes, tirées à quatre épingles, serrées dans leurs vêtemens, le haut bonnet de cauchoise sur la tête, et sur le sein gauche le bouquet significatif.

Bientôt les hommes et les femmes se séparent. Les garçons passent d'un côté, et les femmes de l'autre. Tous ne sont assez probablement occupés que de la pensée qu'ils vont se vendre, et ils font comme s'ils ne songeaient à rien moins qu'à ce qui justement leur tient le plus au cœur.

La joie la plus bruyante règne dans le groupe des garçons. On rit, on s'agace, on se lance de bons mots, et on attend à peine la réponse pour donner la réplique. Mais tous savent que les fermiers sont près d'eux, et que justement cette bonne humeur, si innocente en apparence, ce feu roulant de bons mots est un indice certain pour eux que celui qui sait répondre le plus juste et le plus à propos, est aussi la tête la plus franche. Et l'on voit assez souvent, lorsqu'une plaisanterie a excité les ris des

garçons et des fermiers, un de ceux-ci venir s'adresser à celui qui a eu la parole le dernier. Si ces joyeuses manœuvres ne mènent pas au but, alors on parle de travail, et comme si la chose n'avait pas d'autre importance par elle-même, un des garçons se met à raconter comment, l'avant-veille, il a retiré le charriot chargé, d'une ornière du chemin creux; tandis qu'un autre parle d'un pari qu'il a gagné, qui consistait à battre telle quantité de gerbes en un jour, et qu'il est encore prêt à tenir. Un troisième, pour montrer sa force, saisit son colossal voisin par derrière, le soulève, et le tient ainsi planant dans les airs pendant quelque temps.

Je n'en finirais pas si je voulais rapporter les petits artifices, assez ingénieux pour la plupart, qui sont employés ici pour se faire valoir et pour recevoir des gages plus élevés.

Dans l'autre groupe, dans celui des servantes, les ruses sont d'un genre différent. Il est plus important pour elles de produire tout d'abord une impression favorable; aussi ont-elles toutes un air très réservé. Beaucoup de servantes ont leurs amoureux dans le groupe des garçons, et c'est tout au plus si elles se trahissent de temps en temps par un regard jeté à la dérobée et qu'elles croient inaperçu. Là aussi, on parle de travail, on énumère tout ce qu'on sait faire, tout ce dont on s'est occupé pendant l'année précédente. Là aussi règne une grande gaieté; mais il y manque cette hardiesse qui triomphe parmi les hommes, et qui passerait ici pour de l'impudence. Toutes sont décentes, fraîches et gaies; et il faut le plus souvent un regard de connaisseur pour donner à l'une d'elles la préférence sur une autre.

Les loueurs ne sont pas moins sur leurs gardes que ceux qui se louent, et ils ont également l'air de ne songer à rien moins qu'à chercher un domestique ou une servante. Ils vont et viennent, se mêlent aux groupes, parlent avec l'un et avec

l'autre ; mais, le plus souvent, ils évitent celui sur lequel ils ont jeté leur dévolu, et ils s'arrangent seulement de manière à ce qu'ils en soient assez rapprochés pour pouvoir l'écouter, tandis qu'ils répondent et font des questions à celui avec lequel ils causent. Souvent on voit un fermier s'adresser au voisin de celui sur lequel il a des vues, et lui demander où il a servi, et à quels gages il prétend ; puis il attire l'autre dans la conversation, et le questionne aussi tout naturellement sur le prix auquel il estime son travail de l'année. C'est ainsi qu'une parole en amène une autre, jusqu'à ce qu'on se soit tendu la main, et qu'on se la soit réciproquement frappée, que les arrhes aient été données, et le bouquet enlevé du fouet, ou, pour les servantes, attaché du sein gauche au sein droit.

Vers le soir, il n'en reste que quelques-uns qui n'aient point enlevé le bouquet qui leur sert d'enseigne, et ne l'aient pas transplanté de gauche à droite. Mais ces quelques malheureux finissent par se retirer tristement, et par laisser le champ de bataille à leurs rivaux plus heureux.

Alors commence la fête; après les fatigues du jour, les joies du soir et de la nuit. Sur la prairie sont dressées de nombreuses tentes, dans lesquelles les hôtes des environs ont transporté leur cave et leur office. Après que les traités de louage ont été conclus, les arrhes deviennent presque toujours un impôt que les garçons paient aux hôtes. Toute réserve est alors mise de côté. Le jeune homme retrouve sa compagne, celle-ci son amant, et, au milieu de la danse et de la joie, au milieu des toasts arrosés de flots de cidre, portés à la prospérité de leurs nouveaux maîtres, ils commencent leur service, qu'ils oublient dans cette belle nuit où le plaisir et la joie rendent égaux le maître et le valet.

Ce n'est donc réellement que le lendemain qu'ils subissent

la domesticité, servitude aussi grande que l'esclavage, et qui ne s'en distingue qu'en ce que l'une est volontaire, et que l'autre ne l'est pas.

IV

RETOUR.

Le soir du jour où avait eu lieu la louée à Saint-Clair, je revenais en bateau à vapeur, et me trouvais assis à côté d'une famille de négocians du Havre; j'appris bientôt que le père avait été à Saint-Clair, pour y chercher une servante. Il ne paraissait pas très content, et se plaignait beaucoup de ce qu'il devenait toujours de plus en plus difficile de trouver des domestiques. Je ne sais si c'est également le cas dans d'autres endroits, mais je m'explique très bien cela pour le Havre; l'esprit d'indépendance, en France, fait beaucoup de progrès dans les basses classes; et d'ailleurs, l'état florissant du pays, le morcellement des propriétés, l'assurance de trouver par elles-mêmes du pain et du travail, tout cela doit les éloigner de la servitude volontaire. Mon voisin du paquebot était très indigné d'un pareil état de choses, et nous prédit que, dans cinquante ans, nous serions obligés de cirer nous-mêmes nos bottes! A quoi tout cela nous mènera-t-il? Le monde marche à pas de géant au-devant de sa ruine!

Je n'entendis pas le reste, et j'avais réellement bien mieux

à faire. Le soleil avait disparu avant que le bateau ne fût sorti de l'avant-port, et, avant que nous n'eussions atteint le milieu du fleuve, une nuit épaisse couvrait tout le pays autour de nous ; on entendait au loin gronder le tonnerre, et, de temps en temps, l'éclair qui sillonnait la nue à l'horizon, nous offrait, pendant une seconde, un spectacle vraiment fantastique. Puis tout redevenait obscur, tout rentrait dans le silence, car l'orage, qui approchait, avait fermé la bouche à la plupart des passagers. Mais le navire fendait les vagues phosphorescentes qu'il rejetait fièrement à droite et à gauche, et qui formaient derrière lui un long sillon de lumière. Tout cela ne saurait se décrire, et ne pourrait qu'à peine être reproduit sur la toile. Mais une pareille soirée nous rappelle toujours les plus belles féeries qui se soient jamais réfléchies dans l'imagination d'un enfant.

Enfin, nous passâmes devant le Havre, ou plutôt la ville vint défiler devant nous avec ses rues illuminées de milliers de lumières et les faibles clartés de la côte d'Ingouville, et nous montra ainsi le spectacle d'une illumination aussi ingénieuse qu'animée, dans laquelle les becs de gaz des rues, tantôt en ligne droite, tantôt au-dessous, tantôt à côté les uns des autres, improvisaient des milliers de figures merveilleuses. La nature est le plus habile ordonnateur de fêtes, et elle crie à haute voix au mendiant ce que le flatteur, qui la copie, ne peut que bégayer à son seigneur et maître. — Lorsqu'enfin, nous entrâmes dans le port, un coup de tonnerre, long-temps prolongé par les échos, vint saluer notre arrivée et nous souhaiter la bienvenue !

RICHARD-CŒUR-DE-LION.

Sa Vie et son Tombeau.

— SUITE. —

Le retour de Richard ne fut pas moins fécond en aventures que son voyage. Parti avec un seul navire, il est retardé par des vents contraires et ne passe devant Corfou que le 11 novembre. Engagé dans le golfe Adriatique, son vaisseau est attaqué par des pirates dont il se fait bientôt des amis. Il monte à bord d'un de leurs navires, et ils le conduisent vers Zara. Mais une tempête les détourne de leur route, et les jette entre Venise et Aquilée, où le roi d'Angleterre est obligé de débarquer avec sa suite composée de vingt personnes.

Cœur-de-Lion s'était conduit envers tous les princes qui avaient eu des relations avec lui, de manière à ce qu'il ne pouvait pas mettre le pied sur le continent sans être chez un ennemi mortel. Il le savait et ses précautions étaient prises. Déguisé en pélerin et le visage à moitié caché par sa barbe et ses cheveux qu'il avait laissés croître, il entreprit de traverser l'Allemagne. Reconnu successivement par deux neveux

du marquis de Montferrat, il leur échappe à grand'peine, et arrive dans un faubourg de Vienne à moitié mort de fatigue et de faim, et suivi seulement d'un chevalier et d'un valet sachant la langue du pays. Son domestique éveille les soupçons en faisant maladroitement étalage de son or et de ses gants brodés. On le met à la question, et il avoue que son maître n'est autre que Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. Vienne était la résidence de ce Léopold duc d'Autriche si grièvement insulté par Richard en Palestine, et beau-frère du roi de Chypre détrôné par Richard. Il vient lui-même avec une troupe de soldats, entoure la maison où dormait le roi d'Angleterre et le fait traîtreusement prisonnier le 20 décembre 1192. Il l'enferma dans le château de Tyernstein, et l'y tint dans la plus dure captivité.

Henri VI empereur d'Allemagne, spéculateur habile et peu scrupuleux, achète le roi d'Angleterre à Léopold son vassal, et le transfère le 13 mars 1193 dans son château de Worms. Richard chargé de chaînes fut entouré d'hommes sûrs, qui, nuit et jour, le gardèrent à vue, l'épée nue à la main.

C'est à ses malheurs et non à ses exploits que Richard doit sa popularité. Sans le dévouement de Blondel, Cœur-de-Lion serait inconnu à la foule, comme tant d'illustres héros qui valent beaucoup mieux que lui. Le peuple ne sait de son histoire que ce que lui en a appris l'opéra de Sedaine : « *O Richard ! ô mon Roi !* »

Blondel était le *jongleur* en titre du roi d'Angleterre. Après l'avoir cherché par toute l'Allemagne, il découvrit le château dans lequel son maître était prisonnier en chantant un tenson qu'il avait composé avec lui. Richard l'entendit et continua les couplets commencés par son fidèle serviteur.

Lorsque la nouvelle de la captivité du roi se répandit en Angleterre, ce malheureux pays tiraillé par les ambitions

rivales de gouvernans subalternes, était réduit à regretter Richard. Les Anglais n'avaient été délivrés de la tyrannie de l'évêque d'Ely que pour tomber sous celle de Jean qui voulait usurper le droit d'héritage de son neveu Arthur et même la couronne de son frère. Jean était soutenu dans sa révolte par Philippe-Auguste, prince sans foi, qui trahissait honteusement les sermens qu'il avait faits à son compagnon d'armes en partant de la Palestine.

Eléonore défendait, contre tous, les droits de son fils aîné, et mit tout en usage pour obtenir sa liberté. Elle arracha au pape une menace d'excommunication contre le déloyal Henri VI, et alla voir le roi dans sa prison.

L'empereur, pour couvrir d'un vernis de légalité l'acte inique qu'il avait commis, fit comparaître Richard devant un tribunal composé des princes de l'empire. Richard gagna facilement sa cause en promettant l'énorme rançon qui était le but de cette combinaison odieuse, et en résignant la couronne d'Angleterre, représentée par son chapeau, entre les mains de l'empereur qui le lui rendit aussitôt. Dès ce moment, la captivité de Richard fut adoucie, et il fut traité avec les égards dûs au roi d'Angleterre. La négociation fut définitivement terminée le 22 septembre, et la rançon fixée à cent cinquante mille marcs, dont les deux tiers devaient être payés comptant et le reste assuré par des otages.

La douleur qu'avait d'abord causée à l'Angleterre la captivité de son roi diminua sensiblement lorsqu'elle apprit ce qu'il lui en coûterait pour le ravoir! Les collecteurs inondèrent de nouveau le royaume et le surchargèrent d'impôts exorbitans. Le clergé, les nobles, les vilains, toutes les classes furent mises à contribution avec une impitoyable rigueur. On fut obligé de recommencer trois fois ces ruineuses exactions, grâce à la friponnerie des receveurs qui en prenaient

leur grande part. Ces lenteurs désespéraient le prisonnier, qui faisait des vers pour charmer ses ennuis et tromper son impatience.

Richard est mis au nombre des troubadours du XIIe siècle par tous les savans qui se sont occupés de la littérature du moyen-âge. Il était gascon et fut élevé dans un pays où la poésie exerçait toute l'influence qu'a aujourd'hui la presse. Sa mère Eléonore, juge dans les *Cours d'amour*, avait vécu au milieu des troubadours de l'Aquitaine; elle dut lui donner un peu de ses goûts. Déjà on a vu, en Palestine, Richard répondre par une satire à la chanson injurieuse du duc de Bourgogne. Ce fut en prison surtout que la poésie adoucit un moment son ame farouche, abattue par les chagrins de la captivité. Je citerai un *sirvente* qui lui fut inspiré par le peu d'empressement que mettaient ses sujets, déjà ruinés par lui, à se dépouiller de tout pour payer sa rançon; ce qu'il regardait naïvement comme une noire ingratitude. Je me sers de la traduction que M. de Sismondi donne de cette pièce dans son *Histoire de la littérature du Midi de l'Europe.*

Si prisonnier ne dit point sa raison
Sans un grand trouble et douloureux soupçon,
Pour son confort qu'il fasse une chanson.
J'ai prou d'amis, mais bien pauvre est leur don;
Honte ils auront, si, faute de rançon,
Je suis deux hivers pris.

Qu'ils sachent bien, mes hommes, mes barons,
Anglais, Normands, Poitevins et Gascons,
Que je n'ai point si pauvres compagnons

Que pour argent n'ouvrisse leurs prisons.
Point ne les veux taxer de trahisons,
Mais suis deux hivers pris.

Pour un captif, plus d'ami, de parent;
Plus que ses jours ils épargnent l'argent :
Las! que je sens me douloir ce tourment!
Et si je meurs dans mon confinement,
Qui sauvera le renom de ma gent?
Car suis deux hivers pris.

Point au chagrin ne voudrais succomber!
Le roi français peut mes terres brûler,
Fausser la paix qu'il jura de garder;
Pourtant mon cœur je sens se rassurer;
Si je l'en crois, mes fers vont se briser;
Mais suis deux hivers pris.

Fiers ennemis, dont le cœur est si vain,
Pour guerroyer attendez donc la fin
De mes ennuis; me trouverez enfin.
Dites-le leur, Chaïl et Pensavin,
Chers troubadours, qui me plaignez en vain,
Car suis deux hivers pris.

Enfin, le 4 février 1194, les cent mille marcs ramassés à grand'peine, furent comptés à l'empereur; Richard, libre, descendit le Rhin jusqu'à Cologne et gagna Anvers où il vou-

lait s'embarquer. Les mauvais temps le retinrent un mois dans ce port où l'attendait un nouveau danger.

Jean et Philippe-Auguste, que la captivité de Richard réjouissait infiniment, auraient voulu la prolonger jusqu'à sa mort. Effrayés par l'idée de son retour, ils offrirent à Henri VI plus d'argent pour retenir le roi d'Angleterre en prison, que celui-ci ne lui en donnait pour en sortir. L'empereur, en homme qui entend les affaires, accepta un marché aussi avantageux. Il s'apprêtait à faire reprendre son prisonnier à Anvers, et Richard averti n'eut que le temps de sauter sur la galiote d'un marchand de Normandie nommé Alain *Tranchemer*, qui le conduisit à Sandwick, où Cœur-de-Lion, après tant de fatigues et de traverses, débarqua le 13 mars 1194.

Philippe-Auguste, instruit de cette nouvelle, en fit bien vite part à Jean-sans-Terre par ce billet laconique: « Prenez « garde à vous; le diable est déchaîné! »

(*La fin à la prochaine livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE.

DISCOURS PRONONCÉ POUR L'OUVERTURE DU COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS; par M. Vacherot, professeur suppléant.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié sans doute deux intéressans et savans articles publiés, il y a tantôt deux ans, par M. Vacherot, l'un sur Abailard, l'autre sur l'objet, la légitimité et la mission actuelle de la Philosophie. M. Vacherot était alors professeur de philosophie au collége de Rouen. Appelé depuis à la direction des études à l'École normale, et chargé en même temps de suppléer M. Cousin dans la chaire de l'histoire de la philosophie ancienne, M. Vacherot vient de prononcer, en cette dernière qualité, un remarquable discours d'ouverture, dont nous publions ici quelques extraits.

« . . . Le progrès s'opère par la transformation dans le présent et « l'avenir des élémens du passé; en sorte que rien ne se perd, et que « toute époque résume celle qui la précède. . .

« . . . Puisque les diverses époques de la pensée s'engendrent les « unes des autres, l'histoire de la philosophie forme une chaîne de « systèmes dont il est impossible de saisir un seul anneau si on le dé- « tache des autres. L'histoire entière est une vaste proposition; essayez « d'en considérer isolément une époque, vous pourrez en saisir le sens « général, mais vous n'en comprendrez pas la valeur particulière.... Je « soutiens donc que l'intelligence du présent vous échappera si la con- « naissance complète du passé vous manque; je vais plus loin, j'affirme « que, sans l'histoire, vous ne pouvez comprendre même votre propre « pensée. Et en effet, cette pensée vous est ou personnelle ou commune « avec l'esprit de votre siècle; si elle vous est personnelle, elle peut « bien ne se lier à aucune tradition, mais alors elle n'a aucune valeur. « Que si elle vous est commune avec l'esprit de votre siècle, nul doute

« qu'elle ne soit fille de la tradition comme la raison générale elle-
« même ; et en ce cas comment en comprendrez-vous toute la portée si
« vous la séparez de son principe ?

« L'histoire de la philosophie doit vous être chère encore à un autre
« titre. Je ne connais pas de meilleur remède contre le scepticisme,
« contre la crédulité, contre une folle tendance à l'originalité, maladies
« qui travaillent profondément notre siècle..... Aux sceptiques elle dit :
« Quittez pour quelque temps ce présent qui vous trouble et vous déses-
« père, et réfugiez-vous dans le passé. Vous y verrez une tradition non
« interrompue de vérités, étoile qui a éclairé le monde dans ses jours les
« plus ténébreux..... Comment, d'ailleurs, vous plaindrez-vous encore
« de l'impuissance de la raison, quand vous aurez connu et médité les
« œuvres immortelles de Platon, d'Aristote, de Proclus, de Bâcon, de
« Descartes, de Leibnitz, de cette grande famille de penseurs qui a
« fait un si puissant usage de cette même raison, objet de votre pitié et
« de votre mépris ?.... Aux crédules et aux impatiens, l'histoire de la
« philosophie montre comment et à quelle condition se fait la conquête
« de la vérité. La vérité n'est point l'œuvre d'un jour ni d'un homme ; le
« génie lui-même ne peut remplir la tâche des siècles et des générations.
« Les procédés de Dieu sont lents, mais sûrs..... Enfin, aux esprits
« qui aspirent à l'originalité, elle dit : Voyez comment le temps traite les
« prétentions personnelles ; que deviennent-elles en face des grandes
« traditions de la raison générale ?.... Songez bien, d'ailleurs, que si la
« tradition met un frein aux prétentions de la médiocrité, elle ouvre au
« contraire la carrière au génie. C'est une loi nécessaire que nul être au
« monde ne puisse vivre de soi-même sans s'assimiler une substance
« étrangère. Le génie obéit à cette loi ; il trouve un auxiliaire dans l'éru-
« dition ; qu'il se résigne donc à subir la loi commune, cette loi que
« Dieu seul ne connaît pas, parce que, seul de tous les êtres, il vit de
« sa propre substance.

« Je ne finirai pas sans montrer comment, outre les sentimens moraux
« et les dispositions intellectuelles que je viens d'indiquer, l'histoire
« de la philosophie engendre une véritable doctrine, la doctrine même
« qui, bien comprise, convient esssentiellement à notre temps.

« Vous qui avez lu l'histoire de la pensée, voyez comment elle a
« marché à travers les siècles..... Et quelle leçon tirer de ce spectacle ?
« Que la vérité absolue n'est et ne peut être dans aucun système ex-

« clusif. Ici le fait peut être érigé en loi. L'opposition des systèmes est « évidemment un principe d'erreur, puisqu'elle a constamment égaré « l'esprit humain. Donc la lutte a fait son temps; le règne de l'exclu- « sion qui engendre la lutte est également passé. On commence à com- « prendre que la vérité n'est pas simple, mais complexe; que la science « ne doit plus la tirer tout entière d'un seul élément, mais qu'elle doit « la saisir dans sa complexité. De là cette disposition à réunir, à em- « brasser, à concilier, qui fait le caractère même de notre époque. « Cette disposition, qu'on y songe bien, n'est pas le fruit d'une doc- « trine particulière; un professeur illustre a pu lui prêter le premier « l'autorité de sa parole; mais il ne l'a point créée. Après l'avoir sentie « vivement en lui-même, et l'avoir reconnue dans les autres, il l'a ex- « primée avec énergie, avec précision. Voilà ce qui a fait la fortune « rapide de l'éclectisme; c'est parce qu'il est le résultat d'un besoin pro- « fond, universel, indestructible, qu'il s'est répandu si vite dans les ames, « et qu'en ce moment il domine tout le monde, ses adversaires comme « ses partisans. »

Nous regrettons que les limites du cadre adopté par la *Revue* ne nous permettent pas de reproduire dans toute son intégrité le discours de M. Vacherot. Nous n'avons pu insérer ici que quelques fragmens, qui seront lus avec intérêt, nous en avons l'assurance, par ceux qui se souviennent de la collaboration de M. Vacherot à la *Revue de Rouen*, et aussi par ceux à qui des études plus spéciales ont rendu familières les publications de l'illustre maître que M. Vacherot supplée aujourd'hui dans une chaire à laquelle se rattachent de si brillans et de si honorables souvenirs.

C. M.

RAPPORT AU CONSEIL DE SALUBRITÉ DE DIEPPE, SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECOURS POUR LES NOYÉS; par M. le docteur Navet.

Une réforme générale tend, depuis quelques années, à s'introduire en France dans l'administration des secours aux noyés. L'extension de notre commerce dans les villes traversées par de grands fleuves, sillonnées par de nombreux canaux ou placées aux confins de nos départemens maritimes, a rendu si fréquens les accidens produits par la

submersion, que la science médicale dut rechercher la cause des nombreux revers essuyés par elle, comparés aux merveilleuses résurrections opérées en Angleterre et en Hollande. Force fut aux médecins français de reconnaître que, si leurs lumières, leur zèle et leur dévouement ne le cédaient en rien à ceux de leurs confrères d'outre-mer, c'était principalement aux méthodes de revivification et à la spécialité d'un matériel et d'un personnel convenablement disposés à l'avance, que l'Angleterre était redevable de ses succès.

Aussitôt, sur tous les points du royaume, s'organisèrent des moyens de secours plus judicieux, auxquels des médecins philanthropes imprimèrent une heureuse direction. Au nombre de ceux assez nombreux qui se signalèrent dans cette croisade contre d'anciens préjugés, nous citerons en particulier le docteur Marc.

Grâces à sa haute position médicale, à son influence personnelle, et plus encore à un ouvrage remarquable publié par lui, en 1835, au nom et sous les auspices du gouvernement, il présenta, dans un cadre étendu, l'état actuel de la science, tant en France que chez les autres nations, soumit à une analyse rigoureuse les divers procédés curatifs employés dans le traitement de l'asphyxie, discuta avec un soin particulier leur valeur relative, et de cet examen déduisit les meilleures règles à suivre.

Les conclusions de ce travail reçurent bientôt une consécration nouvelle et définitive, par l'adoption dont les jugea dignes le conseil de salubrité de Paris; elles devinrent ainsi l'évangile médical auquel l'expérience seule pourra faire subir les modifications reconnues nécessaires. Aujourd'hui, les bases du traitement sont prévues, réglées d'avance, et ne peuvent plus, comme naguères, être douteuses dans leur application. Mais ce qui nous semble beaucoup plus certain, c'est qu'avec les mêmes élémens de succès, nous ne parviendrons pas, *au moins dans l'état actuel des choses*, aux résultats obtenus en Angleterre. Recherchons donc, en peu de mots, les raisons de cette différence.

Elles tiennent principalement à l'esprit qui anime les deux peuples.

En Angleterre, la vie des citoyens est placée, pour ainsi dire, sous la responsabilité de l'administration; tout ce qui contribue à prolonger l'existence individuelle trouve une sympathie qui repose sur l'union de tous les membres d'une vaste agrégation d'hommes. Or, les sacrifices imposés à la masse pour la conservation de ses élémens, s'obtiennent

avec la plus grande facilité ; chez nous, au contraire, soit par égoïsme mal entendu, soit par l'absence de cette unité qui fait la force de notre rivale, on trouvera difficilement les fonds nécessaires à la subvention d'un établissement philanthropique, auquel ne seraient point directement intéressés les souscripteurs. Aussi les ressources gouvernementales, en France, disséminées sur une infinité de branches d'utilité publique qui réclament incessamment une protection éclairée, forte et soutenue, sont-elles impuissantes à combler la lacune que nous signalons.

La Société humaine anglaise compte, au nombre de ses fondateurs et de ses protecteurs puissans, les personnages les plus éminens du pays, et la somme importante à laquelle s'élèvent les fonds de la souscription permettent de donner à l'établissement toute l'extension dont il est susceptible ; de là les succès. Une fondation si digne d'intérêt était bien faite pour exalter l'imagination de tous ceux pour qui le bien public n'est point un vain rêve.

C'est de la réalisation d'un projet si digne d'éloges qu'a voulu s'occuper, en faveur de la localité qu'il habite, M. le docteur Navet, de Dieppe, dans un rapport fait tout récemment au Conseil de salubrité de cet arrondissement.

Quoique nous soyons loin de partager la confiance de l'auteur sur la possibilité de voir son projet mis à exécution, eu égard à l'apathie qui domine nos Conseils municipaux, et plus encore peut-être à l'exiguité des ressources dont ils peuvent disposer, nous n'en rendons pas moins hommage aux intentions qui ont guidé l'auteur dans la rédaction de son travail et à l'érudition par laquelle il se distingue.

Convaincu de cette vérité depuis long-temps mise hors de doute, que le succès, dans le traitement des asphyxies par submersion, tient moins aux agens thérapeutiques qu'à la promptitude des secours fournis à l'aide d'une organisation régulière et de bâtimens convenablement pourvus de tout ce qui peut, dans un moment donné, réunir les élémens essentiels d'un traitement sagement dirigé, M. le docteur Navet a médité pendant deux années l'ensemble et les détails d'un projet qui, s'il était adopté, ferait autant d'honneur à la ville qui en comprendrait l'importance, qu'à celui qui en a fourni les bases.

L'auteur ne s'est point dissimulé les difficultés à surmonter, et, prévenant les objections qui pouvaient lui être faites, il a été lui-même au devant d'elles pour les combattre une à une et en démontrer la futilité.

Acceptant les lumières de la science que mieux qu'un autre il était à même de juger, il ne s'est exclusivement occupé que de l'exécution matérielle.

Après avoir prouvé, par l'autorité des savans et par des argumens sans réplique, la supériorité du système de secours fixes ou pavillons de secours, sur celui des boîtes si improprement appelés *fumigatoires*, M. le docteur Navet examine successivement l'opportunité des moyens préventifs, capables de diminuer le nombre des accidens de s ubmersion, propose l'usage des bateaux et instrumens de sauvetage les mieux appropriés à la localité, entre dans des considérations pleines d'intérêt sur leurs avantages, et indique les conditions où leur emploi deviendrait important.

Considérant la question des secours fixes comme jugée par les meillleurs esprits, il désigne à l'autorité compétente les points du sol sur lesquels les pavillons devraient être érigés, la forme, la destination spéciale et la distribution des locaux, et, pour prévenir les objections qui pourraient s'élever, il va jusqu'à décrire minutieusement les proportions que chaque compartiment devrait présenter.

Non content d'obtenir l'objet de sa réclamation, le docteur Navet démontre la nécessité, pour la ville de Dieppe, d'une construction non moins importante, celle d'une morgue et de ses accessoires plus en harmonie avec les besoins, en remplacement de ce *triste* et *dégoûtant asile* qui porte aujourd'hui ce nom. Les motifs sur lesquels s'appuie l'auteur pour mettre en évidence l'urgence de cette création, font autant d'honneur à ses sentimens qu'à ses lumières.

A l'occasion de l'établissement d'une morgue, il entre dans des détails non moins minutieux que pour les pavillons de secours. On voit que, plein de son sujet, le docteur Navet a tout étudié, tout prévu, et s'est rendu un compte satisfaisant de la manière dont toutes les parties de ce vaste service devraient être dirigées. L'unité d'action est la conséquence inévitable de l'unité du système.

Le docteur Navet, qui ne dissimule pas la louable ambition qui l'anime d'attacher son nom à l'œuvre philanthropique dont il voudrait voir doter son pays, ne se borne pas à la stérile indication des moyens de construction et d'un devis estimatif de la dépense; il s'occupe encore de l'organisation du personnel propre à faire convenablement fonctionner l'établissement. Après avoir indiqué le nombre et l'espèce des agens

secouristes, les qualités particulières dont ils doivent être pourvus, il trace encore leurs attributions, et sollicite, pour la nomination des chefs que l'administration devra placer à la tête de ce service, l'utile épreuve du concours. Dans ce cas, en effet, il faut une spécialité, et l'expérience a trop souvent prouvé que la faveur était plus utile à la médiocrité servile qu'au véritable mérite.

Pour ne rien omettre de ce qui peut contribuer au succès, M. le docteur Navet voudrait, avec le docteur Marc, qu'on soumît à une appréciation nouvelle et rigoureuse, l'utilité des chiens de Terre-Neuve, que leur admirable instinct à sauver les noyés désigne comme un puissant auxiliaire. Les fréquentes relations commerciales des armateurs de Dieppe avec cette île, rendraient facile et peu dispendieuse l'acquisition d'un certain nombre de ces intelligens animaux; c'est une épreuve à faire.

Après avoir indiqué les registres qui devraient être tenus dans l'établissement pour favoriser les recherches statistiques qu'un sujet si important réclame, le docteur Navet insiste sur le choix des secouristes des deux sexes; les raisons sur lesquelles il s'appuie nous paraissent aussi judicieuses que propres à atteindre le but désiré.

Comme l'intérêt est le plus puissant mobile des actions humaines, même les plus désintéressées en apparence, le rapporteur donne le sage conseil d'accorder des gratifications particulières à ceux des secouristes qui se seraient distingués par leur aptitude, leur zèle et le nombre de leurs succès, surtout si ces succès dépassaient la limite ordinaire de la durée des secours; ce serait une prime accordée à la persévérance, qu'on ne saurait trop encourager.

Complément indispensable d'un système de secours large et bien dirigé, l'institution d'une Société humaine dans la ville de Dieppe résume les vœux du docteur Navet. Après en avoir détaillé le but, les avantages, après avoir récapitulé les services que les créations de ce genre ont rendus partout où elles ont été établies, l'auteur indique les bases sur lesquelles reposent celles des autres contrées. Le but de cette réunion d'hommes généreux serait de couvrir une grande partie des dépenses auxquelles l'administration ne pourrait faire face. A ce sujet, il indique la somme de *trente mille francs*, comme plus que suffisante pour les

frais de premier établissement, et la somme de *deux mille francs* pour l'entretien annuel des agens du service.[1]

Telles sont, en peu de mots, les principales questions développées et traitées dans le mémoire du docteur Navet. Nous renvoyons à la lecture du travail lui-même, dont nous aurions craint d'affaiblir l'importance en le morcelant par quelques citations. Dans un ensemble dont toutes les parties sont bien coordonnées, l'analyse ne saurait donner qu'une idée fort imparfaite, et nous promettons à ceux qu'un pareil sujet intéresse, un ample dédommagement à l'aridité du sujet, par la chaleur de l'écrivain et la conviction dont il est animé.

Sans doute, la plus grande partie des faits établis dans ce mémoire n'est pas nouvelle, et l'auteur a eu la loyauté de citer les sources où il a puisé; mais, par un choix judicieux, et par un projet sagement combiné, il a eu le mérite de réunir dans un cadre peu étendu, mais riche de faits, tous les élémens d'un système étudié sous différens points de vue dans une foule d'ouvrages, et d'en faire une heureuse application à la ville de Dieppe. Perfectionner ainsi, et ne laisser rien à désirer sous le rapport de l'exécution, est un mérite qui distingue M. Navet; il a donc droit à nos éloges sans restriction, bien que sa modestie n'ait semblé vouloir en accepter aucun pour lui-même. Son travail décèle un homme distingué, un savant consciencieux, mais surtout un bon citoyen.

AVENEL, D.-M. P.

[1] Depuis la publication de ce Rapport, la Société humaine, alors en projet, est définitivement constituée à Dieppe.

Le Gérant, CH. RICHARD.

LES

NORMANDS D'ITALIE

A LA

PREMIÈRE CROISADE.

CHAPITRE II.

(1096 — 1097.)

Siége d'Antioche. — Intrigues de Bohémond dans la ville. — Danger des chrétiens. — Expédition de Kerboga. — Prise d'Antioche. — Siége d'Antioche par Kerboga. — Miracle de la sainte lance. — Bataille d'Antioche. — Victoire des chrétiens.

La ville d'Antioche, forte par sa position, était défendue par une nombreuse garnison; pendant trois mois elle opposa une vigoureuse résistance aux Chrétiens et leur fit éprouver des pertes considérables. Une horrible famine vint encore désoler l'armée des croisés. Le prix des vivres était exorbitant ; de 70,000 chevaux il n'en restait que 2000. Les uns étaient morts de faim, d'autres avaient servi de nourriture. On ne dédaignait pas les alimens les plus immondes, et les maladies enlevaient un si grand nombre de pélerins qu'on avait à peine le temps de les enterrer. Le découragement se répandit dans l'armée; Pierre l'Hermite lui-même désespéra du succès d'une expédition qu'il avait entreprise avec tant de zèle et de con-

fiance. Il voulut prendre la fuite, mais il fut arrêté par Tancrède et ramené dans le camp.

Les Turcs n'ignoraient rien de ce qui se passait parmi les croisés. Leurs espions pénétraient dans le camp des chrétiens, tantôt sous le nom d'ambassadeurs, tantôt déguisés en Arméniens, Syriens et Grecs. Les princes ne savaient comment mettre un terme à cette calamité ; Bohémond promit d'y remédier. Le soir même, vers le moment du souper, il fit arrêter, tuer et rôtir deux Turcs; il déclara publiquement qu'à l'avenir les princes traiteraient de même tous les espions [1]. Ceux qui se trouvaient encore dans le camp s'enfuirent effrayés. L'opinion se répandit dans l'Orient que les chrétiens, non contents de voler, piller et tuer, mangeaient leurs prisonniers.

Cependant les efforts des chrétiens restaient impuissans, lorsque la ruse d'un Normand leur ouvrit les portes d'Antioche. Bohémond entretenait des relations avec un Arménien, nommé Pyrrhus, qui avait embrassé la religion musulmane [2]; ce dernier haïssait le gouverneur Bagi Séjan, qui l'avait traité avec dureté et l'avait forcé de partager avec les plus pauvres les provisions qu'il avait amassées pour son propre usage [3]. Chargé de la garde d'une tour, Pyrrhus résolut de la livrer

[1] Guil. de Tyr, 996.

[2] Tel est le récit de Raoul de Caën ; l'*Histoire de la Guerre sacrée* dit que Pyrrhus était turc, « *ex genere Turcorum* » : Guillaume de Tyr le représente comme animé de sentimens chrétiens, mais il est constant que Pyrrhus faisait profession extérieure de la religion musulmane; sans cela on ne lui eût pas confié la garde d'un poste important. — Anne Comnène l'appelle arménien.

[3] Pyrrhus, d'après Albéric (163), et la chronique saxonne, à l'année 1097, était irrité d'une insulte faite à sa femme par le gouverneur. Mais ce récit est peu vraisemblable, puisqu'à cette époque Bagi Séjan était très vieux. Kemaleddin, cité par Wilken (*Histoire des Croisades*, II, appendice), raconte que le gouverneur avait livré Pyrrhus à la torture et confisqué ses biens.

aux chrétiens ; il assurait ainsi sa vengeance et espérait une riche récompense. Il craignit, en révélant son projet à plusieurs croisés, d'en compromettre l'exécution. Il ne s'adressa donc qu'à Bohémond et déclara que c'était à lui seul qu'il voulait livrer la ville[1]. Le Normand, qui peut-être avait le premier suggéré cette condition, demanda aux princes s'ils consentiraient à abandonner la possession exclusive d'Antioche à celui qui s'en emparerait par sa valeur et son habileté. Tous s'y opposèrent et soutinrent leur droit de partage. Le comte de Toulouse[2], auquel plusieurs motifs avaient inspiré une haine violente contre les Normands[3], ajouta : « que cette possession « exclusive d'Antioche serait une violation des promesses « faites à l'empereur grec[4], auquel ils s'étaient engagés par « serment à abandonner toutes leurs conquêtes. » L'opposition des chefs de la croisade entraîna de nouveaux délais et exposa les chrétiens à de grands dangers. En effet, pendant cet intervalle, les Musulmans rassemblèrent leurs forces et vinrent au secours d'Antioche.

Kerboga, sultan de Mosoul et de Nisibis, unit ses forces à celles de plusieurs autres émirs, et à la tête d'une armée formidable se dirigea vers la Syrie. Mais le siége d'Edesse, qui retint trois semaines les Musulmans sans aucun résultat favorable, et les dissensions qui se manifestèrent entre les chefs, ralentirent la marche de cette armée. Cependant, la nouvelle de

[1] Guil. de Tyr, 105.

[2] Nous avons suivi le récit de Baudry (109), de Guibert (509), de l'*Histoire de la Guerre sainte* (177), de Tudebod (792). D'après Guillaume de Tyr, l'opposition ne vint que du comte de Toulouse; Godefroy, les comtes de Flandre et de Vermandois, et le duc de Normandie, accueillirent favorablement la proposition de Bohémond.

[3] Raoul de Caën, 173.

[4] *Gesta Francor.*, 13. — *Gesta expugn. Hierusal.*, 563.

l'approche de Kerboga jeta l'effroi dans le camp des chrétiens; le comte de Blois s'enfuit secrètement. Les autres chefs, indignés de sa conduite, déclarèrent qu'on punirait de mort quiconque, grand ou petit, abandonnerait le camp sans la permission de tous les princes, et, pour s'affermir eux-mêmes dans leur résolution [1], ils jurèrent de continuer pendant quatorze ans le siége d'Antioche. On était loin, cependant, d'être rassuré; on ne savait si l'on devait marcher à la rencontre des ennemis ou s'enfermer dans le camp. Ce fut alors que Bohémond prit à part le duc de Lorraine, les comtes de Toulouse et de Flandre, et le duc de Normandie [2] : « Mes frères, leur « dit-il, je vois que l'approche de l'armée ennemie vous ins- « pire de l'inquiétude; vous hésitez entre divers avis, sans « savoir auquel vous arrêter. Si nous marchons tous contre « l'ennemi, les habitans d'Antioche s'empareront du camp, « détruiront nos travaux, et pourront en toute liberté pour- « voir à leurs besoins. Que si nous divisons nos forces, « laissant une partie de l'armée dans le camp et marchant « avec le reste contre Kerboga, nous serons trop faibles des « deux côtés, et nous succomberons en rase campagne et dans « le camp. Ainsi, de toutes manières, notre perte semble iné- « vitable, si nous ne nous emparons de la ville avant l'arrivée « de Kerboga. Il est en mon pouvoir de m'en rendre maître « par suite de mes intelligences avec un des habitans. Mais « il ne la livrera que si vous lui promettez la liberté et de riches « présens, et si vous m'assurez, à moi et à mes compagnons,

[1] Guib. de Nogent, 230. — *Gesta Francorum*, 15.

[2] Baudry (110) rapporte que Tancrède était présent à cette conférence; mais Raoul de Caën, qui est plus digne de confiance, assure qu'il n'était pas instruit des intentions de Bohémond, et qu'il était alors occupé d'une expédition. D'après Ordéric Vital (737), Pyrrhus avait livré son fils comme ôtage à Bohémond.

« la possession exclusive d'Antioche. Si quelqu'un de vous « connaît un moyen de salut plus prompt et plus sûr, je suis « prêt à me désister de toutes mes prétentions. » Les princes acceptèrent avec joie les propositions de Bohémond; le comte de Toulouse persista seul dans son opposition, mais on n'y eut aucun égard.

Une inquiétude vague [1], qui dans les villes assiégées fait souvent prendre pour réels des dangers qui ne sont que possibles, troublait alors Antioche; le bruit s'était répandu, on ne sait d'où ni comment, qu'on tramait un complot pour livrer la ville aux ennemis. Les soupçons devaient naturellement se porter sur les habitans chrétiens; les plus riches, qu'on avait gardés dans la ville comme ôtages, furent traités avec une grande dureté, accablés de corvées et d'impôts. Ces mauvais traitemens ne servaient qu'à rendre plus vif le désir qu'ils nourrissaient depuis long-temps de renverser la puissance des infidèles. Pyrrhus fut aussi soupçonné, et sommé de se justifier devant le gouverneur Bagi Séjan et les principaux habitans d'Antioche; mais il conserva toute sa présence d'esprit, répondit avec beaucoup de justesse à toutes les questions, et finit par déclarer : « que les gardiens des portes et des tours « pouvaient seuls être soupçonnés; qu'en conséquence on de- « vait les changer et leur confier d'autres postes. » Ces paroles rassurèrent complètement les chefs turcs, et ils renvoyèrent Pyrrhus. Comme le soir approchait, on remit jusqu'au lendemain matin l'exécution du salutaire conseil qu'il avait donné [2]. Mais déjà toutes les mesures étaient prises entre Bohémond et Pyrrhus pour livrer Antioche pendant la nuit.

Conformément aux instructions de Bohémond, l'armée

[1] Guil. de Tyr, 708.

[2] Guil. de Tyr, 709. — *Gesta Franc.*, 14.

chrétienne s'avança en rase campagne pour éloigner tout soupçon de l'entreprise qu'on méditait le soir même contre la ville. Quelques chefs seulement connaissaient l'ordre secret de revenir sans bruit dans le camp à l'entrée de la nuit. Pyrrhus examinait tout du haut des remparts; près de lui se tenait son jeune frère, qui ignorait le complot. « O mon frère, lui dit « Pyrrhus[1], combien je déplore la destinée de ces pélerins qui « partagent notre foi; maintenant ils s'avancent joyeux et « pleins de securité, sans songer au danger qui doit bientôt « fondre sur eux. » Mais son frère lui répondit : « Tes inquié- « tudes et ta compassion sont une folie. Puissent tous les « croisés être exterminés par les Turcs! car, depuis leur arrivée, « notre sort est déplorable, et jamais ils ne pourront nous « dédommager des maux qu'ils nous ont fait souffrir. » Pyrrhus garda le silence, et cacha prudemment ses projets.

Cependant la moitié de la nuit s'était déjà écoulée; Bohémond envoya à la tour un homme sûr pour entendre le signal convenu. Si l'on jetait une seule pierre, c'était un indice de danger; mais la chute de plusieurs devait annoncer que les circonstances étaient favorables. On n'en jeta point du tout; le messager aperçut seulement quelque mouvement dans la tour, qu'éclairait une faible lumière. Il conçut des soupçons, et fut saisi de frayeur; mais enfin, il entendit ces paroles prononcées à voix basse : « Silence et tranquillité jusqu'à ce que le chef « qui fait la ronde se soit éloigné. »[2] Le général turc s'appro-

[1] Guillaume de Tyr, ainsi que nous l'avons dit, représente Pyrrhus comme professant secrètement le christianisme. — Guibert (526) rapporte qu'il ne se fit baptiser qu'après l'entrée des chrétiens dans Antioche. Il accompagna, selon cet historien, les pélerins à Jérusalem, et en engagea plusieurs à le suivre dans sa patrie où il avait de grands biens. Mais il livra ses compagnons aux Turcs, et retourna au mahométisme. Si ce récit est exact, on ne doit attribuer qu'à l'intérêt les brusques changemens de Pyrrhus. Dans le texte, nous avons suivi le récit de Guillaume de Tyr.

[2] Raoul de Caën, 155. — Guil. de Tyr, 710.

cha, loua Pyrrhus de sa vigilance ; puis l'éclat du flambeau s'affaiblit : « Voici le moment », s'écria Pyrrhus ; le messager se rendit aussitôt au camp, et bientôt les princes arrivèrent avec tous leurs compagnons. Pyrrhus jeta dans le fossé une corde à laquelle on attacha une échelle, puis on l'appuya contre le mur dans le plus profond silence. En ce moment, un soupçon terrible arrêta les chrétiens ; ils craignaient de tomber dans un piége.

Enfin, Foulques de Chartres, « semblable, dit un chroni-« queur [1], à un aigle qui instruit ses petits à voler et plane au-« dessus d'eux », précéda courageusement tous les autres. Beaucoup de croisés le suivirent, entr'autres le comte de Flandre et Bohémond. Ils trouvèrent le frère de Pyrrhus tranquillement endormi, se jetèrent sur lui et l'égorgèrent. Ce n'était pas là la récompense qu'attendait Pyrrhus [2], et il put alors se repentir de sa trahison. Peu s'en fallut que lui-même ne fût mis à mort par les croisés, qui redoutaient une trahison. En effet, l'échelle s'était rompue, et on ne pouvait en trouver une seconde. Les chrétiens enfermés dans la tour étaient trop peu nombreux pour résister aux Turcs, si ceux-ci se réveillaient et venaient fondre sur eux. Enfin, les croisés, qui étaient restés au pied de la tour, trouvèrent une petite porte située à gauche de la tour et long-temps cachée par l'obscurité ; ils se préci-

[1] Raoul de Caën, 155. — Il est assez vraisemblable que ce Foulques est le même que le chroniqueur.

[2] Guillaume de Tyr, et Bernard-le-Trésorier qui reproduit son récit, rapportent que ce fut Pyrrhus même qui tua son frère, « *action à la fois pieuse et* « *infâme* », ajoute le chroniqueur. Selon ces historiens, Bohémond monta le premier et appela ses compagnons ; mais personne n'osait le suivre ; on craignait qu'on n'imitât sa voix ; il fut obligé de redescendre, et alors seulement tous se déterminèrent à le suivre. Le récit que nous avons donné s'appuie, avec de légères différences, sur la chronique de Robert Le Moine (54), les *Gesta Francorum* (15), Baudry (110), Raimond d'Agiles (148), l'*Histoire de la Guerre sainte* (179), Albert d'Aix (246), Tudebod (793), Raoul de Caën (156), Gilo (241).

pitèrent en grand nombre par cette porte, s'emparèrent de dix tours, taillèrent en pièces la garnison, et ouvrirent un chemin à toute l'armée.

Tous les habitans turcs furent enveloppés dans un effroyable massacre; on n'épargna personne; vieillards, femmes, enfans, tous furent exterminés; plus de dix mille habitans périrent en un seul jour. Le fils du gouverneur Bagi Séjan s'enferma dans la citadelle avec les Turcs les plus braves, mais son père chercha vainement un asile dans les montagnes. Il fut tué par des chrétiens syriens, qui apportèrent à Antioche sa tête et son baudrier. [1]

Après le meurtre, le pillage et la première ivresse de la victoire, les croisés virent avec terreur leur situation. Les vivres étaient épuisés dans le camp et dans la ville; la citadelle était toujours au pouvoir des Turcs; et le troisième jour on entendit le bruit sourd d'une immense armée qui s'approchait. Bientôt on vit se déployer les innombrables bataillons de Kerboga, et la plaine se couvrit de Turcs aussi loin que la vue pouvait s'étendre. Le fils de Baji Séjan livra la citadelle à Kerboga, et ce dernier commença à presser avec vigueur la ville d'Antioche. La situation des croisés devint si déplorable, que plusieurs seigneurs prirent lâchement la fuite. On s'en prenait à Dieu qui abandonnait ses champions. Guy, frère de Bohémond, s'écria dans son désespoir : [2] « O Dieu trois fois saint, si tu es tout-« puissant, comment souffres-tu ces malheurs? Les croisés ne « sont-ils pas tes guerriers? Est-il un roi, un empereur, qui « laissât périr ses soldats s'il pouvait les sauver? Qui voudra

[1] La prise d'Antioche parut un fait si important, qu'on appela la première croisade, *croisade d'Antioche*. — Voy. Albéric (316).

[2] Baudry, 118. — Robert, dans Duchesne, IV, 799. — Guil. de Tyr, 719. — Orderic Vital, 741.

« encore combattre pour toi et se fier en ta puissance ? » Ces sentimens étaient partagés par la plupart des pélerins, aucun laïque n'osait invoquer le nom du Christ; aucun prêtre célébrer l'office divin. On se décida enfin à confier, pendant la durée du siége, le commandement suprême à Bohémond comme au seul homme capable de sauver Antioche Il déploya la plus grande activité, travailla nuit et jour à fortifier la place, et à la mettre en état de résister à l'ennemi ; il n'y allait pas seulement de sa gloire, mais encore de sa principauté. Tours, murs, portes, furent mis en état de défense, et la garde en fut confiée aux plus braves croisés. On comptait principalement sur le secours de l'empereur grec, mais bientôt on apprit qu'il avait renoncé à défendre Antioche. A cette nouvelle, le découragement fut porté à son comble. Plusieurs princes résolurent de s'enfuir pendant la nuit; l'éloquence de Godefroy et de l'évêque du Puy ne réussit qu'avec peine à les arrêter. [1] Mais, quant aux pélerins d'un rang inférieur, ni espérances ni menaces ne pouvaient relever leur courage; ils se tenaient cachés dans les maisons et dans les retraites les plus obscures. Bohémond eut recours, pour les en arracher, au moyen le plus violent; il fit mettre le feu à plusieurs quartiers de la ville; un vent violent étendit l'incendie bien plus que ne le voulait Bohémond. [2] Deux mille maisons furent la proie des flammes; les principales églises, des édifices précieux et d'antiques monumens dont la perte était irréparable, furent dévorés par l'incendie; mais ces débris fumants rappelèrent à tous les croisés qu'aucune possession ne doit rester à

[1] Guil. de Tyr (720) s'exprime ainsi : « dicitur quod principes de vita desperantes..... » Raimond d'Agiles (152) dit que c'était un bruit répandu parmi le peuple : « populus existimabat quod principes vellent fugere ad portum. »

[2] Guil. de Tyr (721). — *Gesta Francor.* (19). — Baudry (116). — Guibert de Nogent (517). — Raoul de Caën (160) se trompe en attribuant à Robert de Flandre l'incendie de la ville.

celui qui manque de courage pour la défendre. Vers le même temps, un autre événement releva l'énergie morale de la masse des pélerins.

Un ecclésiastique, nommé Pierre Barthélemy [1], vint trouver l'évêque du Puy et le comte de Toulouse et leur raconta avec de grands détails que, plusieurs fois, saint André lui était apparu en songe, et lui avait dit qu'il devait indiquer aux princes l'endroit où était cachée, dans l'église de l'apôtre saint Paul, la lance avec laquelle on avait percé le côté de J.-C. L'évêque du Puy ne tint aucun compte des paroles du prêtre; mais le comte de Toulouse le fit exactement surveiller par son chapelain, et ordonna que douze hommes creusâssent à la place indiquée. Ils travaillèrent vainement depuis le matin jusqu'au soir; déjà le comte de Toulouse était retourné à son poste; d'autres nobles étaient partis, et les travailleurs épuisés. Alors, Pierre Barthélemy descendit dans la fosse pieds nus et en chemise, implora le secours d'en haut, et, bientôt après, rapporta la lance. On la montra avec la plus grande solennité aux chrétiens réunis; le comte Raimond, en récompense de sa piété et conformément aux ordres de l'apôtre, fut choisi pour porter la sainte lance; on institua une fête pour en célébrer la découverte [2] Ce miracle inspira au peuple une nouvelle confiance; d'autres récits produisirent la même impression. Un prêtre, nommé Étienne, se signala entre tous les autres; il voulait prouver en se soumettant à l'épreuve du feu que le Christ lui était apparu et lui avait promis que dans cinq jours les croisés seraient sauvés, s'ils se tournaient de nouveau vers Dieu.

[1] *Historia belli sacri*, 181. — Il faut consulter surtout Raimond d'Agiles (150-152).

[2] Elle tombait le 14 juin. Raimond d'Agiles (152).

Les princes résolurent de profiter promptement de l'enthousiasme de la multitude. Ils commencèrent par envoyer une ambassade à Kerboga pour lui proposer la paix à des conditions raisonnables. Puis, sur son refus insultant, ils se préparèrent au combat. Toute l'armée était animée par l'enthousiasme religieux [1]; les faibles parurent pleins de force, les timides courageux. Le 28 juin 1098, les croisés sortirent d'Antioche divisés en six troupes. Bohémond commandait la dernière destinée à former la réserve, et à porter des secours partout où les circonstances l'exigeraient. On défendit sévèrement tout pillage, avant que la victoire fût complète [2]; tant on se croyait sûr, avec une infanterie à moitié nue et épuisée par la famine, avec une cavalerie qui se réduisait à 300 hommes, de triompher de l'armée des Turcs, si nombreuse, si abondamment pourvue de tout! Et, cependant, quel devait être l'état des pélerins d'un rang inférieur, puisque Godefroy de Bouillon et le comte de Flandre furent forcés d'emprunter des chevaux au comte Raimond? Mais l'enthousiasme tenait lieu de tout. Une rosée rafraîchissante et plus abondante, fut regardée comme un bienfait du ciel [3], comme un signe certain de la victoire. Des prêtres, qui du haut des murs d'Antioche montraient la croix aux chrétiens, annonçaient leur triomphe. D'autres accompagnaient les pélerins, les bénissaient et chantaient le pseaume guerrier: « Le « Seigneur s'est levé, et ses ennemis ont été dispersés. » L'armée entière répondait par le cri des croisades : « Dieu le veut! » D'autres miracles vinrent encore exalter l'enthousiasme des croisés. Trois chevaliers vêtus de blancs furent pris pour saint Maurice, saint Théodore et saint Georges. Cette exaltation

[1] Guillaume de Tyr, 723. — Gilo, 247.

[2] Guil. de Tyr, 724. — Albert d'Aix, 258.

[3] Guil. de Tyr, 724. — Vincent de Beauvais, 1036.

religieuse doubla les forces des croisés et leur assura la victoire. Bohémond et Tancrède se signalèrent dans la bataille, et le dernier poursuivit Kerboga autant que le permit la faiblesse des chevaux déjà épuisés par le combat. Le gouverneur musulman de la citadelle arbora l'étendard de Raimond, mais Bohémont exigea l'exécution des anciennes promesses et se fit livrer la forteresse [1].

Ainsi fut conquise, par la ruse et la valeur du Normand, la principauté la plus imposante que les croisés aient possédée en Orient.

[1] Robert Le Moine (66).—*Hist. Belli sacri* (195).—D'après Kemaleddin, cité par Wilken (appendice 7 de son *Hist. des Croisades*), la citadelle se rendit le 4 juillet.

A. Chéruel (*Rouen*).

AVANT D'ENTRER DANS LA VIE COMMUNE.

—

A MADAME NUMA DANJON.

Une profonde angoisse, une larme sincère,
Un long tressaillement du cœur qui se resserre,
Signalent les départs, humectent les adieux;
De tout ce qu'on aima les ombres désolées
Surgissent devant nous, lugubres et voilées,
Et le froid de la mort glace nos fronts brumeux.

Allez ! il est cruel de quitter ce qu'on aime,
Quand cet amour, pareil au laboureur qui sème,
Prodigue à notre sol son germe bienfaisant;
Quand, par lui, nos vertus, nos luttes, nos pensées,
Et jusqu'à nos douleurs, brillent poétisées,
Comme par un rayon du soleil renaissant;

Quand cet amour est grand et noble et sans souillures,
Qu'il ne s'adresse pas aux blanches créatures,
Qu'il envoie un sang jeune à de fortes parois;
Quand il veut marier, non plus l'homme à la femme,
Mais la pensée au cœur, mais le fer à la flamme;
Quand la sagesse et l'art sont ses dieux et ses rois.

Aussi, l'humble exilé que chasse la tempête
Loin de ses chers abris, retourne encor la tête
Et pleure, en s'éloignant, tous ses rêves perdus:
Car il sent que bientôt et l'art et la science
Ne seront plus pour lui qu'une vaine apparence,
Un faible écho, couvert par des bruits inconnus.

Il sait qu'après l'éclat des premières années,
Que l'imagination avait illuminées

De divines lueurs mortes avant le soir,
Qu'après l'avénement de la raison sereine,
Sondant tous les secrets dont cette vie est pleine,
Pour découvrir au fond le droit et le devoir,

De vulgaires besoins ont ébranlé sa porte,
Puis, appelant près d'eux l'oubli qui tout emporte,
Chargé son dos glissant de tous ses souvenirs;
Il sait encore, hélas! que l'humaine misère
L'oblige à déposer dans un coin de la terre,
Avec son passé mort, ses plus brûlans désirs.

Aussi, vous l'entendez gémir le long des routes;
La sueur sur son front ruisselle à grandes gouttes;
Ses yeux, qu'il cache en vain, sont mouillés de ses pleurs;
Et la plainte, à sa voix si long-temps étrangère,
Naît de son désespoir, comme une plante amère,
Des champs qu'ont envahi les flots dévastateurs.

Oh! oui, pourquoi faut-il que nos fraîches années
Appartiennent au sort, et que les destinées
S'étendent pour dormir sur nos bonheurs flétris;
Que la neige, si blanche au sommet des montagnes,
Roule avec l'ouragan jusqu'au fond des campagnes,
Amas lourd et souillé de fange et de débris!

Pourquoi tout marche-t-il de la lumière à l'ombre,
De l'enfance étoilée à la vieillesse sombre,
Des chants de la nourrice aux chants du fossoyeur?
Pourquoi le jeune oiseau, voltigeant à l'aurore,
Se laisse-t-il surprendre au piége qu'il ignore,
Et tombe-t-il brisé sous le plomb du chasseur?

Pourquoi le vide, après toutes ces plénitudes,
Ces richesses d'amour, de pensée et d'études,
Ces épanouissemens d'un cœur limpide et fort?
Pourquoi, croyant frapper aux portes de la vie,
La main qui l'appelait, désireuse et ravie,
Frémit-elle en voyant apparaître la mort?

Voyez-vous, en passant le seuil où je m'arrête,
Comme préoccupé d'une frayeur secrète,
S'il ne fallait quitter que les rêves d'amour;
Si, traînée à l'autel, la triste poésie
Devait seule être offerte en victime choisie,
Peut-être lui dirais-je un adieu sans retour.

La poésie, hélas! n'est qu'une fleur charmante;
Quand le printemps finit, de sa tige odorante

Elle exhale son ame en suprêmes accords ;
Elle va s'effaçant comme un pâle fantôme :
Mais la fleur cache un fruit, et le poète un homme,
Et l'homme et le fruit mûrs sont les seuls vrais trésors.

Le plus amer regret dont l'ame soit blessée,
Le deuil le plus poignant, la plus morne pensée,
C'est quand l'arbre fécond tend vers nous ses rameaux,
Quand l'ame s'est courbée, avide de science,
Pour étancher sa soif, et que l'intelligence
Jusqu'à sa lèvre pure a fait rouler ses eaux;

C'est, quand un horizon vaste, infini, sublime,
Se montrait à nos yeux, de trouver un abîme
Qu'il nous soit à jamais interdit de franchir;
De voir l'arbre aux fruits mûrs éviter notre atteinte,
Et, malgré nos efforts et malgré notre plainte,
La source où nous buvions se sécher et tarir;

C'est, enfin, c'est d'avoir rêvé sa jeune vie
Assise pour long-temps à l'ombre du génie,
Vouant à la pensée une féconde ardeur;
Et, sorti de ce rêve éclatant de lumière,
De heurter rudement une borne grossière
Se dressant aux abords du monde inférieur.

Tel est le mal profond, et l'adieu qui salue
Pour la dernière fois sa clarté disparue,
Serait un hymne empreint d'un affreux désespoir,
Si je ne sais quel astre, éclairant l'ame humaine,
Ne lui montrait toujours le bonheur sous la peine,
Et le soleil caché dans les brouillards du soir.

21 février 1839.

Paul Delasalle.

Jours de Repos et de Voyage

EN NORMANDIE;

PAR M. VENEDEY.

ÉTRETAT.

Le lendemain je partis en voiture pour Étretat. Oui, en voiture : ce fut pour moi un grand plaisir, et je pus me croire revenu aux beaux jours des voyages d'autrefois. Lorsque j'allai m'informer à Fécamp, auprès d'un loueur de voitures, du prix d'un cabriolet pour Étretat, prix que je trouvai trop élevé, il me dit que je pourrais m'y rendre par une occasion. La voiture d'occasion était une cariole où montèrent deux petites mères, un marchand fécampois et un vieux célibataire parisien, natif de Fécamp, qui était venu visiter sa famille. La voiture n'était pas suspendue, et nous fûmes tellement secoués, que je remerciais le ciel toutes les fois que nous allions au pas, ce qui arriva du reste pendant presque toute la route, de sorte

que nous fîmes les quatre lieues en cinq heures. Mais en voici assez sur ces souffrances, qui se trouvèrent d'ailleurs adoucies par la lutte des bons mots parisiens contre les plaisanteries normandes.

Vers trois heures nous arrivâmes au haut de la côte d'Etretat, à un moulin où nous laissâmes notre cariole, vu que de cet endroit il est presque impossible de parvenir jusqu'au village avec des chevaux et une voiture. Derrière le moulin se trouve le chemin qui descend jusque dans la vallée, et d'où s'étend une vue aussi vaste que belle. Laissant mes compagnons de voyage continuer leur route, je m'assis sur un tas de pierres qui se trouvait là, et je restai seul à jouir de ce magnifique spectacle.

Devant moi s'ouvrait une belle et riante vallée, qui se divise à son extrémité; à droite, à mes côtés, un autre vallon au calme solennel, au silence imposant; et, au bout de ces vallées, Etretat, dont la mer vient baigner le pied. Puis, à gauche, le long du village, ces falaises escarpées, élevant leurs cimes jusqu'au ciel. Et ce n'était pas seulement leur aspect irrégulier et sauvage qui leur donnait un charme inexprimable; la nature qui, dans les nuages, dessine des animaux et des monumens gigantesques, avait empreint également sur cette pierre toute son imagination et toute sa force créatrice. Dans ces roches, à gauche, près d'Etretat, elle a taillé une porte sous laquelle un navire pourrait passer les voiles déployées, et, au-dessus de cette porte, elle a ciselé des colonnes, comme si tout cela réuni formait les ruines d'un édifice colossal et monstrueux, auprès duquel les maisons et les cabanes du village ne seraient que des taupinières.

Si jamais j'ai ressenti la pauvreté du langage, ce fut en cette occasion. Il y avait bien une heure que j'étais assis là, sans avoir pu me décider encore à descendre dans le village. Mais,

lorsque je l'eus traversé, après avoir dépassé les dernières maisons, j'aperçus à droite d'Etretat un spectacle tout semblable; lorsque ces colonnes gigantesques, ces ruines colossales au-dessous desquelles se trouvait une seconde porte, se furent offertes à ma vue, j'eusse voulu trouver de nouvelles expressions, tant ces objets étaient nouveaux pour moi et différens de ceux que j'avais vus; mais je ne sus que bégayer, et les expressions me manquèrent.

Comme la mer ne me permettait pas de me promener sous ces portes, je conçus l'ardent désir de contempler, du moins, de leur sommet, ces merveilles de la nature, et ce ne fut qu'alors que je compris réellement tout ce qu'elles avaient de grandiose et de terrible. Dans quelques places, les pointes des rochers s'élèvent à vos côtés jusque dans les airs; à d'autres, s'ouvre à vos pieds le gouffre béant où la mer agitée gronde et retentit comme la voix prophétique d'un barde qui chante la ruine de ses fils. Et devant vous, dans la mer, *l'aiguille*, cette haute pyramide, au pied de laquelle passe depuis des siècles la vague qui murmure et qui, souvent aussi, tout écumante de rage, vient se briser contre elle, sans pouvoir l'ébranler.

Cinquante pas plus loin, dans les rochers, est un arc de cercle rompu, qui marque peut-être la place qu'occupait le chœur de la chapelle de ce château d'une construction gigantesque. La voûte s'est écroulée, mais les colonnes sont encore debout, et élèvent au ciel leurs têtes nues et majestueuses.

Un sentiment inexprimable me saisit alors, et ces merveilles de l'art que la mer, brisant le roc, avait créées avec tant de hardiesse, émurent vivement mon ame. Les montagnes parurent chanceler sous moi, et je sentis mon être trembler devant cette grandeur et cette toute-puissance en face desquelles mon esprit comprit plus que jamais la puérilité, la

petitesse des hommes et de leur égoïsme. C'était là, en effet, un temple de Dieu, un temple comme lui seul en peut bâtir !

Mon cœur était trop plein. Je ne pouvais plus rester au sommet de la montagne, et il me fallut en descendre pour revenir à moi-même.

Ces merveilles, considérées d'en bas, nous plongent, il est vrai, dans une vive admiration, mais elles nous élèvent, elles nous attirent à elles. Vues d'en haut, elles nous pénètrent d'épouvante et d'effroi, et nous entraînent vers l'abîme. D'en bas, nous pouvons craindre l'écroulement de ces masses ; mais, d'en haut, nous nous sentons saisis d'un vertige qui nous permet à peine un sentiment de crainte, qui nous étourdit t nous anéantit.

Revenu parmi les hommes, je fus peu à peu délivré de ces idées gigantesques qui étaient venues planer autour de mon esprit, et je devins plus calme. Mais je sentis à peine un autre besoin que celui de m'abandonner à mon imagination et aux jouissances qu'offre ici la nature. Et ce ne fut que lorsque le soleil se fut couché, qu'une nuit épaisse se fut étendue sur les roches et sur la mer, que je m'aperçus que, depuis le matin, j'étais à jeûn.

Le village est petit et n'est habité que par des pêcheurs. Lorsque j'avais appris, au moulin du haut de la côte, qu'il était presque impossible de pénétrer avec une voiture jusqu'à Etretat, j'avais craint un instant qu'il ne m'y devînt aussi difficile qu'à Yport de me procurer un gîte. Mais je fus agréablement surpris de trouver dans l'auberge de M. Blanquet, *au Rendez-vous des Artistes*, un bon souper, une belle chambre et un lit aussi propre que commode. L'enseigne de cette auberge n'est pas, au reste, une enseigne mensongère, car chaque année un grand nombre d'artistes se rendent à Etretat, et logent

pour la plupart dans cette auberge. Pendant la saison des bains, il s'y établit toujours aussi une petite colonie qui vient vivre au milieu de la belle nature, et chercher dans ces jouissances un repos au mouvement et au bruit de la capitale.

On trouve même ici une espèce de bibliothèque, et entr'autres livres les romans d'Alphonse Karr, lequel, surtout dans un de ses romans, *le Chemin le plus court*, a fait d'Etretat son repaire de sorcières. Etretat lui est bien redevable, car, dans ces derniers temps, il a rappelé l'attention sur ces belles contrées, et il devint de mode, parmi les écrivains et les artistes parisiens, de faire ici des pélerinages. Quoique je ne sois pas partisan des sornettes d'Alphonse Karr, je les lui pardonne depuis que j'ai vu Etretat, et que je sais de combien de parisiens il a fait battre le cœur pour quelques instans, en leur montrant la route de ce village.

De la fenêtre de ma chambre j'avais la vue des flots et des rochers qui, éclairés par la mer, m'offraient un nouveau spectacle. Les ombres des falaises se projetaient dans les flots qui jouaient avec elles, et leur communiquaient leur vie et leur mouvement. Un silence imposant et solennel régnait sur tous les environs, et pas une ame ne se laissait deviner dans le village ou sur les grèves. La mer elle-même était calme; aucun vent n'en venait agiter la surface. On n'entendait que le mugissement sourd des falaises, semblable au tonnerre qui gronde au loin et présage la tempête. C'était pour moi l'oscillation du pendule de la grande horloge du monde.

Combien de temps je restai ainsi plongé dans une admiration et une adoration muettes, c'est ce que je ne sais pas. Enfin je me mis au lit. Le bruit sourd de la vague sur les grèves fut mon chant de sommeil, et, lorsque je fus endormi, la fée de ce chant mélodieux vint me chanter des beautés merveilleuses. Elle rebâtit le palais dont j'avais vu le matin les ruines. Du

sein de la mer les colonnes surgirent jusqu'au ciel, qui devint ainsi la voûte du dôme. Cette roche que les pêcheurs appellent l'*aiguille*, fut la base d'un trône sur lequel le Dieu de la mer vint s'asseoir pour juger les peuples ; et la mer elle-même, réfléchissant la voûte de cette vaste salle, s'aplanit et s'affermit sous les pieds des Titans, qui se rassemblèrent autour du trône, et tinrent conseil avec leur roi. Mais bientôt, au dehors, j'entendis comme une tempête. Et je regardai, et je vis une autre race qui accourait sur de terribles coursiers d'écume, et qui hurlait et sifflait dans les airs son cri de guerre ; et ils se ruèrent contre le château, et combattirent ceux qui le défendaient, sans que la victoire parût sourire ni aux agresseurs, ni aux défenseurs. Et les coursiers d'écume devenaient de plus en plus furieux, et les combattans hurlaient d'une manière plus effroyable. Alors le sol du château se mit aussi à s'ébranler et à s'émouvoir; et, de son sein, on vit s'élancer de nouveaux guerriers qui s'élevèrent jusqu'au trône du Dieu de la mer. Ce Dieu qui, jusqu'ici, était resté spectateur impassible du combat, se leva de son trône; il atteignit la voûte du château, saisit les colonnes de roche qui étaient à ses côtés, et les précipita sur ses adversaires. Et il ébranla si bien le dôme sous lequel il avait tenu conseil, qu'il s'écroula sur les agresseurs, et que ceux-ci s'enfuirent, en criant et en hurlant, et couvrirent le Dieu d'un nuage épais de perles humides. Et il se passa quelque temps avant que le nuage se dissipât; alors, je revis le Dieu tranquillement assis sur ce rocher qui a résisté à la mer pendant des siècles, et il sourit lorsqu'il vit que ses ennemis avaient disparu ; mais, regardant autour de lui, il aperçut les ruines de son palais, et ses yeux s'obscurcirent, et son front se chargea de nuages. De sa voix de tonnerre, il appela ses héros, mais sa voix resta sans réponse. Seul il leur avait survécu. Alors il se leva de nouveau de son siége, et ordonna aux

flots de se retirer. Et au pied de son trône s'ouvrit une tombe dans laquelle il descendit, et s'étendit pour se reposer. — Et son trône devint son tombeau.

Le lendemain, je m'éveillai avant que le soleil n'eût paru à l'horizon. J'étais poussé dehors par le désir de contempler aussi, d'en haut, les murailles de roche à la droite d'Etretat. Ce fut pour moi un nouveau spectacle pour lequel je ne trouve que de faibles paroles. Lorsque je sortis de mon auberge, une vapeur transparente et légère enveloppait le village; mais j'étais à peine arrivé au milieu de la moitié de la montagne, que je planais au dessus d'elle, et que je pus jouir de la plus belle, de la plus fraîche matinée. Un fleuve de brouillard baignait toutes les vallées qui venaient aboutir à cet endroit, et, passant sur les toits du village, allait se jeter dans la mer. Le soleil, se levant en ce moment, rougit et pénétra de ses vives couleurs les nuées que je voyais à mes pieds glisser au-dessus de la terre. Ça et là, celles-ci devinrent plus légères, et j'en vis peu à peu surgir un arbre, une maison, éclairés par les rayons du soleil. Et, sur l'azur de la mer, dans laquelle venait se perdre ce fleuve de brouillards, se balançaient les barques des pêcheurs qui sortaient le matin, et perçaient peu à peu les nuées; d'abord, le haut des mâts, puis les voiles, puis enfin la barque et les matelots. J'en vis ainsi passer successivement plus de vingt, qui, d'une marche rapide, gagnaient la pleine mer.

Je suivis pendant un certain temps le bord des falaises, et j'arrivai à une place où le rocher s'avançait dans la mer plus que partout ailleurs, et laissait ainsi la vue errer des deux côtés. On a établi à cet endroit un poste de douaniers, et l'on pourrait vraiment l'envier à ses gardiens si la tempête n'y venait parfois faire valoir ses droits, et n'y sévissait alors avec tant de fureur, qu'à chaque instant on court le risque d'être emporté par la tourmente, et précipité dans la mer. Un

sentier étroit conduit de cet endroit au rivage. Il me prit des vertiges, lorsque, placé d'en haut, je me mis à regarder au bas; mais le vieillard qui chancelle et l'enfant qui marche en sautillant, le descendent et le montent également bien. De là aussi on découvre les deux portes de rocher, à droite et à gauche d'Etretat, le cap Antifer, ainsi que les falaises de Fécamp. O lecteurs, allez à Etretat, contemplez ce magnifique spectacle, et décrivez-le si vous le pouvez. Vous vous sentirez alors portés à une admiration mêlée de terreur, entraînés malgré vous à la prière ou à l'adoration, si toutefois la vanité et les erreurs du monde n'ont point étouffé les dernières étincelles de votre cœur! On m'avait prévenu qu'il devait y avoir aujourd'hui à huit heures une *messe d'équipage*. A différentes époques de l'année, les pêcheurs d'Etretat se rendent à Dieppe et à Fécamp, d'où ils partent pour la pêche du hareng ou du maquereau. Avant le départ d'un de ces navires, l'équipage fait célébrer une messe, afin d'écarter tout malheur et d'avoir une pêche favorable. C'était à une de ces messes que je voulais assister.

Lorsque j'entrai dans l'église, située à une bonne distance du village, et bâtie moitié en style gothique et moitié en style byzantin, la messe était déjà commencée. Dans une chapelle latérale étaient rassemblés, avec leurs femmes et leurs enfans, leurs mères et leurs pères, tous les matelots du vaisseau pour lequel la messe était dite. Ils priaient dans un pieux recueillement et chantaient avec une espèce de ferveur sauvage qui ne manquait pas d'effet. Mais leur chant n'était ni beau ni même solennel. Ce ne fut qu'à la fin de la messe qu'ils entonnèrent un cantique dont la simplicité paraissait mieux leur convenir, et que hommes, femmes et enfans, chantèrent tous à genoux. Quoique je n'en comprisse pas les paroles, ce cantique fit sur moi une impression plus profonde que tout ce qui avait pré-

cédé, et qui me parut n'être que la forme, tandis que ce cantique était la substance. Je m'informai plus tard de ce chant, et j'appris qu'il était particulier aux pêcheurs d'Etretat, et se chantait toujours au départ d'un navire. Une de mes connaissances me le procura ; le voici :

Le matin, quand je me réveille,
Je vois mon Jésus venir ;
Il est beau à merveille,
C'est lui qui me réveille,
C'est Jésus !
C'est Jésus !
Mon aimable Jésus !

Je le vois, mon Jésus, je le vois
Porter sa brillante croix
Là-haut sur cette montagne ;
Sa mère l'accompagne,
C'est Jésus !
C'est Jésus !
Mon aimable Jésus !

Ses pieds, ses mains sont clouées ;
Et son chef est couronné
De grosses épines blanches ;
Grand Dieu ! quelles souffrances !
C'est Jésus !
C'est Jésus !
Mon aimable Jésus !

A l'autel du Saint-Sacrement,
Jésus fait son aliment;
Dedans la sainte Hostie
Mon Jésus est en vie.
C'est Jésus!
C'est Jésus!
Mon aimable Jésus!

L'église est sa garnison
Et sa maison d'oraison:
Les Anges en sont la garde:
Que Dieu nous sauve et garde!
C'est Jésus!
C'est Jésus!
Mon aimable Jésus!

Si cette chanson manque d'une haute beauté poétique, elle n'en est que plus simple et plus naïve. Je ne sais pas de quelle époque elle date, mais ce fait seul que *blanches* et *souffrances* y riment (*souffrance* est prononcé ici *souffranche*), en prouve assez l'origine normande. Ce cantique est chanté à chaque départ, pendant chaque tempête, et la foi qui sauve, donnant de nouvelles forces et une nouvelle confiance, a sûrement, grâce à ce chant, arraché au naufrage plus d'une barque de pêcheurs, et rendu plus d'une fois un père à ses enfans, un amant à sa fiancée.

Je m'informai auprès de la personne qui m'avait procuré ce chant, un robuste savetier, des usages et des coutumes du pays. Les gens du peuple savent seuls donner des renseignemens là-dessus; mais tous n'en sont pas capables: il faut encore

qu'ils aient vu d'autres pays, d'autres mœurs, sans quoi ils manquent de point de comparaison; les choses importantes ne leur paraissent pas dignes d'être remarquées, et réciproquement. — Je m'étais adressé à l'homme qu'il me fallait.

Celui qui veut apprendre à connaître le peuple doit l'étudier à trois époques de la vie: au berceau, aux fiançailles et au lit de mort. Les fêtes et les cérémonies du baptême sont, à Etretat, de peu d'importance; les femmes seules se rassemblent principalement dans le but de féliciter l'accouchée et de l'aider de leurs soins et de leurs conseils. Et c'est alors une espèce de fête pendant laquelle on offre des gâteaux et du cidre. Les hommes sont d'une nature trop sauvage pour s'occuper beaucoup du nouveau citoyen, qui n'acquiert à leurs yeux une certaine importance que lorsqu'il est devenu assez fort pour monter avec eux leur barque et braver la mer et ses tempêtes.

Les cérémonies de noces sont plus importantes. L'amour fait encore ici les mariages. Les pêcheurs sont presque tous également riches ou pauvres, comme on voudra, et cette égalité de fortune est cause que tout ce trafic, toutes ces intrigues qui viennent si souvent s'interposer entre deux cœurs, sont tout-à-fait inconnues, qu'il suffit de se chercher l'un l'autre, et que c'est ainsi que se concluent les unions les plus heureuses; un mariage malheureux est presque, à Etretat, une exception inconnue.

Assez ordinairement ces liaisons se forment dès la première communion. Les garçons et les filles vont ensemble aux instructions religieuses, et c'est là que se contractent des unions qui, plus tard, ne peuvent être rompues que par la mort. D'abord les jeunes gens ne se voient et ne se parlent que rarement, et seulement en secret, dans des promenades écartées. Souvent même ils ne s'aperçoivent pas eux-mêmes qu'ils se cherchent et se trouvent, et ce sont presque toujours les plai-

santeries de leurs amis et de leurs amies, qui sont plus âgés qu'eux d'un ou deux ans, qui leur font deviner la première énigme de l'amour ignoré. Une fois ce secret connu, une fois qu'ils ont la conscience de leur sentiment, le lien qui les unit ne fait que se resserrer davantage, et, comme personne ne vient mettre d'entraves à leur inclination, ils se l'avouent bientôt l'un à l'autre. Dès-lors, il n'y a pas une heure, un jour de fête qu'ils ne passent ensemble. L'absence périodique du fiancé, les dangers qu'il lui faut alors affronter, rendent leur union plus ferme et plus intime, et bientôt la fiancée n'a plus rien à refuser à son amant. Si l'amour porte son fruit, le jour du mariage est aussitôt fixé. On ne connaît pas d'exemple d'un garçon qui ait abandonné sa fiancée lorsque celle-ci allait devenir mère, et on pourrait compter les rares exceptions qui se sont présentées, pendant les cinquante dernières années, d'un jeune homme épousant une jeune fille avant qu'elle lui ait donné des preuves de sa fécondité. Les mariages ainsi conclus sont toujours richement bénis. Douze à seize enfans sont ici chose assez commune, et, comme le disait mon narrateur, les enfans poussent ici *comme fumier*.

Lors donc que le bon Dieu a béni à l'avance cette future union, les amoureux se déclarent fiancés, et le jour du mariage est arrêté. Mais on célèbre alors une espèce de fiançailles que l'on appelle l'*embaguement*. A cette fin, le fiancé avec ses parens, la fiancée avec les siens, ses sœurs et ses proches amies, se rendent à Fécamp ou à Dieppe, et le jeune homme achète à la jeune fille une chaîne d'or, souvent aussi une montre et un livre d'heures, et même un anneau d'argent à chacune de ses sœurs et de ses amies. Le plus pauvre pêcheur ne manque pas à cette formalité; seulement les présens ont plus ou moins de valeur, suivant qu'il a plus ou moins de fortune.

Enfin, le jour du mariage arrive. Tous les parens et les amis des deux éponx sont invités à cette solennité. Ceux de la jeune fille se rendent à la maison de son père, et ceux du jeune homme vont se joindre à lui. Et ils se rendent ainsi à l'église en deux troupes, la fiancée au bras de son père, le fiancé à celui de sa mère. Là, le prêtre leur donne la bénédiction nuptiale. Ce n'est que de ce moment que les deux familles se regardent comme alliées, et, en signe de cette parenté, les deux cortéges, restés jusqu'alors séparés, se confondent. Le père du fiancé s'avance vers sa bru, et lui dit : « Levez-vous, ma fille » ; et la mère de la jeune femme prend le bras du jeune époux, et ainsi de suite. Un festin, dans lequel coulent des flots de cidre, vient mettre le sceau à la solennité. Chez les riches pêcheurs, c'est l'époux qui en supporte les frais. Mais les pauvres ont aussi droit à la joie et au plaisir, et alors tous les parens et amis se cotisent pour procurer au jeune mari ce qui lui manque.

Le pêcheur d'Etretat affronte la mort tous les jours ; il apprend à la voir face à face, et s'habitue ainsi à la contempler d'un œil calme et paisible. Après que la tête a été enveloppée d'un linge appelé suaire, que le corps a été revêtu d'une chemise blanche, et cousu dans un drap, on place le cercueil sur le seuil de la maison, les pieds sortis de la porte et avancés jusqu'à la rue, et souvent il reste là exposé pendant vingt-quatre heures, jusqu'à ce que le prêtre qu'on a été chercher, soit arrivé. Autour du cadavre est une espèce de chapelle ornée de draps funèbres, et, à ses pieds, est un bassin plein d'eau consacrée dans laquelle trempe un rameau bénit. Chaque passant s'arrête, prie à voix basse pour le défunt, et secoue sur son cercueil le rameau imprégné d'eau bénite. Chaque branche, consacrée au dimanche des Rameaux, est conservée et renouvelée tous les ans jusqu'à ce qu'elle serve à cet usage.

Si le mort est un vieillard ou une vieille femme, ce sont des frères de la charité qui le portent à l'église. Trois coups de cloche, l'*appel des frères*, annoncent leur arrivée au village entier, et alors tous les amis et les parens, hommes et femmes, les derniers enveloppés de longs vêtemens de deuil, se rassemblent, au milieu d'un silence imposant, autour du cercueil, et l'accompagnent jusqu'à sa derrière demeure. Si c'est un enfant de dix à seize ans, ce sont ses compagnons qui le portent au cimetière, et les jeunes filles sont habillées de blanc. A-t-il plus de seize ans, ce sont ses plus proches amis qui remplissent ces fonctions, et alors les jeunes filles sont vêtues de noir. L'esprit qui préside à ces variations de costumes est à peu près le même que celui qui n'entoure pas le baptême de grandes solennités, dans cette persuasion toute chrétienne que les enfans innocens appartiennent de droit au ciel.

Le deuil que la femme porte de son mari, les enfans de leurs parens, dure deux ans. Et toutes les maisons, jusqu'aux ustensiles de ménage, y prennent part. La vaisselle de cuisine fait l'orgueil et la richesse des femmes de pêcheurs, et, pendant toute la durée du deuil, on l'enferme avec soin, à l'exception de ce qui est nécessaire aux besoins journaliers, et ce n'est qu'au bout de deux ans qu'elle reparaît au jour.

Une grande ferveur et une gravité profonde caractérisent ces solennités. Nous les retrouvons dans d'autres cérémonies particulières aux pêcheurs; car, s'ils ne prennent que peu d'intérêt au baptême de leurs enfans, ils attachent beaucoup d'importance à celui de leurs navires.

Toutes les fois qu'une nouvelle barque sort des mains des hommes pour être confiée à la mer, les amis du père, et les matelots qui doivent naviguer avec lui, se rassemblent pour célébrer le baptême de ce nouveau citoyen de la mer. Le prêtre vient avec le sacristain, bénit le navire, et lui donne un nom.

Jamais on ne néglige cette cérémonie, et pas un pêcheur d'Étretat ne se hasarderait en mer sur une barque païenne qui n'aurait pas reçu le baptême. Les marins assistent à la cérémonie dans un pieux recueillement, et souvent ils y prennent part en chantant à la fin le cantique dont nous avons parlé. Le baptême est suivi d'un festin, auquel contribue tout l'équipage du navire.

Il existe, en général, parmi les pêcheurs d'une même barque, une espèce de parenté, de communauté de biens. De même qu'ils partagent les dangers, de même aussi ils partagent loyalement le produit de la pêche et les joies de la vie. Tous les samedis, ils séparent entre eux les captures de la semaine, et célèbrent alors, à frais communs, une espèce de repas qui se compose en partie de poissons, d'œufs et de cidre. La joie la plus franche règne dans ces repas, qui se renouvellent toutes les semaines. C'est ce que l'on appelle ici *faire la caudrée* (ou faire la chaudière.) Cette communauté, cette fraternité de l'équipage d'une barque, dépassent même les limites de la vie, de sorte qu'ici, comme au Pollet, après la mort d'un pêcheur, sa veuve et ses orphelins ont le droit d'envoyer également leurs filets à la pêche, et d'en recevoir leur part.

Quoiqu'il règne souvent chez ces marins une joie bien franche et bien cordiale, ils ne se dépouillent pas tout-à-fait, pour cela, d'une certaine retenue, d'un certain sérieux. On ne les voit presque jamais se livrer à la danse, et, lorsque cela leur arrive par hasard, ce n'est tout au plus qu'une ronde accompagnée d'une chanson que chante un des danseurs.

Dans ces fêtes, dans ces usages, perce déjà, ce nous semble, le caractère poétique du peuple. Ces cortéges funèbres si graves, si solennels, cette bénédiction donnée au navire, ces repas célébrés en commun entre gens qui, baptisés par les mêmes dangers et les mêmes tempêtes, ne forment plus qu'une fa-

mille, tout cela indique en eux un cœur grand et généreux qui ne pouvait rester insensible aux beautés de cette nature si grandiose, qui entourent à chaque instant le marin. Les traditions du peuple ont animé cette nature, et ont donné naissance à des fables et à des contes qui sont en partie parvenus jusqu'à nous.

A gauche du village, au haut de la falaise, on voit trois pointes de rocher qui s'élèvent vers les cieux. Entre ces trois cîmes est une espèce de plate-forme, de laquelle, à une hauteur effrayante, on domine le village et les barques de pêcheurs qui sont au pied de la montagne, lorsque l'on est assez hardi pour suivre un sentier large à peine d'un pied, et aux deux côtés duquel s'ouvrent d'affreux précipices. C'est *la chambre des demoiselles*. Et le peuple raconte qu'à l'époque où les chevaliers étaient encore maîtres du pays, le village d'Etretat appartenait aux chevaliers de Fréfrsé. L'un de ces chevaliers était un débauché auquel toutes les femmes et les filles étaient obligées de céder. A cette époque vivaient à Etretat trois sœurs, l'ornement du village par leur beauté et leur modestie. Un dimanche, le chevalier les vit à l'église. Lorsque, après la messe, elles voulurent reprendre le chemin de leur demeure, les gens du chevalier les enlevèrent et les conduisirent à son château de Filleville. Jusqu'alors aucune femme n'avait osé résister à ses ordres et à ses infâmes désirs, mais les trois sœurs restèrent inébranlables à ses prières comme à ses menaces. Alors, son amour se changea en une haine acharnée; il les fit conduire au haut de la montagne, enfermer dans un grand tonneau garni de clous, et précipiter ensuite dans l'abîme par un de ces gens. Depuis ce moment, on vit, chaque nuit, les esprits des trois jeunes filles à la place où elles avaient été enfermées dans le tonneau. Le pêcheur qui rentrait au port, apercevait de loin ces sylphides aux blancs vêtemens, et faisait le signe de

la croix ; puis, à mesure qu'il approchait, il les entendait chanter comme elles avaient chanté à leur supplice. Jamais elles ne firent de mal à personne. Mais, lorsque le chevalier de Fréfrosé voulait se rendre, soit à une fête, soit à la chasse, les trois sœurs sortaient aussi de leur chambre de pierre, et leurs spectres hideux le forçaient à rentrer dans son château. Depuis ce moment il n'eut plus de repos : ces affreux fantômes le poursuivirent sans relâche en tous lieux, à tout instant, jusqu'à ce que cette frayeur incessante eût fini par le miner comme une maladie lente; les trois sœurs, qui avaient accompli la vengeance, dont elles étaient chargées, furent alors rendues au repos.

Devant le rocher qui limite la vue, à droite d'Etretat, on voit, à la marée basse, surgir un bloc de roche imposant, que l'on appelle généralement *la roche Sainte-Olive*. A une grande profondeur on trouve, dit-on, une source qui part de ce rocher, et à laquelle les chants populaires ont donné plus d'importance. Un jour, une pieuse femme, nommée Olive, lavait son linge à cette source. C'était au temps où les païens commençaient leurs incursions en France. Olive n'avait pas remarqué que plusieurs barques s'étaient approchées, et, lorsqu'elle s'en aperçut enfin, elle se trouvait entourée de toutes parts de Sarrazins. (Ainsi le rapporte la légende, qui fait toujours des pirates du nord des Sarrazins.) Un miracle seul pouvait la sauver, et elle pria Dieu d'en faire un pour elle, formant en même temps le vœu d'élever une église s'il l'exauçait. Et Dieu l'exauça, et il souleva une tempête qui rejeta en pleine mer les barques des Sarrazins. Sainte Olive éleva ensuite l'église que nous voyons maintenant; seulement, le diable ne voulut pas souffrir d'église à Etretat, et la transporta à une centaine de pas du village, au pied du rocher où elle s'élève encore aujourd'hui.

Une autre légende se rapporte à la disparition d'une petite rivière qui, ainsi que l'atteste l'histoire, arrosait autrefois la vallée. A la marée basse, on voit sur le galet une quantité de sources qui pouvaient former une petite rivière de dix à douze pieds de large. L'eau de ces sources est d'une pureté, d'une limpidité parfaite. Elle termine sa course à dix pas de là à peine, et à la marée montante elle se jette dans la mer. Toutes les fois que ces sources se découvrent, il s'y rassemble cinquante, souvent cent femmes de tout âge, qui y viennent laver leur linge. — La langue y va encore plus vite que le battoir, et on y lave encore d'autres taches que celles qui sont sur le linge. Ces sources sont le tribunal suprême des mœurs. C'est là que se réunit le jury des vieilles et des jeunes commères, et le plus petit événement, le plus profond secret, ne sont pas à l'abri de leurs regards perçans. Si jamais, ce qui est rare, une dispute, une querelle de famille s'élevait à Etretat, l'œuf de la discorde éclôrait certainement à ces sources.

Mais je voulais parler d'une légende. La rivière qui coule maintenant sous terre, faisait aller naguère, près de sa source, dans la vallée, à *Grainville-l'Alouette*, un moulin important. Un soir, une pauvre et misérable bohémienne vint prier le meûnier de lui accorder un abri. Mais le meûnier, qui était un homme très dur, la repoussa avec dédain et raillerie. La bohémienne toute courbée se releva alors pleine de colère, et lui dit : « Demain matin, tu recevras la récompense de ta « cruauté. » Et, pendant la nuit, le meûnier entendit la vieille femme qui proférait des malédictions sur lui et sur sa maison, et prononçait des paroles merveilleuses. Les esprits qui lui étaient dévoués accoururent à grand bruit, et creusèrent à la rivière un nouveau lit souterrain, et le lendemain, lorsque le meûnier se leva, la rivière avait disparu!

J'ai parlé ailleurs des merveilles naturelles au milieu des-

quelles vivent les pêcheurs. J'en citerai deux exemples. La caverne au-dessous de la falaise de droite, le *Trou à l'Homme*, nous fournit un de ces récits. Il y a environ cinquante ans, une tempête jeta contre les rochers d'Étretat un navire suédois, et l'y brisa. Il n'y avait pas de secours à espérer, car une ruine certaine menaçait quiconque eût tenté d'en porter aux malheureux. Ce temps effroyable dura pendant vingt-quatre heures entières, et la mer avait déjà rejeté presque tous les cadavres, lorsque la tempête s'apaisa enfin, et que la marée basse permit enfin de visiter le *Trou à l'Homme*. Sur un quartier de roche, on aperçut d'en haut un cadavre qu'on descendit chercher. Le mouvement réveilla ce pauvre homme assoupi, et il raconta que, fatigué de lutter contre les flots, il s'était recommandé au ciel; au moment où ses esprits l'abandonnaient, une vague l'avait jeté alors sur ce rocher où la tempête paraissait l'avoir oublié.

Il y a tout au plus trente ans qu'une autre caverne de la falaise reçut le nom de *Trou à Romain Bizon*, et voici à quelle occasion. Romain Bizon était un vigoureux pêcheur qui bravait avec un courage et une hardiesse extrêmes les dangers de la mer. Mais la soif insatiable de Napoléon pour la gloire réclamait le courage du pêcheur sur un autre théâtre, et Romain fut désigné pour le service militaire. Il lui fallait quitter sa barque, l'océan, une amante et sa vieille mère. C'était trop pour lui. Le jour où ses compagnons qui, comme lui, avaient été frappés par le sort, quittaient le village, il manqua à l'appel, et personne ne sut où il était allé. Il avait établi sa demeure dans la fente d'un rocher à une demi-lieue d'Étretat. Au sommet le plus élevé de la falaise, il avait fixé une corde au moyen de laquelle il était descendu jusque dans cette caverne. Il y avait assuré une seconde corde, et il était remonté jusqu'à la falaise pour en retirer la première. Chaque nuit, il

descendait de sa retraite au moyen d'un cordage qui allait jusqu'au rivage, vaquait à ses affaires, à la pêche des testacés dans les fentes des rochers, et en nourrissait sa mère, qui, accompagnée de sa fiancée, lui apportait du pain, de la viande, et tout ce dont il avait besoin.

Il vécut ainsi en toute sécurité jusqu'à l'hiver. Le froid le força de faire du feu pendant la nuit, et le feu dévoila aux pêcheurs qui se trouvaient en mer, l'existence d'une créature humaine. Du temps de l'empire, les fantômes étaient peu redoutés, tandis qu'un demi-siècle auparavant on se fût signé, et on eût passé son chemin en silence. Mais les pêcheurs d'alors demandèrent qui pouvait demeurer là-haut, et bientôt on raconta en secret que c'était Romain Bizon qui habitait cette caverne. L'on se confia mutuellement ses conjectures, et bientôt l'histoire merveilleuse arriva aux oreilles de l'autorité : celle-ci tenta d'abord la ruse pour attirer le fugitif hors de sa retraite, et envoya des agens déguisés en pêcheurs qui, pendant la nuit, l'appelèrent et l'invitèrent à descendre. Mais Romain était convenu avec les siens de signes particuliers, et pas une ame ne se remua là-haut, lorsque les gendarmes l'appelèrent.

L'autorité résolut alors de le chasser de son trou par la violence ou par la peur. Un matin, à la marée basse, le maire d'Etretat rassembla toute la gendarmerie et les canonniers de la côte, et partit avec eux pour prendre Romain Bizon. Arrivé sous sa retraite, le maire lui cria de descendre au nom de la loi, et l'avertit que, s'il s'y refusait, il allait faire monter ses gendarmes, et qu'il serait mis à mort. L'écho seul lui répondit; ce n'était pas peu de chose que de grimper là-haut.

Le seul chemin praticable était cette muraille de rocher si haute et si escarpée, et il se trouvait que la brave gendarmerie n'avait pas d'ailes. Le magistrat ordonna alors d'attaquer la forteresse, et toute la troupe commença un feu de peloton

dirigé vers la fente du rocher. Le feu dura pendant quelque temps, mais tout restait tranquille, de sorte qu'on doutait toujours si ces braves héros ne combattaient pas, à l'instar de Don Quichotte, contre des moulins à vent. Enfin, Romain Bizon parut perdre patience. D'une voix formidable, il s'écria du fond de sa retraite : « *Eh bien! puisqu'il le faut, je le veux bien.* » Et alors retentirent des coups de hache dans le rocher, et, un instant après, un immense bloc de rocher, se détachant de la caverne, dispersa comme un nuage de poussière chassé par le vent, et précipita en partie dans la mer toute la force armée et la foule de spectateurs, la fusillade ayant attiré là la plus grande partie des habitans d'Etretat. L'honorable magistrat tomba tout de son long, et faillit être noyé. De son asile, l'assiégé faisait pleuvoir une grêle de pierres sur la tête de ses ennemis, de sorte que pas un de ces braves soldats du grand empereur ne se hasarda jusqu'à s'approcher à portée du château fort du pêcheur. Le flot qui survint força l'armée impériale à songer à la retraite. Le lendemain, on trouva, balloté par le vent, le cordage au moyen duquel Romain Bizon descendait de sa demeure et y remontait, de sorte qu'on put y pénétrer ; mais il avait disparu.

En huit ans, il peut se passer bien des choses. L'empereur fut renversé, les Bourbons reparurent, et la paix régna de nouveau en France. Un soir, un voyageur arriva à Etretat, et vint frapper à la porte d'une petite chaumière. Lorsqu'on lui eut ouvert, Romain Bizon, car c'était lui, s'informa de la mère Bizon, et la femme inconnue qui lui avait ouvert la porte lui dit froidement : « Oh ! la mère Bizon, il y a trois ans qu'elle est morte ! » — Il retrouva sa fiancée; elle était la femme d'un autre, et était devenue mère de deux petits garçons bien frais, et d'une petite fille. Ce serait souvent un bonheur si le cœur était plus tendre que la tête, et s'il se brisait avant

celle-ci. Quelques semaines après, la mer jouait avec un cadavre défiguré. — Romain Bizon s'était précipité de la falaise!

Je dois la plupart de ces histoires populaires à un jeune homme d'esprit, l'abbé Cochet, vicaire de l'église Saint-François, au Havre, qui a, en outre, le mérite d'avoir prouvé, d'après les fouilles faites dans sa patrie, qu'à la place qu'occupe aujourd'hui le misérable village d'Etretat, s'élevait autrefois un établissement romain assez important. Des traces de bains et des aqueducs parlent du moins en faveur de cette opinion. Des restes de vieilles maçonneries ensevelis par la mer prouvent aussi qu'il y eut en cet endroit de grandes constructions hydrauliques et de fortes digues. Enfin, sur le haut des falaises, à droite d'Etretat, on trouve, en fouillant, les fondations de fortifications qui ont appartenu peut-être à un château du moyen-âge. La *Chambre des Demoiselles* pourrait avoir ainsi une origine historique.

Quelques-uns de ces renseignemens me furent aussi donnés par le maire d'Etretat. J'avais lu le roman d'Alphonse Karr, *Le Chemin le plus court*, dont la scène est à Etretat, et me ressouvenais assez bien de la plaisante figure qu'il donne au maire d'Etretat. Je ne fus donc pas médiocrement surpris de trouver, dans ce magistrat, un brave homme remplissant sa charge avec dignité, et ayant, avec beaucoup de bonne volonté, un jugement très sain et très droit. Il est toujours honteux de livrer sans aucun motif, ou plutôt sur les raisons les plus frivoles, un honnête homme à la risée du monde parisien. Mais c'est bien plus honteux encore, lorsqu'on le fait d'une manière qui n'admet pas de défense. Si le brave paysan eût répondu à l'auteur du *Chemin le plus court*, il n'eût fait que fournir à son adversaire une facile victoire et donner à son livre un peu plus d'intérêt. Mais le paysan, en méprisant les attaques de son adversaire et en gardant le silence, a

prouvé qu'il a le cœur plus noble que celui qui l'a attaqué par derrière, parce que M. le maire, le ciel sait où et comment, lui avait par mégarde marché sur le pied. — Mais, assez sur ce sujet. Comment, d'ailleurs, en présence d'une aussi belle nature, conserver un instant la haine dans le cœur!

J'éprouvai quelque peine lorsque, au bout de deux jours, il fallut m'arracher à ce beau, à ce noble, à ce majestueux spectacle; mais j'avais promis d'assister à la noce d'un de mes amis au Havre. Ce ne fut que le jour où elle devait avoir lieu, que je pus me décider à quitter Etretat. Le matin je demandai à mon hôte, qui m'avait souvent raconté qu'il louait parfois son cabriolet et ses chevaux aux artistes qui logeaient chez lui, si je pouvais les avoir pour la journée. Le cabriolet était à mon service, mais les chevaux étaient employés au roulage pour Paris. Il n'y en avait pas un seul à emprunter dans Etretat, et, si je voulais tenir ma promesse, il me fallait partir à pied. Je m'y décidai bientôt, et j'avoue que je n'eus pas à m'en repentir, car le pays jusqu'à Montivilliers mérite bien la peine de faire les quatre lieues à pied. A Montivilliers, je trouvai un omnibus qui me conduisit au Havre.

ORGANISATION

DES

CLASSES LABORIEUSES.

EXAMEN DU MÉMOIRE DE M. DECORDE.

Ier ARTICLE.

L'Athénée des Arts de Paris avait proposé cette question, pour le concours de 1837 : *Quelle serait l'organisation du travail la plus propre à augmenter le bien-être des classes laborieuses?* Ce problème, ainsi posé, limitait les recherches à un moyen spécial d'amélioration; savoir, le travail mieux organisé. Il semblait tendre à un seul résultat, le bien-être matériel des classes laborieuses. Enfin, il considérait ces classes comme soumises à un régime particulier de conservation ou de progrès; il les isolait, ainsi, du mouvement social dans lequel, cependant, l'humanité tout entière est entraînée par une loi providentielle. M. Decorde a donc donné plus d'étendue et de portée à la question, en la traduisant dans ces termes

généraux : « Eu égard à l'ordre social actuel, à nos mœurs, à « l'état de notre industrie, quelle est la voie de progrès dans « laquelle est la plus grande chance d'amélioration du sort des « classes inférieures ? »

L'auteur du mémoire a-t-il eu raison d'agrandir, de la sorte, le champ des investigations? Devait-il, au contraire, rester dans le cercle tracé par l'Athénée? Il serait illusoire de discuter de pareilles objections. Chacun suit la direction vers laquelle il est poussé par la nature de ses études, et par les instincts de sa raison. Il y a des gens, timides dans les théories, pleins de patience et de sagacité dans l'examen des faits particuliers, qui laissent à d'autres le soin de considérer l'ensemble de notre organisation sociale, et d'indiquer ces grandes transformations que le monde subit, presque à son insu, par l'action du temps et des idées. Ils se préoccupent donc d'un fait spécial, d'un but particulier; et, si les classes laborieuses souffrent, comme le travail est la condition première de leur existence et de leur bien-être, ils recherchent immédiatement les moyens de constituer ce travail sur des bases plus certaines et plus lucratives. Telle est l'école philantropique, utilitaire, qui s'occupe des spécialités, et qui cherche à guérir le mal partout où il apparaît, sans lui demander compte des causes générales qui peuvent le produire. D'autres hommes, au contraire, livrés à de hautes et utiles spéculations, pensent que la prospérité et la moralité dépendent moins, dans tous les rangs de la société, des institutions partielles, des efforts individuels, que de la progression générale des mœurs publiques, et des conquêtes de l'intelligence, de l'ordre et de la liberté. Ceux-là voient, dans la société, un tout dont les élémens se modifient et s'épurent nécessairement sous l'influence du développement de la raison humaine. Ils s'efforcent donc de conserver, entre les classes laborieuses et les classes supérieures, une

légitime communauté d'intérêts et de sentimens, non pas en ce sens qu'elles puissent jamais matériellement se confondre, mais parce que l'amélioration des institutions civiles et politiques doit profiter à tous, suivant la différence des besoins et des situations. Ceci n'est pas le rêve du terrible niveau de l'égalité absolue, rêve qui établirait le malheur des populations sur l'absurdité du sophisme; c'est la pensée profonde qui place l'ordre public et la sécurité de tous les intérêts sous la sauvegarde de la sagesse et de la justice, et qui, dans tous les degrés de la hiérarchie sociale, dépose, à côté de garanties et d'avantages communs, un même désir de bien-être et de progrès, un même respect pour la loi, un même dévouement pour le payset son gouvernement. Telle est l'école philosophique qui, dans les études du publiciste, procède par une magnifique synthèse; école mal comprise, parce qu'elle exige de sérieuses études dans un monde présomptueux et frivole; école qui n'a rien de commun avec les extases palingénésiques de Ballanche, ni avec les hallucinations de Swedenborg, et qui a compté parmi ses disciples Royer-Collard et Benjamin Constant.

L'auteur du mémoire que nous examinons a suivi la méthode philosophique. Il est entré dans une voie que l'intelligence humaine connaît et approuve. Qui ne sait, d'ailleurs, que le progrès social s'accomplit au moyen de travaux et d'efforts qui, malgré leur nature différente, concourent au même but, et qu'on ne saurait annuler les uns sans paralyser les autres? Les *idées* ne peuvent vivre loin des *faits*, et les faits, sans l'action des idées, seraient je ne sais quelle informe aggrégation de choses sans nom, sans valeur et sans avenir: « *Spiritus intùs alit.* » Donc, avec la philantropie pratique qui fait le bien, admettez la philantropie méditative qui l'organise par la pensée; ne traitez pas d'*utopie* cette *science sociale* qui a fécondé le monde. Si vous niez la réalité et l'importance

des études d'organisation sociale, niez donc aussi la civilisation.

M. Decorde prend donc pour sujet d'examen, une idée générale. Il ne se demande pas si tel moyen désigné peut alléger l'une des souffrances de la classe ouvrière; il examine quelle serait l'impulsion politique, civile ou morale à imprimer au pays pour la plus grande amélioration de cette classe. Son plan est très simple et très logique. — Il détermine, d'abord, *l'état des choses*, c'est-à-dire la situation actuelle. — Le point de départ une fois reconnu, il s'agit de savoir quel avenir la société doit se préparer. Quel est son *but?* — Enfin, *quels moyens* devra-t-elle employer pour l'atteindre?

1° *L'état des choses.*

L'homme est un être essentiellement sociable et religieux. Sa destinée est d'acquérir, par l'*intelligence*, dans l'état de société, tout ce que Dieu a d'abord mystérieusement indiqué à ses *instincts*. En d'autres termes, le progrès de l'espèce humaine consiste à développer sa moralité et son bien-être, par les résultats de l'expérience et les conquêtes de sa raison et de sa liberté.

Cela est vrai. L'état de société n'est point le produit d'une convention primitive, fable brillante mais dangereuse, d'où l'éloquence de J.-J. Rousseau n'a pu tirer qu'un pacte imaginaire. Le premier besoin des hommes est la vie collective, et ce qui est d'*instinct*, n'est pas de *convention*. A côté de cette condition première de l'humanité, se placent des institutions primitives auxquelles nous sommes uniformément conduits par les suggestions immédiates de notre nature : telles sont la religion, l'ordre politique, le mariage, la propriété, *grandes bases de tout développement social*, dit M. Decorde, *dont les*

formes et les accessoires peuvent varier, mais dont le fond ne manque jamais et ne peut s'anéantir. Il est bien à l'auteur du mémoire d'avoir ainsi placé dans un sanctuaire inviolable ce qui constitue l'essence même de la société. C'est tout à la fois un acte de sagesse et de courage, à une époque où l'indépendance de la pensée croit trop souvent ne pouvoir se manifester que par un superbe dédain des vérités fondamentales.

Attaché ainsi, par les instincts de sa conscience, à la vie sociale et à toutes les idées d'ordre, de religion, de morale et de propriété qui la caractérisent, l'homme sort de la main de Dieu, avec une destinée nécessaire, avec des tendances nécessaires. Désormais, il va user de son intelligence et de sa liberté pour améliorer sa condition. En un mot, il va travailler à l'œuvre de la *civilisation;* mais, dans cette tâche immense, il subit la loi fatale de sa nature, la double influence du mal et du bien. « Il y a en nous (je cite le mémoire), deux puis-« sances opposées qui nous sollicitent à des déterminations « contraires ; l'une nous portant à nous préférer à tout, c'est « l'instinct individuel; l'autre nous excitant à nous dévouer « au bien commun, c'est l'instinct social. »

. . . . . .

. . . . . .

« De ce conflit des sentiments primitifs qui déterminent le « mouvement de l'humanité et de la diversité des conceptions « intellectuelles qui en dirigent la marche, naît cette multi-« tude de formes sociales et politiques qui ont couvert notre « globe. » — Je ne veux pas contester ces réflexions, dont je ne reproduis pas, d'ailleurs, tout l'ensemble. Qu'il me soit permis de dire, en passant, que M. Decorde est loin d'avoir indiqué toutes les causes de la variété des formes gouvernementales. Mais je suis complètement d'accord avec lui quand il affirme que, malgré la différence des voies et des

moyens, l'humanité, dans son mouvement progressif, a un but identique, et que cette unité de la civilisation se révélera de plus en plus, à mesure que l'intelligence, ne se séparant jamais de la sagesse, progressera vers la vérité. Qu'est-ce donc, en effet, que la civilisation envisagée sous un point de vue général, si ce n'est l'amélioration morale et matérielle de la société? et ce but, assigné aux destinées humaines, qui donc le répudierait? Il y a, sur cette question, de belles et nobles pages écrites par un homme d'état dont les doctrines ne sauraient être suspectes aux esprits les plus timides et les plus défians. (*Histoire de la Civilisation moderne.* — M. Guizot.)

Ces considérations préliminaires ainsi posées (et je n'en ai présenté une courte ébauche que pour restituer à l'auteur la sincérité de quelques-unes de ses opinions mal interprétées), M. Decorde passe à l'histoire du tiers-état ou des classes moyennes, pour arriver à l'indication de *l'état actuel des choses.*

La conquête a présidé à la formation de la société féodale. Mais, à côté d'elle, était le christianisme. A la conquête appartenait l'esprit de mouvement, de domination et de hiérarchie des hommes et des choses : au christianisme, l'esprit d'humanité et les souvenirs de la civilisation romaine. La caste des vainqueurs se fit propriétaire et souveraine : celle des vaincus fut le peuple attaché à la glèbe. Toute la vie du régime féodal résidait dans le despotisme et la guerre; aussi, malgré une certaine organisation sociale, malgré un état permanent avec ses lois et ses mœurs, M. Decorde a-t-il raison de dire que ce régime n'était guère que l'organisation du désordre; que sa nécessité faisait sa légitimité passagère; et que, fondé sur le principe brutal de la force, il ne pouvait être que transitoire.

Au premier rang des causes qui ont affaibli le système féodal,

en réhabilitant les classes populaires, se montre le christianisme rappelant aux hommes leur identité d'origine et leur communauté d'avenir.[1] Le clergé, qui se recrutait dans toutes les conditions, amenait ainsi au sacerdoce, à peu de distance de la noblesse, une certaine portion du peuple. Les jurisconsultes, les professeurs, enfants de la subtile et laborieuse scholastique de cette époque, appartenaient aussi au peuple, qui voyait de la sorte surgir de son sein les premiers apôtres du droit et de la liberté civile. Enfin, si l'émancipation des serfs et des manans s'opérait par l'intelligence et l'étude, elle trouvait un autre puissant auxiliaire dans le travail et l'industrie. Grâce à cette industrie, source de richesse, les populations s'agglomérèrent, les communes furent fondées, et, avec l'affranchissement acheté aux seigneurs féodaux ou concédé par la royauté, naquit une classe sociale qu'il fallut compter dans la nation : telle fut l'origine de la *bourgeoisie* ou du *tiers-état*.

Dès ce moment, il n'y eut pas seulement, comme auparavant, une sourde et instinctive répugnance contre la féodalité; la lutte devint positive, énergique, et cela devait être entre deux principes opposés, ayant la conscience de leur irréconciliable hostilité. Au sein du tiers-état s'organisait le progrès pacifique, but essentiel de la science et de l'industrie; ce progrès, en mettant la richesse et les lumières dans la classe inférieure, tendait directement à la liberté et à l'égalité civile. Aussi, la caste féodale frappa la science et l'industrie d'une avilissante réprobation. Elle ne voulait pas déroger! Mais, en se plaçant ainsi en dehors des seuls moyens de développement social, le

[1] On verra plus tard comment l'élément religieux a joué un double rôle dans la civilisation moderne. Les principes évangéliques favorisaient l'émancipation des classes inférieures, tandis que l'église, considérée comme corps et pouvoir organisé, comme institution terrestre, riche de fiefs, de dîmes et de bénéfices, s'identifiait avec la féodalité.

régime féodal se condamnait à périr. Son rôle passa bientôt tout entier à la couronne, comme au seul pouvoir régulateur. Déshéritée ainsi de sa puissance réelle et souveraine, la féodalité, à l'égard du peuple et de la royauté, prit une position intermédiaire également dommageable à l'un et à l'autre, position qui nous paraît avoir été dessinée avec une rare sagacité d'observation, dans le mémoire que nous analysons.

La royauté devait se mettre en rapport direct avec les populations, dès qu'elle était parvenue à absorber tout le pouvoir politique de la féodalité. Cependant, après sa victoire, elle s'arrêta, croyant n'avoir aucun intérêt à modifier la condition des masses. La noblesse féodale, détrônée politiquement, conserva donc les attributs inférieurs du pouvoir, des honneurs, des distinctions, des priviléges. Mais elle ne fut plus, alors, aux yeux du peuple, qu'un hors-d'œuvre social, sans raison d'existence, sans cause légitime de supériorité, qui se mettait entre la royauté et le pays. La royauté, à son tour, vit, dans la caste féodale, une garantie de sa propre stabilité contre les tendances démocratiques, comme si le joug franck eût dû peser toujours sur le Gaulois ennemi et vaincu. La royauté se fit donc un rempart de l'aristocratie. Il n'y a pas long-temps encore que les rois aimaient à se dire les *premiers gentilshommes du royaume*. Politique fausse et malheureuse qui rendit (l'expérience l'a cruellement prouvé) la royauté solidaire de la haine que la nation portait à l'aristocratie!

Dans la lutte des classes moyennes contre l'aristocratie féodale, celles-ci avaient à substituer d'autres institutions à l'ordre social existant. C'est avec beaucoup de raison, suivant nous, que M. Decorde fait remarquer combien l'œuvre de destruction fut facile, tandis que l'œuvre de recomposition resta plein d'empêchemens, de déceptions et d'erreurs. En haine du présent, la révolution qui se préparait comprit un

avenir tout différent. Elle rêva une société nouvelle, conçue d'un seul jet, fonctionnant d'une seule pièce; et les publicistes, pour la trouver tout organisée, allèrent la chercher dans l'antiquité grecque et romaine. La liberté politique debuta par le principe de la souveraineté populaire. Rien donc n'était préparé pour une réforme régulière et pacifique entre deux principes exclusifs, dont l'un voulait rester ce qu'il était, et dont l'autre voulait devenir tout ce qu'il n'était pas. Il n'y avait aucune voie ouverte à une transition lente et ménagée. L'exagération et la guerre, voilà ce qui allait dominer, et le mouvement commençant par le désordre, devait continuer dans le désordre, et s'achever par une catastrophe qui atteignît tout à la fois la noblesse, l'église et la royauté.

Suivant M. Decorde, la royauté et l'église auraient pu, jusqu'à un certain point peut-être, se tenir en dehors de la querelle, puisqu'il s'agissait, pour elles, non pas d'être ou de n'être plus, mais seulement de vivre conformément à l'un des deux principes belligérans. Aussi, préoccupé par cette idée première, il ajoute que la révolution française, faite *uniquement* contre les privilèges de la noblesse, frappa *accessoirement* la royauté et l'église, parce qu'elles ne voulaient pas ou ne *pouvaient* pas se séparer de la féodalité.

Cette opinion ne me paraît pas suffisamment explicite. Elle admet, en tous cas, une supposition souvent présentée mais toujours vivement combattue par ceux qui ont fait une étude profonde de la révolution de 1789. Les idées ne sauraient devancer leur époque, et il était tout naturel que la royauté, issue de la conquête, s'appuyât sur la féodalité, après l'avoir réduite à l'état d'aristocratie territoriale et de classe nobiliaire, directement soumise au souverain. La royauté ne pouvait être absolue (et tel était son caractère, telle était même alors sa nécessité d'existence), qu'à cette condition de la survivance

de la féodalité transformée. Le temps n'était pas venu, pour elle, de comprendre que son plus puissant appui serait dans le tiers-état. Quant à l'église (je parle ici de sa hiérarchie et non de ses dogmes et de ses principes immuables), elle s'était imprégnée de féodalité; les évêques et les abbés étaient barons féodaux, et le clergé, pris en corps, jouissait d'immunités personnelles ou territoriales qui le constituaient un ordre privilégié. Le gouvernement antérieur à 1789 n'était pas autre chose que cet *indivisible* ensemble du triple pouvoir royal, nobiliaire et ecclésiastique, planant sur les masses qui n'apparaissaient avec une dénomination politique, celle du tiers-état, qu'aux rares et inutiles solennités des états-généraux. Il était donc impossible à cette classe d'opérer, à son profit, une réforme sociale *uniquement* contre la noblesse, et, en réalité, la révolution eut un tout autre but et un tout autre résultat. Je ne crois pas à la fatalité, mais je crois à la nécessité logique des faits humains. Sans aucun doute, nos pères ne voulaient pas la destruction de la royauté et de l'église, mais ils voulaient une modification de ces deux grandes institutions. Or, à l'époque de la lutte, ceux qui étaient attaqués se défendirent de rien perdre, et tout ce qui était solidaire pour la résistance absolue, fut renversé dans une commune ruine. Mais, heureusement, sous les débris du vieil édifice restaient d'indestructibles fondations qui servirent à la construction d'un édifice nouveau. Les formes avaient péri, mais le principe vivait toujours, le principe d'organisation monarchique et religieuse. En 1789, il ne *pouvait* pas se séparer de la féodalité dont il était lui-même la clé de voûte; il ne *pouvait* pas avoir l'intelligence de la crise qui le menaçait, car il n'y voyait qu'une révolte. Il s'est modifié, cependant; mais, pour cela, il a fallu une *révolution!*

Je reviens au mémoire et à l'analyse des idées qu'il développe.

La chute simultanée des trois institutions produisit un vide immense, effrayant, qu'on essaya de combler avec la république. Le travail intellectuel accompli depuis deux ou trois siècles, n'avait eu de puissance que pour la destruction de ce qui existait, et il n'avait rien préparé qui pût en prendre immédiatement la place. On adopta donc pour patron, l'organisation sociale antique, comme si tout-à-coup la révolution avait identifié la nation française avec le peuple romain. Cette erreur était alors inévitable; car on ne marche vers l'avenir qu'avec les idées reçues du passé. La république fut donc une nécessité du moment; mais l'épreuve n'en pouvait être longue, et elle aurait été plus courte encore sans les terribles moyens à l'aide desquels son existence fut prolongée. Les hommes de l'ancien ordre de choses ne pouvaient consentir à renoncer subitement à leur mode d'existence sociale, pour ne faire qu'un désormais avec la nation. C'était un sacrifice trop fort pour la nature humaine. On ne pouvait facilement modifier les institutions, ni convertir les hommes; l'impatience des réformateurs renversa les choses et les hommes par une guerre d'extermination. Il semble que l'impitoyable génie révolutionnaire ait été frappé de cette fatale condition de son succès; il tuait quiconque ne voulait pas de l'égalité. Nous qui recueillons tranquillement le prix du sang et des larmes, nous ne savons pas assez combien nos pères ont souffert pour fonder la liberté! L'époque d'enfantement a été douloureuse, horrible; que le souvenir des fautes et des malheurs du passé soit un gage de sagesse pour les progrès de l'avenir!

Cette soudaine et violente érection du peuple français en citoyens d'une république, n'allait point au caractère du pays. — « Il n'y eut de républicain, en France, dit M. Decorde,

« que quelques belles ames nourries dans la retraite de la lec-
« ture des anciens, éprises de quelques pages de leur histoire,
« s'abusant du fol espoir de refaire leur siècle; ou ces fa-
« rouches ennemis de toute hiérarchie sociale pour lesquels la
« régularité et l'ordre sont une gêne insupportable; ou les
« ambitieux pour lesquels le meilleur régime était celui qui
« leur ouvrait le plus de voies pour parvenir. Le gouverne-
« ment républicain a passé successivement par les mains de
« ces trois catégories d'hommes politiques, et toutes ces
« épreuves n'ont servi qu'à constater son impuissance absolue
« à régulariser chez nous le mouvement social. »

L'empire détourna un moment la révolution de son véritable but de réforme. Avant tout, il songea à rasseoir la société sur des bases solides. Il créa pourtant des castes et des distinctions; mais ses élus appartenaient à tous les rangs et témoignaient ainsi, par leur élévation méritée, de la fusion de toutes les conditions ou de l'égalité de leurs droits et de leurs espérances.

Tout a été dit sur la restauration et sur ses fautes. Elle voulut étouffer le principe constitutionnel qu'elle avait consacré dans la charte de 1814. Elle voulut restaurer le pouvoir ecclésiastique et féodal. Elle tomba devant les antipathies du pays.

« La révolution de 1830 (nous citons textuellement le mé-
« moire), a décidé pour toujours que le classement social,
« détruit par la grande crise de 1789, ne doit plus avoir
« aucune place dans l'avenir; que la population française est
« UNE, et que la hiérarchie graduelle, depuis le dernier citoyen
« jusqu'au suprême dépositaire de l'autorité, doit former un
« plan incliné, mais continu, que tous aient les mêmes droits
« et la même aptitude à parcourir. »

Si je comprends bien la pensée de l'auteur qui a maintes fois témoigné, dans son ouvrage, de son aversion pour la

république, et de son dévoûment éclairé à la monarchie constitutionnelle, il a voulu poser le principe fondamental de notre constitution politique, c'est-à-dire l'égalité de tous les français devant la loi, leur contribution proportionnelle aux charges de l'État, et leur égale admissibilité aux avantages sociaux et aux emplois publics. Tel est l'art. 1er de la Charte de 1830. Il me semble qu'avec un peu de prudence et de bonne foi, on s'épargnerait aisément le triste labeur d'accuser M. Decorde de vouloir une république déguisée sous la forme d'une royauté élective ou saint-simonienne. Quelques pages plus bas, dans son mémoire, il explique d'ailleurs ses idées de la manière la plus claire et la plus positive. L'égalité du droit général, sauf la différence des facultés individuelles : voici le principe qui fait aujourd'hui la force et la gloire de notre civilisation. Tous sont appelés, mais tous ne réussissent pas à parcourir cette échelle sociale qui, des derniers rangs de la nation, porte les citoyens jusqu'aux plus hautes charges, jusqu'au plus large bien-être. Avec l'égalité du droit, naît l'inégalité des forces, des moyens ou des services. Grâce à Dieu, le travail, le talent et la probité sont de toutes les conditions, et ils créent ces légitimes illustrations dont le trône constitutionnel aime à s'entourer.

Aujourd'hui, après toutes nos révolutions ainsi examinées par l'auteur du mémoire, c'est la classe moyenne qui possède les richesses et les lumières. Elle seule peut prendre en main la direction sociale, et la classe inférieure doit attendre de celle-ci la part que le nouvel ordre politique doit lui faire. Il y aurait grave danger, si la classe inférieure voulait elle-même intervenir. M. Decorde juge sainement les choses : « Quand les « classes inférieures, dit-il, veulent se mêler au mouvement « politique, elles amènent le désordre, puis le despotisme, car « c'est où aboutit en peu de temps la licence populaire au mi-

« lieu d'une civilisation avancée ; la jouissance de la liberté « demande une organisation savante et compliquée. Le « désordre n'y trouve guère pour remède qu'un arbitraire « puissant. »

Mais, *l'état des choses étant ainsi déterminé*, quelle est la part que le nouvel ordre politique doit faire au peuple ? et quels sont les moyens de la lui faire? En d'autres termes, quel est le but, quels sont les moyens? — Dans un prochain article, j'examinerai la solution donnée par M. Decorde à ces deux questions dont il est impossible de méconnaître la gravité. Là gît tout entier le problême posé de l'amélioration des classes inférieures, problème qui occupe les esprits les plus pénétrans et les plus dévoués au pays.

L'égoïsme et la timidité ajournent, sans cesse, l'examen de pareilles questions, et lèguent ainsi à l'avenir des embarras d'autant plus grands qu'on sera moins préparé à y faire face. Pour mon compte, je ne balance pas à dire que le droit et la sécurité des classes supérieures consistent dans le bien qu'elles réalisent, et dans celui qu'elles méditent. C'est à elles qu'il appartient de veiller à l'organisation sociale, et de lui faire subir, par l'action pacifique du temps, des institutions et des lumières, ces lentes et utiles modifications qui constituent le vrai progrès; c'est à elles qu'il appartient de profiter des ressources de l'expérience et du pouvoir pour diriger le mouvement humanitaire, et pour inculquer aux classes inférieures des principes d'ordre et de modération tout en améliorant leur condition matérielle. Il ne faut donc pas blâmer M. Decorde d'avoir abordé un si grave et si important sujet d'études, car chacun pourra se convaincre qu'il y a apporté toutes les garanties de la méditation, du savoir et de la prudence. Parmi les opinions qu'il a développées, il en est quelques-unes, néanmoins, que je ne saurais adopter; mon

droit est de les critiquer, et j'userai librement de ce droit ; mais, comme l'ouvrage de M. Decorde est celui d'un homme probe et instruit, je n'oublierai pas que la critique, vis-à-vis de cet honorable magistrat, doit être pleine de convenance et d'estime.

ROULAND (*Rouen*).

Le Gérant, CH. RICHARD.

LES

NORMANDS D'ITALIE

A LA

PREMIÈRE CROISADE.

=

CHAPITRE III.

(1098 — 1112.)

Querelle entre les Normands et les Provençaux. — Discussion au sujet de la sainte Lance. — Epreuve du feu. — Tancrède devant Jérusalem. — Prise de cette ville. — Ambition du Normand Arnoul. — Puissance des Normands. — Captivité de Bohémond. — Sa délivrance et son voyage en Europe. — Guerre contre les Grecs. — Mort de Bohémond et de Tancrède.

Antioche était au pouvoir des chrétiens, et Bohémond en réclamait la possession exclusive, d'après les conditions du traité conclu avec lui avant la reddition de la place. Les princes, au contraire, soutenaient qu'ils n'avaient pu détruire les droits accordés à l'empereur Alexis par des conventions antérieures. Cependant, la plupart se rendirent aux représentations de Bohémond, qui soutenait qu'Alexis avait perdu tous ses droits en ne leur envoyant pas les secours promis. Il n'y eut que Raymond, comte de Toulouse, qui s'obstina à garder

la citadelle, et quelques autres postes fortifiés [1]. Aucune représentation ne put le déterminer à les livrer au chef normand; ce fut en vain que le frère Pierre Barthelemy annonça que S. André lui était apparu de nouveau et avait ordonné à Raymond de se réconcilier avec Bohémond [2]; le comte de Toulouse resta inébranlable, peut-être parce qu'il savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur les visions de Pierre Barthelemy. L'ambition des princes arrêta pendant quatre mois les pélerins à Antioche; la peste ravagea alors cette ville et enleva une foule de croisés. Le peuple, indigné de tous ces retards, éclata bientôt en murmures. « Si les princes, disait-« on, veulent plus long-temps retarder le départ des pélerins « pour Jérusalem, nous choisirons pour chef un simple che-« valier, et avec l'aide de Dieu nous nous mettrons en marche. « Ne restons-nous pas depuis près d'un an à la même place [3]? « Veut-on encore sacrifier de nouvelles victimes? Ceux-là « seuls resteront ici, qui préféreront l'or de l'empereur et les « revenus d'Antioche au vœu qu'ils ont fait au seigneur [4]. Si « l'on veut s'opposer à notre départ, nous renverserons les « murs de la ville, afin que, privée de tout moyen de défense, « elle ne soit plus pour les princes un objet de contestation, « et qu'ils soient forcés de revenir à l'ancienne concorde, qui « peut seule nous assurer le secours de Dieu, et par suite le « succès. » Ces menaces effrayèrent les princes; néanmoins, Raymond s'obstinait à garder la citadelle d'Antioche. Les Normands eurent alors recours à la ruse. Tancrède, qui s'était éloigné d'Antioche, y revint tout-à-coup sur un ordre

[1] Guill. de Tyr, 728.

[2] Raimond d'Agiles, 255-256.

[3] L'Annaliste saxon, à l'ann. 1098, dit qu'on avait perdu tout ce temps par suite des discordes des princes, « *propter discordias principum.* »

[4] Raim. d'Agil., 159.

de son oncle Bohémond ; il était déguisé, ainsi que ses soldats qui cachaient leurs armes. Les troupes de Raymond les reçurent sans défiance dans les tours qu'elles occupaient. Mais à peine les Normands y furent-ils entrés, qu'ils tirèrent leurs épées et se rendirent maîtres des forteresses [1].

Cette nouvelle irrita Raymond ; mais, trop faible pour reprendre par la force les tours d'Antioche, il chercha à compenser cette perte par la conquête de quelque principauté. Il prit à sa solde le duc de Normandie Robert, et détermina son ennemi Tancrède à se joindre à lui pour une somme d'argent [2] ; tant l'avidité dominait même les ames les plus héroïques ! Grâce à la valeur de Tancrède, le comte de Toulouse s'empara d'Antaradus, d'Arca et d'une partie du comté de Tripoli. Mais, comme il différait de payer Tancrède, une nouvelle querelle éclata entre eux ; le normand abandonna Raymond et alla rejoindre la grande armée des pélerins, qui avait enfin quitté Antioche et s'avançait vers Jérusalem. Raymond ne tarda pas à se réunir à eux, et tous les croisés campèrent ensemble ; mais ce fut un sujet de nouvelles querelles entre les Normands et les Provençaux.

Bohémond, toujours animé de sentimens hostiles contre le comte de Toulouse, soutint que le miracle de la sainte Lance n'était qu'une fourberie concertée entre Raymond et Pierre Barthelemy [3]. « Pendant qu'on cherchait vainement la sainte « Lance, disait-il, Pierre Barthelemy descendit dans la fosse, « et y cacha un vieux fer de lance arabe à la faveur de « l'obscurité, puis l'en retira et le présenta comme le fer mi-

[1] Raoul de Caën, 173.

[2] Robert Lemoine, 70. — Raim., 165.

[3] Raoul de Caën, 174-179.

« raculeux. Le comte Raymond était instruit de la fourberie; « mais il s'y est prêté pour augmenter sa réputation aux yeux « des hommes crédules. » Ces accusations furent vivement soutenues par un autre normand, Arnoul, chapelain de Robert duc de Normandie: il prouva, par des témoignages historiques, que la sainte Lance n'avait pu être enterrée à Antioche. Cependant les partisans du miracle le défendirent avec zèle, et lorsqu'Arnoul rappela que l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil[1], avait lui-même douté, un prêtre nommé Didier se leva et dit: « Sache que l'évêque Adhémar m'est apparu « après sa mort avec saint Nicolas et m'a parlé en ces termes: « Je suis maintenant assis dans le ciel à côté de ce saint, « mais, pour avoir douté un instant du miracle de la sainte « Lance, j'ai été conduit en enfer, où l'on m'a coupé, comme « tu le vois, les cheveux et le côté droit de la barbe. Je ne « pourrai voir Dieu face à face que lorsque mes cheveux et « ma barbe auront repoussé. » — « Il est écrit dans un évan- « vangile syriaque de S. Pierre, s'écria un autre prêtre, que « les chrétiens seront assiégés dans Antioche et délivrés par la « sainte Lance. »—« J'ai parlé, disait un troisième, à l'apôtre « S. Marc; il venait d'Alexandrie et se rendait à Antioche, « où le Christ avait convoqué tous ses disciples pour com- « battre les Turcs.» — « Moi, ajoutait un quatrième, j'ai vu « la sainte Vierge, et elle m'a annoncé la délivrance de son « peuple pour le cinquième jour; c'est le jour même où l'on « a trouvé la sainte Lance[2]. » Arnoul, vivement pressé par ses adversaires, se rétracta et déclara qu'il croyait au miracle de la sainte Lance. Mais le lendemain, au moment où il devait faire pénitence publique pour son incrédulité, il soutint qu'il

[1] Adhémar de Monteil était mort à Antioche peu de temps auparavant.

[2] Raymond d'Agil., 167.

avait besoin de l'autorisation de son seigneur le duc de Normandie; puis, dans sa justification, il lança tant de sarcasmes, que Pierre Barthelemy, qui était d'une intelligence bornée et d'un caractère violent [1], s'écria : « Puisque tant de témoi-« gnages ne peuvent vaincre l'incrédulité, je m'offre à passer « par l'épreuve du feu pour prouver l'authenticité de la sainte « Lance. » Les deux partis acceptèrent sa proposition; on éleva deux énormes bûchers entre lesquels on ne laissa qu'un étroit espace.

Le vendredi saint, les princes et le peuple se réunirent pour assister à l'épreuve; il y avait environ quarante mille spectateurs. Pierre s'avança, légèrement vêtu, et prit dans sa main la sainte Lance; alors un prêtre prononça à haute voix ces paroles [2] : « Si Dieu s'est montré face à face à cet homme, et « si S. André lui a indiqué le lieu où était cachée la sainte « Lance, qu'il traverse les flammes sans danger; mais si ses « paroles sont mensongères, qu'il soit brûlé, ainsi que la « lance! » On mit alors le feu aux bûchers, Pierre s'agenouilla, confessa ses fautes à l'évêque d'Albara, affirma de nouveau la vérité de son récit, et s'élança au milieu des flammes. On le vit bientôt reparaître à l'autre extrémité du bûcher, la sainte Lance à la main; des transports de joie éclatèrent alors parmi le peuple. On se pressait autour de Pierre Barthelemy. On voulait toucher le nouveau saint, on se disputait des lambeaux de ses vêtemens, et ce ne fut pas sans peine que ses amis l'arrachèrent aux mains de la multitude [3]. Pierre Barthelemy mourut le lendemain; un grand nombre de croisés n'en persistèrent pas moins à soutenir que

[1] Guill. de Tyr, 739.

[2] Raym. d'Agil., 168.

[3] Raoul de Caën, 180. — *Hist. de la Guerre sainte*, L. C.

sa mort n'était pas le résultat de l'épreuve du feu, mais du funeste empressement de la multitude. Toutefois, la plupart ne crurent plus à l'authenticité de la sainte Lance et se moquèrent des Provençaux qui ne cessèrent pas de la vénérer. Quant à Arnoul, il échappa par la fuite à la colère du comte de Toulouse, et se retira auprès de son seigneur, Robert duc de Normandie.

Ainsi, dans toutes les occasions, se manifestait la haine mutuelle des Normands et des Provençaux. Elle ne disparut qu'à l'approche de Jérusalem. Tancrède fut le premier des croisés qui s'avança jusqu'à la ville sainte. Après avoir traversé Bethléem et visité l'étable où avait reposé le sauveur, il se dirigea en toute hâte vers Jérusalem. Il précédait tous ses compagnons et s'avança jusqu'aux murs de cette ville. Des Sarrasins l'aperçurent, se mirent à sa poursuite et le forcèrent de se retirer vers ses compagnons. Les croisés retournèrent ensuite vers la grande armée, et annoncèrent qu'ils avaient vu Bethléem et Jérusalem. Alors une ardeur incroyable saisit tous les pélerins; ils se précipitèrent en avant sans observer aucun ordre; tous voulaient gravir, les premiers, les collines qui dominent Jérusalem, tous voulaient apercevoir les premiers les lieux saints. Enfin ils atteignirent le sommet de la montagne, et découvrirent dans le lointain Jérusalem. Ils tombèrent à genoux, baisèrent la terre et entonnèrent un cantique d'allégresse; ils oubliaient toutes leurs fatigues; ils oubliaient que d'innombrables ennemis leur fermaient l'entrée de la ville sainte [1]. En présence de cette cité, dont la conquête était l'objet de leurs vœux, les princes résolurent d'effacer tout souvenir de leurs querelles passées. Tancrède et le comte de Toulouse, dont les dissentions antérieures avaient scandalisé

[1] Albert d'Aix, 273.—Orderic Vital, 752.—*Gesta Francor.*, 26.—Baudry, 130.

l'armée, se donnèrent la main devant tous les croisés et unirent leurs efforts pour s'emparer de Jérusalem [1]. Tancrède surtout déploya une héroïque valeur pendant le siége, qui dura trente-neuf jours. Le 15 juillet 1099, il pénétra un des premiers dans la ville et chercha, mais en vain, à modérer la fureur des croisés qui égorgeaient tous les Musulmans [2]. Le lendemain, on massacra, malgré ses représentations, ceux qui avaient cherché un refuge sur le toit du temple.

Le partage de la conquête fit naître de nouvelles dissentions. Le clergé, dirigé par le normand Arnoul, l'adversaire de l'authenticité de la sainte Lance, s'éleva avec force contre la nomination d'un prince séculier [3]. Mais Arnoul, puissant par la science et l'éloquence, était si décrié pour la licence de ses mœurs, que le peuple chantait des couplets satiriques contre lui [4]. Les princes dédaignèrent son opposition, et, le 22 juillet 1099, proclamèrent Godefroy de Bouillon roi de Jérusalem. Cependant le chapelain normand ne se découragea pas; il se fit nommer chancelier de l'église de Jérusalem, gardien des hôpitaux et des lieux saints; bientôt même il s'empara de tous les droits attachés à la dignité patriarchale et enfin du titre du patriarche. Les croisés furent arrachés à ces préoccupations par l'approche d'une armée égyptienne; la victoire d'Ascalon mit un terme à leurs inquiétudes, et affermit leur conquête.

Cependant Bohémond s'avançait vers Jérusalem pour accomplir son vœu. Il était suivi d'une armée de 26,000 hommes, dont une partie était récemment arrivée de France et d'Italie [5]; il amenait avec lui l'archevêque de Pise, Daimbert, que le

[1] Bohémond était resté dans sa principauté d'Antioche.

[2] Orderic Vital, 756. — L'Annaliste saxon, à l'année 1099.

[3] Alb. d'Aix, 285.

[4] Guibert de Nogent, 539.—Robert Lemoine, 77.—Raimond d'Agiles, 179-180.

[5] En décembre 1099, v. Guill. de Tyr, 771.

pape avait nommé son légat après la mort d'Adhémar de Monteil. Les princes proclamèrent Daimbert patriarche, en remplacement d'Arnoul que son ambition et ses mœurs avaient rendu odieux [1]. Bohémond, qui avait puissamment contribué à l'élection du patriarche, se fit confirmer par lui la principauté d'Antioche. Il avait quitté Jérusalem, quand Godefroy de Bouillon mourut le 18 juillet 1100

Les princes normands exercèrent alors une grande influence. Tancrède, maître de Tibériade et de Caypha, dominait dans la Galilée; à Jérusalem, le patriarche Daimbert s'appuyait sur les secours des Normands et espérait exclure du trône Baudouin d'Edesse, frère de Godefroy de Bouillon. Un événement imprévu vint bouleverser tous ces projets. Bohémond fut fait prisonnier par les Musulmans. Tancrède renonça à sa principauté de Galilée, pour se charger de la défense d'Antioche en l'absence de son oncle. Il s'en acquitta glorieusement pendant les quatre années que dura la captivité de Bohémond (1100-1104). Il repoussa les Grecs, prit sur eux Laodicée et plusieurs villes de Cilicie [2]. Le comte de Toulouse, Raymond, qui était devenu comte de Tripoli et qui nourrissait toujours contre les Normands des sentimens hostiles, tomba entre les mains de Tancrède et ne recouvra la liberté qu'en payant une forte rançon. Enfin, en 1104, l'émir de Sebaste, qui avait fait Bohémond prisonnier, lui permit de se racheter. Il paraît que ce dernier dut, en grande partie, sa délivrance à la fille de l'émir, qui était favorablement disposée pour les chrétiens; elle accompagna même Bohémond à Antioche et épousa Roger, neveu du prince normand [3].

[1] *Hist. belli sacri*, 231. — Raoul de Caën, 198.

[2] Orderic Vital, 778.

[3] Orderic Vital, 797.

En arrivant à Antioche, Bohémond félicita Tancrède sur son habile administration, mais il ne put se défendre de quelques soupçons contre son neveu ; il voulait réunir à sa principauté d'Antioche les nouvelles conquêtes que Tancrède prétendait conserver [1]. Cette querelle eût pu avoir des conséquences funestes, si une guerre contre les Grecs n'eût contraint les princes normands de réunir leurs efforts. Bohémond déploya dans cette lutte la même valeur que dans les précédentes, et repoussa toutes les attaques des Grecs. Mais un nouveau danger le menaçait du côté des Turcs. Baudouin du Bourg, comte d'Édesse, pressé par les Musulmans, avait appelé contr'eux les princes normands. Bohémond et Tancrède volèrent à son secours, mais les discordes des chrétiens leur firent essuyer une sanglante défaite ; le comte d'Édesse tomba entre les mains des Musulmans, et Bohémond, manquant de troupes et d'argent, se vit menacé à la fois par les Grecs et les Turcs. Il résolut alors de se rendre en Europe afin d'exciter une guerre générale contre les Grecs. Pour échapper à ce peuple, dans son trajet d'Asie en Europe, il fit répandre le bruit de sa mort ; on le plaça dans un cercueil et on le porta solennellement sur un vaisseau [2]. Il ne renonça à cette prudente dissimulation qu'à son arrivée à Corfou ; s'abandonnant alors à sa haine contre Alexis, il éclata en menaces. L'empereur, inquiet des projets du prince normand, fortifia Dyrrachium, équipa une flotte sur les côtes, et rassembla une armée près de Thessalonique.

Bohémond aborda sur les côtes de la Pouille en 1105, et, traversant l'Italie, il se rendit en France [3] ; partout on l'accueillit

[1] Raoul de Caën, 203.

[2] Anne Comnène, 270.

[3] Chroniq. de Bari.—Fragm. des hist. de France, dans le recueil de Duchesne, IV, 98.— Foulques de Chartres, 852. — Orderic Vital, 816-817.

avec enthousiasme comme un des plus illustres héros de la Croisade. Le roi de France, Philippe I , partagea les sentimens d'admiration qu'inspirait Bohémond; il n'hésita pas à s'allier à une famille nouvelle, mais que ses grandes actions avaient promptement illustrée. Il donna en mariage à Bohémond sa fille Constance[1], qui s'était séparée, pour cause de parenté, de son premier mari, Hugues de Champagne ; il envoya la seconde, Cécile, à Antioche, où elle épousa Tancrède. Favorablement accueilli par les princes, accompagné par un légat du pape, Bohémond devait produire la plus vive impression par les discours enthousiastes où il retraçait les services, la gloire et le bonheur des Croisés, les crimes des Turcs, et la haine de l'empereur grec contre les pélerins; il détermina un grand nombre de guerriers à prendre la croix. Mais c'était surtout contre Alexis qu'il voulait armer les princes de l'Europe. C'était lui, disait-il, qui était la cause de tous les maux des chrétiens ; c'était un perfide, un vrai païen ! Alexis s'efforça de déjouer les projets de Bohémond, en adressant des lettres à Pise , Gênes et Venise pour repousser les accusations portées contre lui; beaucoup de chevaliers d'occident, délivrés par son intervention de l'esclavage en Egypte, publièrent ses louanges. Cependant, Bohémond n'en poursuivit pas moins ses préparatifs de guerre. L'empereur voulut les détruire, et chargea de cette mission son général Isaac Contostephanos; ce dernier attaqua la ville d'Otrante, qui appartenait à Bohémond. Mais les Normands se hâtèrent d'arriver au secours de la place; ils battirent les Grecs et les repoussèrent sur leurs vaisseaux. On fit prisonniers plusieurs Petchenèques[2], que Bohémond se hâta d'envoyer au pape, pour lui montrer quels

[1] Anne Comnène, lib. XII. — Suger, *Vita Ludov.* VI, c. 9, p. 288.

[2] Peuples de race tartare, qui habitaient sur les côtes de la mer Noire.

païens, quels terribles et hideux auxiliaires l'empereur grec employait contre les chrétiens.

Bohémond ayant terminé ses préparatifs, partit de Brindes au mois d'octobre 1108[1]; sa flotte se composait de deux cents vaisseaux de diverses grandeurs et de trente galères. Les Grecs n'osèrent pas l'attaquer, et elle aborda sans obstacle près d'Aulon; l'armée qui prit terre se composait d'environ 33,000 hommes[2]. Un messager grec se rendit en toute hâte à Constantinople, et tomba épuisé aux pieds d'Alexis, en s'écriant : « Bohémond est débarqué. » Tous furent frappés de crainte, tant le nom seul du Normand répandait de terreur! Il n'y eut qu'Alexis qui, du moins extérieurement, resta impassible : « Laisse-nous manger, dit-il au messager; nous « nous occuperons plus tard de Bohémond. » Cependant, le Normand forma le siège de Dyrrachium, et fit brûler tous les vaisseaux de transport, afin que les soldats ne songeassent plus au retour, ou que l'armée ne fût pas affaiblie par la nécessité de laisser des troupes sur les vaisseaux. La ville de Dyrrachium était bien fortifiée, et fut vaillamment défendue. Les Grecs déjouèrent tous les projets des Normands, opposèrent des tours à celles qu'ils élevaient, et, lorsque ceux-ci crurent pouvoir pénétrer dans la place par un souterrain creusé au-dessous des murs, ils furent arrêtés par un fossé transversal, et virent avec effroi les soufflets qui leur lançaient le feu grégeois au visage. Pendant ce temps, Alexis avait occupé tous les passages qui conduisaient dans l'intérieur des terres; les Vénitiens ses alliés étaient maîtres de la mer, et les vivres n'arrivaient dans le camp de Bohémond qu'avec la plus grande difficulté. Enfin,

[1] Albert d'Aix, 354. — Foulques de Chartres, 420.

[2] Chroniq. de Bari. — D'autres chroniqueurs prétendent que l'armée de Bohémond était beaucoup plus nombreuse.— Foulques de Chartres et Albert d'Aix la portent à plus de 60,000 hommes.

des trahisons vinrent encore ajouter aux embarras de sa position. Un transfuge remit au prince normand une lettre que l'empereur Alexis adressait à Guy, frère de Bohémond, à Robert de Monfort, et à d'autres personnages éminens; elle paraissait répondre à des lettres confidentielles de ces seigneurs. Bohémond se trouva alors dans la plus grande perplexité. Etait-ce une ruse de l'empereur pour l'aliéner de fidèles et braves guerriers [1]? était-ce la révélation d'un complot réel? Dans le doute, Bohémond fit venir les seigneurs accusés, et leur montra la lettre. Cette démarche eut d'heureux résultats, et, soit crainte, soit reconnaissance, les princes restèrent attachés à Bohémond. Cependant la situation de l'armée était toujours critique, et le Normand reçut avec plaisir une ambassade grecque qui venait proposer la paix. Mais les envoyés d'Alexis ayant commencé par parler de la perfidie des Normands, de la vengeance du ciel, etc: « Trève de pareils discours, s'écria Bohémond; je ne veux « entendre que ce que votre maître vous a chargés de m'expo- « ser sur les affaires présentes. » Bohémond demanda ensuite que, dans l'entrevue qui devait avoir lieu entre lui et l'empereur, Alexis ne fit aucune mention des traités précédens, le traitât comme un prince indépendant, lui présentât la main, lui assignât une place sur la partie la plus élevée de son trône, se levât en sa présence, et n'exigeât de lui ni salut ni génuflexion. Les Grecs, qui auraient plutôt sacrifié leur empire que le cérémonial, se plaignirent vivement de pareilles prétentions [2]. Enfin, le comte Hugues, fatigué de ces discussions,

[1] D'après Anne Comnène (306), ce n'était qu'une ruse de l'empereur. Orderic Vital (823) prétend, au contraire, qu'Alexis avait réellement gagné les seigneurs désignés. Si l'on en croit un fragment rapporté dans la collection de Duchesne (IV, 95), Guy reconnut sa faute sur son lit de mort, et l'avoua à Bohémond, qui s'éloigna en le maudissant. — Sur les rapports des vénitiens avec les grecs et Bohémond, on peut consulter Marin. III, 24-30.

[2] Anne Comnène, 319.

s'écria : « Une bataille nous avancerait bien plus que tous ces « discours. » Les Grecs accordèrent enfin à Bohémond toutes ses demandes. Seulement on dispensa l'empereur de se lever. Dans l'entrevue, le Normand rejeta d'abord les conditions qu'on lui proposa, et il était sur le point de retourner dans son camp, lorsque le césar Bryenne le retint, et parvint à faire conclure un traité qui fut juré par les chefs et douze personnages illustres de chaque parti. Il portait que Bohémond conserverait Antioche, le territoire qui entoure cette ville et les villes de Cilicie; mais ses héritiers devaient renoncer à ses possessions, et il s'engageait à faire jurer cette condition par Tancrède. Tous deux se reconnaîtraient vassaux de l'empereur, et en rempliraient les devoirs. Un pareil traité détruisait toutes les espérances de Bohémond, et il est probable qu'il ne l'aurait pas observé, si la mort ne l'eût enlevé quelques mois après, en 1110. Il ne laissait qu'un fils mineur, nommé Bohémond II. Ce fut Tancrède qui fut chargé du gouvernement d'Antioche; il défendit courageusement cette ville contre les ennemis qui l'entouraient, mais il ne survécut pas long-temps à son oncle, et succomba en 1112.

Ainsi périrent, après une lutte glorieuse, les deux héros normands de la croisade. Par un mélange de ruse et de force, ils avaient conquis une des plus importantes principautés de Syrie, et établi si solidement leur domination en Orient, qu'elle survécut au royaume de Jérusalem, et se soutint jusqu'à la fin du XIIIme siècle.

A. Chéruel.

(*Traduit de l'allemand.*)

LE PRÊTRE.

A un jeune séminariste près d'entrer dans les ordres sacrés.

Moderne Samuel, élevé dans nos temples,
Nourri des livres saints et des plus saints exemples,
D'un monde corrompu soigneux de t'isoler,
Enfin donc, au sortir de ton adolescence,
Sur ton front calme et pur, siége de l'innocence,
Le chrême sacré va couler.

Bientôt, de l'Eternel représentant suprême,
Tu vas pouvoir bénir et lancer l'anathême ;
Lier et délier, clore et rouvrir les cieux.
Que dis-je ? au seul effet de ta simple parole,
Faire descendre Dieu sous un humble symbole,
Par quelques mots mystérieux !

Qu'il est beau, qu'il est grand, ce noble ministère !
Des volontés du ciel oracle sur la terre,
Tu vas voir à tes pieds tous les fronts se baisser ;
Mais, lorsque le pontife à t'oindre se dispose,
As-tu bien mesuré tout ce qu'à l'homme impose
Le vœu que tu vas prononcer ?

As-tu bien réfléchi que, dans ce siècle étrange,
Il faudrait que le prêtre eût les vertus d'un ange ;
Que, plus que ses discours, ses mœurs ont de pouvoir,
Que ses moindres erreurs causent un grand scandale,
Et que, faits pour défendre et prêcher la morale,
L'exemple est son premier devoir ?

As-tu sondé tes reins ? as-tu scruté ton ame ?
As-tu purifié, par la céleste flamme,
Ce qu'ils pouvaient cacher de cupides penchans ?
As-tu, des passions étouffant ce murmure,
Pris, pour vaincre ta chair et dompter la nature,
Un empire entier sur tes sens ?

Pourrais-tu, dans ton sein, condamner au silence
L'amour-propre blessé qu'un simple mot offense,
L'orgueil déçu, plus prompt encore à s'échapper?
Pourrais-tu, sans courroux essuyant un outrage,
A l'exemple du Christ, présenter ton visage
A ceux qui voudraient le frapper ?

Gardien sacré des mœurs par ton seul caractère,
Sous le joug rigoureux d'une pudeur austère
As-tu rangé ton cœur et captivé tes yeux?
Pourrais-tu sans danger voir une Madeleine,
Tremblante à tes genoux, où le remords l'amène,
Faire de pénibles avœux ?

Ah ! crains de te charger d'une tâche trop forte ;
Crains, en t'abandonnant au zèle qui t'emporte,
D'avoir trop présumé de ta vocation ;
Crains de grossir, un jour, la troupe criminelle
De ces anges déchus de qui l'orgueil rebelle
Fait gémir la religion.

Vois-les, ces renégats, tout fiers par leur parjure,
Ne gardant aujourd'hui ni règle ni mesure,
Du schisme renaissant relever les autels,
Prêcher contre les rois la révolte et la guerre,
Et vouloir renverser le pouvoir salutaire
Qu'ils exercent sur les mortels.

Entends nos tribunaux retentir de leurs vices !
Vois ceux-ci, par la fuite, échappant aux supplices,
Ceux-là, des criminels chargeant le tombereau,
Pour prix de quelque rapt ou de quelque adultère,
Aller sur l'échafaud recevoir leur salaire,
Des doigts flétrissans du bourreau...

Mais que fais-je ? alarmé par de pareils exemples,
Voudrais-je t'écarter des parvis de nos temples,
En jetant dans ton cœur un scrupuleux effroi ?
Non, vingt ans d'une vie irréprochable et sainte,
Doivent dans mon esprit dissiper toute crainte
Pour tes vertus et pour ta foi.

Va donc, à tes devoirs l'ame ainsi préparée,
Offrir ton front candide à l'onction sacrée ;
Va, pour l'ordre du ciel plein de soumission,
Soit au sein des cités, dans une basilique,
Soit au fond des hameaux, dans un temple rustique,
Remplir ta noble mission.

Va prendre aux fonts sacrés l'homme dès sa naissance;
Des préceptes divins nourris sa tendre enfance ;
Dresse son jeune front au joug du crucifix ;
Mais, tout en l'instruisant des lois évangéliques,
De ses devoirs privés et des vertus civiques
Fais-lui connaître aussi le prix.

Bénis dans son hymen celle qu'il a choisie;
Sur les aspérités du chemin de la vie,
Comme un ange gardien, guide et soutiens ses pas,
Dans les biens ou les maux qu'il trouve sur sa voie,
Console ses chagrins ou modère sa joie,
Et ne le quitte qu'au trépas.

Qu'il trouve dans ton zèle une autre providence;
Censure ses défauts, mais avec indulgence ;
Montre-lui le bonheur pour prix de ses efforts.
Dis-lui que le mépris s'attache aux pas du vice,
Et que le crime heureux, s'il échappe au supplice,
N'échappe jamais au remords.

Veille, au sein des foyers, à la paix domestique ;
Dans les jours orageux de discorde publique,
Prêche à tous les partis l'ordre et l'amour des lois;
Que Saül et David se disputent le trône ;
Laisse à Dieu seul le soin de fixer la couronne,
Et de prononcer sur leurs droits.

Homme de tolérance et de miséricorde,
Entre les cœurs aigris rétablis la concorde;
Désarme la vengeance et calme le courroux;
Chéris tous les mortels, sans choix pour leur bannière;
Ministre de pardon, de paix et de prière,
Prie et sois indulgent pour tous.

Mais que ta charité sensible et diligente
Veille avec plus d'amour sur la classe indigente :
De tes secours pieux elle a le plus besoin.
Console ses chagrins, soulage sa misère :
Des pauvres, tu le sais, prendre soin sur la terre,
De Dieu même c'est prendre soin.

Aux traits de ta raison que leur ame s'épure ;
Apprends-leur à souffrir leurs peines sans murmure,
A ne pas s'irriter à l'aspect des heureux.
Préviens leur désespoir, soutiens leur espérance ;
Dis-leur que le travail, l'ordre et la tempérance
Rendront leur sort moins rigoureux.

Voilà de tes devoirs les plus indispensables,
Remplis-les humblement dans tes jours périssables,
N'ayant, pour t'exciter, que Dieu devant les yeux,
Sans craindre le mépris, sans chercher la louange,
Par simple amour du bien, sois ici-bas un ange,
Pour être un ange dans les cieux.

THURET. (*Rouen.*)

ORGANISATION

DES

CLASSES LABORIEUSES.

—

EXAMEN DU MÉMOIRE DE M. DECORDE.

—

2me ET DERNIER ARTICLE.

L'état *actuel des choses* est connu. La classe moyenne s'est constituée; elle a définitivement triomphé des résistances féodales; mais l'œuvre qui nous a été léguée par les révolutions de 1789 et de 1830 n'est pas accomplie. Il y a un *but* à atteindre.

2° *Le But.*

Il s'agit aujourd'hui, suivant M. Decorde, d'opérer la fusion des fragmens épars de l'ancienne société, et de donner à la société actuelle une vaste et imposante unité. La classe moyenne ne peut pas, comme les anciennes castes privilégiées, se séparer complètement du reste de la nation. Autrement

elle s'exposerait à de profondes antipathies, et se mettrait en contradiction flagrante avec la pensée d'homogénéité qui semble être le but du progrès humanitaire. Enfin, elle renierait honteusement son origine et son droit, car la classe moyenne, dans toutes les luttes qu'elle a soutenues pour son existence, a toujours invoqué le principe impérissable de l'égalité. Il faut donc qu'elle se mette en communication avec les classes laborieuses, en les faisant participer, dans une juste proportion, aux avantages moraux et matériels qui découlent de l'état social. Il faut qu'elle ne se contente pas de donner à la possession des richesses, du pouvoir et de l'influence, la sanction de la nécessité et du droit; il faut encore que, par ses bienfaits, elle fasse pénétrer dans les rangs inférieurs de la société l'idée de justice, de gratitude et d'alliance.

« Quelque perfectionnement, dit M. Decorde, que reçoive « l'état social, il y aura toujours une classe, la plus nom- « breuse de toutes, qui, dépourvue des avantages d'une for- « tune transmise ou d'une intelligence supérieure, ne pourra « trouver que dans les travaux manuels le moyen d'exister et « de participer, à un certain degré, aux jouissances propres à « l'état de civilisation. — Quelque facile que soit l'accès ou- « vert à quelques hommes d'une nature privilégiée, nés dans « cette classe, pour arriver, soit à l'acquisition de l'aisance, « soit à de hautes fonctions sociales, *la masse restera toujours « attachée à cette multitude de travaux pénibles et peu « fructueux qui forment son apanage et la seule destinée so- « ciale qu'il soit possible de lui assigner,* ORDRE QUI NE PEUT « ÊTRE TAXÉ D'INJUSTICE, *parce qu'il sort directement des « conditions de notre nature, et qu'il est aussi la condition « du développement de l'humanité.* — Mais, sans qu'il soit « question d'affranchir la masse de la part du travail social qui « pèse *nécessairement* sur le plus grand nombre, on peut

« songer aux moyens d'honorer cette position en la liant avec « celle qui la domine, d'attribuer à ce travail qui crée le bien- « être matériel, une part juste et certaine dans ce bien-être. « On peut songer aux moyens d'établir une communication de « pensées, de travaux, de sympathie entre cette partie de la « société et celle qui se trouve au-dessus, de manière à effacer « les préventions d'orgueil et de haine qui les séparent, à « faciliter l'apparition et le développement de tous les germes « de facultés supérieures qui naîtraient au sein du travail, à « faire, enfin, de la société un tout qui se comprenne, une « existence, une destinée, un but communs. »

Je cite ce passage tout entier parce qu'il explique nettement la pensée de l'auteur. Toutes les fois qu'on parle des classes inférieures, on doit se défier de soi-même et des autres; on touche, en effet, à la question qui remue le plus profondément les systèmes et les intérêts de notre siècle. Il faut l'avouer sans détour, on a cruellement exploité la cause des classes laborieuses. Après la glorieuse révolution de 1830, il s'opéra, dans quelques esprits, un mouvement désordonné; la passion des théories nous séduisait : la vanité des hommes s'accommode toujours si merveilleusement de la hardiesse des idées! Mais, derrière les intelligences, dont l'exaltation n'excluait pas la bonne foi, se groupèrent les niveleurs politiques, qui, sous le prétexte des souffrances du peuple, travaillèrent avec une insigne perfidie à le gorger de haine et de colère contre l'état social. De là cette longue et sinistre agitation dans la classe inférieure qu'on poussait à l'émeute en prêchant le dogme de la souveraineté, au lieu de lui recommander le travail, la tempérance et l'économie. De là cette menaçante attitude de tous ceux qui ne possédaient pas contre ceux qui possédaient; de là, enfin, ces déplorables efforts pour diviser la nation en deux camps ennemis, et arriver peut-être à une de ces terribles col-

lisions dans lesquelles le renversement des fortunes privées et le gaspillage de la fortune publique laissent au peuple désabusé la misère et la faim.

De pareils souvenirs ne s'effacent pas, et, aujourd'hui, quiconque s'occupe de la situation des classes inférieures doit s'attendre à d'inévitables défiances. Il faut donc qu'il fasse comprendre clairement sa pensée. M. Decorde a rempli cette condition de la manière la plus franche, et je crois qu'il y a peu d'hommes intelligens, amis de la paix publique, qui se refusent à admettre le point de départ posé dans le mémoire de l'honorable magistrat.

On a vu déjà avec quelle prudence il refuse aux classes inférieures toute intervention directe dans le mouvement politique. C'est aux classes supérieures qu'il confère la haute mission de diriger les réformes sociales dans une voie de justice et de progrès. Il semble qu'il ait eu sans cesse présente à l'esprit cette maxime dans laquelle on a accumulé l'espérance de toutes les améliorations avec la certitude de toutes les garanties : *Tout pour le peuple, rien par le peuple.* Les idées que nous analysons, sages dans les moyens qu'elles proposent, ne ne sont pas moins dans le but qu'elles veulent réaliser. Il ne s'agit pas, en effet, de supprimer les différentes classes de la société pour établir partout une égalité *absolue*, il ne s'agit pas d'attenter aux droits acquis ou d'affaiblir le principe d'obéissance aux lois. Cela est si énergiquement exprimé dans le passage que je viens de citer, qu'il ne faut pas même faire un appel au bon sens ou à la bonne foi. La question est donc posée dans les termes les plus rationnels et les plus convenables ; veuillez remarquer, en outre, que cette question n'est pas neuve, qu'elle a déjà été examinée par des hommes qui, aux yeux du pays, allient toutes les ressources de l'étude et du savoir à la modération des principes politiques ; or, chacun

d'eux a compris que les classes inférieures participaient nécessairement, quoique dans une proportion très faible, à la progression des idées et des faits sociaux; que ces classes tendaient donc inévitablement, non pas seulement à améliorer leur sort matériel, mais encore à féconder, pour elles, le principe d'égalité écrit dans nos lois et dans notre pacte constitutionnel. Chacun d'eux a compris une vérité qu'il ne suffit pas de nier pour la détruire, c'est que les classes laborieuses ont l'instinct d'un droit dont la légitimité n'est pas douteuse, celui de recueillir un avantage positif des victoires politiques auxquelles elles ont si fortement contribué, soit en 1789, soit en 1830. Pour elles aussi, il y avait un immense intérêt à la destruction du gouvernement féodal. Il faut donc faire à ces classes inférieures une part dans l'ordre nouveau; car, si les masses s'avancent, il convient d'aller au devant d'elles. « Nous « ne voulons pas dire, ajoute M. Decorde, qu'il faille qu'une « large route soit sans cesse ouverte à la multitude vers la for- « tune, le pouvoir et les honneurs, ni qu'un flux et reflux per- « pétuel élève et abaisse les hommes tour à tour. » — Non, vraiment, car il importe, au contraire, de régulariser le sentiment qui naît dans les classes laborieuses de leur droit à un certain partage des avantages sociaux; il importe d'extirper du sein des masses les passions jalouses et haineuses qui les poussent aux désordres et à la violence, parce qu'elles ne savent pas la moralité du travail ni l'éternelle nécessité des inégalités sociales; il importe, en donnant à ces masses les améliorations utiles, de les attacher à l'ordre public par une saine compréhension du droit et du devoir; il importe de les intéresser vivement et au gouvernement et à la prospérité de leur pays, parce qu'elles profiteront, d'une manière intelligente, de la sécurité d'un gouvernement fort et de la prospérité d'un pays riche et industrieux. — En d'autres termes, enfin, les classes

ouvrières resteront les classes ouvrières, car il est impossible que cela ne soit pas; c'est la loi de l'humanité; mais, dans leur situation relative, elles feront partie intégrante de la nation, en participant aux sympathies des autres classes, en ne rencontrant aucunes préventions injustes, aucunes exclusions anormales, en se confondant, enfin, dans cette unité politique qui admet tous les degrés, toutes les hiérarchies, sans admettre ni castes ni priviléges.

Voilà le *but* vers lequel M. Decorde pense que le pays doit tendre, pour donner une bonne et équitable solution au problème si souvent posé du sort des classes laborieuses; telle est, suivant lui, la voie de progrès la plus favorable à leur bien-être et à leur moralité. En vérité, ce but ainsi désigné aux efforts des classes supérieures, n'est point l'audacieuse création de quelque esprit aventureux, ni le rêve de quelque utopiste perdu dans les chimères. Ce but à atteindre, cette voie à parcourir, constituent la plus grande *nécessité sociale* à laquelle notre époque ait à pourvoir. Je ne me lasse pas de citer, à cette occasion, le témoignage d'un homme qu'on ne soupçonnera pas d'avoir voulu la trop large émancipation des classes inférieures. Or, en 1834, M. Guizot, pressentant leur marche progressive et le développement inévitable de leurs instincts et peut-être de leurs réclamations, invitait les hautes classes à s'enrichir de toutes les supériorités de la science *pour éclairer de leur lumière toutes les études inférieures*. Il croyait, lui, qu'il fallait qu'une alliance fût cimentée, alliance de secours et de direction, alliance fondée sur la plus légitime influence. Il comprenait le progrès *commun à tous les rangs de la Société*; mais il voulait justement en attribuer l'honneur et l'impulsion aux classes élevées. — « Voyez, disait-« il, nos établissemens classiques seront bientôt entourés, « pressés par les diverses écoles de l'instruction primaire, telles

« que la loi les a faites, et *telles que les développera le besoin* « *du temps.* Cela même est une conséquence et une image « du mouvement intellectuel qui s'accomplit dans la société, « et qui, pour être efficace et glorieux dans l'ensemble, *doit* « *se répandre pareillement à tous les degrés*..... Nous sommes « nés dans une société heureuse et libre, *mais où le succès* « *en tout genre appartient au mérite laborieux.* »

Maintenant, nous entrons, avec M. Decorde, dans l'examen des *moyens* à employer.

3° *Les Moyens.*

D'après la manière dont il a généralisé la question proposée par l'Athénée, les moyens d'amélioration du sort des classes inférieures ne pouvaient consister dans de simples mesures de bienfaisance. Il s'empresse de rendre un éclatant hommage à la charité et à la philantropie, mais il déclare que ses recherches doivent avoir une plus grande portée, puisqu'il s'agit de trouver la *voie de progrès social* la plus favorable au résultat désiré. Et, avant tout, il a soin de remarquer qu'il s'agit moins aussi de mesures immédiatement applicables que de procédés généraux dont l'ensemble peut se réaliser, dans l'avenir, grâce à de lents et graduels efforts. Il établit, enfin, les trois catégories suivantes :

1° *Moyens de rapprocher et de lier entre elles les différentes classes.* — Ce qui tend, dit M. Decorde, à perpétuer l'isolement des classes, c'est l'absence d'idées communes, fournies par l'éducation, sur les devoirs et les droits de la vie sociale; l'absence d'occupations communes ou analogues; l'absence de plaisirs communs ou partagés.

La défiance ou l'inimitié qui existent entre les diverses fractions de la population ne peuvent cesser que devant l'établis-

sement de rapports fréquens et convenables. Or, l'établissement de ces rapports dépend de *l'éducation*. Celle que l'on donne à la classe riche, basée sur des études exclusivement à l'usage des hommes de loisir, la sépare profondément des classes laborieuses, et lui imprime je ne sais quel sentiment d'orgueil et de suprématie. Nos études universitaires, sous le prétexte de cultiver l'intelligence, ne mettent guère en honneur ni les connaissances pratiques, ni le travail industriel, et, par cela même, elles réhabilitent peu les hommes de labeur aux yeux des hommes de loisir. Il faudrait donc une *éducation fondamentale commune*, c'est-à-dire l'enseignement d'idées uniformes sur les bases essentielles de la société humaine, et sur les rapports principaux qui en doivent lier les membres. Ainsi se propagerait, dans tous les rangs, une opinion *unanime;* « — *sur le but de l'état social;* — *sur les moyens généraux* « *d'approcher de plus en plus de ce but;* — *sur le concours* « *que chaque citoyen doit y apporter suivant sa position;* — « *sur les causes légitimes qui font aux membres de la société* « *un sort si inégal;* — *enfin, sur cette vérité si essentielle, que* « *le bonheur de chacun est lié au bonheur de tous.* » — Cette éducation *commune* ferait encore entrer dans tous les esprits *une idée générale de la constitution politique du pays et des règles du droit civil dont l'application est usuelle.* — Enfin, une sorte de catéchisme, ou de résumé simple, sous la forme dogmatique, devrait mettre à la portée de tous les esprits l'ensemble des connaissances humaines et leurs masses saillantes; par exemple : *L'indication du système actuel sur le mouvement des corps célestes; les phénomènes atmosphériques les plus intéressans; l'indication de ce qu'il y a de commun et de général dans toutes les sciences qui se partagent l'étude de la nature; les points de division où ces sciences se séparent les unes des autres pour se développer chacune dans une branche*

spéciale ; enfin, les lois principales que chacune de ces sciences est parvenue à connaître et à constater, et l'aperçu sommaire des vérités théoriques et des applications pratiques qu'embrasse son domaine. »

Une fois imbus de ces notions communes, masse centrale de pensées où les esprits seraient toujours sûrs de se rencontrer et de s'entendre, les hommes, dit M. Decorde, entreraient dans les voies *d'éducation particulière* convenables aux facultés et à la position de chacun. Les hautes études ne seraient pas isolées des plus humbles. — L'intelligence aiderait et honorerait le travail matériel. L'ensemble des travaux sociaux aurait alors pour tête la classe aisée, et pour bras la classe laborieuse ; et, parce qu'il y aurait un point de départ commun dans *l'éducation fondamentale élémentaire*, des rapports étroits de bienveillance et de sympathie seraient irrévocablement constitués entre tous les membres d'une même nation.

J'ai cherché, sur ce point, à rendre très exactement les idées de M. Decorde, précisément parce que je veux les combattre. Il est évident, pour moi, qu'il a été entraîné vers un système dont je ne conteste ni le but honorable, ni les vues philantropiques, ni les ingénieuses séductions, mais que je regarde comme une conception inexécutable.

Comment est-il possible d'étendre sur d'aussi larges bases l'*éducation élémentaire* que M. Decorde voudrait faire donner à *tous* les citoyens, avant d'arriver à l'éducation *particulière* pour chacun ? Et d'abord, à quel âge sont destinés de pareils enseignemens? Si vous supposez qu'ils s'adresseront aux enfans, on peut affirmer qu'ils resteront stériles, l'intelligence ne pouvant encore s'élever à cette hauteur. Notez bien qu'il s'agit des bases de l'état social, de la morale, de la politique, du droit civil, des sciences. Notez bien que, malgré la géné-

ralité et la simplification des choses enseignées, il faudra, pourtant, dire, apprendre et concevoir ce que l'esprit humain n'aborde librement qu'après un certain exercice de ses facultés. En vain M. Decorde dit-il qu'il n'est guère question que d'une espèce de *catéchisme simple*, d'un enseignement *dogmatique*. Cela serait vrai, que l'objection n'en serait pas moins décisive. Alors, en effet, à quoi bon une éducation qui se prendrait, pour unique ressource, à la mémoire ? A quoi bon créer l'obligation d'une *foi* d'une nouvelle sorte, quand, plus tard, l'esprit, s'il conserve souvenance, reviendra, pour les discuter et les rejeter peut-être, sur tous ces fragmens confus d'éducation dogmatique ? Veut-on, au contraire, s'adresser, soit à la jeunesse, soit à l'âge mûr, ce qui n'est pas supposable puisque le mémoire dit clairement que l'éducation élémentaire fondamentale *précédera* l'éducation spéciale de chacun ? Dans cette hypothèse, il y a d'insurmontables obstacles. A cette époque de la vie, les classes inférieures, pressées par le besoin impérieux de pourvoir à leur existence, donnent tout leur temps au travail qui produit ou à l'apprentissage de ce travail. Il est donc difficile de créer pour elles cette large éducation que propose M. Decorde! Je suis convaincu, effectivement, pour mon compte, qu'il ne faut pas se laisser dominer par les apparences du caractère *élémentaire* dont on la couvre. Elle est telle, que si on la veut *utile*, il est indispensable de lui concéder beaucoup de temps et d'attention. Mais, encore une fois, l'homme de labeur n'a pas de si grands loisirs et n'en aura jamais. Quand il en aura consacré une partie à un indispensable repos, il vous demandera à employer le reste à quelques études mécaniques, pratiques, scientifiques même, mais directement applicables au perfectionnement de sa profession. — Pour les autres branches de votre éducation commune telle que vous voulez l'organiser, il manquera de temps; je

pourrais ajouter que trop souvent il manquera d'une suffisante aptitude. Vraiment, ce n'est pas une crainte puérile que celle qui se préoccupe de tant d'idées générales jetées au sein des masses, lorsqu'on est certain qu'elles y resteront en informes lambeaux, sans la garantie de réflexions ultérieures et de travaux complémentaires! C'est ouvrir une bien grande carrière aux inquiétudes et aux agitations de la pensée humaine! Certes, M. Decorde n'a pas vu de telles conséquences, car son esprit d'ordre et de progrès les eût repoussées.

Son erreur vient, à mon avis, de ce qu'il a voulu organiser pour toutes les classes une éducation dont quelques parties seulement peuvent, par la force des choses, être distribuées à l'universalité des citoyens. Ainsi, l'éducation primaire doit enseigner également, et de la même manière, certaines notions dont l'utilité et la simplicité sont incontestables. Sous ce point de vue, j'adopterai, avec M. Decorde, l'opinion que l'on peut et que l'on doit améliorer l'instruction élémentaire; mais il est impossible que son programme embrasse tout ce qu'il voudrait y faire entrer.

Mais, cette dissidence franchement exposée, je m'empresse de dire que M. Decorde a émis un principe dont la saisissante vérité ralliait toutes les opinions, et je regrette qu'il ne se soit pas contenté des résultats qu'il pouvait produire. C'est aux classes supérieures qu'il a lui-même confié le soin de préparer de meilleurs rapports entre elles et les classes laborieuses. C'est donc surtout l'éducation supérieure qu'il faut modifier dans ce but si louable. Faites pénétrer dans les rangs inférieurs des idées de travail, de tempérance, d'économie, d'hygiène; ravivez, dans les mœurs, les sentimens primitifs de probité, de morale et de religion; dites même aux hommes qui vivent du produit de leurs sueurs, que l'organisation sociale n'a rien d'hostile pour eux, car nos institutions sont fondées sur le

principe d'égalité ; à ces notions simples et faciles, ajoutez tout ce que l'éducation professionnelle peut convenablement recevoir de secours et de développemens : voilà, évidemment, le cercle de l'éducation élémentaire qu'on ne saurait agrandir, pour les classes laborieuses, sans sortir des bornes du *possible*. Ce cercle une fois parcouru, il faut nécessairement se tourner vers les classes élevées, solliciter d'elles l'étude de la question du prolétariat, leur inculquer de nobles et utiles sympathies pour le travail et la science, leur révéler toute l'immensité du mouvement industriel, et toute la nécessité des rapports de *bienveillance* et d'*intérêt* que ce mouvement introduit entre toutes les classes de la société, leur persuader enfin que leur sécurité ne sera jamais plus profonde que lorsque leur justice et leur humanité seront plus manifestées à l'égard des masses. M. Decorde a très judicieusement indiqué les modifications que l'éducation supérieure avait ainsi à subir. Pourquoi ne pas s'être arrêté à ce principe de réforme si bien justifié déjà par les récentes publications de MM. Saint-Marc Girardin et Chevalier ? Tout le bien que M. Decorde attend de l'*éducation* viendra principalement de l'éducation des classes élevées, et non de l'*éducation fondamentale commune*, qui ne saurait dépasser certaines limites ni certains effets.

2° La *moralisation des masses*, seconde condition indispensable à l'amélioration de leur sort, et qui dépend essentiellement de la coopération des classes élevées.

L'un des plus sûrs moyens de moralisation pour le peuple, est le rapprochement et l'harmonie des classes de la société. Le peuple, en restant à une distance infranchissable de ce qui est bien-être, intelligence et progrès, rêvera toujours, pour s'élever, l'invasion violente, ou se complaira dans sa brutale insouciance. Ainsi, vu de loin, il inspirera de la crainte ou du dédain. Donc, avant de lui prêcher la morale, placez-le dans

des conditions qui puissent le soustraire à l'entraînement de ses penchans vicieux. Les préceptes, sans cela, seraient de vaines paroles.

Quant aux moyens d'inculquer aux classes inférieures la théorie de la morale, M. Decorde aborde cette grave question : « L'enseignement de la religion peut-il s'isoler, non pas de la « *religion*, car, s'il y a deux idées inséparables, ce sont celles « de *Dieu* et de la *morale* ; mais peut-il s'isoler d'un *système* « *religieux*, c'est-à-dire d'un certain ensemble de formules « et de dogmes ? » — Il serait nécessaire, pour prévenir tous les scrupules et toutes les interprétations ou erronées ou malveillantes, de transcrire littéralement les développemens du mémoire. Cela est impossible. Nous engageons donc les hommes impartiaux à se reporter à ce mémoire lui-même, s'ils veulent bien juger. Il n'y a place ici que pour une analyse malheureusement incomplète. M. Decorde s'empresse de reconnaître que *Dieu est un besoin de notre ame* et qu'il est dans la nature humaine de revêtir de certaines formes la conception de la divinité, c'est-à-dire d'adopter des religions positives ; il ajoute que les cultes, dont le fond est impérissable puisqu'il s'agit de l'idée de Dieu, varient avec l'esprit de l'homme et le cours du temps, et qu'enfin ils s'affaiblissent par une insensible dégradation. Il lui semble donc peu rationnel de subordonner nécessairement l'enseignement de la morale à la prédominance d'une *religion positive*, *d'un culte pratique*. Si, en effet, la foi a disparu, on demandera vainement l'autorité et l'influence au catéchisme religieux, et si vous placez dans ce livre la base *unique*, *nécessaire* et *absolue* de la morale, vous vous exposez plus tard à l'indifférence et à l'oubli. M. Decorde pense donc qu'il faut asseoir l'enseignement moral sur l'idée de Dieu, idée indestructible, idée pure rendue à son universalité, et qui sera ainsi offerte à la gé-

nération qui déserte une croyance spéciale ou un culte déterminé.

Il n'est pas question ici de réveiller les philosophiques saturnales de la déesse *Raison*, ni les niaiseries du culte des théophilantropes. L'exhumation de Robespierre ou de Laréveillère-Lepaux serait une gratuite absurdité. Il y a un fait à nier ou à accorder. La foi religieuse, qui constitue la vie et la force du culte, a-t-elle fait place à l'indifférence? Cela est douloureux à dire, mais cela est; et, parmi ceux qui soutiennent le contraire, il y en a beaucoup qui, le cœur vide de toute croyance, pratiquent, par habitude, par spéculation, ou ne pratiquent pas du tout le culte de leurs pères. Je comprends donc très bien que M. Decorde ait songé à la nécessité de développer largement, dans l'éducation élémentaire, l'idée de Dieu manifestée par la contemplation de l'univers; mais il n'a peut-être pas assez réfléchi aux difficultés de cette méthode, puissante sur les esprits exercés, inefficace néanmoins sur des intelligences peu habituées à la réflexion et à l'observation. L'empreinte de Dieu est partout pour qui sait la saisir; mais cette science n'est pas seulement de l'instinct et de la sensation; la contemplation réfléchie suppose une haute raison. Donc, pour moi, je voudrais que la sanction d'une religion positive continuât d'arriver au secours de l'idée primitive de Dieu et de la morale. Seulement, il est désirable que l'enseignement religieux, qui sait si bien se modifier aujourd'hui quand il s'adresse aux classes élevées, travaille à lier plus intimement les notions de la morale aux principes du dogme. Aux classes laborieuses, prêchez moins la discipline religieuse que la doctrine évangélique. Touchez les cœurs, l'impression reste; dogmatisez, le souvenir disparaît.

Le mémoire signale ensuite la nécessité de régler ce qui touche aux rapports des sexes, car la dépravation des mœurs

est une des plaies les plus profondément destructives de la constitution sociale. Cette dépravation n'a pas plus d'intensité qu'autrefois, mais elle a plus d'étendue. Des hautes classes, elle est descendue dans les classes moyennes, d'où elle gagne les classes inférieures. Les riches font de la corruption avec de l'or, les pauvres l'acceptent, séduits par cet appât ou entraînés par l'habitude des plaisirs brutaux. Donc l'éducation, meilleure dans tous les rangs, en réveillant les sentimens du juste et du bien, diminuerait l'immoralité.

Un grand moyen de moralisation des masses, est celui de délassemens et de plaisirs exempts des dangers et des abus qui s'y rencontrent aujourd'hui. L'ivrognerie est le fléau de la classe ouvrière, qui, dans ses loisirs, ne trouve aucunes distractions sagement organisées pour l'exercice du corps et la satisfaction de l'esprit. — Donnez-lui donc les récréations scientifiques qui piquent la curiosité et profitent à la culture des facultés intellectuelles. Pourquoi n'établirait-on pas des exercices et des jeux publics dans une pensée de moralisation? Pourquoi les délassemens offerts à la multitude ne seraient-ils pas propres à nourrir le sentiment social, à préparer le contact de tous les degrés, la sympathie de toutes les classes? Pourquoi, dans les plaisirs comme dans les travaux, ne pas établir des rapports habituels et bienveillans entre les classes laborieuses et les classes aisées? Cela vaudrait mieux que d'abandonner ces classes laborieuses à un isolement qui produit parfois la haine et l'abrutissement. — Voilà, sur ce point, les idées principales de M. Decorde, idées justes et louables dans leur principe comme dans leur but. L'application en serait lente et difficile; mais cela ne donne à personne le droit de les travestir. On ne se coiffe pas d'un bonnet phrygien, on ne veut pas le niveau populaire parce qu'on désire, dans le monde, un peu plus de charité évangélique et un peu moins d'égoïsme social.

Restent plusieurs mesures particulières qu'il serait urgent de réaliser pour seconder l'homme du peuple dans ses efforts d'amélioration. Il faut offrir au travail la perspective de l'aisance et du repos. C'est sur ce principe que sont constituées les caisses d'épargnes. Plus tard, peut-être, le salarié à la journée pourra changer sa position précaire contre celle d'associé, et s'intéresser ainsi plus directement aux produits de l'industrie. Mais, avant toutes choses, il importe d'aider le peuple à la formation de l'épargne. — Pour cela, il s'agit d'alléger les charges qui dévorent les fruits du travail ; de garantir les économies si péniblement créées des dangers d'un mauvais emploi. — Les impôts de consommation frappent trop directement les classes ouvrières : elles supportent aussi presque uniquement l'impôt le plus lourd et le plus douloureux, celui du recrutement. Or, le service militaire, avec son organisation actuelle, enlève les hommes aux habitudes de travail, et interrompt leur éducation professionnelle. — Les formalités de la loi, les exigences du fisc devraient être modifiées au profit des classes laborieuses, car elles rendent ruineux le moindre acte de la vie civile, la moindre transaction commandée par le soin d'une mince fortune. Pour le petit capital ou l'arpent de terre de l'homme du peuple, le recours aux tribunaux du pays est difficile, car il coûte cher! Enfin, quand l'épargne produite par le travail parvient à constituer l'aisance, elle rencontre d'autres périls, résultat des préjugés sociaux. La classe moyenne, sortie du travail, s'est pourtant fait une classification de travaux ou de professions qui *dérogent*. Dès que l'homme laborieux touche à l'aisance, il lui faut, à tout prix, pour ses enfans, une considération dont il n'a pas joui. Il veut, pour eux, une autre éducation, une autre sphère. Ambition funeste! déclassement fatal! qui affaiblissent la classe loborieuse pour augmenter la classe oisive. Ce mal devra décroître à mesure

qu'une meilleure éducation nationale rapprochera les rangs, et donnera au travail toute l'estime qui lui est due.

Cette dernière partie de l'analyse du mémoire de M. Decorde contient à peine l'indication des points généraux. Les bornes nécessaires de cet article me condamnent à ne pas donner plus de détails. Il y aurait sans doute des dissentimens à exprimer ; mais, de ma part, ils n'attaqueraient pas les vues essentielles que je viens d'indiquer, et qui me paraissent pleines de sagesse. Il est bien entendu, d'ailleurs, que M. Decorde tient compte des difficultés d'exécution, de l'influence des usages et des lois, de l'action du temps, et qu'il n'a pas la prétention d'avoir élaboré une nouvelle constitution sociale dont il n'y aurait plus qu'à promulguer les articles.

Tel est, en substance, le mémoire couronné par l'Athénée de Paris. C'est un travail utile et sérieux. J'avais commencé à écrire, bien avant nos dernières luttes électorales, l'examen analytique de ce mémoire. Je l'ai achevé en m'isolant, autant que cela a été possible, de toutes les passions qui fermentent encore. La politique des noms propres est un mauvais guide dans l'appréciation d'un mémoire sur quelques réformes sociales. J'ai essayé de juger avec l'indépendance du caractère et l'impartialité de la raison. Il m'importe peu de savoir de quel côté M. Decorde se placerait à la Chambre des Députés, mais il m'importe beaucoup, puisque je publie mon opinion sur son travail de dire toute la vérité suivant ma conscience.

ROULAND (*Rouen.*)

=

ARCHÉOLOGIE.

—

LA TOUR BIGOT.

On détruit en ce moment un des derniers vestiges des anciennes fortifications de notre ville, la *tour Bigot*, que chaque Rouennais était accoutumé, depuis son enfance, à voir projeter son ombre sur nos promenades. C'est avec un sentiment pénible que nous nous séparons de tous ces souvenirs, et que nous voyons disparaître le petit nombre de monumens qui rappelaient le vieux Rouen, et apprenaient au plus ignorant que cette cité, aujourd'hui si pacifique, avait eu jadis une redoutable enceinte de tours et de murailles. Disons donc un dernier adieu à cette vieille tour. D'ailleurs, il n'y aura bientôt plus que des jardins et des maisons neuves à la place de toutes ces ruines que font le temps et les hommes, et, si l'histoire ne se hâte d'en conserver le souvenir, on en cherchera vainement la place dans quelques siècles. C'est ainsi que les antiquaires

Alexis Drouin, del. Lith. de Penneaux, Rouen.

INTÉRIEUR DE LA TOUR BIGOT.

ne savent aujourd'hui où étaient situées la *tour aux Insensés*, la *tour Gobelin*, et bien d'autres mentionnées dans nos archives. Il faut se hâter de recueillir ce qui se rattache à l'histoire de la tour Bigot, pendant qu'on peut encore en préciser quelques faits. Si nous nous étendons sur un monument peu important par lui-même, on nous excusera en se rappelant que Farin, Toussaint Duplessis, Th. Licquet, et tous ceux qui ont parlé du vieux Rouen, ont gardé sur cette tour un silence absolu ou sont tombés dans des erreurs assez graves.

L'époque de la construction de la *tour Bigot* est déterminée par un bail du 30 mai 1514, que constatent les archives municipales [1] : « Bail pour trois ans, moyennant trois livres par an, d'une grosse tour *faite de nouveau* derrière le cimetière de Saint-Patrice. » L'indication ne peut s'appliquer qu'à la *tour Bigot*, qui date par conséquent des premières années du XVIme siècle. C'est aussi ce qu'indiquent la nature de la construction et l'emploi des pierres de taille, tandis que les tours qui remontent à une époque plus ancienne sont presque toujours construites avec de petites pierres. Un autre passage du même registre fournit une nouvelle preuve de l'identité des deux tours. Tous ceux que la curiosité a conduits dans la *tour Bigot*, ont été frappés de l'humidité des murailles; elle est telle, que la pierre assez tendre qu'on a employée pour la construction tombe en éclats. On se plaignait déjà de cette fraîcheur au commencement du XVIme siècle. « Le dit bail, disent les archives [2], a été résilié le XXIII septembre au dit an 1514, à cause de la grande fraîcheur qui avoit rendu les occupans malades. »

Nous avons déterminé d'une manière précise la date de la

[1] Registre des baux, de 1504 à 1520, f° 233, verso.

[2] Ibidem.

construction de cette tour, parce que c'est un moyen de réfuter une erreur commise par M. Licquet dans son *Guide du voyageur à Rouen*[1]. Il pense que la Pucelle a été enfermée dans la *tour Bigot*. Il est évident que cette assertion tombe devant les textes que nous venons de citer. La Pucelle fut enfermée à Rouen en 1431, près d'un siècle avant la construction de la *tour Bigot*. Il existe d'ailleurs des preuves incontestables que la tour connue à Rouen sous le nom de *la Pucelle* était comprise dans le vieux château. Sans parler du témoignage de Farin et de Toussaint Duplessis[2], qui écrivaient à une époque où elle existait encore, nous pouvons citer un plan du château de Rouen, fait au XVIIme siècle, dont une copie existe entre les mains de notre savant antiquaire M. A. Deville. Les noms de chaque tour y sont indiqués, et l'on y trouve celle de *la Pucelle* enclavée dans l'enceinte du château, tandis que la tour Bigot faisait partie du rempart de la ville, et plongeait dans le fossé. Enfin, les registres des délibérations du Conseil municipal, f° 93, à la date du 14 avril 1781, constatent que la tour, dite *la Pucelle*, avait été détruite l'année précédente. Ainsi, la date de la construction et les témoignages les plus positifs prouvent que la Pucelle ne fut pas enfermée dans la *tour Bigot*, et que celle qui avait conservé le nom de cette héroïne a disparu depuis long-temps.

Que devint la *tour Bigot* depuis le commencement du XVIme siècle jusqu'à l'époque récente où elle passa entre les mains du président qui lui a laissé son nom ? C'est une question que nous avons vainement cherché à résoudre. Les archives et les savans que nous avons consultés n'ont pu nous fournir que des opinions conjecturales. Les plans authentiques de la ville de Rouen

[1] Rouen, ses monumens, etc., p. 189. (V. h. 229)

[2] *Hist. de Rouen*, p. 98, édit. de Du Souillet, Rouen, 1731. — *Description de la Haute-Normandie*, II, p. 13.

ne remontent pas à une époque assez reculée pour que nous puissions les alléguer dans cette question [1]. Nous voyons seulement qu'il devait y avoir trois tours depuis la porte Cauchoise jusqu'à la porte Bouvreuil, et que la plus grosse était désignée sous le nom de *tour Gobelin*. C'est probablement celle qui nous occupe ; les plans du XVIIme siècle représentent, en effet, comme plus considérable que les deux autres, celle qui était située derrière le cimetière de Saint-Patrice. Ainsi, selon toute apparence, la grosse tour construite en 1514 prit le nom de *tour Gobelin* ou tour du Diable. On sait, en effet, que Gobelin était un malin esprit qui, dès le temps d'Orderic Vital, tourmentait les Normands. « Saint Taurin, dit cet historien [2], chassa du temple de Diane un démon qui habite encore la ville (Evreux) ; il apparaît souvent sous différentes formes. Le peuple l'appelle *Gobelin*. » Presque toutes les villes de Normandie avaient leur *tour Gobelin*. Nous voudrions bien trouver quelque légende terrible qui expliquât et justifiât ce nom de *tour du Diable*, mais la vérité est le premier devoir de l'historien, et nous devons déclarer qu'il nous a été impossible de savoir comment et à quelle époque la grosse tour du cimetière Saint-Patrice a pris ce nom. La première mention que nous trouvions dans les archives de la *tour Gobelin* est du 30 juin 1609 [3]. Cette tour servait alors de prison pour les mendians vagabonds. Un passage du registre du 16 mars 1622 [4] prouve qu'elle était encore employée au même usage. A l'époque de la peste de 1666 [5], on

[1] Le livre des Fontaines déposé aux archives, renferme, il est vrai, un plan de Rouen qui remonte à l'année 1525 ; mais la partie des remparts où se trouve la *tour Bigot* y est tout-à-fait masquée par le vieux château.

[2] Orderic Vital, édit. de Duchesne, liv. V, p. 556.

[3] Registre des délibérations de 1608 à 1618, f° 85, recto.

[4] Ibid. de 1618 à 1628, f° 225, verso.

[5] Ibid. de 1660 à 1690, f° 146, recto et verso.

en fit un hôpital des incurables. Enfin, le 3 mai 1781[1], elle fut acquise par le président Bigot avec une partie des remparts. On avait conçu, dès cette époque, la pensée qu'on réalise aujourd'hui d'ouvrir une rue qui conduisît du boulevard à la rue du Moulinet.

Nous ne parlons pas de cette tour sous le rapport de l'art. Nous laissons ce soin à des hommes plus capables d'en apprécier le mérite ou les défauts. Il n'y a, d'ailleurs, aucun Rouennais curieux de nos antiquités qui n'ait voulu visiter la *tour Bigot*, descendre l'escalier en pierre qui conduit à la salle souterraine, en contempler les voûtes ogivales et chercher quelques vestiges des blasons sculptés sous les arceaux. Pour nous, nous nous sommes bornés à constater l'époque de la construction de cette tour qu'aucun historien n'avait déterminée, et à présenter quelques conjectures sur l'usage auquel elle fut consacrée jusqu'à l'acquisition par le président Bigot. Nous voudrions surtout conserver le souvenir d'un monument qui va disparaître et qui court risque d'être oublié aussi vite et aussi complètement que la plupart des anciennes fortifications de Rouen.

[1] Archives de la ville, tiroir 404.

PROMENADES.

A MON FILS ARNOLD.

Mai 1838.

I

Viens, déjà fleurit l'aubépine;
Le coucou chante au fond des bois;
J'aime à voir ta joie enfantine
Sourire à cette étrange voix.

Je te montrerai les grands chênes
Où les oiseaux cachent leurs nids,
Les longs peupliers, les beaux frênes
Et les rangs pressés du taillis.

Tu verras la lumière et l'ombre
Paraître et briller tour à tour,
La longue voûte étroite et sombre
Après laquelle on voit le jour.

Tu verras la chèvre timide,
Conduite par l'homme aux haillons,
Qui maigre et d'une dent avide
Broute l'herbe au pied des buissons.

Tu verras la pauvre famille
Qui, songeant au froid de l'hiver,
Afin qu'alors son foyer brille,
Mêle au bois mort quelque bois vert.

Viens, je te dirai, sur la route,
L'histoire de l'enfant perdu
Qui tout seul dans les bois écoute
Un bruit faible, à peine entendu.

C'est le printemps, et l'herbe est douce,
Tu pourras sous les arbres verts
T'endormir couché sur la mousse;
Mes yeux sur toi seront ouverts.

Tu dormiras calme et tranquille;
Car, sur toi veillant à genoux,
J'écarterai l'insecte agile
De ton front si pur et si doux.

II

O quelle senteur infinie
S'exhale des bois au printemps!
Quel air de jeunesse et de vie,
S'élève et rafraîchit nos sens!

Que j'aime alors, Arnold, nos longues promenades,
Nos haltes, nos repos sous de vertes arcades!

Qu'il est doux, en effet, de respirer l'air pur
Sous ce feuillage sain, légèrement obscur,
De voir comme en longs plis la feuille se déroule,
Comme en son nid fécond l'ardent ramier roucoule,
D'aspirer à longs flots la vie, et de sentir
Sous la sève des bois son sang se rajeunir,
D'admirer une fleur que dans l'herbe on découvre,
Auprès d'un bel enfant, autre fleur qui s'entr'ouvre!

Primitives candeurs! sublimes puretés!
De la nature enfant saintes virginités!

La fleur qui vient d'éclore, humide de rosée,
L'oiseau se dégageant de la coque brisée,
La feuille déployant son tissu de velours,
L'enfant dont l'œil d'azur s'ouvre et sourit au jour,
Êtres encore exempts de taches, de souillures,
Sur qui n'ont point soufflé nos haleines impures!
Doux et rares aspects pour nos yeux dissolus,
Et que l'instant d'après on ne retrouve plus!

Car ce qui vit un jour dans notre monde étrange,
S'empreint incessamment de poussière et de fange.
Nous ne savons, hélas! que souiller et flétrir!
L'air que nous respirons dessèche et fait languir.

Vienne à tomber bientôt et la grêle et la pluie,
La fleur sera tachée et la feuille salie.

Sur ces têtes d'enfans si gais et si sereins
Vienne à peser un jour le fardeau des chagrins;

Vienne le dur travail, la sombre inquiétude;
Sous le poids des douleurs, sous les plis de l'étude
Ces beaux enfans si frais verront rider leur front,
Tandis qu'au fond des bois les arbres jauniront.

Eh! n'est-ce pas le sort de toute créature?
Chaque heure sur sa tête apporte une souillure.
Dans un sentier impur toutes s'en vont marchant
Vers ce gouffre inconnu qu'on nomme *le néant*.
A chacun de nos pas, marqués dans cette voie,
S'attache une douleur qui remplace une joie.

Chaque homme porte en soi ce germe destructeur
Qui lui courbe le front et lui sèche le cœur,
Qui corrompt sa candeur, dégrade sa noblesse,
Dès l'enfance, pour lui, commence la vieillesse,
Et qui, de l'existence usant chaque ressort,
Lui montre chaque jour le travail de la mort.

Ah! ces sombres pensers dont notre esprit s'abreuve
De notre infirmité sont encore une preuve.
D'un bien présent et sûr nous ne pouvons jouir
Sans le voiler déjà sous un triste avenir;
Notre esprit inquiet, devançant la nature,
Sur l'être le plus pur rêve une flétrissure.

Et mo qu'entourent là des tableaux si rians,
Je ne puis admirer l'enfance et le printemps,
Contempler les beautés de cette solitude
Sans songer à l'automne, à la décrépitude!...

F^ic^ DESCHAMPS.

BIOGRAPHIE.

TERESA MILANOLLO.

Les lecteurs de la *Revue* ne sauraient manquer d'accueillir avec quelque faveur la biographie d'une enfant qui a inspiré à toute notre ville tant d'intérêt et d'admiration. On sera curieux de savoir le vrai sur ce talent qui offre à l'observateur un insoluble problème. Nous nous sommes bien volontiers chargé de cette tâche, parce que nous avons la certitude que notre œuvre aura, toute modestie à part, un mérite immense, inappréciable, infiniment rare, et qui tient lieu de tous les autres : celui de la vérité.

La biographie d'une enfant de neuf ans et demi ne saurait être bien longue; cependant celle de Teresa fourmille de détails intéressans, mais qu'il me sera malheureusement impossible de rendre comme je les lui ai entendu raconter à elle-même.

Rouen, Imp. lith. de Nicétas Periaux.

TERESA MILANOLLO

Née à Savillano (Piémont), le 28 Août 1829.

Teresa Milanollo est née à Savillano, en Piémont, le 28 août 1829. Son père était fabricant de métiers à filer la soie.

Ce fut véritablement du ciel que sa vocation lui descendit, car les premières révélations de son instinct musical l'assaillirent dans l'église où sa mère la menait prier Dieu. Parmi les bruits de l'orchestre qui accompagnait les chants religieux, comme c'est l'usage en Italie, un son se détachant de la masse d'harmonie, pénétra jusqu'à l ame de l'enfant. Cette vibration puissante la fit tressaillir ; elle voulut savoir quel instrument sublime avait éveillé en elle de si profondes sensations : c'était le violon. Déjà Teresa concentrait sur le violon toutes ses pensées, et à trois ans et demi elle trahit, par un mot, la profonde préoccupation de son ame. Un jour qu'elle sortait de l'église, comme on lui demandait : « As-tu bien prié le bon Dieu ? » Teresa, qui avait cependant une tendance prononcée vers les sentimens religieux, répondit naïvement : « Non, j'ai écouté le violon. »

Dès-lors, le goût de Teresa pour le violon devint si impérieux, que son père, musicien lui-même, après avoir résisté pendant un an aux importunités d'une passion qui ne lui semblait qu'un enfantillage, se décida à entreprendre son éducation musicale. Cette éducation fut courte et facile. Il semblait que Teresa sût déjà tout ce qu'on voulait lui apprendre; elle avait tout compris avant qu'on lui eût rien expliqué. Mais la musique n'était pour elle qu'un moyen ; le violon était son but. La pauvre enfant ne pensait qu'au violon ; elle en parlait tout le jour, elle y rêvait toute la nuit ; ses mains enfantines façonnaient, avec quelques morceaux de bois, une image grossière et muette de l'instrument qu'elle adorait. Son père dut céder encore ; il lui mit un violon entre les mains, et lui donna un maître.

Teresa ne retrouva pas toujours, dans son professeur, la douceur et la patience qui lui avaient rendu si facile l'éducation paternelle. Le maître, armé d'un archet de basse, accompagnait quelquefois ses leçons de gestes un peu trop expressifs, et si la vive intelligence de l'élève n'eût pas été au-devant des préceptes de son professeur, la douleur aurait pu les lui rappeler long-temps après. Mais bientôt le professeur se découragea, et annonça aux parens de Teresa qu'il ne pouvait pas continuer l'éducation d'une petite fille qui en savait plus que lui.

Les progrès de Teresa furent si rapides, qu'ils sont inexplicables ;

on ne peut en trouver les causes que dans une organisation exceptionnelle ; et, quant aux causes de cette organisation elle-même, on nous permettra de ne pas chercher à les découvrir dans les hautes régions psychologiques où elles sont cachées avec tant d'autres mystères. Que si nous cherchons dans un ordre d'idées moins élevé l'explication de ce phénomène, les croyances naïves de nos pères nous en fourniront une dont nous prions le lecteur de se contenter comme nous nous en contentons nous-même, c'est que Teresa est née littéralement *coiffée*.

La carrière artistique de Teresa commença à six ans et trois mois. Cette carrière n'a donc duré encore que trois ans et demi, et cependant combien elle a été remplie !

La première grande ville où Teresa ait joué devant un nombreux public est une ville française. Après qu'elle eût donné ses premiers concerts dans quelques petites villes du Piémont, on la conduisit à Marseille. Teresa aime à se rappeler que c'est là qu'elle obtint ses premiers succès, et qu'on lui prodigua des applaudissemens, des bouquets et des couronnes qui ont fait sur son jeune esprit une impression qui dure encore. De Marseille elle vint à Paris, et se fit entendre à l'Opéra-Comique. L'effet produit par la petite artiste fut tel, que Lafont voulut lui donner des leçons, et la jugea digne de le suivre dans ses voyages en Belgique et en Hollande, où elle partagea, sinon tous les profits, au moins les honneurs que le célèbre artiste français recueille partout où il va.

A huit ans, elle passe à Londres. Là son talent devient la proie de quelques entrepreneurs qui l'exploitent pendant quinze mois dans toutes les villes de l'Angleterre. Elle y donne des concerts, dans lesquels les artistes les plus distingués de ce pays se montrent jaloux de jouer avec elle.

De retour en France, elle se fait entendre à Boulogne, à Dunkerque, à Douai, à Arras, à Amiens, à Abbeville, à Lille : dans cette dernière ville, une médaille lui est offerte par la Société musicale.

Enfin Teresa Milanollo arrive à Rouen. Comme il n'est pas dans nos habitudes de farder la vérité, dans quelque intérêt ni pour quelque considération que ce soit, nous dirons, sans circonlocutions, que Teresa Milanollo fut très froidement accueillie dans notre ville; inconnus, timides, sans soutien, sans amis, ses parens allèrent d'abord solliciter la permission de donner un concert dans la grande salle de la

mairie. Par une défiance que les petits prodiges ordinaires pourraient suffisamment justifier peut-être, cette permission leur fut refusée, parce que « Teresa n'était qu'un enfant. » L'enfant entendit ce mot ; son juste orgueil s'en irrita ; et elle répondit avec son accent original : « *Ma ! oun enfant qui a zoué devant cinq Rois!....* »

Le père de Teresa eut alors recours au théâtre. M. Lafeuillade accueillit l'enfant et consentit à la faire jouer ; mais la composition du spectacle qui accompagna ses concerts ne fut pas heureuse ; d'ailleurs, les esprits en proie à la fièvre électorale étaient peu disposes à comprendre cette grande vérité, qu'un bel air joué sur le plus beau des instrumens par un artiste de talent, fait mille fois plus pour le bonheur de ceux qui l'entendent, que les opérations électorales des quatre cent cinquante-neuf colléges de France ne feront jamais pour celui de notre pays.

Les deux concerts de Teresa furent donc peu suivis, et, malgré les applaudissemens enthousiastes, et de tous les assistans et de tous les artistes, la famille Milanollo n'avait plus qu'à quitter Rouen, emportant à peine de quoi payer les frais de son voyage jusqu'à une ville plus artistique.

Mais, par bonheur pour Teresa, quelques-uns des rares auditeurs de son premier concert parlèrent d'elle à un artiste que nous avons été assez heureux pour fixer dans notre ville. Pour faire reconnaître cet artiste, il nous suffira de dire qu'il unit à un admirable talent une haute intelligence, et une aménité spirituelle qui le fait aimer de tous ceux qui ont quelques relations avec lui. M. Méreaux, qui a de bonnes raisons pour aimer fort peu les petits prodiges, ne répondit d'abord aux éloges exaltés qu'on fit devant lui de Teresa que par un sourire d'incrédulité railleuse. Cependant il voulut assister à son second concert. Aussitôt que M. Méreaux eut entendu Teresa, il partagea l'enthousiasme qu'elle avait excité chez les artistes.

Dès-lors Teresa fut sauvée : à force de soins et de démarches que M. Méreaux ne se fût jamais décidé à faire s'il se fût agi de son propre intérêt, Teresa eut bientôt un public, des succès et de l'argent; trois brillantes matinées musicales attirèrent l'élite de la société dans les salons de M. Méreaux où elle avait trouvé un asile. Le bruit de ses triomphes, auxquels peu de spectateurs pouvaient être admis, se répandit dans la ville, et, un soir, le public ayant aperçu

Teresa au spectacle, se tourna vers elle, et demanda, au bruit des applaudissemens les plus bienveillans, à entendre une fois encore sur le Théâtre l'enfant qu'il avait d'abord à peine écoutée. Après l'avoir entendue, on la redemanda encore; et, tel est l'effet de ce talent se vrai, si naïf, si prodigieux, qu'il n'a fallu rien moins que la clôture de l'année théâtrale pour suspendre ces soirées délicieuses qui ont été des veritables fêtes, et pour le public, et pour l'artiste enfant qu'il couvre désormais de son amour et de sa sympathie.

Tout le monde a voulu voir de près Teresa; nous avons eu, comme tout le monde, et plus que tout le monde peut-être, ce désir. Nous avons été assez heureux pour pouvoir le satisfaire, et la petite fille qui d'abord n'était pour nous qu'un objet de curiosité et de froide observation, ne tarda pas à nous inspirer une sincère et vive affection. Il n'est personne qui ne se représente un petit prodige gourmé, guindé, affecté, triste et souffreteux. Mais Teresa n'est pas un de ces prodiges artificiels qui portent, toute leur vie, les traces des tortures à l'aide desquelles on en a fait des prodiges. Douée d'une riche et puissante nature, Teresa se livre tour à tour, sans contrainte, et avec une charmante ingénuité, à ses hautes inspirations d'artiste, à ses joyeuses saillies d'heureuse et insouciante petite fille. Quand Teresa n'a point son violon à la main, elle a une poupée. Rien de plus gai, de plus spontané, de plus communicatif, que sa sauvagerie si pleine de malice, que son enfantillage si plein d'abandon.

Mais, lorsque Teresa prend son violon, l'enfant disparaît. Ceux qui l'ont regardée avec attention sur la scène, ont vu la fermeté de sa pose, la profondeur de son regard, la sérénité un peu grave de sa physionomie, et cette assurance calme qu'il n'est pas possible de confondre avec de l'effronterie.

Si nous n'écrivions pour des personnes qui ont entendu Teresa, nous n'oserions pas dire tout ce qu'il y a de gracieux, d'élégant et de précis dans son talent; mais tout le public l'a senti comme nous. N'est-ce pas un grand désespoir pour les artistes d'un âge mûr, que de voir une enfant pour qui toutes les difficultés ne sont qu'un jeu, et qui possède en naissant toutes les ressources, toutes les finesses, toute l'expérience qu'ils ont mis tant d'années à acquérir au prix de tant de travaux? Sans doute, ce mécanisme, quelque parfait qu'il soit, n'est rien, car il peut s'acquérir; mais ce qui, chez Teresa, lui donne une inappréciable va-

leur, c'est qu'il est mu par une ame si délicate, si sensible, si profonde, que ce n'est pas sans effroi pour elle que ses amis admirent tout ce qu'il y a de précoce dans cette intelligence privilégiée. Non, ce ne sont pas des mains, quelque agiles qu'elles soient, qui peuvent faire parler ainsi ce petit violon d'enfant; une ame seule peut en tirer ces accens pleins de poignantes émotions et d'irrésistible puissance.

Nous avons entendu Teresa jouer la musique de plusieurs maîtres, et nous avons admiré avec quelle flexibilité les ressources de son talent se plient à tous les genres. Dans les *Variations de Mayseder* dédiées à Paganini, brillant, vivacité, légèreté d'archet; dans la *Fantaisie d'Hauman*, grâce, expression touchante dans le thème de *ma Céline*, expression profonde dans le sommeil de la Muette, aisance et perfection dans les traits les plus difficiles; dans le *cinquième Air varié de Bériot*, pureté et élégance de style, variété, souplesse; dans le *premier Concerto de Bériot*, style large et grandiose, goût parfait et expression exquise dans les chants, pureté, perfection et vigueur dans les traits, qui sont bien plus développés dans un concerto que dans un air varié; dans la *Fantaisie de Lafont sur la Muette*, fantaisie d'un genre tout différent des autres morceaux, elle a prouvé la souplesse de son talent et la rare intelligence qui lui fait saisir et caractériser dans son jeu la nuance spéciale de chaque école; dans le duo de MM. A. Méreaux et A. Lemire (*Souvenir des Montagnes*), dans le *Duo de Guillaume-Tell*, d'Osborn et Bériot, ouvrages qu'elle ne connaissait pas et qu'elle a appris à Rouen en quelques jours, chant large, grande expression, vigueur d'exécution: telles sont toutes les qualités que Teresa a déployées à la grande admiration de ceux qui l'ont entendue. Mais elle s'est surpassée elle-même dans le beau *Duo de Robert-le-Diable*, que M. Méreaux a composé pour elle huit jours seulement avant qu'elle l'ait joué en public, et qui a eu un si magnifique succès au concert d'adieu donné au théâtre.

L'aptitude de Teresa est si grande, son coup-d'œil si sûr, sa conception si prompte, qu'elle est déjà une grande musicienne. Elle lit à livre ouvert tout ce qu'on lui présente, et exécute sans effort et sans hésitation des passages dont la difficulté a long-temps arrêté des artistes consommés. Sa mémoire saisit à l'instant et retient à tout jamais la musique qu'elle entend. Elle écrit couramment tous les airs que l'on chante ou que l'on joue devant elle; et, ce qui rend cette

facilité plus surprenante encore, c'est que l'écriture vulgaire lui est fort peu familière, et qu'elle ne signe son nom qu'au moyen d'un griffonnage très pittoresque sans doute, et très heureusement accidenté, mais qui dénote clairement que l'instruction primaire a été pour elle très avare de ses bienfaits. Bien plus, les inspirations de Teresa commencent à fermenter dans sa jeune tête, et déjà elle formule en thèmes pleins d'originalité les vagues rêveries qui la tourmentent.

Enfin, lorsque Teresa veut devenir un personnage, elle jette sa poupée et revêt sa dignité de professeur. En effet, Teresa a droit à ce titre imposant, car elle a une élève. On a vu, sur notre théâtre, un échantillon du savoir-faire de Teresa, et, lorsque nous avons entendu cette jolie petite Maria, si vive, si mignonne, jouer avec tant d'aplomb et de justesse à l'âge de cinq ans et demi, il a fallu, pour nous ôter toute inquiétude sur les moyens à l'aide desquels on avait obtenu ce miracle, que nous vissions à côté d'elle Teresa, sa sœur et son maître, l'encourageant, la soutenant de toute sa sollicitude, et riant la première des hésitations et des impatiences de sa petite écolière.

Nous terminerons là ce récit ébauché de la vie d'un enfant. Nous nous garderons bien de troubler par des idées d'avenir la sérénité et le bonheur de Teresa. Qu'elle n'emporte de notre ville que des souvenirs rians! Qu'elle montre long-temps avec orgueil les couronnes que nous lui avons données, et surtout celle qui lui a été offerte, au nom de tous les musiciens de l'orchestre, par leur habile chef M. Mézeray; c'est là une de ces récompenses glorieuses dont les artistes sont avares. Jusqu'à présent Mad. Damoreau était la seule qui eût reçu à Rouen ce précieux hommage.

Puissent ces lignes rapides, quelque peu d'autorité qu'ait le nom de celui qui les signe, attirer sur Teresa l'intérêt qu'elle mérite si bien, et dont elle aura si grand besoin dans le cours de sa carrière nomade! C'est en province que Teresa a reçu son baptême de célébrité; Paris daignera accueillir cette jeune réputation qu'il n'a pas faite, et donnera à nos applaudissemens une unanime et éclatante sanction.

CH. RICHARD.

CHRONIQUE.

— L'année théâtrale vient de finir, année désastreuse pour la direction. Ce qui a dû encourager les directeurs à continuer cette entreprise, c'est qu'il a été bien constaté que toutes les pertes sont venues, non de la diminution des recettes, mais de l'excès des dépenses. La direction pourra, cette année, économiser beaucoup d'argent par la suppression d'une foule d'inutilités qu'elle payait beaucoup trop cher. Le public ne sera pas celui qui gagnera le moins à cette réforme.

Des changemens considérables ont été faits dans le personnel du Théâtre. Nous avons à regretter plusieurs artistes de talent; madame Louis, surtout, a droit à ce que la reconnaissance du public adoucisse les chagrins que doit lui causer sa retraite. Madame Louis, qui, depuis vingt-neuf ans, a rempli sur notre théâtre, avec un talent de premier ordre, tant de rôles de genres si divers, cesse de jouer les rôles de duègnes à l'âge où mademoiselle Mars joue encore avec succès les ingénuités. La retraite de madame Louis doit donc nous causer d'autant plus de regrets, qu'elle est prématurée.

M. Andrieu, quoi qu'on dise ou qu'on fasse pour faire croire le contraire, n'en est pas moins un artiste que nous devons regretter aussi. Consciencieux, infatigable, toujours à la hauteur de tous les progrès qu'a pu faire l'art du chant, M. Andrieu a créé chez nous tous les grands rôles de nos grands opéras avec une supériorité que nous ne pourrons jamais oublier. Il suffit, pour prouver toute la valeur de M. Andrieu, de se rappeler tous les essais malheureux qui ont été faits pour le remplacer lorsqu'il lui est arrivé de quitter notre Théâtre.

Madame Fleury devra laisser aussi de longs souvenirs à Rouen. Son jeu plein de finesse et d'esprit, ses manières de bonne compagnie, en faisaient une des actrices les plus agréables que nous ayons vues sur notre scène.

Vingt-trois artistes nouveaux vont être soumis au jugement du public. Espérons que les débuts n'amèneront aucune scène fâcheuse. Les abonnés ne sauraient mettre trop de maturité dans leurs décisions et de modération dans leurs exigences. Qu'ils se rappellent ce qui est arrivé

l'année dernière; ils ont repoussé M. Camoin, qui avait quelques défauts sans doute, pour accueillir M. Guyot, qui en avait beaucoup; et M. Sauphar, refusé parce qu'il avait peu de voix, a été remplacé par M. Émon qui n'en avait pas du tout.

Nous donnons la liste complète de la nouvelle troupe. Les noms précédés d'un *astérisque* sont ceux des artistes qui doivent faire leurs débuts.

Opéra, Comédie, Vaudeville.

MM.

* Wermelin, premiers ténors de grand-opéra, traductions et opéra-comique. (Remplaçant M. *Andrieu.*)

Lafeuillade, premiers ténors.

* Jules Lesbros, Martin, Baryton, Chollet; les Laïs, Solié, Dabadie, Massol, Dérivis fils dans le grand-opéra, les traductions et l'opéra-comique. (Remplaçant M. *Guyot.*)

Boulard, première basse-taille noble.

* Padrès, premières basses-tailles comiques dans tous les genres, premières et secondes basses nobles au besoin. (Remplaçant M. *Fleury.*)

* Maillot, forts seconds ténors de grand-opéra, opéra-comique et traductions; premiers tenors légers au besoin. (Remplaçant MM. *Emon* et *Adrien.*)

Nicolo-Isouard, Philippe, premiers rôles de vaudeville marqués.

* Paumier, troisièmes et seconds ténors, jeunes Philippe, Gavaudan au besoin dans tous les genres; troisièmes et seconds amoureux dans la comédie, le drame et le vaudeville. (Remplaçant M. *Cifolelli.*)

Leclère, Laruette, premiers comiques de vaudeville.

* Chauveaux, ténors comiques dits Trial, Féréol, etc., dans l'opéra en tous genres; dans le vaudeville, les Achard et autres comiques à ses moyens. (Remplaçant M. *Gustave.*)

Isidore Dechièvre, second Trial.

* Delafosse, premiers rôles de comédie, drame, etc. (Remplaçant M. *Deveria.*)

* Chilly, jeunes premiers et premiers rôles jeunes dans la comédie, le drame, etc., et premier amoureux de vaudeville. (Remplaçant M. *Fanolliet.*)

Kime, premiers comiques.

Mouchot, seconds comiques.

Félix, jeunes premiers rôles de vaudeville.

Lemaire, premiers comiques de vaudeville.

* Dermy, seconds amoureux de vaudeville, drame et comédie. (Remplaçant M. *Montaland.*)

Cudot, pères-nobles.

* Cossard, pères comiques dits financiers, premiers comiques marqués dans la comédie, le drame et le vaudeville. (Remplaçant M *Tirard.*)

* Riquier, grandes utilités en tous genres.

* Hanoé, utilités en tous genres.

Mesdames,

Lavry, première chanteuse à roulades.

Félix-Melotte, première chanteuse sans roulades.

Riffaut, première Dugazon, deuxième chanteuse.

* Louise Panien, mères Dugazon, fortes secondes chanteuses annexées à l'emploi, ou qu'elle jouerait au besoin. (Rempl. madame *Bousigue.*)

* Caussin, premières duègnes d'opéra, caractères de comédie, drame et vaudeville, mères-nobles au besoin. (Rempl. madame *Louis.*)

* Riquier, secondes duègnes, seconds caractères, emplois d'utilité.

* Bénard, premiers rôles graves, mères-nobles dans la comédie, drame, etc. (Remplaçant madame *Charton.*)

* Jolly, jeunes premières, premiers rôles jeunes dans la comédie, le drame et le vaudeville. (Remplaçant mademoiselle Elisa *Halley.*)

Emma Bernard, soubrette.

* Cossard, ingénuités, jeunes premières dans la comédie, le drame, et au besoin dans le vaudeville. (Remplaçant mademoiselle *Laignelet.*)

Brochard, ingénuités.

* Marie-Virginie Goy, premières amoureuses, Déjazet et travesties dans le vaudeville; les secondes Dugazon dans l'opéra (Remplaçant madame *Fleury.*)

* Alida Beneyt, les ingénuités, premières amoureuses, Déjazet, travesties dans le vaudeville.

* Coraly Mouchot, troisièmes amoureuses dans tous les genres, emploi d'utilité.

Ballet.

MM.

* Gilbert, maître de ballet, rôles mimes.
Allard, premier danseur.
Bouxary, deuxième danseur.
Berthier, danseur comique.
* Colon, troisième danseur, coryphée, mime.

Mesdames,

Caroline Beaucourt, première danseuse.
Sigalloux, deuxième danseuse.
Clotilde Laurent, troisième danseuse.

Le corps de ballet sera porté à vingt personnes.

— Nous avons sous les yeux les épreuves d'un petit volume que va publier M. Octave Portret, dont nous avons déjà eu l'occasion de recommander un ouvrage : *la Vie du Cid*. La nouvelle publication de M. Portret est une traduction des *Odes d'Anacréon*, suivies de *Julien d'Egypte*, *Sapho*, *Théocrite*, *Bion*, etc., et de la réimpression de la traduction du même auteur, par Remy Bellot. Nous nous occuperons de cet ouvrage aussitôt qu'il aura paru ; mais nous pouvons dire, dès à présent, que cette œuvre se distingue par un style pur et concis qui doit faire bien augurer de l'exactitude de la traduction.

— La statue de Boïeldieu, de Dantan, jeune, est arrivée à Rouen. Espérons que le retard, dont la faute doit, à ce qu'il paraît, tomber sur l'entrepreneur seul, ne se prolongera pas long-temps, et que nous pourrons bientôt fêter l'inauguration de ce beau bronze.

Le gérant, Ch. Richard.

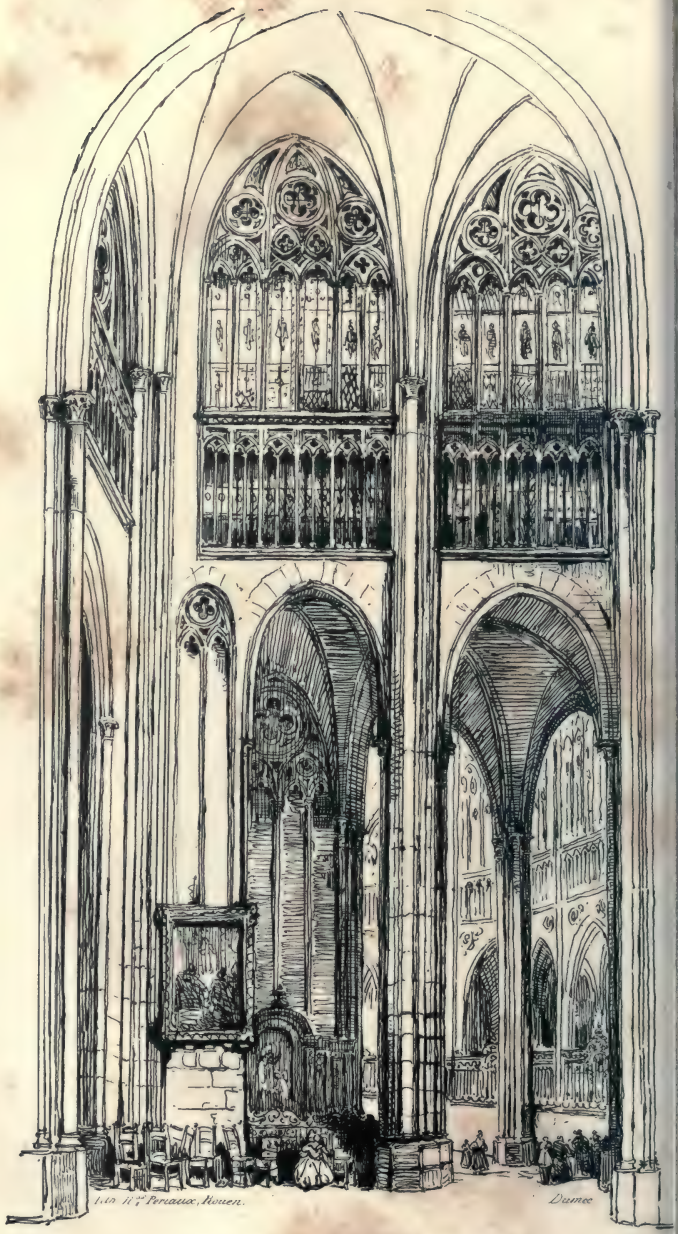

Vue intérieure de l'Eglise St Ouen.

RICHARD-CŒUR-DE-LION.

Sa Vie et son Tombeau.

— FIN [1]. —

L'Angleterre n'avait pas pris une grande part à la révolte de Jean, et lorsque Richard rentra en possession de son royaume un seul château tenait encore pour le rebelle ; c'était celui de Nottingham. Le roi va en pousser le siége. Tout d'abord il fait dresser une potence haute comme les plus grands arbres, et y pend quelques prisonniers. A cette vue, le commandant, qui jusque-là n'avait pas voulu croire au retour de son souverain, s'écrie: « Pour le coup je reconnais Richard ! » et il se rend à l'instant.

Une assemblée de Pairs, à laquelle assista Éléonore, fut convoquée à Nottingham. Cœur-de-Lion, pressé d'aller se venger de Philippe, n'avait que deux mois à donner aux affaires de l'Angleterre; mais il employa avec une activité miraculeuse le peu d'instans qu'il pouvait consacrer au bonheur de ses

[1] Voir les livraisons de Décembre 1838, Janvier et Février 1839.

sujets ; et voici par quels bienfaits le roi dont ils fêtaient le retour les récompensa des sacrifices que leur avait coûtés sa délivrance.

Il établit un impôt énorme sur les terres. Il remet les tournois en honneur, pour avoir la facilité de faire payer des droits exorbitans aux comtes et barons qui voudront y prendre part. Il se fait rendre toutes les fonctions, tous les bénéfices, domaines, gouvernemens, bourgs et châteaux qu'il avait vendus en partant pour la croisade, donnant pour raison que les acquéreurs ont gagné plus qu'ils ne lui avaient payé, pendant leurs quatre années de possession. Il engage ceux qui se trouveraient lésés à lui présenter des comptes ; mais, en même temps, on prévient sous-main les braves gens qui prenaient cette jonglerie au sérieux, que le gibet de Nottingham sera seul chargé de régler les comptes du roi Richard. Il se rappelle la protection qu'il a promise aux juifs et pense à venger la mémoire de ceux qu'il a laissé massacrer. Tout plein de ce noble sentiment, il se met au lieu et place des juifs assassinés, et, en cette qualité, poursuit leurs meurtriers pour se faire payer des amendes, et leurs débiteurs pour recouvrer leurs créances et il garde le tout pour lui. Enfin il fait changer son sceau et annule tous les actes civils qui ont été scellés pendant son absence, déclarant qu'ils ne peuvent reconquérir leur validité que par l'application du nouveau sceau royal : bien entendu que cette sanction, à laquelle tous les propriétaires furent obligés de se soumettre sous peine d'être dépossédés, ne fut accordée que moyennant une grosse rétribution.

Tous les ordres de l'État furent soumis à ces horribles exactions. Le clergé, la noblesse et les vilains étaient égaux devant la cupidité de Richard ; mais tout retombait sur le dos du pauvre peuple, parce que le clergé et la noblesse savaient se faire rendre par leurs vassaux plus qu'ils n'avaient donné.

Par ces mesures, dans la conception et l'exécution desquelles l'impitoyable avidité d'un tyran appelle à son aide l'ignoble esprit de chicane d'un procureur fripon, le héros des croisades ramasse de quoi payer le reste de sa rançon et les frais de la guerre qu'il allait entreprendre sur le continent, où le justicier Hubert déclara qu'il lui avait envoyé, en moins de deux années, la somme monstrueuse de 1,100,000 marcs !

Un nouveau sacre avait été jugé nécessaire par l'assemblée de Nottingham, pour purifier le roi d'Angleterre des fers de l'esclavage qu'il avait portés, et le relever de l'hommage qu'il avait fait à l'Empereur en lui remettant sa couronne. Ce second couronnement eut lieu à Winchester le 17 avril.

Le 2 mai il rejoint sa flotte à Portsmouth. Avec son entêtement et son extravagance ordinaire, il veut partir malgré l'avis des matelots. Mis en danger de périr par la tempête, il est heureux de trouver un refuge dans le port qu'il a quitté. Les vents deviennent favorables au bout de quelques jours; il repart et met le pied sur la terre de Normandie le 12 mai.

Jean, incapable de résister en face à son terrible frère, sollicite sa grâce, appuyé par la vieille Eléonore. Il veut donner au roi d'Angleterre un gage de sa soumission et de son dévouement; et, pour cela, en vrai Plantagenet, il invite à dîner les chevaliers français que Philippe son allié lui avait envoyés pour défendre Evreux qu'il occupait. Ils étaient trois cents; pendant le dîner il les fait massacrer, pique leurs têtes sur des pieux et les fait promener autour des murs de la ville; il livre ensuite Evreux au roi d'Angleterre, et, fort de cette action héroïque, vient se jeter aux pieds de son seigneur. Richard lui pardonne, et pour toute punition se contente de lui reprendre les possessions qu'il lui avait données, et de faire écorcher vif Robert de Nunant son sénéchal.

Il est à peu près impossible de raconter avec ordre et dans

tous ses détails la guerre qui remplit les cinq dernières années de Richard, et dont la Normandie fut le véritable enjeu. De toutes les guerres politiques dont nos chroniqueurs ont fixé le souvenir, aucune ne fut plus mesquine, plus misérable. Il serait aussi fastidieux pour le lecteur que pénible pour l'écrivain de suivre pas à pas l'histoire dans cette route incertaine qu'elle a péniblement tracée à travers une suite non interrompue de félonies, d'exactions, de crimes, de massacres et de féroces représailles; il suffira d'en esquisser les principaux faits.

Philippe-Auguste avait commencé la guerre sous le prétexte de réclamer Alix et sa dot. Cette satisfaction lui fut refusée par les représentans de Richard, qui n'avait guère songé à ordonner l'exécution du traité de Messine. Cependant, pour justifier la violation du serment qu'il avait fait en quittant la Palestine, Philippe, profitant d'un bruit que la haine de Richard contre Conrad avait accrédité, accusait hautement le roi d'Angleterre d'être l'assassin du marquis de Tyr. Cette accusation avait pris tant de consistance, que Richard, lorsqu'il arriva en Normandie pour en chasser son ennemi, sentit qu'il fallait à tout prix détruire l'effet de ces calomnies. Il se servit d'un nouveau mensonge pour rétablir la vérité, et fit fabriquer une fausse lettre du *Vieux de la Montagne*, par laquelle le chef des Assassins se déclarait l'auteur de la mort de Conrad. Cette lettre fut crue sans que personne s'avisât d'en contester l'authenticité.

Les hostilités commencèrent par des prises de places. Philippe, chassé de Verneuil par Richard, s'empara d'Evreux; et, pour venger ses trois cents chevaliers, assassinés par Jean-sans-Terre, il mit le feu à cette ville le 29 mai.

Au mois de juin, Richard surprend Philippe à Beaujour, entre Fretteval et le château de Blois, l'attaque à l'improviste, et fait main basse sur ses bagages, parmi lesquels se trouvaient

les archives de la couronne, que le roi de France avait coutume de porter partout avec lui. Ce fut la perte de ce précieux dépôt, s'il faut en croire quelques historiens, qui décida Philippe-Auguste à établir des archives à demeure.

Les deux nations, épuisées, ruinées, s'effacèrent complètement dans cette guerre qui ne fut, à proprement parler, qu'un duel acharné, un duel à mort entre les deux souverains. Toute loyauté, toute pitié furent bannies de cette lutte dans laquelle le roi de France et le roi d'Angleterre ne furent plus que deux chefs de partisans, et n'eurent guère à leur solde que des bandits étrangers.

Richard, à qui ce genre de guerre convenait d'autant mieux qu'il ne sut jamais en faire d'autre, avait rassemblé ses routiers, et marchait à leur tête secondé par un lieutenant digne de lui ; c'était un intrépide brigand, sans foi ni loi, capable de tout mal, nommé Marcadès.

Le caractère de cette affreuse guerre peut être peint en deux traits. Un jour que Richard, pour suivre les mouvemens de l'ennemi, était monté sur la roche où il fit construire, quelques années plus tard, le Château-Gaillard, on lui annonça qu'un détachement de ses troupes venait d'être battu par les Français. Dans sa fureur, il saisit trois prisonniers chargés de fers, qu'on venait de lui amener et les précipita au pied de la roche où ils se brisèrent en tombant ! Une autre fois, ses troupes avaient fait seize prisonniers, il fait crever les yeux à quinze d'entr'eux. Quant au seizième, il ne lui fit crever qu'un œil, afin qu'il pût reconduire ses camarades aveugles au camp des Français !

Ces cruautés étaient accompagnées des plus honteuses félonies ; ainsi Richard, après avair soulevé le dauphin d'Auvergne contre Philippe, le lui livra lâchement, aussitôt qu'il y trouva quelque avantage.

Cependant, une trève devenait indispensable; les rois eux-mêmes avaient besoin de reprendre haleine, sauf à recommencer le combat aussitôt qu'ils seraient délassés. Les prélats, le clergé tout entier s'interposèrent entre eux; et Mélior, légat du pape, envoyé exprès pour arrêter les hostilités, menaça les deux rois des foudres du Saint-Siége. Par cette intervention, une trève fut conclue dans le Vaudreuil, le 23 juillet 1194; elles devait durer jusqu'au 1er novembre 1195.

Pendant cette suspension d'armes, les frontières des deux pays n'en furent pas moins désolées par d'affreux brigandages.

Richard employa ces jours de repos à pressurer ses sujets d'Angleterre et du continent; le clergé ne fut pas épargné.

Bientôt les hostilités reprirent, et la Normandie en fut le théâtre. Notre province eut à souffrir, pendant cette partie du règne de Richard, toutes les calamités de la guerre, des exactions et de la famine.

En 1195, on commença des négociations pour la paix. Philippe-Auguste avait proposé à Richard de terminer le différend par le combat de cinq chevaliers de chacune des deux armées, et de s'engager à subir la chance de cette rencontre. Cet arrangement, qui prouve l'état d'épuisement et de misère où se trouvaient les deux royaumes, fut accepté par Richard, mais il y mit la condition que les deux rois feraient partie des combattans. Cette condition fut refusée par Philippe-Auguste. Les deux rois avaient eu aussi une entrevue sur les frontières du Berry et de la Touraine, entrevue dans laquelle Richard avait accablé Philippe-Auguste d'injures, au point que les pourparlers avaient été immédiatement rompus.

Ce fut à Galaon dans le Vaudreuil, qu'ils finirent par signer un nouveau traité le 15 janvier 1196. Richard avait renouvelé son hommage de suzeraineté à Philippe, et il lui remit enfin Gi-

sors et le Vexin, et lui rendit la malheureuse Alix, captive en Angleterre depuis vingt-deux ans. Philippe, de son côté, rendit à Richard ses conquêtes.

Dans l'année 1196 eut lieu à Londres le dernier mouvement patriotique des Saxons contre leurs impitoyables conquérans. Les impôts dont Richard accablait ses sujets en furent le motif; les bourgeois et le peuple se soulevèrent contre l'aristocratie qui s'exemptait des charges et les faisait peser sur les pauvres de tout leur poids Le chef de cette révolte fut un Saxon nommé William, qui n'avait jamais voulu couper sa barbe, signe distinctif de sa race, et que pour ce motif on nommait William à la longue barbe. Ce William était un avocat dont les actions appuyaient énergiquement les paroles. Quelque habile que l'histoire le représente, William fit cependant preuve d'une grande simplicité en comptant un moment sur Richard pour soutenir la cause de la justice et de la vérité. Il alla trouver le roi sur le continent, se jeta à ses pieds et lui demanda aide et protection pour le pauvre peuple de Londres. Cœur-de-Lion promit tout et n'y pensa plus. William, de retour, fut en butte aux persécutions et à la haine des hommes puissans qu'il avait dénoncés, et bientôt il y succomba et sa cause périt avec lui. Attaqué dans un guet-apens, il y échappe et se réfugie avec neuf de ses compagnons dans l'église de Sainte-Marie de l'Arche. Là, le peuple pour qui il combattait l'abandonne aux attaques de ses ennemis. La sainteté de son asile ne put pas même le sauver; l'archevêque de Cantorbéry fit mettre le feu à l'église! William, obligé de se livrer, reçut un coup de couteau dans le ventre, du fils d'un misérable bourgeois qu'il avait tué en se défendant; dans cet état, il fut attaché à la queue d'un cheval et traîné au gibet, où il mourut martyr d'une cause pour laquelle tant d'autres sont morts depuis sans qu'elle soit encore gagnée. Avec lui finit la dernière convulsion d'indé-

pendance de sa malheureuse race que nos aïeux avaient exterminée. Le peuple stupide vint adorer comme un saint celui qu'il avait lâchement laissé égorger.

Richard profita de la paix qu'il venait de conclure pour aviser à d'autres guerres. Il se rendit dans la Bretagne afin de s'en emparer et de l'exploiter pendant la minorité de son neveu Arthur. Il avait pris par trahison sa belle-sœur, Constance, et refusait aux barons bretons de la leur rendre, malgré le serment solennel qu'il leur en avait fait. Déjà Eléonore, sœur d'Arthur, était en son pouvoir. Dans le traité avilissant par lequel il obtint sa délivrance, il avait donné à Léopold d'Autriche, son mortel ennemi, sa nièce Eléonore en mariage; acceptant cette condition dégradant que la jeune princesse serait conduite à l'autrichien, qui, après l'avoir examinée, se réservait de la renvoyer à son oncle, si elle ne lui convenait pas. Heureusement pour Eléonore, Léopold était mort pendant qu'elle se rendait près de lui. Depuis ce temps, Richard avait gardé sa nièce pour s'en servir dans quelque traité, suivant l'usage barbare de ces temps affreux.

Sans aucun égard pour le saint temps de carême, Richard attaque donc la Bretagne, avec sa férocité accoutumée. Toutes les places qui lui résistèrent furent brûlées et rasées; les partisans de Constance, poursuivis par le fer et le feu, étaient enfumés comme des renards jusque dans les cavernes où ils cherchaient un refuge. Ces barbares expéditions, qui se passèrent pendant la semaine de la Passion de 1197, se terminèrent par la défaite et la honte de celui qui les avait commandées. Richard, défait près de Carhaix par les barons bretons, à la tête desquels combattait le brave Alain de Dinan, sénéchal de Bretagne, fut obligé de fuir cette province où d'affreuses dévastations avaient marqué son passage.

Vers cette époque, Marcadès, à la tête de ses Brabançons,

était allé dans le Beauvoisis pour y lever des contributions. Guillaume, évêque de Beauvais, prit le commandement de ses troupes, et marcha à la rencontre de ces bandits ; mais il fut fait prisonnier le 19 mai 1197. Guillaume était parent de Philippe-Auguste ; Richard le fit charger de chaînes. Célestin III, ayant écrit au roi d'Angleterre pour lui demander la liberté de *son fils l'évêque de Beauvais*, Cœur-de-Lion envoya au Pape la cotte d'armes tachée de sang du prélat, avec ces mots : « *Reconnaissez-vous la tunique de votre fils ?* » Célestin ayant regardé l'armure qu'on lui présentait, répondit en riant : « *Ceci « est la tunique d'un fils du dieu Mars ; que le dieu Mars le « délivre s'il peut.* »

La mort de Henry VI ayant amené l'élection d'un empereur, Richard, moyennant une dépense de 70,000 marcs, obtint le trône d'Occident pour son neveu Othon de Brunswick. La corruption électorale n'est pas d'invention moderne. Othon avait déjà été fait duc d'Aquitaine et comte d'Anjou par son oncle ; et la manière paternelle dont ce prince gouverna ces deux provinces, fut la satire la plus sanglante du gouvernement de Richard, qui n'avait cessé d'y porter la ruine et la désolation.

Une des clauses du traité de Galaon interdisait aux parties contractantes d'élever aucun château fort pendant la trève. Cela n'empêcha pas Richard de construire le Château-Gaillard. Le terrain sur lequel se dressa cette forteresse appartenait à Gauthier, archevêque de Rouen, qui avait contribué pour une somme considérable à la rançon de Richard dont il était l'ami. Aucun sentiment de reconnaissance n'était capable d'arrêter Cœur-de-Lion, qui s'empara, sans autre formalité, de la propriété de son ami. L'archevêque Gauthier mit la Normandie en interdit, et l'on raconte qu'une pluie de sang vint effrayer

les travailleurs, pendant que Richard était avec eux. Obligé de céder, le roi d'Angleterre donna à Gauthier, en compensation de ce qu'il lui avait pris, des terres d'une valeur beaucoup plus considérable. On trouve les détails de cet échange dans une charte du 16 octobre 1197. Un an suffit pour terminer cette formidable forteresse que Richard appelait le rempart de la Normandie, qu'elle ne sut pas défendre. Il s'écriait en contemplant son ouvrage : « Qu'elle est belle, ma fille d'un an ! » Et comme on lui rapportait que Philippe-Auguste avait dit que, quand même son château serait de fer, il n'en tomberait pas moins sous ses coups, il répondit : « Et moi, je voudrais qu'il fût de beurre ; « je saurais encore le défendre contre lui et les siens. »

Cependant, la trêve avait été rompue par Richard à sa sortie de Bretagne. Philippe voulut alors s'emparer d'Aumale, et le roi d'Angleterre se disposa à en faire lever le siége. Au moment du combat, tandis que la victoire était encore incertaine, Richard aperçoit Alain de Dinan qui, retiré à l'écart, rattachait son casque brisé dans la mêlée; Cœur-de-Lion profite de cet instant pour fondre sur son ennemi; mais Alain se remet sur ses étriers, attend intrépidement le roi, et, tandis que la lance de Richard se brise sur l'écu de l'inébranlable Breton, celle d'Alain, passant entre les jambes du roi, va frapper le pommeau de derrière de sa selle, et fait rouler à terre le cheval et le cavalier. Cœur-de-Lion saute lestement sur un autre cheval, et fuit avec les siens qui étaient en pleine déroute.

Le 30 septembre 1198, Richard, qui avait rassemblé sa petite armée au château de Dangu, et ravagé les bords de la Seine dans l'Ile-de-France, attaque Philippe-Auguste près de Gisors. Le roi de France, mis en fuite et poursuivi de près, n'a que le temps de se réfugier vers la ville. Au moment où il passait sur le pont-levis de la porte, le pont se rompt, Phi-

lippe tombe à l'eau et ne doit son salut qu'à la vigueur de son cheval. Richard écrivait, en racontant cette circonstance : « Le roi de France a bu un coup dans la rivière. »

Enfin, le 13 janvier 1199, une dernière conférence eut lieu entre Richard et Philippe. Les deux rois se rencontrèrent au bord de la Seine, entre Andely et Vernon. Comme ils se défiaient l'un de l'autre, avec beaucoup de raison, ils s'étaient arrangés pour éviter toute surprise. Richard était en bateau sur la Seine, et Philippe à cheval sur le rivage. Les pourparlers amenèrent la conclusion d'une trève de cinq ans.

Cette trève n'aurait sans doute pas été mieux observée que les autres ; mais la mort se chargea d'y mettre ordre : la dernière heure de Richard allait bientôt sonner.

Le dernier fait d'arme de Cœur-de-Lion fut un acte de brigandage : ce prince orgueilleux mourut misérablement dans une tentative de vol à main armée.

Vidomar, vicomte de Limoges, avait trouvé un trésor ; c'étaient, dit-on, les statues d'un empereur romain, de sa femme et de ses enfans, de grandeur naturelle et d'argent massif. Il s'était empressé d'envoyer à son suzerain la part qui lui revenait d'après les lois féodales ; mais Richard voulut avoir tout. Le roi d'Angleterre, qui laissait volontiers à d'autres le soin de gouverner son royaume, ne s'en rapportait qu'à lui-même pour de pareilles expéditions. Il vint avec ses Brabançons, et accompagné de son ami Marcadès, mettre le siége devant le château de Chaluz où Vidomar avait enfermé son trésor. La garnison, incapable de se défendre contre des forces aussi supérieures, offrit de se rendre ; mais ce n'était pas là le compte de Richard ; un vol sans meurtre ne pouvait lui procurer qu'une satisfaction incomplète, et l'or arrosé de sang doublait de prix

à ses yeux. Il refusa donc la capitulation qui lui était proposée, et dit que puisqu'il s'était donné la peine de venir assiéger le château de Chaluz, il voulait avoir le plaisir de l'enlever d'assaut et de faire pendre tous ses défenseurs sur la brèche. Les malheureux assiégés n'eurent plus qu'à se faire tuer en combattant.

Un jour, c'était le 26 mars 1199, Richard, qui voulait voir les progrès du siége, se promenait autour du château, et calculait dans combien de jours il pourrait s'en rendre maître, lorsqu'il fut frappé à l'épaule gauche d'un carreau d'arbalète, arme dangereuse qu'il avait apportée lui-même de la Palestine, et introduite dans ses troupes, malgré la défense du pape Innocent III, qui en avait formellement interdit l'usage.

Aussitôt Richard, pour se venger, ordonne l'assaut; le château est pris, tous ceux qui y sont trouvés vivans sont pendus. Un seul a la vie sauve; c'est l'archer qui a lancé le trait dont le roi a été atteint; on le réserve pour un supplice plus affreux.

La blessure de Richard n'était pas dangereuse, mais son intempérance, sa débauche et la maladresse de son médecin, envenimèrent la plaie, et bientôt tout espoir fut perdu.

Comme Richard approchait de ses derniers momens, il voulut que l'archer qui l'avait blessé fût amené devant lui. C'était un jeune homme, nommé Bertrand de Gourdon En le voyant, le roi lui demanda : « Que t'ai-je fait? Pourquoi m'as-« tu tué? » Cette demande adressée à un homme que, quelques jours auparavant, il tenait assiégé avec la résolution irrévocable de le faire pendre aussitôt qu'il l'aurait pris, dénote chez son auteur la plus candide ingénuité. Cependant, Bertrand avait encore d'autres motifs de haine légitime contre Richard; il avait à venger la mort de son père et de ses frères, que Cœur-de-Lion avait tués de sa propre main. Aussi dit-il au roi qu'il ne craignait pas les supplices, et qu'il mourrait content s'il avait

délivré le monde d'un fléau tel que lui! Richard accorda à Bertrand une grâce dont celui-ci n'avait nul besoin, puisqu'il n'avait fait qu'obéir loyalement aux lois de guerre; et il ordonna qu'il fût renvoyé sain et sauf avec cent sous anglais. Mais c'était là un pardon comme les victimes les plus vulgaires en ont de tout temps accordé à leurs meurtriers; pardon qui ne coûte rien à celui qui le donne, et ne profite jamais à celui qui le reçoit. Marcadès, en effet, qui connaissait bien Richard, ne put attribuer cette clémence inaccoutumée de son maître qu'à un affaiblissement notable de ses facultés; aussi ne tint-il aucun compte des dernières volontés du moribond; et à peine Bertrand sortait-il plein de sécurité de la tente du roi d'Angleterre, que le routier le saisit et le pendit à un arbre, après l'avoir préalablement tenaillé.

Quelques historiens ont placé ici la grande scène de pénitence que d'autres font jouer à Richard en Sicile. Pour moi, je donnerais volontiers raison aux uns et aux autres. Richard a dû renouveler, au moment de sa mort, ces actes solennels d'un tardif repentir. Cette dévotion toute matérielle était tout-à-fait dans l'esprit du temps, et s'accordait parfaitement avec les croyances absurdes de ces siècles grossiers. Les héros du moyen-âge, animés d'une foi mille fois plus pernicieuse que l'incrédulité, commettaient avec une entière sécurité toutes les horreurs, toutes les iniquités; convaincus que, pourvu qu'ils eussent, avant de mourir, le temps de se jeter sur un sac de cendres, et de se faire administrer une solide flagellation, tous leurs méfaits leur seraient comptés au ciel comme de bonnes actions. Ainsi pensait Richard, et il dut agir en conséquence.

Quoi qu'il en soit, Richard expira le 6 avril 1199; il laissa son trône et toutes ses possessions à son frère Jean-sans-Terre, choisissant ainsi pour successeur le seul homme qui eût assez de mauvaises qualités pour le faire regretter.

Arrivé à la fin de cette notice interminable, que j'ai cependant tâché de faire assez rapide pour qu'on ne la trouvât pas trop longue, je m'aperçois que je n'ai pas flatté mon héros. C'est que, complètement étranger à cette courtisanerie dont la plupart des historiens entourent les rois, même après leur mort, je n'ai fait qu'obéir naïvement aux impressions qu'ont fait naître en moi les lectures sans fin auxquelles je me suis livré, et qui n'ont abouti qu'à cette incomplète mais véridique ébauche.

Richard, doué d'une force musculaire prodigieuse, gonflé de l'orgueil le plus exagéré, dut à cet avantage physique et à ce défaut moral presque toutes ses qualités guerrières. Dans ce temps, la vigueur corporelle était tout dans les combats, et l'orgueil de Richard lui avait persuadé que personne ne pouvait l'égaler en vigueur. De là sa confiance en lui; de là sa bravoure. Plein de lui-même, rapportant tout à lui, il aurait pu, comme presque tous les hommes politiques de son temps, prendre cette devise dont l'égoïsme profond de Louis XIV n'a osé que le diminutif : « L'Univers, c'est moi! » Je ne blâme point les imaginations heureuses qui voient de bonne foi dans Richard une personnification brillante et poétique du moyen-âge; mais je demande aussi grâce pour les dispositions plus positives de mon esprit, qui ne me permettent de voir dans Richard que la personnification de la force brutale et inintelligente dirigée par des instincts féroces. Richard vivait, sans doute, dans un détestable temps; mais il était détestable même pour son temps.

Au reste, cette opinion fut celle de ceux de ses contemporains qui osèrent dire la vérité. Beaucoup d'épitaphes et de pièces de vers ont célébré Richard après sa mort, et je pourrais facilement remplir plusieurs pages de citations en ce genre; mais, perdu au milieu de ces plates élucubrations où

le mauvais goût le dispute à la plus basse flatterie, je trouve un quatrain de la sincérité la plus crue et que je vais citer seul, parce qu'il forme la seule épitaphe que méritât Richard. Ce quatrain est l'œuvre d'un religieux de Cantorbéry :

VIRUS, AVARITIA, SCELUS, ENORMISQUE LIBIDO
FOEDA FAMES, ATROX ELATIO, COECA CUPIDO,
ANNIS REGNARUNT, BIS QUINIS; ARCUBALISTA
ARTE, MANU, TELO, PROSTRAVIT VIRIBUS ISTA.

Ce que je traduis :

« Le poison, l'avarice, le crime, la débauche effrénée, la « cupidité sordide, l'orgueil monstrueux, l'ambition aveugle, « ont régné deux fois cinq ans : une arbalète, de l'adresse, une « main et un trait, les ont détrônés. »

Il n'y a rien à ajouter à cette oraison funèbre, qui énumère avec tant de concision et de vérité toutes les brillantes qualités du roi Richard-Cœur-de-Lion.

Avant de revenir à sa tombe, d'où je suis parti, je noterai rapidement deux observations de simple curiosité archéologique : Richard fut le premier duc de Normandie qui eut des armoiries; elles étaient, suivant le style héraldique, de *gueules à trois léopards l'un sur l'autre d'or;* ces armoiries font encore aujourd'hui partie de celles des rois d'Angleterre. Richard est aussi le premier duc de Normandie dont on ait des monnaies d'argent frappées dans le duché.

Pour ne rien omettre, voici le portrait de Richard conservé par plusieurs historiens : Sa taille était au-dessus de la mé-

diocre, sa tournure élégante, ses cheveux d'un blond roux, ses membres droits et souples. Il avait les bras très longs et les jambes haut fendues; enfin, son extérieur offrait un ensemble digne de la majesté royale de ce temps là.

Selon son désir, trois villes se sont partagé le cadavre de Richard-Cœur-de-Lion. Son corps fut inhumé à Fontevrault, aux pieds de celui de son père; Charroux, et non pas *Chartres*, comme l'a imprimé intrépidement M. Capefigue, reçut sa cervelle, son sang et ses entrailles; Rouen possède son cœur. J'avoue encore ici que je n'ai pu me décider à voir, dans le legs fait à notre ville par Richard, une preuve de son affection pour la Normandie. Je ne m'oppose pas à ce que le chapitre de la cathédrale mesure l'attachement de Cœur-de-Lion pour Rouen sur les trois cents muids de vin qu'il en a reçus, et en reconnaissance desquels il a dit, pour le repos de son ame, tant de messes qui auraient pu être mieux employées; mais je me permets de penser que Richard n'a jamais aimé, ni la Normandie, ni l'Angleterre, ni aucune des provinces qui avaient le malheur de lui être soumises, que de l'amour qu'un propriétaire avide a pour la ferme qui lui rapporte de gros revenus. N'est-il pas plus vraisemblable que Richard, en donnant son cœur à Rouen, n'avait d'autre pensée que d'affermir, par cette prise de possession posthume, les droits des rois d'Angleterre sur notre belle province qui allait leur échapper? Je n'émets ces opinions qu'avec la réserve qui convient à mon peu d'autorité en pareille matière; mais ce que j'affirme de la manière la plus positive, c'est que Richard, en donnant son cœur à la cathédrale de Rouen, lui a, sans contredit, donné ce qu'il avait de plus mauvais.

Voyez cependant ce que c'est que notre pauvre nature humaine : l'histoire de ces souverains féroces et avides est celle qui nous intéresse le plus ! Qu'on nous parle d'un roi vertueux qui ait su procurer à ses sujets la paix et le bonheur, on nous endormira. Plus les peuples ont été accablés de misères, plus les rois ont commis de crimes, plus cela nous amuse ; et, sous ce rapport, l'histoire de Richard-Cœur-de-Lion est, certes, la plus amusante des histoires, assertion qui pourra paraître étrange de ma part à ceux qui viennent de lire cette notice, mais qui n'en est pas moins vraie !

Enfin me voilà revenu, après un long détour, devant ce tombeau d'où j'étais parti. Qu'il me soit permis de m'y arrêter un moment, pour faire mes derniers adieux à mon héros, et régaler mes lecteurs d'une petite dissertation archéologique qu'ils ont le droit de ne pas lire.

Des trois sépultures de Richard-Cœur-de-Lion, nous n'en connaissons que deux. Celle de Charroux, d'autres disent de Poitiers, nous est parfaitement inconnue. On trouve des détails sur celle de Fontevrault dans plusieurs ouvrages, entre autres dans les *Tombeaux* de M. A. Deville, qui a donné une gravure de la statue qui la décorait.

Quant à la sépulture de Rouen, on peut lire, dans la *Revue de Rouen* du mois d'août 1838, l'intéressant rapport de M. A. Deville sur les fouilles qui ont amené la découverte de la tombe et du cœur de Richard, enfouis depuis un siècle sous les dalles du sanctuaire de la cathédrale. Nous ne reviendrons pas sur ces détails ; nous nous bornerons à dire, en quelques mots, notre opinion sur la statue, que l'on peut voir maintenant dans la chapelle de la Vierge, derrière la clôture en planches qui met à l'abri des mains indiscrètes le magnifique tombeau des D'Amboise.

Plus nous avons examiné cette statue, plus nous avons été convaincu qu'elle est d'une époque de beaucoup postérieure à celle de la mort de Richard. Deux comparaisons nous ont inébranlablement affermi dans cette opinion.

D'abord, nous avons comparé la statue de Rouen à la copie que M. Deville a faite de celle de Fontevrault; cette copie offre toutes les garanties d'exactitude possibles; elle a été dessinée et gravée par un archéologue versé dans l'étude des arts du moyen-âge, et qui a dû conserver scrupuleusement le caractère du monument qu'il voulait représenter. Or cette première comparaison ne peut laisser aucun doute, et on voit, au premier coup d'œil, que la statue de Rouen est d'un demi-siècle plus jeune que celle de Fontevrault. Les sculptures du XIIe siècle portent, écrite en signes parfaitement clairs, la date de leur naissance. A cette apparence sèche, maigre, roide, plate et étriquée, qui peut méconnaître, dans la statue de Fontevrault, une de ces œuvres du XIIe siècle, qui, par leur ressemblance ou plutôt par leur identité inexplicable, semblent toutes copiées sur le même modèle, taillées par le même ciseau. Regardez maintenant notre statue, et voyez combien elle a plus de moëlleux, d'ampleur et de noblesse, et combien elle porte les traces de ce progrès marqué, de cette renaissance des arts qui commença dans le XIIIe siècle.

Que si nous passons à la seconde comparaison, la conclusion sera plus nette encore. Il suffit, pour savoir à n'en pas douter l'âge de notre statue, de la rapprocher de celles qui décorent les tombeaux des premiers rois de France, à Saint-Denis. Une analogie frappante n'existe-t-elle pas entre ces statues et celle de Richard? Est-il possible de douter qu'elles soient de la même époque? Or, on sait que les statues des premiers rois de France, à Saint-Denis, ont été exécutées, par les ordres de saint Louis, dans le milieu du XIIIe siècle.

La continuation des fouilles, dans le sanctuaire de la cathédrale, pourrait jeter un grand jour sur cette question; si, comme on a lieu de l'espérer, elles ont pour résultat l'exhumation de la statue de Henri-le-Jeune, enfoui non loin de son frère. Mais ces recherches, si utiles pour l'histoire et l'archéologie, et si intéressantes pour notre ville, ont été brusquement interrompues, nous ne savons pourquoi, ni par qui. Nous ne cesserons de réclamer contre la suspension de ces travaux inoffensifs, suspension qui, si elle était longtemps prolongée, finirait par être regardée comme définitive et attirerait sur ses auteurs, quels qu'ils soient, la réprobation de tous les hommes éclairés. Nous ne voulons pas croire que l'on arrête plus long-temps le zèle respectueux de nos antiquaires; et nous nous proposons de compléter, à la reprise des fouilles, cette dissertation que sa brièveté recommande à l'indulgence des lecteurs.

Je ferai remarquer, en terminant, que j'aurais pu enjoliver cette notice de nombreux renvois aux autorités que j'ai consultées. Il ne tenait même qu'à moi de l'embarrasser et de la grossir par des citations pédantes, des textes ambigus et d'oiseuses et interminables dissertations; mais je n'en ai rien fait, dans l'espoir que ceux qui la liront me sauront, au moins, gré de tout ce que je n'ai pas dit.

Ch. Richard.

—

A LA NORMANDIE.

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.
VIRGILE.

O terre! ô souvenir de mon ame ravie!
Toi qu'en mes songes j'entrevois!
Terre où mon œil, enfant, aux splendeurs de la vie
S'ouvrit pour la première fois!

Terre où je m'éveillai de mon sommeil sans rêve
Sur les rivages du néant;
Ainsi qu'un naufragé sur la lointaine grève
Où l'a déposé l'Océan.

Terre où, souvent bercé d'une douce chimère,
Bercé sur le sein maternel,
Je crus, dans le sourire et les yeux de ma mère,
Voir un rayon de l'Éternel.

Terre où mon cœur goûta le miel de la tendresse
Et l'amertume des douleurs,
Dont l'écho répéta mon premier chant d'ivresse,
Dont le sol but mes premiers pleurs.

O patrie! en allant jusqu'où va la poussière
De notre frêle humanité,
En allant aussi loin que s'étend la frontière
Des jours et de l'immensité!

O patrie! où jamais trouver une contrée,
Un Éden aussi doux que toi;
Un ciel pur dont l'aspect à mon ame enivrée
Donne autant d'espoir et de foi!

Nulle part il n'existe, au penchant des collines,
Plus d'ombre et d'herbe pour s'asseoir;
Plus de bois verdoyans, plus de fleurs sans épines,
Plus de parfums dans l'air du soir.

Que, pour d'autres climats, l'hiver ait moins de glaces
Et moins de brumes dans les cieux;
Que leur soleil d'été, rayonnant dans lespace,
Ignore les jours pluvieux :

A toi le vert printemps, ma chère Normandie,
A toi ses brillantes couleurs;
L'émail de ses gazons et sa brise attiédie;
A toi les pommiers tout en fleurs !

Laisse le vent d'été semer sur la pelouse
Ta fraîche parure d'un jour;
Pareille au bouquet blanc qui, du front de l'épouse,
Tombe au premier baiser d'amour.

Car l'automne revient d'une moisson vermeille
Couronner tes champs et tes prés;
Car le fécond octobre enrichit ta corbeille,
Des fruits que juillet a dorés.

O vallons verdoyants où serpente la Seine,
Frais coteaux, fertiles guérets!
Puissé-je, ô mon pays! fuir la tempête humaine,
Dans tes champs et dans tes forêts!

Près du fleuve limpide assis avec ivresse,
Comme autrefois, puissé-je voir
Chaque étoile du ciel de ma belle jeunesse,
Se réfléter dans son miroir!

Rêvant, comme autrefois, au coin d'un bois sauvage,
Heureux de mon bonheur passé,
Puissé-je, des beaux jours de mon pelérinage,
Revoir le chemin effacé!

Terre où je voudrais fuir, mon cœur vers toi s'élance;
Cependant je reste exilé:
Je suis semblable au nid qu'un arbre mort balance
Et dont l'oiseau s'est envolé!

Prosper Blanchemain.

ORGANISATION

DES

CLASSES LABORIEUSES.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante, adressée par M. Decorde à celui de nos collaborateurs qui s'est occupé de l'examen du mémoire sur l'*Amélioration des Classes laborieuses*. Les limites nécessaires imposées à notre recueil défendent à ce collaborateur de continuer, avec M. Decorde, la discussion des opinions de cet honorable magistrat. Mais il résultera toujours de la publication actuelle un avantage incontestable. Tous les hommes impartiaux et amis d'un progrès sage, pénétreront plus avant dans la pensée de l'auteur du mémoire couronné par l'Athénée, et ils se convaincront de plus en plus de la sincérité de ses intentions, et du désir qui l'anime de soumettre au jugement de l'opinion publique des doctrines inspirées par le sentiment du juste et du bien.

Monsieur,

J'ai lu les deux articles que vous avez insérés dans la *Revue de Rouen*, sur mon mémoire couronné par l'Athénée. Il était impossible de reproduire d'une manière plus exacte et plus consciencieuse, dans une analyse succincte, les idées dont l'ou-

vrage est le développement. Je vous remercie de ce que votre exposé renferme de bienveillant pour l'auteur.

En adoptant le plus grand nombre des aperçus présentés dans mon mémoire, vous avez trouvé néanmoins matière à quelques objections; je le comprends très bien : il serait difficile qu'une série de questions aussi graves et aussi ardues que celles renfermées dans le sujet que j'ai eu à traiter, ne fissent naître, entre les esprits qui s'appliquent à leur examen, aucun dissentiment. Je ne me propose de vous entretenir ici que d'un seul point; mais c'est le plus intéressant de tous; je veux parler du programme de l'éducation élémentaire commune. Le prix que j'attacherais à vous faire partager, ainsi qu'à vos lecteurs, l'opinion que je me suis faite à cet égard, m'a déterminé à vous soumettre quelques considérations qui me paraissent propres à lui donner un nouvel appui.

Vous ne croyez pas que l'éducation des classes laborieuses puisse comporter l'extension que je lui donne. — J'ai bien senti qu'au premier aspect on pouvait se faire naturellement cette difficulté, et ma note de la page 63 vous prouve que j'y avais réfléchi. J'ai pensé toutefois, et je pense encore, qu'un examen approfondi doit la faire diparaître. Cet examen, quant à moi, m'a conduit à la conviction qu'il y a dans ce que je propose, et nécessité, et possibilité.

La nécessité de notions fondamentales communes pour toutes les classes résulte du principe même de l'unité nationale. Il y a dans l'ame humaine une tendance instinctive au rapprochement et à l'union; mais l'union ne s'accomplit qu'à l'aide et par le moyen des conceptions intellectuelles mises, pour ainsi dire, en commun, et partagées par tous les membres d'une même société. Tant qu'il n'y aura pas, dans tous les esprits, des idées identiques sur quelques points capitaux, comme ceux que j'ai indiqués, nous n'aurons pas une seule et même

France, mais des fractions sans lien, et toujours hostiles les unes aux autres; nous aurons un tout hétérogène dont les parties seront antipathiques entr'elles. Un ordre social ne peut se comprendre sans l'adhésion de tous aux conditions essentielles qui le constituent. L'ordre, en effet, est un arrangement systématique qui ne peut se produire entre les hommes que par la conformité des idées. S'il ne prend pas là sa source, il faut pour le créer l'aide de la force; il faut pour cela faire appel à l'égoïsme, armer les opinions, les intérêts les uns contre les autres, afin d'arriver à imposer aux plus faibles la domination des plus forts.

Je répète donc qu'une éducation fondamentale commune est nécessaire, et que, par là, il faut entendre « l'inspiration « d'idées uniformes sur les bases essentielles de la société hu- « maine, et surtout les rapports principaux qui doivent lier « les hommes. »

Je conviens avec vous que les bases dont il s'agit, telles que je les ai conçues, ne sont rien moins que celles de l'état social, de la morale, de la politique, du droit civil, et même des sciences. C'est pour cela même qu'elles ont besoin, à mes yeux, d'être posées dans la masse entière de la population, car toute cette masse a affaire, permettez-moi cette expression, à l'état social, à la morale, à la politique, au droit civil et aux sciences, ne fût-ce que pour savoir ce que tout cela peut mériter de confiance, réclamer de concours dévoué, et promettre au besoin de secours et de garanties à tous. On ne peut empêcher que dans les différentes classes les intelligences actives et inquiètes ne se préoccupent de tous ces sujets. Dans le peuple, comme dans les plus hauts rangs, on raisonne, on se fait des doctrines sur la société, sur la morale, sur la politique, sur les droits généraux; mais on se fait des doctrines inspirées par la prévention et la haine, et toujours absurdes et

grossières, quand elles ne sont pas en outre dangereuse. C'est sur cette éducation spontanée et inévitable qu'il s'agit de prendre le devant, en installant à la place qu'occuperait bientôt ce chaos de conceptions incohérentes, un petit nombre d'idées vraies, fécondes, sagement coordonnées, assise fondamentale sur laquelle toute éducation plus complète pourra, par la suite, s'élever avec régularité et solidité.

Remarquez, d'ailleurs, que la libre communication qui existe et qui doit s'accroître entre les différentes classes, fait de la masse laborieuse la pépinière de tous les rangs sociaux; l'homme du peuple, intelligent et laborieux, n'a qu'nn pas à faire pour être, soit comme patentable, soit comme fermier, membre du corps électoral, pour être apte à toutes les fonctions municipales. Tous les grades de l'armée lui sont ouverts. Ce même homme du peuple est, dans tous les cas, le premier instituteur de sa famille, et les conceptions qui pénétreront d'abord dans l'esprit de ses enfans et s'en effaceront le moins, seront celles dont il était imbu lui-même, et qu'il leur aura transmises.

Je ne crois avoir à insister davantage sur ma première assertion, qu'il y a nécessité que toutes les classes participent à l'enseignement des vérités fondamentales de l'association politique et civile, de la morale, etc., afin que tous les esprits arrivent à posséder un fonds commun et central de pensées, où ils soient toujours sûrs de se rencontrer et de s'entendre.

J'ai ajouté que les notions générales et fondamentales, propres à cette éducation commune, devaient être présentées aux classes inférieures sous la forme de simples dogmes, dont la démonstration n'appartiendrait qu'à un enseignement plus élevé; c'est à ce moyen que je crois cette éducation facilement pratiquable, avec toute l'extension que j'ai donnée à son programme.

Je dois dire, avant d'aller plus loin, qu'ici le pouvoir social a une obligation sacrée à remplir, c'est d'assurer à l'enfance et à la jeunesse des classes inférieures, les moyens de prendre part à l'instruction préparée pour elles, en employant des mesures efficaces pour qu'un travail prématuré et excessif n'absorbe pas tous leurs momens. Un membre de la société, doué peut-être de facultés éminentes, qui aura plus tard à remplir envers elle les devoirs qu'elle impose à tous, qui aura peut-être à sacrifier pour elle jusqu'à sa vie, ne doit pas voir son jeune âge frustré de toute culture intellectuelle, et sa vie condamnée aux services automatiques de la brute.

Cela observé, je ne fais pas de doute qu'il ne soit possible de réussir à faire entrer dans les intelligences les plus ordinaires les notions que j'ai signalées comme devant appartenir à l'enseignement primaire, et cela en les réduisant à un nombre assez restreint de vérités, grandes et importantes sans doute, mais qui, formulées d'une manière simple et claire, et présentées comme des axiomes affanchis de toute discussion, pénétreraient et se graveraient sans peine dans les esprits.

Ces vérités, qui seraient en même temps enseignées avec leur démonstration théorique ou philosophique à la jeunesse des classes supérieures, établiraient, entre tous les rangs de la population, des convictions communes, qui leur montreraient à tous le même but social, les mettraient d'accord sur les moyens propres à y conduire, et coordonneraient leurs efforts vers ce but.

Ces notions purement dogmatiques, ces espèces d'articles de foi, le peuple les adopterait-il? — Pourquoi ne les adopterait-il pas? L'éducation fait tout. L'homme, en chaque siècle, en chaque pays, est ce qu'elle le fait. Les idées de toute sa vie sont celles qu'elle lui a données, à moins qu'une seconde éducation, destructive de la première (et c'est là le caractère de

notre époque qu'il s'agit d'effacer), ne vienne plus tard leur en substituer de contraires. Mais comment cela arriverait-il, lorsque les idées que le peuple aurait reçues avec confiance, seraient les mêmes que celles embrassées par les hautes intelligences avec conviction ?

Les vérités principales de la plupart des sciences auraient bien peu d'autorité parmi les hommes, si ceux là seuls y croyaient qui peuvent en apprécier la démonstration. Le plus grand nombre croit parce qu'il voit croire; et combien d'hommes, après l'éducation en apparence la plus complète, n'appuient pas encore leur conviction sur cet unique fondement ? N'y a-t-il que ceux qui savent lire Newton et le comprennent, qui adoptèrent son système? Les vérités religieuses ne sont-elles des vérités que pour les docteurs de la foi? Et, pour les connaître, est-il indispensable d'étudier la théologie ? N'y a-t-il de principes sociaux que pour ceux qui ont médité les pages de Montesquieu ?

La méthode dogmatique est, en réalité, la méthode universelle, le moyen de transmission de presque toutes les connaissances qui s'établissent et se propagent dans la société humaine. C'est la voie par laquelle s'introduisent, dès l'enfance, cette multitude d'idées et d'opinions fausses ou sans valeur, qui tyrannisent les hommes; que ce soit donc aussi la voie par laquelle on tâche de meubler les jeunes esprits de notions régulières, qui ne leur coûteront pas plus à acquérir que les préjugées et les erreurs dont elles prendront et garderont la place.

Le peuple ne conçoit jamais de doutes quand les intelligences supérieures sous la direction desquelles il marche, n'en manifestent pas. Ce n'est jamais dans ses rangs que commence l'incrédulité ; elle naît toujours dans les esprits dont le raisonnement seul a coutume de déterminer la conviction. Vous

voyez donc, Monsieur, qu'il n'est pas à craindre que l'éducation dont j'ai parlé puisse, chez le peuple, donner carrière aux inquiétudes et aux agitations de la pensée. Ce qui ouvre cette carrière, c'est la prétention imprudente, ou qu'il y ait pour la classe inférieure des vérités qui n'en sont pas pour la classe élevée, ou qu'il y en ait pour celle-ci auxquelles on paraisse craindre d'initier la première. — Que les différentes classes sachent également tout ce qu'il y a de fondamental et d'essentiel; c'est le plus sûr moyen « de rendre chère à chaque « citoyen l'organisation politique dont il fait partie, et de lui « en faire accepter toutes les conditions pour règle de ses « vœux et pour mesure de ses espérances. »

L'enseignement dogmatique, me dites-vous, ne s'adresse qu'à la mémoire. — Mais il s'adresse à la mémoire pour lui confier les matériaux sur lesquels doit s'exercer le jugement.— Au moins, quand cette dernière faculté ne se développera pas, la mémoire restera riche de notions vraies, cohérentes, utiles, qui, présentes dans tous les esprits à la fois, ne donneront pas lieu, dans le contact intellectuel des citoyens d'une même patrie, à cette rencontre et à cette lutte d'idées incompatibles qui s'entredétruisent. Les éducations, au contraire, se compléteront les uns par les autres, et se consolideront mutuellement.

C'est à l'aide de cette communauté d'idées que la sympathie sociale pourra se développer, que s'établira cette unité, source de résignation, de confiance et de force, qui est un besoin d'instinct, mais qui ne peut se réaliser dans les actes qu'après s'être constituée dans les esprits.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération,

DECORDE.

BIOGRAPHIE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

MADAME VICTOIRE BABOIS,

POÈTE ÉLÉGIAQUE.

Si c'est un bonheur pour nous d'entourer, pendant leur vie, de tendresse et d'affection ceux qui nous aiment, c'est encore pour nous une consolation de parler d'eux quand nous les avons perdus. Mais, lorsque ceux que nous regrettons ont jeté de l'éclat dans leur passage sur la terre, c'est un devoir de recommander leur mémoire à la postérité. Aucun de ces hommages ne peut manquer à Mad. Babois. Qu'il me soit donc permis de lui consacrer un dernier tribut d'éloges, à l'heure où la vérité ne peut plus paraître une flatterie.

Marguerite-Victoire Babois naquit à Versailles, le 8 octobre 1760, de Jean-Baptiste Babois et de Marguerite Lapoulide. Elle n'avait encore que quinze ans lorsqu'elle perdit

sa mère, femme d'un esprit supérieur, plus naturel que cultivé, mais qui avait pour la poésie un goût qu'elle inspira de bonne heure à sa fille. Après la mort de sa femme, M. Babois, homme probe et honorable, mais livré sans relâche à des spéculations commerciales, dut mettre sa fille dans un couvent où elle ne reçut qu'une éducation secondaire. Elle en fut retirée à vingt ans, pour contracter un mariage de convenance. Cette union ne fut pas heureuse. Cependant Mad. Babois devint mère, et les joies de l'amour maternel lui firent supporter avec résignation les peines de son intérieur. Mais son enfant, sa fille sur laquelle s'étaient reportées toutes ses affections, ce jeune cœur où elle se plaisait à cultiver le germe d'une intelligence qui sût la comprendre et l'aimer, sa fille mourut à l'âge de cinq ans. Peu de temps après, l'unique lien qui rattachât encore Mad. Babois à son mari, le lien de la loi fut rompu par la loi. Elle reprit le nom de son père, qu'elle n'a plus quitté depuis.

> Amie, épouse, fille et mère infortunée,
> Par tous les sentimens à souffrir condamnée,

Elle se trouva seule, livrée à ses larmes. Une année entière avait en vain passé sur ses douleurs, lorsqu'elle eut, pour la première fois, la pensée d'écrire ses *Regrets*, et, sous sa plume, la plainte harmonieuse prit à son insu la forme du vers. Longtemps elle obéit à ces consolantes inspirations, mais sans se proposer un but de gloire; et ces Élégies Maternelles, où éclate la douleur la plus profonde exprimée en beaux vers, n'eussent jamais vu le jour sans une circonstance dont Mad. Babois nous a conservé le récit dans une de ses lettres :

« Par suite d'un mariage qui allia sa famille avec la mienne, « dit-elle, M. Ducis me trouva au milieu de ses nièces, m'y

« distingua et m'en donna le titre . . . A peine osais-je alors « parler devant lui, et j'avais plus de peur que d'envie de lui « montrer mes vers. Pourtant il en entendit parler et me les « demanda. . . C'est lui qui exigea que je les fisse imprimer, et « je cédai à ses instances. »

Les *Elégies Maternelles* furent mises au jour en 1805. Cette publication valut à son auteur les éloges unanimes de tout ce qui cultivait alors la littérature. Ginguené, Fontanes et Chénier, qui ne la connaissaient pas personnellement, accueillirent ses poésies avec admiration. Le satirique Lebrun applaudit pour la première fois les vers d'une femme, et Geoffroy, l'acerbe et mordant Geoffroy, s'écria spontanément : « *Quand on pleure « comme Mad. Babois, on ne devrait jamais sourire.* » Plus tard encore, Andrieux, l'homme d'un goût pur, le critique fin et spirituel, cherchait en vain un mot à reprendre dans les Elégies Maternelles, et se faisait une gloire d'être l'ami de leur auteur.

Deux éditions nouvelles des poésies de Mad. Babois, publiées en 1810 et en 1828, et successivement épuisées, ne firent qu'ajouter à sa renommée. Cependant, cette dame-poète n'essaya jamais de se prévaloir de sa célébrité pour briller dans les salons où elle eût été accueillie avec empressement. Elle vécut toujours dans le calme de la retraite et de l'intimité ; tantôt à Versailles, tantôt à Rouen, ville qui fut toujours pour elle une patrie adoptive, où l'attiraient des liaisons de famille, où la retenaient les derniers souvenirs et le tombeau de sa fille. Enfin, en 1829, elle se fixa définitivement à Paris.

Pendant le cours de sa longue carrière, son amitié fut toujours recherchée par ceux qui se distinguèrent dans la littérature. Les dames-poètes surtout, et entre autres Mad. Dufrénoy, Mad. la princesse de Salm, Mad. Tastu et Mad. Waldor, entretinrent constamment avec elle des relations suivies et affec-

tueuses. Cette confraternité prouve autant en faveur de son talent que de son cœur; c'est que son cœur et son talent n'étaient qu'une même chose. Elle s'était éveillée poète sur le tombeau de sa fille; depuis lors elle demeura fidèle à ces premières et touchantes inspirations de l'Élégie ; aussi chacune des pièces qui composent ses œuvres portent-elles le cachet de son ame aimante et tendre. — Tantôt elle semble vouloir rivaliser de charme et de mélodie avec le rossignol lui-même, dans une élégie qu'elle consacre à ce chantre des bois; tantôt elle s'élève à la hauteur de l'ode dans l'élégie *à la Douleur ;* tantôt encore, l'amour de la patrie, l'indignation contre les armées étrangères qui envahissaient alors la France, lui inspirent, en 1815, des élégies nationales, brûlantes d'une noble verve et d'un sublime patriotisme. Plus tard une pensée généreuse lui fait réunir l'éloge des dames-poètes modernes dans une épître à Clotilde de Surville. Enfin, après un long intervalle, au milieu de souffrances corporelles intolérables, elle semble retrouver son génie aussi jeune, aussi vigoureux qu'autrefois, dans la pièce de vers que nous citons ici :

LA VIE HUMAINE.

C'est en pleurant que l'Homme entre dans cette vie :
De dangers et de maux l'Enfance est poursuivie.
Des pénitences, des leçons,
De courts plaisirs, de longs sermons,
De vains désirs, souvent des larmes,
De cet âge qu'on dit heureux
Accompagnent toujours les jeux.
Si la jeunesse a quelques charmes,
Ils ne sont jamais sans tourment ;
Soins d'avenir, travail et peine;
Et le plaisir n'a qu'un moment!

Arrive l'âge mûr, autre et plus triste gêne.
Que de sortes d'ambitions
Ce temps laborieux amène !
Déjà l'on sent, l'on voit sa chaîne,
Déjà vous nous fuyez, douces illusions !
Les rivaux, l'orgueil et l'envie,
Tristes et noires passions,
Poursuivent le mérite et corrompent la vie.
Sur tant de maux si le ciel, par pitié,
Verse le baume heureux de la tendre amitié.
Souvent, hélas ! ouvrant le noir abîme,
La pâle mort vient saisir sa victime,
Et de nos cœurs emporte la moitié.

Sentir enfin la pesante vieillesse,
Source de maux, mère de la tristesse,
Nous accabler de dégoûts et d'ennuis;
De tristes jours de plus tristes suivis;
Dans les langueurs, dans la souffrance,
Voir décliner ses sens, abaisser ses esprits,
Assister à sa décadence;
Péniblement traîner de vieux débris;
Ne rien savoir, ne rien connaître
Sur l'avenir douteux dont tant de beaux écrits
Ne nous ont jamais rien appris,
Et mourir avec un : Peut-être?
C'était bien la peine de naître !

Décembre 1838.

La femme qui, deux mois avant sa mort, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, trouvait encore la force d'écrire de pareils vers, n'était pas sans doute une femme ordinaire; et les maladies qui avaient usé son corps n'avaient pas affaibli son esprit. Ses œuvres demeureront toujours comme un monument de son passage sur la terre; mais ceux qui l'ont connue, ceux qu'elle

a aimés, seront seuls en possession de savoir à quelle belle ame était uni ce beau talent. Le génie, en elle, n'avait fait que développer encore les plus nobles sentimens du cœur, et, sous un extérieur modeste, elle sut allier à la fermeté du caractère, à la résignation inaltérable au milieu de ses dernières souffrances, des trésors de tendresse, de dévoument et d'amour. Jusqu'au dernier moment elle demeura la même. Dans les premiers jours de mars elle écrivait encore à Mad. Waldor :

La Mort enfin m'ordonne de la suivre,
Et dans sa froide nuit je me sens renfermer ;
Mais mon cœur semble me survivre
Vos chants si doux savent le ranimer.
Je n'ai plus le pouvoir de vivre,
Je garde encor celui d'aimer.

Ce fut le chant du cygne. Le 8 mars elle n'existait plus.

Elle mourut en nous recommandant de ne pas l'oublier. Puissé-je, moi son petit-neveu, moi pour qui elle fut une seconde mère, avoir contribué, pour ma faible part, à conserver sa mémoire pure et glorieuse.

Prosper Blanchemain.

=

ACTION DU GOUVERNEMENT

SUR

LA DESTRUCTION ET LA CONSERVATION

des Monumens

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN-AGE.

1re PARTIE.

Ce serait une grande et belle entreprise que d'écrire l'histoire monumentale de la France, de montrer les développemens successifs de l'art, ses périodes de progrès et de décadence; mais, pour y parvenir, les matériaux à réunir sont immenses, et il serait difficile, pour ne pas dire impossible, à un seul homme, d'exécuter un pareil projet; cependant, des documens ont été demandés; on va tenter de reconstruire le passé à l'aide des monumens qui subsistent encore, et des débris de ceux qui ont été détruits par l'action du temps ou par la main des hommes.

Appelé à apporter quelques pierres à l'édifice que l'on veut

élever à la gloire nationale, mes pensées se sont naturellement portées sur les événemens qui ont amené la chute et la destruction de tant de monumens remarquables, dont le souvenir s'éteint chaque jour; et il ne m'a pas semblé dénué d'intérêt de rechercher quelle avait été l'action du gouvernement sur la destruction ou la conservation des monumens de l'antiquité et du moyen-âge.

On avait déjà senti, dans le cours du XVIIIe siècle, le besoin de réunir les documens épars de l'histoire; plusieurs monumens avaient accompli leur destinée; les forteresses, les enceintes fortifiées des villes disparaissaient peu à peu, et des constructions modernes remplaçaient les manoirs féodaux; les vieux usages s'étaient modifiés, et devaient tomber dans l'oubli; frappés de cette idée, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur voulurent faire une histoire complète de la Normandie; ils s'adressèrent donc à tous ceux de leurs concitoyens, qu'ils jugèrent capables de coopérer à l'entreprise, et demandèrent des histoires partielles des grandes et des petites localités; ils avaient, disaient-ils, déjà réuni de nombreux matériaux, mais leur œuvre est restée en projet. — De son côté, Montfaucon avait cherché à faire, pour les monumens de la monarchie française, ce qu'il avait exécuté pour les antiquités romaines. De grands ouvrages avaient été entrepris sur notre histoire, de précieuses collections avaient été réunies. Ces efforts, collectifs ou individuels, des hommes du cloître ou des séculiers, ne pouvaient avoir qu'une influence bornée, puisqu'elle ne s'appliquait qu'aux monumens écrits, tels que chartes et cartulaires, et que la conservation matérielle des monumens ne dépendait pas d'eux, à proprement parler. Il est bien vrai que les églises et autres édifices des monastères étaient entretenus, conservés par les moines; mais, toutes les fois qu'il s'est agi pour eux de réparations ou

de reconstructions partielles, il ont toujours suivi le système architectural de l'époque où ils vivaient, s'inquiétant peu du style primitif de l'édifice. C'est ce qui explique ces différences dans les diverses parties d'un même monument; ces disparates, qui permettent à l'antiquaire d'assigner d'une manière précise l'époque de sa construction et de ses réparations. On comprenait peu, d'ailleurs, tout ce que l'architecture gothique offrait de grandiose et de majesté mystérieuse; on méprisait quelquefois ces sculptures qui décoraient l'intérieur des temples. On lit, par exemple, dans un petit manuscrit de l'abbaye des bénédictins de Saint-Thaurin d'Évreux, qu'en l'an 1502, Benoît Le Duc fit construire les stalles du chœur, « *Benedictus Le Duc, hujus ex nobis, qui chori Cathedras et pulpitum fecit.* » Deux cents ans plus tard, un prieur de la même abbaye les fit mutiler, parce qu'elles représentaient des sujets extraordinaires et peu convenables; détruisant ainsi des sculptures précieuses, à en juger par celle qui est échappée au marteau du prieur ignorant.[1] A l'abbaye de Bon-Port, les tombeaux des sieurs de Rouville furent sciés et réunis ensemble, mais de façon que ce qui appartenait à l'un était joint à ce qui dépendait d'un autre; à Rouen, pour hausser le pavé du chœur de la Cathédrale, on avait enfoui le cœur et la statue de Richard-Cœur-de-Lion. Ces mutilations, faites pour ainsi dire méthodiquement, étaient rarement graves, et si l'esprit conservateur n'était pas très prévoyant, c'est que les destructeurs n'étaient que peu à craindre; et il y avait loin delà au tort irréparable que firent éprouver aux monumens religieux de toute espèce les guerres de religion : les calvinistes portèrent

[1] Cette stalle représente un renard encapuchonné dans une chaire, et prêchant à des poules et à un canard; il a déjà quelques-uns des volatiles dans son capuchon. C'est d'après mon dessin que cette stalle a été gravée dans l'ouvrage de E.-H. Langlois.

sans pitié le fer et le feu sur les églises, et les arrêts du Parlement, sous Henri IV, témoignent qu'un grand nombre de chartes ou titres des biens des monastères avaient été perdus et détruits pendant les guerres civiles.

Malgré ces causes de destruction, la France était riche en monumens nationaux; aucun pays n'en offrait un nombre aussi considérable, et d'aussi remarquables peut-être. Les remparts des villes, les forteresses hérissées de tours, étaient, il est vrai, couverts de mousse, et tombaient en ruine; quelques-uns s'élevaient encore fièrement, comme pour dominer le pays, mais ils étaient devenus inutiles et insuffisans pour la défense, le système militaire étant complètement changé. Quant aux manoirs féodaux, entourés de fossés profonds, autrefois pleins d'eau, leurs ponts-levis ne s'abaissaient plus pour livrer passage aux hommes d'armes ou aux vassaux des seigneurs. Ils étaient devenus de simples habitations de campagne, dont les propriétaires vivaient noblement dans l'oisiveté et le luxe. Comme dans tous les âges, quelques églises menaçaient ruine, mais les titres des provinces, des villes, des monastères, des maisons seigneuriales; les chartes, les cartulaires, les manuscrits de toute espèce, reposaient soigneusement dans leurs *layettes*, conservés dans la retraite sûre des chartriers et des bibliothèques. Les reliquaires brillaient encore dans les églises, exposés à la piété des fidèles.

Tel était, en résumé, l'état des choses au moment où s'ouvrit l'année 1789, et si le gouvernement ne s'était pas montré le protecteur des monumens, il n'en avait pas été l'ennemi. Il représentait parfaitement cette indifférence générale qu'on avait alors pour les monumens nationaux du moyen-âge. Au temps si brillant de la renaissance, l'architecture gothique s'était singulièrement modifiée; l'ogive s'était amollie, s'était surchargée d'ornemens, les clés de voûte s'étaient changées en pendentifs,

l'arabesque capricieuse et légère avait couru sur la pierre, dans les encadremens, dans les bordures, et s'était glissée partout; cette révolution s'était fait sentir dans les ameublemens, les manuscrits, la littérature, la peinture et la sculpture, mais le goût de la renaissance se modifia assez rapidement, et la lourde architecture du règne de Louis XIII céda bientôt la place au système grec et romain du siècle de Louis XIV. Les principes de l'art antique furent professés, mis en œuvre, au grand détriment de monumens nationaux, de cette architecture, chrétienne et guerrière, si bien appropriée à la vie turbulente et pieuse des siècles de la féodalité. On n'apprit donc pas à juger de l'art chrétien par les principes qui lui étaient propres; mais on l'apprécia d'après les règles d'un art né dans d'autres temps, et créé pour d'autres peuples. C'est ce qui explique l'indifférence générale que je viens de signaler, indifférence qui a subsisté presque jusqu'à ce jour, et qui était le premier symptôme de la violente destruction d'un grand nombre de nos monumens nationaux. Le gouvernement devait en être l'instigateur le plus ardent.

L'Assemblée constituante, dans l'un de ces momens d'enthousiasme où l'on ne calcule rien, où les mesures les plus graves sont adoptées sans réflexion, sans que les conséquences en soient aperçues, décrète, sur la proposition de quelques nobles, la destruction entière du régime féodal; elle abolit les droits de main-morte, les justices seigneuriales, les priviléges, les franchises et immunités de pays [1], d'états, de villes, de communautés, d'individus.

Le clergé avait, par sa réunion au tiers-état, perdu sa puissance politique; il venait de perdre, par ce décret, sa richesse territoriale : quelques mois plus tard, l'état le devait prendre à sa solde, et la nuit fatale du 4 au 5 août avait été le signal

[1] Décret du 4 au 5 août 1789.

de sa ruine. La noblesse[1] héréditaire, bientôt après, fut proscrite; l'égalité passa son niveau sur les deux ordres privilégiés; ils se trouvèrent placés sur le même plan que le tiers-état.

Certes, pour l'historien et le philosophe, c'est un grand spectacle que d'examiner attentivement la marche de l'esprit humain dans ce moment de crise, où la masse de la nation se précipite vers une révolution devenue inévitable; mais, je n'ai point à envisager les conséquences politiques de l'abolition des droits de main-morte, et de l'anéantissement des droits et priviléges du clergé et de la noblesse. Ces événemens se présentent ici sous un autre point de vue.

Les biens de main-morte étaient de leur nature inaliénables; ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, être vendus et livrés au commerce; ceux qui les possédaient y trouvaient une garantie de durée sans bornes dans la propriété; mais ils étaient privés des avantages d'en disposer d'une manière avantageuse pour eux et pour l'état. Détruire les biens de main-morte, c'était prendre une mesure violente, d'une haute portée politique; les déclarer rachetables, c'était, on le croyait du moins, fournir d'immenses ressources financières, surtout si, au lieu de les racheter, on déclarait que les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation[2], en assurant les frais du culte, l'entretien de ses ministres et des religieux des ordres monastiques d'une manière convenable. Les biens des églises supprimées, des monastères de toutes sortes, livrés au commerce, vendus suivant les formes déterminées, devaient donc passer entre les mains de communautés d'habitans, ou même de simples particuliers[3]. Les premières achetaient pour y placer

[1] Décret du 19 juin 1790.

[2] Décret du 13 février 1790. — Idem du 4 novembre 1789.

[3] Décrets du 19-20 déc. 1789. — 17 mars 1790. — 17 mai 1790. — 31 mai, 29 juin, 25 juillet 1790, etc., etc.

de grands établissemens publics, et alors appropriaient les édifices à leur nouvelle destination, conservaient ou détruisaient ce qui leur était inutile; les autres achetaient presque toujours pour détruire, morceler, revendre en détail et bénéficier sur la vente première. Donc, la conséquence imminente, inévitable de l'abolition des droits de main-morte, et la vente de ces biens par l'état, était la destruction d'un grand nombre de monumens remarquables.

Les mesures prises par l'assemblée constituante avaient un double but à atteindre; c'était, à l'aide des ventes, de faire rentrer dans le trésor 400,000,000 liv., et d'animer l'agriculture et l'industrie, en leur fournissant les moyens d'acheter des biens nationaux divisés en petites parties. C'était, en un mot, en attaquant les biens temporels du clergé, amener la ruine et la dissipation, non-seulement des édifices, mais des monumens de tout genre, qui enrichissaient les métropoles, les monastères et les simples paroisses. L'assemblée protestait hautement de son respect pour la religion catholique, apostolique et romaine; mais ses actes démentaient ses paroles, et ses tentatives pour veiller à la conservation matérielle des édifices, des archives, des objets d'art, se réduisirent à des ordres, presque toujours mal exécutés, et à des mesures incomplètes, mal comprises et mal interprêtées. Ainsi, elle avait prescrit aux supérieurs des maisons ecclésiastiques, sans aucune exception [1], de faire, dans le délai de deux mois, devant les officiers municipaux, une déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendant de leur établissement, ainsi que de leurs revenus; ils devaient affirmer, en outre, qu'il n'avait été fait, ni directement, ni indirectement, aucune soustraction de titres, papiers ou mobiliers. Tous ces biens avaient ensuite été placés sous la sauvegarde du roi, des assemblées admi-

[1] Décret des 18 nov. 1789 et 27 nov. 1789.

nistratives, communes, tribunaux, gardes nationales. Et, pensant que les archives et les bibliothèques des chapitres et des monastères pouvaient renfermer des livres et des manuscrits précieux, l'assemblée avait décrété qu'on en fît des catalogues, qui devaient être remis dans des dépôts publics, et les religieux devaient répondre de leur conservation. Bientôt toutes ces attributions conservatrices furent transportées aux directoires des départemens [1], qui eurent à veiller spécialement sur les monumens, les églises et les maisons, devenus domaines nationaux; ils devaient aussi faire dresser un catalogue des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures, et autres objets d'art; on avait l'intention de conserver ceux d'entre ces objets qui méritaient de l'être, de livrer les autres à la vente; et l'on promettait de statuer promptement sur la destination des ornemens d'église, ainsi que sur celle des cloches des églises, monastères et couvens supprimés.

CH. DE STABENRATH.

[1] Décret du 13 oct. 1790. — Idem 5 nov. 1790.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MORALE AU 18e SIÈCLE, professé à la faculté des lettres en 1819 et 1820; par M. V. Cousin. Première partie: Ecole sensualiste, publiée par M. T. Vacherot, agrégé, docteur-ès-lettres.

Lorsqu'en 1826, un gouvernement qui se disait religieux eut, par une bizarre contradiction, ôté la parole aux interprètes des doctrines spiritualistes de l'Ecosse et de l'Allemagne, tout en la laissant aux organes de la philosophie sensualiste et aux disciples de Condillac, M. Cousin, forcé au silence, ne publia pas immédiatement les leçons qu'il avait faites durant trois années à la faculté des lettres. Ce ne fut qu'en 1834, qu'un des anciens élèves de M. Cousin, M. Garnier, professeur de philosophie à Paris, eut l'heureuse idée de publier, avec l'autorisation de l'auteur, le cours de 1818 sur *le fondement des idées du vrai, du beau et du bien*. Ce que M. Garnier avait fait pour le cours de 1818, M. Vacherot, ancien professeur de philosophie au collége de Rouen, aujourd'hui directeur des études à l'Ecole Normale, et suppléant de M. Cousin à la faculté, vient de le faire pour le cours de 1819 et 1820. M. Vacherota fait précéder cette publication d'une préface que nous donnons ici presque en entier à nos lecteurs.

« . . . , ...

« . . . Dans un cours qui comprenait les années 1819 et 1820, « M. Cousin conçut et réalisa un vaste plan. Toute la philosophie mo- « rale du dernier siècle se résume en trois grandes doctrines, savoir, le « sensualisme d'Helvétius et de Saint-Lambert, le spiritualisme timide

« de l'Ecole écossaise, le spiritualisme absolu de l'Ecole allemande. « C'est de ces trois doctrines que M. Cousin entreprit l'histoire et la « critique. Ce volume, que nous publions, ne traite que des systèmes « moraux de la philosophie française; il comprend aussi l'analyse et « l'appréciation des doctrines morales de Hobbes, le plus rigoureux « publiciste de la sensation.

« Dans ce livre, M. Cousin fait deux choses : il ruine la doctrine de « l'intérêt; il pose les vrais principes de la science des devoirs.

« Toute morale vraiment systématique relève d'un principe méta- « physique. La morale de l'intérêt et du plaisir dérive de la philosophie « de la sensation : c'est Locke et Condillac qui ont produit Helvétius et « Saint-Lambert. Une critique générale de la métaphysique de l'école « sensualiste était donc nécessaire. La réfutation des principes méta- « physiques et moraux du sensualisme a perdu de son importance depuis « que, sur les ruines de la philosophie de la sensation, s'est élevée « une doctrine plus vraie et plus digne de la nature humaine. Mais, « quand M. Cousin éleva la voix pour protester, cette triste morale « de l'intérêt régnait encore exclusivement dans la science. Déjà, sans « doute, avait commencé une réaction en faveur du spiritualisme. Mais, « M. Royer-Collard et M. Maine de Biran, qui en furent les organes « les plus puissants et les plus graves, ne touchèrent point à la question « morale; en sorte que la doctrine de l'intérêt retenait sous son joug « presque tous les moralistes qui ne puisaient pas leurs inspirations dans « la religion ou dans le sens commun. L'énergique protestation de « M. Cousin, faite au nom de la raison et de la science, arracha à la « philosophie de la sensation toutes les ames généreuses, et, grâce aux « efforts du professeur, la doctrine du devoir hérita peu à peu de la « popularité dont avait joui si long-temps la morale de l'intérêt.

« Mais ce n'était là qu'un résultat négatif : la loi du bien et du juste « avait remplacé la règle de l'utile; il restait à définir le principe du « bien et de la justice. Or, où trouver ce principe? L'école sensualiste « avait cherché dans l'homme même la règle de nos actions; elle avait « découvert un principe simple, clair et accessible à tous, et c'est là « ce qui explique sa grande popularité et son triomphe passager sur des « doctrines bien supérieures. Mais ce principe était indigne d'un être « moral. D'autres écoles avaient cherché un principe digne de l'homme

« dans des spéculations mystiques ou théologiques ; mais, soit que le « principe qu'elles avaient découvert fût trop élevé pour pouvoir des- « cendre dans la pratique, soit qu'il fût dans une dépendance trop « étroite de la religion, il n'avait point satisfait les habitudes scientifi- « ques de l'esprit moderne. Le problème à résoudre était donc de trouver « un principe qui fût simple et clair, mais qui, en même temps, pût « être érigé en règle de morale. Déjà le stoïcisme avait séparé la morale « de la religion ; il avait dit : la loi de l'homme est de rester fidèle à la « nature ; or, il est essentiellement raisonnable ; sa loi est donc d'obéir « à la raison. Cela était vrai : la raison est le principe moral de toutes « nos actions ; elle seule juge le bien et le mal, mais elle juge sur des « données que lui fournit la conscience. Livrée à elle-même, elle n'irait « pas au-delà de cette maxime générale : il faut faire ce qui est bien et « ce qui est juste. Le principe des stoïciens ne suffit donc pas. Il faut « obéir à la raison, répéta M. Cousin, d'après les stoïciens ; mais que dit « la raison ? Que la nature de l'homme étant la liberté, sa destinée, et « par conséquent sa loi, est de maintenir et de fortifier cette liberté « vis-à-vis de la nature et de la société. Être libre, rester libre, tel est « le principe de tous nos devoirs.

« Quant à nos droits, j'ose dire que ce livre est le premier où l'origine « en ait été clairement indiquée. L'expérience avait consacré trois prin- « cipes de gouvernement : le droit divin, la souveraineté du nombre, « ou l'empire de la force ; la science, loin de protester, n'avait vu rien « de mieux à faire que d'en démontrer la légitimité. M. Cousin invoqua « le premier la souveraineté de la raison. Rien de plus simple que sa « théorie ; elle n'est qu'une application rigoureuse des principes posés « dans sa morale. En effet, la liberté se retrouvant identiquement dans « tous les membres de la famille humaine, ils sont tous égaux ; s'ils sont « égaux, ils jouissent des mêmes droits. Ces droits, qu'il faut appeler « droits *sociaux*, par opposition aux droits *politiques* proprement « dits, sont universels, immuables, imprescriptibles, et forment le « code du *droit naturel*, dont toute grande constitution n'est qu'une « formule plus ou moins complète. Ainsi, une constitution n'est légitime « qu'à la condition de représenter les principes impérissables du droit « naturel, qui est la plus haute révélation de la raison. La vraie origine « du droit et du pouvoir, le principe unique des gouvernements, c'est

« la raison et la justice; entendu autrement, le droit divin est chimé-
« rique; la force n'engendre pas plus le droit que la matière n'engendre
« l'esprit; quant à la souveraineté de la volonté, soit individuelle, soit
« générale, soit même universelle, elle n'est pas moins illégitime.

« Cette politique nouvelle fondait le gouvernement constitutionnel
« sur une base immuable; elle était donc conservatrice, et elle devait
« avoir pour adversaires tous les ennemis de ce gouvernement. Ils lui
« vinrent, en effet, de toute part : attaquée à la fois par l'esprit révo-
« lutionnaire, et par le mauvais génie de la restauration, elle sut résister
« et s'établir peu à peu dans le domaine de la science. Aujourd'hui,
« elle n'a plus guère d'ennemis que les passions et les anciens préjugés;
« le jour où, de la science elle aura passé dans la société, et y aura
« remplacé la croyance au droit divin et le principe de la souve-
« raineté du nombre, les peuples n'auront plus à craindre le des-
« potisme et l'anarchie. »

Ainsi qu'on peut le voir par la préface M. de Vacherot, il n'est question, dans le volume publié, que de l'école sensualiste. Locke, Condillac, Helvétius, Saint-Lambert, Hobbet, appréciés dans leurs théories métaphysiques et surtout dans leurs doctrines morales, sont la matière de cette première partie du cours professé par M. Cousin, en 1819 et 1820. Une seconde partie traitera des doctrines spiritualistes, et offrira un intérêt tout aussi puissant. Quand elle aura paru, nous nous empresserons d'en rendre compte; car de semblables publications n'offrent pas seulement un vif attrait aux spéculations savantes et studieuses, elles sont encore de nature à exercer une efficace et bienfaisante action sur le mouvement politique et social de notre époque.

C. M.

CHRONIQUE.

— On dit que le voisinage de Paris doit nous rendre très difficiles pour notre théâtre, et beaucoup de gens qui ne sont jamais allés à Paris sont difficiles sur la foi de cette assertion. Rien, cependant, n'est plus faux. Excepté ceux dont l'admiration niaise s'extasie sur parole devant tout ce que produit la Capitale, tout le monde doit revenir de Paris muni d'une forte dose d'indulgence pour nos artistes et nos directeurs.

Un de nos amis était à Paris il y a un mois, et, quoiqu'il y ait usé très sobrement, dans l'intérêt de son agrément, de la facilité que lui donnent ses relations d'entrer dans presque tous les théâtres sans que sa bourse en soit le moins du monde allégée, il a cependant vu tout ce qu'il y avait à voir. Or, ce qu'il y avait à voir était bien peu de chose, s'il faut en croire les notes qu'il nous a communiquées, et que nous nous déciderons peut-être à publier dans la prochaine livraison de la *Revue*. Pour ne parler aujourd'hui que de la musique, notre ami a été à l'*Opéra* et à l'*Opéra-Comique*.

A l'*Opéra*, on donnait la cinquième représentation du *Lac des Fées*, et rien n'est plus éloigné de l'enthousiasme que l'impression qu'il a rapportée de cette longue soirée. Cet opéra, qui n'est autre chose que le vaudeville de la *Fille de l'Air*, revu, augmenté et considérablement

gâté, n'a rien du grandiose et de la pompe que l'on s'attend à trouver à l'opéra. Après en avoir entendu la musique, on aime à se rappeler que M. Aubert a fait la *Muette*. Quant à Duprez, c'est avec un profond sentiment de chagrin qu'on le voit dans son rôle d'étudiant où il donne le triste spectacle de cette décadence prématurée que, seuls, les Rouennais ont eu le courage de lui prédire, et qui devrait au moins servir de leçon aux imprudens qui veulent l'imiter, et qui n'auront pas comme lui le courage d'acheter, par dix ans des plus pénibles travaux, des triomphes dont l'éclat ne saurait compenser la trop courte durée !

Pour *l'Opéra-Comique*, nous nous efforcerons d'atténuer l'expression de désappointement et d'indignation que ce malheureux théâtre a inspiré à notre ami. Là, il a vu le *Planteur*, pauvreté désespérante dont il n'a pas voulu connaître les auteurs, et qui est jouée selon ses mérites. Il a vu le *Brasseur de Preston*, charmant opéra d'Adolphe Adam, et bien supérieur au *Postillon de Longjumeau*, mais que Chollet, à force de laissé-aller et de charges de mauvais goût, réussit à rendre détestable. Il n'y a plus d'*Opéra-Comique*; il n'y a que madame Damoreau, et, cette délicieuse cantatrice ôtée, nous n'écouterions pas ici la moitié d'une de ces représentations que la curiosité provinciale parvient seule à animer un peu, et que l'ignoble claque qui infecte tous de théâtres de Paris se charge seule de soutenir.

On sera plus indulgent encore, si l'on veut considérer qu'à Paris les directions ont l'avantage de voir se renouveler chaque soir leur public, et qu'elles peuvent alimenter pendant plusieurs mois leurs recettes avec la même pièce; tandis qu'en province les administrations sont obligées d'amuser pendant toute l'année les mêmes spectateurs avec les mêmes artistes !

Si nous parlons des pièces, c'est bien autre chose. La littérature dramatique de Paris, si l'on peut appeler cela une littérature, est aujourd'hui dans une telle indigence, que les directeurs de province, quoiqu'ils aient à choisir dans vingt théâtres, ne peuvent cependant rien trouver de bon. Pour le vaudeville, nous avons ce qu'il y a de mieux, et vous savez ce que c'est; pour les comédies, il n'y en a pas une bonne par an; pour le drame, nous avons le bon sens de n'en plus vouloir; pour l'opéra-comique, nous avons été attrapés tant de fois !

Enfin, pour le grand opéra, il n'y en a pas eu un depuis les *Huguenots*, qui n'eût été la ruine d'une direction. Voilà la vérité.

Si nous parlons des artistes, faites-moi le plaisir de me trouver un ténor présentable; où voyez-vous un baryton, où une basse, où un trial? Et les chanteuses, combien en comptez-vous? Et il faut que, chez nous, un artiste joue tout seul les rôles que plusieurs se partagent à Paris. Soyons donc indulgens et bienveillans!

Et quand nous prêchons l'indulgence, c'est par justice plus que par besoin, car jamais, certes, l'indulgence ne nous fut moins nécessaire que cette année.

Avant de parler des nouvelles acquisitions qui viennent de régénérer notre Théâtre, nous avons à réparer une omission qui pourrait passer pour une injustice. Dans l'ignorance où nous étions du départ de mademoiselle Laignelet, nous n'avons pas fait nos adieux à cette artiste. Mademoiselle Laignelet ne saurait être effacée sans ingratitude des souvenirs du public de Rouen. Sa vive intelligence, son excellent ton, sa physionomie pleine d'expression, et cette heureuse souplesse qui la rendait également propre à tous les genres, forment un ensemble d'heureuses qualités que l'on trouve bien rarement réunies. Drame, comédie, vaudeville, mademoiselle Laignelet jouait tout, et était toujours bonne; et les nombreux rôles qu'elles a créés dans les grands ouvrages modernes, sauront la rappeler, tant que ces pièces resteront au répertoire, à tous ceux qui savent apprécier et aimer le véritable talent.

Nous commencerons, par la *Comédie*, la revue de la nouvelle troupe.

Cossard est un comédien de la vieille école, de cette bonne école que les exagérations ridicules et les mouvemens désordonnés du drame moderne ont fait presque entièrement disparaître de la province. Non seulement cet artiste correct et spirituel fera jouir le public de tous les chefs-d'œuvre de l'ancien répertoire, abandonnés depuis si longtemps qu'ils sont redevenus des nouveautés; mais encore son talent, savant, consciencieux et varié, et ses excellentes traditions seront d'une grande utilité pour tous ceux de ses camarades qui voudront en profiter.

La demande qu'on a faite à Delafosse d'un quatrième début dans le drame est une taquinerie qui prouve moins encore l'esprit tracassier que l'ignorance de ses auteurs. Delafosse a fait depuis long-temps ses preuves dans le drame; il a créé avec beaucoup de succès, à Paris,

plusieurs rôles importans dans les pièces de la Porte-Saint-Martin. Quand on a quelque sentiment de l'art dramatique, et que l'on voit un artiste jouer le rôle de Don Juan, dans le *Festin de Pierre*, comme Delafosse l'a joué à son deuxième début, on doit ne pas en demander davantage, et s'estimer heureux d'accueillir un pareil talent.

La comédie, pour les rôles d'hommes, est tout-à-fait régénérée chez nous; car les deux artistes que nous venons de citer, forment, avec Kime, notre excellent valet, un ensemble on ne peut plus satisfaisant. Kime, dont le talent ne demandait qu'une occasion de se produire, nous a révélé, dans le rôle de *Sganarelle*, des qualités que nous ne lui connaissions pas encore; et cet artiste studieux, modeste et désireux de bien faire, va profiter de son entourage, et acquérir chaque jour de nouveaux droits à nos applaudissemens.

Madame Cossard est la seule dame que nous ayons accueillie jusqu'à présent, et elle le mérite bien. Élève de son mari, elle a cette convenance de tenue, cette justesse de diction que devait naturellement lui inspirer un tel maître; et ces qualités, jointes à un extérieur très gracieux, font de madame Cossard une charmante ingénuité.

Il y a encore trois rôles qui doivent venir compléter cette troupe si bien commencée : le jeune premier, la *forte* jeune première, et les premiers rôles de femme. Par goût et par position, nous évitons de prendre part à cette polémique militante qu'occasionnent toujours les débuts; nous nous abstiendrons donc de parler des trois artistes qui se sont présentés pour remplir ces trois importans emplois. Nous ferons seulement remarquer qu'il est de l'intérêt du public et des directeurs que les juges qui décident de l'admission des artistes soient extrêmement sévères. Puisque nous avons les élémens d'une très bonne comédie, il faut prendre garde de les gâter par l'introduction de quelques sujets qui en dépareraient l'ensemble. Nous ne disons cela pour personne; mais on comprend que si, à côté de Cossard, de Delafosse, de mad. Cossard et de Kime, il se trouvait quelques personnages psalmodiant, hachant ou estropiant le dialogue, cela serait d'un fort triste effet : le bon, dans ce cas, se trouverait effacé, étouffé par le mauvais, et adieu la bonne comédie. Vous remarquerez peut-être que je parle peu du drame? c'est que, franchement, je ne l'aime pas; tout ce que j'ai vu dans ce genre m'a paru si faux, si guindé, si prétentieux, si ronflant et si vide, que le drame,

jusqu'à nouveau répertoire, est un vrai cauchemar pour moi ; ce qui ne doit pas vous empêcher de le trouver admirable, si tel est votre bon plaisir.

Si je passe à l'*Opéra*, le nom de Wermelhen est le premier qui se présente sous ma plume. En effet, Wermelhen a mis Rouen en révolution. Les lecteurs étrangers à notre ville ne sauraient comprendre de quelle importance sont chez nous les débuts d'un premier ténor, et les lecteurs de Rouen le savent trop bien pour que je m'amuse à le leur dire. Nous avons vu le moment où Wermelhen allait être la cause d'un conflit sérieux, et il est très flatteur pour un artiste d'exciter à ce point les passions de la foule. Pour nous qui sommes parfaitement calme, et qui voyons sans nous passionner, mais non pas sans nous amuser quelquefois, la chaleur que le public apporte dans les luttes théâtrales, nous tâcherons de juger impartialement notre nouveau ténor.

M. Wermelhen est un jeune homme, et c'est déjà là une précieuse qualité. Son extérieur est fort distingué ; sa physionomie est expressive ; ses manières, tout en trahissant son inexpérience de la scène, sont élégantes et de bonne compagnie ; sa gesticulation est sage et juste ; et, s'il est un peu embarrassé quelquefois, son embarras n'est pas sans grâce. M. Wermelhen possède une très belle voix ; le timbre de ses notes élevées est plein, vibrant et pur, mais il en abuse ; ses notes du médium et du bas sont plus faibles, mais cela tient beaucoup à la manière de s'en servir ; sa voix de tête est remarquablement belle, mais il n'en apprécie pas encore toute la valeur, et ne sait pas l'employer à propos ; enfin, il manque encore de cette science du chant qui rend imperceptibles les transitions d'un registre de la voix à l'autre. En résumé, M. Wermelhen a toutes les belles qualités que la nature peut donner à un ténor ; il n'a pas encore celles que peut y ajouter le travail.

Si l'on nous demande quelles sont celles de ces qualités que nous préférons, nous répondrons sans hésiter que ce sont les qualités naturelles, pourvu, toutefois, qu'elles soient dirigées par une connaissance de l'art du chant égale à celle que possède déjà M. Wermelhen. D'abord, si M. Wermelhen avait une méthode aussi parfaite que sa voix est belle, quelque flatteur qu'il puisse être pour un artiste d'obtenir les applaudissemens des Rouennais, il aurait été chercher des succès sur une scène plus élevée. Ensuite, comme l'expérience ne s'acquiert le

plus souvent qu'aux dépens de la voix, nous regardons comme une bonne fortune de jouir un peu de cette puissance, que des études mal dirigées vont peut-être trop tôt altérer, et de savourer dans toute leur fraîcheur ces beaux sons du plus beau des instrumens.

S'il nous était permis de donner des avis à Wermelhen, nous lui conseillerions de quitter au plus vîte la méthode de Duprez pour celle de Ponchard, qui était aussi celle de Martin. Ces deux admirables chanteurs offrent un exemple bien fait pour décider les jeunes gens qu'un engouement aveugle a poussés à adopter un genre de chant qui, après avoir étonné pendant quelque temps, fatigue bientôt, et ceux qui écoutent, et ceux qui chantent.

La suite de l'*Opéra* à la prochaine livraison.

— C'est décidément le 20 juin que doit avoir lieu l'inauguration de la statue de Boïeldieu. Nous avons dit l'inauguration, et nous avons eu tort, car, si nous sommes bien informés, il n'y aura pas inauguration, mais seulement position du bronze sur son piédestal, et cette opération, faite sans bruit, sera constatée par un procès-verbal signé à huis-clos; procès-verbal que pourrait même remplacer le compte de l'architecte. Cette décision est, dit-on, basée sur des raisons d'économie.

Nous nous refusons à croire tout cela. Il est impossible que M. Barbet, jusqu'à ce jour si plein de zèle et de bienveillance pour tout ce qui touche les arts et les artistes, ait voulu que son administration fût entachée par cette mesure mesquine, par cet acte d'ingratitude et de lésinerie. Cette abstention de tout hommage à la statue de Boïeldieu, serait un sujet de honte pour notre ville, et de deuil pour la famille de notre illustre compatriote. Non, M. Barbet n'a pas pu prendre sur lui cette mesure, et personne n'a pu la lui conseiller. Le motif qu'on allègue prouve seul l'absurdité de ces *on dit*. C'est calomnier l'économie, qui est la plus éclairée et la plus généreuse des vertus, que de lui attribuer d'aussi pauvres exigences. D'ailleurs, en nous reportant à une cérémonie analogue à celle dont nous espérons voir entourer notre nouvelle statue, nous cherchons dans quelles dépenses elle a pu entraîner l'administration, et nous sommes à nous demander à quoi on a pu dépenser tant d'argent pour l'inauguration de la statue de Corneille. Qu'est-ce donc qui a coûté si cher? Est-ce l'arrivée de ces notabilités qui sont venues de Paris illustrer la fête par leur présence, et

qui ont fait le voyage à leurs frais? Est-ce la convocation de la garde nationale? Est-ce le banquet où chacun a payé sa part? Nos autorités n'ont pas même fait les moindres frais d'éloquence, et nous ne leur en demandons pas davantage pour cette fois-ci. Aucune excuse ne saurait autoriser cette injure faite à la mémoire d'un homme de génie, surtout dans un pays où ils sont si rares.

Nous savons fort bien que nons n'avons pas besoin des autorités pour fêter l'érection du bronze consacré à un enfant de la ville; mais, dans de pareilles manifestations, les autorités doivent marcher en avant de tous; les représentans de la ville doivent donner l'élan.

Il y a, dans toute cette affaire, comme un fond de mauvaise humeur, dont nous ne pouvons connaître la cause. On semble se repentir d'avoir déjà trop fait pour Boïeldieu! Pour ne pas céder à l'irritation que nous éprouvons malgré nous, nous avons besoin de nous rappeler que rien d'officiel n'a encore confirmé ces dires, et que nous ne devons pas y croire, jusqu'à ce que les faits nous aient autorisés à dire avec franchise et sévérité tout ce que nous pensons.

Décidément, le cœur de Boïeldieu sera placé dans un tombeau élevé au Cimetière Monumental pour le recevoir.

— L'auteur de l'article relatif à la *Tour Bigot*, publié dans notre dernière livraison, a dit que *Th. Licquet pensait à tort que la Pucelle avait été enfermée dans cette tour*. Cette erreur de Th. Licquet se trouve en effet dans son *Rouen*, édition de 1827, page 189. Mais elle a été rectifiée plus tard, et on lit dans l'édition de 1831, p. 193, à propos des tours du *Vieux-Château*, le passage suivant : « Celle où « fut enfermée l'héroïque Jeanne-d'Arc a été démolie en 1780. »

— Nous donnerons, dans l'une de nos prochaines livraisons, une pièce de vers présentée au concours pour le prix de l'Académie Française. Le sujet était, comme on sait, le *Musée de Versailles*.

— Le spirituel croquis à la plume que la *Revue* publie dans son numéro de ce jour, est dû au facile talent de notre compatriote M. Dumée. Il représente une vue intérieure de l'église Saint-Ouen, prise sous le transept septentrional, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Martial ou des fonds baptismaux. C'est, sans contredit, un des points de vues accidentels les plus remarquables entre tous ceux qu'offre à chaque pas cette magnifique église. L'œil embrasse, à travers les piliers du transept

et des collatéraux, la vaste étendue du chœur, et pénètre dans la profondeur des chapelles du côté opposé. La *Revue* a publié trop récemment encore une intéressante notice historique de M. E.-H. Langlois sur l'église Saint-Ouen, pour qu'il soit nécessaire de revenir sur les dates de construction de ce célèbre édifice. Nous nous bornerons à faire remarquer que la partie représentée dans le dessin de M. Dumée appartient à la construction primitive du monument, c'est-à-dire à celle qui fut élevée dans la première moitié du XIVe siècle, par les soins et sous la direction du fameux abbé Jean Roussel, surnommé Marc-d'Argent. Cette partie, qui se composait de tout l'ensemble du chœur et des chapelles, des piliers de la tour et d'une partie des transepts, se distingue principalement des parties qui furent ajoutées pendant les siècles suivans, par le dessin des compartimens des grandes fenêtres; il n'est personne, en effet, qui n'ait remarqué que les compartimens des fenêtres du chœur affectent ces formes symétriques, ces courbes régulières et cette disposition *rayonnante* qui constituent le caractère de l'ornementation du XIIIe et du commencement du XIVe siècle; tandis que les divisions des fenêtres de la nef se contournent en sinuosités flexueuses, et affectent ces formes de cœurs ou de flammes que l'on a parfaitement caractérisées en les qualifiant de *flamboyantes*. C'est, au reste, à peu près le seul sacrifice que les architectes, continuateurs de la grande pensée de l'artiste du XIVe siècle, aient fait au goût de leur temps; et il est remarquable que, pour le reste, ils se soient asservis avec une louable fidélité à l'ordonnance générale du plan primitif.

— M. Nicétas Periaux vient de publier un joli petit volume intitulé : *Jumiéges*. L'auteur, M. Ulric Guttinguer, y a rassemblé plusieurs pièces de vers inspirées par les ruines de cette antique abbaye, et les a fait précéder d'une histoire rapide, mais complète, de cet illustre monastère arraché à la dévastation et religieusement conservé par M. Casimir Caumont. Les innombrables curieux que le possesseur actuel de Jumiéges est toujours si empressé d'accueillir seront heureux de trouver, réunis dans un petit in-18, des documens historiques sur le séjour qu'ils iront visiter et de poétiques récits puisés dans les souvenirs dont il est plein. *Jumiéges* est orné de plusieurs lithographies dues au crayon de M. Mansson.

Le gérant, Ch. Richard.

NOTICE

SUR

LES SOBRIQUETS

ET AUTRES QUALIFICATIONS POPULAIRES

Appliqués à la Normandie et à diverses localités de cette ancienne province, ou à leurs habitans.

IIe PARTIE.

Nous avons passé en revue quelques sobriquets normands. Parmi les renseignemens qu'ils fournissent, plusieurs nous ont paru contenir des révélations de quelque intérêt. Sans doute, nous ne pouvons y découvrir rien de relatif à cette individualité positive et tranchée qui distingue le caractère normand, à cette empreinte fortement prononcée d'une origine étrangère que conserve encore notre population, sinon dans sa constitution physique, comme quelques voyageurs l'ont annoncé, peut-être légèrement, au moins dans son esprit et ses habitudes. Mais nous y trouvons des particularités de détail, et ces traits accessoires méritent d'autant plus d'être mis en lumière que, jusqu'à ce jour, ils ont été négligés davantage.

Il reste vraisemblablement des lacunes à combler dans notre liste des sobriquets généraux; mais, pour compléter ce travail autant qu'il nous est possible de le faire, nous allons mentionner quelques dictons populaires, qui, pour la plupart, ne sont eux-mêmes que des sobriquets paraphrasés. Nous ne pouvions négliger cette dépendance de notre sujet.

Personne n'ignore que la Normandie a été appelée le *pays de sapience*. Soit que cette qualification ait pris naissance dans la province elle-même, soit qu'elle lui ait été affectée par les populations voisines, ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'elle a été généralement reconnue comme très fondée. On l'a souvent fait pressentir en d'autres termes, en proclamant que la Normandie était la patrie par excellence du *bon sens*, et que cette faculté, précieuse partout, si rare ailleurs, y court les rues, comme l'esprit à Paris, ou l'imagination dans le midi de la France.[1]

Voilà pour l'éloge; nous devons encore rentrer dans la satire.

On lit dans le *Roman de Rou*, t. I, p. 6 :

Francheiz dient ke *Normendie*,
Ço est la gent de *North mendie*,
Por ço k'il vindrent d'altre terre,
Por miex avoir, è por cunquerre.

[1] On a trouvé moyen de tourner contre nous cette qualification elle-même. Le *Dictionnaire de Trévoux* dit à ce sujet : « On appelle, à Paris, la Normandie, le pays de *sapience* et non le pays de *sagesse*, à cause que les habitans y « sont fins et rusés, et surtout à plaider et à ménager leurs intérêts, d'où vient « que la Coutume y établit la majorité à vingt ans. » Puis il ajoute : « Quelques-« uns donnent une autre origine de ce mot, et bien plus honorable aux « Normands : elle vient, dit-on, de la sagesse de leurs lois .., lois qui furent « trouvées si belles, qu'elles méritèrent à ce duché le surnom de pays de « Sapience. »

Cette dernière explication se rapproche de la nôtre, car de bonnes lois supposent le bon sens d'un peuple.

Ainsi, au XIIe siècle, on reprochait à nos pères d'être mendians. Nous ne pensons pas qu'il faille rechercher des faits pour ou contre cette accusation. Il y a tout lieu de croire que les Français ont eu en vue de faire un jeu de mots plutôt que d'émettre un jugement équitable. Au reste, si cette qualification n'est pas justifiable par les faits, elle mérite au moins d'être signalée comme exemple d'un de nos plus anciens calembourgs français.

On nous faisait encore un autre reproche ; au XIVe siècle, on disait proverbialement : *Li plus enquerrant en Normandie : où aliax? que quériax? dont veniax?* C'est-à-dire *les plus questionneurs sont en Normandie : où allez-vous ? que cherchez-vous ? d'où venez-vous ?* Il faut le reconnaître, c'était là et c'est encore un de nos travers. Les anciens Normands ne se contentaient pas de faire payer l'hospitalité aux étrangers par une chanson ou par un conte; nous devons croire aussi qu'ils ne leur épargnaient pas les questions, qu'ils étaient avides de nouvelles. De nos jours, le conte et la chanson ne sont plus en honneur; mais quiconque parcourt la Normandie, et surtout les campagnes, doit se tenir prêt à répondre à des questions de tout genre. Il est juste d'ajouter qu'en général cet empressement interrogatif vient du désir d'apprendre plutôt que d'une indiscrète curiosité.

Puisque les Normands sont très *enquerrans*, ils devraient, par compensation, ne pas se faire tirer l'oreille pour répondre quand on les interroge à leur tour. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et il en a été conclu qu'*un Normand ne dit jamais ni oui ni non*..... Oui, la Normandie affectionne les réponses évasives ; il s'y fait une grande consommation de *mais* et de *si*. Est-ce toujours parce que les Normands manquent de bonne

[1] *Proverbes et Dictons populaires*, publié par Crapelet, p. 76.

foi, de franchise? N'est-ce pas, le plus souvent, parce qu'ils se trouvent placés entre la nécessité d'avouer leur ignorance ou de répondre au hasard? entre la nécessité d'être impolis en disant la vérité, ou de faire un mensonge en disant une politesse? Il y a de tout dans la réserve, peut-être exagérée, des Normands : esprit de ruse, prudence, franchise.

Au reste, c'est tout d'abord qu'en Normandie on *ne dit ni oui ni non*. Quand les formules évasives ont laissé à la réflexion le temps de venir, ces deux monosyllabes retentissent chez nous tout aussi bien qu'ailleurs. Le vrai Normand est lent à répondre : il paraît réfléchir avant de parler, soit pour s'assurer de la justesse de sa réponse, soit pour se garantir de toute surprise. Mais, croyez-le bien, il paie aussi son tribut de *oui* et de *non*. Seulement il les fait quelque peu attendre au questionneur, comme ses écus au receveur des contributions. C'est qu'il n'est jamais pressé, le vrai Normand, et souvent, pour cela, il a d'excellentes raisons.

Comme on le voit, notre dicton ne repose que sur une vérité relative; mais c'est assez pour sa justification. Nous ajouterons qu'il est très répandu, et que rien ne manque à sa gloire, puisqu'il a trouvé place dans le *Catéchisme des Normands*, petit livre populaire qui fait partie de l'intéressante bibliothèque bleue.

Ce même petit livre renferme une *complainte* dont nous transcrivons le premier couplet :

Or écoutez, petits et grands,
Le Catéchisme des Normands,
Peuple connu, dans notre France,
Par la chicane et la potence;
C'est la double inclination
De cette noble nation.

L'auteur de ces vers s'est fait l'écho de la voix publique, en

signalant la Normandie comme la terre classique de la chicane et de la potence.

La potence suppose la passion du vol..... Les hommes du Nord, qui ont envahi une partie de la Gaule, aux IXe et Xe siècles, étaient des pirates; selon toute l'extension du mot. Avant leur établissement sur les rives de la Seine, leurs moyens d'existence consistaient, surtout, dans le pillage exercé à main armée et sur mer et sur terre. Mais c'est peut-être uniquement aux souvenirs de cette première époque que nos pères ont dû l'imputation qu'on leur a long-temps adressée. Pour établir que la passion du vol n'était pas un vice essentiel de nature chez les Normands, il suffirait de rappeler ces bracelets d'or suspendus aux arbres des forêts, ou exposés sur les grands chemins, d'après les ordres de Hrolf, et retrouvés trois ans après à la même place. Nous le savons, on a contesté l'authenticité de ce fait, on n'a pas voulu que notre premier duc ait agi comme le rapporte Guillaume de Jumiéges; et pourquoi? Parce qu'on raconte précisément la même chose de Frothon, roi de Danemarck, de Théodorik, roi des Goths, et d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre! Cela ne prouve qu'une chose, c'est que Hrolf n'a pas eu la priorité. Aussi ne demanderons-nous pas pour lui le brevet d'invention; pour sa gloire comme pour l'honneur de nos pères, le brevet d'importation sera suffisant. — Mais, a-t-on dit, si les bracelets d'or n'ont pas été volés, c'est à cause de la grande terreur inspirée par la sévérité de Hrolf. — D'accord; restons bien convaincus, cependant, que la terreur peut prévaloir contre des habitudes prises, mais qu'elle sera impuissante contre les passions nées d'un vice d'organisation.

Oui, sans doute, Hrolf eut recours aux procédés héroïques pour guérir les derniers accès de la fièvre de pillage dont ses compagnons avaient été atteints.

Larrons è robéors feseit toz demembrer,
Crever ex, u ardre en pudre, u piez è puings coper;
Solonc lor félonie feseit chescun pesner.[1]

Croyez bien qu'il n'oublia pas de faire intervenir l'influence irrésistible de la potence, car on pendait en Norwège, et les Scaldes y avaient nommé la potence *le cheval de Sigard*, parce que Sigard, un de ces petits chefs qui s'appelaient rois de la mer, avait eu le premier l'ingénieuse idée de pendre son ennemi vaincu. Il était donc tout naturel que l'on pendît en Normandie.

Un pauvre diable de vilain et sa femme furent, sous l'autorité de nos ducs, les premiers morts par strangulation dont on ait conservé la mémoire. En cette considération, nous raconterons leur histoire lamentable..... Ils habitaient Long-Paon, hameau de Darnétal, près Rouen. Un jour, pendant que le mari était rentré au logis pour l'heure du repas, la femme alla au champ, enleva les fers de sa charrue et les cacha. Le vilain, ne sachant à qui attribuer le vol, recourut à Hrolf, qui eut pitié de sa détresse et lui fit distribuer cinq sols. « A merveille! lui dit sa femme à son retour ; c'est tout profit, car voilà vos fers. » — Mais un crime ne peut long-temps rester secret. La vilaine fut menée devant le duc et convaincue de vol. Le mari comparut à son tour : « Sais-tu, lui dit Hrolf, si ta femme s'est rendue coupable de vol depuis qu'elle est avec toi? Sais-tu si elle est coutumière d'être de mauvaise foi? — Oui, seigneur, je ne dois pas mentir. — Par ma foi, je t'en crois. Tu viens de prononcer toi-même ta condamnation. La même peine atteint le voleur et le complice : tu seras pendu avec ta femme. » — Hrolf ne revint pas sur sa parole; comme vous devez croire. Il avait à cœur d'effrayer ses hommes du Nord,

[1] *Roman de Rou*, t. I, p. 99.

en sévissant contre le vassal indigène. A part la gravité du châtiment, c'est l'histoire du jeune prince corrigé sur les reins de son compagnon d'enfance.

Qui pourrait dire toutes les autres victimes dévorées par *le cheval de Sigard?* Les siècles passés ne nous ont pas transmis l'affreuse statistique. Ils se sont contentés de signaler la Normandie comme le pays de France le plus riche en trépassemens par suspension, et de nous léguer plusieurs dictons destinés à compléter cette allégation, et à expliquer la cause présumée de notre prééminence patibulaire. Exemples :

Les Normands naissent les doigts crochus.

En Normandie, si l'on jette un nouveau né contre une glace, il trouvera moyen de s'y accrocher.

Les Normands naissent avec un grain de chénevis dans une main et un gland dans l'autre.

Le gland devient chêne, le chenevis devient chanvre. Nous ajouterons que le chanvre est appelé *la salade normande.* « Queu chienne de salade, disait un de nos compatriotes qui l'entendait ainsi nommer ; elle a étranglé mon père et mon grand-père, sans parler des oncles et des cousins! »

Quoique, sous beaucoup de rapports, la Normandie ait été, à juste titre, qualifiée *pays de sapience*, il faut reconnaître qu'elle n'a pas été sage en ce qui concerne la chicane. Nos grand'mères elles-mêmes ne paraissent pas, sur ce point, avoir été mieux avisées que leurs maris. Si, pour elles, la procédure avait été sans charmes, Philippe-Auguste aurait-il été obligé de dire, dans la Charte de Rouen, Falaise et Pont-Audemer : « Lorsqu'une femme sera convaincue d'être *processive* ou mé-« disante, on l'attachera sous les aisselles avec une corde, et « on la plongera trois fois dans l'eau. » Si leurs tendres époux avaient été calomniés, notre compatriote M. A. Floquet se serait-il permis, dans une de ses charmantes anecdotes nor-

mande, de faire entendre ces paroles : « En ce temps-là (au « XVIIe siècle), un bon et vrai Normand ne mourait pas sans « avoir eu son petit procès au parlement. Plus tôt, plus tard, il « fallait de nécessité en passer par là ; c'était, voyez-vous, comme « le voyage de la Mecque, où tout Musulman fidèle doit aller « une fois en sa vie.... »

Et remarquez bien que tel plaideur qui ne craignait pas d'exposer sa personne en allant à Rouen par eau, y faisait transporter par terre ses précieux sacs de procédure, de peur d'un naufrage ou autre accident.

« Ah ! continue M. Floquet, qu'il connaissait bien les besoins « de son époque, ce bon curé d'Avranches, maître Jacques « de Camprond, qui, en 1597, mit en lumière et dédia au « parlement de Rouen le *Psautier du juste Plaideur*, con- « tenant, pour chaque jour de la semaine, un cantique de sa « façon, et quatre psaumes arrangés par lui, que l'honnête « plaideur devait réciter exactement pour gagner son procès. « Il ne manquait pas, dans ses prônes, d'en recommander la lec- « ture à ses paroissiens, et il prêchait d'exemple, car il plaidait « sans cesse, le bon curé, et sans cesse il récitait son *Psautier* « *du juste Plaideur* ; ce qui (soit dit sans blasphème), ne « l'empêchait point de perdre, ça et là, quelques procès sur la « quantité. »

Le *Psautier* du bon curé d'Avranches ne peut avoir été conçu que dans un pays de chicane. Il n'y a aussi qu'un pays de chicane qui puisse avoir donné naissance à un procès comme celui que M. Floquet prend pour texte de *l'anecdote* déjà citée : *Le grand prochez meu par un nid de pie*, comme dit David Ferrand ! Question neuve et importante, sur laquelle, bon gré, mal gré, le haut et puissant parlement de Normandie ne put se dispenser, en l'année 1629, d'entendre les avocats déployer leur inépuisable faconde, tandis que *les petits piars*,

faisant défaut aux conclusions des parties, mettaient celles-ci d'accord en prenant la clé des champs !

Quoi qu'il en soit du passé, les lumières du siècle et le bon sens du peuple ont triomphé depuis long-temps de cette fièvre de la chicane, jadis si active en Normandie. S'il y a encore, dans chacun de nos cinq départemens, plus de procès que dans la plupart des autres, il faut l'attribuer moins à une disposition particulière des Normands de nos jours, qu'à une nécessité de position. N'est-il pas naturel, en effet, que le choc des intérêts soit plus fréquent et plus violent que partout ailleurs, dans un pays où se presse et se croise une population à la fois agricole, commerciale et manufacturière, où il n'y a point de cours d'eau que ne se disputent les usines et les prairies, point de village sans industrie, sans spéculation, sans circulation d'effets de commerce? Ce n'est que dans le passé que nous avons mérité d'être signalés comme les héros de la procédure. Aujourd'hui on est juste envers nous en laissant tomber en désuétude notre vieille qualification de plaideurs, comme on l'avait été jadis en l'appliquant à nos pères.

Au moment de clore ce chapitre, nous nous apercevons que nous avons eu tort de défendre les Normands en général. Il paraît que la chicane règne encore en souveraine dans les campagnes de la Basse-Normandie. C'est là que F. Pluquet a rencontré *les hommes les plus processifs qu'il y ait au monde.* « Pour une vétille, pour la plus légère discussion, ils vous « menacent du *sergent*, *et il faut*, disent-ils, *que la gueule du* « *juge en pette*. Ces hommes, simples en apparence, sont fa- « miliarisés avec les termes les plus ardus de la chicane; ils « parlent de pétitoire, de possessoire, de déclinatoire, d'ac- « tion récursoire, de référés, aussi bien qu'un vieil huissier. « C'est un spectacle assez plaisant de les voir suivre, le cha- « peau à la main, l'avocat allant à l'audience, ou en revenant.

« L'homme de loi hâte le pas pour se débarasser de ces diables « de chicaniers; mais c'est en vain, ils le pressent, l'entourent « et le reconduisent jusqu'à sa porte qui se referme brusque- « ment. Hélas! s'écrient-ils douloureusement, nous n'avions « plus qu'un mot à lui dire. »[1]

Pendant les divisions suscitées par la fameuse bulle *unigenitus*, les débats prirent, à Bayeux, la couleur du pays : tout s'y faisait par exploit, citations et ajournement. On a vu, dans ces temps de trouble et de folie, un huissier assigner un prêtre, partisan de la bulle, aux fins d'administrer un janséniste mourant; un autre, avec ses deux recors, introduire de force un père cordelier dans le couvent des Bénédictines pour y célébrer l'office..... De nos jours encore, à Bayeux, le plaideur qui a gagné son procès, se promène dans les rues avec une branche de laurier ornée de rubans. « En effet, dit l'historien « de Bayeux, quelle victoire pour un Normand que le gain « d'un procès! » Pour un Bas-Normand, soit; mais n'oubliez pas, s'il vous plaît, que la Haute-Normandie commence à ne plus être un pays de cocagne pour MM. les avocats, avoués et huissiers.

Dans le récit de la révolte de 997, Robert Wace s'exprime ainsi, en parlant des paysans ou vilains :

Tuz en jur sunt sémuns de plaiz :
Plaiz de forez, plaiz de moneies,
Plaiz de purprises, plaiz de veies,
Plaiz de biès, plaiz de moutes,
Plaiz de fautéz, plaiz de toutes,
Plaiz d'aguaiz, plaiz de graveries,
Plaiz de medlées, plaiz de aïes.
Tant i a prevoz è bédels,
Et tant bailliz viez è nuvels;

[1] *Essai historique sur Bayeux*, p. 337.

Ne poent aveir paiz nule hure ;
Tantes choses lor metent sure.....

« C'est probablement à ces intolérables et perpétuelles tra-« casseries, dit F. Pluquet, que les paysans doivent cet esprit de « chicane qui les anime encore aujourd'hui. Sans cesse cités « en justice, sans cesse persécutés par les sergens, ils apprirent « à plaider, à se défendre, et à opposer ruse contre ruse. »

Dans les régimens et dans les ateliers de la plupart des départemens, on ne manque jamais d'adresser aux Normands l'apostrophe suivante : « Normand, j'y mangerai plutôt ma « dernière chemise ! » Il est inutile d'ajouter que cette phrase sacramentelle est destinée à faire allusion à notre renommée procédurière.

Au XIIIe siècle, on disait proverbialement : *Desloïauté de plaideor* (fausseté, mauvaise foi de plaideur.) Ce jugement populaire n'a pas perdu de sa justesse en vieillissant. On concevra donc que notre réputation de plaideur nous ait valu celle de gens de mauvaise foi et de trafiqueurs de sermens. Aussi dit-on encore qu'un des préceptes à l'usage des Normands est celui-ci : « Il vaut mieux se dédire que se dé-« truire. » — Pour ce qui concerne le serment, nous citerons une petite pièce-proverbe en vers, plusieurs fois imprimée dans le XVe siècle, à la suite du *Débat de liuer et de leste :*

Largesse de francois
Et loyaulte danglois,
Nettete dalement,
Jurement de Normand;
Baue de picard,
Hardement de lombart,
Sapience de breton,
Conscience de bourguignon;

Confession de beguine,
Tout ne vault une poiteuine.

Quelle triste série de malencontreuses imputations! Heureusement, ce n'est que le revers de la médaille. Si nous la retournions de l'autre côté, nous y verrions plus que des compensations. Le sobriquet et le dicton populaire ont eu raison de s'attaquer à nos vices. Proclamer le mal, c'est préparer le remède. Et, d'ailleurs, les ombres ne font-elles pas ressortir avec plus d'éclat les parties éclairées d'un tableau?

A. Canel.

ACTION DU GOUVERNEMENT

SUR

LA DESTRUCTION ET LA CONSERVATION

des Monumens

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE.

=

1re PARTIE.

(Suite.)

On se tromperait pourtant, si l'on croyait que toutes ces recommandations et ces mesures étaient provoquées dans le but de conserver des monumens précieux dans l'intérêt de l'art seul. L'assemblée constituante avait une idée fixe, celle de produire de l'argent, dont le besoin se faisait sentir. Mais elle ne se rendait pas compte d'une manière bien claire, de la nécessité d'une conservation toute d'art et de science; ainsi elle ordonnait de porter le superflu de l'argenterie des églises à la monnaie[1]; elle y comprenait les reliquaires, les croix, les

[1] Décret du 27 mars 1791.

meubles de toute nature, enrichis ou non de pierres précieuses, et où souvent la richesse de la matière s'effaçait devant la richesse et le fini de l'art, de fondre les cloches et les instrumens de bronze et de cuivre, pour en faire de la monnaie [1]. Après avoir aboli tous les titres de noblesse, elle avait proscrit [2] les droits honorifiques, et enjoint de retirer, des chœurs des églises, les bancs patronaux et seigneuriaux, de supprimer les litres et ceintures funèbres qui entourent les églises à l'extérieur ou à l'intérieur.

Ces suppressions allaient devenir inutiles pour un très grand nombre d'églises, puisque [3] les paroisses et les succursales supprimées, devaient être vendues aux mêmes conditions que les biens nationaux.

L'assemblée constituante avait marché à grands pas dans la voie de la destruction; elle avait frappé, sans en soupçonner pour ainsi dire les conséquences, des coups violens et redoublés sur nos monumens nationaux; elle n'avait peut-être guère le loisir de songer à leur conservation, question secondaire pour elle, qui prétendait réformer la vieille monarchie, et substituer une ère nouvelle, de bonheur, de gloire et de liberté. Voilà ce qu'elle avait fait pour nos monumens nationaux. Elle avait compromis toutes nos richesses monumentales; elle légua à l'assemblée législative et à la Convention le soin d'accomplir le système qu'elle avait adopté. Celles-ci, fidèles à leur mandat, le poursuivirent jusque dans ses plus extrêmes conséquences.

L'assemblée législative n'avait ni la hauteur de vues, ni l'enthousiasme de la Constituante; elle suivit les traces de sa devancière, en ce qui avait rapport aux monumens, mais avec

[1] Décret du 28 juin 1791.

[2] Décret du 20 avril 1791.

[3] Décret du 15 mai 1791.

son esprit étroit, aveuglé par la haine; on voit déjà, dans les discours prononcés à la tribune, dans les actes du gouvernement, cette phraséologie ignoble et boursouflée qui n'aurait été que ridicule, si elle n'avait été l'expression sanglante de la démagogie.

Les ventes des biens nationaux sont continuées, propagées avec persévérance; à ces biens on ajoute bientôt ceux provenant des émigrés [1]. C'étaient de nouvelles destructions provoquées, non plus contre les monumens religieux, mais contre les demeures riches et somptueuses des grandes familles. Voyez donc quel était l'esprit conservateur de la Législative, comme les idées émanaient logiquement de son sein ! « Considérant, « dit-elle [2], qu'il est utile à la propagation de la science, de « connaître exactement les richesses littéraires du royaume, « pour pouvoir y faire participer, autant qu'il sera possible, « tous les départemens de l'empire, par une juste distribu- « tion.» L'assemblée prescrit aux administrateurs de discrict de faire confectionner des listes détaillées des livres provenant des monastères [3]. Et puis, comme il faut un local pour déposer les titres qui étaient déposés dans les bâtimens des ci-devant Grands-Augustins, et que le dépôt de ces titres lui paraît trop considérable, elle ordonne que les papiers, déposés aux Augustins, appartenant au ci-devant ordre de chevalerie et à la noblesse, seront brûlés, sous la surveillance de la municipalité de Paris, après distraction des titres de propriétés nationales et particulières, et les pièces qui pourraient intéresser les sciences et les arts. C'était dignement préluder à la destruction ordonnée de tous les titres [4] généalogiques, et de ceux

[1] Décret du 8 avril 1792. — Idem 28 juillet 1792. — 16 août 1792.

[2] Idem 4 janvier 1792.

[3] Idem 16 mai 1792.

[4] Idem 24 juin 1792.

entachés de féodalité. Qu'est-ce donc que cela, si ce n'est une haine aveugle, mesquine, implacable. Pourtant, si l'on poursuit cet examen, on le voit s'étendre, se développer, quitter les parchemins pour s'en prendre aux édifices, et colorer tout cela de motifs absurdes, qu'elle jette, sans pudeur, à la face de l'Europe. Ainsi, l'assemblée proclame « que les *ci-devant* palais « épiscopaux sont, par leur étendue, un logement superflu aux « évêques[1] actuels; que leur somptuosité est peu convenable à « la simplicité de leur état, et l'entretien trop disproportionné à « leurs revenus; qu'il est nécessaire *de les débarrasser* d'une « jouissance évidemment onéreuse, et de pourvoir à leur loge- « mentd'une manière plus avantageuse; enfin, qu'il est instant « *de faire vendre tous ces édifices*, au profit de la nation, pour « prévenir des dépérissemens; elle ordonne, en conséquence, « qu'ils seront vendus, après avoir été morcelés, autant que « possible. » Quelques jours plus tard[2], s'appuyant sur les principes sacrés de la liberté et de l'égalité, qui ne permettent pas de laisser plus long-temps, aux yeux du peuple français, *les monumens* élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie, cette même assemblée proscrit sans pitié toutes les statues, bas-reliefs, inscriptions et autres monumens en bronze, ou en tout autres matières, élevés dans les places publiques, temples, jardins, parcs et dépendances, maisons nationales, même dans celles qui étaient réservées à la jouissance du roi, et tout cela pour en faire des *canons*. Au reste, dans cet édit de proscription sont enveloppés les monumens, débris de la féodalité, de quelque nature qu'ils soient, existant encore dans les temples et autres lieux publics, et même à l'extérieur des maisons particulières; ils doivent être détruits sur-le-champ.

[1] Décret du 25 juillet 1792.

[2] Idem 14 août 1792.

Cependant, comme si l'assemblée était effrayée de ce qu'elle ordonnait, ou peut-être par un reste de sentiment de pudeur artistique, elle enjoint expressément à la commission des monumens de veiller à la conservation de ceux qui peuvent intéresser essentiellement les arts [1]. Faible et impuissant palliatif, qui cependant fut la source de quelque bien, en ouvrant les portes du Musée, et plus tard celles des Petits-Augustins, à quelques-uns des chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture nationales; mais ces dernières et meilleures intentions de l'assemblée législative eussent-elles pu être exécutées complètement, que le goût général pour les monumens rappelant l'antiquité grecque et romaine, et la profonde indifférence ou le mépris et la haine contre les souvenirs du moyen âge, et de tant de siècles, qui avaient eu aussi leur gloire, auraient empêché qu'on n'appréciât à leur juste valeur les œuvres de nos aïeux, et qu'on ne les arrachât à la destruction. Les dilapidations de toute nature, celles commises par les masses de la lie de la nation, pénétrant dans les églises, lacérant les tableaux, brisant les statues, mutilant les objets d'art, et frappant, dans leur haine, tout ce qui se présentait à elles, ajoutaient encore au mal causé par des lois qui avaient régularisé la destruction des monumens, en lui donnant des règles qu'elle devait suivre. Tel était l'héritage que l'Assemblée législative légua à la Convention; il était réservé à celle-ci de tomber dans des excès encore plus déplorables, pendant le temps où son affreuse domination pesa sur la France; mais c'était elle aussi qui devait jeter un énergique cri d'alarme sur l'état où le vandalisme avait mis nos monumens nationaux. Quelle fut pourtant sa conduite, jusqu'à ce jour où la voix puissante de Grégoire se fit entendre au nom des arts et des

[1] Décrets des 16 septembre, 21 septembre et 15 novembre 1792.

lettres éplorés ? Quelques édifices étaient restés consacrés au culte ; de vieilles et respectables basiliques étaient restées pures de tout contact infâme : il était réservé à la Convention d'en faire des temples de la *Raison*, ou de provoquer leur vente et leur destruction. Si l'on veut juger du délire qui régnait alors, qu'on fixe un instant une communication de la Société populaire de Blois, à la Convention [1] : « La philosophie, dit cette « Société, fait des progrès jusque dans les campagnes qui « l'environnent ; les saints se lèvent en masse pour venir au « secours de la patrie ; les cloches se fondent en canons ; les croix « se changent en arbres de liberté. Tout ce qui reste de la super- « stition va être détruit.....» N'était-ce pas là faire tout ce que le gouvernement prescrivait lui-même? Par exemple, sur la demande individuelle des habitans de Lisieux, il généralise et ordonne aux municipalités de vendre les cloches pour en faire des canons [2] ; il poursuit les signes de la royauté et de la féodalité, dans les églises et sur tous les monumens publics ; il ordonne la destruction des armoiries ; d'un autre côté, il avait enjoint aux ci-devant seigneurs, aux feudistes, aux notaires, de déposer tous ces titres entachés de féodalité, pour qu'ils fussent brûlés, et cinq années de fers étaient réservées à celui qui en aurait recelé quelques-uns. La fureur contre les signes rappelant l'ancien régime allait si loin, qu'un décret ordonna de retourner les plaques de cheminées. Combien de sociétés populaires, d'administrations municipales ne suivirent-elles pas les ordres et l'exemple donné par la Convention. [3] Et, en même temps que cette assemblée détruit les académies, qu'elle confisque les richesses et les collections d'objets

[1] 29 novembre 1793.

[2] Décret du 17 septembre 1793.

[3] Décrets des 4 avril et 14 août 1793, et du 5 février 1794.

précieux qu'elles possédaient, elle propage et favorise la vente du mobilier des maisons royales, des monastères, des églises, des émigrés. Non contente de cela, elle déclare la guerre aux châteaux, aux donjons, aux tourelles, aux remparts; elle ordonne donc la démolition de tout château fort, tour et tourelle garnis de créneaux, qui existent dans la république, à l'exception des postes militaires; quant aux châteaux royaux et aux palais épiscopaux, ils devaient être vendus par parcelles. Parlerai-je maintenant des mesures prises pour la conservation des monumens de toute espèce; mesures illusoires, malgré les deux années de prison qui menaçaient les mutilateurs des statues et des monumens! Grégoire, dont il importe d'examiner et d'analyser le rapport, va nous instruire sur ce qu'elles étaient et sur leur efficacité [1]. Le mobilier appartenant à la nation a souffert, dit-il, des dilapidations immenses; des hommes qui, jusqu'à la révolution, avaient vécu dans la misère et dans la gêne, déploient maintenant le luxe le plus effréné, nagent dans l'opulence, et c'est aux dépens de la nation qu'ils se sont enrichis. « C'est dans le domaine des arts que les plus « grandes dilapidations ont été commises. Ne croyez pas qu'on « exagère en vous disant que la seule nomenclature des objets « enlevés, détruits ou dégradés, formerait plusieurs volumes. « La commission temporaire des arts, dont le zèle est infati- « gable, regarde comme des conquêtes les monumens qu'elle « arrache à l'ignorance et à la cupidité, à l'esprit révolu- « tionnaire, qui semblent ligués pour appauvrir et déshonorer « la nation. » Après ce début, Grégoire entre dans le détail des faits; il fait remonter à cinq ans le commencement du pillage des bibliothèques; les moines, eux-mêmes, les ont pillées à leur profit; les lois conservatrices des monumens ont été

[1] Séance de la Convention du 16 fructidor an II. — *Moniteur Universel*, 9 vendémiaire an III.

inexécutées; les flammes ont dévoré l'une des plus belles bibliothèques du royaume, tandis que des matières combustibles semblaient en menacer d'autres. Le vandalisme redoublait d'efforts; il n'était pas de jour où l'on n'entendît le récit affligeant de quelque destruction nouvelle. Et pourtant, quelles n'étaient pas les richesses de la France! Les lois, les instructions des trois assemblées nationales avaient été méconnues, méprisées; les trésors littéraires qu'elle voulait conserver avaient été vendus; des tableaux avaient eu le même sort, et, parmi les nombreux districts signalés par le rapporteur, comme ayant agi ainsi, on remarquait ceux de Montivilliers, Gournay, Carentan, Neufchâtel, Gisors, Laigle, Lisieux, et peut-être aurait-on dû en ajouter encore quelques autres. De nouvelles lois avaient été promulguées, mais les dilapidations continuèrent; l'ignorance et le savoir combattaient ensemble pour la destruction; à Arnay-le-Duc, on avait renfermé les livres, les manuscrit dans des tonneaux; dans d'autres lieux, ils avaient été jetés aux papiers inutiles. Le Missel de Louis XVI avait été livré pour faire des gargousses, mais il fut sauvé. L'ignorance et la haine détruisaient les manuscrits et les livres; des hommes qui connaissaient leur valeur, ou les volaient, ou les achetaient à vil prix; mais à ces dilapidations s'en joignaient d'autres: les médailles, les pierres gravées, les anneaux étaient volés, enlevés, pillés sans pudeur; des iconoclastes en haillons, sous prétexte d'exécuter les ordres de la Convention, les lois de la république, ne se bornaient pas à effacer les armoiries, ils brisaient les statues qui les avoisinaient; les tombeaux étaient violés, les mausolées détruits ou mutilés, des tableaux déchirés ou dénaturés; des hommes armés de bâtons, précédés de la terreur, allaient chez les citoyens et chez les marchands d'estampes pour y détruire les objets d'art et de science. « La fré-« nésie de ces barbares fut telle, qu'après avoir brisé des

« statues, chefs-d'œuvre de l'école française, ils proposèrent « d'arracher toutes les couvertures des livres armoriés, toutes « les dédicaces, et les priviléges d'imprimeur, c'est-à-dire de « détruire tout..... Tandis que les brigands de la Vendée « détruisaient les monumens à Parthenay, Angers, Saumur « et Chinon, Henriot voulait renouveler, ici, les exploits « d'Omar dans Alexandrie; *il proposait de brûler la Biblio-* « *thèque nationale!* »

Après cette violente et énergique énumération, l'abbé Grégoire examine les moyens à employer pour arrêter le mal; il fait voir quelles étaient, à cette époque, nos richesses monumentales; il évalue à plus de 12,000,000 le nombre des volumes et manuscrits appartenant à la nation; il vante la belle collection de médailles, de pierres antiques, que le cabinet des médailles offrira à l'admiration des étrangers et à l'étude des savans. Gravures, statues, bustes, groupes, bas-reliefs, vases, cippes, mausolées, tout cela et sans nombre, était renfermé dans divers dépôts; celui des Petits-Augustins contenait deux cents statues et cinq cent deux colonnes.... Après avoir entendu ce rapport, la Convention rend un décret qui met les monumens sous la surveillance de tous les bons citoyens, et range dans la classe des suspects ceux qui seraient convaincus d'avoir en leur possession des manuscrits, titres, chartes, médailles, antiquités, provenant des maisons nationales.

Tels étaient les faits révélés à la France, et dénoncés du haut de la tribune, faits devenus inévitables, conséquence forcée de la voie dans laquelle l'assemblée constituante s'était précipitée. Les ravages sur les monumens s'étaient étendus sur tout le pays, et la Normandie en avait été, comme toutes les autres, victime; déjà l'on a vu le nom de quelques districts signalé pour les dilapidations dont ils avaient été l'objet; mais c'était la plus faible partie des maux qui avait été indiqués par le

rapporteur, car son travail ne comprenait pas tous ces monumens du moyen-âge, dont on déplore aujourd'hui si vivement la perte; s'ils s'y trouvent mentionnés, c'est presque avec un ton de reproche et en quelques mots seulement. « Les monumens « du moyen-âge, y est-il dit, formeront (dans les Musées) des « suites intéressantes, sinon pour la beauté du travail, au « moins pour l'histoire et la chronologie. » Eh quoi! ces milliers de statues qui décoraient nos basiliques, ces mausolées, ces tombeaux cachés sous leurs saintes voûtes, ces riches verrières, ces sculptures fantastiques et capricieuses, ces reliquaires, ces croix, ces calices délicatement ciselés, n'ont pas obtenu grâce! ce sont des objets tout au plus bons pour l'histoire et la chronologie. Eh quoi! les châteaux de Chambord, d'Amboise, de Blois, de Mesnières, de Guillaume-le-Conquérant, l'église de Saint-Ouen, les cathédrales de Rouen, d'Amiens, de Paris, de Strasbourg; les édifices du moyen âge et de la renaissance, n'ont pas même un souvenir dans le rapport de Grégoire! C'est que cette indifférence qui existait, en 1789, pour nos monumens nationaux, subsiste encore, et qu'on ne les regardait, alors, que comme sans valeur sous le rapport de l'art, ou comme les restes abhorrés du règne de la féodalité.

Quelles pertes immenses la France n'a-t-elle pas éprouvées dans ces temps désastreux, et combien la Normandie n'a-t-elle pas vu tomber de monumens, dont les ruines suffisent encore pour attirer de toutes parts les étrangers voyageurs! Je n'entreprendrai pas d'énumérer tout ce qui a été détruit, perdu, gaspillé, abattu depuis la révolution; la tâche serait trop pénible à remplir, et d'ailleurs beaucoup de documens me manquent; mais parmi ceux que j'ai pu recueillir, combien de faits ne pourrai-je pas citer! Dans le département de l'Eure, par exemple, les lois qui prescrivaient aux monastères de

dresser l'inventaire de leurs biens meubles et immeubles, de leurs revenus, de leurs bibliothèques et de leurs titres, avaient été exécutées avec assez de soin, et c'est en comparant ces états que l'on est à même de juger de l'étendue du dommage; aussi, quand on les rapproche des titres et papiers renfermés dans les archives de l'Eure, on est étonné de la pauvreté de ce dépôt qui devrait être si riche ! Il est évident, pourtant, que les papiers de toutes les abbayes, de presque toutes les communautés d'habitans, y ont été transportés; mais ce qui s'y trouve renfermé, n'est peut-être pas la centième partie de ce qui devrait y être. Voici comment cela s'est fait : après la suppression des monastères, les chartes, les cartulaires, les titres de toute nature et de volumineuses procédures, furent envoyés par les administrations locales au chef-lieu de département; mais, avant d'arriver à leur destination, les plus précieux des manuscrits avaient souvent été volés ou détruits. Ce qui restait aurait dû être déposé dans un local convenable, mis à l'abri des injures du temps, et classé méthodiquement. La haine contre tout ce qui venait des siècles passés, l'ignorance de la valeur historique des titres, et, par-dessus tout cela, les malheurs de l'anarchie, ne permirent pas de le faire; à mesure qu'ils étaient apportés, on les jetait sans ordre dans un bâtiment de l'abbaye des Bénédictines, dites de Saint-Sauveur; ils y restèrent exposés pendant plusieurs années, à l'humidité, au vol et aux destructions de toute espèce. Le monastère de Saint-Sauveur avait été changé en caserne, et il paraît certain que l'un des officiers, qui habitait à cette époque un appartement voisin du dépôt des titres, en fit un fréquent usage pendant un hiver rigoureux. Il est probable, et cela est fort heureux, qu'il livra aux flammes seulement des papiers. Le parchemin est peu propre à brûler, et il résiste plus que le papier à tout agent destructeur; les titres les plus anciens

auraient donc dû être conservés, mais l'humidité avait agi sur eux avec tant de violence, que plusieurs charretées, mélangées de papiers, parurent totalement pourris, et qu'on fut obligé de faire une large fosse pour les enterrer. Ce qui restait, amas confus, dédale presque inextricable, fut porté dans un petit bâtiment dépendant de la cathédrale, et, par les soins d'un archiviste, un premier classement fut exécuté. On a établi l'ordre où il n'y avait que désordre; on a réuni tout ce qu'il a été trouvé sur une même communauté, sans pouvoir, pourtant, combler les fréquentes lacunes dont on n'a pas songé à se rendre compte. Si vous y cherchez les cartulaires des abbayes de Lyre, du Bec-Hellouin, de Conches, de Saint-Sauveur, du Breuil-Benoît, de Bonport, de la Chaise-Dieu, et de beaucoup d'autres, vous ne les y trouverez pas. Que sont-ils devenus? En quelles mains est passée l'immense quantité de titres mentionnés dans les catalogues de quelques-uns de ces monastères? Sont-ils tombés dans les mains de quelques particuliers, comme le cartulaire du prieuré de Beaumont-le-Roger? Sont-ils enfouis dans cette fosse dont j'ai parlé? Quelques manuscrits, assez précieux, ont cependant été déposés à la Bibliothèque publique d'Evreux. Parmi eux je citerai le grand et le petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Thaurin.

Ce que je viens de dire des titres, papiers, manuscrits, déposés à Evreux, d'après les lois des assemblées constituante, législative et de la convention, s'applique, à quelques variantes près, aux dépôts faits à Montivilliers, Gournay, Neufchâtel, Lisieux, et dans beaucoup d'autres localités de la Normandie. Les manuscrits, au nombre de plus de 1200, envoyés à Rouen, sont restés pendant de longues années exposés à la dent des rats et à la poussière dans les combles de l'Hôtel-de-Ville; quelques amis de nos monuments les ont exhumés, remis en lumière, et aujourd'hui l'habile bibliothé

caire de la ville leur a assigné la place honorable qu'ils occupent dans la Bibliothèque. A Neufchâtel, au contraire, les étrangers ont signalé les archives anciennes comme étant encore dans le plus grand désordre. Si, de nos jours, on a éprouvé une pareille indifférence, qu'était-ce donc au moment de la suppression des monastères et lorsqu'il s'est agi de réunir, classer, analyser toutes ces richesses qui abondaient de toutes parts, et qu'on n'était guère capable d'apprécier? Le croirait-on? un archiviste, chargé de l'arrangement méthodique des archives d'un grand nombre de monastères, entreprit courageusement son travail, établit ses divisions par maisons religieuses, réunit tous ses titres, fit ses liasses; mais un point capital vint l'embarrasser : il ne pouvait les rendre régulières, carrées, et cela à cause des sceaux qui étaient appendus aux chartes? Que fit-il pour sortir d'embarras? il les coupa; ses liasses furent admirablement régulières, et, sans s'en douter, il avait accompli la plus inepte de toutes les destructions.

Il est difficile de se faire une idée juste du pillage et des dilapidations des livres et des manuscrits, réunis dans des dépôts ouverts à tout le monde, et où tout le monde puisait sans frein et sans discernement; et n'était-ce pas avec raison que Grégoire flétrissait les spoliateurs de nos monumens, et appelait sur eux la haine de la nation?

On se souvient que les objets d'or et d'argent devaient être portés à la Monnaie; les églises se trouvaient donc ainsi dépouillées d'une partie de leurs richesses; et ce n'était pourtant pas la matière qui était le plus à regretter dans cette fonte générale : c'était souvent un chef-d'œuvre de l'art que l'on allait détruire. On peut juger, par l'énumération de quelques-uns des objets compris dans l'inventaire de la cathédrale d'Evreux, des pertes que les arts peuvent avoir à déplorer. Dix reliquaires

d'argent doré et trois châsses plaquées en argent étaient voués à la destruction, et l'on doit dire, à coup sûr, que les trois châsses étaient précieuses sous le rapport de l'art. L'une d'elles était en bois couverte d'argent doré et pesant 112 marcs[1]. Ce qui se passait à la cathédrale d'Evreux avait lieu dans toutes les autres églises. A Conches, on enlevait onze cloches pour faire des sous ou des canons[2]. A Saint-Taurin, on livrait quelques reliques; mais l'admirable châsse de cet apôtre d'Evreux était miraculeusement conservée. A Rouen, quelques châsses disparaissaient cachées dans des greniers, et ne devaient revoir la lumière que mutilées et long-temps après. Il est très difficile d'énumérer les pertes qui ont été faites d'objets d'art renfermés dans les trésors des églises; mais ces mêmes églises ont vu leurs riches boiseries renversées et brisées; sur la motion d'un énergumène ignorant, la précieuse et inestimable chaire archiépiscopale de la cathédrale de Rouen a été détruite[3].

Que de richesses perdues pour les arts! que de monumens, chefs-d'œuvre de l'esprit, du burin, du ciseau, sont à jamais disparus et ne pourront être remplacés! Ajoutons, il le faut encore, à cette longue énumération de destructions et de dilapidations, la ruine d'une immense quantité d'édifices remarquables qui couvraient le sol de la Normandie; demandez ce qu'ont produit les décrets de 1789 et des années suivantes sur la vente des biens de main-morte, et jetez les yeux autour de vous; partout vous verrez des monastères renversés,

[1] Inventaire des effets d'or et d'argent de la Cathédrale d'Évreux. — Archives de l'Eure.

[2] Procès-Verbal du septembre 1798, par Pierre Chartier, sur le moyen de descendre les cloches des clochers des églises de Conches.

[3] *Stalles de la Cathédrale de Rouen*, page 199 et suivantes. — Notice de M. Deville.

des églises abattues, des ruines couvertes de ronces et devenues solitaires! Sans parler de Jumiéges et de Saint-Wandrille, ne pourrais-je vous citer d'autres ruines dignes d'intérêt, quoique moins célèbres? Où sont les abbayes de Lyre, de l'Ile-Dieu, de l'Estrée, de Bellosane, de Bondeville, dont il n'existe pas, pour ainsi dire, de traces? Dans peu de temps, que deviendront les restes à moitié détruits des monastères du Breuil-Benoît, de Fontaine-Guerard, de la Noe, de S.-Sauveur et de Mortemer; il s'écrouleront à leur tour, ainsi que les ruines de Jumiéges et de Saint-Wandrille, et le pays n'aura plus que le souvenir de tant de monumens tombés avant le temps!... Je m'arrête; ce long tableau de destruction afflige profondément et resserre l'ame; car il n'y a plus de compensations possibles, et les merveilles de l'architecture moderne ne pourront faire oublier celles de l'architecture du moyen-âge.

Partis d'un principe, les législateurs de cette époque l'ont suivi dans tous ses corollaires; le mal s'est rapidement étendu; il a embrassé toute la France, y a porté ses ravages; mais, au moment où la société, après une horrible tourmente, a commencé à respirer, où l'ordre a cherché à renaître, ces législateurs ont jeté un regard plein d'effroi sur les ruines qui les environnaient de toutes parts; ils ont compris une partie de ces maux, et ils ont tenté d'arracher à l'ignorance et à la cupidité les débris des chefs-d'œuvre des arts si malheureusement compromis. Leurs efforts ont produit de bons résultats, pour ce qui subsistait encore, ou pour ce qui était resté dans la main du gouvernement, et le directoire avait dit, avec quelque raison : « Une fois sortis des dilapidations, des « abus et des injustices[1], chaque jour verra éclore des idées

[1] Exposé de la situation de la République, 22 novembre 1800.

« salutaires et de nouveaux moyens de prospérité !... Les « monumens des arts sont conservés et offerts à l'admiration « publique, dans des dépôts dignes de les renfermer. »

Ce retour vers l'ordre, ces collections, toutes complètes qu'elles fussent, ne pouvaient réparer les pertes éprouvées, et on n'y trouvait que de bien faibles dédommagemens. Les coups les plus forts avaient été portés, et nous en ressentons encore les effets; car les destructions, faites d'abord, pour ainsi dire, en masse, se sont continuées en s'affaiblissant, il est vrai, mais se continuent encore de nos jours, sans qu'on puisse les empêcher. Les supplications ou les anathêmes des amis des arts, ne peuvent émouvoir ceux qui sont guidés par l'intérêt ou dont l'ignorance méprise des beautés qu'elle voit sans les comprendre. Devenus propriétaires en vertu de la loi, des églises, des monastères, des châteaux des émigrés, n'ont-ils pas acquis le droit d'user de leur propriété à leur fantaisie, de vendre des pierres sans valeur pour eux, en restant possesseurs du sol? N'a-t-on pas vu ce système de démolition entrepris par des compagnies, et de beaux monumens disparaître sous les coups de pioche de leurs ouvriers? Combien de voix éloquentes ne se sont-elles pas fait entendre pour flétrir ces odieuses spéculations! rien ne les retient, et l'œuvre commencée est poursuivie avec persévérance.

Je me suis arrêté au rapport de Grégoire, parce qu'il m'a paru important à envisager. C'est au moment où il est fait que la réaction contre toutes les dilapidations se manifeste avec énergie; que l'on revient à des idées plus saines, et que l'ordre cherche à renaître, et que l'organisation intérieure tend à redevenir plus forte, et fait sentir son action pour la conservation des monumens précieux du génie de l'homme. Le directoire, en passant, constate le progrès, et le consulat nous dote du concordat, qui ramène d'une manière légale le culte au sein

des églises, et les assure désormais contre toutes les atteintes graves.

Telle a été l'ère de la destruction provoquée, favorisée par les gouvernemens éphémères qui se sont succédé depuis 1789, et combattue, mais imparfaitement, depuis 1794 jusqu'à présent; cette ère a fait disparaître de nombreux monumens, et en a mutilé beaucoup d'autres! Qu'a-t-on fait pour arracher leur mémoire à l'oubli et pour conserver ceux que nous possédons encore?

Ch. DE STABENRATH

BIBLIOGRAPHIE.

SUR LA TRADUCTION

EN VERS

DE L'ÉPITHALAME

DE THÉTIS ET DE PÉLÉE, DE CATULLE;

PAR M. L....., de Rouen.

Entre tous les poètes latins, Catulle est, peut-être, le plus rebelle à la traduction. Les mots composés à l'imitation des Grecs, les diminutifs qu'il prodigue avec art, et qui donnent plus de charme et de grâce à sa poésie, tant d'heureuses témérités de style qu'il risque sous la sauve-garde d'un goût exquis, sont d'une importation si difficile dans un autre idiome, que le plus célèbre de nos critiques en prononça l'impossibilité. Aussi vit-on plusieurs siècles s'écouler sans que la poésie française entrât en lutte avec le poète de Véronne.

C'est sous l'Empire que, pour la première fois, deux hommes

de quelque valeur osèrent se mesurer avec Catulle : Ginguené, qui concentra tous ses efforts dans la seule traduction du chant nuptial en l'honneur de Thétis et de Pélée, et Mollevaut, qui tenta de doter son pays de tous les trésors du poète latin. C'était un temps plus indulgent que le nôtre à ce genre de production, et voisin encore de celui où Delille était appelé au partage des lauriers de Virgile, pour en avoir reproduit quelques beautés. Cependant la renommée tint peu de compte de leurs efforts à ces honorables traducteurs. Les colonnes du *Moniteur* et les feuilletons du *Journal de l'Empire* les recommandèrent à leurs abonnés ; mais, soit que l'éloge fût tiède ou n'eût pas cet élan de la vérité qui saisit et persuade le lecteur, soit que, déjà, peut-être, nous fussions menacés d'indifférence en matière de traduction, Ginguené et Mollevaut n'obtinrent qu'un succès d'*estime*.

Catulle n'a donc reçu, ni de l'un ni de l'autre, ses lettres de naturalisation parmi nous. Qui les lui octroiera, dans un temps devenu si dur aux Grecs et aux Romains ?

Nos jeunes auteurs résument aujourd'hui toutes les poésies dans MM. de Lamartine et Victor Hugo, qui, se proclamant hommes de leurs œuvres, désavouent le passé et ses plus nobles illustrations. Pour les disciples de ces deux chefs de l'école moderne, les siècles de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV et de Voltaire lui-même, ne furent encore que des époques de crise à travers lesquelles le progrès cherchait à se faire jour ; mais le jour *ne luit que d'hier*. Persuadez donc à ces jeunes hommes qu'ils doivent encore faire quelque cas des notabilités d'Athènes et de Rome, semi-barbares qui ne vécurent et n'écrivirent que dans les ténèbres ! Quel ridicule ne s'attacherait pas à celui d'entre eux qui serait surpris Homère ou Virgile à la main ? Celui-là surtout ne serait-il pas *pendable*, qui, dans un siècle de *civilisasion avancée*, gaspillerait

ses loisirs à l'étude de Catulle, auteur de quelques frivolités, bonnes, peut-être, pour un temps qui touchait au berceau du monde?

Une nouvelle traduction de Catulle sera donc un véritable anachronisme, qui ne saurait échapper qu'à l'un de ces opiniâtres classiques restés fidèles à des souvenirs de jeunesse et à de vieilles admirations. Ainsi, le prochain traducteur de Catulle a aujourd'hui plus de quarante ans. Oui, quel qu'il soit, il marche infailliblement vers son dixième lustre; c'est un de ces louangeurs du temps passé, qui préfèrent les tragédies de Corneille et de Racine aux drames de Dumas et de Victor Hugo. Il nous semble voir le favori suranné des muses s'irritant au seul nom de M. de Lamartine, et s'enquérant partout si le prince des poètes du jour n'a pas été déjà ou ne sera pas bientôt commenté, pour la plus grande édification de ses lecteurs. Certes, cette fidélité aux vieilles croyances littéraires, ce dédain, cette répugnance même pour les œuvres de la nouvelle école, n'ont rien, à nos yeux, qui doive compromettre le succès d'une nouvelle traduction de Catulle; mais la condition d'une maturité complète, imposée au futur traducteur par les tendances de notre époque, expose quelque peu l'original à n'être jamais représenté avec une parfaite ressemblance : Catulle était jeune et bouillant d'ardeur, quand il provoquait les mille et mille baisers de Tisbé; son expression était vive et brûlante comme ses désirs. Sous le froid de la cinquantaine, son moderne interprète retrouvera-t-il ce langage passionné qui n'appartient qu'au jeune âge et à des sensations dont il n'aura plus que le souvenir?

L'avenir n'ajoutera donc que peu de traits à l'esquisse de Catulle telle que nous l'ont faite Ginguené et Mollevaut : c'est ainsi que nous allions conclure, lorsque nous apprîmes que la presse rouennaise avait mis récemment au jour un nouvel

essai en vers sur le poète latin. Si cette production ne donne pas un démenti complet à nos sinistres prévisions, elle nous fait, du moins, un devoir d'ajourner la conséquence des réflexions qui précèdent.

Le nouveau traducteur, que nous avons tout lieu de présumer *normand*, ne se fait imprimer, dit-il, que pour être lui plus facilement par quelques amis auxquels il demande de sincères avertissemens. Il ne leur livre, quant à présent, et comme *specimen* d'une plus ample traduction, que l'Épithalame de Thétis et de Pélée.

S'il n'eût pas retranché de ce poème l'épisode d'Ariane, nous le féliciterions d'avoir, dans son choix, fait preuve tout à la fois de goût et de courage. Ce chant nuptial est, en effet, le premier des chefs-d'œuvre de Catulle; la lutte se serait donc engagée sur le terrain où le poète semble le moins abordable. Pourquoi cette déférence excessive à l'opinion d'un critique qui ne veut point que les plaintes et les transports d'Ariane se mêlent aux joyeux accents des noces de Thétis et de Pélée? De beaux vers, alors même qu'ils ne sont pas à leur place, trouvent encore grâce devant le lecteur; et, certes, si, dans ce magnifique *hors-d'œuvre*, M. L..... eût reproduit la perfection de l'original, la critique la plus chagrine n'aurait pas songé à le lui reprocher. Quoi qu'il en soit, examinons si le traducteur n'a fait au poème de Catulle que le tort de le réduire à de trop simples proportions.

M. L..... nous paraît avoir reproduit avec facilité, avec quelque bonheur même, le tableau qu'au début de son poème Catulle fait de la plus ancienne expédition maritime (la navigation des Argonautes), de l'étonnement des Néréides à l'aspect d'un *char suspendu sur les flots*, et de la première entrevue de Thétis et de Pélée:

Du haut du Pélion de vieux pins descendus,
Et nouveaux Alcyons sur les mers suspendus,
Visitèrent jadis les rivages du Phase.
C'était sous Æétès; quand la fleur du Gymnase,
L'élite de la Grèce et le rempart d'Argos,
Briguait la toison d'or que recélait Colchos,
Et, pour la conquérir, sillonnant l'onde amère,
Fouettait l'azur des flots de sa rame légère.
La déesse des arts, Minerve, de ses mains
Avait, en ais courbés assemblant ces vieux pins,
Formé le char flottant qu'avec l'amant de Flore
Amphytrite reçut dans son sein vierge encore.
La proue avait creusé, de son premier sillon,
L'onde qui blanchissait sous l'agile aviron,
Quand, sur les flots blanchis, l'essaim des Néréides
S'élance, et, sur les mâts fixant les yeux avides,
Témoigne à ce prodige un long étonnement.
Ce fut le premier jour, ce fut le seul moment
Où, goûtant des faveurs aux mortels inconnues,
Des mortels purent voir des nymphes demi-nues.
Ce fut aussi, dit-on, et l'instant et le jour
Où Thétis à Pélée inspira tant d'amour,
Où, Thétis d'un mortel agréant l'hyménée,
Le père de Thétis unit leur destinée.

Ce tableau est suivi de la description des fêtes nuptiales, honorées de la présence des dieux, et célébrées au milieu de toutes les pompes de la terre. La Thessalie entière est à Pharsale; les campagnes sont désertes, tous les travaux délaissés.

M. L....., dans cette partie de la traduction, se montre encore quelquefois le digne interprète du poète latin :

Scyros, Tempé, Cranon, Larisse sont déserts;
De milliers d'habitans les chemins sont couverts :
A Pharsale on accourt; la Grèce est à Pharsale.
Mais, au travail des champs allégresse fatale !
Sur le cou des taureaux le joug n'est plus empreint,
La vigne rampe et meurt sous l'herbe qui l'étreint;
Le fer laborieux qui tourmentait la terre
Languit; de l'élagueur le ciseau solitaire
Demeure inoccupé près de trop long rameaux,
Et les socs tout rouillés accusent le repos.

Cette description se termine par celle de divers sujets représentés sur le tapis du lit nuptial. Au premier plan, figure Ariane, muette de désespoir et de rage à l'aspect des vaisseaux qui protègent la fuite de l'ingrat Thésée. Ariane n'est plus qu'une froide statue, un marbre inanimé. C'est, comme le dit si heureusement M. L....., dans un vers digne de l'original,

C'est sur son piédestal une bacchante en pleurs.

Mœstis..... Ocellis
Saxea ut effigies Bacchantis prospicit evoe.

Une scène plus riante succède à ce tableau. Elle représente le joyeux Bacchus et son cortége de silènes, de satyres et de bacchantes, avec leurs attributs et leurs divers instrumens. Ici, le poète latin entre dans des détails mythologiques qui présentent peu d'attraits au lecteur de notre temps. C'est là,

sans doute, une fâcheuse rencontre pour le traducteur qui se souvient trop qu'il n'écrit pas pour des païens, et que son public ne s'intéressera guère à des bacchantes dépéçant un bœuf ou se faisant une gracieuse ceinture de serpens; mais, obligé qu'il était de s'effacer lui-même et de n'être que l'écho de son auteur, M. L..... devait chercher à racheter par de bons vers l'insipidité de ces détails. Il ne nous paraît pas avoir senti cette nécessité de position, et nous lui reprochons d'avoir substitué à la poésie de Catule une versification trop négligée.

Nous lui pardonnerons toutefois de n'avoir pas su éviter cet écueil, si, ménageant ses forces, il les a réservées pour mieux lutter avec le poète latin dans le chant des Parques.

Si poétique lorsqu'il décrit la redoutable occupation de ces trois divinités infernales, homicides fileuses dont les fuseaux tournent sans cesse et sans pitié, Catulle leur prête des accens sublimes pour dérouler aux yeux des jeunes époux leur brillant avenir, la naissance d'Achille, ses glorieux exploits, et la ruine d'Ilion.

Nous nous empressons de reconnaître que M. L..... a fait de consciencieux efforts pour atteindre à la perfection de son modèle. S'ils n'ont pas été constamment heureux, nous pouvons, du moins, lui donner quelques éloges faciles à justifier. C'est ainsi, par exemple, que nous les félicitons d'avoir vaincu une grande difficulté lorsqu'il a reproduit en vers élégans et faciles, la description si minutieusement exacte du plus humble des arts, l'art de filer :

Toutes trois, et toujours, faisaient courir leurs mains
Sur le fil éternel que tranchent les destins.
La main gauche soutient la quenouille noueuse,
Qui sur sa tige porte une laine moelleuse;

La droite, entre ses doigts façonne un fil nouveau;
Le pouce fait tourner et charge le fuseau,
Et, d'un fil inégal par leurs dents retranchée,
La laine était encor à leur bouche attachée.
Les produits délicats de la blanche toison
S'amassaient à leurs pieds dans des paniers de jonc;
Et les Parques, ainsi, sans que leur main s'arrête,
Proclament, en chantant, devant l'Olympe en fête,
Le destin des époux, en vers dignes des dieux.

Ces vers semblaient nous promettre une excellente traduction de la belle prophétie des Parques. Cependant, nous le disons à regret, notre attente n'a pas toujours été remplie. Si rapide, si animé dans l'original, le chant des Parques, dans la traduction, est comme frappé de langueur. La faute en est, sans doute, à la forme du vers et à la répétition fréquente et trop rapprochée du refrain (*tournez*, *fuseaux*) qui revient toujours et trop obstinément après deux ou trois alexandrins. Pourquoi M. L..... n'a-t-il pas, par une heureuse innovation, traduit ce chant en vers de différentes mesures, ou, pour mieux exprimer notre pensée, n'a-t-il pas pris le style et le ton de l'ode? Il y était certainement autorisé par la nature et la solennité du sujet; des strophes ou des couplets alongés par un plus grand nombre de vers de moindre mesure, auraient, ce nous semble, donné au chant plus de mouvement et de vie, et à son refrain *obligé* plus de convenance et de grâce.

L'alexandrin, cependant, n'a pas tort tout seul; nous ne saurions, en conscience, le rendre responsable de toutes taches qui déparent cette partie de la traduction. M. L..... les aurait certainement évitées, si, avec cette opiniâtreté dont il a fait preuve quelquefois, il eût cherché de plus justes équivalans

aux expressions, tantôt si gracieuses, tantôt si énergiques du poète latin. N'oublions pas toutefois que M. L..... ne s'adresse pas encore au public, qu'il consulte seulement ses amis sur le mérite de son œuvre, et sollicite de leur sincérité de salutaires avis. Tant de circonspection et de modestie nous répond que, *lorsqu'il le publiera,* le chant des Parques aura droit au suffrage de tous ses lecteurs. M. L..... nous donne une garantie de ses succès ultérieurs dans quelques passages de ce chant tel qu'il le présente aujourd'hui à la bienveillante critique de ses amis. Nous citerons entr'autres ceux-ci :

C'est que l'illustre fils que le ciel vous présage,
Semblable au laboureur moissonnant les épis
Qu'à l'ardeur de ses feux le soleil a jaunis,
De cadavres troyens jonchera son passage.
Vous qui portez la trame de leurs jours,
Fuseaux légers, tournez toujours.... toujours.

Témoins de ses hauts faits, quand les eaux du Scamandre
Pour grossir l'Hellespont déserteront leurs bords,
Dans leur cours rétréci par des monceaux de morts,
Les flots tièdes de sang auront peine à descendre.
Vous qui portez la trame de leurs jours,
Fuseaux légers, tournez toujours.... toujours.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

A la Grèce épuisée une heureuse fortune
Livrera les remparts élevés par Neptune,
Et Polyxène, alors, baignera de son sang
La tombe d'un héros, la tombe d'un amant;
Ainsi qu'une victime à mourir déjà prête
S'incline sous le fer qu'arme un double tranchant,
Polyxène, à genoux, présentera sa tête.
Vous qui portez la trame de leurs jours,
Fuseaux légers, tournez toujours.... toujours.

Nous avons cherché, dans un examen de l'œuvre de M. L....., à concilier l'amour de la vérité avec notre bénigue disposition pour l'un de ces trop rares partisans du classicisme et de l'antiquité. Si nous lui avons donné de *sincères avertissemens*, nous lui aurons aussi tenu compte de tout ce qui peut recommander sa traduction, lorsque nous aurons appelé l'attention de ses lecteurs privilégiés sur les vers qui la terminent.

Catulle, à la fin de son poème, déplore la perversité des hommes qui ne permet plus aux dieux de les honorer de leur présence et d'assister à leurs fêtes. M. L..... a traduit ainsi cette belle moralité du poète latin :

Mais du sang des forfaits le sol s'est humecté,
La justice a fait place à la cupidité :
Le frère s'est souillé du meurtre de son frère;
Le fils voit d'un œil sec le bûcher de son père;
Le père, libre enfin d'un hymen détesté,
Dans la mort de son fils rêve la volupté

D'appeler à sa couche une vierge nouvelle ;
Puis (aux dieux du foyer insulte criminelle),
La mère étreint son fils de ses bras caressans,
Pour surprendre un inceste à l'erreur de ses sens :
Tant d'horreurs, tant de maux amassés sur nos têtes,
De l'absence des dieux ont attristé nos fêtes.

Cette dernière citation attestera que M. L..... ne se tient pas toujours à grande distance de son modèle.

B.

POURQUOI SUIS-JE TRISTE ?

Que promet l'avenir ?

— A. Chénier. —

Pourquoi suis-je triste, ô ma mère ;
Triste, lorsque tu m'aimes tant ?
C'est que la vie est bien amère ;
C'est que je veux vivre pourtant.

Pourquoi Dieu, qui pèse en silence
Nos jours, ce douloureux lien,
A-t-il jeté dans la balance,
Tant de mal et si peu de bien ?

Dans ce corps, fils de la poussière,
Que le temps dispute à la mort,
Pourquoi retient-il prisonnière
L'ame courbée avec effort ?

Quand à la captive immortelle
Le bonheur ici bas défaut,
Je sens qu'elle entr'ouvre son aile
Et voudrait s'envoler là haut.

Alors, quelque douce chimère
L'arrête en sa captivité;
En vain l'apparence éphémère
Croûle sous la réalité.

Ce bel avenir qu'on envie
N'est que le regret du passé;
S'il est un but à cette vie,
Où l'éternel l'a-t-il placé ?

Comme des rameurs, dans leur barque,
Forcés d'aller à reculons,
Ne sachant point quel but nous marque
Celui qui nous a dit : allons !

Avides de la destinée,
Nous ramons encore et toujours ;
Usant, dans la lutte acharnée,
Travaux sur travaux, jours sur jours.

Parfois l'oiseau de la tempête,
De l'aile nous rase en courant,
Et, sans pouvoir tourner la tête,
Nous hâtons notre esquif errant.

Là bas, là bas, fuit, dans la brume,
Le port depuis long-temps quitté,
Là, quelque rocher blanc d'écume,
Qu'en passant nous avons heurté;

Là, quelque île brillante et belle,
Où nous voudrions revenir,
Et qui ne nous a laissé d'elle
Qu'un regret et qu'un souvenir;

Là, quelque vague qui tournoie,
Roulant des restes sans couleurs,
Pâles débris de notre joie,
Dépouilles qui furent des fleurs;

Autour de nous, la mer profonde,
Les flots, sur les flots ruisselants,
Et l'onde, venant après l'onde,
De notre nef ronger les flancs.

Heureux lorsque, sœur de notre ame,
Une ame avec nous vient s'asseoir,
Et, tirant à la même rame,
Murmure un même chant d'espoir !

Vers la rive où tend notre flotte,
En aveugles, nous voguons tous,
Demandant sans cesse au pilote :
Maître, où donc nous conduisez-vous ?

Malgré nos pleurs, malgré l'orage,
Gardant son secret éternel,
Tranquille, il poursuit son voyage,
Dans un silence solennel.

Mais, sur la poupe, l'espérance,
Debout, souriant au travail,
Nous dit : la crainte est une offense ;
C'est Dieu qui tient le gouvernail.

P. Blanchemain.

BIBLIOGRAPHIE.

MÉMOIRES DE CHIMIE APPLIQUÉE A L'INDUSTRIE, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE ET A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE; par J. Girardin, professeur de Chimie à l'Ecole municipale de Rouen, etc.

Sous ce titre, M. Girardin a rassemblé en un volume cinquante-quatre des *mémoires* les plus intéressans qu'il ait publiés, et qui sont jusqu'à présent restés enfouis dans les recueils des sociétés savantes. Cet ouvrage, d'une utilité générale et immédiate, s'adresse en même temps aux agriculteurs, aux industriels, aux médecins et même à ceux qui ont assez de bon sens pour introduire la science dans les détails intérieurs de leur ménage. Les sujets divers qui sont traités par l'habile professeur jettent une variété infinie dans ce recueil scientifique, et la confiance qu'inspirent à juste titre ses travaux, lui donnent une grande valeur Les *Mémoires de chimie* n'auront pas moins de succès que le *Cours de chimie élémentaire*.

X.

JUMIÉGES, Prose et Vers, et Poésies diverses; par M. Ulric Guttinguer.

Jumiéges! Voici un nom bien populaire dans notre belle province, un nom poétique et rêveur entre tous ceux qui consacrent le sol de la Normandie, un de ces noms qui réveillent le mal du pays quand on les entend prononcer sur la terre étrangère. N'y a-t-il pas, en effet, des lieux qui semblent caractériser la patrie dans tous ses attributs, et la peindre avec tous ses enchantemens? Et, pour nous du moins, Jumiéges est un de ces lieux idéalisés : nous y retrouvons la Normandie tout entière; sa poésie d'abord dans ces ruines grandioses qui témoignent d'une foi maintenant à demi éteinte; son génie matérialiste et puissant, dans ce beau fleuve qui en paraît l'emblème ou plutôt le Dieu protecteur; en-

fin la magnificence de sa richesse et de sa beauté, dans ces horizons immenses où resplendissent et s'accumulent toutes les productions de la nature. Que notre antique Jumiéges ait donc chaque jour ses visiteurs et ses pélerins, il a de quoi justifier cet empressement. Toutefois, et même en mettant à part les étrangers, combien, parmi ces curieux qui, fidèles à l'activité normande, s'en vont à l'échappée visiter la pieuse abbaye, combien, dis-je, l'ont vue sans la connaître, ou, qui pis est encore, sans l'apprécier ! Et cela seulement faute d'un poète ou d'un historien qui leur servît de guide et de compagnon. Aussi est-ce comme possédant toutes les qualités que réclament ces bienveillantes fonctions, que nous signalons aujourd'hui à nos compatriotes le livre de M. Ulric Guttinguer.

La mission d'historien y est suffisamment remplie à l'aide de quelques notes succinctes sur les principaux événemens dont Jumiéges a été le théâtre et le témoin, et sur tous les faits relatifs à l'abbaye ou à ses chefs spirituels. L'auteur n'a point ménagé avec une attention moins scrupuleuse la place que réclamait la tradition locale : dans une critique spécieuse et entraînante en faveur de la légende des Enervés, M. Guttinguer nous donne quelques extraits du poëme de Sainte-Bautheuch. Nous le félicitons d'autant plus de ce soin, qu'il en a complété l'effet en accompagnant ces citations d'une traduction en vers qui révèlera aux lecteurs peu érudits les beautés de cette poésie naïve et originale, trésors brillans enfouis sous des mots obscurs, beautés attrayantes déguisées par les tours surannés du vieux langage. Puis encore, à chaque pas de son pélerinage, M. Guttinguer retraçant à nos regards les images vivantes du passé, harmonise la scène avec les événemens, les paysages avec les souvenirs, dans des tableaux pittoresques et animés dont la succession produit une sorte d'enivrement poétique qui doit exalter les imaginations les plus froides.

Toutefois, notre conscience de critique nous contraint à rejeter l'une de ces fantaisies. Nous voulons parler de la scène nocturne où Jeanne d'Arc nous est montrée sous les traits d'un ange contemplant tristement le supplice éternel infligé à ses bourreaux et à ses détracteurs. Au nombre de ces derniers, l'auteur n'a pu manquer de placer Voltaire en première ligne. Il le fait apparaître, suivi d'un cortége vengeur de démons. Quoique, au fond, nous accédions de grand cœur à la moralité de ce rêve fantastique, nous dirons cependant que, pour notre part, il

nous paraît bien hardi, malgré de nombreux précédens, d'oser damner une ombre si grande et si railleuse ; que peut-être son rire mordant et spirituel n'est point effacé encore de toutes les lèvres sceptiques, et que, dans dans tous les cas, évoquer les démons et les damnés en face de notre siècle toujours indifférent ou incrédule quoi qu'il fasse, c'est, en dépit du bon goût, se risquer vainement à ne point effrayer. Sauf ce léger écart de zèle, nous n'avons qu'à louer M. Guttinguer de la manière dont il a conçu et rempli ce rôle de poète qui lui convient si parfaitement. Sa muse, que déjà nous avions eu occasion d'apprécier, est de celles qui vivifient tout ce qu'elles créent ; elle appartient à ces essences délicates et sympathiques qui possèdent du génie les dons les plus exquis et les plus touchans, en même temps qu'elles ont l'intelligence complète de ses hautes et fortes qualités. C'est pourquoi, si modeste que soit leur œuvre, ces natures, compréhensives entre toutes, y reflètent les mondes de la pensée, comme le ruisseau limpide qui, dans l'étroit filet de son onde, peint un large horizon des cieux. Donnant à entendre plus même qu'elles ne disent, parce qu'elles sentent plus encore qu'elles n'expriment, qu'elles éveillent l'esprit, rapprochent les espaces de la mémoire, et attendrissent le cœur. Aussi sont-elles appréciées, dans leurs inspirations, tout à la fois des gens du monde et des artistes : des uns dont elles élèvent l'imagination par un essor facile et doux, ainsi que le ferait quelque gracieuse mélodie ; des autres, qui s'y retrouvent comme en tête à tête d'amis dans leurs momens de libre pensée et d'intime retour sur eux-mêmes. Parce que, en effet, ce qui distingue particulièrement cette poésie discrète, c'est la nuance fine et choisie, et surtout le trait vif et profond dans les choses de sentiment.

Lisez plutôt, comme exemple, dans le livre que nous vous présentons, cette délicieuse romance sur la *fleur du souvenir*, dont nous ne pouvons résister à citer le dernier couplet :

Je t'entends, je te vois sourire :
Tu sais des noms, céleste fleur,
Que tu crois pouvoir me redire
Pour me rappeler au bonheur.

Détrompe-toi, va, la souffrance
Ne semble un instant sommeiller
Qu'en immolant la souvenance
Au devoir de tout oublier.

Lisez encore l'épilogue, que nous voudrions reproduire en entier, pièce pleine de chaleur et d'entraînement, et qui, au milieu de l'expression du plus vif enthousiasme pour la patrie, trahit, par quelques accens d'une tristesse déchirante, les regrets navrans des souvenirs éteints. Aussi le poète s'écrie-t-il :

Heureux, vous qui venez sur cette belle rive,
Sans avoir dans le sein cette note plaintive :
Le souvenir amer d'un passé sans retour ;
Oh ! vous ne verrez pas mon pays sans amour !
En lui tout doit parler à vos ames éprises ;
Les arbres et les tours, les tombes, les églises,
L'océan où le fleuve, en ses détours fleuris,
Vous conduit et se perd devant vos yeux surpris.
La Suisse et ses chalets, les Alpes dentelées,
N'ont rien de plus riant que nos fraîches vallées ;
Ses glaciers et ses lacs n'ont point d'aspects plus beaux
Que nos golfes d'azur sillonnés de vaisseaux.
Les donjons féodaux des Hautes-Pyrénées
Ne parlerons pas mieux aux ames étonnées,
D'armes, de chevaliers, de nains, de négromans,
Que les murs écroulés de nos vieux chefs normands.

Puis, en regard de ces poésies touchantes, voyez ce spirituel sonnet sur l'étymologie de Jumièges.

D'où vient ton nom, Jumiége ? Ils ne sauraient le dire ;
O vanité de l'homme et surtout du savant !
Gemitus ou Gemma : « douleur » ou « diamant » :
Il faut vous décider, mes confrères, sans rire.

Cela vaut l'in-quarto : mettez-vous à l'écrire.
L'auteur, de l'Institut sera correspondant;
Si le monde moqueur rit du livre pédant,
A lui seul reviendra le plaisir de le lire ;

C'est quelque chose encore. En attendant, je veux
Sur un sujet si grave émettre un avis sage ;
Ce n'est ni l'un ni l'autre, ou bien c'est tout les deux,

Choisissez : tous les deux me plairait davantage ;
L'histoire de ce cloître et de ces monumens
Montre autant de trésors que de gémissemens.

Nous ajouterons seulement à cela que tous ceux qui feront le pélerinage de Jumiéges par un temps propice et en compagnie aussi bonne que le livre de M. Ulric Guttinguer, trouveront assurément que la terre gémétique est plutôt la terre des *trésors* que celle des *gémissemens*.

A. B.

L'Histoire du Mont-Saint-Michel, par M. l'abbé Desroches, vient de paraître. Nous parlerons en détail, dans notre prochaine livraison, de cette publication qui tient toutes les promesses du prospectus. Cet intéressant ouvrage, en deux volumes in-8° accompagnés d'un atlas de treize planches, se trouve dès-à-présent chez M. E. Legrand, libraire, rue Ganterie, 26.

CHRONIQUE.

— Cette chronique commencera encore par le théâtre ; nous allons continuer la revue des artistes nouveaux, que nous avons laissée à moitié dans notre dernière livraison. Ordinairement, grâce à nos longues enjambées d'un mois, nous sautons par dessus les événemens ; et, comme ils valent rarement la peine que nous les ramassions en passant, nous nous dispensons d'en parler. Cette fois encore nous croyions, j'allais presque dire nous espérions être en retard; mais il n'en est rien : par suite de circonstances plus favorables à notre tardive apparition qu'aux intérêts des directeurs et à l'engourdissement intellectuel du rédacteur habituel de ces articles, les débuts ne sont pas encore finis.

La Comédie a vu ses rangs s'éclaircir; le jeune premier a succombé devant un public de douze personnes. Deux premiers rôles de femmes, dont le talent avait atteint une trop grande maturité, n'ont pas été plus heureux. Mad. Joly, forte jeune première et premiers rôles jeunes, n'a encore subi qu'une épreuve. Enfin, la duègue a succombé après avoir lutté, avec plus de courage que de bonheur, contre le souvenir encore vivant de madame Louis. — Voilà donc la comédie réduite au *Dépit amoureux*, et le drame réduit à rien, ce dont nous ne saurions nous plaindre.

L'Opéra manque de trial, de duègue et de premier ténor d'Opéra-Comique.

Le Vaudeville demande à grands cris une *Déjazet travestie* et une duègue, car Mad. Caussin, en échouant, a laissé vacants les trois emplois que Mad. Louis menait si admirablement de front, dans la Comédie, l'Opéra et le Vaudeville.

C'est avec cette troupe décimée par les sifflets que l'administration doit combattre la belle saison et composer des spectacles dont l'attrait puisse faire revenir dans sa caisse l'argent qui ne cesse pas d'en sortir avec la plus ponctuelle et la plus honorable régularité. Et cette pauvre administration, comme si ses cruels embarras ne suffisaient pas pour l'entraver, est encore poursuivie par des ennemis acharnés. Les plus dangereux ennemis de l'administration, après ses amis maladroits, ce sont les *chuteurs*, qui sont en même temps ennemis des artistes et du public. Depuis quelque temps les *chuteurs* se sont introduits dans la salle de spectacle, et ces animaux incommodes s'y livrent chaque soir sans contradiction à leur fâcheux instinct. Nous empruntons à un petit journal

qui n'existe plus l'article suivant. L'auteur de cet article n'a rien à nous refuser : tout ce qui nous fera plaisir ne peut manquer de lui être agréable, et nous sommes sûrs qu'il a approuvé d'avance les modifications que nous nous permettrons de faire à son œuvre. Voici cet article :

ZOOLOGIE. — *Le Chuteur.*

« Le *chuteur* est un animal bipède et sans plumes, que l'on pourrait placer entre l'homme et le singe ; car, si son physique et ses habitudes l'élèvent au niveau de l'homme, son moral l'abaisse au niveau du singe. Le *chuteur* fréquente particulièrement le spectacle ; c'est là qu'il fait entendre son cri, semblable à celui de la chouette égarée au milieu du jour et importunée par la lumière.

« Si vous voulez étudier le *chuteur*, allez au théâtre des Arts à Rouen, et essayez de donner quelques marques d'approbation à un artiste qui vous aura fait plaisir, aussitôt vous entendrez des *chhhhhhhht* prolongés partir des divers points de la salle. Ce sont les *chuteurs* qui crient quand ils entendent applaudir, comme un chien hurle quand il entend chanter. Ceci est un instinct de la nature. En effet, cet animal (*le chuteur*) possède une intelligence très bornée, et jouit de la privation de toute espèce de sentiment et de goût. Tous les arts font sur lui exactement le même effet que la peinture sur un aveugle et la musique sur un sourd.

« Ce n'est pas sa faute, et on le plaindrait sincèrement, s'il ne s'obstinait pas à venir troubler nos plaisirs par son cri sinistre, qui glace à la fois les artistes et les spectateurs.

« Le genre des *chuteurs* se subdivise en plusieurs espèces.

« Le *chuteur* n'est pas précisément malfaisant par caractère ; cet animal est plutôt bête que méchant, et ceux qui font *chhhhhhht* par malice sont une exception comme les ânes qui mordent.

« Quelques-uns font *chhhhhht* par vanité, croyant se donner un air de connaisseurs en trouvant tout détestable.

« D'autres font *chhhhhhht* par intérêt, parce qu'ayant donné de 75 cent. à 3 fr. 50 c. pour entendre une pièce, ils regardent ceux dont les applaudissemens leur font perdre quelques mots, comme des voleurs qui leur dérobent une partie de la marchandise achetée par eux en entrant et payée d'avance.

« Certains font *chhhhhhht* par envie, vexés qu'ils sont de voir les autres éprouver une jouissance que la nature leur a défendu de comprendre, en les douant d'une organisation imparfaite.

« Il en est qui font *chhhhht* par imitation, parce que leurs voisins font *chhhhhht;* de même que lorsqu'un oiseau domestique crie un peu fort, toute la basse-cour lui répond.

« Enfin beaucoup font *chhhhhht* sans aucun motif, et seulement parce que *chhhhhht* est le cri du *chuteur*, comme *glou, glou* est le cri du dindon.

« Voilà les différentes espèces de *chuteur;* mais, en attendant que l'étude et l'expérience vous mettent à même de dire au premier coup-d'œil à laquelle appartiendront ceux que vous pourrez rencontrer, vous pouvez hardiment, et sans crainte de vous tromper, les ranger tous dans l'immense, éternelle, puissante, indestructible et redoutable catégorie... des sots ! »

En dépit des *chuteurs*, nous pensons que l'administration actuelle des théâtres de Rouen mérite l'intérêt et l'estime de tous les honnêtes gens. Leur intérêt, car elle perd de l'argent; leur estime, car elle perd *son* argent.

Les *chuteurs* nous ramènent naturellement où nous en étions dans notre dernière causerie, à M. Wermelhen, qui paraît être de leur part l'objet d'une attention particulière. Que M. Wermelhen ne s'épouvante pas des marques d'intérêt que lui prodiguent les *chuteurs* en toute occasion, pour faire *chhhht* il n'est pas nécessaire d'être connaisseur ni d'avoir du goût.

Nous avons fait ressortir surtout les qualités de M. Wermelhen, parce que nous regarderions comme une injustice de soumettre précisément un jeune homme qui n'a pas encore une grande expérience de la scène à un examen rigoureux, auquel pas un artiste consommé ne pourrait résister. Les belles qualités dominent chez M. Wermelhen : cela nous suffit; et d'ailleurs, il a maintenant un titre irrésistible à la bienveillance de la presse et aux encouragemens du public, c'est qu'il est reçu pour toute l'année.

Nous arrivons à M. Lesbros. Notre nouveau baryton est l'enfant gâté des Rouennais, et, en effet, M. Lesbros est pour notre scène une très précieuse acquisition. Mais si sa voix vibrante et son jeu original enlèvent victorieusement les applaudissemens du public, M. Lesbros est, pour les connaisseurs, un sujet d'ébahissement et de piquantes émotions. Le voilà qui va chanter; il est parti; suivez-le bien. Comment arrivera-t-

il? vous n'en savez rien, ni lui non plus. Par quel chemin passera-t-il? il l'ignore. C'est une course au clocher, il se fie à ses bonnes jambes et à la providence, et le voilà courant par monts et par vaux. Rien ne l'arrête; il escalade les côtes, roule dans les ravins, saute les fossés à pieds joints et arrive bravement au but; et si, en route, il a fait quelque culbute, il s'est relevé si prestement et a repris sa course d'un pas si alerte, que l'on n'a pas eu le temps de s'apercevoir qu'il fût tombé. Cette méthode, si c'en est une, a du danger; mais M. Lesbros a du bonheur.

Comme acteur, dans les opéras bouffons, M. Lesbros est extrêmement amusant. Il a un comique plein de bonhomie et une niaiserie ingénue qui ne ressemble qu'à celle d'Arnal. Le *Brasseur de Preston* a été pour notre baryton l'occasion d'un véritable triomphe. Les auteurs de ce gai libretto n'ont pas eu comme les auteurs d'opéra-comique l'ont ordinairement, et bien à tort, la prétention d'avoir le sens commun. Aussi leur pièce est-elle fort drôle, et n'a-t-elle rien de ce je ne sais quoi de guindé, de fade, de prétentieux qui fait des opéras dits comiques d'aujourd'hui les plus tristes de toutes les pièces de théâtre. La musique de M. Adam n'est pas savante, mais elle est vive, joyeuse, animée; M. Adam est le seul de nos compositeurs qui sache faire de la musique vraiment *bouffe*. La musique du *Brasseur de Preston* amuse tous ceux qui l'entendent, et c'est une grande et belle science que de savoir amuser pendant quelques heures des gens aussi gourmés, aussi matérialisés, aussi ennuyés et aussi ennuyeux que nous pouvons nous flatter de l'être, tous tant que nous sommes. M. Lesbros, dans le rôle de *Robinson*, a beaucoup contribué au succès qu'a obtenu l'ouvrage de M. Adam; il est toujours en scène pendant trois actes, et il ne cesse pas d'exciter une vive gaieté et un rire de bon aloi.

M. Malliot, second ténor, est de tous nos nouveaux chanteurs celui qui sait le mieux chanter, qui dirige le plus habilement sa voix, celui enfin qui a le plus de sureté et de méthode. M. Malliot a en outre une tenue très comme il faut et un jeu juste et sans prétention. Ce second ténor est une de nos meilleures acquisitions.

M. Padrès est une seconde basse-taille excellente; Mad. Panien, une mère Dugazon supérieure à son emploi.

Enfin nous aurions une excellente troupe d'opéra s'il ne nous manquait un premier ténor d'Opéra-Comique. Nous ne voulons pas rappeler les scènes fâcheuses auxquelles a donné lieu la rentrée de M. La-

feuillade, mais nous dirons qu'il est à regretter que cet artiste se soit retiré. Sans doute sa dignité d'homme et d'artiste commandaient à M. Lafeuillade le parti qu'il a pris, mais l'intérêt bien entendu du théâtre et des abonnés était que M. Lafeuillade conservât l'emploi dans lequel il avait consenti à se renfermer.

Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'on remplacera difficilement M. Lafeuillade. C'est avec un sentiment extrêmement pénible que nous voyons frapper aussi cruellement, comme artiste, l'honnête homme qui est venu perdre ici le fruit de ses longs travaux, et qui nous donne, ainsi que ses associés, l'exemple d'une probité commerciale qui devrait trouver à Rouen de vives sympathies.

— Enfin, Boïeldieu est sur son piédestal! La presse quotidienne a dit tout ce qu'il y avait à dire sur la mesquinerie de son inauguration. Il nous répugnerait de venir après coup jeter notre mot de blâme sur l'autorité. Dix jours écoulés depuis la cérémonie ont donné le temps à notre mauvaise humeur de se calmer; nous n'avons jamais conservé dix jours de rancune contre notre plus mortel ennemi, à plus forte raison contre ceux qu'il nous est toujours pénible de voir se fourvoyer. Bien plus, un sentiment que nous nous réjouissons de trouver toujours au fond de notre cœur, et que nos confrères ne sauraient blâmer, nous porterait à défendre l'autorité municipale accablée de tous côtés. Et peut-être aurions-nous à faire valoir en sa faveur quelques circonstances atténuantes. Ainsi, nous croyons qu'elle avait toujours eu l'intention de faire, de l'inauguration de la statue de Boïeldieu, une grande solennité. Nous savons que les fêtes de juillet avaient été choisies par elle comme la circonstance la plus favorable pour donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'elle avait dû avoir. Nous savons que l'époque n'a été changée et fixée au 20 juin que par suite de sollicitations auxquelles on n'a pas cru devoir résister, et que ce changement un peu brusque n'a plus laissé le temps de se reconnaître. Voilà ce que nous pourrions dire en faveur de l'autorité, et, il n'y a pas d'avocat qui ne sût délayer ces argumens en une plaidoirie de deux à trois heures. Mais à cela on répondrait par cet axiôme d'un laconisme désespérant et d'une vérité accablante : « L'autorité ne doit jamais se tromper ! » D'ailleurs, qu'est-ce, à présent, que ces inaugurations et ces cérémonies? Depuis dix jours nous allons admirer avec la foule la statue qui s'élève sur le cours Boïeldieu, et nous

ne pensons guère aux tribulations qu'elle a pu rencontrer sur sa route. Elle est là, monument glorieux, et pour l'artiste qu'elle représente, et pour l'artiste qui l'a exécutée. Ce fait victorieux survit à tous les autres, les domine et les efface.

Cependant, il est une circonstance de la solennité que je ne saurais omettre, et que personne ne paraît avoir remarquée. Dans le groupe privilégié qui se pressait aux pieds de la statue au moment où le voile qui la cachait venait d'être déchiré, il régna, pendant quelques instans qui semblèrent bien longs, une anxiété douloureuse et un silence que le soleil ardent qui nous brûlait n'empêchait pas d'être glacial. Alors je regardai avec angoisse autour de moi; j'étais entouré d'académiciens! L'avouerai-je? Mon regard suppliant implora un discours. Oui, je demandai comme une grâce un discours académique; un discours, dans ce moment critique, quelque académique qu'il eût été, je l'eusse applaudi avec transport. Mais l'Académie resta muette! A la moindre médiocrité résidante qui passe de l'obscurité de sa gloire d'académicien à la nuit du tombeau, transition imperceptible, voilà l'Académie qui arrive, qui s'attendrit, qui jette à pleines mains des fleurs de réthorique sur la tombe du défunt, et qui souhaite que *la terre lui soit légère*, en prose bien autrement pesante que les soixante-douze pieds cubes de terre qui doivent tous nous recouvrir un de ces jours. Mais, pour Boïeldieu, pas un mot! Il est vrai que Boïeldieu n'était qu'un génie correspondant. La Société libre d'Émulation a rendu à Boïeldieu le même hommage muet que l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts. Nos Sociétés savantes

Ne savent, à propos, ni parler ni se taire.

Dois-je ce vers à ma mémoire ou à mon invention? c'est ce que je ne saurais dire; mais il me paraît trop bon pour être de moi.

La fête passa, le soir, de la place publique au Théâtre, et là, ce fut réellement une fête. Le spectacle arrangé pour la circonstance était bien choisi et très intéressant, contre l'ordinaire des spectacles de circonstance; et, ce qui ajoutait beaucoup à son mérite, c'est qu'il était joué devant une nombreuse et brillante assemblée. M. Théodore Muret avait arrangé pour cette soirée une jolie petite scène sans prétention, brodée sur un canevas historique. Boïeldieu parti de Rouen pour aller à Paris chercher la gloire, harassé au bout de quelques heures de marche, va demander l'hospitalité à un berger. Il meurt de faim et de fatigue, et

le berger va lui chercher sa maison, afin qu'il puisse se reposer sur la paille et manger du pain noir, ce qui arrive souvent à ceux qui courent après la gloire. Pendant l'absence du berger, Boïeldieu s'endort. Le public, bien loin d'en faire autant, redouble d'attention, et alors, derrière la gaze qui s'interpose inévitablement entre les spectateurs et les scènes fantastiques, apparaît, en action, le songe qui illumine le sommeil de l'enfant endormi. Tous les chefs-d'œuvre qu'il doit créer un jour défilent devant le public, qui applaudit à tout rompre, et qui comprend parfaitement pourquoi on a élevé une statue à notre compatriote; ce qu'il comprendra mieux encore s'il veut se donner la peine de comparer les pauvretés musicales du théâtre de la Bourse à la musique de *la Dame Blanche*, des *Deux Nuits*, de *Beniowski*, de *la Fête au Village Voisin*, du *Calife de Bagdad*, etc.; musique qui n'a besoin, pour reprendre toute la fraîcheur de sa belle et éclatante jeunesse, que d'être plus vieille d'une génération. Il est bien entendu que le spectacle s'est terminé par une apothéose, tableau bien groupé qui représentait, extrêmement flattée, l'inauguration ébauchée le matin.

Cependant, après cette apothéose, tout n'était pas encore fini. Le fils de Boïeldieu, le jeune et modeste auteur de *Marguerite*, était dans la salle; le public l'a salué par de vives acclamations. Ensuite est venu le tour de Dantan; des applaudissemens unanimes et prolongés l'ont remercié de la belle œuvre dont son talent a doté notre ville.

Après le spectacle, un souper de quarante couverts rassembla dans le grand foyer les amis d'Adrien Boïeldieu, de Dantan et de M. Théodore Muret à qui ce banquet était offert. Cette réunion de famille fut présidée par M. Casimir Caumont, propriétaire de Jumiéges, et religieux conservateur de ces admirables ruines. C'était une chose bien douce pour tous les assistans que de voir à la tête d'une fête artistique l'honorable président du tribunal de commerce de Rouen. Nous voudrions y trouver le présage d'une alliance entre l'industrie et les arts, alliance qui devrait être le dernier terme d'un bienfaisant et généreux progrès.

Le gérant, Ch. Richard.

Table en fin

REVUE DE ROUEN.

ROUEN. — IMPRIMERIE DE NICÉTAS PERIAUX,
rue de la Vicomté, 55.

REVUE
DE ROUEN
ET
DE LA NORMANDIE

1839. — SECOND SEMESTRE.

ROUEN.
E. LE GRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE GANTERIE, 26.

1839.

ENTRÉE SOLENNELLE

DE

FRANÇOIS DE HARLAY,

ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

1re JOURNÉE. — 1616. 10 janvier

Dans les premiers jours du mois de janvier de l'année 1616, le duc de Montbazon, gouverneur de la Normandie par commission de la reine Marie de Médicis, avait mandé devant lui les capitaines de la cinquantaine et des arquebusiers, et leur avait enjoint de ne pas faire prendre désormais les armes à leurs compagnies, même pour accompagner le corps de ville, sans qu'il en eût été prévenu et sans qu'ils en eussent conféré avec lui. Il voulait ainsi mettre dans sa dépendance ces deux compagnies, destinées à maintenir l'ordre dans la ville de Rouen, et dont le corps de ville avait eu jusqu'alors la principale direction. Cette entreprise du duc ne pouvait passer inaperçue. Les vingt-quatre du conseil, gardiens des libertés et priviléges de la ville, veillaient attentivement à la conservation du dépôt qui leur avait été confié.

D'ailleurs, c'était à l'occasion de l'entrée prochaine de l'archevêque François de Harlay dans sa métropole, que le duc attaquait un droit ancien et incontesté, et le corps de ville ne pouvait ni ne voulait céder devant la volonté puissante, mais injuste, du gouverneur. Averti par les capitaines, des ordres qu'ils avaient reçus, le conseil des vingt-quatre résolut d'en référer au roi, et de ne pas assister à l'entrée de l'archevêque, dans le cas où le duc de Montbazon persisterait à méconnaître les droits de la ville; ils chargèrent, en conséquence, le bailli de Rouen de lui faire entendre toutes les représentations capables de l'éclairer et de modifier sa résolution. Cette démarche fut inutile; en vain le bailli lui fit-il entendre que le conseil ne pouvait céder à une pareille exigence; que la cinquantaine et les arquebusiers n'étaient pas sous sa dépendance; qu'en effet ces compagnies avaient été créées sous le bon plaisir et autorité du roi, pour le service de S. M. par la ville et pour la sûreté de la ville; que l'élection des capitaines se faisait devant les échevins; que les armoiries de la ville étaient sur les casaques et hoquetons des soldats des deux compagnies; que la ville, enfin, pourvoyait à leur solde, conservait leurs priviléges, leurs droits, leurs exemptions, et tout cela à cause du service qu'ils fesaient dans l'intérêt de la ville et du roi. Rien ne put ébranler la ferme volonté du duc de Montbazon; il persista, ne révoqua pas ses ordres aux capitaines, et le conseil des vingt-quatre se serait vu dans la nécessité de protester contre la violation de ses droits méconnus, et de présenter à l'archevêque ses très humbles excuses de n'avoir pas assisté à son entrée solennelle, si les capitaines de la cinquantaine et des arquebusiers n'avaient eux-mêmes résolu la question en faveur de la ville. Ils dirent, sans s'inquiéter du mécontentement du gouverneur, qu'ils étaient prêts à exécuter les ordres de messieurs les vingt-quatre du conseil, à les

accompagner comme de coutume, et ils leur en donnèrent l'assurance en l'hôtel commun où ils avaient été appelés.

Cette difficulté applanie, il ne restait plus qu'à exécuter les délibérations précédemment prises; il fallait, en effet, obéir aux lettres que le roi avait adressées aux échevins, et l'on avait décidé que l'archevêque serait reçu avec tous les honneurs dûs à son rang. On avait consulté les registres de l'hôtel-de-ville, afin de voir ce qui s'était passé à l'entrée de Monseigneur de Lestoure, en 1599, et à celle de Monseigneur le cardinal de Joyeuse, en 1606, pour ne rien omettre de ce qui pouvait augmenter la pompe et l'éclat de cette grande solennité. Le parlement, de son côté, avait délibéré qu'il rendrait au nouveau prélat les mêmes honneurs qu'au cardinal de Bourbon. Cependant, cette cour souveraine craignait les entreprises de la chambre des comptes, désireuse de s'emparer du rang occupé par elle; et c'était sur les promesses formelles du duc de Montbazon de maintenir ses priviléges, qu'elle s'était décidée à faire partie du cortége et à présenter ses hommages à l'archevêque. Rien n'était plus fréquent, alors, que les querelles et les discussions résultant de l'ordre et des rangs des corps et corporations, entre eux; on les voit se reproduire partout et sous toutes les formes, aussitôt qu'il s'agit de paraître en public. La plupart avaient leur source dans leur susceptibilité et leur amour-propre; mais quelquefois aussi elles tenaient à des considérations d'un ordre plus élevé, à l'essence même de la dignité de l'homme et à l'exercice de sa liberté. Le clergé, les cours souveraines, le corps de ville, la noblesse, devaient se trouver à l'entrée du prélat, et tous y voulaient naturellement déployer tout le faste de leur luxe et tout l'appareil de leur puissance.

Le dix janvier, jour fixé dès long-temps par l'archevêque lui-même, la cour de l'hôtel de ville se remplit d'une foule de

monde; c'étaient les gens de la cinquantaine, les arquebusiers, les conseillers anciens et modernes, les quarteniers, les échevins, les notables bourgeois qui se rendaient à l'heure prescrite pour composer le cortége de la ville. La grosse horloge avait sonné midi, lorsque tous furent prêts à se mettre en marche. Le cortége sortit de l'hôtel commun et se dirigea par la grande rue vers l'église cathédrale; la compagnie de la cinquantaine, revêtue de casaques et armée, marchait en tête; celle des arquebusiers suivait à pied, tambour battant; elle était armée et vêtue de mantilles de velours vert, armoriées aux armes de la ville; puis venaient les sergens royaux, le sergent à masse, portant sa masse, le sergent de la ville avec sa baguette aux armes de Rouen; enfin, les échevins, les conseillers, le bailli et tous les officiers de la ville marchaient après eux, montés sur des chevaux ornés de housses et richement harnachés. Le corps du cortége était protégé sur les flancs par des soldats de la cinquantaine et des arquebusiers; un détachement des mêmes compagnies retenait le peuple qui se précipitait à la suite. Après avoir parcouru les rues qui débouchent vers Saint-Maclou, il passa près de cette église, entra dans la rue Martainville, et, lorsqu'il fut arrivé sur la chaussée, un compagnon de la cinquantaine, s'adressant aux échevins, demanda, au nom du parlement, quelques hommes de plus pour renforcer l'escorte qu'ils avaient mise à sa disposition, parce que la députation de la cour se trouvait dans une position dangereuse, et qu'il y avait quelque tumulte à la porte Saint-Hilaire. Dix hommes furent détachés et envoyés au parlement. Après cet incident, le cortége poursuivit sa marche interrompue un instant; il franchit l'espace qui le séparait des Chartreux, et parvint près d'une salle tendue de belles tapisseries, élevée par les soins et aux frais du clergé, et destinée à la réception de l'archevêque; le prélat y était déjà.

Le bailli, le procureur du roi, les échevins, les conseillers de ville mirent pied à terre et entrèrent dans la salle; ils s'avancèrent respectueusement vers le prélat, qui, couvert de son chapeau de protonotaire, était entouré d'un grand nombre d'ecclésiastiques en surplis. Près de lui se trouvait l'abbé de La Noë, évêque d'Evreux, son grand vicaire. Alors le bailli, sieur de Boscachard, prenant la parole, le complimenta au nom du corps et de la communauté de la ville; le prélat, satisfait de cette harangue, remercia avec bonté les représentans d'une cité où il avait déjà séjourné en qualité de coadjuteur du cardinal de Joyeuse, et dont il devenait le premier pasteur.

François de Harlay, fils de Jacques de Harlay, marquis de Champvallon et de Catherine de La Marck, était dans la force de l'âge; on pouvait espérer qu'il occuperait long-temps le siége archiépiscopal et qu'il rétablirait, dans le diocèse, l'ordre et la discipline trop long-temps compromis. Sa réputation d'éloquence et de science l'avait précédé; il avait une grande vivacité d'esprit, et l'on se souvenait qu'à Mantes, lors d'une assemblée, il avait été choisi pour combattre les hérétiques; ce qu'il avait fait avec autant de force que de logique aux applaudissemens de tous ceux qui avaient pu l'entendre. François de Harlay ne trompa pas les espérances que l'on concevait à son avènement; en effet, il porta la réforme dans toutes les parties de son administration, il rétablit l'ordre et la règle dans les monastères du diocèse, et il se montra ami éclairé des lettres, qu'il protégea et qu'il cultiva lui-même avec succès. Il publia un grand nombre d'ouvrages qui furent jugés de diverses manières, estimés par les uns et dépréciés par les autres; mais l'écrivain qui le représente comme le prédicateur le plus prolixe et le compositeur de livres le plus obscur et le plus long qu'on ait jamais vu, fait, en même temps, l'éloge de sa franchise, de sa sincérité et de cette bonté de cœur qui rachètent toutes

les imperfections et attirent toujours aux hommes placés dans un rang élevé l'amour et le dévoûment du peuple. Il aimait la paix et la tranquillité; il s'interposait dans les discussions trop vives et qui amènent souvent, entre les corporations ou dans les familles, des dissentions profondes, des haines invétérées; il donna même une preuve de cet esprit de conciliation, quelques jours après son entrée à Rouen, en cherchant à calmer la colère du Parlement, qui prétendait avoir été cruellement offensé dans son honneur et dans ses prérogatives par la chambre des Comptes, le jour même de cette entrée.

Convoqué, comme toutes les grandes corporations de la ville, le parlement avait envoyé une députation pour présenter ses salutations à l'archevêque. Rassurés par les promesses du duc de Montbazon, les magistrats qui la composaient s'étaient d'abord rendus en costume au couvent des Célestins, montés sur leurs mules; de là, ils s'étaient dirigés vers la porte Saint-Hilaire, qu'ils croyaient trouver libre, et sous la voûte de laquelle ils voulaient se placer ainsi qu'ils en avaient le droit; mais quel ne fut pas leur mécontentement, lorsqu'ils virent, qu'au mépris des ordres du gouverneur, quelques-uns des membres de la chambre des Comptes les avaient prévenus, et occupaient, sous la voûte, la place réservée au Parlement. La prétention et l'usurpation de messieurs de la chambre des Comptes leur parut d'autant plus extraordinaire, que la ville avait fait dresser, pour eux, une tribune en bois, longue de vingt-cinq pieds et couverte de tapisseries, dans laquelle ils auraient pu attendre commodément l'arrivée de l'archevêque. Malgré cela, la députation continua de s'avançer, précédée de plusieurs huissiers, et escortée par vingt hommes de la cinquantaine et des arquebusiers. Cependant on détacha quelques huissiers pour aller reconnaître les auteurs de l'usurpation, et les engager à se retirer. Ceux-ci, de retour, rapportèrent aux

magistrats qu'ils avaient trouvé sous la voûte plusieurs maîtres des comptes, parmi lesquels ils avaient distingué Beauwer et Caradas jeune, leur greffier Bradechal et leurs huissiers, et que, lorsqu'ils les avaient priés de s'éloigner, ils avaient répondu d'un ton délibéré et plein d'insolence, *qu'ils ne se souciaient ni des présidens, ni des conseillers, ni même du Parlement; qu'ils conserveraient la place qui leur avait été accordée par le duc de Montbazon.* Cette réponse n'arrêta pas encore la députation; elle voulut tenter un dernier effort, et, par sa présence, décider Caradas, Beauwer et leur suite à s'éloigner; mais leur espérance fut vaine. L'autorité du Parlement fut méconnue, bravée, foulée aux pieds en présence du peuple, curieux d'assister aux débats et aux excès de ceux mêmes qui étaient chargés par la loi de les réprimer. Beauwer et Caradas, transportés de fureur, oubliant qu'ils étaient vêtus de leur costume, se jetèrent sur des épées nues, s'en emparèrent et repoussèrent avec violence les huissiers de la Cour. A ce bruit, à ce tumulte, à la vue des armes qui brillaient dans la main des magistrats, la populace s'émut, se précipita, s'aggloméra sur le lieu de la scène, encombra la voûte de la porte; au plus fort du désordre, on entendit une voix qui criait, du corps de garde voisin : *O compagnons, balle en bouche!* et, au même instant, plusieurs coups d'arquebuse, tirés de ce corps de garde et du milieu de la foule, avaient manqué d'atteindre les députés du Parlement, dont quelques-uns craignirent d'être renversés et foulés aux pieds. Déjà le peuple prenait le parti de la chambre des Comptes; un sergent de la compagnie des arquebusiers avait été désarmé; Morel, ancien maître des comptes et capitaine des bourgeois, *commandant le corps de garde de la porte*, loin d'appaiser l'effervescence, l'augmentait encore; et son fils, emporté par son exaltation, avait menacé de frapper de son épée les gens de la suite du Parlement qui étaient

sans armes et sans défense. Au milieu du désordre toujours croissant et de cette confusion, De Bernières, président au Parlement, s'élança vivement, et, s'adressant à Morel, lui reprocha hautement, d'une voix énergique, en présence de tout ce peuple frémissant à l'entour, de ne pas remplir son devoir; il lui disait : « C'est odieux d'exciter le tumulte au lieu de l'empêcher ! vous vous compromettez gravement, en souffrant que « le Parlement soit insulté; vous autorisez la sédition par votre « exemple; votre fils lui-même s'est porté à de graves excès en « menaçant, lui armé, des hommes sans défense, et vous répondrez des suites d'une rébellion qui compromet à la fois l'autorité du roi, la tranquillité publique et la dignité du Parlement. » A ce moment, le lieutenant civil du bailliage vint à passer, accompagné des officiers du bailliage du présidial de Rouen; ils rentraient dans la ville, après avoir salué l'archevêque, suivis de quelques sergens à cheval. Les députés du Parlement demandèrent leur assistance; aussitôt, les sergens allèrent à l'endroit d'où l'on avait tiré quelques coups d'arquebuse, mais le peuple les assaillit : l'un d'eux fut désarmé et son cheval fut blessé d'un coup d'épée; cependant ils parvinrent avec beaucoup de peine à rétablir l'ordre; Beauwer et les siens avaient cédé la voûte, et s'étaient placés dans le lieu qui leur avait été préparé.

Messieurs du Parlement étaient parvenus à obtenir enfin leur place; ils étaient sous la voûte; le calme renaissait, et l'on pouvait croire que tout était fini. Il n'en devait pas être ainsi : un maître des comptes, du nom de Cocherel, s'avança à cheval vers eux, la canne à la main, et leur dit *qu'ils s'étaient mis sous la porte par ordre du duc de Montbazon, et qu'il les forcerait bien d'obéir.* Le président répondit que les officiers de la chambre des comptes ne devaient pas prendre une place qui ne leur appartenait pas; que le duc de Montbazon n'a-

vait pas pu leur donner l'ordre dont ils se vantaient, puisqu'il avait, lui-même, assuré le Parlement que rien ne serait innové, et que cet ordre était une pure invention de leur part. Cocherel se retira et rejoignit sa compagnie.

Bientôt le gouverneur lui-même, dont on invoquait des deux côtés l'autorité, parut dans son carrosse, entouré d'un grand nombre d'officiers et de gentilshommes; le président s'approcha de lui pour lui rendre compte de ce qui s'était passé, et lui porter plainte des violences dont la compagnie avait été l'objet. Il le pria de vouloir bien prendre ses réclamations en considération et remédier au mal. Le duc témoigna son déplaisir de tout ce qui était arrivé, et, après avoir affirmé au président qu'il n'avait pas donné de places sous la voûte à la chambre des comptes, il passa sous la porte pour aller conférer avec les députés Beauwer et Caradas. Ceux-ci le suivirent lorsqu'il revint vers les officiers du Parlement, et se mirent de nouveau, sous ses yeux, à la place objet de tant de discussions et de troubles. Ainsi cette démarche, qui avait pour but de faire reconnaître le droit du Parlement et de rappeler complètement l'ordre, eut pour seul résultat de tout remettre en question, de provoquer un nouveau tumulte et de motiver de nouvelles plaintes du gouverneur : « La porte de la ville vous appartient, vous en « êtes le maître, disaient les gens de la chambre des Comptes « au duc, et vous pouvez disposer de la voûte comme bon vous « semblera. » Et celui-ci répliquait : « Vous êtes dans l'erreur; « la porte ne m'appartient pas ; elle est au roi, qui en a confié la « garde à ma vigilance ; mais la voûte est destinée au Parlement. » Cette réplique était claire et péremptoire. Caradas, Beauwer, Morel et Cantella comprirent sans aucun doute; pourtant, à l'aide du désordre qu'ils avaient excité de nouveau, ils se maintinrent dans la place dont ils s'étaient emparés. La position des députés du Parlement était fort délicate; leurs priviléges étaient

ouvertement méconnus et violés, et c'était au moment même où ils réclamaient justice, que la chambre des Comptes substituait la violence au droit, et les bravait en présence du peuple, de la noblesse et du gouverneur. Rester et partager la voûte aurait paru une faiblesse aux conseillers du Parlement; c'était d'ailleurs se reconnaître vaincus et sanctionner par leur présence une usurpation humiliante pour la compagnie et dangereuse pour l'avenir. Ils crurent que le parti le plus sage était de se retirer, pensant qu'ils ne devaient pas compromettre plus long-temps la dignité et la gravité de la cour et son esprit de modération. Au milieu de ces scènes de désordres, le président de la députation et quelques-uns des conseillers retournèrent au monastère des Célestins; les autres rentrèrent chez eux.

Le duc de Montbazon, désespéré de cette résolution extrême des députés de la cour, leur envoya Du Roolet, prévôt général de la Normandie, pour les engager à revenir; il se rendit lui-même auprès d'eux, leur assura qu'ils pourraient, sans contestation aucune, se placer seuls, et suivant l'usage, sous la voûte de la porte de Saint-Hilaire, partout où ils voudraient, et qu'ils n'avaient plus rien à craindre des violences de messieurs de la chambre des Comptes. Ils se laissèrent enfin persuader, se mirent de nouveau en marche, et rencontrèrent en chemin leurs adversaires, qui, expulsés à leur tour de la place usurpée, retournaient à leur logis pour ne pas assister à la cérémonie.

Cependant la multitude affluait de toutes parts; les spectateurs se rangeaient en haie le long des maisons, se plaçaient aux fenêtres, se groupaient jusque sur les toits. Aux bruits du tambour, au cliquetis des armes, aux hennissemens des chevaux, se mêlait le son grave des cloches, annonçant que l'archevêque approchait des portes de sa métropole. Déjà les pauvres

des quatre écoles du bureau des valides, ayant chacun un pain de deux livres, aumôné par le prélat, avaient défilé devant les députés du Parlement, qui avaient vu passer aussi les religieux des quatre ordres mendians; les prêtres et les chapelains des paroisses; les religieux des prieurés de Saint-Lô et de la Madeleine, vêtus de leurs surplis et précédés de leurs croix, aux côtés desquelles des enfans de chœur portaient des cierges allumés ornés des armes du nouvel archevêque; les doyens ruraux dépendant de l'archevêché, en ordre et montés sur des chevaux couverts de housses; le procureur général, l'official de Rouen, en robe et en cornette, monté aussi sur un cheval, et tous les autres dignitaires et employés de l'officialité. Mais la plus grande partie du cortége était encore à quelques pas en avant de la porte de Saint-Hilaire. François de Harlay s'avançait lentement, monté sur une mule, ayant à ses côtés le bailli de Rouen et l'avocat du roi au bailliage, ainsi que cela se pratiquait depuis long-temps. Le corps de ville les suivait. Ils étaient précédés par l'évêque d'Evreux, par quelques ecclésiastiques à cheval, et par un de ses aumôniers portant sa croix.

Sur le ravelin qui servait de fossé à la ville et sur lequel se rabattait un pont-levis, les échevins avaient fait élever en charpente, un portique ou arc de triomphe de quarante-deux pieds de hauteur sur quarante de largeur. L'archevêque eut le temps d'examiner l'art qui avait présidé à sa construction et le soin que la ville avait pris pour l'honorer et lui donner des éloges toujours bien reçus par celui qui en est l'objet. La charpente de l'arc de triomphe était couverte de châssis et de toiles; sur celles-ci on avait peint un grand portique en perspective. On y voyait d'abord quatre grands pilastres d'ordre dorique, entre lesquels se présentait l'ouverture élégante et large par laquelle on devait passer. Entre les deux pilastres, de chaque côté, dans des niches, étaient deux statues de bronze; l'une, à droite, re-

présentait la vérité sous la figure d'une jeune femme appuyée sur une croix et tenant le livre des évangiles ; elle foulait sous ses pieds l'hérésie, figurée par une femme vieille et difforme, qui cherchait à lacérer le livre de la vérité et qui s'appuyait sur un livre plein d'erreurs. L'autre statue était une Renommée tenant en ses mains deux trompettes avec des banderolles: sur l'une d'elles on remarquait les armoiries de l'archevêque. Les pilastres étaient surmontés d'une architrave, et sur la clef de la grande porte on avait placé les mêmes armoiries, hautes de sept pieds et larges de six. Sous la voûte on avait peint le soleil et la lune, un ciel parsemé d'étoiles; et, sous la clef, on avait gravé sur une tablette peinte en marbre noir cette inscription :

Nesciunt occasum
accensa
Divino lumine
sidera.

Les figures, l'inscription, le ciel étoilé, étaient autant d'allégories pour célébrer les qualités éminentes et les vertus de l'illustre prélat. La vérité foulant aux pieds l'hérésie, rappelait son triomphe à l'assemblée de Mantes sur les partisans de Calvin; la renommée le proclamait au loin, et, si nous en croyons les explications d'un auteur contemporain, l'inscription aurait signifié, « que le cœur dudit seigneur archevêque, « comme l'arche du testament, étant devant la face du Sei- « gneur et brûlant toujours de l'amour divin, n'aura jamais « de fin, mais paraîtra comme être luisant pour arriver à la « gloire du ciel, à ceux qui la rechercheront dans la voie de « dévotion. » Au reste, toutes les statues, tous les ornemens du portique avaient une signification. Sur les quatre pilastres étaient quatre statues de bronze représentant les vertus cardinales, la Force, la Justice, la Tempérance et la

prudence : l'architrave supportait une frise très élevée, dans laquelle étaient simulées quatre niches où l'on avait placé les statues de la religion et des trois vertus théologales, qui, toutes, sans aucun doute, étaient le partage du nouvel archevêque ; puis on avait, au-dessus des niches, posé les armoiries de la France, celles de Rouen, celles aussi de l'archevêque. On y lisait cette inscription, résumé des sentimens du peuple rouennais pour son pasteur :

Si l'art eût secondé notre dévotion,
Rouen t'aurait dressé des portiques de flammes,
Puisque, pour bien entrer en ta sainte Sion,
Le feu de ton amour a fait brèche à nos ames !

Aux côtés de cette inscription en langue vulgaire, on en avait placé deux autres pour les savans, l'une en grec et l'autre en hébreu. Enfin, le portique était surmonté d'un immense écusson aux armes de France et de Navarre, soutenu par deux femmes couchées ; il était environné de fleurs et de fruits, peints en couleur de cuivre rouge et jaune, et qui, retombant avec profusion, embrassaient dans leurs contours gracieux les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

L'archevêque passa le portique, et, parvenu sous la voûte de la porte Saint-Hilaire, il fut arrêté et complimenté au nom de la cour et du Parlement par le président de Bernières, qui se mit à sa droite, et un autre président occupa la gauche. Le reste des membres du Parlement prit place derrière eux. Cette marche lente et solennelle, les délais imprévus dans une aussi grande cérémonie, avaient employé une partie considérable de la journée. A cette époque de l'année, le soleil reste peu de temps sur l'horizon et la nuit tombe tout-à-coup ; l'obscurité commençait à descendre dans les rues, lorsqu'elles furent subitement éclairées par des lanternes placées aux fenê-

tres et par des miliers de flambeaux. Ce devait être un spectacle véritablement magique, de voir, à l'éclat des lumières, défiler ce long cortége tout brillant de riches ornemens. Au devant de la porte Saint-Hilaire, les quatre quarteniers présentèrent à l'archevêque un poèle violet orné de crépines et de franges d'or, et enrichi de ses armes; après avoir refusé de s'en servir, le prélat, précédé et suivi d'une immense quantité d'ecclésiastiques, de fonctionnaires de tous les ordres, marcha entre deux haies de milices bourgeoises commandées par leurs capitaines; les arquebusiers et les soldats de la cinquantaine maintenaient l'ordre dans la foule qui se pressait pour voir de plus près, et pour jouir plus long-temps du spectacle. Le long espace qui sépare la porte Saint-Hilaire de la fontaine de la Croix-de-Pierre, où le sieur de Pinterville, capitaine des bourgeois, stationnait avec sa compagnie, était encombré d'une immense multitude poussant des cris de joie à l'aspect du prélat, et le saluant de ses acclamations. Depuis la fontaine de la Croix-de-Pierre jusqu'aux murs de l'abbaye de Saint-Ouen la foule paraissait encore plus nombreuse et plus serrée, car, vers l'église de Saint-Vivien, la rue devenait plus étroite, et l'on approchait du lieu où devait s'arrêter tout le cortége. Le prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Ouen attendaient l'archevêque à la porte de leur monastère; ils le reçurent en grande pompe et avec respect, lorsqu'il pénétra dans l'enceinte où, suivant l'usage, il devait passer la nuit.

Alors le cortége se dissipa, la foule s'écoula peu à peu, les lumières s'éteignirent; le silence règna seul dans les rues de la populeuse capitale de la Normandie, et ne fut interrompu un instant que par le bruit des serviteurs de la ville, qui venaient d'offrir à l'archevêque douze galons de vin, au nom des vingt-quatre du conseil et des Echevins.

Ch. DE STABENRATH.

Suite p. 57

RÉVÉLATION.

Mon ame, pour prier, s'éleva jusqu'au faîte
De la haute colline où siège l'éternel;
D'une voix formidable, un accent solennel
Me cria : Toi qui prie, écoute et sois prophète ;
Dieu veut encor parler à l'esprit d'un mortel.

Tout mon être, soudain, s'abîma sous la crainte ;
Car il nous est écrit: terrible est le Seigneur;
Son pouvoir est jaloux, son courroux est vengeur;
Il faut, devant l'éclat de sa majesté sainte,
Que l'ame, en l'adorant, se fonde de terreur.

J'écoutais.... Dieu parla. Sa parole puissante
Semblait une harmonie errante dans les cieux ;
L'écho de son tonnerre était silencieux ;
Sa face rayonnait, sans être menaçante ;
L'éclair de son regard ne brûlait point mes yeux.

Puis j'entendis ces mots : « Aux enfants de la terre,
Va, toi que j'ai choisi, révèles mes desseins ;
Au livre où, de mon doigt, j'inscrivis leurs destins,
Lis de ma volonté l'immuable mystère,
Lis ce que sur mon front lisent les séraphins.

« Confonds chez les mortels la trompeuse démence
Qui leur dit que toujours mes foudres vont punir :
Dis leur que ma bonté ne doit jamais finir ;
Que j'ai pour les erreurs un trésor de clémence ;
Que, loin de me venger, je voudrais les bénir.

« Dis que l'être puissant qui plane sur les mondes,
Aime ce qu'il créa ; que ses yeux sont ouverts
Sur tout ce qui respire au sein de l'univers ;
Qu'il voit avec pitié les misères profondes
Des hommes que l'orgueil fait ramper dans les fers.

« Aux oreilles des grands que ta voix retentisse,
Car des grands l'arrogance a monté jusqu'à moi;
Mon esprit t'a donné l'éloquence et la foi :
Fais par la charité triompher ma justice;
Ne maudis point celui qui rejette ma loi.

« N'épouvante jamais, par une âpre sentence,
Le pauvre qui gémit de fatigue accablé ;
S'il s'égara, pour lui son travail a parlé;
Il n'est point à mes yeux plus sainte pénitence :
Celui qui souffre, un jour doit être consolé.

« Ensemence d'amour le champ où ma parole
Va sous la vérité confondre les erreurs ;
D'un lien fraternel enchaîne tous les cœurs;
De ma force qu'il soient un éclatant symbole;
Unis contre Satan, ils en seront vainqueurs.

« Dis au peuple souffrant, que sa longue agonie
N'atteindra point toujours un douloureux trépas;
Dis-lui que, pour fonder son bonheur d'ici-bas,
Un nouveau Rédempteur, tout plein de mon génie,
Par de plus doux sentiers dirigera ses pas. »

Ainsi dit le Seigneur; mon ame en son extase
S'écria : Du Très-Haut je remplirai le vœu !
L'archange me toucha de son glaive de feu ,
Dans mon sein, comme au fond d'un volcan qui s'embrase,
Je sentis bouillonner l'éloquence de Dieu.

Debout sur les dégrés du terrestre portique ,
A tout ce qui m'entend je proclame le nom
De celui qui punit sans cesser d'être bon;
De sa bonté qui luit sur mon front prophétique,
Mon regard aux mortels lance un ardent rayon.

Le calme au fond du cœur, la douceur à la bouche,
Je prédis à la paix un règne universel;
Et je dis, en buvant à la coupe de fiel
Que vient me présenter la discorde farouche :
Mon esprit sur la terre est l'organe du ciel !

Th. Le Breton ,
Ouvrier.

Juillet 1839.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES INSTITUTIONS, LES LOIS ET LES COUTUMES

DE LA NORMANDIE.

Examen du revenu des ducs de Normandie, depuis Rollon jusqu'à Jean-sans-Terre.

Les revenus des ducs de Normandie, administrés par leurs officiers, et versés dans le trésor de l'Échiquier, consistaient en différens droits et produits domaniaux, fixes ou casuels, dont la propriété appartenait tout entière aux ducs.

Parmi les revenus domaniaux, les premiers se composaient de tous les fermages des biens ruraux qui formaient le domaine ducal. Il faut présumer que ce domaine se trouvait plus particulièrement dans le pays de Caux, qui, malgré son importance et son étendue, n'avait point de comte en titre, mais seulement quelques seigneurs dont les baronies s'y trouvaient enclavées. Le pays de Caux, ayant au nord le comté d'Eu, possédait trois ports dont les ducs ne pouvaient méconnaître l'avantage : Dieppe, Fécamp et surtout Harfleur, le plus utile

de tous. Bien que le duc ne fût pas propriétaire en totalité de ces trois hâvres, tels étaient au moins ses droits qu'il en partageait la jouissance avec leurs seigneurs temporels. Il faut croire aussi que le duc avait des domaines considérables dans le reste de la province, puisque Richard II assigna pour douaire, à Judith son épouse, cent dix-sept villages et cinquante-trois églises situés dans l'arrondissement de Bernay.

Le droit de warech ou d'échouage était un droit domanial qui appartenait au duc, comme cessionnaire du roi de France. On voit, cependant, que, par suite de conventions particulières, les seigneurs qui étaient propriétaires de fiefs baignés par la mer, en jouissaient au même titre que le prince. Robert, comte d'Eu, fondant l'abbaye du Tréport, en 1027, donne à saint Michel tous les marsouins qui échoueront sur la côte. Or, à cette époque, un poisson à lard était déjà réputé faire partie du droit de warech, tant dans le nord que dans l'Europe occidentale, ainsi qu'on pourrait l'établir par une foule de preuves.

Un droit plus productif de sa nature, était celui du relief dû par le vassal, pour la mutation de la terre qui changeait de maître. Il serait difficile de dire si Rollon trouva ce droit établi en Neustrie ; mais il paraît constant que le domaine des comtes n'y fut pas d'abord assujéti. Chacun d'eux, se considérant comme l'égal du prince, quoique le service militaire lui fût dû, aurait peut-être refusé d'acquitter le relief; il n'est donc pas probable que le duc l'ait exigé d'eux, avant Guillaume-le-Conquérant. Les grands biens dont il gratifia les comtes, les barons, tous les nobles qui l'avaient accompagné à la conquête avec leurs vassaux, purent déterminer les premiers à souscrire à cette redevance onéreuse.

Ainsi, dans le principe, il ne dut y avoir de terres soumises au relief, que celles des barons, des chevaliers, des vavasseurs, et ensuite celles des roturiers.

Le relief représentait le revenu d'une année. Le fief du baron fut évalué à cent livres, et celui du chevalier à vingt seulement, le tout en poids d'argent; le revenu d'une acre de terre en culture à seize deniers, qui répondaient à un sol d'argent, et celui d'une acre non cultivée à huit deniers.

Le relief de la baronnie équivalait au revenu de l'année entière, tandis que celui du fief de chevalier et celui des terres cultivées ou non, n'était que des trois quarts d'une année de revenu.

La baronnie, dont le relief était de cent livres de poids, devait se composer de cinq fiefs de chevalier. Chacun de ces fiefs se composait à son tour de quatre cents acres de terre, qui produisaient quatre cents sols, à raison de vingt sols pour la livre de poids. Il en faut conclure que les baronnies et les fiefs de haubert, en Normandie, étaient censés composés d'une quantité fixe de terres qui ne variaient point. Au moins, le relief n'éprouva-t-il aucune augmentation, quoique la valeur du marc d'argent eût changé sous les derniers ducs, et plus encore après 1204.

On peut se demander pourquoi le relief du fief de haubert n'était que des trois quarts du revenu, tandis que celui du baron représentait une année entière : il est facile de répondre à cette question.

Si le chevalier, propriétaire d'un fief de haubert, comme héritier ou acquéreur, eût versé dans le trésor du prince une somme égale à celle du revenu total de son fief, il n'aurait pu tenir son rang, durant une année entière, sans rien perdre de sa considération. Il n'en était pas de même du baron; il avait dans sa dépendance cinq fiefs de chevalier, et, en outre, le duc annexait le plus souvent à sa baronnie d'autres chevaliers possesseurs de fiefs, qui, entre autres services, devaient l'aider à acquitter le relief, obligation particulière qui s'est mainte-

nue pendant plusieurs siècles. Ces chevaliers lui fournissaient encore d'autres aides, de telle sorte que le baron ne cessait pas d'avoir les moyens de tenir son rang avec la dignité accoutumée, quoiqu'il payât l'année entière de son revenu.

Les noms de rachat et de déport ont été donnés quelquefois au relief, soit parce qu'il était passé en usage que le nouveau vassal devait racheter son fief, soit parce que, au moyen d'une année de revenu, le seigneur se déportait du fief et en confirmait la jouissance au vassal. C'est dans cette dernière acception qu'en Normandie, le relief donna lieu au déport des curés, qui était un droit des évêques de la province, dont nous parlerons.

Comme la perception du droit de relief fut assez fréquemment arbitraire en Angleterre, il est naturel d'en conclure qu'elle ne le fut pas moins en Normandie. Ces deux états n'eurent pas toujours à s'applaudir d'appartenir au même souverain; bien qu'en disent les historiens, toujours disposés à flatter les princes, les peuples eurent souvent à se plaindre de leur oppression. Comme ce droit de relief avait, en Normandie, une extension considérable, on ne peut révoquer en doute qu'il ne fût une des branches les plus productives du fisc ducal. Cependant Henri I le modifia, comme l'annonce une charte consignée dans les annales de Mathieu Paris et citée par Dawson [1].

Après ce droit, venait celui de garde-noble, qui rapportait de grandes sommes au prince.

La garde-noble était une institution des Norwégiens; bien qu'on ait supposé que les Normands l'avaient empruntée des lois françaises. En Norwège, ce droit s'exerçait, non seulement sur les enfans, mais aussi sur la femme ou la veuve du

[1] Dawson; Treatise of origin of Laws, 83.

défunt. Il s'en trouve un exemple remarquable dans la Saga d'Olaf-le-Saint.

Ce prince avait fait assassiner, sans composition pour le sang, Olver, noble Norwégien prévenu de faux rapports à son égard. Sa veuve, jeune, belle et riche, fut ensuite recherchée en mariage par un Norwégien dont la naissance était égale à la sienne, et qui la demanda au roi, avec la concession des biens confisqués sur son premier mari, dans lesquels se trouvaient compris ceux qui représentaient le douaire de la veuve, que le roi avait mis sous sa main [1]. Olaf, à dessein peut-être de faire oublier les funestes effets d'une colère précipitée dont sa vie offre plus d'un exemple, permit que ce noble épousât la veuve, et le nomma sous-prévôt pour l'arrondissement de Drontheim.

Par garde-noble, on entendait, en Normandie, le droit qu'exerçait le seigneur, en mettant sous sa garde et tutelle tout mineur dont le père, avant son décès, tenait, par foi et hommage, une terre noble, soit fief de haubert, soit membre d'un fief de cette classe.

Comme le service était attaché au fief, il paraît naturel que les aînés, qui restaient mineurs au décès de leur père, n'eussent la jouissance du fief que lorsqu'ils pouvaient entrer dans la carrière militaire. Ce droit s'exerçait sur tous les vassaux nobles, en suivant la hiérarchie des dignités, depuis le duc exclusivement jusqu'aux propriétaires d'un huitième de fief de haubert inclusivement.

Il s'étendait aussi jusqu'aux filles du défunt. On voit, par la charte de Henri I, citée plus haut, qu'à la mort du baron, la fille ne pouvait être mariée, par le roi ou le duc, que du consentement de ses barons, ce qui s'observait à l'égard des autres tenanciers [2].

[1] Heims-Kringla, etc., II. Saga of Olafi hinom Helga, 169, 170.

[2] Dawson; Treatise of origin of Laws, 83.

Le droit de garde-noble, pour les veuves et les riches héritiers, était donc très onéreux à la noblesse et très profitable au prince. Les veuves étaient souvent obligées de payer de grandes sommes pour n'être pas mariées contre leur gré ou pour obtenir le droit de vivre en viduité. Comme ces exactions du prince avaient lieu en Angleterre; et comme, en matière de fief, il y avait communauté de lois entre ce royaume et la Normandie, il est permis d'en conclure que les veuves et les pupilles, tombées en garde-noble, éprouvaient partout la même rigueur féodale [1], au moins depuis que Guillaume, qui affectionnait la Normandie, eut cessé de vivre.

On peut juger des désordres et des excès auxquels ce droit fiscal donna lieu en Angleterre, sous les successeurs de ce prince : il arrivait, par exemple, qu'à la mort d'un comte ou d'un baron, dont les biens tombaient sous la garde du roi, comme souverain et tuteur des mineurs, on préposait à leur administration le shérif ou tout autre dignitaire du comté. C'était, à n'en pas douter, la condition la plus favorable. Souvent aussi le roi vendait ou donnait à ferme le produit total de ces biens, à la charge de verser dans le trésor de l'Echiquier une somme déterminée. Il résultait de cet ordre vicieux de choses, une foule d'abus et de dommages au préjudice des héritiers. L'entretien des châteaux, des parcs, des moulins, était négligé pour satisfaire à la rapacité d'un ces-

[1] En Angleterre, la permission de garder le célibat, ou, tout au moins, de se marier à son gré, était achetée à très haut prix. C'est ainsi que l'on voit une comtesse de Chester payer cinq cents marcs au roi Etienne, pour être dispensée de se marier avant cinq ans, et deux comtesses de Warwick donner à Henri II et au roi Jean des sommes considérables pour ne pas être mariées contre leur volonté.

On conçoit que ce genre d'impôt paraissait trop productif aux rois d'Angleterre, pour que les ducs de Normandie ne le perçussent pas sur les veuves nobles de leur province.

sionnaire avide, qui spoliait le mobilier des mineurs, opprimait ses tenanciers et ses vassaux, et en usait, à leur égard, plutôt en ennemi disposé à détruire qu'en administrateur préposé à conserver sous les auspices de la loi.

Les princes qui régnèrent sur l'Angleterre ou la Normandie, regardèrent toujours ce droit comme domanial.

Mézeray a très bien observé que les ducs de Normandie avaient la recommandation des bénéfices d'un ordre supérieur, tels que les évêchés et les abbayes de leur territoire.

Robert, fils de Richard I, et Maurille, que Guillaume-le-Conquérant proposa pour succéder à Mauger, qu'il avait fait déposer, furent nommés archevêques de Rouen, à la recommandation de ces ducs. On voit aussi, par une enquête qu'ordonna Philippe-Auguste, peu de temps après la réduction de la Normandie, que Rotrou et Gautier avaient été successivement élus archevêques de Rouen, par le chapitre de cette église, à la recommandation de Henri II. A l'appui de ces faits, il serait facile de citer d'autres exemples.

Ce droit de recommandation n'empêchait pas le prince de percevoir la régale, qui consistait en une année de revenu du bénéfice. Il n'en fut pas autrement sous Guillaume et son successeur, comme le témoignent les historiens anglais qui ont écrit sur les matières du temps. Ils sont d'opinion qu'à dater du règne de Guillaume-le-Roux, qui remplaça son père sur le trône d'Angleterre, les rois s'habituèrent à percevoir la régale et à prélever une année de revenu sur les biens attachés à un évêché ou à un monastère, comme si la mort du titulaire eût remis dans la main du roi l'exercice des droits du fondateur, ou comme si les moines avaient eu besoin d'acheter, à prix d'argent, l'autorisation du prince pour se choisir un autre chef[1].

[1] Polydorus Virgilius; Anglic. hist., lib. X, 168.

Henri II, duc de Normandie, qui venait d'être reconnu roi d'Angleterre, après avoir réglé la manière dont on procéderait, à l'avenir, pour les gardes-nobles, et fait de grandes concessions à ses barons, déclare qu'il entend se maintenir dans la possession des droits de garde qui lui appartiennent sur les archevêchés, les évêchés, les abbayes, les prieurés, les églises et autres dignités vacantes [1]. Ces droits de garde étaient ceux de la régale. Il paraît que, depuis Guillaume-le-Roux [2], et même avant le règne de Guillaume-le-Conquérant, jusqu'à Henri II, et ensuite sous Richard-Cœur-de-Lion et son successeur, l'autorité des ducs avait singulièrement prévalu quand il s'était agi de nommer des évêques. Guillaume Le Breton, dans sa Philippide [3], annonce que les rois d'Angleterre, ducs de Normandie, avaient usurpé le droit des élections, et que Philippe les rendit à leur liberté primitive.

Nous n'avons pas abordé cette question ducale et domaniale, dans l'ordre qui lui appartient. Nous aurions dû diviser d'abord les revenus du duc d'après un ordre plus méthodique; mais nous allons le reprendre et suivre la série de ces revenus, autant qu'il est possible de les connaître.

Nous les distinguons en droits fixes et en droits éventuels. Quelquefois, les uns et les autres se confondaient ensemble; tantôt ils se rapportaient au domaine seulement, et tantôt au régime fiscal. Il n'est donc pas aisé de parvenir à leur assigner avec précision la place respective qu'ils tenaient dans le système primitif de l'administration des finances ducales.

[1] Brussel; Usage général des Fiefs en France, II, preuves; Lettres-Patentes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en faveur du clergé, des nobles et de tous les habitans de la Normandie.

[2] Spelman; Origines Judiciales, 7.

[3] Guillelmus Brito; Philipp. VIII.

Nous avons déjà parlé des droits de warech ou d'échouage; nous avons cité les redevances du relief et de la garde-noble, et les avantages que le fisc du prince retirait de la recommandation aux bénéfices, droit dont les ducs de Normandie abusèrent souvent. Nous passons maintenant aux autres perceptions qui étaient versées dans leur trésor, en les désignant d'après la distribution qui nous paraît la plus naturelle.

Le duc percevait des droits sur les salines établies dans la partie de ses domaines maritimes. On peut conclure que ces droits lui appartenaient, puisque les seigneurs jouissaient de ce droit dans les domaines qui leur étaient propres. Ainsi, il y avait des salines à Bouteilles, dans la vallée d'Arques, à Leure, à Oudale, près d'Harfleur[1], et à Honfleur, sur l'autre rive de la Seine. On fabriquait aussi du sel à Dives, à Warville, à Creances, à Vedun près de Hambie, dans le Cotentin[2]. Les droits perçus sur cette matière indispensable aux besoins de la société, étaient considérables, à cause de l'importance de la consommation du sel.

Nous ne trouvons pas que les ducs de Normandie aient prélevé des droits sur les mines de fer. Cependant on en exploitait alors à Bellencombre, à Forges, à Mesnières et sur d'autres points du pays de Bray. Il y avait aussi des mines près de Breteuil, de Conches, et non loin de la rivière d'Aure, dans la Basse-Normandie.

Le duc, ainsi que les autres seigneurs, percevait des droits sur les vignobles et les vins fabriqués dans le territoire où la vendange était opérée. Quoique la Normandie ne paraisse pas avoir jamais été une contrée où la vigne ait réussi, il n'en est pas moins vrai qu'il y avait beaucoup de cantons dans ce duché où elle prospérait.

[1] Dumoustier; Neustria Pia, 821.

[2] Dugdale; Mon. Anglic., II, 850, 960, 961.

On voyait des vignobles de quelque importance à Moroles, à Batuent, à Argences, près de Caen [1]. Guillaume-le-Conquérant usait, pour sa propre table, du vin de ce dernier crû. Il y avait alors des vignobles dans les plaines sablonneuses de Quevilly, près de Rouen [2], et dans beaucoup de villages de la province. Je n'entends parler ici que de la partie qui se trouve au nord de l'Epte, de l'Eure et de l'Aure.

Les droits sur les pêches de rivière existaient; mais, comme c'était une propriété souvent commune entre le duc et les seigneurs, le prince n'en avait pas toujours la meilleure part : il en était de même pour la chasse.

Les officiers du prince percevaient, à son profit, de grands droits sur les forêts. On en peut juger par assimilation à ce qui se pratiquait en Angleterre. Il serait difficile d'indiquer, avec certitude et précision, la nature de ces droits. Ils devaient être d'un grand produit, puisque les forêts de la Normandie, réunies depuis 1204 au domaine du roi, appartenaient alors au domaine du duc. Les droits sur les haras, les chasses, les colombiers, les garennes, n'avaient pas la même importance. Cependant, il faut savoir que personne ne pouvait élever un colombier ou construire une garenne, sur son propre fief, sans payer une somme au prince [3].

Le duc et les seigneurs avaient imposé des droits spéciaux sur les productions de l'agriculture et les produits de l'industrie rurale. Depuis le blé jusqu'au foin, depuis le cidre jusqu'au fromage, tout était soumis à la dîme. Une sorte de fromage extrêmement commun, qu'on fabriquait alors avec

[1] Dugdale; Mon. Anglic., II, 630, 636.

[2] Id., ibid., II, 959, 962.

[3] Id., ibid., II, 959.

du lait de truie[1], n'en était pas exempt, pour prouver que la dixme s'appliquait à tout, sans exception.

L'industrie manufacturière, dans les villes, et les diverses professions qui s'y exercent, plus volontiers que dans les communes rurales, acquittaient annuellement des redevances proportionnées aux bénéfices qui résultaient de leurs travaux. Lorsque, dans les villes qui avaient obtenu des chartes de priviléges, on vit se former des corporations d'arts et métiers, ces dernières furent assujéties, comme en Angleterre, depuis la conquête. à verser chaque année, dans le trésor du prince, une somme fixée par ses officiers, pour être maintenus dans la jouissance de leurs statuts de communauté.

Le duc percevait des droits particuliers et arbitraires sur le transport de diverses marchandises, notamment le cuir, le sel et le vin expédiés de la Normandie pour l'Angleterre.

Il fallait obtenir du prince un sauf-conduit, *salvus conductus*, qui ne s'obtenait qu'à prix d'argent, la finance étant d'autant plus haute, que la marchandise transportée présentait plus de valeur. On conçoit que, d'après cette mesure, le commerce était à la merci des officiers préposés par le duc à l'expédition de ces sortes d'actes, et jusqu'à quel degré pouvait s'étendre l'arbitraire du droit de licence. Les rôles des règnes de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean-sans-Terre, ceux même du règne de Henri II, leur père, conservés dans la Tour de Londres, contiennent une foule de ces saufs-conduits. Par une faveur particulière, quelquefois le prince se contentait de prélever, en nature, un droit de prise sur la cargaison; alors le

[1] Nous n'en donnons qu'un seul exemple: Thomas de Beaumont, qui avait son manoir en Basse-Normandie, donna, au roi Jean, xxv bysantins pour être maintenu dans le droit de posséder une garenne, comme l'avaient eu sesancêtres, dans les paroisses de Neuville, de Wareville et d'Oustreville. (Archives de la Tour de Londres : Oblata Normanniæ, 2 Joh., membr. 3.)

propriétaire était dispensé d'acquitter la somme exigée pour l'expédition légale de la licence.

Le duc prélevait, sur les juifs, des droits de diverses espèces. Les uns étaient annuels et à peu près fixes ; les autres temporaires et dès-lors arbitraires.

Les premiers étaient déterminés par les lois du prince, transcrites sur les registres de l'Échiquier. Les seconds se trouvaient subordonnés aux besoins de l'État et aux caprices du souverain. C'étaient, à l'égard des juifs, ce qu'on appelle *avanies* imposées aux négocians chrétiens qui habitent ou trafiquent dans les villes d'Asie ou d'Afrique soumises à la domination musulmane.

Les redevances accumulées consistaient dans la taille personnelle, dans certaines prestations d'argent, pour obtenir la licence de se marier ou celle d'hériter de son père, pour être autorisé à vendre son bien, pour administrer l'héritage d'un pupille et lui en faire la délivrance, etc., etc. Un juif ne pouvait prêter serment, contre un autre juif, sans payer une somme au prince. On exigeait également de lui une finance, pour qu'il fût admis à recevoir le serment d'un chrétien; il en payait une autre s'il avait à poursuivre un débiteur, à l'exproprier de ses biens, à recouvrer, soit des intérêts légalement acquis par une somme prêtée, soit des intérêts cumulés, quand il s'était trouvé un long intervalle entre le prêt et la remise de la somme.

Les redevances temporaires étaient d'une nature si variée, qu'il serait difficile de les indiquer toutes, parce que le prétexte le plus frivole suffisait pour les exiger des juifs, avec une rigueur extrême. Ainsi, par exemple, on leur imposait une taxe pour avoir circoncis, disait-on, un enfant chrétien, ou pour avoir essayé de convertir un chrétien au judaïsme. Ainsi, tandis que les lois toléraient l'usure entre un juif et un chré-

tien, elles la prohibaient entre les hommes de la nation juive[1]. On ne peut se faire une idée juste des différentes exactions que les ducs de Normandie exercèrent sur les juifs de la province, quand ils n'eurent pas intérêt à les ménager, et quand leur avarice les poussa à franchir les limites de la raison en oubliant les préceptes du christianisme. Nous ne citerons qu'un seul fait. Guillaume-le-Roux, étant à Rouen, et, comme le dit Fovey, se montrant aussi peu chrétien que s'il eût été mahométan[2], n'hésita point à se rendre coupable d'un excès d'autorité que rien ne pouvait absoudre. Plusieurs juifs se présentèrent à lui, et se plaignirent de ce que des hommes de leur religion avaient renoncé au judaïsme pour se faire chrétiens. Ils lui offrirent une somme d'argent s'il voulait interposer son autorité, pour les contraindre à abjurer la religion nouvelle et à retourner au judaïsme, ce que ce prince fit exécuter[3]. Lorsque Richard-Cœur-de-Lion et Jean, son successeur, témoignèrent aux juifs quelque bienveillance, il ne faut pas croire que cette bienveillance fut gratuite. Du moment que les juifs eurent obtenu le droit d'acquérir des propriétés foncières, ils furent soumis à une foule de vexations profitables au fisc du prince; il n'entre pas dans le plan de ces articles de développer cette question, puisqu'elle est étrangère à leur objet.

[1] Archives de la Tour de Londres, magn. rot. Ricardo, 1° rege.

[2] Anglia judaïca, or the history and antiquities of the jews in England.

[3] Hollingssed Gronscles, III, 27.

(*La suite à une prochaine Livraison.*)

Musée de Rouen.

Exposition de 1839.

Au moment où ces lignes arriveront sous les yeux de nos lecteurs, les tableaux qui, pendant un mois, ont attiré la foule des curieux, seront retournés là d'où ils étaient venus; les toiles qui tapissaient le Musée seront tombées; et alors aura recommencé cette belle exposition de chefs-d'œuvre anciens, qui dure toute l'année, et à laquelle personne ne va. L'exposition de 1839 ne sera plus qu'un souvenir; cela nous dispense du rôle de critique, et nous sommes loin de nous en plaindre; le moindre inconvénient que ce rôle ait pour nous, c'est que nous sommes tout-à-fait incapable de le remplir.

Nous estimons à une haute valeur les qualités d'un véritable connaisseur, mais nous ne les envions pas. Si les connaisseurs font d'une visite au Musée l'occasion d'une étude minutieuse de l'art, ou plutôt du métier, et d'une appréciation infaillible des œuvres qui y sont exposées, le Musée est pour nous l'objet d'une promenade philosophique et pittoresque, et cette manière

d'envisager les tableaux nous procure des jouissances assez vives pour que nous n'en désirions pas d'autres, et pour que nous puissions, en conscience, la conseiller à ceux qui partagent notre ignorance.

Le premier effet que cause la vue d'une exposition, c'est l'étourdissement; quand on a sous les yeux tant de tableaux, on ne peut en regarder un seul, ou on voit mal ceux qu'on regarde.

Lorsqu'un grand nombre de femmes sont réunies au spectacle, et que l'œil parcourt avidement cette riante bordure qui s'étale avec coquetterie sur le devant des loges, s'il y avait une pomme à donner (qu'on me pardonne cette allégorie qui ne saurait vieillir en Normandie), ce ne serait certainement pas la plus digne qui l'obtiendrait. Le regard ébloui par quelque beauté dont la vulgarité disparaît sous l'éclat de la jeunesse et de la parure, néglige souvent un trésor de grâces modestes que le grand jour efface, et dont les perfections ne sauraient se révéler que dans le mystère d'un intime examen. Il en est des tableaux comme des femmes; aussi n'y a-t-il rien de plus défavorable pour les tableaux qu'une exposition.

En Italie, où le sens exquis des arts est une qualité commune, on se garde bien d'aligner les cadres dans d'interminables galeries où l'œil se fatigue à détailler péniblement le bariolage de cette immense tapisserie. Les galeries sont divisées en petits salons qui contiennent chacun deux ou trois chefs-d'œuvre que le regard peut caresser sans lassitude, et devant lesquels l'ame peut s'extasier sans distraction et s'égarer à son aise.

Comme nous ne sommes pas en Italie, c'est à notre imagination à isoler les tableaux que nous voulons regarder dans la longue, étroite et étouffante galerie où nous sommes forcés de nous engouffrer. Il faut comparer les tableaux pour les juger; pour en jouir il faut les voir seuls : c'est ainsi que je les ai vus.

Mais, si une timidité de conscience à laquelle j'espère toujours obéir, me défend de m'ériger en Aristarque, malgré la certitude que j'aurais de passer pour un grand connaisseur aux yeux de tous ceux qui n'y entendent rien, il m'est du moins permis d'émettre les réflexions générales que m'a suggérées notre Salon ; pour cela il suffit d'avoir le sens commun ; et qui est-ce qui ne croit pas avoir le sens commun ?

L'année dernière, nous faisions des vœux pour que l'exposition de 1839 égalât celle de 1838, par le nombre et la beauté des tableaux ; mais ces vœux, nous n'avions nul espoir qu'ils fussent exaucés. Il nous eût fallu une imagination plus heureuse que celle dont nous a doué la nature, pour que nous pussions voir sous des couleurs brillantes l'avenir de notre Musée. L'exposition qui vient de finir n'a donc détruit chez nous aucune illusion ; nous n'en avions pas.

L'infériorité du salon de 1839 sur celui de 1838, était, en effet, bien facile à prévoir. Il suffisait, pour savoir à quoi s'en tenir, de connaître l'origine des tableaux dont la réunion formait, il y a un an, dans nos galeries, une exposition comme nous n'en verrons plus. Presque tous ces tableaux appartenaient à des marchands ou à des graveurs, ce qui revient au même ; c'était leur fonds de magasin. D'autres, en nombre infiniment petit, appartenaient aux artistes ; c'étaient ceux que l'indifférence, sans doute injuste, des amateurs, avait laissés vieillir dans leurs ateliers. Aujourd'hui, ces ressources sont presque épuisées ; elles le seront tout-à-fait l'année prochaine.

C'est que les artistes de Paris se moquent beaucoup de notre admiration de province, et se soucient fort peu de nos médailles, fussent-elles d'or !

L'expérience est faite aujourd'hui, et nous pouvons juger combien les récompenses que nous avons offertes de si bon

cœur ont excité de bienveillance et de sympathie chez ceux qui les ont reçues. Un seul exemple suffira :

M. Horace Vernet a été gratifié, l'année dernière, d'une grande médaille d'or de cinq cents francs, pour une œuvre que nous pouvons hardiment qualifier de médiocre, si nous la jugeons relativement à l'admirable talent de ce grand artiste. Et encore le tableau de la *Chasse aux Lions* avait-il été envoyé à notre exposition par le graveur qui l'a acheté pour le reproduire, et probablement à l'insu de son auteur. M. Horace Vernet a été, dit-on, profondément touché de l'hommage que notre ville lui a rendu ; mais il ne nous a pas envoyé d'autre peinture que celle des sentimens de reconnaissance dont il est animé, et qui se trouvent exprimés dans une lettre adressée par lui à M. le maire de Rouen.

Nous pourrions en dire autant de M. Ary Scheffer, autant de M. Cibot, autant de M. Clément Boulanger, de M. Decamps, de M. Camille Roqueplan, et de vingt autres.

Cette indifférence des artistes étrangers pour nos expositions, nous la concevons ; cette espèce de mépris qu'ils font de nos suffrages, nous le supportons très philosophiquement; mais, ce que nous ne pouvons pas concevoir, ce que nous ne pouvons pas supporter, c'est qu'un artiste normand donne aux étrangers l'exemple de cette indifférence et de ce mépris.

Tout le monde a deviné que nous voulons parler de M. Court.

Celui qui a l'expérience de nos expositions se garde bien, en entrant dans la grande galerie, de jeter les yeux sur les tableaux qui en décorent l'entrée ; cette place est toujours réservée aux œuvres qui gagnent à être vues dans un jour douteux, et pour lesquelles une obscurité complète serait même le jour le plus favorable. Après quelques pas rapides, je me suis donc arrêté à la première fenêtre, qui éclairait l'unique tableau dont M. Court ait gratifié, cette année, sa ville natale. Dans cette

jeune femme mignarde qui se détache sur un fond du carmin le plus pur, je n'ai pas été surpris de retrouver une ancienne connaissance: nous l'avons déjà vue habillée dans tous les costumes, et même fort peu habillée ; elle nous est apparue successivement en muse, en jardinière, en odalisque, en moyen-âge, en pierrette, en grande dame, toujours la même, avec son éternel sourire insignifiant. Cependant, je me demandai, selon mon habitude : Qu'est-ce que cela veut dire? En effet, l'art peut devenir une grande et belle chose par ses applications ; mais l'art seul est moins que rien. Celui qui ne sait qu'ajuster avec plus ou moins d'habileté des couleurs sur une toile, peut être comparé à l'écrivain qui, possédant une *belle main,* ne s'en servirait que pour calligraphier des phrases vides de sens. Je demandai donc un sens au tableau de M. Court, et le livret m'apprit que le sujet de cette toile était le *Ménage contrarié.* Cela ne pouvait pas s'appliquer à la jeune personne, qui a tout l'air d'une veuve espiègle fort peu contrariée d'avoir perdu son mari ; aussi découvris-je, après quelques instans d'attention, que le *ménage contrarié* se composait de deux serins; de sorte que la dame, veuve ou fille, n'est qu'un accessoire dans ce tableau, dont elle occupe les trois quarts.

La foule qui, avec toute son ignorance, est toujours guidée par un sûr instinct, a très peu fréquenté le tableau de M. Court. Cet artiste ferait beaucoup mieux, dans son intérêt et dans le nôtre, de s'occuper des tableaux que la ville de Rouen lui a commandés, que de multiplier à satiété ces études froides et prétentieuses qui ne sont même pas des portraits, et qui lui font perdre en gloire bien plus qu'elles ne lui font gagner en argent.

Notre ville n'est pas heureuse dans la distribution de ses faveurs ; elle a un grand mérite à être généreuse, car ses libéralités lui profitent fort peu. Rouen entretient un certain

nombre de pensionnaires choisis parmi les élèves de l'école municipale, qui montrent le plus de dispositions pour la peinture. Ces jeunes gens reçoivent un secours annuel destiné à leur rendre plus facile la carrière que l'on espère leur voir parcourir avec honneur. Quelques-uns de ces messieurs, nous voulons bien ne pas les nommer, ont cru pouvoir se dispenser de rien envoyer cette année à l'Exposition. Nous aimons à croire qu'une juste défiance de leurs forces les a seule retenus. Ce sentiment est louable, mais il en est un autre qui doit l'effacer ; c'est le sentiment de leur devoir. C'est, en effet, un devoir impérieux pour ceux que notre ville a adoptés, que de nous faire, chaque année, juges de leurs progrès. S'ils ne nous mettent pas, de temps en temps, sous les yeux les résultats de leurs études et les produits de leur travail, nous croirons qu'ils font mal ou qu'ils ne font rien. Dans le premier cas, la ville aurait eu tort de leur allouer une subvention ; dans le second cas, elle aurait tort de la leur continuer. Si la présence au salon des œuvres de leurs maîtres leur fait redouter une comparaison accablante, qu'ils se rassurent : le public saura faire la part de leur jeunesse et de leur inexpérience, et ne les comparera qu'à eux-mêmes.

Les avantages que nos artistes doivent tirer des expositions sont maintenant parfaitement clairs et ont été en progrès, comme on pourra s'en assurer, pour peu qu'on jette les yeux sur la liste des récompenses distribuées cette année [1]. Voici la progression que leurs succès ont suivie :

En 1837. — On avait accordé 48 médailles ou rappels de médailles, et 23 mentions honorables. Sur ce nombre, les Normands avaient obtenu 25 médailles et 14 mentions.

En 1838. — Le nombre des médailles s'est élevé à 53, et

[1] Voir à la fin de cet article.

celui des mentions à 24; la part des Normands a été de 9 médailles et 14 mentions.

En 1839. — On a donné 9 médailles d'or, 14 d'argent, 19 de bronze: total 32, et 6 mentions honorables, sur quoi il a été décerné aux Normands : 2 médailles d'or (rappels), 3 médailles d'argent (rappels), 1 médaille de bronze; total : 6 médailles, et 5 mentions honorables.

Un des rappels de médaille d'or a été remporté par M. de Malécy, ou plutôt emporté d'assaut par M. Henry Barbet, qui a eu à combattre, pour faire rendre justice à cet excellent artiste, un défenseur extrêmement zélé des intérêts de la ville. Ce champion est un membre du Conseil municipal, qui est aussi dur économe que médiocre économiste. Ce membre, essentiellement utilitaire, jette des cris de désespoir et verse des larmes de douleur toutes les fois qu'il s'agit de dépenser quelques sous pour les sciences, les lettres et les arts, c'est-à-dire pour ce qu'il y a de plus noble et de plus beau au monde. Cet utilitaire nie l'utilité de la Bibliothèque et du Musée, et en cela il est parfaitement logique, car ces deux établissemens ne lui sont d'aucune utilité. Toute dépense proposée pour cet objet trouve en lui un adversaire tenace, et ses prévisions en ce genre vont si loin, qu'on oserait à peine y croire si la discussion relative à M. de Malecy n'eût permis de mesurer toute la portée de son coup d'œil. Personne, certes, ne se serait avisé de repousser, *pour motif d'économie*, un *rappel* de médaille qui n'occasionne d'autres frais que ceux d'une feuille de papier à lettre. Mais mettez des lunettes d'utilitaire et vous verrez ce qui suit : Il faut cinq rappels pour avoir une grande médaille, or M. de Malécy est au quatrième ; donc si M. de Malécy continue à faire des progrès et à bien mériter de notre ville par le rang distingué qu'il occupe dans nos expositions, la ville de Rouen, cette malheureuse ville de Rouen, se

trouve exposée à la dure necessité d'octroyer à M. de Malécy, dans un an, dans deux ans, dans trois ans peut-être, car qui sait ce qu'il peut arriver d'obstacles à un pauvre artiste? une grande médaille d'or de *cinq cents francs* pareille à celle qui a été donnée, l'an dernier, à M. Horace Vernet. Voilà ce qu'a trouvé le membre utilitaire du Conseil municipal! Mais, hélas! le jury n'est point utilitaire, et il a été de l'avis de M. Henry Barbet.

Heureusement l'honorable conseiller a, pour se consoler de ces redoutables cinq cents francs que l'on a la pénible chance d'être obligé de dépenser d'ici à deux ou trois ans, une économie réelle et positive, obtenue sur les frais d'exposition: le prix des récompenses qui avait été, en 1838, de trois mille francs, se trouve réduit, en 1839, à treize cents francs; ce triomphe est assez beau pour pouvoir consoler d'une défaite.

Revenons aux artistes normands. Leur phalange décimée par la crainte d'un humiliation assurée, est réduite de plus de moitié cette année; l'année prochaine il ne restera plus un combattant. Que voulez-vous, en effet, que nos artistes viennent faire à une exposition combinée de telle sorte que M. Dumée, par exemple, n'a rien obtenu? Tout le monde a pu admirer le charmant paysage exposé par M. Dumée, sous le titre de *souvenir de Bretagne* (109): c'était certainement une délicieuse page, pleine de fraîcheur et de vérité, d'une exécution large et correcte à la fois; enfin c'était un des tableaux devant lesquels les amateurs s'arrêtaient avec le plus de plaisir et rêvaient le plus long-temps. Pourquoi donc M. Dumée n'a-t-il rien eu? Voici comment s'explique ce phénomène, dont le public ne sera pas médiocrement étonné. Une nuée de paysagistes se sont abattus sur notre exposition. On a proposé d'augmenter le nombre des médailles dans la proportion du nombre des exposans; mais aussitôt une voix s'est élevée, qui a objecté

qu'en multipliant les récompenses on en diminuerait le prix, ce qui voulait dire qu'on augmenterait le prix qu'elle coûtent! En conséquence, on a fixé au jury un maximum de six noms, qu'il ne fallait pas dépasser; tant pis pour ceux qui n'en sont pas : c'est autant d'économisé.

Si j'ai cité M. Dumée, c'est que son nom et son talent sont assez connus pour rendre mon exemple plus frappant. Car M. Dumée ne se plaint probablement pas de ce qui lui arrive. La modestie excessive de notre habile décorateur, lui persuade, sans doute, que l'exclusion dont il a été l'objet n'est qu'un acte de justice. Il nous permettra de ne pas être de son avis.

Si les intérêts d'amour-propre de nos artistes sont tout-à-fait ruinés, leurs intérêts pécuniaires ne sont pas dans une position plus brillante. Nous disions, il y a un an, que la Société des Amis des Arts était la providence des artistes, cela était vrai; mais cette providence, qui déjà les négligeait un peu, a beaucoup perdu cette année de son pouvoir. La société qui a été fondée au Hâvre, en même temps que cette ville créait une exposition, nous a enlevé un très grand nombre de souscripteurs; et l'état de langueur où sont tombées les affaires à Rouen n'a pas peu contribué à abréger la liste des actionnaires. Ceci n'est point une plaisanterie: vous croyez peut-être que ce sont ceux qu'une position médiocre oblige à une sévère économie, qui ont refusé le denier que leur bienveillance laissait tomber tous les ans dans la bourse des artistes; non, non: les pauvres donnent toujours. Ceux qui ont allégué la stagnation des affaires pour refuser leurs quinze francs dont quelque indigent et laborieux jeune homme se serait nourri pendant quinze jours, ceux-là sont des riches. Cette circonstance n'étonnera que les esprits candides qui n'ont rien observé. Mais, ce qui amusera tout le monde, ce sont les efforts d'imagination que font ces parcimonieux ci-

toyens pour recueillir les honneurs de la générosité en même temps qu'ils empochent le bénéfice de leur économie! Pourquoi ne pas dire tout simplement : je veux garder mon argent? C'est leur droit, et personne n'a rien à y voir. Il n'y a pas d'article de loi qui oblige les français à être généreux; et aucun homme opulent n'est forcé par la charte à aider de son superflu les institutions utiles et libérales.

Tout le monde a donc le droit de ne pas souscrire, et ce droit, un assez grand nombre d'actionnaires en ont usé; aussi les achats de la Société, ou plutôt des sociétés, car il y a encore l'ombre d'une petite Société des Amis des Arts, seront-ils considérablement restreints.

Cependant les tableaux que la grande Société a acquis cette année sont d'un choix assez heureux pour exciter les désirs des visiteurs. Un charmant tableau de M. Bellangé, pétillant d'esprit et de gaîté, un tableau de M. Morin, brillant de ce coloris puissant et riche qu'aucun artiste de Paris même ne saurait égaler; le plus joli quoique le plus petit des paysages que M. Paul Huet ait mis à l'exposition, un grand paysage plein de vérité de M. Ramelet, une chasse au bois de M. Lépaule, une chasse au marais de M. Rousseau, un paysage flamand de M. Diaz, un moulin de M. Roquemont, tels sont les principaux objets qui composent cette collection, devant laquelle les bourses les plus hermétiquement fermées ne pourront pas s'empêcher de s'ouvrir, sinon par amour pour les arts, au moins par amour pour les tableaux. Nous nous empressons de dire que la Commission d'acquisition a fait aussi belle qu'elle l'a pu la part des artistes normands.

C'est ainsi que nous voudrions que la ville fît pour ses enfans; et nous remettons avec sécurité leur sort entre les mains de M. Henry Barbet, dont les vues libérales nous rassurent beaucoup pour l'avenir, et de M. Hyppolite Bellangé, auquel

tout le monde se plait à reconnaître un caractère aussi élevé que son talent. Il nous faut, ou de très belles expositions, ou un retour vers le principe des expositions premières. Car nous craignons, nous n'hésitons pas à le dire, que le résultat des expositions générales allant toujours en s'amoindrissant, on ne s'aperçoive trop tard que les artistes normands ont été sacrifiés sans compensation.

Nous finirons cet article par le *Programme des encouragemens accordés aux Artistes :*

Histoire.

LEULLIER. — Médaille d'or.

BOISSARD, MONVOISIN, MULLER, } Médaille d'argent.

MARQUIS, BRÉMONT, SCHOPPIN, } Médaille de bronze.

Genre.

JACQUAND. — Médaille d'or.

MONVOISIN, CHARLET, } Rappel de médaille d'argent.

DUVAL-LE-CAMUS. — Médaille d'argent.

JOLIVET, DEBAY, ROBERT-FLEURY, } Médaille de bronze.

Paysage.

FLERS — Médaille d'or.

P. HUET. — Rappel de médaille d'or.

RAMELET, DIAZ, } Médaille d'argent.

J. DUPRÉ. — Rappel de médaille d'argent.

GIROUX. — Médaille de bronze.

VASSELIN. — Mention honorable.

Portrait.

L. Boulanger. — Médaille d'or.

H. Schefer, De Malécy, } Rappel de médaille d'or.

Lépaulle, Mazocchi, } Médaille d'argent.

Molin, Mlle Faucon, } Médaille de bronze.

Lebrun. — Mention honorable.

Marines.

Th. Gudin, E. Isabey, } Rappel de médaille d'or.

Wickemberg. — Médaille d'argent.

Lepoittevin. — Rappel de médaille d'argent.

Roquemont, Francia, } Médaille de bronze.

Intérieurs.

Sébron. — Rappel de médaille d'argent.

Flandin. — Médaille de bronze.

Extérieurs.

Paul Martin. — Médaille de bronze.

Polyclès Langlois. — Mention honorable.

Nature Morte.

Lehnen, Pain, } Médaille de bronze.

Aquarelles.

Hubet. — Médaille d'argent.

Callow, Jadin, Godefroy, } Médaille de bronze.

Louis David, Mansson, } Mention honorable.

Sculpture.

LEGRIP. — Mention honorable.

Gravure.

FAUCHERY, KONIG, } Médaille d'argent.

DUJARDIN, HÉBERT, } Rappel de médaille d'argent.

JOUBERT. — Médaille de bronze.

Sur ce programme, nous ne ferons qu'une observation. On remarquera que l'*étude allégorique* de M. Brémont, et l'*étude historique* de M. Muller ont été mis par le Jury en concurrence avec les *tableaux d'histoire*. Cette confusion des genres, qui serait absurde si elle était le résultat d'un classement artistique, devient misérable lorsqu'il est clair pour tout le monde qu'elle n'est qu'une combinaison imaginée dans un étroit esprit d'économie. Il y a des gens qui peuvent prendre cela pour une finesse fort ingénieuse; mais les hommes de bon sens y verront un fâcheux symptôme : de pareilles lésinéries ne peuvent produire que de la honte pour notre ville, et une ruine certaine pour nos expositions.

En résumé, toute la dépense réelle faite par la Ville de Rouen pour récompenser les artistes normands qui ont exposé en 1839, se borne à *la valeur d'une médaille de bronze* décernée à M. Pain, c'est-à-dire A UNE DIXAINE DE FRANCS ! !

Ch. R.

BIBLIOGRAPHIE.

ODES D'ANACRÉON et autres poésies traduites par Octave Portret, avocat, membre de l'Académie royale de Rouen et de la Société libre d'émulation de la même ville. — Rouen 1839. Le Grand, libraire.

Peut-être, avant quelques milliers d'années, la France ne sera plus que ce que sont aujourd'hui l'Italie et la Grèce. Peut-être un peuple encore inconnu, héritier de son territoire et non de sa langue, élèvera les fondemens d'une civilisation nouvelle sur les ruines de notre civilisation décrépite. Peut-être un nouveau torrent de barbares aura passé sur nous, et n'aura laissé derrière lui que nos débris. Peut-être les siècles futurs rechercheront, avec avidité, les monumens épars ou détruits de notre langue ; et si quelque savant d'alors découvre, dans la poussière des temps, un petit volume à moitié détruit, renfermant une collection de chants, tantôt follement gais, tantôt semés d'une parole grave au milieu de leur badinage, quelquefois s'élevant jusqu'à l'inspiration de l'ode, par combien de cris sera saluée cette gracieuse apparition? Combien de fois le petit volume ne sera-t-il pas traduit, annoté, commenté? Et les savants épèleront avec peine, sur le titre, le nom à demi effacé de Béranger. L'existence de l'auteur sera peut-être discutée gravement ; le *découvreur* du trésor sera peut-être argué de faux ; mais les aimables chansons de notre Béranger seront les délices de l'avenir.

Mais je m'aperçois que je n'ai écrit là qu'une histoire véritable et non pas une hypothèse gratuite. Mettons seulement le nom de la Grèce au lieu du nom de la France, le passé au lieu du présent, le présent au lieu de l'avenir, et ma fiction sera la véritable histoire des Odes d'Anacréon.

Depuis qu'Henry Estienne a découvert, dans un monastère d'Italie, les cinquante et quelques odes dont se compose l'édition princeps publiée

par lui en 1554, l'envie et l'admiration n'ont pas cessé d'environner les restes échappés à la destruction des œuvres du vieillard de Téos. Tandis que les uns l'environnaient d'hommage, les autres allaient jusqu'à nier son existence, et à attribuer ses vers à quelques moines inconnus du moyen-âge. Mais, si

Anacréon n'a laissé qu'une page
Qui flotte encor sur l'abîme du temps,

cette page est désormais impérissable; et, ce qui milite le mieux en faveur de son mérite littéraire, c'est qu'en France seulement, ce débris de naufrage a été traduit dix-sept fois en prose, douze fois en vers, et une fois en vers languedociens.

Cependant, de toutes ces traductions, une seule, celle en vers de Saint-Victor, n'a pas été indigne du modèle, et a eu quatre éditions successives. Une bonne traduction en prose était encore à désirer, celles faites jusqu'ici l'ayant été sur des textes incomplets et fautifs, ou péchant, tantôt par la lourdeur du style, tantôt par l'afféterie, tantôt encore par une foule de contresens et d'absurdités.

M. Octave Portret s'est chargé de remplir cette lacune. Dans un style facile, élégant et gracieux, il a rendu, avec bonheur, l'élégance et la grâce d'Anacréon. Il aurait dû choisir pour épigraphe de son volume la petite ode de Basile, qu'il a ainsi traduite :

« J'ai rêvé d'Anacréon, le chantre de Téos. Il m'aperçut et m'a-
« dressa la parole, et moi, courant à lui, je l'embrassai avec tendresse.
« Il était vieux, mais toujours beau, toujours beau et voluptueux. Sa
« lèvre exhalait de bachiques parfums. Comme il commençait à chance-
« ler, l'amour le conduisait par la main. Otant sa couronne, il me la donna :
« elle sentait Anacréon. Je la pris, insensé, je la mis sur ma tête; et,
« depuis, je n'ai pas cessé d'aimer. »

En effet, on croirait, à lire la traduction de M. Portret, qu'Anacréon lui est véritablement apparu. Car, chez lui, le *chantre de Téos* se montre vieux à la vérité, *mais toujours beau*, *toujours beau et voluptueux*. Semblable à la couronne du poète, son style *sent Anacréon*. Que le public reconnaissant fasse donc à son livre l'accueil qu'il mérite, et que lui-même aussi se *mette sur la tête la couronne d'Anacréon*, dût-il, depuis lors, ne *pas cesser d'aimer*.

M. Portret semble avoir traduit sur le texte de Brunck, dont les leçons paraissent jusqu'ici les plus savantes et les plus ingénieuses ; cependant, je le louerai de s'être écarté de l'interprétation donné par Saint-Victor à l'ode Παρὰ την σκιην. La comparaison de Bathylle avec un arbre me semble de trop mauvais goût, pour être jamais entrée dans la pensée d'Anacréon , et la version plus simple : « Viens , Bathylle , viens t'asseoir sous cet ombrage », me semble bien mieux approprié au génie grec. Voici , du reste, l'ode toute entière , suivie de deux autres prises au hasard dans le volume , pour donner une idée de la traduction.

XXII. A BATHYLLE.

« Viens , Bathylle , viens t'asseoir sous cet ombrage. Le bel arbre ! il agite mollement sa tendre chevelure le long de ses rameaux délicats. Auprès , murmure une source limpide, avec laquelle semble couler la douce persuasion même. Peut-on voir ce délicieux abri et passer outre ! »

XXX. L'AMOUR CAPTIF.

« Les muses ont enchaîné l'amour avec des guirlandes et l'ont livré à la beauté. Maintenant Cythérée le cherche, et porte avec elle une rançon pour délivrer son fils. Mais qu'il ait sa liberté , il ne s'en ira pas, il restera : à cette heure il chérit son servage. »

XLIV. LE SONGE.

« J'ai rêvé que je courais : mes épaules avaient des ailes; l'amour, ses jolis petits pieds chargés de plomb, me poursuit et m'atteint. Que veut donc dire ce songe ! Pour moi je crois l'entendre. Enlacé dans maints amours, si j'ai toujours pu m'échapper, celui-ci me retient à jamais. »

Comme corollaire de ces gracieux petits poèmes, M. Portret a choisi dans Bion, Théocrite , Moschus , dans les fragmens de Sapho , Simonide , Ercinne , et même dans Horace, les morceaux les plus gracieux, et pour ainsi dire toute la parenté des odes d'Anacréon , si bien que désormais les dames n'auront plus à regretter d'ignorer la langue harmonieuse de l'Ionie et de l'Attique , lorsqu'elles seront en possession de ce volume , qui est une véritable anthologie , un bouquet des plus odorantes et des plus aimables fleurs du génie antique.

Le livre est terminé par : *Les Odes d'Anacréon Teien , traduites*

par Remi Belleau. Cette traduction est la seconde qui ait été faite en France ; la première, aussi en vers, est de Ronsard. Quoique la traduction de Belleau soit supérieure à celle du chef de la Pléïade poétique, il est peut-être à regretter que la version de celui-ci n'ait pas été préférée par M. Portret. Le nom de Ronsard aurait ajouté à son volume un attrait de curiosité de plus. Attrait dont, au reste, il peut bien se passer, car il réunit assez de titres réels pour que le charlatanisme d'un nom célèbre lui soit inutile.

Cet ouvrage n'est encore que le coup d'essai de l'auteur, et c'est déjà un coup de maître. Courage donc, M. Portret, sur cette base assise, élevez un édifice qui vous fasse honneur dans l'avenir. La sainte antiquité est riche encore d'une foule de trésors ignorés ou méconnus. A vous de les produire à la lumière, d'y porter le flambeau de la critique et de l'examen impartial, de les populariser par la traduction, et la France, un jour, la Normandie, cette patrie de tant de savans hommes, comptera un helléniste de plus.

Prosper Blanchemain.

HISTOIRE DU MONT-St-MICHEL ET DE L'ANCIEN DIOCÈSE D'AVRANCHES, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; par M. l'abbé Desroches. Caen, 2 vol. in-8°, avec atlas de 13 planches. — Chez Mancel, éditeur ; à Rouen, chez E. Le Grand, libraire, rue Ganterie.

« Ce sont de belles pages dans notre histoire de Normandie, que celles où se lit le nom du Mont-Saint-Michel.

« On va bien loin admirer des sites pittoresques et des ruines célèbres ; recueillir des traditions merveilleuses et des souvenirs héroïques ; quêter des impressions et des inspirations de toute couleur et de toute espèce. Si c'est pour le plaisir du voyage, à la bonne heure ! il n'y a rien à dire. Sous tout autre rapport, c'est bien, en vérité, peine perdue ! Que chaque pays ait ses merveilles, soit ! mais commençons donc par connaître et apprécier celles du nôtre ! Vantons-nous de posséder le Mont-Saint-Michel, et déclarons bien haut que, même entre les plus lointaines et les plus célèbres, il en est peu qui se recommandent par autant de titres à notre curiosité et à nos respects.

« Le Mont-Saint-Michel ne fut long-temps que ce que l'avait fait la

nature : un pic de rocher sans nom, jeté sur une plage ouest de la Gaule armoricaine, entouré de profondes forêts, au-dessus desquelles ses flancs escarpés et sa tête nue s'élevaient audacieusement vers le ciel.

« Le druidisme régnait alors dans les Gaules. Les prêtres de cette religion crurent remarquer, dans ce rocher sauvage et désert, le caractère de sombre horreur qu'ils s'attachaient à donner aux monuments comme aux mystères de leur culte. Ils le consacrèrent à leur dieu *Bélénus*, et y établirent un collége de druidesses qui, dit-on, vendaient aux navigateurs des flèches enchantées, qui devaient les préserver des dangers, des tempêtes et de la fureur des flots.

« Après une durée de siècles inconnue, les Romains subjuguèrent la Gaule ; autre domination, autres croyances. — Les superstitions du druidisme gaulois firent place à celles du paganisme latin. Celles-ci pénétrèrent jusqu'au fond de nos provinces, où elles s'établirent comme par droit de conquête. Les dieux suivirent la fortune de leurs peuples, et le Mont de *Bélénus* devint, de ce moment, le Mont de *Jupiter*.

« Cependant le christianisme était né ; la parole du salut venait d'être annoncée aux nations. Une lumière nouvelle allait éclairer l'univers. Partout le premier effet de ses clartés fut de dissiper, comme un faible nuage, l'amas ténébreux des vaines illusions de l'ancien polythéisme. — Elle a brillé dans l'Armorique, et déjà Jupiter tombe en poussière, sur le rocher d'où naguère ses adorateurs avaient précipité Bélénus.

« Bientôt de pieux solitaires ont gravi le pic désert. Ils y ont inauguré le signe de la Rédemption, et s'y sont construit un modeste ermitage, accompagné de deux petits oratoires. Uniquement occupés de la méditation des choses célestes, ils instruisent et édifient les peuples, et ne vivent que des secours de leur charité. Un saint ecclésiastique du voisinage leur envoie, chaque jour, un âne chargé de leur porter une frugale provision d'alimens. L'âne traverse le bois, gravit le rocher, le redescend de même, et revient au logis sans que personne l'accompagne ou le conduise. La chronique primitive ne dit que cela, et ne paraît pas prétendre en faire un miracle. Un légendaire plus moderne ajoute cette circonstance assez simple : qu'un jour, dans son trajet, l'âne rencontra un loup qui le dévora ; et puis encore, cette autre moins commune : que, par la volonté divine, et en réparation de son méfait, l'animal féroce fut obligé de prendre l'office de l'âne, et de devenir ainsi le pourvoyeur ordinaire de l'établissement.

« Avec le temps, l'ermitage déchu et les deux oratoires se trouvèrent à peu près abandonnés. L'époque est bien connue : c'était en 708, par conséquent au temps des entreprises de *Pépin de Héristal*, sur la fin de notre race de rois mérovingiens. Le bienheureux saint Aubert occupait alors le siége épiscopal d'Avranches. C'est lui qui fut le fondateur du monastère dit du *Mont-Saint-Michel*.

« Voici ce qu'on raconte de cette fondation :

« Depuis environ deux siècles, l'archange saint Michel était honoré d'un culte tout particulier sur le *Mont-Gargan*, au royaume de Naples, par suite d'une apparition dans laquelle ce même archange s'était fait connaître à l'évêque diocésain du lieu, en lui intimant l'ordre d'y bâtir une église consacrée en son honneur et sous l'invocation de son nom.

« Une vision à peu près semblable apparut alors également à saint Aubert, et lui apporta cette déclaration : qu'il serait agréable à Dieu qu'un établissement de la même espèce fût fondé, par ses soins, en l'honneur du même saint Michel, sur l'ancien mont de Bélénus.

« Le prudent évêque se défia apparemment du prodige, et différa l'exécution ; de sorte que l'apparition dut se renouveler jusqu'à trois fois La dernière fut accompagnée de circonstances si décisives, qu'elles ne durent laisser lieu à aucune incertitude, et c'est alors que le nouveau monastère fut fondé.

« Nous ne pouvons entrer dans tous les détails. Le récit de la fondation est orné de plusieurs petits incidents merveilleux, de l'espèce de ceux que notre scepticisme moderne aime à rejeter comme imaginaires. Ce que personne n'a pu, et ne pourra jamais révoquer en doute, c'est, en tout cas, le fait suivant :

« Jusque-là le mont Bélénus avait fait partie de la terre ferme et du rivage de l'Armorique, et se trouvait enveloppé de sa forêt, devant laquelle s'étaient toujours arrêtés les flots mugissans.

« Tout-à-coup cet ancien état de choses subit le plus étrange, comme le plus terrible des bouleversemens. La mer se déborda ; elle envahit la forêt et les parties habitées du rivage, entoura le mont de Saint-Michel, le détacha en quelque sorte de la côte, et, au lieu des bois qui l'environnaient au loin, elle ne laissa qu'une grève de sables mouvans, sur lesquels, deux fois par jour, aux hautes marées, l'élément redoutable vient rugir en fureur autour de ses inébranlables fondemens.

« Comme si la Providence eût voulut séparer physiquement le nouveau monastère de tout contact matériel avec la terre, ainsi que déjà il s'était moralement affranchi de tout rapport avec les choses mondaines ! — ou bien encore, comme si elle eût voulu en faire le double et visible symbole de l'ame humaine, sans cesse assaillie par le débordement des passions coupables ; — ou de la religion sainte, continuellement attaquée par les inutiles efforts de l'impiété.

« On rapporte que, envoyé au *Mont-Gargan*, pour y affilier leur établissement et en rapporter des reliques révérées, trois clercs du nouveau monastère, à leur retour d'Italie, après un an d'absence, ne pouvaient reconnaître les lieux et se crurent transportés *dans un monde nouveau.*

« Le Mont-Saint-Michel devint, en peu de temps, pour la France, ce que le Mont-Gargan était pour l'Italie. L'affluence des pélerins y fut immense dès le principe et durant toute la durée du moyen-âge, et avait à peine encore cessé de nos jours »

Le fragment que l'on vient de lire est emprunté à une brochure publiée par M. F. Vautier de Caen, à propos de l'ouvrage de M. l'abbé Desroches. Ce résumé remarquable de la destinée du Mont-Saint-Michel, jusqu'à l'érection du monastère qui l'a rendu si célèbre, peut donner une idée de l'intérêt qu'offre l'histoire que nous recommandons à nos lecteurs. Nous regrettons beaucoup que le défaut d'espace nous ait empêché de citer la brochure tout entière.

L'*histoire du Mont-Saint-Michel* est certainement un des ouvrages les plus curieux qui aient été publiés en Normandie depuis bien des années. Il ne peut manquer d'obtenir un grand succès. Ce livre écrit d'un style net et facile, et composé d'après un véritable trésor de pièces originales, offrira à la fois une lecture pleine d'intérêt aux gens du monde, et aux savans une source précieuse de documens historiques.

Ch. R.

=

La Médecine, la Chirurgie et la Pharmacie des Pauvres ; contenant les Remèdes faciles à préparer et peu chers, pour le traitement de toutes les Maladies et les secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés, à l'usage des curés de campagnes, des sœurs et dames de

charité; des sœurs hospitalières et de toutes personnes bienfaisantes. Nouvelle édition, entièrement refondue et mise au niveau des connaissances médicales. — Paris, 1838; un vol. grand in-18, de 460 pages. Prix : 2 fr. 50 c., et, franc de port, 3 fr. 50 c.

Chez Germer Ballière, éditeur, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 17, à Paris.

La Médecine, la Chirurgie et la Pharmacie des Pauvres, est un livre dont on ne saurait trop apprécier l'utilité; il s'adresse aux classes indigentes, aux dames et sœurs de charité, aux curés de campagne, à toutes les personnes bienfaisantes qui, privées des prompts secours d'un médecin, veulent, en attendant son arrivée, apporter quelque soulagement aux malades. Les remèdes indiqués dans ce manuel sont faciles à préparer, et les affections qu'ils doivent adoucir et combattre sont décrites de manière à ne pas s'y méprendre; on peut donc consulter la *Médecine des Pauvres* sans redouter les applications des recettes qu'elle indique.

— Nous pouvons annoncer, comme devant paraître immédiatement, une nouvelle publication de M. A. Deville, L'*Histoire du Château d'Arques*. Cet ouvrage, qui forme un très beau volume in-8°, orné de 12 planches, sera l'objet d'un article dans la Revue de Rouen.

— L'exposition de la Société des Amis des Arts est ouverte en cemoment au Musée des tableaux, dans la salle du Poussin, et durera jusqu'au 22 août, jour du tirage.

Le gérant, Ch. Richard.

ENTRÉE SOLENNELLE

DE

FRANÇOIS DE HARLAY,

ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

2me JOURNÉE. — 1616.

L'entrée solennelle des archevêques et des évêques dans leur métropole, était toujours accompagnée de cérémonies où le clergé déployait toutes les pompes extérieures du culte, et où s'observaient des usages anciens, différant suivant les pays, mais qui offraient pourtant entr'eux de grandes analogies. Ils avaient presque tous pour but de faire sentir au premier pasteur, lorsqu'il venait prendre par lui-même possession de son siége, que s'il jouissait d'une grande autorité, que s'il était en droit d'attendre le respect, la soumission, l'amour du peuple et du clergé, il avait aussi d'immenses devoirs à remplir, des priviléges à maintenir ou à respecter; que, s'il devait s'humilier devant Dieu et marcher en sa présence avec un cœur simple et pur, il devait aussi, fort contre le siècle, résister à ses envahissemens, et conserver dans toute leur intégrité les immunités

de son église. L'abbaye royale de Saint-Ouen avait, depuis un temps immémorial, le privilége de recevoir dans ses murs, et de loger l'archevêque lorsqu'il faisait son entrée solennelle à Rouen, et, lorsqu'il était mort, son corps était, avant les funérailles, déposé dans le chœur de l'église abbatiale. François de Harlay, fidèle à l'usage suivi par ses prédécesseurs, avait passé la nuit dans l'abbaye, et, de grand matin, il s'était rendu, vêtu de ses ornemens pontificaux, dans l'église, dont le chœur était tendu de belles tapisseries. Quoiqu'il fût à peine huit heures, elle se remplit rapidement d'un grand nombre de spectateurs, qui se rangèrent en silence dans les deux nefs, pour livrer passage au corps de ville, guidé par le bailli et les échevins, et escorté par les arquebusiers et la cinquantaine, qui, au lieu de leurs armes, portaient dans leurs mains des bâtons blancs.

Le corps de ville salua l'archevêque, entouré alors des religieux bénédictins, d'un grand nombre de barons et de gentilshommes. Le clergé en chapes se mit en marche; toute l'assistance s'ébranla, et sortit par le grand portail. Le cortége se déploya majestueusement en tournant pour rejoindre la rue qui prend son origine en face de l'église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen. L'archevêque était immédiatement suivi par le corps de ville, et précédé par l'un de ses aumôniers, portant sa croix; ils se dirigèrent tous vers le monastère de Saint-Amand, où ils arrivèrent bientôt.

L'abbesse Anne d'Arcona avait fait construire, devant la porte principale, une salle, ornée avec beaucoup de goût, où elle attendait l'archevêque, au milieu de ses religieuses et d'une assez grande quantité de dames et de demoiselles. C'était pour la troisième fois qu'elle avait l'honneur de recevoir un archevêque; mais, dans sa longue carrière, elle n'avait su se concilier, ni l'amour des religieuses, ni l'estime du clergé et du peuple. Elevée dès sa jeunesse dans l'abbaye de

Saint-Amand, sous les yeux de l'abbesse Guillemette de Saint-Germain, sa tante, elle n'avait pas profité de ses leçons et de ses exemples; et son gouvernement compromit à la fois les biens temporels et les biens spirituels confiés à ses soins. Plus tard même, cet archevêque qu'elle attendait, devait provoquer contr'elle les censures ecclésiastiques, pour la contraindre à prendre une clôture inconnue jusqu'alors à sa maison. Mais, dans ce jour, toutes ses fautes étaient effacées, tous ses torts étaient oubliés; elle remplissait l'une des fonctions éclatantes, indispensables à l'entrée solennelle de l'archevêque. Ce prélat entra dans la salle, s'avança vers l'abbesse, lui présenta la main, et celle-ci, debout, en présence de la foule attentive, passa l'anneau épiscopal à son doigt, et dit d'une voix forte quoiqu'émue : « Monseigneur, *je vous le donne vivant*, *on me le rendra après votre mort.* » A cet instant, les députés du parlement étaient venus se joindre au cortége, qui reprit sa marche par la rue Saint-Nicolas, et s'arrêta encore à la porte latérale de l'église de Saint-Herbland. Là, le curé, à la tête de son clergé, reçut l'archevêque et lui présenta un goupillon chargé d'eau bénite. L'archevêque le prit, bénit le peuple, mit de l'encens dans l'encensoir; le curé l'encensa trois fois. Alors, il entra dans le chœur, où il fit sa prière. Pendant ce temps, les cloches carillonnaient, et l'on chantait en musique quelques motets. La prière terminée, il passa dans la sacristie, qui avait été tapissée et décorée en forme d'oratoire; il s'y assit dans un fauteuil placé sous un dais; un valet de chambre lui ôta sa chaussure. Il rentra ensuite dans l'église nus pieds, et suivit le clergé de Saint-Herbland, qui sortit processionnellement par le grand portail. Les religieux bénédictins de Saint-Ouen venaient ensuite; puis tout le cortége dans l'ordre où il était entré. Depuis le seuil de l'église jusqu'à la barrière du parvis de Notre-Dame, le pavé avait été couvert abondamment

de paille. Néanmoins, le prélat ne voulut pas passer sur le *feurre*, mais sur le pavé, « quoiqu'il eût les pieds nuds, mar-« chant, dit l'auteur contemporain de ces faits, en cette « humble action comme le grand prêtre qui entrait au sanc-« tuaire, ayant la tête et le corps revêtus de riches ornemens, « et pieds nuds, *montrant*, qu'aux choses du service de Dieu, « il faut y aller nud et dépouillé de toute affection mondaine. »

En face du Bureau des finances, près de la barrière du Parvis, on avait construit une espèce d'oratoire couvert de tapisseries et de velours. François de Harlay s'y agenouilla devant la croix qui lui fut présentée par le doyen du chapitre de la Cathédrale. Lorsqu'il se fut relevé, le prieur de Saint-Ouen, placé à côté de lui, dit au chapitre :

« Très illustres seigneurs, doyen et chapitre de l'église pri-« matiale et métropolitaine de Rouen, nous vous livrons votre « très illustre seigneur archevêque. Le voici vivant; vous nous « le rendrez mort. »

Le haut-doyen prit un goupillon, le baisa, le présenta à l'archevêque, avec une profonde révérence, et celui-ci aspergea et bénit de nouveau le peuple.

Alors le haut doyen prit la parole à son tour :

« Très révérend père : Voici devant vous, dit-il, votre épouse, « notre mère, l'église de Rouen ; elle est prête à vous recevoir « avec une joie ineffable, pour que vous la gouverniez avec « sagesse, d'une manière salutaire, pour que vous la défendiez « et la protégiez efficacement. »

— « Je promets de le faire, avec l'aide de Dieu », répliqua l'archevêque.

Ce n'était pas tout : le prélat devait s'unir plus étroitement encore avec sa nouvelle épouse, avec cette église à laquelle il venait de promettre protection et dévoûment ; un serment devait ratifier cette promesse ; il le prêta à genoux,

sur l'évangile ouvert, en ces termes, sur la demande expresse du doyen :

« Moi, François de Harlay, par la patience de Dieu, pasteur « de cette église de Rouen, je jure sur les saints Évangiles que « je la protégerai avec courage, et la défendrai contre ceux « qui attaqueront ou opprimeront les personnes ou les biens « qui en dépendent, et que je garderai fidèlement les droits « de cette même église, ses franchises, ses priviléges, ses sta- « tuts et ses coutumes approuvées, que je n'en aliénerai pas « les biens, et que je ne permettrai pas qu'ils soient aliénés. « Au contraire, s'il y en a d'aliénés, je ferai mon possible pour « les dégager, ainsi que Dieu et ses saints Évangiles me soient « en aide. »

Aussitôt après, le chantre entonna le répons : « *virtus, honor et potestas* » ; le cortége se miten marche pour entrer enfin dans l'église cathédrale. L'archevêque traversa le parvis sur des nattes étendues à terre, entre les chanoines rangés des deux côtés. Les cloches de Marie d'Estouteville et de Georges d'Amboise sonnaient à toute volée ; l'assistance continuait en chœur les chants commencés. Le peuple se pressait pour pénétrer dans l'intérieur de la basilique, s'ouvrait pour laisser passage aux prieurs et aux religieux de Saint-Ouen qui retournaient à leur monastère, ou se précipitait vers les trésoriers de Saint-Herbland qui, de grands vases à la main, venaient d'offrir du vin aux assistans, au seuil de leur église.

Le grand portail de la Cathédrale, ouvert, offrait un large passage, et laissait apercevoir toute l'étendue des nefs et du chœur ; les sons de l'orgue, mêlés à ceux des instrumens de musique, se faisaient entendre, et se mariaient aux bruits graves des cloches et aux chants religieux ; les bannières, les croix, les chandeliers, portés par les enfans de chœur, s'enfonçaient sous les voûtes, éclairées à la fois par le jour et par les flambeaux ;

l'odeur de l'encens s'exhalait des encensoirs en longues et légères spirales de fumée, et parfumait la vaste enceinte de la basilique. Le chœur était tout orné de riches tapisseries de hautes lisses; elles recouvraient aussi avec profusion les côtés du grand portail, au-dessus duquel on avait posé une table peinte en marbre noir, entourée de feuilles de lierre, avec les armes de l'archevêque, et sur laquelle on lisait cette inscription, gravée en lettres d'or:

Grand pasteur des troupeaux qui sont en mon pouvoir,
Hâte-toi de venir dedans mes tabernacles.
Je fonds de ton amour, je brûle de te voir,
Sachant que tes vertus sont autant de miracles!

Le temple possédait enfin son pasteur; il s'avançait humblement, pieds nus, sous ses voûtes saintes, au milieu de toutes les pompes du culte, comme s'il devait s'abaisser en présence de la majesté du Dieu dont il allait bientôt annoncer la parole divine, et remplir le ministère sacré. Il s'arrêta d'abord devant le crucifix près du jubé; il s'y mit à genoux sur un coussin de velours, y fit sa prière, y baisa les reliques de l'autel de la Vierge, et déposa son offrande dans un bassin. Il entra ensuite dans le chœur, fit une nouvelle prière et une nouvelle offrande près du sanctuaire; lorsqu'il fut descendu de l'autel, le haut-doyen, les chanoines en surplis, le conduisirent dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, décorée avec magnificence, où, s'étant assis sur un fauteuil préparé pour la circonstance, on lui remit sa chaussure. Mais, avant de prendre sa place dans la chaire archiépiscopale, il y avait encore des cérémonies à observer, des formalités à remplir. Reçu au bas de l'escalier de la Bibliothèque par les députés du chapitre, il fut introduit, avec les dignitaires qui l'accompagnaient, dans la salle capitulaire. Debout devant la table de marbre, en face des commis-

saires, il demanda au chapitre à être admis au nombre des chanoines, et ensuite à être reconnu comme archevêque et pasteur du diocèse. Après l'avoir complimenté, le haut-doyen lui dit : « Il vous plaira, Monseigneur, de prendre l'habit de « chanoine. — Je le veux bien, répondit l'archevêque, mais « je demande au chapitre de me permettre de porter l'habit « violet garni d'hermine, ainsi que l'ont fait les archevêques mes « prédécesseurs. » Le chapitre accorda sans peine cette demande. L'archevêque sortit donc de la salle capitulaire, et y rentra bientôt vêtu de la chape noire de chanoine. Alors, étendant la main sur le livre de l'évangile, et touchant ensuite deux grands pains placés sur la table de marbre, il prit, après avoir prêté le serment accoutumé, possession de sa chanoinie et prébende, pour le spirituel et pour le temporel, par ces deux symboles mystiques du ciel et de la terre ; l'un figuré par l'évangile, qui est le pain de l'intelligence et la parole divine, l'autre par le pain de froment, qui représente les biens de ce monde et les richesses périssables de la terre. Le haut-doyen et les dignitaires conduisirent l'archevêque dans le chœur; ils l'installèrent aux hautes chaires, du côté droit; ils le ramenèrent de la même manière et le firent asseoir comme chanoine à la dernière place du côté droit, dans la salle du chapitre; il se mit ensuite sur le banc des commissaires. Cela fait, tous les chanoines vinrent, suivant leur rang, lui donner le baiser de paix. Après s'être, hors de la présence des chanoines, revêtu d'un habillement violet bordé d'hermine, toujours conduit par le doyen et les dignitaires, il fut installé dans la chaire archiépiscopale. Ce moment était attendu avec impatience. A peine eut-il pris place, que la musique se fit entendre, et qu'on chanta un motet. Il se retira une dernière fois du chœur, pour se faire installer en qualité de président du chapitre dans la salle capitulaire ; enfin il revint avec les chanoines, processionnellement,

au chœur, sa croix portée devant lui. Il se mit à sa place de chanoine; la musique annonça l'introït de la grand-messe, qui fut célébrée par lui, revêtu de ses habits pontificaux. MM. les députés du parlement occupaient les hautes chaires du chœur du côté droit; à gauche, le corps de ville; et, dans les autres parties, le bailliage, le présidial, la noblesse et le clergé. Pendant le service divin, l'orgue se fit entendre, des cornets se mêlèrent aux voix des chantres, et augmentèrent la pompe de la solennité de ce jour.

La messe finie, les membres du parlement, ceux de la cour des Aides, le bailli, les échevins, tous ceux qui avaient composé le cortége, quittèrent l'église et se rendirent dans les salles de l'archevêché, où des tables nombreuses et somptueusement servies étaient dressées. Après les fatigues d'une matinée aussi bien remplie, il était tout naturel de goûter quelques moments de repos, au sein d'une réunion composée des hommes les plus recommandables et les plus considérables de la ville et de la province. L'archevêque, le duc de Montbazon, l'évêque d'Evreux, le baron de Pont-Saint-Pierre, plusieurs barons et d'autres gentilshommes, s'assirent à la même table. L'exemple donné par eux fut aussitôt imité. MM. du bailliage, les officiers des hauts jours, les notaires, les chapelains, les chanoines et tous les autres, prirent place à diverses tables. Le dîner commença aux sons d'une musique composée de tambours, de cornets, de violons et de luths qui accompagnaient des chants; elle se fit entendre encore pendant que l'on changeait les services, à la grande satisfaction de l'assemblée, et l'archevêque fit circuler le vin offert par la ville, qui, pendant le repas, lui en avait fait apporter, par ses serviteurs, vingt-quatre gallons. Le soir de ce jour, Dolivet, premier échevin de Rouen, mit, avec un flambeau qui lui fut présenté par le maître des ouvrages et des fortifications, le feu à un bûcher en

face de l'église de la Ronde; ce fut comme le signal des illuminations générales et des feux de joie qui furent faits dans toutes les rues. La population était dans l'allégresse, et le pauvre, secouru par les aumônes de François de Harlay, put bénir son nom, et oublier au milieu des fêtes de cette entrée solennelle, sa misère et ses besoins sans cesse renaissants.

Le maître des ouvrages de la ville se nommait Donnest; c'est lui qui avait été chargé de diriger tous les détails de la cérémonie; il méritait donc une grande part dans les remercîmens faits par l'archevêque aux échevins et au corps de ville lorsqu'ils se retirèrent après le festin. En effet, par les soins de Donnest, deux larges ponts de bois avaient été jetés sur les cours d'eau qui avoisinaient le couvent des Chartreux; pour rendre plus facile l'accès du *Nid-de-chien*, il avait surveillé la construction du grand portique élevé sur le ravelin de Saint-Hilaire; il avait fait tendre les rues et maintenu l'ordre dans toutes les parties soumises à son inspection. Jamais, peut-être, aucune fête publique ne se serait passée avec plus de grandeur, d'enthousiasme et de contentement, si la joie de l'archevêque n'avait été troublée, si la foule n'avait été scandalisée par la déplorable rixe des députés du parlement et de la chambre des Comptes. Irrités par les excès commis, ces deux corps épousèrent la querelle de leurs députés; ils procédèrent l'un contre l'autre, avec une colère, un acharnement qui augmentèrent le scandale, car ils avaient foulé aux pieds toute modération et toute gravité. Bientôt le parlement décerna des ordres d'arrestation contre Beauwer et Caradas; la chambre des Comptes, de son côté, commença une procédure à l'occasion des mêmes faits. L'attention était vivement excitée, on craignait des désordres; les membres de la chambre des Comptes marchaient dans les rues avec précaution, accompagnés de gens armés, et armés eux-mêmes, prêts à se mettre en

état de défense et à résister contre toute violence ou contre les arrêts et les mandats du parlement. Le duc de Montbazon d'abord, et ensuite l'archevêque, s'interposèrent pour apaiser cette guerre haineuse et envenimée. Après beaucoup de pourparlers, le parlement consentit à anéantir tout ce qui avait été fait, pourvu que, de son côté, la chambre des Comptes agît de même; mais celle-ci, après l'avoir promis, oublia, quelques jours après, sa promesse, et fit signifier au parlement une commission du conseil d'État tendante à procéder. Ce fut là l'origine des longues contestations qui ont divisé, pendant près d'un siècle, ces deux cours. Ces querelles, tout inquiétantes qu'elles fussent, n'étaient pas capables, cependant, d'empêcher le corps de ville de compléter les solennités de l'entrée de *François de Harlay*. Il fut résolu de lui offrir, au nom de la ville, un grand dîner, qu'il accepta; il eut lieu le vingt-six janvier 1616. Tous les personnages importans y furent invités et s'empressèrent de s'y rendre. Les soldats de la cinquantaine et des arquebusiers étaient rangés en haie, depuis la porte de l'hôtel de ville, jusque dans la grande salle de réception où les tables du festin avaient été placées. La cour intérieure était, comme les escaliers, toute tendue de riches tapisseries, sur lesquelles les armes de France et de Navarre brillaient, rehaussées d'or et entourées de feuilles de lierre. Au-dessous on remarquait celles de l'archevêque et celles de la ville. Quand on apprit que le prélat arrivait, MM. les échevins descendirent et allèrent le recevoir sur le seuil de la grande porte. Le premier échevin le complimenta au nom de ses confrères, et le pria d'entrer; alors, et pendant qu'il traversait avec sa suite la cour et les galeries de l'hôtel de ville, les tambours battaient aux champs, avec un accompagnement de cornets et de trompettes; sur ces entrefaites, le duc de Montbazon arriva aussi,

et fut reçu avec les mêmes honneurs ; on leur présenta à laver dans des bassins d'argent, et l'on se mit à table.

Les repas d'apparat, donnés par les corporations ou par les villes, étaient, à cette époque, d'une grande somptuosité, et entraînaient à des dépenses considérables, quoiqu'ils se renouvelassent assez souvent; on y prodiguait les mets les plus délicats, les vins les plus exquis, et la musique remplissait toujours les intermèdes. Ces dîners étaient d'ailleurs un moyen de réunir et de mettre en rapport les hommes sur lesquels reposait la tranquillité et le bonheur publics ; ainsi, à la table qui occupait le fond de la grande salle, se trouvaient, assis sur des *chaires de velours*, l'archevêque, en face de lui, le premier président au parlement; les présidents de Bourgtheroulde et d'Amfreville étaient à droite et à gauche de l'archevêque; puis venaient Bouchevilliers; Leguerchois, avocat-général à la même cour; De Plaimbocsq, président aux finances; Juberue, président à la cour des Aides; De Bretignières, procureur-général; Dumesnil, capitaine du Vieux-Palais. Aux autres tables, avaient pris place le bailli, les chanoines, le lieutenant-général, les vingt-quatre du conseil et beaucoup d'autres ; les six échevins en charge et les quatre quarteniers, ne s'étaient réservé aucunes places. Ils surveillaient attentivement l'ordonnance du festin, et s'efforçaient de faire donner à chacun ce qui pouvait être le plus agréable ; mais, après que les convives eurent déployé leurs riches et précieuses serviettes de linge damassé, arrangées *en diverses figures*, monseigneur de Harlay et le duc de Montbazon prièrent les échevins de venir s'asseoir avec eux ; ils refusèrent d'abord, et cédèrent enfin à leurs demandes réitérées. Dolivet et De Cantelou se placèrent à la première table; les quatre autres échevins se réunirent aux vingt-quatre du conseil ; les quarteniers se chargèrent seuls de veiller à ce que tous les convives fussent servis exactement, sous la direction de

Donnest, qui remplissait les fonctions de maître d'hôtel. Déjà, au dîner donné par l'archevêque, on avait entendu des instrumens de musique; à ce repas, ils se trouvèrent en bien plus grand nombre. Il commença au son des tambours et des trompettes; après quoi on entendit les cornets et les flûtes d'Allemagne. Pendant les entremets, des voix douces, accompagnées par des violes, des violons, des luths, des cornets et des clavecins, chantèrent quelques chansons; les mets circulaient, les verres s'entrechoquaient, des paroles s'échangeaient entre les convives, et le festin était à sa fin, quand la musique joua l'air du psaume *Exaudiat te dominus*, et les chanteurs entonnèrent en chœur le *Domine salvum fac regem*, associant ainsi, à la joie de l'assemblée, des vœux pour le roi de France, pour ce jeune prince fils de Henri, dont la mémoire était vivante dans tous les cœurs. Les grâces avaient été chantées en musique; les convives s'apprêtaient à partir, quand on offrit à la table de l'archevêque trois bassins d'argent remplis de boîtes des plus exquises marmelades et des meilleures confitures. Par une attention délicate des échevins, ces boîtes étaient aux armes des personnages qui avaient partagé le festin. On fit passer des boîtes d'anis musqué et quelques boîtes de confitures aux autres tables. L'archevêque et le gouverneur, flattés de la gracieuse réception du corps de ville, lui témoignèrent hautement leur satisfaction, et le remercièrent; Dolivet, à son tour, rendit grâce à leurs seigneuries, de l'honneur que la ville avait reçu de leur présence, et les reconduisit, avec les échevins, jusqu'à la grande porte de l'hôtel de ville.

Ch. DE STABENRATH.

L'INDUSTRIE.

=

Nourrice aux fécondes mamelles
Où s'allaitent les nations,
Reine aux couronnes immortelles,
Fée aux brillantes fictions,
Qui, sous ta magique baguette,
Réalisant pour nous des rêves de poète,
Font voir, à nos yeux étonnés,
Les prodiges dépeints en nos vieilles chroniques,
Que croyaient inventer les Trouvères antiques,
Et qu'ils n'avaient que devinés.

Mère qui, de ta chaude haleine,
Réchauffes tes enfans, et, pour les secourir,
Du sang vivifié qui circule en ta veine
N'as pas crainte de les nourrir;
Femme au port imposant qui reçois pour hommages
Les tributs précieux des plus lointaines plages,
Et qui, pour accomplir ta haute mission,
Sur des peuples nouveaux, dès que ton regard brille,
Leur offres, au banquet de la grande famille,
Une sainte communion.

Qu'elle est grande ta voix, immortelle industrie!
Que ta démarche est fière, et, pour la soutenir,
Qu'il est ferme l'appui que t'offre le génie,
S'avançant avec toi vers ton vaste avenir!
Qu'ils sont larges tes bras, pour entourer le monde!
Que tes yeux sont perçans, quand, des sables de l'onde,
Ils savent découvrir les plus secrets trésors!
As-tu, comme le ciel, une toute-puissance?
Vois, pour avoir des droits à ta reconnaissance,
Tes lutteurs abattus se relever plus forts!

Vois comme, à ton aspect, tout s'anime et s'agite!
D'opulentes moissons remplacent les déserts;
Les fruits, à ton soleil, mûrissent bien plus vite,
Et les prés, sous tes pas, s'étendent bien plus verts.

Tu sembles commander à toute la nature :
L'onde, dans ses canaux, coule fraîche et plus pure,
Quand la guide ton doigt savant;
Le marais se féconde au vent de ton haleine;
La montagne s'abaisse au niveau de la plaine,
Alors qu'à son sommet pose ton pied puissant !

Qu'elle est belle ta destinée !
Toi qui, vers le pouvoir que tu tiens aujourd'hui,
Dus marcher bien long-temps, souffrante, dédaignée,
Et ne trouvant qu'en toi ta force et ton appui.
Toi qui dus, en rampant avec obéissance,
Plier devant l'orgueil de rang et de naissance,
Jusqu'au jour où, sentant tes membres fatigués,
Lasse de voir les grands assis sur ta poitrine,
Tu dressas, tout-à-coup, ta stature divine,
Et les fis rouler à tes piés !

Comme l'arbre géant dont la faible racine
S'enfonça lentement dans un sol de granit,
Qui rencontra dans la colline,
Avec la sève qui nourrit,
Un appui par lequel il pût braver l'orage,
Déployant aux vents son feuillage,

Dans un essor loborieux,
Brise la roche qui l'enserre,
Et seul, sur les débris qui roulent sur la terre,
Balance avec fierté son front majestueux ;

Comme lui, sous le fer qui couvrait nos ancêtres,
Entre les bastions des antiques manoirs,
Sous le toît de l'esclave ou le palais des maîtres,
Sous les casques brillans ou les capuchons noirs ;
Tes racines glissaient, faibles et languissantes,
Dans un sol tout souillé de guerres incessantes,
Jusqu'à l'heure où, de ses travaux,
Le peuple eut, à son tour, nourri ta tige immense,
Qui, brisant l'enveloppe où germait ta semence ;
Plus libre, déploya ses vigoureux rameaux !

Et maintenant, guerriers aux courages sublimes,
Reposez vos bras indomptés ;
Châteaux forts élevés sur les plus hautes cîmes,
Murs qui défendiez les cités,
Bastilles, où veillaient les larges meurtrières ;
Le temps seul, maintenant, détachera vos pierres ;
L'homme n'y viendra plus épuiser ses efforts,
Car les soldats de l'industrie
Luttent pour enrichir le sol de la patrie,
Et, vaincus ou vainqueurs, lui lèguent leurs trésors !

Vous, saints religieux, artistes et poètes,
Qui, des sciences et des arts,
Recueillez, dans la paix de vos saintes retraites,
Les disciples fervens ou les débris épars;
Votre tâche est finie et votre heure est passée:
L'industrie, à son tour, a saisi la pensée,
Et, comme les pains du désert
Que Jésus rompit à la foule,
La pensée en ses mains fuit, renaît et s'écoule,
Trésor intarissable à tous toujours ouvert.

Toi, peuple, qui, pour prix de tes longues fatigues,
Voyais de tes tyrans, ambitieux rivaux,
Et les guerres et les intrigues,
Dévorer sans pitié le fruit de tes travaux;
Tes fils, de l'industrie ont créé les richesses.
Ouvre donc, à ton tour, les bras à ses largesses,
Elle te donnera ta part de son trésor;
De la constance et du courage,
Et ta place, dans ce partage,
Va bientôt s'agrandir pour s'agrandir encor.

N'as-tu pas entendu la voix retentissante
Qui vibre entre les autres voix?
Au-dessus du volcan dont la lave puissante
Disperse les autels et renverse les rois,

As-tu vu le soleil qui chauffe et vivifie,
Feu qui ne détruit pas, mais qui donne la vie,
Dont les rayons, parfois, nous semblent s'obscurcir;
Mais de qui la clarté tout-à-coup revenue,
Quand l'espace engloutit la nue,
Vient éclairer les fruits d'un fécond avenir!

Cette voix a crié : « C'est assez de souffrance!
« Toi que le sort aveugle avait deshérité,
« Jette les froids lambeaux où tremble l'indigence;
« Voici des habits chauds qui n'ont pas plus coûté.
« Vous que mille dangers menacent dans nos mines,
« Rangez-vous, voici des machines.
« Vous, frères, que la main de Dieu
« Fit naître dispersés aux rives des deux mondes,
« Pour traverser les monts ou pour franchir les ondes,
« Voici des pieds de fer et des ailes de feu!

« Femmes, voici des fleurs exprès pour vous créées,
« Des plumes pour vos fronts, des perles pour vos cous,
« Des étoffes de soie et de fils d'or tissées,
« Souples et fraîches comme vous.
« Artistes, qui de la nature
« Rêvez la fidèle peinture,

« Vous demandiez des sons nouveaux :
« Des métaux et du bois..... voici des voix nouvelles.
« Vous vouliez des couleurs plus belles :
« Voici de nouveaux sucs pour tremper vos pinceaux !

« Savans, dont le regard, en plongeant dans l'espace,
« Ne pouvait ni compter ni suivre, épouvanté,
« Chaque monde, atome qui passe
« Dans cette immense immensité,
« Confus, vous courbiez votre tête,
« Car, des secrets du ciel pour faire la conquête,
« Il vous eût fallu, n'est-ce pas?
« Le don surnaturel d'une seconde vue :
« La voici..., lorsque dans la nue,
« Vous mêmes monterez, j'y guiderai vos pas !

« C'est la foudre, à présent, que votre orgueil exige ?
« Voici des instrumens pour la ravir aux cieux ;
« Et, soit que votre main l'enferme ou la dirige,
« Vous verrez obéir son germe impétueux.
« Des atomes de la nature
« Voulez-vous admirer la secrète structure ?
« Eh bien ! voici de nouveaux sens,
« Un toucher plus exquis, de plus fines oreilles ;
« Touchez, écoutez les merveilles,
« Que ne devinaient point vos regards impuissans !

« Vous, sages, qui rêvez tout un monde de frères,
« Pour qui succéderont, un jour,
« Aux lois de luttes et de guerres
« Des lois de justice et d'amour,
« M'avez-vous entendue? En passant par les villes,
« J'ai crié : Les plus grands, ce sont les plus utiles,
« Par leurs veilles et leurs travaux,
« Soit qu'ils touchent vos cœurs ou grandissent vos ames,
« Éclairent vos esprits de leurs ardentes flammes,
« Doublent votre bien-être ou soulagent vos maux! »

Le soleil a paré de sa vive auréole
Ces hommes dont le peuple a conservé le nom,
Dont le ciel est le Capitole,
Dont le monde est le Panthéon,
Utiles inventeurs aux incessantes veilles,
Poètes et savans qui créaient des merveilles,
Phares que le seigneur allume quelquefois;
Or, c'est la voix de l'industrie,
Et c'est le soleil du génie,
Que ce soleil et cette voix!

BEUZEVILLE,
Potier d'étain.

=

FRAGMENT D'UNE HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE L'ITATIE MÉRIDIONALE

PAR LES NORMANDS.

—

Portrait de Robert Guiscard. — Commencemens de sa puissance. — Roger. — Conquête de la Sicile. — Querelles entre les deux frères. — Siége et prise de Bari, par Robert. — Siége et prise de Palerme. — Acquisition de Salerne et de Bénévent, par les Normands. — Union avec le Pape.

Robert avait le teint vif, l'œil brillant, une blonde chevelure, une forte barbe, une voix puissante; en un mot, tous ses traits présentaient l'aspect de la beauté et un extérieur imposant. Courage, pénétration, activité, ruse, se trouvaient réunis chez lui au suprême degré. Avide d'argent et de terres, il savait être libéral à propos. Récompenses, châtimens, tout lui servait pour atteindre son but, qu'il poursuivait avec une constance inébranlable. Il ne haïssait rien tant que la dépendance, n'aimait rien tant que la domination. Le récit des commencemens de sa puissance et des moyens par lesquels

elle s'est élevée et agrandie occupent une place considérable dans les historiens, et nous ne pouvons omettre entièrement ces détails.

Il avait construit un château auquel il avait donné le nom de Saint-Marc [1]. Comme les provisions de tout le voisinage avaient été transportées dans des châteaux ennemis où on les gardait, la disette se manifesta bientôt dans la place. Robert manquait de vivres et d'argent pour en acheter. Alors il demanda à quelques habitans du pays, qui plus d'une fois l'avaient secondé dans ses excursions, s'il n'y avait pas dans le voisinage un lieu où l'on pût faire du butin. Ils lui répondirent qu'un sentier périlleux traversait la montagne et conduisait dans des vallées riches et fertiles; mais on ne pouvait en attaquer les habitans sans s'exposer à un grand danger: « Mourir de faim, répondit « Robert, est un triste sort; il vaut mieux tout hasarder que « de le subir. La nuit prochaine, pendant que les Calabrois « seront encore ivres des suites d'une fête, mettez-vous en « route; je vous suivrai avec mes soldats. » Robert fit plus, il se mêla déguisé dans leurs rangs, afin que, ni les ennemis, ni ses compagnons d'armes, qui étaient toujours les compatriotes de ses ennemis, ne pussent se douter de sa présence. On fit un riche butin, mais les ennemis se mirent à la poursuite des compagnons de Robert et les pressèrent vivement. Il se fit alors reconnaître et remporta la victoire en partageant tous les dangers des siens. A leur retour, la garnison du château les prit d'abord pour des ennemis. Mais la joie n'en fut que plus vive lorsqu'on vit au milieu d'eux Robert, dont on déplorait l'absence. Ce fut en vain que ses amis cherchèrent à le détourner de ces périlleuses entreprises. Dans une autre circonstance, excité par un besoin semblable ou par la soif du butin, il conduisit un convoi solennel dans un monastère fortifié;

[1] Geoffroi Malat., I, 16, 19. Guill. de Pouille, 261. Brompton, 1218.

mais, quel fut l'étonnement des moines, lorsqu'ils virent tout-à-coup le mort se ranimer, et ceux qui accompagnaient le convoi tirer leurs redoutables épées et exiger une forte rançon [1].

Pierre de Turra se distinguait entre tous les habitans de Bisniano, par ses richesses, son intelligence et ses vertus. Plusieurs seigneurs du voisinage s'en rapportaient, dans leurs discussions, à ses sentences dictées par la justice; Robert Guiscard l'av lui-même pris plus d'une fois pour arbitre. Cependant le normand était bien plus occupé du moyen de s'emparer des richesses de Turra et de la ville de Bisniano que des avantages qu'il pourrait retirer des talents d'un pareil personnage. Un jour, Turra et Robert s'avancèrent, comme ils l'avaient déjà fait plusieurs fois, dans les plaines qui s'étendaient entre la ville et le château de Robert, afin de traiter de différens intérêts. Robert proposa de laisser les deux escortes à une certaine distance, pour éviter toute querelle. Mais à peine ces dispositions étaient-elles prises, que le Normand, sans s'inquiéter de la force et du courage de Pierre de Turra, l'attaqua, le saisit dans ses bras et l'emmena prisonnier. A cette vue, les deux escortes accoururent, mais les habitans de Bisniano n'osèrent combattre les Normands, et, malgré toutes ses représentations, Turra ne peut obtenir de Robert sa liberté. Il ne fut relâché qu'après avoir payé une forte rançon. Cependant, l'espérance que le normand avait conçue de s'em-

[1] On attribue la même ruse à un des premiers pirates normands, Hastings. Étant arrivé devant Luna, et ne pouvant s'en emparer de vive force, il feignit une dangereuse maladie, fit appeler l'évêque de la ville, reçut le baptême et les derniers secours de l'église. Bientôt les gémissemens des Normands annoncèrent la mort de leur chef. L'évêque, touché de sa piété, lui avait promis de le faire enterrer dans une des églises de Luna; le convoi pénétra dans la ville, escorté par les Normands; tout-à-coup, au milieu de la cérémonie funèbre, le mort se ranime, pousse son cri de guerre, ses compagnons tirent leurs épées, et Luna tombe au pouvoir des Normands.

parer de Bisniano, échoua par la courageuse résistance des habitans.

Vers ce temps, le plus jeune des fils de Tancrède de Hauteville, Roger, arriva de Normandie dans la Pouille. Il était grand et beau, brave et éloquent, aussi habile que Robert, mais plus obligeant et plus affable. Les deux frères, après avoir forcé plusieurs villes de Calabre de s'allier avec eux et de leur payer tribut, se dirigèrent vers Reggio. Robert conduisait le siége, et Roger était chargé de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée. Mais l'hiver et la courageuse résistance des habitans, les forcèrent de renoncer à leur entreprise. Ce qui fut encore plus funeste aux Normands, ce fut la lutte qui s'éleva entre les deux frères. L'un ne voulait point souffrir d'égal, l'autre de supérieur. Aussi Robert, quoique généralement renommé pour sa libéralité, enleva-t-il à son frère bien et argent, afin de l'empêcher de récompenser magnifiquement les soldats et de devenir ainsi dangereux pour lui. Roger, irrité d'une conduite aussi inique, s'adressa à un autre frère qui lui donna un château fort. De-là il fit, sur les terres de Robert, des incursions si fréquentes, qu'au lieu de poursuivre ses conquêtes en Calabre, ce dernier dut songer à conserver celles qu'il avait faites; mais toutes ces hostilités étaient plutôt des brigandages que des guerres réelles. Roger fut réduit à une telle extrémité, que, secondé par un serviteur habile, nommé Blettiva, il pilla des marchands [1], et même vola des chevaux pendant la nuit, près de Melfi. Aux calamités qui désolaient le pays se joignit en 1058 une famine qui fut suivie d'une maladie épidémique. Les Calabrois avaient espéré qu'avec le secours du pays et des Grecs ils pourraient se délivrer de la domination des Normands; mais leur attente fut trompée;

[1] Geoffroi Malat., I, 26. — Hist. de Sicile, 754.

les deux frères se réconcilièrent, et, en 1059, Nicolas II donna à Robert Guiscard une investiture semblable à celle que Guillaume Bras-de-Fer avait obtenue précédemment. On s'y attendait d'autant moins, que, peu de temps auparavant, les prétentions de Robert sur Troia l'avaient fait excommunier par le pape. Mais Nicolas ne gagna pas moins que les Normands à cette réconciliation; en effet, ceux-ci, conformément à leurs promesses, entreprirent une expédition contre les barons rebelles de l'état ecclésiastique [1].

A peu près à la même époque, Robert, alléguant sa parenté avec sa première femme Albérade, la répudia, et épousa Sigelgayta, fille de Guaimar prince de Salerne. Ce mariage le mit à l'abri de tout danger de ce côté. Il résista alors avec succès à ses ennemis de Calabre, pendant que Roger, qui avait fait une descente en Sicile, changeait une simple excursion en conquête.

Plusieurs circonstances favorisèrent l'entreprise de Roger : d'abord, les habitans ne pouvaient plus compter sur le secours des Grecs pour repousser les émirs arabes qu'ils détestaient; ensuite, les Arabes eux-mêmes avaient la folie d'affaiblir leur puissance par des guerres civiles [2]. Une surprise nocturne soumit Messine à Roger. Dès ce moment, sa puissance fut so-

[1] Giannone, livre X; Robert avait même promis le tribut féodal. — « Ille vero « pro se et fratre fidelitatem juravit, et vassallos seac suos hæredes confitetur « ratione prædictæ terræ.» Dandolo, 246.— Johann. de Colomna, à l'ann. 1060 :

Robertum donat Nicolaus honore ducati,
Hic comitum solus concesso jure ducatus
Est papæ factus jurando jure fidelis;
Unde sibi Calaber concessus et Appulus omnis
Est locus et Latio patriæ dominatio gentis.

Guill. de Pouille, II, 262. — Nicolas d'Arrég.; Vie de Nicolas, II, 301. — L'investiture ne comprit pas Bénévent. Borgia Benevent., II, 57.

[2] Al Kadi Sheaboddini; Hist. de Sicile, dans la collection de Gregorio, 62.

lidement établie en Sicile. La violence des Normands inspirait une telle frayeur aux Sarrasins, qu'un jeune homme tua sa sœur pour la soustraire aux dangers de la captivité. Une flotte chargée de secours que le chef sarrasin Moez avait envoyée des côtes d'Afrique vers la Sicile [1], fut en grande partie submergée par une tempête près de l'île de Pantelaria, et bientôt Moez, attaqué par les Hamadites, fut forcé de renoncer à une nouvelle expédition. Cependant, son fils Tamim fit passer en Sicile quelques troupes; mais les chefs se querellèrent entr'eux et avec les habitans des villes; de-là le peu de succès de leur entreprise.

Des dissentions semblables arrêtèrent les progrès des Normands. Robert et Roger se divisèrent encore une fois; ils en vinrent même à un combat, dans lequel Honald, un de leurs frères, perdit la vie; ce malheur ne put pas même leur inspirer des sentimens de douceur et de repentir. Loin de là, Robert s'abandonna à la colère, lorsqu'en 1062, Girace se soumit volontairement aux troupes de Roger; mais, jugeant que la prudence lui défendait l'emploi de la force, il se rendit à Mélite, pour gagner, avec l'aide de son ancien ami Basile, une partie des habitans. Mais la femme de Basile trahit Robert, et découvrit aux Mélitains sa présence dans leurs murs. Ceux-ci, dans leur colère, ne récompensèrent pas la dénonciatrice, comme elle l'avait espéré; ils l'accusèrent, au contraire, de complicité et la mirent à mort [2]. Quant à Robert, qui s'était réfugié avec Basile dans une église, ils le menaçaient du même sort. Cependant Guiscard profita de la faveur de quelques habitans dont il connaissait les bonnes dispositions à son égard,

[1] Caruso, Memor., V. II, 1, 14, 31.— Novairi, Hist. sicula, 25, dans la collection de Gregorio.

[2] Geoffroi Malat., II, 26. — Hist. de Sicile, 758. — Simone de Leontino, 277, 280. Il dit en parlant de la femme de Basile : « E fu misa un palu a li posteriori.»

et prouva, par un discours habile, que sa mort serait punie par de ruelles représailles, tandis qu'une noble et généreuse conduite leur procurerait de grands avantages. Sur ces entrefaites, Roger avait reçu la nouvelle de la captivité de son frère ; il demanda qu'on le lui livrât; car, disait-il, une haine violente existait entr'eux, et le désir de la vengeance avait étouffé dans son cœur tous les anciens sentimens d'affection. Les habitans ne savaient s'ils devaient se fier aux paroles de Roger. Aussi firent-ils jurer à Robert que, s'il se réconciliait avec son frère, il ne réunirait pas ses forces aux siennes pour attaquer cette ville qui se fiait à leur commune protection. Aussitôt que Robert arriva auprès de son frère, celui-ci l'embrassa ; tous deux pleuraient de joie ; leur querelle fut oubliée et jusqu'à leur mort ils restèrent unis.

Les Grecs et les Sarrasins se coalisèrent contre leurs ennemis communs; leurs manœuvres habiles forcèrent Roger de s'enfermer, avec sa femme et ses enfans, dans le château de Traïna. Ils l'y pressèrent si vivement, qu'il manquait de vivres et de vêtemens. La comtesse était forcée de rester au lit, pour supporter plus aisément la faim. Réduits à une pareille extrémité, les Normands devaient tenter les plus grands efforts même contre une armée supérieure en nombre. Dans une sortie [1], Roger fut entouré par l'ennemi; il allait être fait prisonnier, lorsque, brandissant son épée avec autant de rapidité que de force, il tua plusieurs ennemis, en blessa un plus grand nombre, et inspira à tous une telle frayeur qu'ils le laissèrent se retirer au milieu des siens [2]. Dans une seconde sortie tentée pendant la nuit, les assiégés s'emparèrent d'un convoi

[1] Simone de Leontino, 284, à l'ann. 1063.

[2] Le cheval de Roger fut tué dans cette même sortie, et le normand, ne voulant pas laisser un trophée entre les mains des ennemis, enleva la selle et la rapporta sur son dos. Geoffroi Malaterra, II, 30.

de vivres, et Roger s'ouvrit une route jusqu'en Calabre. Il en revint bientôt avec une nouvelle armée, et, en 1063, battit près de Ceranium une troupe de Sarrasins beaucoup plus nombreuse que son armée. Il envoya au pape Alexandre II quatre chameaux enlevés aux ennemis, comme preuve de l'avantage qu'il avait remporté sur les infidèles, et reçut du souverain pontife l'investiture de tout le pays qu'il pourrait conquérir en Sicile. L'année suivante, les deux frères parcoururent l'île entière, presque sans rencontrer d'obstacles. Il n'y eut que les villes fortes qui restèrent à l'abri des attaques, ou qui du moins les repoussèrent.

Les Normands étaient peu habiles dans l'art des siéges, et on ne doit pas s'étonner que les habitans d'une ville aussi riche et aussi forte que Bari aient bravé Robert et se soient raillés de ses efforts au moment où il commença le siége de leur ville. Mais les Normands n'eurent besoin ni d'assaut ni de combat en règle, ni d'aucun des moyens ordinairement employés ; leur persévérance suffit pour affamer la place. Alors les habitans implorèrent instamment les secours de l'empereur grec Diogène. Un soir, les assiégeans entendirent de grands cris de joie dans Bari, et aperçurent beaucoup de torches allumées qu'on agitait en l'air; ils ne savaient pas ce qu'indiquaient ces signaux. Mais, bientôt, en regardant du côté de la mer, ils aperçurent à l'horizon des lumières scintillantes; alors tout s'expliqua. La flotte grecque s'avançait, des fanaux attachés aux mâts en avaient annoncé l'approche aux habitans ; et ceux-ci y répondaient en agitant des torches qui devaient diriger la flotte vers Bari. Cependant, ces derniers furent trompés dans leurs espérances. Robert attaqua la flotte grecque avec son activité ordinaire, la battit complètement, et força la ville à se rendre le 15 avril 1071. Cette courageuse résistance de trois années lui inspira un sentiment de respect pour les

habitans de Bari [1], et il les traita avec tant de douceur, que bientôt ils oublièrent la domination grecque. Durazzo lui envoya des présens pour prévenir une attaque dont elle redoutait les suites. La prise de Bari avait inspiré une telle frayeur à toutes les villes ennemies des Normands, que Robert put passer en Sicile pour seconder son frère, alors occupé au siége de Palerme [2].

Les Palermitains, malgré les défaites essuyées sur mer et dans plusieurs sorties, malgré la perte d'un grand nombre de Sarrasins qui s'étaient trouvés exclus de la ville dont on avait trop tôt refermé les portes, n'en persistèrent pas moins dans le projet d'une vigoureuse défense. Les Normands tentèrent alors un assaut général, et, pendant qu'une fausse attaque attirait les ennemis d'un autre côté, Robert s'empara d'une porte et d'une grande partie de l'enceinte extérieure. Dans cette position critique, les habitans conclurent, le 10 juin 1072, un traité [3] qui les mettait à l'abri de tout mauvais traitement. Le culte chrétien était rétabli, mais sans qu'on interdît aux Sarrasins l'exercice de leur religion ou qu'on les exclût des fonctions publiques. Robert reconnut son frère pour prince de Sicile, et ne se réserva que des possessions peu importantes dans cette contrée. Toutes les tentatives que les Sarrasins firent, les années suivantes, pour reconquérir le pays, restèrent sans résultat [4].

Des succès si grands, si inespérés, inspirèrent un orgueil

[1] Meo apparat. a. h. a.

[2] Guill. de Pouille, III, 264. — Hist. de Sicile, 761. — Chronique d'Amalphi, à l'année 1070.

[3] Geoffroi Malat., II, 4. Cet historien place en 1071 la prise de Palerme. — Lupus Protosplata. — Chron. de Normandie. — Caruso, Memor., II, 1, 14, 31.

[4] Les deux frères se partagèrent d'abord la Sicile; mais ensuite, l'île entière revint à Roger. Simone de Leontino, 274, 293.

démesuré à Robert, qui était naturellement violent et ambitieux. Les nobles, qui, dans l'origine, se regardaient comme ses égaux et formaient une espèce de république militaire, se plaignirent avec quelque raison de sa tyrannie et de son avidité[1]. Il se forma contre lui une conspiration dans laquelle entrèrent son neveu Abagelard, qui réclamait l'héritage de son père Humfroy, son beau-frère Gisulf, prince de Salerne, Pierre comte de Trani, et plusieurs autres seigneurs.

Mais Robert, soutenu par Richard duc de Capoue, mit en fuite Gisulf et força Abagelard à lui livrer San-Severino; il lui promit, à la vérité, de rendre la liberté à son frère Hermann, aussitôt qu'il serait arrivé au mont Gargano, mais, une fois maître de la ville, Guiscard déclara qu'il ne se rendrait pas avant sept ans au Gargano. Hermann eût pu rester longtemps prisonnier, si Abagelard, maître du château de Sainte-Agathe, n'eût troublé le chef normand dans la possession de ses domaines. Les deux frères, Hermann et Abagelard, cherchèrent un asile à Constantinople; ils sauvèrent ainsi leur liberté et leur vie, mais leurs biens furent confisqués par Robert.

La prise de Salerne[2] et l'expulsion de Gisulf détruisirent la dernière principauté lombarde dans l'Italie méridionale. Amalfi conclut avec Robert une alliance qui confirma les anciens priviléges de cette ville; mais la puissance supérieure des Normands devait nécessairement la réduire à un état de dépendance. Ces succès ne suffirent pas à Robert. De concert avec Richard de Capoue, il attaqua la Marche d'Ancône Il voulait punir Grégoire VII de la protection qu'il avait accordée à Gisulf. Le pape excommunia les deux princes; mais bientôt après le fils de Richard, Jordano, et Robert Guiscard se ré-

[1] Guill. de Pouille, III, 267.

[2] Léon d'Ostie, III, 45.

concilièrent avec Grégoire. Celui-ci ne se borna pas, en 1080, à confirmer Robert dans ses anciennes possessions, mais, après la mort de Landolf VI, dernier prince de Bénévent, il lui céda une grande partie des domaines de ce seigneur [1]. Grégoire ne garda pour le Saint-Siége que la ville de Bénévent [2]. De son côté, Robert s'engageait à protéger le pape contre l'empereur Henri IV, qui, après la mort de l'anti-César Rodolphe, était redevenu pour Grégoire un ennemi dangereux. L'empereur d'Allemagne recherchait aussi l'alliance de Robert. Le Normand laissant entrevoir à Henri des espérances éloignées et promettant au pape un secours assuré, dirigea une vigoureuse attaque contre l'empereur de Constantinople.

[1] La prise de Palerme tombe en 1077, d'après la chronique d'Amalfi ; en 1076, d'après la Chronique normande. — V. Gibbon, X, 153, et les Annales de Muratori. — Le dernier prince de Bénévent dépendant du pape, Landolf VI mourut en 1077. Giann., X, 4. — C'est en 1079 que se place la fuite d'Abagelard à Constantinople. Voyez Meo, Apparat. 281. — Chronique des Normands. — La réconciliation de Grégoire VII avec Guiscard est du mois de juin 1080. — Voyez cependant Pagi critica à l'ann. 1074, § 8, et à l'ann 1077, § 19. — En 1074, Robert devint maître d'Amalfi. — Chroniq. d'Amalfi.

[2] Robert Guiscard et Guillaume I n'entrèrent jamais à Bénévent. — Borgia, Istor., I, 135, 143 ; II, 843. — Dans la charte de Baronius (ann. 1080, § 37, 38), il n'est question ni de Bénévent ni des habitans de cette ville.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES INSTITUTIONS, LES LOIS ET LES COUTUMES

DE LA NORMANDIE.

Examen du revenu des ducs de Normandie, depuis Rollon jusqu'à Jean-sans-Terre.

Il importe néanmoins de dire qu'il résulte des faits établis par les actes, qu'il arrivait aux ducs de Normandie de prendre un juif sous leur protection spéciale, à condition qu'il leur paierait une somme d'argent chaque année; qu'un juif ne pouvait poursuivre le recouvrement des sommes qu'il avait prêtées, s'il n'en obtenait la licence du prince; que cette permission n'était accordée qu'à prix d'argent; qu'un juif était soumis à une contribution ou taille annuelle, qui s'élevait quelquefois à trois cents marcs, somme considérable pour ce temps-là; que chacun d'eux était exposé à faire aux ducs des prestations d'argent, dont le remboursement leur était souvent refusé, ou dont, tout au moins, ils perdaient les intérêts. Devenus riches, ce fut un motif d'injustice et de vexation à leur égard.

Le droit fiscal, payé pour obtenir la permission de se marier, était considérable.

Toute femme, dit le Domesday Book, doit au roi vingt schellings pour qu'elle puisse se marier sous l'autorisation du prince, si elle est veuve, et dix schellings seulement si elle est fille [1]. Il est probable que le même droit était exigé en Normandie, pour les femmes de condition roturière, ce que nous n'oserions assurer; mais, pour les femmes et les hommes d'extraction noble, il y a, dans la Tour de Londres, différens actes qui placent la question dans son véritable jour, puisqu'ils ne concernent que le duché de Normandie.

On voit, dans le rôle des oblats, conservé à Londres, que Robert du Tilleul, gentilhomme normand, donne au roi Jean cent livres angevines, pour qu'il lui soit permis d'épouser la fille de Pierre de Revers, et d'entrer en possession de son bien. Le roi donne à Garin de Glapion, sénéchal de Normandie, l'ordre de prendre les cautions convenables pour la somme offerte, qui devra être entièrement payée pour le terme de la Saint-Michel. Il lui prescrit de remettre à Robert du Tilleul la jeune fille, et l'héritage qu'elle tient de son père. L'ordre s'étend encore plus loin : il porte que, si Agnès, mère de la future, refuse d'obtempérer, il lui soit fait défense, tant à elle qu'à ses parens, de recevoir chez eux la jeune fille [2]. Nous ne croyons pas que l'on trouve dans les annales de la Turquie un acte de despotisme aussi prononcé.

Dans le même rôle des oblats, nous voyons que Richard de Revers donne au roi sept cents livres angevines [3] pour obtenir d'épouser la fille d'Ade du Port. Nous voyons que Roger de

[1] Glossar. Spelman, in voce *Maritagium*.

[2] Archives de la Tour de Londres; Oblata Normanniæ, 2 Joh., membr 3.

[3] Id., ibid.; 2 Joh., membr. 1.

Planes en donne six cents pour épouser la veuve de Richard [1] et être mis en possession de ses biens. Beaucoup d'actes de ce genre sont dans le même dépôt ; il serait trop long de les rapporter ; il suffit d'établir que le droit existait.

Les ducs percevaient des droits sur les moulins, ce qui est établi par beaucoup d'actes en faveur des monastères. Dans les domaines du duc, comme dans ceux des seigneurs, on ne pouvait ériger un marché, sans autorisation préalable ; ce qui, en d'autres termes, signifie qu'il fallait payer une finance. Il n'y a pas de preuve positive pour ce qui concerne les ducs, mais il y en a une foule pour les barons et les comtes. Nous n'en citerons qu'une seule.

Les seigneurs qui avaient doté un monastère en lui donnant des terres de leurs domaines, s'en réservaient presque toujours la direction territoriale ; au moins les exemples n'en sont-ils pas rares. Vers 1175, Roger, abbé du Bec, fut obligé de donner au comte de Meulan une grande somme d'argent, pour obtenir de lui la permission d'ériger un marché dans le voisinage de son abbaye [2], bien que, si notre mémoire est fidèle, la terre eût été donnée en franche aumône.

Il fallait payer une finance au prince, pour avoir le droit d'établir une foire [3]. Raoul de Baudritôt donne au roi Jean, duc de Normandie, treize bysantins, pour être autorisé à ouvrir une foire qui tiendra à Stubleloud dans le Cotentin, le jour de la Saint-Michel [4]. Les abbayes qui obtenaient cette faveur n'étaient pas dispensées de payer. Il paraît que les officiers du

[1] Archives de la Tour de Londres ; Oblata Normanniæ, 2 Joh., membr. 4.

[2] Bourget ; History of the royal Abbey of Bec, near Rouen, in Normandy, 28, 29.

[3] Carta Rotuli Vasconiæ et Normanniæ, I, 244.

[4] Archives de la Tour de Londres ; Oblata Normanniæ, 2 Joh., membr. . Calentinum.

fisc ne composaient pas sur ce chapitre. Une charte du roi Jean, qui accorde à l'abbaye du Bec la permission d'avoir une foire à Swinecumbe en Angleterre, ne lui est délivrée qu'un an après, vu que l'abbé n'a point les fonds nécessaires pour acquitter les droits de sceau [1].

Nous ne pourrions assurer si, en Normandie, le droit de geld était le même impôt que la taille, qui, dans les actes latins du temps, est appelée *tallia collecta* et quelquefois *tallagium*. Mais il est certain que cet impôt était perçu au profit du prince. Henri II, confirmant les donations faites à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, ratifie les diverses exemptions que Guillaume, son aïeul, avait accordées aux habitans de Ceux et de Rotz, au nombre desquelles se trouve indiqué le geld [2], qui devait être une taxe personnelle, payée en Normandie comme en Angleterre [3]. Quelquefois les ducs accordaient à leurs sujets, pour d'éminens services, l'exemption de la taille, qui se percevait dans les villes comme dans les campagnes. Une charte du roi Jean, en faveur de Robert de Lisieux, en fournit la preuve [4]; et lorsque, en 1207, Philippe accorda aux habitans de Rouen une charte de confirmation de leurs priviléges, droits et immunités, il se servit de ces expressions : « Nec eos cogeremus « ad reddendum nobis talliam per consuetudinem, nisi sponte « suâ nobis dare voluerint [5]. »

Il serait difficile de faire une énumération exacte et complète de tous les droits et revenus qui appartenaient aux ducs de Normandie, parmi lesquels il s'en trouve qui leur étaient

[1] Madox, History and Antiquities of the Exchequer, I, 396.

[2] Dumonstier, Neustria Pia, 629.

[3] History and Antiquities of the Exchequer, I, 763.

[4] Archives de la Tour de Londres, rotul. Chartarum et Geograph. Normanniæ, 2 Joh., membr. I, 41, 42.

[5] Charta Rothomagensis, apud Duchesne, 1065, A.

communs avec les seigneurs du fief. Domaniaux ou fiscaux, distincts ou collectifs, ils ne sont pas rangés dans l'ordre que nous désirions leur donner; mais, ce qu'il importe de connaître, ce sont l'existence et l'assise du droit en lui-même; la classification n'est pas d'une rigoureuse nécessité. Nous allons citer brièvement ceux qui peuvent être indiqués. Malheureusement pour le peuple normand, la liste en était nombreuse, et nous ne savons pas trop si les droits casuels ne l'emporteraient pas en produits sur les droits directs ou fixes.

Les officiers du duc percevaient les amendes, qui, si l'on en juge d'après ce qui se pratiquait en Angleterre, paraissent avoir été de deux espèces.

L'une consistait à payer l'amende avec quelque réduction; l'autre était le résultat d'une transaction particulière, consentie après jugement rendu, laquelle exprimait également une somme réduite.

Ces amendes, quelle qu'en fût la condition, se percevaient :

1° Pour les délits forestiers ;

2° Pour un meurtre commis dans la centaine;

3° Pour une fausse clameur en matière d'immeubles ;

4° Pour défaut de se présenter devant un tribunal où l'on était cité;

5° Pour évasion d'un criminel qui s'échappait de la prison;

6° Pour ne pas avoir fait arrêter un coupable;

7° Pour avoir fait combattre un homme en duel judiciaire deux fois le même jour ;

8° Pour vol;

9° pour concession de droits injustement perçus ;

10° Pour détention d'un immeuble sans titre apparent;

11° Pour s'être fait donner une caution quand elle n'était pas nécessaire;

12° Pour avoir vendu des armes aux ennemis du prince;

13° Pour avoir communiqué avec eux;

14° Pour avoir assisté aux épreuves de l'eau et du fer ardent, en l'absence des officiers du duc;

15° Pour avoir fait faire l'épreuve de l'eau, quand elle n'était pas juste;

16° Pour avoir donné la sépulture à un mort, quand les officiers du service funéraire n'avaient pas visité le cadavre;

17° Pour faux serment prêté en justice;

18° Pour refus d'accepter le duel;

19° Pour négligence de se trouver au jour et au lieu indiqués pour le duel;

20° Pour le désistement d'un procès;

21° Pour défaut de comparoir quant on était cité en justice;

22° Pour avoir enfreint la *trève de Dieu*;

23° Pour fausses mesures;

24° Pour avoir chassé sans permission;

25° Pour vendre du vin au-dessus du prix fixé;

26° Pour vendre des draps qui n'avaient pas la largeur légale;

27° Pour avoir des armes dans sa maison, contre la défense du duc;

28° Pour exportation du blé ou autre denrée, sans licence du prince [1], etc.

Dans les ports, il y avait des droits de toulière, de lestage, de passage, de pontage, de pillage, et une foule d'autres qu'il serait trop long d'indiquer, qui attestent que le fisc n'était pas alors moins actif à tenir dans la servitude l'industrie des peuples qu'il ne l'a été dans les temps modernes. Un droit d'une plus haute importance, qui appartenait au duc,

[1] Archives de la Tour de Londres; Patent, 5 Joh., membr. 3; et magn. rot. 11 Joh., rot. 11, 6.

était celui des confiscations. Dans les différentes révoltes qui eurent lieu successivement en Normandie, il arriva souvent que le prince confisqua à son profit et donna ensuite, à titre de bénéfice militaire, les demeures des seigneurs qui avaient pris les armes contre lui. Guy de Vernon et beaucoup d'autres en fournissent l'exemple. Le produit de la vente des biens des condamnés, des bannis, des usuriers, la finance de toutes les charges, civiles judiciaires et militaires (car tout était vénal sous les ducs), étaient également versés dans le trésor. Les droits d'aides, de coutumes, et une multitude d'autres perceptions casuelles, suivaient la même destination, ainsi que les droits de prise sur les marchandises transportées par mer, dont le prince n'accordait l'exemption que sous la clause qu'il lui serait payé une finance particulière à moins qu'il ne les en dispensât par une patente spéciale, sans préjudice de ses droits domaniaux.

Les droits de fouage et de monnéage appartenaient au duc de Normandie, puisqu'après la conquête de la province par l'armée française, ces droits tombèrent dans la main du roi.

Ils consistaient en ce que le prince était autorisé à prélever, sur chaque feu, douze deniers tous les trois ans, sous la condition qu'il ne changerait point la monnaie. Il y avait quelques exceptions cet égard. Breteuil et Mortain, par exemple, étaient exempts du droit de fouage.

A côté de ce droit féodal de première origine, il en existait d'autres qui s'y rapportaient, mais qui rentraient dans la classe des droits seigneuriaux. Il était prélevé, dans le comté d'Evreux, un *droit d'octrier*, qui tantôt s'appliquait au droit de plaids et gage-pleiges, sous le vestibule d'une maison, et tantôt s'exerçait sur les cheminées des maisons nouvellement bâties.

[1] Archives de la Tour de Londres; Patent, 4 Joh., membr. 8.

Ainsi, dans la première application, les religieux de l'abbaye de Préaux tenaient leur justice seigneuriale dans la ville même de Pont-Audemer, quoique ce fût un bailliage ducal; la haute justice de plare se tenait à l'une des portes de Bernay.

Dans la seconde, la cheminée de toute maison qui venait d'être construite, était assujétie à un droit. On est trop éloigné des temps, pour expliquer jusqu'à quel degré ce droit se rattachait à celui de fouage qui appartenait au duc.

Musée de Rouen.

Exposition de 1839.

J'ai eu l'indiscrétion grande d'insérer dans la *Revue* les encouragements accordés aux artistes pour l'exposition de 1839, avant que le programme en fût officiellement publié! J'ai commis là une bien grande faute; mais, ce qui me rend plus coupable encore, c'est que je n'en éprouve pas le moindre remords. Et si quelque observateur officieux pensait qu'il lui fût avantageux de me signaler, pour ce fait, à l'indignation de l'autorité compétente, qu'aucun scrupule ne l'arrête, je donne d'avance à mon dénonciateur une absolution pleine et entière: il suffira, pour ma satisfaction, que, en ayant la prétention d'être méchant, il n'ait réussi qu'à être niais. En effet, cette publication prématurée aurait pu avoir quelque inconvénient, au temps où une distribution solennelle des médailles, attirant

au Musée un nombreux concours de spectateurs, l'appel des récompenses était censé révéler les noms des lauréats, que d'ailleurs le public connaissait d'avance. Mais, aujourd'hui que cette solennité a été escamotée, que signifient ces cachotteries? A qui importe-t-il que les décisions du jury soient connues quelques jours plus tôt ou plus tard? Est-ce que, par hasard, on voudrait faire, de la publication officielle du programme, une espèce de solennité!

Pour être franc, je déclare, non seulement que je ne me repens pas de mon indiscrétion, mais encore que je suis prêt à recommencer toutes les fois que j'en trouverai l'occasion. J'aurai l'audace de rechercher des renseignements sur tout ce qui pourra se passer dans le sein du jury. Je tâcherai de tout savoir, et je dirai sans scrupule tout ce que je saurai. Bien plus, je persévérerai dans cette conduite abominable jusqu'à ce qu'on me prouve que tout le mystère dont on voudrait entourer ces délibérations innocentes, n'est pas un enfantillage. Ou bien il faudra qu'un serment redoutable prêté sur deux poignards en croix, ferme la bouche aux membres du jury; et que la crainte d'un châtiment terrible leur ôte toute envie de répondre, même par monosyllabes, aux questions insidieuses que je ne manquerai pas de leur adresser.

Pour prouver à l'instant même mon endurcissement, je pénètre audacieusement dans le sanctuaire; j'arrache, d'une main sacrilége, le voile derrière lequel le jury, loin des yeux du vulgaire, siége dans toute sa majesté; j'entre, et je me trouve tout d'abord nez à nez avec une absurdité.

Le jury se compose du maire qui le préside, de sept connaisseurs et de cinq conseillers municipaux. Au premier abord, on croit que les connaisseurs, qui ont la majorité, doivent prononcer en définitive sur le mérite des artistes, et que MM. les conseillers ne sont là que pour diminuer, en la partageant, la

responsabilité qui pèse sur chacun des juges. Il n'en est rien, et le mode qui a été adopté pour les votes, permet aux six représentants de la mairie de l'emporter sur les connaisseurs. Si j'ose faire ainsi une distinction tranchée entre les connaisseurs et MM. les conseillers, c'est que je crois pouvoir dire, sans blesser en rien les honorables citoyens qui ont l'honneur et la corvée de nous représenter, qu'il pourrait se faire, par hasard, qu'ils ne fussent pas précisément de première force en peinture. Les électeurs n'ont malheureusement pas le pouvoir de donner, avec leurs suffrages, toutes les qualités qu'ils voudraient voir briller dans ceux qui les obtiennent; et si quelque divinité, prenant en pitié le système électif, leur octroyait cette précieuse faculté, il y a tout à parier qu'ils ne l'emploieraient pas à doter leurs élus du talent de connaisseurs en tableaux; on peut être fort bon conseiller municipal sans cela. Mais si l'inexpérience de MM. les conseillers n'est pas un crime, elle est du moins un fait possible. Or, j'ai dit que, malgré cette inexpérience, les six voix municipales pouvaient l'emporter sur les sept voix artistiques; voici comment:

Quand il s'agit de récompenser un genre, on commence par fixer le nombre des encouragemens qui lui seront accordés. Ce nombre n'est pas calculé d'après celui des exposans qui présentent au concours de remarquables productions; il est réglé d'après le budget! Ainsi, pour le paysage, le nombre des artistes récompensés est fixé à six, de sorte que, s'il se trouvait à l'exposition sept paysagistes comme Paul Huet, il y en aurait un qui n'obtiendrait rien. Après que les six lauréats ont été choisis, soit au scrutin, soit à l'amiable, il s'agit de les classer. Qui est-ce qui obtiendra la médaille d'or, qui la médaille d'argent, qui la médaille de bronze, qui une mention honorable? C'est alors que la majorité des connaisseurs devient une véritable illusion. Chacun des votans doit faire un bulletin des

six noms, en les rangeant chacun dans l'ordre du mérite qu'il leur trouve; puis le numéro du classement de chaque concurrent lui compte pour autant de points; ces points sont additionnés, et les artistes sont récompensés en raison inverse du nombre de points que chacun d'eux a obtenus. Ce système est employé dans les colléges pour les prix d'excellence. Maintenant qu'est-ce qui peut arriver? ou plutôt, qu'est-ce qui arrive? Les sept connaisseurs trouvent que M. X. doit être placé le second; les six conseillers municipaux peuvent penser qu'il ne mérite que le sixième rang; en conséquence M. X. obtient sept fois la deuxième place, soit: quatorze points, et six fois la sixième, soit: trente-six points, total: cinquante points. D'un autre côté, voilà que M. Y. paraît aux connaisseurs le plus faible des six, il obtient d'eux sept fois six points, c'est-à-dire quarante-deux; mais MM. les conseillers ont jugé M. Y. digne de figurer le premier sur leur liste, et il obtient d'eux six points, ce qui, avec les quarante-deux, forme un total de quarante-huit. Conclusion: M. X., qui avait été jugé par les sept connaisseurs digne d'une médaille d'argent, se trouve, par le vote des six conseillers, placé après M. Y., qui, selon les mêmes connaisseurs, ne méritait qu'une mention honorable. Voilà ce qui peut se voir, voilà ce qui s'est vu, voilà ce qui se verra encore!

Voilà encore une détestable indiscrétion, et, maintenant que je l'ai commise, je suis moi-même effrayé des suites qu'elle peut avoir. N'est-il pas à craindre qu'en signalant un mode de voter évidemment vicieux, je ne donne à ceux qui sont chargés de régler ces sortes d'affaires, l'idée d'en chercher un meilleur? Ne peut-on pas redouter que tout cela ne cause, dans les habitudes du jury, une perturbation fatale, et qu'il n'en résulte un nouveau système de scrutin, lequel aurait l'inconvénient d'offrir aux artistes une entière sécurité sur la sûreté des jugements qui doivent apprécier et récompenser

leurs œuvres ? Voyez pourtant où peut conduire une indiscrétion !..

Nous avons encore plusieurs indiscrétions à commettre, et plusieurs critiques à faire pour notre exposition, mais ce sera pour une autre fois.

CH. RICHARD.

LETTRE

A M. RICHARD

SUR

MALFILATRE, GUILBERT, MILLEVOYE ET A. CHÉNIER.

MONSIEUR,

Je me propose de tracer légèrement l'histoire littéraire de quatre poètes qui ont écrit vers la fin du siècle dernier, de dire le rang de chacun d'eux, la part de gloire à laquelle il a droit. Ces quatre poètes sont : Malfilâtre, Gilbert, Millevoie et André Chenier.

Avant de commencer, il ne serait peut-être pas hors de propos de développer les raisons qui m'ont fait choisir ces quatre littérateurs, préférablement à d'autres beaucoup plus célèbres ; qui m'ont fait choisir cette époque plutôt que d'autres qui la surpassent en éclat, et qui m'ont enfin déterminé à les classer dans un ordre qui n'est pas tout-à-fait chronologique.

— C'est pourquoi je vous prierai de vouloir bien jeter avec moi un coup-d'œil rapide sur l'ensemble de la littérature française.

Pour peu qu'on ait parcouru nos poètes, depuis Audefroy-le-Bastard et Raoul de Coucy, les premiers peut-être qui aient écrit des vers encore compréhensibles, en langue française, jusqu'à Delavigne, Hugo et Lamartine, on a dû trouver une grande différence, non seulement dans les mots, mais encore dans les pensées, dans la manière de les exprimer. C'est là une de ces vérités qui courent les rues et qui sautent aux yeux tout d'abord. — Mais, pour arriver du bégaiement de Gringoire à la mâle éloquence de Racine, il y a des nuances à saisir, des époques à déterminer. La littérature française a eu sa naissance comme tout ce qui existe; elle a eu les langes de l'enfance, l'allure incertaine de la jeunesse, la pompe et la majesté de l'âge mûr, a-t-elle eu décrépitude? C'est ce que je ne veux pas encore décider.

Villon est le premier de nos poètes qui se lise encore aujourd'hui.

> Villon sut, le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Je crois, pour ma part, qu'il doit une bonne partie de sa gloire aux vers de Boileau, car il se retrouve dans Charles d'Orléans des inspirations aussi naïves et souvent de meilleur goût que celles de Villon; il eût été aussi digne que ce dernier du brevet d'immortalité décerné par Despréaux au voleur de grand chemin, qui se servait de son esprit pour faire ses *repues franches*, et de ses vers pour *garder sa pel*.

Puis vinrent Jean et Clément Marot, Octavien et Mellin de Saint-Gelais, deux lignées de rimeurs; François Hubert,

Victor Brodeau, Olivier Vasselin, chantre du Vau-de-Vire; parmi les femmes, les trois Marguerite, et Louise Labé, la belle cordière. Ce n'était encore que l'enfance de la poésie.

Avec Ronsard, Dubellay, Desperriers, Belleau, Sainte-Marthe, Jodelle, Rapin, Passerat, les auteurs de la Satire Ménippée et toute la pléïade poétique, commença l'adolescence de notre littérature. — Ronsard adopta de Jean Boucher l'entrelacement régulier des rimes masculine et féminine, et le posa en principe.

Enfin Malherbe vint.....

Et, tandis que Théophile, Scudéry, Chapelain, Colletet, Duperron, D'urfé, restaient fidèles à Ronsard, une nouvelle école levait drapeau contre drapeau, l'Académie française était instituée et asseyait les bases définitives de la langue. Rotrou avait fait son Venceslas; le cardinal de Richelieu traçait des cadres de pièces qu'il faisait remplir par des poètes à gages. Un jeune homme de Normandie, auteur comique assez distingué, qui avait travaillé pour le cardinal, fit représenter une tragédie qui souleva mille cabales et mille défenses; on écrivit pour et contre; l'Académie prononça en dernier ressort. — Cette tragédie, c'était le *Cid;* ce jeune homme, Pierre Corneille; le siècle de Louis XIV avait commencé.

Nous ne devons pas nous arrêter aux merveilles du grand siècle; nous devons seulement le signaler comme l'apogée de la littérature française, comme l'époque où la réunion des plus beaux génies mit la France à la tête de l'Europe, pour le bon goût, l'esprit et la hauteur de la pensée.

Le dix-huitième siècle, inférieur à celui qui l'avait précédé, est en outre éclipsé par les derniers rayons que projette sur lui le soleil de Louis XIV. Un seul génie, un génie immense, varié, spirituel, aussi fécond que l'époque du grand monarque

tout entière, mais sceptique, railleur jusqu'au cynisme quelquefois, tuant ses ennemis à coups d'épée et à coups d'épingle, Voltaire, le Dieu de la philosophie, domine toute son ère et tient pendant quatre-vingt-quatre ans les yeux de l'Europe fixés sur lui. — Autour de sa gloire, gravitent une foule de satellites inférieurs, Diderot, D'Alembert et tous ceux que fouette Gilbert dans sa satire du dix-huitième siècle, tous ces *Messieurs de l'Encyclopédie*, encensant à qui mieux mieux leur grand homme, et par occasion Louis XV le débauché. — La chute des arts suivait la perte des mœurs.

C'est dans ces conjonctures que parurent les jeunes hommes dont je veux vous entretenir; ce sont eux qui amenèrent la réaction littéraire opérée dans notre siècle. Ils posèrent la première pierre de la littérature dite romantique, littérature jeune et vigoureuse, mais dévergondée et galopant au hasard comme un cheval échappé, n'attendant qu'un grand homme qui lui donne la sanction du génie.

Malfilâtre est celui qui tient à son époque par plus de liens. Il imite l'antique comme on l'imitait sous Louis XIV; ses personnages grecs sont habillés à la française; ses nymphes sont fardées, musquées et pomponnées comme celles de Boucher le peintre; il a des amours mignards; son Narcisse porterait presque de la poudre à la maréchal, et une coiffure à l'oiseau royal ne serait pas déplacée sur la tête de son Tircis.

Il se fait temps maintenant de dire que l'œuvre capitale de Malfilâtre est le poème de Narcisse, tiré des métamorphoses d'Ovide. Je ne me bornerai pas à observer, comme ce bon M. de La Harpe, que ce qui peut figurer très bien dans les métamorphoses n'est pas toujours suffisant pour fournir un poème, que la fable de Narcisse est dans ce cas, et que rien n'est moins intéressant qu'un homme amoureux de lui-même; j'observerai qu'une fois le sujet admis, c'est la manière de

dire, ce sont les détails qui font l'ennui ou l'intérêt; là est tout l'art du poète. Mais ce sujet est on ne peut plus déplacé; il est fâcheux qu'un homme de génie ait usé le peu de jours qu'il a passés sur la terre à un travail aussi ingrat que celui-là. N'y avait-il pas mille autres sujets pleins d'un intérêt plus actuel, mille autres fables même qui auraient pu fournir des allusions plus piquantes qu'une histoire bonne pour plaire quelques instans dans Ovide?

Néanmoins, nous remarquerons, dans les quatre chants de Narcisse, de beaux vers, des pensées gracieuses, et, entre autres imitations plus ou moins heureuses des anciens, l'invocation à Venus tirée de Lucrèce.

Æneadum genitrix, etc.

Il serait curieux de comparer les vers de Malfilâtre :

> Et toi, Vénus, qui présides sans cesse,
> A tous les pas de tes chastes enfans, etc. (toute la fin du premier chant.)

avec les imitations qui ont été faites du même morceau par différens auteurs, entre autres Bernis, Saint-Lambert dans les Saisons, J.-J. Rousseau dans Pygmalion, et Voltaire dans ce poème que tout le monde connaît et que personne n'avoue. Il est curieux et en même temps profitable de comparer entre eux les morceaux des différens auteurs qui ont écrit sur le même sujet. C'est une manière facile et sûre de juger du mérite d'un écrivain; on se forme par là une espèce de thermomètre pour apprécier ces ouvrages et leur assigner le rang qu'ils méritent.

Puisque nous sommes en train de signaler des imitations, nous signalerons encore, dans le chant quatrième, l'épisode des deux serpens, tiré du deuxième chant de l'Enéide. Ce morceau nous a semblé un des plus beaux du poème; Malfilâtre fait preuve, dans cette tirade, d'une force et d'une énergie inaccoutumées.

Au reste, l'action du poème est assez fade et languissante, et un grand nombre de vers d'une extrême faiblesse se mêle à ces beautés.

Nous avons encore à parler d'un travail d'une nature tout-à-fait originale sur Virgile. Malfilâtre, grand admirateur du poète de Mantoue, avec lequel son talent ne manque pas de certains rapports, se proposait de traduire les plus beaux morceaux en vers, et de les lier entr'eux par une analyse en prose poétique. L'œuvre n'est complète que jusqu'à la fin du premier chant de l'Enéide; le reste du travail n'est que l'analyse en prose, dans laquelle les vers devaient être encadrés.

(*La suite à une prochaine Livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE.

DIX MOIS EN SUISSE; par Madame Aglaé de Corday, ouvrage publié au bénéfice des hospitaliers du grand Saint-Bernard. — A Rouen, chez Le Grand, libraire.

Cette nouvelle publication de l'un des membres les plus distingués de la belle famille de notre grand Corneille, est à la fois une belle et bonne œuvre ; aussi est-ce un plaisir pour nous d'appeler sur elle l'attention de nos lecteurs. Nous ne croyons pas que l'on puisse lire la préface, si naïve et si spirituelle, qui précède ce volume, sans ressentir une grande envie de le connaître en entier.

Le style de madame de Corday, accidenté d'anecdotes charmantes et de pensées profondes, mais nullement prétentieuses, vous fait quelquefois douter si, au lieu de lire, vous n'écoutez pas une de ces bonnes causeries de salon que les femmes savent faire si intéressantes ; aussi arrive-t-on à la fin de son œuvre bien disposé à la revoir encore, et ne s'en sépare-t-on qu'avec peine, l'esprit satisfait et le cœur ému.

L'ouvrage de madame de Corday se vend au profit des hospitaliers du mont Saint-Bernard. Madame de Corday sait rendre les bonnes actions attrayantes.

B.

HISTOIRE DU CHATEAU D'ARQUES; par A. Deville, correspondant de l'Institut. — 1 beau volume in-8°, orné de treize planches. — Rouen, 1839, imprimé chez Nicétas Periaux. — Prix : 10 fr.

Le nouvel ouvrage de M. A. Deville vient de paraître. Nous ne manquerons pas de consacrer un article détaillé à cette production curieuse et intéressante; mais, comme nous avons l'habitude de lire les livres dont nous voulons parler, nous sommes forcés de remettre à notre prochaine livraison le compte rendu de l'*Histoire du Château d'Arques*.

Ce que nous avons pu voir, dès à présent, c'est que cette histoire forme un très beau volume grand in-8° de plus de quatre cents pages, et que ce volume est orné de treize planches, parmi lesquelles nous avons distingué deux magnifiques gravures sur bois, de Brevière, et le fac-similé du plan de la bataille d'Arques, dressé par le maréchal de la Force.

POÉSIES DE MAGU, tisserand à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). — 1 beau volume; chez Le Grand, libraire.

« Ce fut à l'école du village de Tancrou, canton de Lizy, que Magu continua, pendant trois hivers seulement, à recevoir l'instruction primaire, si incomplète alors. Pendant l'été, le jeune Magu abandonnait l'école, comme la plupart de ses camarades, pour s'occuper, moyennant un chétif salaire, à ramasser les pierres et à extirper les chardons dans les champs.

« D'autres travaux manuels, aussi peu poétiques, occupèrent ainsi toute son enfance; puis il apprit l'état de tisserand. Dès-lors, il consacra à la lecture tous ses momens de loisir. Familiarisé avec les privations de tout genre, il savait encore faire quelques économies pour se

procurer des livres. Son instinct le fit bouquiner parmi les Almanachs des Muses et quelques autres recueils de pièces fugitives; il les lut avidement. Lafontaine devint bientôt son compagnon favori. Il ne tarda pas à rechercher exclusivement la possession et la lecture assidue des poètes français. Sa muse s'essaya d'abord sur divers sujets de circonstance et dans toutes les occasions que pouvaient lui offrir le séjour et la vie champêtres.

« Parmi les incorrections de ses premiers essais, on remarque toujours abondance et facilité.

« Vers l'âge de dix-huit à vingt ans, il fut atteint d'une ophtalmie très intense, à la suite de laquelle sont survenues une cataracte à l'œil droit et une taie sur l'œil gauche, vis-à-vis le centre de la pupille. Cette double infirmité, celle qui devait contrarier le plus ses goûts pour la lecture, la lui rendit fort difficile, et néanmoins il lut beaucoup. Son intelligence peut seule suppléer efficacement à ce qu'il y a chez lui de défectueux dans les organes visuels.

« Son talent naturel et ses œuvres poétiques n'ont été bien connus et appréciés que depuis quelques années seulement.

« Mais les yeux les moins clairvoyans devaient enfin apercevoir, dans le réduit du pauvre tisserand, la lyre harmonieuse cachée derrière l'humble navette.

« Alors on sut apprécier mieux l'ouvrier sensé qui ne dédaigne pas son métier, parce qu'il sait que les Muses n'allaitent pas tous leurs enfans, et que l'imagination la plus riche ne nourrit pas le corps, mais l'excite en le dévorant; que la misère, au lieu de respecter le génie, tend à l'étouffer ou à l'avilir. On reconnut le philosophe, assis au métier du tisserand, savant obscur et solitaire, sachant modérer ses désirs et régler ses besoins sur le mince produit de son labeur assidu. »

Magu, ainsi qu'on le voit par cet extrait de la Notice biographique qui précède ses poésies, ne peut écrire que dans les loisirs bien courts que lui laisse un travail assidu; son talent et sa position devaient exciter l'intérêt : aussi a-t-il obtenu d'honorables et nombreuses marques d'une bienveillante sympathie. C'était justice.

Parmi les pièces de vers qui composent le volume du poète-tisserand, il en est d'originales, de mélancoliques, et quelques-unes, les plus belles selon nous, d'une charmante simplicité. C'est dans ces dernières

que nous avons choisi celle que nous allons citer et qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs :

A MA NAVETTE.

Cours devant moi, ma petite navette :
Passe, passe rapidement.
C'est toi qui nourris le poète,
Aussi t'aime-t-il tendrement.

Confiant dans maintes promesses,
Et quoi ! j'ai pu te négliger !..
Va, je te rendrai mes caresses,
Tu ne me verras plus changer.

Il le faut, je suspends ma lyre
A la barre de mon métier ;
La raison succède au délire,
Je reviens à toi tout entier.

Quel plaisir l'étude nous donne !
Que ne puis-je suivre mes goûts !
Mes livres..... je vous abandonne,
Le temps fuit trop vite avec vous.

Assis sur la tendre verdure,
Quand revient la belle saison,
J'aimerais chanter la nature ..
Mais puis-je quitter ma prison ?

La nature... livre sublime !
Le sage y puise le bonheur,
L'ame s'y retrempe et s'anime,
En s'élevant vers son auteur.

A l'astre qui fait tout renaître,
Il faut que je renonce encor;
Jamais à ma triste fenêtre
N'arrivent ses beaux rayons d'or.

Dans ce réduit tranquille et sombre,
Dans cet humide et froid caveau,
Je me résigne comme une ombre,
Qui ne peut quitter son tombeau.

Qui m'y soutient? c'est l'espérance,
C'est Dieu: je crois en sa bonté;
Tout fier de mon indépendance,
J'y retrouve encor la gaîté.

Non, je ne maudis pas la vie,
Il peut venir des temps meilleurs;
Quelque peu de philosophie
M'en fait supporter les rigueurs.

Tendre amitié, qui me console,
Ne viens-tu pas me visiter?
Mon cœur, séduit par ta parole,
A l'espoir ne peut renoncer.

Je me soumets à mon étoile,
Après l'orage, le beau temps...
Ces vers, que j'écris sur ma toile,
M'ont délassé quelques instans.

Mais vîte reprenons l'ouvrage:
L'heure s'enfuit d'un vol léger;
Allons, j'ai promis d'être sage,
Aux vers il ne faut plus songer.

Cours devant moi, ma petite Navette:
Passe, passe rapidement.
C'est toi qui nourris le poète,
Aussi t'aime-t-il tendrement.

Entre les poésies qui ont été adressées à Magu et qui sont insérées dans ses œuvres, il est une pièce de Durand, le menuisier de Fontainebleau, qui fait le plus grand honneur à celui-ci; quelques strophes, surtout, sont véritablement belles.

On achetera l'œuvre de Magu, par curiosité peut-être, d'abord; mais on la lira avec plaisir. Nous terminerons en disant que le portrait de Magu, dessiné par M. Alophe, qui précède le volume, est d'une frappante ressemblance.

Le Gérant, Ch. Richard.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES INSTITUTIONS, LES LOIS ET LES COUTUMES

DE LA NORMANDIE.

Organisation du service militaire, en Normandie, depuis Rollon jusqu'à l'expulsion de la dynastie norwégienne. (1204.)

Le système d'organisation militaire de la Normandie sous les ducs, depuis Rollon jusqu'à Jean-sans-Terre, est fondé, comme l'administration civile et judiciaire, sur les anciennes lois de la Norwège. Il faut admettre pourtant qu'il subit insensiblement diverses modifications, car les ducs éprouvèrent bientôt le besoin d'imiter plus ou moins ce qui se pratiquait en France, soit pour la levée, soit pour l'entretien des troupes. On n'aurait que des notions très incertaines sur les moyens qu'employait un duc de Normandie pour mettre une armée sur pied, si l'on ne savait, d'ailleurs, que le système militaire introduit en Angleterre par le Conquérant, fut établi conformément à celui qui régissait le duché. Chaque propriétaire de fief était assujéti à un service personnel, dont la durée était plus ou moins longue, tant pour lui que pour ses vassaux.

L'administration militaire n'est pas aussi facile à bien expliquer dans ses détails, que l'administration civile et judiciaire en Normandie.

La fureur des guerres, et peut-être l'insouciance des conservateurs des archives dans les châteaux forts, les ravages de la révolution française, qui ont achevé de détruire ce que le temps avait épargné, sans distinguer si les actes contenaient des titres féodaux ou s'ils étaient des monumens historiques, privent aujourd'hui l'écrivain d'une foule de ressources dont il aurait disposé avec avantage il y a trente ans.

Le duc de Normandie était naturellement le chef de la force armée, pour la défense du territoire. Sous ses ordres, était un dignitaire, désigné par le nom de Connétable, et dès-lors l'un des principaux officiers du duc, ainsi que je l'ai précédemment observé.

La connétablie de Normandie appartenait héréditalement à la maison du Hommet, ainsi que Richard-Cœur-de-Lion le reconnaît, dans une charte datée de Tours, le 25 de juin 1190. Elle porte qu'il accorde et confirme, par la présente, la connétablie de Normandie à Guillaume du Hommet, telle que son père Henri II l'avait donnée à Richard, père dudit Guillaume, et à ses hoirs, pour la tenir des rois d'Angleterre, ducs de Normandie, en fief et héritage, « *in feudo et hæreditate.* » Richard, connétable, avait signé, en cette qualité[1], une charte du même Henri II, et son nom se trouve encore dans d'autres chartes.

Cet officier militaire était chargé de tout ce qui concernait l'ordre de l'armée, sans cesser d'être subordonné au duc, surtout quand le prince commandait en personne. A défaut d'actes et en ne consultant que la simple présomption, il est naturel

[1] Dumonstier; *Neustria pi t*, 427, 613, 761, 762.

de penser que ces fonctions n'embrassaient que le personnel des troupes dont il avait la conduite. C'était le *constabularius exercitûs Normanniæ*.

Sous le connétable était le maréchal de Normandie, chargé de fonctions différentes qui se rapportaient davantage au matériel de l'armée. Je déclare pourtant qu'il serait très difficile d'établir en quoi les devoirs de cette place consistaient précisément. Car, d'après ce qui se pratiquait en Angleterre, les devoirs d'un maréchal de la cour du prince étaient plutôt civils que militaires, puisqu'il était chargé de surveiller l'action de la police dans les endroits où résidait le duc. D'un autre côté, Orderic Vital parle d'Hervée, breton de naissance, que Guillaume avait constitué *magister militum*; et Gilbert Dupin est qualifié du titre de *militiæ princeps*, dans la relation du siége de Brionne, en 1090[1]. Ce maître ou chef des troupes normandes était-il le connétable ou le maréchal de la province? C'est ce que je n'oserais décider.

Il y avait, en Normandie, le porte-étendard du duc. Raoul de Conches est désigné par le titre de *Normannorum signifer*[2], dans l'assemblée tenue à Lillebonne en 1066, et Turstin portait l'étendard des Normands à la bataille d'Hastings[3].

Bien que les comtes ou ducs de Normandie aient quelquefois pris ou reçu le titre de marquis, qui leur fut donné par les moines chargés des fonctions de notaires ducaux dans des actes de peu d'importance, ou par les écrivains attachés aux chancelleries, il y avait, en Normandie, une contrée ou frontière appelée la *Marche de Normandie*, et le baron préposé à sa défense était le marquis.

[1] Orderic Vital; *Hist. Ecclés.*, VII, 649; VIII, 687.

[2] Bessin; *Concil. Rothom. prov.*, 49.

[3] Orderic Vital; *Hist. Ecclés.*, III, 501.

Cette marche fut spécialement le district de l'ancienne Basse-Normandie, où se trouvent Moulins et Bonmoulins, deux forteresses construites par les Normands, qui furent des places considérables, avant que l'Anjou et le Maine eussent été réunis à la Normandie. La marche du duché avait été confiée et inféodée à un seigneur normand par les premiers ducs, à la charge de défendre cette frontière contre les entreprises des rois de France et des comtes de Mortagne[1].

Sous Guillaume-le-Conquérant, la marche de Normandie était défendue par Guillaume de Falaise, qui eut pour successeur son fils Robert dans cette honorable fonction. Durant quinze années, Robert remplit les devoirs de sa place avec beaucoup de zèle; mais, poussé par des motifs de vengeance particulière, et ayant osé faire au-delà de ce qui lui était prescrit, il tomba dans la disgrâce du prince, et fut privé du marquisat, qui passa à l'un de ses fils. Ce dernier étant mort sans postérité, la marche de Normandie retourna au domaine ducal. Plus tard, elle fut rétablie comme ligne de défense nécessaire, mais divisée entre deux seigneurs, qui prirent le titre de châtelains. Richard, comte du Perche, obtint, en récompense de ses services, les châtellenies de Moulins et de Bonmoulins[2], qui lui furent données par Richard-Cœur-de-Lion.

Je dois observer, à l'occasion de ces châtellenies, que le titre de connétable est quelquefois donné au simple capitaine d'un château fort. Jean-sans-Terre ordonna au connétable de Moulineaux de remettre en liberté[3] un homme qui appartenait à Richard de Harcourt, et c'est d'un connétable ou capitaine de cette classe qu'il faut entendre l'amende imposée à Guil-

[1] Odolant Desnos; *Mém. hist. sur Alençon*; I, 204.

[2] Brompton; *Annales*, 1155, 1156.

[3] Archives de la Tour de Londres; *Anno quinto reg. Johann.*

laume Paisnel, qui ne s'était pas trouvé à son poste, quand sa présence y était jugée nécessaire[1].

Il est bien pénible de répéter sans cesse que les actes manquent pour faire connaître d'une manière exacte la composition des officiers militaires du duché, au moins depuis Guillaume-le-Conquérant. Peut-être faut-il assimiler à ces connétables ou capitaines, les prevôts « *præpositi* » dont il est fait mention dans quelques actes. Jean de Bouteille était prevôt de Dieppe sous Henri II. Alexandre signe, comme prevôt de Wateville[2], en 1183, dans une charte de Robert, comte de Meulant. Comme Wateville était alors un château fort, il n'est pas invraisemblable qu'Alexandre en fut le gouverneur. Il y avait aussi un prevôt à Barfleur, sous le roi Jean ; mais quelles étaient les fonctions de ces officiers militaires, je l'ignore. Je pourrais faire la même observation sur le mot « *municipium* »[3]. Il est certain que, par municipes des villes en Normandie, il semblerait qu'on dût entendre, dès le XIe siècle, les corps municipaux des villes, les assemblées des communes, ce qui n'est pourtant pas. Il est fait mention des municipes dans Orderic Vital ; mais cet annaliste ne se sert du mot *municipium* que pour signifier un capitaine, parce que, dans le latin du temps, une forteresse était souvent désignée par le nom de *munitio*.

Il est inutile de rappeler que le service personnel était dû par tous les propriétaires et leurs hommes, sans exception, quand il s'agissait de la défense commune, et seulement par ceux qui possédaient les fiefs, quand la guerre était particulière ou n'intéressait qu'une partie de la communauté. Tout possesseur de fief devait donc au duc un nombre d'hommes,

[1] Arch. de la Tour de Londres; *Magn. rot.*, 10 *Ric.* 13 *T.*

[2] Dumonstier; *Neust. pia*, 322.

[3] Orderic Vital; *Hist. Ecclés.*, VIII, 675.

qui l'accompagnaient soit pour entrer en campagne, soit pour tenir garnison dans les places fortes. Dans l'une ou l'autre supposition, la durée du service était limitée.

Chaque comte, baron ou chevalier commandait ses propres troupes; mais, à l'armée, tous recevaient les ordres du duc ou de son connétable. Il suffit de parcourir les pages de l'histoire du temps, pour être assuré que chacun des hauts seigneurs normands se regardait comme indépendant quant à l'emploi de ses vassaux armés, lorsque le duc n'était point en guerre avec ses voisins. On y voit que, d'après leurs passions respectives, ils étaient en état d'hostilités continuelles, et donnaient, comme dans le reste de la France et de l'Allemagne, le déplorable exemple des maux qu'entraînait le régime féodal. On y voit qu'ils pouvaient faire la guerre, en leur propre nom, hors des limites de la Normandie. Sous Robert I, Gilbert, comte de Brionne, fait une invasion dans le pays de Vimeu, où il éprouve une déroute complète. Je pourrais citer une foule de guerres particulières, entreprises sans la participation du duc, souvent contre sa volonté, et toujours au préjudice des intérêts de la province.

Ce désordre, inséparable de la condition politique dans laquelle se trouvait la Normandie depuis la formation de la colonie, avait dû provoquer différentes mesures qui en diminuaient l'effet. Il m'est possible d'en indiquer une, dont l'origine ne peut être fixée, mais qui se rapporte au besoin de rendre moins faciles, moins meurtrières, ces guerres privées contre lesquelles réclamait en vain la raison.

Je trouve, par exemple, que les ducs de Normandie étaient parvenus à jouir du droit de mettre garnison dans les donjons des places fortifiées de leurs comtes ou barons. C'était avoir obtenu beaucoup, car, d'une part, ils s'assuraient de leur soumission, sans laquelle la tranquillité intérieure du duché se

trouvait compromise à chaque instant, et, de l'autre, ils mettaient un frein salutaire aux haines qui leur mettaient sans cesse les armes à la main.

Je vois que Henri, roi d'Angleterre, qui faisait la guerre au duc de Normandie, son frère, se réserve, par le traité conclu au mois de juin 1119, avec le comte d'Anjou, la liberté de tenir des garnisons dans les donjons de différentes places [1], droit dont les ducs de Normandie étaient en possession. Ce fait, consigné dans un traité, est absolument conforme à ce que rapporte Orderic Vital. A peine la nouvelle de la mort de Guillaume-le-Conquérant fut-elle connue, dit-il, que Robert de Bellême [2] chassa d'Alençon les troupes que ce prince y avait placées; que Guillaume, comte d'Evreux, Raoul de Conches, Guillaume de Breteuil et tous les autres barons, en usèrent de même, pour avoir la faculté de se faire librement la guerre, et d'assouvir sans contrainte les inimitiés secrètes qui régnaient entre eux.

Pour que le duc de Normandie mît des garnisons dans les donjons des forteresses, il fallait, non seulement qu'il eût des troupes à lui, ce qui n'est pas douteux, mais qu'il pût en avoir à ses ordres un assez grand nombre pour suffire tout ensemble à ce besoin, et, en même temps, mettre une armée sur pied, s'il était obligé d'entrer en campagne.

Rien n'annonce que le duc ait eu des troupes soldées ou stipendiaires, moins peut-être quelques corps d'aventuriers bretons ou angevins. Lorsque Guillaume prépara son expédition, pour faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre, il fit un appel à la générosité des barons normands, à la valeur des braves de la Bretagne, de l'Anjou, du Maine, de la Flandre, de la Champagne, etc., etc., qui se réunirent à lui de leur

[1] Odolant Desnos; *Mém. hist. sur Alençon*, I, 282.

[2] Orderic Vital; *Hist. ecclés*, VIII, 664.

plein gré, sous la promesse que, s'il réussissait dans son entreprise, ils seraient largement récompensés. Il faut lui rendre cette justice, il leur tint parole. De leur côté, comme volontaires, ils avaient fait la campagne à leurs propres frais. On ne voit pas qu'il ait été fait des levées d'hommes en Normandie, même dans les cas d'urgence. Les armées furent toujours complétées par les vassaux des fiefs. Le seul exemple d'une conscription militaire que l'on puisse citer concerne l'Angleterre. Il n'est pas probable que cette mesure rigoureuse ait été étendue à la Normandie, bien que les seigneurs normands, devenus propriétaires des fiefs confisqués sur les Anglais, eussent un grand intérêt à les défendre contre toute espèce d'invasion [1].

Dans l'exposé des faits, je ne puis suivre un ordre tel que le comporterait la matière proposée, si elle était mieux connue. Je tâche de réunir dans ce chapitre tout ce qu'il est possible de se procurer sur l'administration militaire. Il est bien force de glaner; ce n'est pas un champ fertile où les épis dorés tombent sans la faucille du moissonneur.

Au commencement d'une campagne ou dans le cours d'un siége, on créait des chevaliers. Guillaume faisant la guerre au duc du Maine, en 1072, créa chevalier Robert de Bellême, lorsqu'il assiégeait le château du Fresnay [2].

Cette cérémoine militaire consistait à armer de toutes pièces le récipiendaire, en commençant par le ceindre d'une épée. L'inauguration, faite avec une grande solemnité, comportait avec elle honneur et devoir. Je dirai, pour m'exprimer plus exactement, que celui qui était armé chevalier recevait la marque la plus distinguée de l'estime du prince, mais qu'il était lié par une obligation, plus étroite qu'auparavant, à lui

[1] Orderic Vital; *Hist. ecclés.*, VII, 649.

[2] Orderic Vital; *Hist. ecclés.*, IV, 532.

être fidèle en tout ce qui intéressait sa personne et son service.

D'après le concours d'une foule de circonstances, dont les principales furent: l'insouciance que montra le roi Jean à s'opposer aux progrès de son adversaire, et la défection d'une partie des seigneurs normands, l'expulsion du dernier duc de Normandie de la dynastie norwégienne étant consommée, il s'opéra un grand changement dans les intérêts politiques des deux contrées, la Normandie et l'Angleterre.

Il y avait eu quelque chose de semblable quand Guillaume-le-Roux et son frère s'étaient fait une guerre très vive. Les nobles, qui avaient embrassé le parti de l'un des princes, tombés dans la disgrâce de l'autre, avaient pu comparer avec beaucoup de justesse leur position à celle des Juifs, lorsque le royaume d'Israël fut partagé entre les fils de David, égaux en puissance et dès-lors rivaux en politique. L'année 1204, qui vit se consommer la destruction du pouvoir des ducs, fut bien autrement nuisible aux intérêts respectifs des nobles. Il résulta de ces événemens un préjudice notable pour les deux nations anglaise et normande; Jean-sans-Terre, d'un côté, et Philippe-Auguste, de l'autre, confisquèrent, par une mesure réciproque, les terres des barons qui avaient suivi le parti contraire à leur intérêt[1]. Tous ceux qui avaient favorisé les projets et les intrigues de Philippe, trouvèrent, dans la perte de leurs biens, réunis au domaine d'Angleterre, par voie d'*échet* (chose échue ou confisquée), la peine de leur déloyauté. Sans que je désire disculper Jean-sans-Terre d'un crime dont la tache reste attachée à son nom, malheureusement, les cathédrales, les abbayes, etc., de Normandie, se trouvèrent enveloppées dans le même désastre, sans l'avoir provoqué. Il n'y avait pas de

[1] Madox; *Hist. and antiq. of Exchequer*, I, 301.

représailles à exercer en leur faveur sur les églises d'Angleterre, et celles de Normandie justifièrent cet adage :

« Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi. »

Elles perdirent de vastes domaines, sans espoir de les recouvrer. Les motifs pieux de la religion des donateurs ne furent pas assez puissans, pour que la politique des rois d'Angleterre crût devoir les respecter.

On ne voit point qu'il y ait eu en Normandie, sous les ducs, un amiral d'office; au moins, il ne figure dans aucun acte. Cependant, Guillaume réunit une flotte assez nombreuse, pour transporter son armée en Angleterre, et cette flotte dut avoir un chef particulier, bien que le prince lui-même commandât l'expédition.

Le titre d'archipirate répondait, suivant Spelman, à celui d'amiral[1]; cela est vrai, mais ne se rapporte qu'aux Anglo-Saxons. Je trouve, en effet, que Marcusius signe, comme archipirate, une charte accordée au monastère de Glaston par Edgar[2]. Mais je ne vois aucun acte postérieur, dans lequel ce titre soit reproduit en Normandie. Je pense, néanmoins, qu'il y eut des chefs de la marine du duché, sous les successeurs de Guillaume, et qu'ils furent désignés par le nom de pirates; celui d'amiral, dont l'origine est arabe « *emiral* », n'étant point encore adopté dans l'Europe occidentale, mais usité seulement dans la Méditerranée. Je suis confirmé dans cette opinion, par un passage des Annales de Gisburn, qui exprime, à n'en pas douter, que Robert, comte de Normandie, ayant tenté d'opérer une descente en Angleterre, avec une

[1] Spelman; *Glossar.*; 460.

[2] Dugdale; *Monast. Anglic.*, I, 17

grande armée, Guillaume-le-Roux, son frère, lui opposa ses pirates ou chefs de marine, par lesquels il fut repoussé [1].

Le duc était chargé de l'entretien des troupes qu'il mettait dans ses châteaux et forteresses, outre celles que les seigneurs y conduisaient pour service de fief.

Par un *writ* adressé d'Alençon au trésorier et autres gardiens du trésor à Caen, Jean-sans-Terre ordonne qu'il soit payé à Guillaume Cumin ce qui lui est dû pour l'arriéré qui revient à la garnison du château d'Arques, et que la solde des arbalestriers, ou plutôt des hommes attachés au service des balistes (machines de guerre du temps), soit comptée à Jean de Saumur [2].

Le duc de Normandie était chargé de l'entretien de ses forteresses, ce qui est établi par une foule d'actes. Les dépenses étaient acquittées par l'échiquier, sur un *writ* ou ordonnance du prince. Ainsi, par exemple, Jean-sans-Terre ordonna à Garin de Glapion [3], seneschal de Normandie, de faire payer, suivant la coutume de l'échiquier, à Jourdain de Sauqueville, ce qui lui est dû, à dire d'expert, pour la réparation de la haie ou forêt d'Arques, et de celle d'Eawy, ainsi que du château d'Arques. L'abbé de Bernay rend compte des sommes qu'il a données, pour les travaux à faire aux châteaux de la Marche de Normandie [4].

A leur arrivée, les Normands ne trouvèrent pas, sans doute, de plus fortes places que les villes épiscopales, puisque, dans chacune d'elles, le gouvernement supérieur avait réuni les administrations de chaque territoire diocésain. Comme presque

[1] Annal. Gisburn., *in Villelmo Rufo*, cap. 2.

[2] Arch. de la T. de L.; *Rotul. Terr. liberat.*, 4 *Joh.* M. 6.

[3] Arch. de la T. de L.; *Rot. contrabrev.*, 2 *Joh.* M. 1.

[4] Id., id. *Memb.* 1, 6, a. m., 2 a.

toutes ces villes furent prises de vive force, il n'y a pas lieu de douter qu'elles étaient en état de défense. Mais, quand le partage des terres fut consommé, chaque grand seigneur éleva un château fort sur son territoire, et les ducs eux-mêmes en firent construire dans les domaines qui leur appartenaient.

Pour ne jeter qu'un coup-d'œil rapide sur les principales villes de la Neustrie, à l'époque de la cession, je me contenterai d'indiquer celles dont l'existence est constatée par des actes historiques, et qui ont pu offrir des positions militaires.

Dans le Roumois, était Rouen, « *Rotomagus* » ou « *Rothomagum* », appelé « *Ratumacos* » sur les médailles des rois de France, empereurs d'Allemagne, et « *Rudo* », dans le dialecte scandinave que parlaient les premiers Normands. On sait que cette ville avait été le chef-lieu de la Lyonnaise seconde sous les Romains, et celui de la Neustrie ou France occidentale, sous les rois de la dynastie sicambre. Au nord-est, s'étend le pays de Bray, « *Bragum, Pagus brayvensis.* » Il n'était pas circonscrit dans la seule vallée de ce nom, toute spacieuse qu'elle soit. Son territoire comprenait une partie du Beauvoisis, comme l'annoncent les noms d'Onz-en-Bray, de Houdan-en-Bray, etc. Ce pays semble n'avoir eu pour villes que Lyons et Gournay; il est probable qu'Aumale et Neufchâtel sont d'une origine moins ancienne. Un palais des rois de France existait à Lyons-en-Bray, et Gournay « *Gornacum* », dont le nom est celtique, était une place fortifiée. Il est certain que Rollon la donna à un chef normand, avec tout le territoire qui l'avoisine, et que cette ville doit au fils de ce dernier la plus grande partie de l'accroissement qu'elle reçut depuis.

Au nord, se trouvait le comté de Tallou, « *Tellaus, Talogiensis pagus* », dont il serait difficile d'assigner les véritables limites. Il est pourtant probable qu'il s'étendait de la Bresle à la Scie. Dans ce pays « *pagus* », se trouvaient la ville d'Eu « *Au-*

gum», située sur la rivière d'Ou, premier nom de la Bresle; Blangy et Arques, qui, suivant Flodoard, était fortifié avant la dernière invasion des Normands. Dieppe n'existait pas, mais bien le village de Bouteilles, dont le nom bas-saxon « *Buttel* » indique suffisamment l'origine.

Venait ensuite le « *Pagus calogiensis* ou *caletensis* », qui comprenait le pays de Caux. On trouvait dans celui-ci Lillebonne, ancien port romain, qui a dû être une ville considérable; Graville, connu sous le nom de *Girardivilla*, où les Normands prirent leur quartier d'hiver, en 842; Fécamp, résidence ordinaire des anciens gouverneurs du pays : l'abbaye était bien antérieure à l'invasion des Normands. Montivilliers, Harfleur, étaient des places fortifiées; Caudebec l'était peut-être aussi. Yvetot représentait un grand bourg, bien connu par le crime imputé à Clotaire. Les noms de Duclair et de Barentin sont d'origine celtique, mais aucuns de ces trois points n'a pu être fortifié.

En traversant le Roumois, et passant au sud-est, se développait, vers la frontière du duché de France, dont les limites ont varié, le pays du Vexin « *Vellocassinum pagus.* » On y comptait Andely « *Andilegum* », dont il est fait mention dans les actes de sainte Clotilde; Pîtres, où les rois de la dynastie carlovingienne avaient un palais; le Pont-de-l'Arche, qui fut fortifié par eux, et Magny, que l'on suppose, avec quelque raison, avoir été une station romaine.

Le pays de Madrie n'avait point de ville, à moins qu'on ne veuille entendre de Vernon, le passage d'Aimoin, où il est dit que Louis d'Aquitaine, fils de Charlemagne, vint voir son père à Tours, et qu'il le reconduisit jusqu'à Vernon, « *Vernum usque prosecutus est.* » Yvry, Pacy, Verneuil existaient sans doute, mais on n'en a pas la preuve.

Evreux, Lisieux, Alençon, étaient des villes chef-lieux de

district : il en était de même de Seez, d'Exmes, d'Hiesmes, d'Avranches, de Bayeux. Vieux et Coutances devaient être des villes d'une certaine considération. Caen doit son origine à Guillaume le-Conquérant ; la date de celle de Cherbourg est fort incertaine, et Granville n'existait pas. Vire et Domfront n'ont été fortifiés que sous les Normands. Si Pont-Audemer a pris son nom d'un seigneur français, appelé Audomar, et si celui-ci vivait avant 912, c'est ce qu'il serait difficile d'établir. On pourrait prouver plus aisément que Bernay était déjà de quelque importance, car on voit qu'en 1026, Aimée ou Judith, femme de Richard II, en fonda l'abbaye ; il y avait déjà un marché et des foires. La charte porte : « *in loco qui Bernaïcus priscorum dictus est vocabulo* » ; d'où il faut conclure qu'antérieurement à la cession, Bernay jouissait de droits et de priviléges qui ne s'accordaient guère qu'à des villes. Je ne pousserai pas plus loin les recherches sur cet objet ; elles deviendraient étrangères au but de mon ouvrage.

ACTION DU GOUVERNEMENT

SUR

LA DESTRUCTION ET LA CONSERVATION

des Monumens

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN-AGE.

=

2me PARTIE.

Depuis le consulat jusqu'à la restauration, il n'est presque pas question de nos antiquités nationales. Napoléon dépouille l'Italie de ses statues antiques, de ses tableaux, et les expose à l'admiration de la France et de l'Europe dans nos Musées; mais si la conquête nous les donne, la conquête les restitue à leurs premiers possesseurs, lorsque tombe le gouvernement impérial. Nos monumens nationaux antiques n'occupaient pas beaucoup l'empereur, et d'ailleurs, pensait-on, à quoi bon fouiller péniblement le sein de la terre, dans l'espoir incertain d'y trouver des objets d'art inférieurs à ceux que l'Italie nous offrait avec tant de profusion, comme prix de la victoire? Aussi n'est-ce point sur les antiquités romaines que se sont d'abord portées les pensées de

M. de la Borde; les ruines des monastères, des églises, des châteaux du moyen-âge, éveillèrent ses sympathies; il conçut le projet d'en conserver le souvenir [1], et, pour cela, de réunir dans un grand ouvrage, et par ordre chronologique, la description et les dessins de tout ce qui nous restait encore de précieux dans ce genre d'édifices, et d'y joindre les renseignemens qu'il pourrait se procurer sur ceux qui avaient été détruits. Il demanda donc au ministère de l'intérieur, d'adresser aux préfets des questions dont les réponses devaient lui faire connaître les châteaux intéressans, sous le rapport historique et sous celui de l'art, les anciennes abbayes, et l'état où elles se trouvaient, et enfin ce qu'étaient devenus les restes précieux de ces monumens. Il espérait qu'en faisant coopérer les administrations locales à ses recherches, il obtiendrait plus facilement des documens, et parviendrait au but qu'il s'était proposé d'atteindre.

Le ministère consentit à sa demande; une circulaire fut en conséquence adressée à tous les préfets; plusieurs « répondirent « aux différentes questions et envoyèrent des mémoires; d'autres, « après s'être long-temps fait presser, firent parvenir des ren- « seignemens incomplets; d'autres, enfin, ne répondirent point « du tout. —Au bout d'un an, on cessa toute correspondance « sur cet objet, et l'on parut ne plus s'en occuper. [2] »

Le zèle n'était pas grand pour nos monumens; les résultats obtenus étaient si faibles, que l'entreprise de M. de la Borde dut être abandonnée, du moins pour un temps, faute de matériaux. Mais il avait eu le premier une féconde pensée, qui devait plus tard produire des résultats avantageux; c'était le germe qui, déposé dans le sein de la terre, finit, lorsque le temps de son développement est arrivé, par pousser vigoureu-

[1] Circulaire du ministre de l'intérieur, de juin 1810.

[2] Acad. des Inscrip., Procès-verb. de la Séance du 20 novembre 1818.

sement, et étendre au loin ses racines et ses rameaux. Au bout de six ans seulement, le gouvernement se réveille; il se souvient de la circulaire de 1810, et demande des réponses. La circulaire et les réponses étaient, ou ignorées des préfets, ou totalement oubliées; les hommes, d'ailleurs, avaient changé; une révolution s'était deux fois opérée, de graves circonstances politiques avaient préoccupé les esprits, et, lorsqu'il s'agit du salut de la nation, de sa reconstitution, tous les autres intérêts disparaissent ou sont secondaires. On n'y pense plus [1]. Le ministère ne fut pas plus heureux, en 1817, qu'il ne l'avait été lors de sa première circulaire; il n'obtint que très peu de renseignemens. Cependant, l'année suivante, il fit connaître à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qu'il se trouvait dans ses cartons une collection de mémoires concernant les anciens édifices et les antiquités de la France, qu'il mettait à la disposition de ce corps savant. Après l'avoir examinée, l'Académie manifesta le désir de donner plus d'extension aux recherches archéologiques [2], et de solliciter du ministère plusieurs mesures relatives à la conservation des monumens dans chaque département. Elle comprenait alors la nécessité de conserver et de décrire, et elle consignait dans ses procès-verbaux l'état des monumens de tous genres, avant et après la révolution. « La France, disait-elle, aurait pu être considérée autrefois « comme le pays le plus riche en monumens de tous les âges, « et celui qui présentait, dans son ensemble et dans ses détails, « le tableau chronologique le plus complet des arts en Europe. « En effet, depuis les pierres informes de Carnac et Dessé, « jusqu'aux édifices élégans de François Ier, il n'est peut-être « pas une époque qui ne soit retracée par un monument cu- « rieux et d'une belle conservation. L'Italie même ne présente

[1] Acad. des Insc., Procès-verbal du 20 novembre 1818.

[2] Sur le rapport de M. Walkenaër.

« pas une suite aussi riche de souvenirs nationaux ; car, « si elle possède plus de monumens romains et de palais « modernes, elle a moins d'ouvrages du moyen-âge, moins de « traces de ce passage du style romain *aux voûtes à tiers point*, « moins surtout de ce genre élégant d'architecture vulgai- « rement nommée gothique. Mais, ce qui a toujours manqué à « la France, c'est d'attacher à cette sorte de richesse l'impor- « tance qu'elle mérite, de veiller à sa conservation, et de « chercher, sous le rapport de l'instruction et de l'histoire « nationale, à en tirer parti. Il n'a jamais existé d'ouvrage « méthodique qui présentât la nomenclature des monumens de « tous les temps ; à plus forte raison, d'ouvrage destiné à en « offrir la représentation. Les principaux édifices se trouvent « seulement énoncés dans le Dictionnaire d'Expilly, dans les « écrits de Piganiol de la Force, dans quelques parties des « Voyages pittoresques de la France, dans les mémoires de « l'Académie des Inscriptions, et les histoires particulières des « provinces. Le père Montfaucon, le fondateur du goût pour ce « genre d'étude, annonça, dans le discours préliminaire de ses « *Monumens de la monarchie française*, que son second vo- « lume serait consacré à la description chronologique des « châteaux, églises et autres monumens historiques ; mais la « mort l'empêcha de terminer cette entreprise, et l'on n'a rien « trouvé dans les manuscrits qu'il a laissés. Les ouvrages pu- « bliés depuis, tels que ceux de MM. Millin et Clérisseau, « ne renferment que des détails partiels, incomplets. Pendant « qu'on perdait ainsi un temps précieux pour constater les tra- « vaux des siècles, les siècles détruisaient les travaux ; et la « révolution, plus habile encore que le temps, leur portait un « coup mortel. On estime que la moitié au moins des con- « structions monumentales, relatives aux événemens de notre « histoire, a été détruite pendant ce court espace de temps,

« sans qu'il en reste, du moins pour la plupart, aucun dessin, « aucun plan qui indique leur forme, sans qu'on ait même « conservé, dans aucun ministère, de notions de ce qui s'est « passé à cet égard. Une des causes qui ont contribué sans « doute à la destruction rapide de ces édifices, a été le peu « d'intérêt qu'on était habitué à leur accorder. » En présence de tant de ruines et de tant de pertes, l'Institut sentait vivement tout ce qu'il fallait faire pour conserver les souvenirs historiques et les monumens qui subsistaient encore; il s'empressa de rédiger de nouvelles questions et de solliciter des réponses, des mémoires, des ouvrages, par l'intermédiaire du ministre et des préfets; mais cette conservation des monumens ne dépendait que du gouvernement, et demandait des sacrifices d'argent dont on ne voyait pas bien nettement l'utilité; car l'éducation de la France n'était pas encore très avancée; et c'était quelques années plus tard qu'à l'indifférence succéderait un engouement passager, résultant de la mode; comme si, dans toutes choses, l'esprit français devait passer d'un excès à un autre.

De 1810 à 1816, les moyens d'action pour obtenir des documens positifs étaient fort bornés, et les résultats ne furent pas satisfaisans. Un grand nombre de causes contribuaient à rendre ce résultat inévitable. Outre cette indifférence déjà signalée plusieurs fois pour les monumens du moyen-âge, il faut ranger parmi elles l'ignorance générale, ou presque générale, en cette matière, des fonctionnaires et des administrés; le manque de fonds destinés à solder le travail des hommes plus capables que les autres de faire des recherches, de rédiger des mémoires, de lever des plans et de faire des dessins. Il y avait, d'ailleurs, fort peu de documens écrits dans les bureaux des préfectures sur les édifices détruits. Les efforts partiels de quelques administrateurs devaient, pour ainsi dire, rester infructueux. A dater de l'année 1818, on commença à mieux

apprécier nos richesses monumentales ; une nouvelle génération s'élevait, jeune, active, portant ses regards vers le passé, et cherchant à exhumer les œuvres de nos pères. Une partie de ces jeunes intelligences s'est égarée, et s'est jetée, soit par défaut de jugement et de savoir, soit par esprit de système, dans des théories littéraires que réprouvent à la fois le goût et la morale. Mais une autre partie, guidée par des hommes d'un talent remarquable et d'une haute portée d'esprit, ont suivi le mouvement imprimé par l'Académie, favorisé, développé par le gouvernement, et ainsi s'est trouvée fécondée cette première pensée dont le germe avait été semé quelques années auparavant. On n'est pas arrivé tout d'un coup, pourtant, à cet état plus satisfaisant; il a fallu et il faut encore lutter pour parvenir à réunir les débris épars de nos antiques monumens, pour en conserver la mémoire. Voici donc comment se présentaient les choses à ce moment de rénovation [1]. L'Académie posa des questions qui embrassaient à peu près l'ensemble des recherches à faire, des renseignemens à transmettre; elle demandait à chaque département la description de tous les monumens d'origine gauloise ou romaine; celle des abbayes, des châteaux, de toutes les constructions faites depuis le commencement du xe siècle jusqu'à nos jours; elle prescrivait aussi de rechercher les inscriptions de toute nature, de s'attacher aux noms des différens lieux du royaume, et enfin de donner la liste des anciennes chartes, des anciens titres, des anciennes chroniques, des mémoires, de tous les documens historiques existant dans les dépôts publics et dans les bibliothèques.

L'Académie avait pris le meilleur parti, le seul qu'elle pût prendre, et le gouvernement, en favorisant son action, ne remplissait qu'une faible partie de sa tâche; car c'est lui

[1] En l'année 1818.

qui dispose des moyens à l'aide desquels on peut conserver les édifices, ou en préserver les ruines d'une destruction complète.

Les questions rédigées par l'Académie étaient bien posées, nettement formulées; mais elles s'adressaient aux hommes déjà versés dans la connaissance de l'antiquité et du moyen-âge, et ces hommes étaient alors peu nombreux; les diverses localités avaient, d'ailleurs, été peu explorées, et l'on devait s'attendre à éprouver de grandes difficultés d'exécution, car il y avait tout une éducation à faire. Aussi, lorsqu'un travail remarquable sur les recherches à diriger dans l'arrondissement de Thionville, fut composé par le sous-préfet, l'Académie s'empressa-t-elle de l'envoyer, comme modèle à suivre, dans toute la France [1]. Le ministre de l'intérieur constate [2], quelques mois plus tard, « que, chaque jour, les recherches sur « les anciens monumens acquièrent plus d'importance et pro- « duisent de plus utiles résultats; que, pour récompenser les « *savans* qui s'y livrent avec le plus d'ardeur et de succès, il « vient de décider que des médailles d'or seraient distribuées « aux auteurs des meilleurs et principaux mémoires envoyés « à l'Institut. » Ces récompenses furent décernées par l'Académie, pour la première fois, le 20 juillet 1821 [3]. C'est alors que cette compagnie proclame que l'indifférence générale pour les études historiques et monumentales de notre pays a cédé; que les résultats obtenus par elles sont satisfaisans. En effet, le gouvernement, pendant huit années, par sa seule influence et sa seule autorité, a obtenu de très faibles résultats: quarante-un départemens seulement ont répondu à son appel; depuis deux ans et demi qu'il a fait participer l'Académie aux

[1] Lettre de M. Dacier, 26 juillet 1820.

[2] Circulaire du 15 janvier 1821.

[3] Rapport de la Commission d'histoire et d'antiquités.

mesures que sa sagesse lui a suggérées, tous les départemens, excepté quatre, ont envoyé des documens. Le ministre a remis cent pièces environ à l'Académie; maintenant la collection en contient plus de six cents. D'ailleurs, tous les mémoires nouveaux sont mieux faits, les descriptions plus exactes, les dessins bien exécutés; on y rencontre plusieurs dissertations savantes et approfondies sur des points d'histoire et d'antiquités nationales. L'étude des monumens nationaux s'est organisée : « Au lieu de cinq ou six inspecteurs et conservateurs des mo-« numens antiques, il y a, dans presque tous les départemens, « des commissions organisées pour la recherche des antiqui-« tés, et le nombre des commissaires approuvés par le mi-« nistre est de plus de cent quarante. » Cette impulsion donnée a fait revivre le goût des études solides et de l'érudition, qui, faute d'aliment, tend à s'affaiblir et à s'éteindre. — La Normandie participait à ce mouvement général imprimé par le gouvernement. La Seine-Inférieure avait alors une commissions des Antiquités, qui correspondait avec les arrondissemens, et elle recueillait les documens qui lui arrivaient de tous côtés. Le département de l'Eure possédait l'un de ces hommes rares qui travaillent en silence, avec modestie, mais avec persévérance, et qui finissent par obtenir une renommée durable. Cet homme était François Rever, qui, depuis le moment où il professa à l'école centrale de l'Eure, jusqu'au jour de sa mort, s'occupa, sans relâche, de rechercher et de décrire les monuments de l'antiquité. Il fit exécuter les fouilles du Vieil-Evreux, et constata l'existence d'une ville romaine, qui eut aussi ses bains, son théâtre et ses temples. Attaché à la commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure, le premier il fut chargé de diriger les fouilles importantes du théâtre de Lillebonne, et sa nombreuse correspondance est un témoignage de l'activité qu'il y déploya. A côté de lui, se groupèrent

des hommes savans et recommandables, et dont quelques-uns, d'un mérite supérieur[1], ont, par leurs travaux, propagé et développé le goût de l'étude de l'antiquité et la connaissance de nos monumens nationaux. D'un autre côté, la Basse-Normandie ne resta pas stationnaire. A Caen, la Société des antiquaires de Normandie[2] fut fondée; elle étendit bientôt ses relations dans tous les départemens qui composaient cette ancienne province, admit ou appela dans son sein tous ceux qui cultivaient la science de l'antiquité, ou qui, sans s'y livrer, étaient capables de l'apprécier. Le gouvernement montrait aussi de la sollicitude pour les grands monumens gothiques. Les églises cathédrales de Séez, de Rouen, d'Evreux, étaient réparées, dans le style de l'édifice même, et la direction de ces travaux importans était donnée à des architectes habiles[3]. — Depuis l'année 1821 jusqu'en 1830, les travaux entrepris pour la recherche des antiquités nationales furent très nombreux, souvent bien exécutés, et produisirent des découvertes importantes sous le rapport de la science et de l'art. Les publications faites dans toute la Normandie sont, à peu d'exceptions près, remarquables par l'érudition et la critique; on y rencontre des choses nouvelles, et cette exactitude si nécessaire dans les ouvrages historiques et dans ceux qui renferment des descriptions de monumens. Parmi les auteurs normands, il en est qui se sont montrés jaloux des suffrages de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; d'autres, qui n'ont pas cru devoir lui soumettre leurs ouvrages. Les premiers ont obtenu l'assentiment de ce corps savant, qui les a récompensés par des

[1] Il suffit de nommer, ici, E.-H. Langlois, Marquis, Gourdin, M. Auguste Leprevost. — La Commission des antiquités de la Seine-Inférieure fut créée en 1818.

[2] La Société des antiquaires de la Normandie fut établie en 1821.

[3] Alavoine répara la cathédrale de Séez. Il était chargé des travaux de celle de Rouen.

mentions honorables ou par des médailles d'or[1]. Cependant, l'Académie, en accordant des encouragemens seulement aux savans qui envoient des mémoires, a senti qu'elle négligeait la plus grande partie des auteurs, parmi lesquels se trouvent aussi des hommes d'un mérite incontestable et d'une profonde érudition. Aussi, pour expliquer cette fausse position dans laquelle elle est placée, consignait-elle dans un de ses rapports ce qui suit[2] : « Dans cette liste, Messieurs, votre « commission ne fera aucune mention des noms de ceux qui « ont écrit, avec plus ou moins de succès, sur l'histoire et les « antiquités de la France, mais qui n'ont envoyé aucun mé- « moire à l'Académie, et qui ne font partie d'aucunes des « commissions d'histoire et d'antiquités que les préfets ont in- « stituées dans ces départemens. Puisque ces auteurs n'ont « pas manifesté le désir de participer aux encouragemens pro- « mis par le ministre dans sa circulaire, ils ne devaient point « être soumis à un examen et une comparaison qu'il n'a pas « été dans leur intention de subir, ni être compris dans un « jugement auquel ils ont voulu, sans doute, rester étrangers. « Ainsi l'omission de leurs noms, dans ce rapport, ne doit « être considérée, ni comme un oubli, ni comme une indiffé- « rence pour leurs travaux. »

L'Académie, gênée dans son action, n'aurait-elle pas dû solliciter du ministre l'adoption de mesures plus larges et plus fécondes en résultats utiles, que sans aucun doute elle aurait obtenues. Quoi qu'il en soit, ses cartons renferment, peut-être, plus de sept ou huit cents mémoires; ils ont été lus; ils sont classés, et souvent il a été question de leur donner

[1] Les personnes citées dans les rapports annuels de l'Académie sont : dom Gourdin, Rever, MM. De Gerville, Emmanuel Gaillard, De Caumont, Auguste Leprevost; ces cinq derniers ont obtenu des médailles.

[2] Rapport du 20 juillet 1821.

une destination, en publiant ceux qui paraissent être les mieux faits ou les plus remarquables. C'est un fonds riche à exploiter, qui aurait besoin d'être utilisé, non par parcelles, mais dans un travail embrassant toute la France. Cependant, ces documens sont loin d'être complets, et l'on ne peut encore s'en servir. Ainsi, à côté du bien évident produit par l'Académie, se trouve, pour ainsi dire, son impuissance de faire mieux et d'accomplir l'œuvre qu'elle avait conçue. Elle a pu réveiller le goût pour nos monumens nationaux trop long-temps méconnus, favoriser les recherches archéologiques et scientifiques, demander et recevoir des mémoires; mais elle n'a pu construire elle-même l'édifice pour lequel elle a réuni ces matériaux. D'abord, malgré leur nombre, ils sont incomplets, et ensuite beaucoup d'entre eux doivent être médiocres; tous enfin auraient besoin d'être soumis à un scrupuleux examen. La détermination prise par le ministre avait pour but d'exciter l'émulation par le désir d'une récompense honorable donnée par le premier corps savant de l'Europe, et de faire affluer, dans les archives de l'Académie, les renseignemens de toute espèce sur les monumens français. Je ne pense pas qu'il ait complètement réussi; et on s'en convaincra en comparant le nombre des très remarquables ouvrages publiés en dehors des jugemens de l'Académie à celui des mémoires qu'elle a couronnés. C'est peut-être une faute de sa part de n'avoir pas sollicité le pouvoir de chercher le mérite partout où il se trouve, afin de le mettre en évidence alors qu'il s'éloigne ou se cache, et, tout en décernant des récompenses aux concurrens directs de l'Académie, de n'avoir pas étendu un jugement scientifique sur les ouvrages publiés dans toute la France, quoique non soumis au concours. « *Mais ces auteurs n'ont pas manifesté le désir de participer* « *aux encouragemens promis*; *ils n'ont pas voulu que leurs*

« *ouvrages fussent examinés ou jugés par l'Académie ; l'Aca-* « *démie a dû s'abstenir.* » Mais ce corps, je le répète, le plus savant de l'Europe, est placé assez haut dans l'opinion pour juger tous les ouvrages et pour n'être arrêté par aucune considération d'amour-propre de corporation si préjudiciable à toutes les sociétés savantes ; car les auteurs qui ne soumettent pas leurs ouvrages à son jugement, le font, ou par indifférence, ou parce qu'ils ne reconnaissent pas sa suprématie. Dès-lors, l'Académie pense qu'elle ne doit pas s'occuper d'eux, s'exposant ainsi à couronner des ouvrages plus faibles que d'autres ouvrages publiés en même temps, sur le même sujet, et non couronnés. Cet amour-propre de corporation éloigne souvent les auteurs du concours, car beaucoup le redoutent; d'autres, peu ambitieux des récompenses, travaillent et en appellent au jugement public; quelques-uns n'osent soumettre leurs œuvres à l'Académie par crainte et par modestie; d'autres enfin, sentant leurs forces et sûrs de leur mérite, croient ne pas devoir demander, pour leurs œuvres, de passeport à un corps qu'ils ne trouvent pas assez compétent pour les juger; de sorte qu'une très faible partie des travaux historiques et archéologiques passe dans les archives de l'Académie, tandis qu'elle devrait les recevoir tous.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres était donc insuffisante pour exécuter le travail immense d'une histoire complète des monumens nationaux, et son influence pour la conservation matérielle de ces mêmes monumens était presque nulle, puisqu'elle ne dispose pas de fonds. Le gouvernement seul devait entreprendre d'atteindre ce double but; mais des obstacles sans nombre s'opposeront à ses généreuses intentions, et il est difficile de croire qu'il y puisse parvenir complètement. La création d'un inspecteur général, chargé de veiller à la con-

servation des monumens historiques [1], a produit quelques résultats satisfaisans, en donnant le moyen d'accorder des fonds à un petit nombre de monumens remarquables; cependant, on n'est pas entré assez largement dans les voies de conservation, et l'on a beaucoup plus fait pour arracher à l'oubli la mémoire des édifices détruits et des institutions tombées.

C'est sous le ministère de M. Guizot que l'impulsion la plus active a été donnée aux études historiques; ses rapports, ses instructions, sont à la fois clairs, précis, pleins de science, et font envisager tout d'un coup l'étendue et l'importance des travaux pour lesquels il réclame des coopérateurs [2]. Ce ministre avait parfaitement apprécié les services rendus par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; mais il sentait, aussi, qu'il fallait une organisation de travail forte et régulière, qui embrassât tout le royaume, pour produire de bons résultats. C'était le seul moyen de déterminer nettement les limites dans lesquelles l'administration devrait se renfermer pour se conformer à l'esprit et à la lettre de la loi des finances de 1835, qui accordait, pour la première fois, un crédit de 120,000 fr., consacrés aux travaux historiques. « Puiser, dit le rapport au « Roi, à toutes les sources, dans les archives et les bibliothèques « de Paris et des départemens, dans les collections publiques « et particulières, recueillir, examiner et publier, s'il y a lieu, « tous les documens inédits, importans, et qui offrent un ca- « ractère historique, tels que manuscrits, chartes, diplômes, « chroniques, mémoires, correspondances, œuvre même de « philosophie, de littérature ou d'art, pourvu qu'elle révèle « quelque face ignorée des mœurs et de l'état social d'une épo- « que de notre histoire, tel doit être le but de ces travaux. » Déjà

[1] Moniteur du 28 octobre 1830. — Circulaire du 29 oct. 1830.

[2] Rapport au Roi, 27 nov. 1834.

les préfets avaient été consultés en 1833 [1] sur l'état des archives départementales; ils avaient fourni quelques renseignemens curieux [2]. Les académies de province, les sociétés savantes, avaient été, en 1834, appelées à concourir aux vues du gouvernement, et un comité avait été formé auprès du ministère de l'instruction publique pour surveiller et diriger, avec le ministre, tous les détails de cette vaste entreprise.

La recherche des documens historiques présentait d'assez grandes difficultés, car il existait peu d'archives classées méthodiquement, et dans lesquelles se trouvât un catalogue exact des pièces qu'elles renferment; on croyait, dans beaucoup de départemens, que toutes les archives avaient été perdues pendant les troubles de la révolution; il est certain, néanmoins, qu'on peut en retrouver une partie considérable dans les chefs-lieux de département et d'évêché; enfin, quelques titres se trouvaient entre les mains de particuliers qui avaient acquis des propriétés vendues par l'autorité publique. Il fallait exploiter tous ces documens épars ou sans ordre, et les coordonner dans un travail général. Le ministre choisit donc quatre-vingt-sept correspondans, avec lesquels il se proposait de se mettre en rapport. Il leur adressa [3] des instructions générales pouvant s'appliquer également à toutes les recherches et à tous les pays. D'un autre côté, il fit entreprendre d'importans travaux dans les bibliothèques et archives de Paris; il livra à une exploration régulière le département des manuscrits à la Bibliothèque royale, promit des recherches semblables aux archives du

[1] Circulaire du 22 novembre 1833.

[2] Circulaire du 20 juillet 1834.

[3] Le 18 juillet 1834.

[4] Circulaire du 23 décembre 1834.

royaume, dans celles des ministères, et appela à concourir à cette œuvre véritablement nationale, tous les hommes recommandables par leur mérite et leur savoir, leur fournissant à tous les moyens de le seconder, en leur ouvrant les dépôts publics, et en favorisant leurs études de tout son pouvoir.

CH. DE STABENRATH.

LETTRE

A M. RICHARD

SUR

MALFILATRE, GILBERT, MILLEVOYE ET A. CHENIER.

SUITE ET FIN.

Le reste des ouvrages de Malfilâtre se compose d'une demi-douzaine d'Odes, parmi lesquelles nous remarquerons la traduction du pseaume *Superflumina Babylonis*, qui ne manque pas de verve et d'entraînement; puis la belle Ode : *Le Soleil fixe au milieu des planètes*. La Harpe, non sans raison, la met au nombre des meilleures odes de la langue française. Cette pièce débute avec force et noblesse:

L'homme a dit: les cieux m'environnent.

Cette première strophe caractérise d'un seul trait le système de Ptolémée ; il n'y a rien à retrancher, rien à ajouter: il faudrait citer cette ode tout entière. Nous nous bornerons à faire remarquer la strophe où les noms des sept planètes ont

été enchâssés par le poète, avec une habileté rare. Une nomenclature en vers est une chose fort difficile; le poète a ici abordé franchement la difficulté et l'a enlevée du premier coup :

Ainsi se forment les orbites, etc.

Voici tout ce qu'il a laissé à la postérité; alors il se tut, et

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré,

En tête de la première édition du poème de Narcisse, publiée après la mort de son auteur, on lit ces mots : « Accablé toute sa vie par l'infortune, il aimait à ensévelir dans la retraite ses peines et ses chagrins; il craignait qu'ils ne fussent importuns à ceux qui en eussent été les témoins. » — Pourquoi donc les auteurs de cette notice, signée d'un nom respectable dans le clergé, qui semblent avoir si bien *connu sa belle ame supérieure à son génie, et les qualités admirables qu'il est rare de concilier avec les talens*, n'ont-ils pas soutenu de tous les moyens qui étaient en leur pouvoir cette belle existence si misérablement avortée? — Pourquoi ont-ils laissé mourir de faim un poète qui eût fait la gloire de ses bienfaiteurs, en même temps que la gloire de la France? — Ces traits légèrement esquissés n'ont pu faire connaître Malfilâtre; c'est dans ses œuvres qu'il faut étudier un écrivain. Tout commentaire aide au texte; mais il ne le remplacera jamais. Cependant nous allons continuer la tâche que nous nous sommes imposée, et vous entretenir de Gilbert.

Gilbert! c'est un nom qui trouve plus de retentissement que celui de Malfilâtre; l'auteur de Narcisse ne s'adresse qu'à un petit nombre de personnes; son œuvre ne peut éveiller d'autres sympathies que celles toujours acquises au talent; mais l'auteur de la satire du dix-huitième siècle soulève toutes les passions

du moment; il se dessine comme homme de parti, en même temps que comme homme de talent. Il s'attire des partisans et des ennemis, et meurt autant par la haine de ses adversaires que par l'abandon des siens. Erostrate sublime pour son époque, aujourd'hui que le temps a nivelé bien des opinions, a éteint bien des échos qui vibraient alors dans tous les cœurs; il est resté l'Horatius-Coclès d'une vertu quelquefois mal entendue, contre les envahissemens de l'esprit philosophique qui avait beaucoup de torts, mais pourtant ne manquait pas, non plus, de raison, et l'a prouvé par le triomphe d'une grande partie de ses opinions.

Lorsque Gilbert écrivit pour la première fois, il n'avait encore dans le cœur ni ces dégoûts, ni ce fiel que, depuis, en butte à l'injustice et à la prévention humaines, il fut contraint de répandre dans tous ses vers. Aussi s'adressa-t-il d'abord à l'antiquité. Virgile fut son modèle comme il avait été celui de Malfilâtre; il fit l'*Héroïde de Didon à Enée*, où une certaine quantité de vers fermes et énergiques, semés parmi beaucoup d'incorrections et de boursouflure, annonçaient déjà un talent qui, modéré par la maturité de l'âge, et guidé dans la voie du bon goût par des conseils éclairés, devait un jour devenir du génie. — *Le Criminel, Les Plaintes du malheureux*, ont encore une plus mâle vigueur que l'*Héroïde de Didon*. Mais *La Marquise de Gange* est un morceau qu'on ne peut lire sans frémir d'horreur. Tout le monde connaît les aventures tragiques de cette malheureuse famille qui rappela, par ses désastres, la famille d'Atrée, cet épouvantail de l'antiquité. On sait que Mademoiselle de Rostan, renommée par sa beauté, épousa le marquis de Gange : celui-ci avait deux frères, l'un abbé, l'autre militaire; tous deux en même temps ils devinrent épris de leur belle-sœur; tous deux ils échouèrent dans leurs tentatives réitérées pour la séduire; désunis par l'amour, ils

furent réunis par la haine. La malheureuse marquise de Gange fut leur victime. Les menaces les plus infâmes, le poison, le poignard, tout fut bon à leur vengeance. Les détails de ce meurtre sont horribles. Gilbert fait, de tout cela, une lettre qu'il suppose écrite par la marquise de Gange elle-même avant de mourir. Cette donnée assez invraisemblable une fois admise, l'entraînement du morceau, les beaux vers semés çà et là, font passer sur la faiblesse de certains passages. Nous passerons sans en parler sur diverses pièces plus faibles, telles que l'*Amant désespéré*, les *Inquiétudes de l'amour*, les *Vers à madame M., sur son accouchement; à Rosalie, etc.*, et sur quelques odes, pour arriver de suite aux œuvres capitales de Gilbert. Cependant, nous dirons un mot de la traduction, ou plutôt de l'imitation des 7e et 8e chants de la *Mort d'Abel* de Gessner. Il y a de grandes beautés dans ce lambeau de poème, qui peut à la rigueur former à lui seul une action complète. Notre poète a profité, en imitateur habile, des pensées de Gessner, et a trouvé encore le moyen d'être lui, même en traduisant quelques passages qui ne se retrouvent pas dans l'original; quelques mots heureusement ajoutés montrent que Gilbert était digne de comprendre Gessner, et même le vieil aveugle de Londres, le grand Milton.

Maintenant arrêtons-nous un instant à l'ode sur le *Jugement dernier*, bien que le *Poète malheureux* soit antérieur d'un an à cette pièce de vers.

Le *Jugement dernier* de Gilbert, est, à mon avis, une des plus belles odes de la langue française, sans en excepter celles de Jean-Baptiste. Quel début simple et magnifique tout à la fois! Ce plaidoyer entre le juste et le méchant, où chaque mot porte, où chaque vers est une pensée, me semble du plus bel effet. Tout-à-coup Dieu lui-même intervient dans la discussion; c'est la trompette du jugement der-

nier qui répond aux blasphêmes de l'impie. Les deux premières strophes, sauf peut-être quelques mots qu'il serait trop vétilleux de critiquer, sont de la plus haute poésie; les quatre dernières, sauf la fin de l'ode, sont plus pâles; il est vrai de dire que l'idée du bonheur éternel et ineffable est moins compréhensible pour l'homme que celle des souffrances et des châtimens : la peinture doit donc en être plus pâle; cela tient au sujet même, que l'infirmité de notre nature humaine ne peut atteindre. — Enfin, ces trois vers qui terminent l'ode:

L'Éternel a brisé son tonnerre inutile,
Et, d'ailes et de faux dépouillé désormais,
Sur les mondes détruits le Temps dort immobile;

sont du très petit nombre de vers de la langue française qui sont dans toutes les mémoires. Cependant, si j'ose critiquer tout en admirant, je ferai observer que ce Temps avec ses *ailes* et sa *faux*, est une image bien mythologique, et par conséquent bien païenne pour trouver place dans une ode essentiellement consacrée à des idées chrétiennes. Quoi qu'il en soit de cette légère observation, ces trois vers n'en sont pas moins capables de suffire à l'immortalité de leur auteur.

Le *Poète malheureux*, que nous avons déjà mentionné, est de beaucoup inférieur au *Jugement dernier*, et c'est un peu la faute du sujet, qui, tant de fois rebattu, ne pouvait fournir un grand nombre d'idées neuves; aussi les bons vers y sont-ils plus rares qu'ailleurs.

Maintenant, arrivons aux satires, dans lesquelles brille surtout le talent de Gilbert, et en particulier à la *Satire du* XVIIIe *siècle*, son chef-d'œuvre.

Chaque siècle a eu ses vices et ses ridicules; par conséquent chaque siècle a dû nécessairement avoir un genre différent de satire; elle a dû être, suivant les époques, fine, détournée,

adroite, douce, railleuse, âcre, mordante, envenimée. Cela dépendait des auteurs et des vices à critiquer, et encore du plus ou moins de liberté accordée à la verve de l'écrivain; mais elle a toujours dû être spirituelle, sans quoi elle n'eût pas porté coup, et il est nécessaire qu'elle blesse pour corriger. On a beau dire que certains de ceux qui avaient été blessés par les traits mordans d'Archiloque, s'étaient pendus de désespoir; que tel vers de Boileau avait achevé en même temps la vie physique et la vie littéraire de plus d'un malheureux écrivain; il n'y a jamais eu sur la terre de bien sans mal; et d'ailleurs, on a fait assez de diatribes contre la satire, pour que nous puissions nous passer une fois son éloge. Et, avant tout, disons, en un mot, que nous n'entendons pas par satirique celui qui blâme une chose justement parce qu'elle est l'objet du respect général; le vrai satirique est celui qui, toujours guidé par la vertu et le désir de corriger les erreurs et les vices, nous dégoûte des choses mauvaises au fond, quoique séduisantes par la forme, en versant sur elles le ridicule ou le mépris; c'est encore celui qui replonge le vice dans le bourbier d'où il n'eût jamais dû sortir, et ne noircit à dessein ses tableaux que pour nous donner horreur de ce qui est mal, afin que, faisant en nous-mêmes la comparaison entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste, nous suivions, sans jamais nous en écarter, le sentier de la justice.

On pourrait distinguer trois sortes de satires : 1° la satire de mœurs; 2° la satire littéraire; 3° la satire politique.

La satire de mœurs dut naturellement venir la première; les mœurs étaient nécessairement corrompues chez l'homme quand il commença à sortir de l'état sauvage; la civilisation contribua peut-être à les corrompre plus encore; le ridicule fut la première arme du faible contre le fort. La loi qui prévoit et punit les crimes n'est-elle pas elle-même la plus amère satire de mœurs que l'homme ait faite contre l'homme?

A l'état primitif, l'homme devait déjà avoir une littérature, puisqu'on en retrouve chez les sauvages de l'Amérique; mais, cette poésie n'étant que l'inspiration de la nature, ne pouvait être critiquée; ce fut seulement lorsque l'art devint une affaire de convention, lorsque les inspirations furent factices, que la littérature tomba dans le domaine de la satire.

La satire politique vient la dernière; on la dit d'invention moderne. Cependant, si je ne me trompe, le *Turbot* de Juvénal, et tels autres passages de ses écrits, sont de la satire politique toute pure. En tout cas, ce genre de poésie est et ne peut être que le fruit d'une civilisation *avancée*, je devrais dire *décrépite*.

La satire de Gilbert n'est jamais politique; mais elle est à la fois satire de mœurs et satire littéraire, et, dès le début de sa fameuse satire du XVIIIe siècle, il caractérise admirablement en un seul vers tout ce qui doit être l'objet de sa verve, le but de ses traits :

Et la chute des arts suit la perte des mœurs.

La satire du XVIIIe siècle est le chef-d'œuvre de Gilbert; il faudrait, pour ne pas être injuste en choisissant une citation dans un endroit plutôt que dans un autre, la citer tout entière. Le plan de cet ouvrage est simple et vaste; l'auteur peint d'abord, par des tableaux tantôt gais et piquans, tantôt sombres et mordans, la dépravation morale de l'époque où il vivait. Il passe ensuite à la *chute des arts*, saisit, avec un tact admirable, une finesse de goût prodigieux, tout le côté faible de la littérature d'alors; ses portraits, quoique parfois exagérés, sont tracés de main de maître. Nous n'entrerons pas dans de plus longs éloges sur cette satire; tout a été dit sur elle, et le nombre de ses vers, qui sont passés en proverbe, attestent mieux son excellence que ne le pourraient faire tous nos éloges.

La dernière satire de notre poète fut son apologie; c'est

dans cette satire que se trouvent les fameux vers sur D'Alembert et sur La Harpe, qui sont dans la mémoire de tout le monde.

Après cet ouvrage, la santé de Gilbert commença à s'altérer; sa raison en souffrit, et une chute de cheval qu'il fit, ne contribua pas peu à hâter sa mort; mais il ne faut pas croire, avec La Harpe, *que l'habitude du vin n'avait pas dû contribuer à raffermir sa raison;* c'est une calomnie née du ressentiment que l'auteur du Cours de Littérature conserva toujours contre le malheureux Gilbert, depuis ce portrait si bien frappé qui l'avait exposé au pilori du ridicule, en présence de toute la république des lettres. Non, sans doute, ce n'était pas un homme ivre qui faisait, en vers si beaux et si harmonieux, un adieu à la vie que tout le monde a retenu; ce n'était pas un homme haineux qui, huit jours avant de mourir, disait:

Ah! puissent voir long-temps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux;
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux!

Prosper Blanchemain.

—

BIBLIOGRAPHIE.

EU ET LE TRÉPORT; Guide du voyageur dans ces deux Villes; par D. Lebeuf. — Rouen, Nicétas Periaux, éditeur; un vol. in-18, avec 6 lithographies; prix : 2 f. 50.

ESQUISSES HISTORIQUES SUR FÉCAMP; par César Marette. — Rouen, E. Legrand, libraire; un vol. in-18, avec une lithographie; prix : 2 f.

Pour peu que l'on soit optimiste, il faut avouer que notre siècle offre parfois quelques motifs heureux d'approbation. Pour nous, du moins, nous sommes tenté de mêler notre voix à toutes ces voix louangeuses qui le saluent du titre de siècle d'intelligence et de progrès, lorsque nous voyons de toutes parts la science se faire si accessible et si humble, et, comme une bonne nourrice, alimenter jusqu'aux plus petits. C'est pourquoi nous éprouvons véritablement une jouissance toute sympathique à présenter au public ces gracieux et modestes volumes qui n'ont point d'autre prétention que de résumer d'une manière succincte et facile de longs et sérieux ouvrages dont l'érudition, bien qu'utile et intéressante

sans doute, est pourtant trop complexe, trop diffuse pour n'être pas un peu indigeste et incommode. L'économie et le confortable demandent à s'introduire partout, même dans le domaine de l'intelligence. Toutes les classes de la société y trouvent leur compte. Les prolétaires, d'abord, qui ont besoin, ainsi qu'ils font pour leur pain quotidien, de dévorer la science à la dérobée; les curieux opulents, qui acquerraient volontiers une instruction prompte et facile à retenir, de même qu'ils se font faire un habit luxueux par ambition de riche ou par orgueil de parvenu; enfin, les oisifs de l'aristocratie, dont la paresse vaniteuse et spirituelle s'accommode facilement de la science, qu'on peut, comme la fortune, attendre en sommeillant, et qui ne coûte guère d'autre peine à conquérir qu'un accueil hospitalier, un sourire engageant au réveil. Toutefois, pour exciter l'intérêt des lecteurs, ce n'est point assez encore que de rendre une œuvre si abordable à leur insouciance, il faut aussi savoir en faire un adroit à-propos à la satisfaction de leur caprice. Or, c'est là surtout le mérite particulier de ces petits ouvrages qui s'intitulent: *Guides des Voyageurs*. On a déjà signalé plusieurs fois cette curiosité à la fois inquiète et minutieuse des touristes; chacun sait comme elle descend aux plus humbles admirations; puis encore, lorsqu'elle craint de laisser échapper quelques-uns des objets de sa convoitise, elle s'irrite, s'exalte et se crée des fantômes imaginaires qui troublent les perceptions du regard, et importunent le libre arbitre de l'esprit.

Pour échapper à de semblables tribulations, il faut compulser tous les renseignemens nécessaires à la connaissance d'un lieu, d'une ville, ainsi que vient de le faire M. Désiré Lebeuf pour Eu et le Tréport. D'abord c'est l'historique de la ville d'Eu, que l'auteur nous trace d'une manière soutenue et pleine d'intérêt; viennent ensuite les descriptions architecturales des monumens que le moyen-âge et les temps modernes ont semés dans cette contrée circonscrite, puis tous les détails d'une topographie exacte et patiente. Ainsi, M. Lebeuf ne manque pas d'indiquer au lecteur chacun de ces beaux portraits historiques qui font du château d'Eu un véritable Versailles normand. Puis aussi, par une concession bien entendue aux goûts utilitaires de l'époque, il conduit son lecteur aux fabriques que le prince a établies près de sa royale demeure, et fait remarquer jusqu'au hardi mécanisme de la scierie, jusqu'à la manipulation des biscuits de mer, précieuses industries d'importation nouvelle desti-

nées à vivifier ce pays depuis long-temps deshérité de son commerce ancien. Dans sa promenade au milieu des jardins, l'auteur note, en passant, chaque souvenir : la hêtrière des Guises, les ormes de Mademoiselle de Montpensier, et cette fontaine des Trois-Sœurs, dont le nom rappelle une touchante et tragique catastrophe.

En un mot, dans ce petit ouvrage, imprimé d'ailleurs avec beaucoup de soin, et qui renferme six jolies planches litographiées dues au crayon aussi spirituel qu'exact de M. de Jolimont, on a deviné et satisfait, en même temps, toutes les exigences de la curiosité des touristes.

Quant aux *Esquisses historiques* de M. César Marette, on voit tout d'abord qu'elles sont écrites consciencieusement. Cependant, nous ferons un reproche à l'auteur de se tenir trop en dehors des citations qu'il prodigue. Par exemple, n'est-ce pas désintéresser le lecteur d'une question historique que de lui présenter les pièces du débat en déclarant à l'avance qu'on se refuse à conclure? Il était si facile, d'ailleurs, de se créer une opinion, qu'il faut bien croire que l'auteur n'a péché là que par excès de modestie ou par excès de scrupule. Toutefois, l'intention de notre critique n'est pas de déprécier en rien le véritable mérite du livre de M. César Marette, qui est de rassembler des documens précieux et intéressans sur l'histoire civile et maritime de Fécamp, trop négligée jusqu'alors pour l'histoire particulière de l'abbaye de cette ville.

A. B.

Le gérant, Ch. Richard.

IL NE FAUT PAS JOUER
AVEC LE FEU.

PROVERBE

EN UN ACTE, EN VERS,

Représenté pour la première fois sur le Théâtre des Arts de Rouen,

Le 15 Octobre 1839.

PERSONNAGES.

Le comte GUSTAVE DE MAULÉON.....	MM. BORSSAT.
VICTOR, son ami.....	DELAFOSSE.
DELPHINE, sa femme.....	Mme JOLY.

A Paris, chez le Comte, en 1839.

Un petit salon très élégamment meublé; portes latérales; au fond, une porte ouvrant sur un corridor... Au milieu du corridor, une fenêtre.

SCENE I.

GUSTAVE, DELPHINE.

Au lever de la toile, Gustave est étendu nonchalamment sur un canapé, un livre à la main. Delphine est assise, le coude droit appuyé sur une table de travail.... Elle tient de la main gauche une broderie, qu'elle laisse pendre sur ses genoux.

GUSTAVE, *lisant.*

« Est-ce à moi, ma déesse,
« Que s'adresse
« Ce regard gracieux?
« Est-ce à moi, jeune fille
« Si gentille,

« Que tu fais les doux yeux?
« Si je pouvais te plaire
« Sur la terre,
« Ange tombé des cieux,
« Alors jamais d'alarmes
« Ni de larmes,
« Rien que des jours joyeux! »

(Une pause.)

C'est galamment tourné . . . qu'en penses-tu, Delphine?
Elle ne répond pas! . . . Qu'est-ce qui la chagrine?
D'où vient donc que son front est triste, soucieux,
Et qu'ainsi vers la terre elle baisse les yeux!
Delphine!

(Delphine ne changeant même pas de position, Gustave se lève et se penche sur le dos de son fauteuil.)

Delphine!

DELPHINE.

Ah!

GUSTAVE.

Qu'as-tu, ma bonne amie?

DELPHINE.

Je n'ai rien.

GUSTAVE.

Pourquoi donc ta physionomie
Est-elle triste?

DELPHINE.

Triste?

GUSTAVE.

Oui, triste : allons, dis-moi
Ce qui t'afflige, dis?

DELPHINE.

Mais je n'ai rien.

GUSTAVE.

Pourquoi
— Sais-tu que c'est très mal — me cacher quelque chose?

DELPHINE.

On est triste parfois sans en savoir la cause.
Mon Dieu, Gustave, il est des momens comme ça :
N'as-tu pas remarqué? l'on ne sait ce qu'on a,
Le cœur est à l'ennui, l'ame est mal disposée.

GUSTAVE.

Nous allons, si tu veux, faire un tour au Musée.
Cela te distraira peut-être un peu.

DELPHINE.

Merci.
Je ne sortirai pas.

GUSTAVE.

Comment!

DELPHINE.

Je reste ici.

GUSTAVE.

Pourquoi!

DELPHINE.

Pourquoi, pourquoi! — L'odeur de la peinture
Me ferait mal.

GUSTAVE.

Vilaine, en êtes-vous bien sûre?

DELPHINE.

Oui.

GUSTAVE.

N'as-tu pas toi-même à Madame Darlon
Donné pour aujourd'hui rendez-vous au salon?

DELPHINE.

On ne se gêne pas avec une cousine.
Fanny m'excusera.

GUSTAVE.

Rappelle-toi, Delphine,
Que nous dînons chez elle aujourd'hui... j'ai promis.

DELPHINE.

Le dîner à demain peut bien être remis.

GUSTAVE.

Mais nous devons aller tous, en sortant de table,
Entendre Mario chanter Robert-le-Diable,
Tu sais?

DELPHINE.

Je n'irai pas ce soir à l'opéra.

GUSTAVE.

C'est pourtant convenu.

DELPHINE.

Tant pis!
(Cherchant à détourner la conversation.)
Que tiens-tu là?

GUSTAVE.

L'ouvrage de Victor.

DELPHINE.

Oh! c'est un bel ouvrage,
N'est-ce pas? il me plaît chaque jour davantage.
Plus je le lis et plus j'y trouve de beautés.
Point de ces lieux communs, de ces futilités,
Dont, à l'heure qu'il est, nos grands teneurs de plume
Abusent sans façon pour grossir un volume.
Il en est qui pourraient faire un livre excellent,
Mais, insensés qu'ils sont, ils gâchent leur talent,

Et n'arrivent, malgré leur verve intarissable,
Qu'à semer sur le flot et bâtir sur le sable.
Morts aujourd'hui, demain oubliés . . . Mais Victor!
J'en suis sûre, après lui ses vers vivront encor.
Les propos contre lui me font beaucoup de peine :
Pourquoi frapper l'artiste à l'essor de sa veine!
Mettons à le railler au moins quelque retard ;
Ne brisons pas la fleur, le fruit viendra plus tard.
Victor doit parvenir ; puisse-t-il en sa vie
N'être pas méconnu!

GUSTAVE.

Sais-tu, ma bonne amie,
Que tu portes beaucoup d'intérêt à Victor?

DELPHINE.

Mais c'est bien naturel, ce me semble; ai-je tort?

GUSTAVE.

Non, c'est un bon jeune homme.

DELPHINE.

Et d'un beau caractère.
Oui, de son amitié je sens que je suis fière.
Au but qu'il se propose il marche avec vigueur.
Quelle ame noble et pure, et surtout, quel bon cœur!
Que celle qu'il aimait le trompe, le trahisse,
Loin que son vers vengeur la frappe et la flétrisse,
Sans haine ni colère il lui fait ses adieux :
Il la plaint seulement, car il l'aimait bien mieux.
« Puissiez-vous, lui dit-il, puissiez-vous, mon amie,
« Au milieu du bonheur voir couler votre vie,
« Et puissiez-vous surtout ne pas, un jour, par lui,
« Souffrir ce que par vous j'ai souffert aujourd'hui!»
(Une pause.)
Bon jeune homme!

GUSTAVE.

Mon Dieu, pourquoi ce trouble extrême!
Comme tu t'émeus, toi!

DELPHINE.

C'est notre ami, je l'aime.

GUSTAVE.

Je fais, ainsi que toi, des vœux pour son bonheur.

DELPHINE.

Il le mérite bien.

GUSTAVE.

Sans doute... mais, d'honneur,
Tu pousses un peu loin l'amitié, la tendresse ;
Tu n'en ferais pas plus en étant sa maîtresse.

DELPHINE.

C'est bien spirituel !

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENS, VICTOR.

VICTOR.

Bonjour, mes chers amis.
Du bal de cette nuit êtes-vous bien remis ?

GUSTAVE.

Tiens ! nous parlions de toi, n'est-il pas vrai, ma femme?
(*A Delphine, qui sort.*)
Tu t'en vas.

VICTOR.

S'en aller quand j'arrive... Ah ! madame,
C'est mal...

DELPHINE.

Pardon, il faut que je sorte, il le faut ;
A revoir...

VICTOR.

Tâchez donc de revenir bientôt.

(Delphine sort.)

SCÈNE III.

GUSTAVE, VICTOR.

VICTOR, *donnant une poignée de main à Gustave.*

Bonjour, toi.

GUSTAVE.

Mais viens donc, que je te remercie
De ton joli présent.

VICTOR.

Hélas ! ma poésie
Est peu de chose.

GUSTAVE.

Peu de chose ! c'est charmant ;
Et je t'en fais ici mon bien franc compliment.

VICTOR.

Oui, compliment d'ami.

GUSTAVE.

Mais du tout, sur mon ame,
Tiens, tu n'as sur tes vers qu'à consulter ma femme.

VICTOR.

Delphine en est contente ?

GUSTAVE.

Oh ! plus encor que moi :
En vérité, mon cher, elle est folle de toi.
Je ne puis concevoir qu'un volume semblable
Ait fait si peu de bruit.

VICTOR.

Mon Dieu, c'est concevable.
Nous sommes dans un siècle où la société
S'agite et fait peau neuve avec la liberté,

Moment de cataclysme où toute vieille chose,
Comme un arbre pourri, tombe et se décompose.
Lorsque la politique absorbe l'univers,
Quel bruit veux-tu que fasse un volume de vers ?

GUSTAVE.

Il en est, cependant, qui n'ont pas ton mérite,
Qui n'ont pas fait tes vers, et dont le nom se cite.
Font-ils paraître un livre, aussitôt on le voit
Loué, prôné partout, si médiocre qu'il soit !
Tout Paris parle d'eux.

VICTOR.

Gloires d'une semaine,
Qu'un souffle nous apporte et qu'un souffle remmène.

GUSTAVE.

N'importe ! ils sont posés : mon ami, sache bien
Que sans intrigue, ici, l'on ne parvient à rien.
Que diable ! on rend visite aux faiseurs de gazettes.
On leur porte son livre...

VICTOR.

On leur fait des courbettes...
N'est-ce pas ?

GUSTAVE.

Le grand mal !

VICTOR.

C'est indigne, cela.

GUSTAVE.

Tu resteras obscur avec cette humeur là.

VICTOR.

Eh ! mon Dieu, que l'on fasse un beau drame, un beau livre,
Aucun n'a le pouvoir de l'empêcher de vivre,
Et, s'il est détestable, ils auront beau crier
Que c'est du Delavigne ou de l'André Chénier,

Personne n'y mordra : j'ai, je te le confesse,
Meilleure opinion des hommes de la presse.
Sans doute, il en existe, il faut bien l'avouer,
Dont la plume est encline à se prostituer;
Oh ! ceux-là, je les hais, et, quelque jour, peut-être,
En les stigmatisant je les ferai connaître.
Mais je t'en puis citer, et c'est la bonne part
Qui comprennent fort bien la sainteté de l'art,
Dont la plume n'est pas de celles qu'on achète.
Ainsi donc, nul besoin de faire une courbette,
Car l'auteur, auprès d'eux, qu'il soit ou non connu,
Lorsqu'il a du talent est toujours bien venu.
Non, je ne conçois pas qu'un artiste déroge
Jusqu'à faire le plat pour gueuser un éloge.
Au milieu de la foule il faut qu'il marche droit
Comme marche un pontife, et, poète, l'on doit
— Dût ici la roideur passer pour une faute ! —
Lorsqu'on a le cœur grand porter la tête haute.
Les temps sont bien changés, je le sais : autrefois,
On ne s'abaissait pas à marchander des voix,
On ne s'abaissait pas, dans un théâtre illustre,
A placer des goujats, des cuistres, sous le lustre,
Pour les faire applaudir des poumons et des poings.
Non, Molière, Racine, et Corneille encor moins,
Pour se faire admirer, ne faisaient point de ligue.
Les bravos du parterre, ils les avaient sans brigue,
Et leurs vers inspirés, pour remuer les cœurs,
N'avaient aucun besoin de l'appui des claqueurs.
Si nous ne pouvons plus égaler leur mérite,
Ah ! soyons leurs égaux, du moins, par la conduite ;
Suivons le droit sentier que leurs pas ont tracé ;
— La gloire ne peut être où l'intrigue a passé.

GUSTAVE.

J'aime ton caractère, il est digne d'estime,
Puisses-tu, cher Victor, n'en pas être victime !
Mais à ta place...

VICTOR.

Quoi !

GUSTAVE.

L'usage...

VICTOR.

Il est pervers :
Je ne veux pour appui d'autre appui que mes vers.

GUSTAVE.

Ces claqueurs, contre qui ta haine est si profonde,
Tout le monde s'en sert, — fais comme tout le monde ;
Si d'avance ton or ne les achète pas,
Ils viendront te siffler, et tu succomberas.

VICTOR.

Eh ! bien, soit : c'est encor quelque chose, Gustave,
Qu'un artiste qui tombe, alors qu'il tombe en brave.
— Mais je ne sais pourquoi je te dis tout ceci
A toi, joyeux vivant, sans peine et sans souci.

GUSTAVE.

Il se mêle souvent des chagrins à ma joie.
Tous mes jours ne sont pas filés d'or et de soie.
Hélas ! non.

VICTOR.

Je te trouve à plaindre, en vérité.
Le sort te fut cruel et t'a fort mal traité ;
Comment donc ! je te plains : cent mille francs de rente,
Un beau nom, et de plus une femme charmante,
Car ta femme est charmante.

GUSTAVE.

Et c'est précisément
Ma femme, mon ami, mon pauvre ami.

VICTOR.

Comment !
Est-ce que sa santé se serait affaiblie ?
Jamais je ne la vis plus fraîche et plus jolie.

GUSTAVE.

Ce n'est pas sa santé.

VICTOR.

Pas sa santé, dis-tu :
Tu ne peux pourtant pas soupçonner sa vertu ?

GUSTAVE.

Qui, moi, la soupçonner ! allons donc, par exemple...
(Delphine entr'ouvre la porte : elle écoute sans être aperçue).

SCÈNE IV.

GUSTAVE, VICTOR, DELPHINE cachée.

VICTOR, *à Gustave.*

Qui peut alors.... ?

GUSTAVE.

Depuis un mois, je la contemple,
Je l'observe, Victor.

VICTOR.

Quel air conspirateur !
Qu'avez-vous remarqué, Monsieur l'observateur ?
Qu'elle a le profil grec, et que jamais prunelle,
Sous de plus beaux sourcils, ne resplendit plus belle ;
Que sa taille est divine... Eh ! mon cher, je te croi.

GUSTAVE.

Non.

VICTOR.

Comment ! tu n'as pas remarqué cela, toi...
Voici bien les maris : mais voyez-vous, l'infâme,
Qui ne remarque pas la beauté de sa femme !

DELPHINE, *à part.*

Victor a bien raison, — c'est infâme, cela.

VICTOR.

Sais-tu que c'est affreux ?

GUSTAVE.

De grâce, laisse là
Ce ton railleur, Victor : tu ne veux pas sans doute
Me faire de la peine.

VICTOR.

Eh ! bien, parle, j'écoute.

DELPHINE, *à part.*

Que va-t-il donc lui dire ? — écoutons bien aussi.

GUSTAVE.

Oui, Delphine, mon cher, me cause du souci.
Je la surprends souvent, les yeux fixés à terre,
Sombre...

VICTOR.

Elle réflechit.

GUSTAVE.

Ah ! tiens, son caractère
N'est plus du tout le même... Elle était autrefois
Si gaie et si joyeuse ! Aujourd'hui, je la vois
Triste, mélancolique.

VICTOR.

Et cela t'inquiète !
Tu te mets pour un rien des chimères en tête.
Sache donc, mon ami, qu'hiver comme printemps,
Il est des jours de pluie ainsi que de beau temps :
L'amour du même feu ne brûle pas sans cesse ;
Après six mois d'hymen la lune de miel cesse ;
Et je ne conçois pas que, pour un tel motif,
Tu te troubles l'esprit et deviennes pensif.

GUSTAVE.

Tu parles de cela, Victor, bien à ton aise :
Mais je te dirai, moi, que son état me pèse ;
Car Delphine est ma vie, à moi, c'est mon bonheur.
Sa tristesse, vois-tu, me rend triste le cœur.
Le plus doux de mes vœux est de la voir heureuse.

DELPHINE, *à part.*

Bon Gustave !

GUSTAVE.

D'où vient qu'elle est ainsi rêveuse ?
Mais, mon Dieu, je souscris à ses moindres désirs :
Tout ce qui peut flatter ses goûts et ses plaisirs,
Elle l'a sur-le-champ : équipages, parures,
Porcelaines, tableaux, aquarelles, gravures,
Je ne refuse rien : veut-elle aller au bal,
Se promener à pied, en voiture, à cheval,
Je ne la quitte pas ; à mon poste fidèle,
En galant cavalier, je suis toujours près d'elle,
Car je l'aime, je l'aime... Oh ! je l'aime ardemment.

VICTOR.

Le mal, peut-être, est là.

GUSTAVE.

Comment !

VICTOR.

Certainement.
Que diable, c'est un tort de trop aimer sa femme.

GUSTAVE.

Tu plaisantes encor, je le vois.

VICTOR.

Sur mon ame,
Je ne plaisante pas ; non : écoute à ton tour ;
Ainsi qu'en politique il existe, en amour,

Un milieu qu'il faut suivre, et parfois on s'expose
A failli, en poussant trop avant une chose.
Faut de l'amour sans doute, oui, mais pas trop n'en faut :
En tout, même en amour, l'excès est un défaut.

DELPHINE, *à part.*

Oh ! quelle indignité ! la vilaine maxime !
Fi !

GUSTAVE.

Tu pourrais blâmer et m'imputer à crime
Mon amour pour ma femme...

VICTOR.

Eh ! bien, oui, pourquoi pas?
(Gustave veut l'interrompre.)
Mon Dieu, laisse-moi dire ; après, tu répondras.
J'ai beaucoup, quoique jeune, étudié les femmes :
C'est un rude alphabet à lire que leurs ames ;
Mais, grâce à mon étude, ami, je crois vraiment
Que je puis aujourd'hui l'épeler couramment.
Une épouse, vois-tu, n'est pas une maîtresse :
Sois-en persuadé, c'est une maladresse
De la singer en tout : si l'on rit, pleure un peu,
Et si l'on pleure, ris : du contraste, morbleu !
Le rire avec les pleurs à merveille s'ajuste ;
Les extrêmes, mon cher, se touchent : est-ce juste ?
Comprends-tu maintenant ?

GUSTAVE.

Mais quel rapport cela
Peut-il avoir avec ma femme ?

VICTOR.

M'y voilà.
Tes soins trop empressés gâtent son caractère,
Et tu lui déplais presque en trop voulant lui plaire.
Une femme aime assez qu'on lui fasse la cour,
Qu'on chatouille son ame avec des mots d'amour ;
Mais d'un époux, vois-tu, cela fatigue, ennuie.
Rien n'est plus ennuyeux que la monotonie.

Il faut que, maintenant, je te le dis, crois-moi,
Ce rôle soit joué par un autre que toi.

GUSTAVE.

Un autre !

VICTOR.

Pour bannir l'ennui de sa jeune ame,
Sais-tu, mon cher ami, ce qu'il faut à ta femme ?

GUSTAVE.

Que lui faut-il ? j'écoute...

VICTOR.

Il lui faut un amant.

GUSTAVE.

Merci, tu n'y vas pas de main morte... comment !
Un amant !

VICTOR.

Oui, vrai Dieu, — mais un amant pour rire.

GUSTAVE.

Voudrais-tu m'expliquer ce que tu viens de dire !

VICTOR.

Volontiers.

DELPHINE, *à part.*

Écoutons.

GUSTAVE.

Pour rire, — est singulier :
Parle !

VICTOR.

L'amant pour rire est un beau cavalier ;
C'est un ami de cœur avec lequel on cause
De Rachel, de Duprez, d'Elssler, et d'autre chose ;

Qui vous donne la main pour monter à cheval,
Et le soir vous envoie un bouquet pour le bal.
Avec lui, pas moyen qu'une femme s'ennuie !
La gaîté sur le front, elle passe sa vie....
Soigné dans sa toilette, aimable, intelligent,
Faisant tout ce qu'il faut pour plaire, et n'exigeant,
Pour prix de tous ses soins, qu'un regard, un sourire,
Voilà, mon cher ami, voilà l'amant pour rire.

GUSTAVE.

C'est ça.

VICTOR.

Crois-moi, Gustave, il est fort opportun,
Fort urgent, que sous peu ton épouse en ait un.

DELPHINE, *à part.*

Voyez-vous !

GUSTAVE.

A tes lois je ne saurais souscrire.

DELPHINE, *à part.*

C'est bien.

VICTOR.

Pourquoi !

GUSTAVE.

Pourquoi ! — si cet amant pour rire
— C'est que cela, mon cher, s'est vu très fréquemment —
Allait se transformer en véritable amant,
Diable ! la chose alors serait loin d'être drôle.

VICTOR.

Ne crains donc rien ; c'est moi qui remplirai ce rôle :
Tu pourras surveiller le moindre de mes pas,
Je n'irai pas plus loin que tu ne le voudras.

Je veux rendre ta femme aimable, sans caprices.
Tu t'en trouveras bien ; accepte mes services.

GUSTAVE.

Tu me promets de n'être amoureux qu'à demi...
De ne pas...

VICTOR.

Allons donc ! la femme d'un ami !

GUSTAVE.

Il est de faux amis...

VICTOR.

Gustave !...

GUSTAVE.

Je t'excepte ;
Et, pour te le prouver, ta main, Victor ; — j'accepte.

DELPHINE, *à part.*

Il accepte : c'est mal, très mal...

VICTOR.

Tout ira bien.

DELPHINE, *à part.*

Oh ! je me vengerai... Comment ! je n'en sais rien ;
Mais je me vengerai.

(Elle sort.)

VICTOR.

Tiens, je veux que Delphine
Ait perdu dès demain cet air qui te chagrine,
Et qu'un regard charmant brille en son bel œil noir,
Ainsi qu'en un ciel pur une étoile, le soir.
De ton côté, Gustave, il faut me laisser faire ;
Je vais, près de ta femme, et cela pour te plaire,
D'un véritable amant prendre l'air et le ton.
Ne vas pas t'aviser d'être jaloux ?

GUSTAVE.

Non, non...

VICTOR.

Si je lui parle amour, si parfois je soupire
En lui serrant la main, tu sais que c'est pour rire.

GUSTAVE.

Je fermerai les yeux ; c'est convenu.
(Delphine fredonne dans la coulisse.)

VICTOR.

Voici
Ta femme : allons, il faut me laisser seul ici.

GUSTAVE.

Comment, te laisser seul, seul à seul avec elle !

VICTOR.

As-tu déjà peur ?

GUSTAVE, *allant à la fenêtre.*

John, — que l'on selle Isabelle.
Attendez, — j'aime mieux sortir en tilbury.
Attelez Buridan ou bien le Favori.

VICTOR.

A merveille !

SCÈNE V.

GUSTAVE, DELPHINE, VICTOR.

DELPHINE, *à Gustave.*

Tu sors ?

GUSTAVE.

Il le faut bien, Delphine :
Je m'en vais de ce pas avertir ta cousine
Qu'elle ne compte pas sur toi pour l'opéra.

DELPHINE.

Tu vas me laisser seule.

GUSTAVE.

Eh ! Victor te tiendra
Compagnie.

DELPHINE.

Ah ! Victor (*à part*) ! J'y suis... le tête à tête.

GUSTAVE.

Je vous laisse.

DELPHINE, *à part.*

Vraiment, mon cher mari s'y prête
De la meilleure grâce... Il est fort complaisant.

GUSTAVE, *bas à Victor.*

Allons, Victor, allons, — à ton rôle à présent.
(Il sort.)

SCÈNE VI.

DELPHINE, VICTOR.

VICTOR, *à part.*

A mon rôle, dit-il ! Comment vais-je m'y prendre ?
Ma foi, si je le sais, je veux bien m'aller pendre.

DELPHINE.

Vous restez avec moi ! — c'est fort gentil à vous
De vouloir bien ici remplacer mon époux.

VICTOR.

Mais je suis trop heureux que, pendant son absence,
Vous ayez la bonté de souffrir ma présence.

DELPHINE.

Ah ! souffrir...

VICTOR.

Un poète est souvent ennuyeux.

DELPHINE.

Oh ! jamais vous, Victor.

VICTOR.

Dieu jeta dans vos yeux
Un céleste regard qui révèle votre ame.
Je rends grâces au sort qui me permet, Madame,
De pouvoir, sans témoins, vous parler aujourd'hui.
En ces doux entretiens, jamais le moindre ennui !

DELPHINE.

Vous tombez mal, Victor ; je ne suis pas très gaie.

VICTOR.

Le bal de cette nuit vous aura fatiguée.

DELPHINE.

Le bal !... vous croyez ?... Non.

VICTOR.

Vous avez tant dansé...

DELPHINE.

Dix quadrilles au plus...

VICTOR.

Mais vous avez valsé
Quatre valses au moins.

DELPHINE.

Quatre, pas davantage.
Voici tous mes valseurs : le marquis de Bernage,
Un... Charles de Lussan.

VICTOR.

Deux... le vicomte Hector.

DELPHINE.

Bernage, de Lussan, Hector, trois; et Victor,
Quatre : cela fait bien mon compte, et je n'oublie
Personne.

VICTOR.

Cette nuit, que vous étiez jolie,
Madame !

DELPHINE.

On me l'a dit, oui, mais je n'en crois rien,
Rien du tout, je vous jure.

VICTOR.

Oh ! vous le savez bien ;
Allons, entre nous, là, convenez en, Delphine.

DELPHINE.

Dame, un peu.

VICTOR.

Pourquoi donc, avec votre cousine,
Refusez-vous d'aller ce soir à l'opéra !
Robert et Mario ! le beau monde y sera.

DELPHINE.

Je suis triste, et chez moi dois rester.

VICTOR.

Au contraire,
Lorsqu'on est triste, il faut chercher à se distraire.
D'ailleurs, pourquoi toujours être rêveuse ainsi.

DELPHINE.

Mais ce n'est pas ma faute, en conscience...

VICTOR.

Si!
C'est un peu votre faute, et cette faute est grave,
Delphine, car enfin vous affligez Gustave,
Le meilleur des maris. Oui : tout à l'heure encor
Il me contait, à moi, ses chagrins.

DELPHINE.

Quoi? Victor.

VICTOR.

Allons, Delphine, allons, plus de mélancolie!
Lorsque vous souriez, vous êtes si jolie!
Il faut sortir... Tenez, c'est aujourd'hui le jour
Des courses...

DELPHINE.

Tiens! c'est vrai.

VICTOR.

Le début d'Alibour.

DELPHINE.

Quel est cet Alibour?

VICTOR.

Un beau cheval de France,
Alezan : — on en dit le plus grand bien d'avance.
Venez au Champ-de-Mars.

DELPHINE.

Je veux bien, mais comment!
Mon mari va sortir, — c'est malheureux, vraiment.

VICTOR.

Et ne suis-je pas là, moi, pour vous y conduire?

DELPHINE.

Vous, Victor!

VICTOR.

Vous n'avez qu'un seul mot à me dire.
Disposez de mon bras tout comme il vous plaira.

DELPHINE.

Si je sors avec vous, Gustave m'en voudra :
Car je devais sortir avec lui tout-à-l'heure
Pour aller au salon.

VICTOR.

Qu'importe !

DELPHINE.

Je demeure,
Il le faut.

VICTOR.

Vous voulez plaisanter.

DELPHINE.

Non, vraiment.

VICTOR.

Non !

DELPHINE.

Je vous parle ici très sérieusement.

VICTOR.

Quand le ciel nous promet une belle journée,
Rester à s'ennuyer tout une matinée.

DELPHINE, *à part.*

Quelle idée !

VICTOR.

Ainsi donc...

DELPHINE, *à part.*

Cela serait charmant.

VICTOR.

Vous venez, n'est-ce pas ? — Aucun empêchement....

DELPHINE.

Je veux bien, mais je mets à votre complaisance
Une condition.

VICTOR.

Je m'y soumets d'avance,
Vous n'avez qu'à parler... tout ce qui vous plaira.

DELPHINE.

Vous m'accompagnerez ce soir à l'Opéra,
Et viendrez dans ma loge.

VICTOR.

Avec plaisir, Madame.

DELPHINE.

Il faut que je m'habille, et de vous je réclame...

VICTOR.

Je reviens dans une heure.

DELPHINE.

Oui.

SCÈNE VII.

DELPHINE, GUSTAVE, VICTOR.

GUSTAVE, *à Victor.*

Tu pars !

VICTOR.

Au revoir.

GUSTAVE, *bas à Victor.*

Comment cela va-t-il ?

VICTOR, *bas à Gustave.*

Mais très-bien... Tu vas voir :
Tu ne pourras, mon cher, reconnaître ta femme.
Adieu, je suis pressé. (*A Delphine.*) Comptez sur moi, Madame.

GUSTAVE, *bas à Victor.*

Mets-moi donc au courant de ce qui s'est passé.

VICTOR.

Je te l'ai déjà dit, adieu, je suis pressé.

(Il sort.)

SCÈNE VIII.

DELPHINE, GUSTAVE.

GUSTAVE.

Eh bien! ma bonne amie, est-on toujours rêveuse
Et triste ?

DELPHINE.

Plus du tout.

GUSTAVE.

Vraiment!

DELPHINE.

Je suis heureuse.
Oui, depuis que Victor m'a parlé, je ne sai,
Mais ainsi qu'un éclair ma tristesse a passé.
C'est un bien bon jeune homme, est-ce pas ? Son langage,
Pour aller droit au cœur, sait trouver un passage.

GUSTAVE.

Que t'a-t-il dit ?

DELPHINE.

Eût-on le plus profond ennui!
On l'oublie aisément en causant avec lui.

GUSTAVE.

Que t'a-t-il dit, Delphine?

DELPHINE.

Oh! de charmantes choses,
Plus charmantes encor que tu ne le supposes . .
Sa voix a je ne sais quel talisman vainqueur
Qui vous enivre l'ame et vous charme le cœur.

GUSTAVE, *à part.*

Diable, cela commence à m'effrayer . . . Le drôle
Aurait-il, par hasard, poussé trop loin son rôle.

DELPHINE.

Ce matin j'étais sotte, à présent c'est fini.
Tu vas au Musée?

GUSTAVE.

Oui.

DELPHINE.

Tu diras à Fanny
Que je dîne chez elle, et que ce soir, ensemble,
Nous irons voir Robert.

GUSTAVE, *à part.*

Ah! malgré moi je tremble.

DELPHINE.

Je me fais un plaisir d'aller à l'Opéra,
Une fête! . . Victor avec nous y viendra.
Lorsqu'il est près de moi, tout à mes yeux s'anime.
Tiens, Robert, ce chef-d'œuvre admirable, sublime,
En l'écoutant ce soir près de ce bon Victor,
Me semblera plus grand et plus sublime encor.

GUSTAVE, *à part.*

Quel feu !

DELPHINE.

Vas au Musée, et préviens ma cousine . . .

GUSTAVE.

Pourquoi donc avec moi ne viens-tu pas, Delphine ?

DELPHINE.

Impossible. Victor viendra, dans un moment,
Me prendre pour aller au Champ-de-Mars.

GUSTAVE.

Comment !
(*A part.*) Cela devient trop fort... oui.

DELPHINE.

Cela te chagrine ?

GUSTAVE.

N'as-tu pas refusé, tout à l'heure, Delphine,
De venir au salon avec moi ?

DELPHINE.

J'en convien ;
Mais je préfère aller aux courses...

GUSTAVE.

C'est très bien !
A vous faire changer, Victor a peu de peine,
Et sa société vous plaît mieux que la mienne.

DELPHINE.

Que c'est vilain à toi de me dire ceci !
Tu n'es pas bien du tout quand tu parles ainsi.

GUSTAVE.

Je suis comme je peux.

DELPHINE, *à part.*

Il est troublé.

GUSTAVE, *à part.*

J'enrage.

DELPHINE.

Tiens ! dans ton intérêt, cher ami, je t'engage
A renoncer bien vite à ces vilains airs là ;
Victor est plus gentil que toi.

GUSTAVE, *à part.*

Morbleu !

DELPHINE.

Voilà
— Je n'y réfléchis pas — l'heure à moitié passée,
Et ma robe déjà devrait être lacée.
Adieu, je ne veux pas faire attendre Victor ;
Il est si bon pour moi, si complaisant !..

GUSTAVE, *à part.*

Encor.

DELPHINE.

Je m'en vais pour sortir faire un peu de toilette.

GUSTAVE.

De la coquetterie !...

DELPHINE.

Eh ! sans être coquette,
Est-ce qu'on peut sortir avec ce négligé ?
Victor me gronderait... Qu'as-tu donc ?

GUSTAVE.

Ce que j'ai ?
Rien du tout.

DELPHINE.

Oh ! si fait, vous avez quelque chose,
Mon ami.

GUSTAVE.

Non.

DELPHINE.

Je veux en connaitre la cause.

GUSTAVE.

Tu vas te divertir, cela me rend joyeux,
Au contraire.

DELPHINE.

Bien sûr ?

GUSTAVE.

Bien sûr.

DELPHINE.

Alors, tant mieux.
Le soin de ma toilette à mon boudoir m'appelle ;
Pour Victor...

GUSTAVE.

(*A part*). Toujours lui !

DELPHINE.

Je vais me faire belle.
Adieu, Gustave.

GUSTAVE.

Adieu.

DELPHINE, *en sortant, à part.*

Quel ton sec ! mon époux
Commence, je le vois, à devenir jaloux.
Tout va bien.

SCÈNE IX.

GUSTAVE, *seul.*

Me voilà seul enfin; je respire.
Le moindre de ses mots me mettait au martyre,
Et j'allais éclater... Je me suis contenu.
Ce changement subit, comment est-il venu?
Elle qui tout-à-l'heure encore était si triste!
Il existe une cause... oh! bien sûr, il existe
Une cause . . . laquelle, et laquelle, mon Dieu!
Victor est resté seul avec elle en ce lieu.
Je ne suis pas jaloux, et je ne veux pas l'être,
Mais d'un affreux soupçon je ne suis pas le maître . . .
Je ne suis pas jaloux, non, je ne le suis pas,
J'ai tort, mille fois tort; sans motif je m'abats.
Delphine est par momens un peu capricieuse,
Légère, je le sais . . . mais elle est vertueuse.
Son cœur candide et pur ne connaît que le bien,
Et je suis sûr . . . Mon Dieu, je ne suis sûr de rien.
A force d'admirer les œuvres d'un poète
Une femme finit par se monter la tête,
Et, sans qu'elle s'en doute, il arrive qu'un jour
Son admiration s'est changée en amour . . .
L'aimerait-elle? Oh! non, je ne puis pas le croire.
Pourtant, je me souviens, oh! maudite mémoire!
Qu'elle est à chaque instant à me parler de lui
Avec une chaleur, une extase. . . Aujourd'hui,
Aujourd'hui même encore, oui, je me le rappelle,
Elle était tout émue. Oh! Delphine, cruelle,
Etait-ce là le prix dont tu devais, un jour,
Récompenser mes soins et payer mon amour?
Et Victor! . . . serait-il de moitié? . . . Je l'outrage . . .
Il m'eût tenu tantôt un tout autre langage,
Donné d'autres conseils . . . Et s'il ne l'avait fait
Que pour mieux m'aveugler! . . S'il l'aimait en effet,
Et n'eût voulu jouer l'amant avec ma femme
Que pour mieux me donner le change sur sa flamme!
— Le supposer, c'est mal . . . c'est un garçon d'honneur,
Un ami véritable, et je connais son cœur.

Je connais, je connais ! . . quand notre ame est saisie
Par cet affreux démon qu'on nomme jalousie,
Quoi qu'on fasse, on ne peut se soustraire à ses coups . . .
Oh ! mon Dieu, que l'on souffre en devenant jaloux !
Il faut dès aujourd'hui . . . — la souffrance est trop rude —
Que je sorte à tout prix de cette incertitude.
Victor dans un moment va venir la chercher . . .
Oui, c'est le seul moyen . . . je vais . . . Quoi ! . . . me cacher !
Espionner ma femme ! . . . oh ! n'importe, n'importe ;
La jalousie en moi sur la raison l'emporte ;
Je saurai si ma femme . . .

(Delphine entre.)

Ah ! mon Dieu, la voici !
Soyons maître de nous.

SCÈNE X.

GUSTAVE, DELPHINE.

DELPHINE.

Comment, encore ici !

GUSTAVE.

Je pars, Delphine.

DELPHINE

Va, dépêche-toi : prends garde
De laisser passer l'heure... (*A part.*) Oh, comme il me regarde !
(*Haut.*) Comment me trouves-tu ?

GUSTAVE.

Pas mal.

DELPHINE.

Pas mal !.. dis-moi,
Ce chapeau me va-t-il ?

GUSTAVE.

Tout te va bien, à toi.

DELPHINE.

Dam ! du mieux que j'ai pu je me suis embellie.
Tu crois donc que Victor me trouvera jolie.

GUSTAVE, *à part.*

Victor, toujours Victor ! — allons, décidément...

DELPHINE, *l'examinant.*

(A part.) Très bien. *(Haut.)* Qu'as-tu, Gustave ?

GUSTAVE.

A revoir.

DELPHINE.

Un moment.

GUSTAVE.

Adieu, Delphine.

(Il sort brusquement.)

SCÈNE XI.

DELPHINE, *seule.*

Adieu ! . . . Gustave est furieux.
Vous n'êtes pas au bout, mon ami. — Quels gros yeux
Il m'a fait en sortant ! . . . Je ne suis pas fâchée
Que par la jalousie il ait l'ame touchée . . . .
Ah ! Monsieur mon mari, je vous trouve charmant,
Délicieux, d'honneur. — Me donner un amant !
Vous ne vous doutez pas où cela peut conduire . . .
A mes dépens, tous deux, vous avez voulu rire ;
Je suis prête, Messieurs, et bientôt on verra,
Oui, l'on verra bientôt qui s'en repentira.
Je saurai me venger. — Je ne suis pas cruelle,
Mais vous m'y contraignez...

(Elle regarde par la fenêtre.)

Qu'ai-je vu ?... l'on dételle !..
On rentre Buridan !.. que veut dire cela ?

Où donc est mon mari ? que fait-il ?

(On entend le bruit d'un meuble qui tombe.)

Il est là.

(Une pause.)

Mais quel est son projet ! — Je n'y puis rien comprendre . . .
— J'y suis, Victor ici près de moi va se rendre,
Et Gustave, qui croit devoir s'en méfier,..
— Bravo ! — se cache afin de nous mieux épier.
Eh bien ! vilain jaloux, je vais vous satisfaire ;
Vous n'aurez pas, je crois, de reproche à me faire ;
Reposez-vous sur moi . . . Mais il me reste encor
Quelque chose à régler avec monsieur Victor,
Et je veux aujourd'hui qu'il se prenne lui-même
Dans les propres filets de son beau stratagême.
Vous connaissez à fond les femmes, dites-vous,
Nous allons de cela nous assurer par nous . . .
Le voici . . . De l'adresse, et préparons d'avance
Les moyens d'exercer ma petite vengeance.

(Delphine prend le livre de Victor, et lit la pièce suivante.)

SCÈNE XII.

DELPHINE, VICTOR.

DELPHINE, *lisant.*

« Vois-tu, pour un regard de toi,
Je donnerais, si j'étais roi,

(Entre Victor; il écoute.)

La pourpre et le velours qui tapissent mon trône,
Mes chars armoriés, mon sceptre, ma couronne,
Mon cheval de bataille, aux naseaux écumans.
Pour un regard de toi, je donnerais encore
Ma longue épée à croix et mon beau poignard maure,
Dont le manche est orné de douze diamans.

« Je donnerais mes bois, mes montagnes, mes plaines [1],
Mon grand buffet d'argent avec mes porcelaines,

[1] A la scène, ces deux strophes sont remplacées par ce vers :

A toi, mes cent vaisseaux qui font écumer l'onde.
Pour un regard.... etc.

Mes perles, mes rubis, et, si tu le voulais,
Trois villas de plaisance aux superbes portiques,
Un tableau de Rubens et les marbres antiques
Qui pavent les salons de mes quatre palais.

« Pour un regard, ce schall qui vient de Cachemire,
Ces voiles merveilleux brodés à Bénarès,
Ces cassolettes d'or où l'on brûle la myrrhe
Et les pastilles d'aloès,
Ce miroir ciselé que tout le monde admire,
Et ce collier fait à Palmyre.

« Pour un regard, et puis pour un baiser de toi,
Diamant de beauté, je te donnerais, moi,
Séville ou Bassora, Grenade ou bien Golconde,
Cela, si j'étais roi,
Si j'étais Dieu, le monde.

« Mais hélas! en naissant, je n'ai reçu des cieux,
Pour chanter mes amours, qu'un luth mélodieux.
Je n'ai point de joyaux... Mais, ne sois pas en peine;
Je puis parer ton front ainsi qu'un front de reine.
Le poète, ici-bas, marche l'égal des rois.
A genoux donc, ma belle, à genoux, et reçois,
Avec un doux baiser sur tes lèvres de rose,
La couronne de vers que sur ton front je pose. »

Que Victor écrit bien! — Celle qui put, un jour,
Lui faire en de tels vers exprimer son amour,
Devait être bien belle...

VICTOR, *à part.*

Oh! belle comme un ange.

DELPHINE.

Comme il a dû l'aimer!

VICTOR, *à part.*

Ardemment.

DELPHINE.

C'est étrange,
J'ai le cœur tout ému.

VICTOR.

Merci.

DELPHINE.

Vous étiez là !
Vous m'écoutiez, Monsieur, — mais c'est très mal, cela.

VICTOR.

Oh ! que vous lisez bien !

DELPHINE.

Comment ne pas bien lire
Cette pièce brûlante où tant d'ame respire !
Heureuse, mille fois heureuse la beauté
Qu'un poète associe à son éternité !
La tombe a beau s'ouvrir, — morte, elle vit encore !
Quelle femme, ici-bas, ne voudrait être Laure !

VICTOR.

Le temps n'est plus, Madame, où l'amour à nos cœurs
Venait du ciel, ainsi que la rosée aux fleurs,
Où le Tasse inspiré, tout fier de sa richesse,
Lisait son épopée à sa belle duchesse ;
Où, loin du bruit de Rome, à Tivoli, le soir,
Auprès de ses amours Tibulle allait s'asseoir ;
Où Pétrarque pensif modulait, à Vaucluse,
Les soupirs de son cœur et les chants de sa muse.
Il n'est plus maintenant, ce poétique amour ;
Bien loin de nos cités il a fui sans retour.
Oui, croyez-moi, Madame, il est peut-être encore
Des Pétrarque aujourd'hui, mais il n'est plus de Laure.

DELPHINE.

Que je vous croie ! oh ! non, n'avez-vous pas trouvé
Ce cœur candide et pur que vous aviez rêvé?

VICTOR.

Un instant je l'ai cru.

DELPHINE.

Comment ?

VICTOR.

Tenez, les hommes
Nous traitent d'insensés; — ils font bien, — nous le sommes.

DELPHINE.

Quoi ! cet amour brûlant....

VICTOR.

Cet amour, aujourd'hui,
N'est qu'un rêve doré qui s'est évanoui.

DELPHINE, *à part.*

Je me laisse attendrir : tenons-nous en réserve;
Songeons que mon époux est là qui nous observe,
Qu'il faut que Victor tombe en mes rets amoureux,
Et que je dois ici me venger de tous deux.
(*Haut.*) Vous l'aimiez ! . . parlez-moi d'elle, Victor.

VICTOR.

Madame,
Il est un souvenir qui fait saigner mon ame.
Ne le réveillez pas, je vous prie, aujourd'hui :
J'ai su me consoler et prendre mon parti.
Qu'on s'expose une fois à la douleur amère,
De voir que l'on courait après une chimère,
Soit . . . mais vaut mieux, plutôt que de souffrir encor,
Courir comme Chénier, le poète au luth d'or,
Du boudoir de *Camille* à celui d'*Amélie*,
Et des lèvres de *Rose* à celles de *Julie*.

DELPHINE.

Est-ce bien vous, Victor, qui me parlez ainsi ?
Vous, profaner l'amour ! . . .

VICTOR.

J'ai tort, mais c'est qu'aussi
Je suis bien malheureux quand, malgré moi, je pense
A ces jours parfumés d'amour et d'espérance ;
C'est que, sur son chemin, on ne peut ici-bas
Voir une illusion tomber à chaque pas,
Comme une blanche fleur au fond d'un précipice,
Sans que le cœur navré d'amertume s'emplisse,
Et qu'il arrive un temps où, rebuté de tout,
L'artiste au désespoir prend le monde en dégoût,
S'enfuit, et, las de vivre une existence amère,
A l'ennui qui le mord ne pouvant se soustraire,
Saisit un pistolet et, dans un sombre lieu,
Un soir, comme Robert, jette son ame à Dieu.

DELPHINE.

Pourquoi vous arrêter à ces sombres pensées !
Oubliez, mon ami, les tristesses passées,
Et songez qu'un succès peut vous couvrir d'honneur,
Que la gloire . . .

VICTOR.

La gloire est-elle le bonheur ?
L'amour seul peut combler le vide de mon ame.

DELPHINE.

L'amour ! . . . Eh bien ! Victor, s'il existe une femme
Dont le cœur a compris le vôtre.

VICTOR.

Je le voi,
Vous voulez aujourd'hui vous amuser de moi.

DELPHINE.

(A part.) Peut-être bien.

VICTOR.

Pourquoi me faire de la peine ?
Je ne me leurre pas d'une espérance vaine ;
L'amour, cet amour pur, tel que je l'ai rêvé,
Je ne l'espère plus...

DELPHINE.

Si vous l'aviez trouvé !

VICTOR.

Si je l'avais trouvé !.. que dites-vous, Madame ?

DELPHINE, *à part.*

Il prend feu... bien !

VICTOR.

Parlez.

DELPHINE.

S'il était une femme
Dont votre poésie eût ébloui les yeux.

VICTOR.

Oh ! parlez...

DELPHINE.

Qui comprît vos chants mélodieux,
Et cachât, sans jamais vous l'avoir fait connaître...

VICTOR.

Achevez...

DELPHINE.

Un amour que vous auriez fait naître.

VICTOR.

Cela ne peut pas être...oh ! non, car ici-bas
Je serais trop heureux... Cela, — cela n'est pas.

DELPHINE.

Si c'était...

VICTOR.

Et.... son nom ?

DELPHINE.

Faut-il donc vous le dire ?

VICTOR.

Oh ! son nom...

DELPHINE.

Dans ses yeux ne pouvez-vous le lire ?

VICTOR.

Est-ce un rêve ?

DELPHINE, *tendrement.*

Victor.

VICTOR.

O ciel ! aimé de vous,
Aimé ! répétez-le, ce mot pour moi si doux !
Hélas ! je doute encor si ce n'est pas un rêve,
Et, comme il est venu, je crains qu'il ne s'enlève.
Vous m'aimez !

DELPHINE.

Que ce soit un secret entre nous !
Vous me le promettez ?..

VICTOR.

J'en jure à vos genoux.

DELPHINE.

(Apercevant son mari qui entre.)
Mon mari ! (*Avec expansion.*) Cher Victor...

SCÈNE XII.

DELPHINE, GUSTAVE, VICTOR.

GUSTAVE.

Aux genoux de ma femme !
Relevez-vous, Monsieur, vous êtes un infâme ;
Je n'aurais jamais cru que l'on eût dans le cœur
Si peu de loyauté jointe à tant d'impudeur.
Cette belle amitié n'était donc que grimace ?

VICTOR, *à part.*

Ah ! j'étais fou, mon Dieu.

GUSTAVE.

Pousser si loin l'audace !
Monsieur, cette conduite aura son châtiment.
Je ne suis pas de ceux qu'on trompe impunément.
Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage,
Et j'espère qu'au moins vous aurez le courage
De vous battre avec moi. Sortons.

DELPHINE.

Gustave, un mot.....
(Elle lui fait redescendre la scène.)
Dis-moi donc, cher ami, n'étiez-vous pas, tantôt,
Convenus tous les deux de ce petit manége ?
N'avais-tu pas, tantôt, donné le privilége
A ton ami Victor de me faire la cour ?
Et tu fais un éclat pour quelques mots d'amour !
C'est mal... Pour adoucir en toi cette rudesse,
Si je te proposais de prendre une maîtresse !

GUSTAVE.

Une maîtresse !

DELPHINE.

Eh ! mais, c'est bien juste, vraiment.
Ne voulais-tu pas, toi, me donner un amant ?

GUSTAVE.

Tu savais?..

DELPHINE.

Par Victor.

GUSTAVE.

Par Victor !.. Perfidie !
Quoi, c'était...

DELPHINE.

Une pure et simple comédie.

VICTOR.

Vous la jouez, Madame, admirablement bien.

DELPHINE.

Vous croyez ?...

GUSTAVE.

Et moi qui, sans me douter de rien,
Tranchais de l'Othello... C'est que, sur ma parole,
Tu jouais à ravir, mon cher ami, ton rôle.

DELPHINE.

C'est vrai : monsieur Victor fait très bien l'amoureux.

VICTOR.

Ce rôle est terminé...— Puissiez-vous, tous les deux,
Voir couler des jours purs sans le moindre nuage !
Pour moi, je poursuivrai ma route avec courage.
Dois-je finir, un jour, tout obscur que je suis,
Par arriver vainqueur au but que je poursuis,
Ou faudra-t-il mourir, sans laisser plus de trace
Qu'un éclair qui ne fait que traverser l'espace ?
Dieu seul le sait...

GUSTAVE.

Morbleu ! ne désespère pas.
L'avenir est à toi; marche, tu parviendras.

DELPHINE.

C'est mon vœu le plus doux, ma plus douce prière,
Et bientôt ils seront exaucés, je l'espère.
(à Gustave.)
Quant à toi, mon ami, ne t'avise jamais
D'essayer de nouveau...

GUSTAVE.

Non, je te le promets.

DELPHINE.

D'abord, c'est maladroit, et puis c'est ridicule :
L'amour est, souviens-t'en, une chose qui brûle,
Et le proverbe dit : — pensons-y tous un peu —
Que *jamais il ne faut jouer avec le feu.*

EMILE COQUATRIX.

UNE CONSULTATION

MÉDICALE

ET UNE HISTOIRE DE SORCIERS.

=

C'était par une froide et pluvieuse soirée d'hiver, à cette heure où le médecin, s'enveloppant dans sa robe de repos, plonge son esprit fatigué dans un *dolce far niente* et ses pieds dans ses pantoufles fourrées ; à cette heure où, savourant par anticipation une douce nuit de sommeil qu'il ne goûtera peut-être pas, il écoute, avec un plaisir mêlé d'inquiétude, siffler le vent et battre la pluie, car, au premier appel, il lui faudra peut-être encore parcourir des rues sombres et boueuses pour adoucir la souffrance de ceux qui parfois lui demanderont l'aumône pour prix de son salaire. C'est à cette heure aussi que, douce réminiscence des loisirs de l'école, le jeune médecin, en buvant l'infusion aromatique du *thea viridis*, fait

fumer, dans le silence et le mystère, l'encens du *nicotiana tabacum*, dont les nuages parfumés ont si souvent voilé l'autel et la statue d'Esculape.

Les heures sonnaient à la jolie tour gothique de Saint-Ouen, et leurs notes solennelles et monotones, emportées par le vent du soir, passaient au-dessus des toits de la ville sombre, comme le cri plaintif de ces oiseaux invisibles qu'on entend parfois dans l'orage d'une nuit d'hiver.

C'était un de ces instans où tous les agens extérieurs semblent exercer sur nous une sorte de puissance magnétique qui endort les sens et éveille la pensée; qui étreint la chair dans un cercle d'airain, et donne à l'ame les ailes ardentes de la foudre pour franchir instantanément les temps et l'espace.

L'œil fixé sur le foyer, je regardais, immobile comme une statue, les pétillemens de la houille dans sa grille de fer, ses gerbes de flammes blanches comme des feux du Bengale, et ses jets de fumée compacte qui semblaient se tordre en sifflant à travers les charbons ardens, comme une poignée de jeunes vipères.

Tandis que j'examinais ces accidens bizarres, toute l'histoire de ce singulier combustible surgissait dans ma pensée, comme dans un demi-sommeil causé par l'opium.

Chacun de ces débris embrasés, grandissant et se métamorphosant peu à peu, m'apparaissait, comme aux âges antédiluviens, dans la forme de majestueux palmiers, de tuyas, et de ces gigantesques fougères près desquelles s'inclineraient les plus vieux chênes de nos contrées. Puis, emportés par ces effrayans cataclysmes dont la pensée épouvante l'imagination la plus hardie, engloutis et abandonnés par les eaux comme les restes d'un monde naufragé, après tant de siècles de métamorphoses étranges, je les revoyais au fond de ces mines, pareilles à des

villes souterraines ou à ces antiques cités frappées de la plaie des ténèbres.

Tout cela traversait mon esprit comme une vision apocalyptique, lorsqu'un coup de sonnette me fit tressaillir, ainsi que la voix du tocsin dans la nuit, et tout disparut comme au théâtre, quand retentit le sifflet du machiniste.

C'était un homme d'environ quarante-cinq ans, accompagné de sa femme un peu plus jeune, et d'un enfant de douze à treize ans. Leurs visages étaient pâles et décomposés, et il était évident qu'ils étaient sous l'influence de quelques sensations extraordinaires.

Voici à peu près ce qu'ils me racontèrent, avec une candeur et une bonne foi qui ne permettaient guère de douter de leur profonde conviction.

Dans une maison, située sur le bord de la rivière de Robec, maison qu'ils habitaient depuis trois ans, au rez-de-chaussée, avec une entière sécurité, ils étaient, depuis trois semaines environ, *tourmentés* d'une manière fort singulière.

D'abord, ils reçurent, plusieurs fois, le soir, dans la rue ou sur des places publiques, des pierres, sans pouvoir distinguer qui les avait lancées. Bientôt après, un bruit inaccoutumé se fit entendre autour de leur appartement, lorsqu'ils étaient couchés; plus tard, *ça* ne se contenta plus de faire du bruit; des pierres et divers débris furent jetés dans leur maison, même au milieu du jour, lorsque tout était parfaitement fermé. Plusieurs fois la femme se sentit tirée par ses vêtemens, sans que personne fût placé près d'elle, et la même chose lui arriva dans l'église, tandis qu'elle y était en prière.

Ce qui était plus extraordinaire encore, différens objets, à eux appartenant, et placés dans des armoires fermées, se trouvaient lancés à travers leur appartement d'une manière tout-à-fait inexplicable. Souvent même des meubles se dé-

plaçaient sous leurs yeux, comme si une main invisible les eût touchés. Le mari m'affirma avoir vu un jour une chaise pirouetter seule sur un de ses pieds; une table de nuit se souleva et fut se placer, à leurs yeux, dans le lit comme un *maillot;* c'est leur expression. Le mari ajouta qu'un jour il lui avait pris fantaisie de jouer de la clarinette, mais qu'aussitôt il avait reçu un coup si violent, qu'il crut avoir avalé l'anche de l'instrument, avec plusieurs de ses dents. Il replaça en toute hâte la malencontreuse clarinette dans son étui pour ne plus en jouer, persuadé que *ça* n'aimait pas la musique.

Ne sachant plus que faire et n'osant rester chez eux, ils firent un pélerinage à Bon-Secours. Mais, chemin faisant, ils reçurent plusieurs pierres que semblait leur lancer une main mystérieuse. Le curé, à qui ils firent part de tout ce qui se passait, envoya chez eux le sacristain ou le bedeau; tant que celui-ci fut dans la maison, il n'y eut rien d'extraordinaire, mais, au moment où il allait sortir, il reçut divers objets, et entr'autres une écritoire en corne, dont il coupa plusieurs fragmens, disant que cela ferait souffrir ceux ou celui qui les tourmentait. Ils se plaignirent aussi au commissaire de police; il leur envoya un appariteur, qui leur conseilla de mettre de la cendre derrière la porte, sans doute pour voir s'il y aurait quelque empreinte faite en leur absence, mais ils n'y trouvèrent en rentrant qu'une croix. La sœur de la femme, ne pouvant croire à toutes ces choses merveilleuses, résolut de l'accompagner et de passer la nuit avec elle; le mari étant, par la nature de son travail, forcé d'être souvent absent. Mais elle fut bientôt convaincue, car plusieurs pierres furent lancées sur elle et à ses côtés; de plus elle reçut sur la tête un violent coup de chandelier qui faillit la renverser tout étourdie. Une autre femme, habitant un des étages supérieurs de cette même maison, vint et ne fut pas plus épargnée que

les autres. Mais son mari se moqua de sa frayeur, disant que tout cela était pure imagination. Cet homme étant religieux, dit qu'il n'avait aucune crainte; armé d'un livre de prières, il s'assit au milieu des trois femmes tremblantes, et lut à haute voix les versets du *De profundis*.

Mais à peine en avait-il lu quelques lignes, qu'il devint muet de surprise et d'épouvante. Un corps solide tomba avec fracas au milieu d'eux, et ses débris se dispersèrent de tous côtés. Cet homme, effrayé au point d'en perdre la raison, s'échappa se croyant enveloppé de tourbillons de flammes sulfureuses et poursuivi par les esprits de ténèbres. Pendant près de quinze jours, ce malheureux fut dans un état fort alarmant que rien ne pouvait calmer, se croyant sans cesse entouré de spectres et de démons. Plus tard, ces détails me furent confirmés par le médecin qui avait été appelé pour lui donner des soins, et il ajouta que cet homme, qui maintenant sortait et vaquait à ses affaires, n'en était pas moins persuadé de la réalité de tout ce que nous venons de raconter.

Messes, pélerinages, chandelles bénites, tout ayant été employé en vain, on leur dit que ce pourrait bien être de la magie ou de la physique. Ils furent alors trouver M. Girardin, professeur de chimie, qui les adressa au médecin de l'Asile des aliénés; mais, comme je leur avais donné des soins antérieurement, ils vinrent d'abord me consulter.

Le sérieux avec lequel ils me racontèrent ces choses extraordinaires, piqua singulièrement ma curiosité, et je résolus de me rendre chez eux à l'instant même; car j'étais persuadé que ces braves gens étaient victimes de quelque coupable jonglerie qui avait produit sur leur cerveau de véritables hallucinations, lesquelles, par une sorte de contagion morale dont on ne manque pas de nombreux exemples, semblaient frapper tous ceux qui les entouraient. Et chacun sait avec quelle étonnante facilité

se propagent les terreurs superstitieuses. Il était évident qu'il y avait là une cause première, inconnue, qui avait eu déjà, et pouvait avoir encore des résultats plus ou moins sérieux. Je les engageai à retourner chez eux, leur promettant de les y suivre immédiatement.

C'était, certes, par un temps bien capable d'entretenir l'esprit dans la crainte des puissances surnaturelles. Le ciel était noir et orageux; le vent soufflait avec force, et faisait entendre dans les rues mille sons bizarres et discordans; une pluie mêlée de givre semblait pénétrer la chair comme de fines aiguilles de glace; la lueur pâle et terne des réverbères tremblait dans la nuit comme ces feux errans des cimetières et des marais; tandis qu'à mes côtés la rivière de Robec, gonflée par les précédens orages, coulait invisible avec un long et triste murmure sous les centaines de ponts qui la recouvrent. Tout en marchant, je ne pouvais m'empêcher de me rappeler ces contes effrayans dont on berce l'enfance dans les campagnes, et qui ont eu souvent de si funestes résultats sur la fragile intelligence humaine. Je me rappelais aussi toutes ces histoires épouvantables de spectres racontées par dom Calmet, avec une persuasion si remarquable; ces apparitions de vampires, fléaux de tout un pays pendant plusieurs siècles, et dont les effets étaient si terribles; car les malheureux qui se croyaient visités par ces fantômes mouraient dans l'espace de quelques jours, pour devenir, selon la croyance générale, vampires à leur tour. Que penser de ces exhumations singulières faites dans les cimetières pour rechercher les vampires, que l'on reconnaissait à la fraîcheur de leurs chairs et à la fluidité du sang dans leurs veines, comme s'ils étaient encore sous l'influence de la vie, quand souvent un temps considérable s'était écoulé depuis la mort. Alors on enfonçait un pieu au travers du corps, qui souvent faisait entendre des plaintes, puis on le brûlait, on en jetait

la cendre, et le fléau disparaissait ensuite pour un temps plus ou moins long. Que croire quand des magistrats réunis en corps, et parmi lesquels figuraient des noms célèbres, ont maintes et maintes fois constaté ces étranges choses par des procès-verbaux encore existants? Que doit penser le médecin, si ce n'est que nulle intelligence, quelque forte qu'elle soit, n'est peut-être entièrement à l'abri de ces terreurs contagieuses qui peuvent causer souvent la folie et quelquefois la mort.

En fait de croyances superstitieuses, quelle intelligence, si forte et si orgueilleuse qu'elle soit, peut se dire à l'abri de toute atteinte? Nous avons vu des hommes remarquables par leur savoir, leur esprit et leur incrédulité, qui, après avoir fait souvent, dans une conversation intime, une sorte de profession de foi d'athéisme, avouaient franchement qu'ils ne passeraient pas la nuit dans un cimetière ou dans une église. Et, pour rencontrer de ces hommes, ne croyez pas qu'il faille remonter à des époques bien reculées; Napoléon répugnait à livrer bataille le jour anniversaire de celui où il avait perdu une victoire; Hoffman, dont nous admirons les écrits, avait une telle peur du diable, que sa femme restait souvent la nuit à ses côtés quand il écrivait ses contes, et lord Byron renvoyait son tailleur qui lui apportait un habit le vendredi.

Mais reprenons le fil de notre narration. Arrivé en face de la maison qui m'avait été désignée, entre deux ponts de pierre, je traversai un petit pont de bois. J'entrai dans une allée noire, une porte s'ouvrit, et je reconnus l'homme et la femme qui m'étaient venu trouver, ainsi que leur enfant. Ils étaient dans l'effroi et la désolation. Le mari, un instant avant mon arrivée, venait de recevoir à la tête une pierre, qui lui avait causé une assez vive douleur. A peine si une minute s'était écoulée, que j'entendis distinctement quelque chose tomber près de moi; je regardai : c'était un morceau de bois qui avait été placé

près d'un foyer, sans aucun doute, car il était encore chaud. Ma première pensée avait été qu'une ouverture cachée existait quelque part. J'examinai donc avec le plus grand soin tout ce qui m'entourait, mais je ne pus rien découvrir. Voici comment la pièce était disposée. La cheminée, garnie de son devant, était en face de la porte d'entrée; à gauche, des fenêtres vitrées garnies de leur auvens, ouvraient sur la rivière de Robec; de chaque côté de la cheminée étaient des buffets pratiqués dans les lambris. A droite, en entrant, était un lit aux pieds duquel se trouvait placée une armoire en chêne, et au milieu de la pièce un poêle dont le tuyau pénétrait dans la cheminée en traversant le mur. Le plancher supérieur était formé de solives dans l'intervalle desquelles il n'existait aucune ouverture; l'inférieur était en planches.

La femme me raconta que, le matin même, pendant qu'elle cassait du bois dans la cour, la crémaillère avait été arrachée de la cheminée et lui avait été lancée derrière le dos. En disant cela, elle fit un geste pour déplacer le devant de cheminée, afin de me montrer la crémaillère, mais, au même instant, un son métallique se fit entendre derrière nous. Chacun se retourna, et on trouva, sous une commode placée à gauche de la porte, l'olive en fer qui sert à saisir le devant de cheminée. La malheureuse femme, bien persuadée que tout ce qui se passait autour d'elle avait une cause surnaturelle, ne douta pas que cet instrument n'eût été arraché et lancé sous nos yeux. Je lui fis observer que rien ne prouvait qu'il n'eût pas été détaché à l'avance. Puis, frappé de la coïncidence qui avait eu lieu entre la chute de ce corps, et le moment où tous les yeux avaient été fixés vers un point unique, je revins avec intention à la crémaillère, pressentant que quelque chose de pareil allait se renouveler. En effet, à l'instant où, le devant de cheminée enlevé, les regards se fixaient sur la crémaillère dépendue et

placée à côté du foyer, un nouveau bruit, semblable au premier, quoique plus faible, se fit entendre de nouveau, et l'on découvrit l'écrou qui servait à fixer l'olive en fer. Je fis part de cette circonstance remarquable à ceux qui m'entouraient, et j'aurais peut-être mieux fait de la garder pour moi, et d'observer, car, pendant tout le temps que je restai près d'eux, je ne vis et n'entendis plus rien.

Cependant, avant de me retirer, je voulus visiter la cour située au bout de l'allée. Elle n'était séparée de la pièce dont nous venons de parler, que par un simple refend de planches et de portes vitrées, le tout recouvert à l'intérieur par du papier bleu; c'était près de ce refend que le lit était placé, et c'était là que, la nuit, quand ils étaient couchés, de violens coups se faisaient souvent entendre; et, dans une circonstance semblable, le mari qui s'était relevé pour voir ce qui causait ce bruit, n'avait rien aperçu; mais ses vêtemens lui avaient été lancés derrière le dos. J'examinais donc attentivement cette cour entourée de maisons élevées et recouverte en partie par le plancher d'un corridor dépendant de l'escalier qui montait aux étages supérieurs. Une sorte de petit caveau se prolongeait sous le bas de cet escalier, environ l'espace de quatre à cinq mètres, et se terminait par une grille fermant un petit aqueduc, qui se dirigeait vers la rivière pour l'écoulement des eaux pluviales. Il y avait aussi plusieurs portes communiquant avec des maisons voisines, et qui étaient fermées, en dedans de la cour, par de forts verroux couverts d'une épaisse couche de rouille. Rien, dans tout cela, pas plus que dans la maison, ne pouvait donner une explication satisfaisante de ce qui se passait. Je partis, les encourageant de mon mieux, et leur promettant de revenir le lendemain. Je revins en effet.

La mère était seule avec son fils, et tous les deux étaient

assis devant les fenêtres donnant sur la rivière, chacun près d'un rouet à tramer. Je demandai ce qu'il y avait de nouveau ? De mal en pis, Monsieur, me répondit la mère. — Enfin, qu'avez-vous vu? — Toute la matinée nous avons été assaillis de coups de pierre. En sortant ce matin, une table de nuit m'a été jetée dans le dos; les bobines du rouet de mon garçon m'ont toutes sauté à la figure. — Étiez-vous seule? — J'étais avec mon garçon : tenez, ajouta-t-elle, en me montrant une lanterne placée sur la commode, je l'ai vue voler ce matin toute seule à travers la maison. — Étiez-vous seule? — Oui! toute seule; mon garçon était sorti.

J'étais bien persuadé que cette pauvre femme, sous l'empire d'une terreur pour ainsi dire incessante, croyait voir des choses qui, en réalité, n'existaient pas; mais à tout cela il y avait une cause première. Quelle était-elle ? Il me fallut renoncer à chercher une cause extérieure. D'ailleurs, ce n'étaient pas toujours des objets du dehors, comme des pierres, dont elle était poursuivie, mais plus souvent encore divers ustensiles de ménage. Un verre avait été lancé de dessus la cheminée sur le plancher, et brisé; un morceau de savon qu'elle me montra, lui avait été jeté au côté, et avait gardé l'empreinte d'un violent choc. Deux d'entr'eux me semblaient être la dupe d'un troisième. Quel était le coupable? Je le soupçonnais, mais le prendre sur le fait me semblait difficile, car rien ne se passait maintenant en ma présence.

J'engageai de nouveau la mère à ne pas s'effrayer, lui affirmant qu'elle n'avait rien à craindre, que tout finirait bientôt, et que le lendemain je reviendrais la voir.

Je ne pus y aller que vers quatre heures après midi, accompagné d'une personne que j'engageai à surveiller surtout l'enfant, car je n'avais aucun soupçon contre le père ou la mère.

Lorsque nous arrivâmes, celle-ci nous dit qu'elle s'était

absentée avec son fils, et qu'en rentrant ils avaient trouvé les matelats du lit jetés par terre, le devant de cheminée, le poêle et ses tuyaux renversés, et les chenets au milieu de l'appartement. Il y avait une troisième personne, le frère de la mère, qui était arrivé quelques instans après eux, et les avait trouvés, la mère et le fils, occupés à remonter leur poêle. Cet homme, qu'elle n'avait pas prévenu, dit-elle, de peur de l'effrayer, reçut dans le dos, au moment où il se disposait à ressortir, un morceau de bois qu'il nous désigna, et il retournait continuellement vers la porte, pensant que la même chose allait se renouveler à nos yeux, ce qui n'eut pas lieu. La malheureuse mère, après nous avoir raconté tout cela, était debout, appuyée contre une commode, la figure pâle et souffrante, et je vis plus d'une fois de grosses larmes couler de ses yeux sur ses joues.

J'y retournai le lendemain vers onze heures du matin, et je lui promis, si elle voulait suivre mes conseils, de lui rendre bientôt la tranquillité. Comme elle pensait que le pouvoir mystérieux sous l'influence duquel ils étaient comme enchaînés, semblait plutôt agir contre elle, et surtout contre son fils, je feignis d'entrer dans ses vues, et lui dis qu'il fallait d'abord commencer par éloigner l'enfant de la maison le plus tôt possible. Elle consentit à le conduire sur-le-champ chez des parens où il devait passer plusieurs jours. Afin de m'assurer si quelque chose serait dérangé pendant leur absence, je plaçai moi-même plusieurs chaises d'une certaine manière, je fermai la porte avec soin, j'emportai la clef dans ma poche, et lui donnai rendez-vous deux heures après. Je revins à l'heure dite; ne la trouvant pas, j'entrai seul et retrouvai tout dans le même état. Les voisins ne voulant pas se charger de la clef, je les priai de dire que je l'avais emportée avec moi. Elle la fit prendre par son fils, ce qui me contraria; cependant, à son retour, il

n'y eut rien de nouveau. Mais, le soir, plusieurs amis du mari l'ayant fait demander, elle vint chez elle avec son fils qui n'avait pas voulu rester seul chez ses parens. Lorsqu'ils entrèrent dans la maison, une scène pareille aux précédentes se renouvela, et un des visiteurs reçut une pierre au côté de la figure.

J'insistai de nouveau, le lendemain, sur l'absence de l'enfant, en présence d'une parente des environs du Pont-de-l'Arche, qui proposa de l'emmener avec elle ; ce qui fut arrêté. Mais, la veille de son départ, comme s'il eût voulu s'indemniser des tourmens qu'il causait à ses parens, le bruit redoubla pendant la nuit tout entière. Une femme couchait avec la mère, et l'enfant à leurs pieds, sur un lit qu'on lui avait dressé ; une chandelle était allumée comme les nuits précédentes. Bientôt ils entendirent frapper à coups redoublés, sans pouvoir découvrir ce qui faisait ce bruit; les portes des armoires s'ouvraient et se fermaient avec violence, et plusieurs meubles s'agitaient les uns après les autres. Enfin, la personne qui accompagnait la mère de l'enfant crut devoir adresser des questions à l'être, quel qu'il fût, qui les tourmentait ainsi ; les voilà comme elles nous ont été racontées.

— Qui t'envoie ici ? Si c'est une femme, frappe un coup ; si c'est un homme, frappes-en deux. — On répondit par un coup.

— Peux-tu dire quel est mon âge ? Frappe autant de coups que j'ai d'années. — On frappa trente coups ; c'était bien le nombre. D'autres questions du même genre, qu'il est inutible de rapporter, furent adressées, et on y répondit de la même manière. La ruse était trop grossière, et pourtant l'enfant ne fut pas soupçonné ! Comme ces choses m'étaient racontées en sa présence, je l'examinais avec attention, sans pourtant le lui laisser remarquer. Sa physionomie avait une singulière ex-

pression de fourberie, et, plusieurs fois, il passa la main sur son visage, pour cacher un rire qu'il n'avait pas toujours la force de réprimer. Enfin il partit, et tout fut désormais tranquille dans la maison. Cependant, on m'apprit, quelques jours après, que dans la maison où l'enfant était logé, près de Pont-de-l'Arche, un bruit inaccoutumé fut entendu pendant la nuit, même dans des appartemens éloignés de celui qu'il habitait.

Il me restait à persuader aux parens, et surtout à la mère, que ce n'était point un sort jeté sur leur enfant, mais bien un caprice coupable de sa part pour s'amuser à leurs dépens : et certes, c'était le plus difficile. Ils ne pouvaient supposer tant de ruse et de duplicité chez lui. D'ailleurs, ils avaient cru voir et entendre tant de choses qui avaient à leurs yeux un caractère tellement surnaturel, que je fus bientôt persuadé qu'un aveu de leur enfant pouvait seul leur donner la certitude de ce que j'avançais, et ce fut là ce que je tâchai d'obtenir, soit par ruse ou par crainte; à son retour, j'eus beau faire, mes instances près de lui, puis mes menaces, tout fut inutile. Mais, bien qu'il ne voulût absolument faire aucun aveu, les moyens de châtiment que je conseillai aux parens d'employer si quelque chose de semblable se renouvelait, ont eu un heureux résultat, car, depuis lors, ils ont été tranquilles. Cependant, mon explication n'a pu les convaincre de la culpabilité de l'enfant, car j'ai appris qu'ils avaient été consulter je ne sais quel sorcier des environs, et c'est à son intervention qu'ils attribuent le repos dont ils jouissent.

Ce qu'il y a de curieux dans cette aventure, c'est la vulgarité des moyens employés par l'enfant pour effrayer ceux qui l'entouraient; ces moyens, comme on l'a vu, consistaient le plus souvent à lancer divers objets ça et là, sans être aperçu. Aussi était-ce presque toujours dans le dos qu'on les recevait. Le bruit qu'on entendait la nuit peut s'expliquer très facilement,

car, l'enfant était quelquefois couché seul, ou, s'il était couché avec ses parens, c'était presque toujours près de la muraille, là où le bruit se faisait le plus souvent entendre; et la rare crédulité, l'imagination effrayée du père et de la mère, et de ceux qui les entouraient, ont sans aucun doute fait tout le reste de ce qui semble merveilleux et inexplicable.

En lisant ce récit, on croira lire une de ces antiques légendes inventées dans les siècles d'ignorance et de barbarie; cependant, tous ces faits se sont passés dans les deux derniers mois de 1838, et dans les premiers de 1839.

V.-E. Le Coupeur,
Médecin.

Le gérant, Ch. Richard.

MARIA.

=

I

Un dimanche, après vêpres, les fidèles rassemblés pour l'office, dans la petite église de Saint-Maclou, au fond du délicieux vallon de la Scie, près Tôtes, venaient de se disperser; c'est à peine si quelques retardataires priaient silencieusement, à genoux devant quelque naïve image. Seulement, au milieu de la nef, un cercle de jeunes enfants écoutaient une instruction religieuse avec l'apparence d'attention qu'une habitude de respect, maintenue d'ailleurs par de nombreuses injonctions, était parvenue à leur imposer. Toutefois, nous devons à la vérité de déclarer que, de mémoire d'enfant, jamais enseignement n'avait été digne d'exciter à un aussi haut degré l'intérêt de cette jeunesse insoucieuse et folâtre. Aussi, toutes les mines rieuses s'étaient composées, tous les grands yeux s'étaient ouverts, à l'audition de deux ou trois histoires

bien simples, bien naïves sans doute, mais qui avaient paru merveilleusement touchantes et poétiques à l'ignorance de ces ames vierges, au fond desquelles si peu de chose encore avait été semé. Puis, celui qui s'était chargé en ce jour de les instruire avait pénétré avec tant de sagacité dans leurs petites passions, était entré si franchement dans le secret de leurs jeunes consciences, que, d'un accord unanime quoique tacite, son ascendant avait été tout d'abord reconnu.

Cependant, cette heure de conférence familière entre le maître et les disciples touchait à sa fin, et, soit préoccupation de pensées étrangères, soit lassitude d'un devoir inaccoutumé, les exhortations du jeune clerc, — car celui qui catéchisait ainsi n'avait pas encore reçu l'ordre de la prêtrise, — devenaient, en dépit de ses efforts, plus indécises et plus flottantes. Il feuilletait machinalement les pages du livre saint qu'il tenait à la main, quand, se tournant vers les plus savantes de ses élèves, il leur adressa cette question à laquelle il ne manquait, pour être trouvée fort épineuse par tous les écoutans, que d'être comprise un peu davantage : — La foi est-elle une chose volontaire? Dépend-il de nous de croire ou de douter? — Une petite espiégle, recueillant tout son courage, répondit intrépidement : — Non, la foi ne dépend pas de notre volonté. — Mais une voix plus douce et non moins ferme prononça en même temps un petit — oui — péremptoire. — Mettez-vous d'accord, mes enfans, dit le jeune lévite aux deux antagonistes ingénues qui se mesuraient déjà du regard. — Tandis que la première murmurait quelques phrases d'opposition, la seconde reprit de son ton sérieusement accentué : — Je crois par obéissance, j'obéis volontairement. —

Le maître semblait prendre un intérêt particulier à cette discussion de ses jeunes disciples; peut-être même, dans l'application qu'il faisait de leurs paroles enfantines, celles-ci avaient-

elles des conséquences plus étendues que celles qui dérivaient directement de leur sens intime. Aussi, poussant la discussion à son dernier terme, jeta-t-il dans la balance le poids de sa propre parole. S'adressant à celle qui avait fait la réponse la plus orthodoxe: — Si vous obéissez, lui dit-il, c'est par confiance dans le devoir de la soumission; sans cela, sur quoi votre volonté s'appuierait-elle? Mais cette confiance est-elle un sentiment libre, est-ce une faute de la perdre? Est-ce un mérite de la conserver? — Il est évident que le jeune docteur, en développant cette question, avait oublié quel était son auditoire; aussi, sans attendre de réponse, il s'était levé de son siége, pour faire quelques pas au milieu du cercle formé par son intéressant troupeau. Dans ce moment, il aperçut, assises derrière les rangs de ses élèves, deux femmes qui n'appartenaient pas à la classe villageoise des paroissiennes de Saint-Maclou. Il reconnut en elles les habitantes du château. L'une de ces deux femmes avait atteint l'âge mûr depuis long-temps, mais la seconde possédait encore le charme si pur de la première jeunesse. Celle-ci fixait sur le maître ce regard intelligent qui semble à lui seul une révélation radieuse; aussi, Maxime — c'était le nom du jeune clerc — s'approcha-t-il instinctivement de la jeune fille. Quand il fut à la portée de sa voix, elle l'arrêta par ces mots prononcés de manière à n'être entendus que de lui seul: — Vous tentez Dieu! — Hé quoi! s'écria-t-il, vous aurais-je donc scandalisée? — Un sourire charmant de bienveillance fit justice de cette crainte. — N'est-ce pas, continua-t-elle cependant, que vous avez essayé de surprendre la vérité dans les paroles de cette enfant? Pensez-vous donc que l'ignorance la plus naïve, ou la science la plus profonde connaissent un enseignement plus sûr que le mouvement de la conscience et les voix de nos sentimens, quelque vagues et tumultueuses qu'elles soient? Pour moi, je crois que c'est là où

réside le mérite souverain de l'homme : Ecouter, choisir et suivre. — Ah! répondit Maxime, avec l'abandon et la facilité si ordinaires aux êtres passionnés, c'est la volonté qui manque à notre confiance. Vous dites vrai, Madame, nous tentons Dieu. — Maria — c'était la jeune fille — se levant alors, mit fin à cette conférence improvisée. Après une courte adoration vers l'autel, elle se retira en même temps que sa compagne; tandis que celui qu'elles venaient de délaisser ainsi les suivit, bien plus encore de l'ame que du regard, jusqu'au moment où la lourde porte de l'église retomba sur leurs pas.

Le catéchisme fini, Maxime regagna paisiblement le presbytère du village, qui était le lieu de sa demeure; la pensée et l'image de Maria l'y suivirent, ouvrant un vaste champ à ses méditations; car tout se peint et s'imprime dans une ame solitaire. Pourtant, ce n'était pas la première fois que ces deux femmes s'offraient à ses regards; depuis long-temps il avait eu l'occasion de les connaître. D'ailleurs, Maria assistait régulièrement aux offices du dimanche, et, en sa qualité de dame châtelaine, elle occupait un banc réservé dans l'enceinte du chœur. Là elle se trouvait naturellement le but de tous les regards, non moins pour l'édification chrétienne que pour la satisfaction curieuse des assistans.

Quant à sa compagne, miss Betsy, tout le village vous l'eût nommée. Qui ne connaissait la pieuse gouvernante, ombre fidèle de Maria? Qui n'avait salué instinctivement d'un regard respectueux et attendri, celle dont la jeunesse éteinte se réchauffait aux brillans reflets d'une jeunesse étrangère : ame qui était toute prévoyance, vie qui était toute protection, femme oubliée qui n'était plus que le doux abri et le voile sacré d'une autre femme?

Mais, on le comprendra facilement, la pensée de Betsy occupait peu Maxime. Pour Maria, telle que celui-ci l'avait com-

prise en ce jour, elle lui paraissait, comme femme, une révélation nouvelle. C'est que, éloigné depuis long-temps du monde par des études sérieuses, enfermé la plus grande partie de l'année dans un séminaire, tout était pour lui à l'état de conception idéale; aussi n'avait-il vu, dans la femme, qu'un être charmant et faible, qui perd parce qu'elle séduit, qui entraîne parce qu'elle attendrit. Rempli pour elle de pieuse compassion et de fraternel amour, il ne la croyait point à la hauteur des désirs de l'ame, ni capable d'alimenter ses immenses besoins. Quoique souvent, du milieu des tourmentes de son intelligence, Maxime avait, au nom de Dieu, appelé, invoqué un ami; comme il n'en avait point trouvé, il s'était senti refoulé, en dépit de lui-même, dans l'égoïsme hautain de son esprit, dans l'orgueil solitaire de son cœur

Mais la voix de Maria avait été comme un retentissement de sa propre pensée. Dans l'exaltation de sa surprise, il trouvait à cet écho intelligent un charme mystérieux qui n'appartient point aux choses purement humaines. Déjà il concevait le miracle descendant sur la terre, pour se mêler, invisible et bienfaisant, aux réalités sèches et positives de la vie. Puis, dans cette longue contemplation intime dont Maria était devenue l'objet, la beauté de la jeune fille lui apparaissait sous ces formes magiques et neuves qui saisissent si étrangement le regard, quand l'enthousiasme se concentre dans une attentive admiration. Tant de charmes lui semblaient vivifiés encore par leurs secrètes harmonies avec les qualités puissantes qu'il entrevoyait en elle. Rien, en effet, dans l'extérieur de la jeune fille, ne trahissait la faiblesse débile qui est le vice et le malheur originel de la femme. Sa taille avait des proportions à la fois élégantes et riches; ses longs cheveux blonds ceignaient sa tempe d'un bandeau épais, et sa bouche un peu ronde avait la fraîcheur voluptueuse d'un beau fruit. Ajoutez à cela la calme sérénité du

front, privilége de souveraine; puis, sous le voile d'une ombreuse paupière, cet éclair d'un œil bleu foncé, plus intense, plus profond encore que celui des yeux noirs. Seulement, le teint de Maria était peu animé; point de ces couleurs brillantes qui sont le fard d'une santé souvent factice, mais pas non plus de cette blancheur mate et plombée, indice certain d'une souffrance secrète; son visage avait la pâleur austère qui appartient à l'habitude du travail et de la méditation. Une seule chose peut-être décelait en elle la mobilité capricieuse de la femme; c'était son charmant sourire; fier et gracieux, dédaigneux et indulgent, parfois joyeux et moqueur, il exprimait tour-à-tour toutes les impressions énergiques, toutes les nuances spirituelles d'un noble orgueil.

Telle devait se révéler Maria aux regards observateurs, telle elle apparaissait à ceux de Maxime; mais, rehaussée encore du prestige de l'inconnu, car, ainsi que nous l'avons dit, la jeune fille n'était point pour ce dernier une beauté rêvée, elle n'était plus même un souvenir; son ame, en se dévoilant, avait donné un relief divin à tous ses charmes, comme celui que prête aux contours de tous les objets terrestres l'azur idéal du ciel.

Cependant, Maxime était trop habitué à lire dans sa propre conscience, trop adonné à l'étude de ses sentimens intérieurs, pour se méprendre sur les effets de son enthousiasme. Admirer Maria, n'était-ce pas se livrer, par avance, au désir avide de la connaître davantage? De plus, toutes les occasions souriaient à cette séduisante tentation : Maxime était, à la fois, neveu et filleul du curé de la petite paroisse de Saint-Maclou; élevé, protégé par lui, habitant sous le même toit, il jouissait des prérogatives d'un fils. Aussi, l'invitation qui appelait le saint prêtre au château, une ou deux fois par semaine, comprenait-elle en même temps le jeune clerc. Toutefois, une réserve

discrète, jointe à la défiance naturelle aux solitaires, l'avait empêché jusqu'alors de mettre à profit cette gracieuse faveur. Mais devait-il reculer encore devant un plaisir qui eût été le bonheur de tant d'autres? Une seule considération pouvait l'arrêter maintenant : la sévérité de l'état saint qu'il se proposait d'embrasser. Dans cette mission inflexible où l'attendaient sans doute de rudes combats, quel droit avait-il d'espérer le triomphe, s'il ne se fortifiait d'abord par des luttes préparatoires? Et quel essai plus pénible ou plus glorieux pouvait-il faire de son courage, en cet instant, que de se résigner à une prompte fuite?

Mais il y a dans la jeunesse une fièvre d'énergie qui se refuse surtout à ces prudentes temporisations. D'ailleurs, Maxime était un de ces caractères qui s'attaquent bravement à tous les fantômes de l'imagination, et qui, si faible qu'elle soit, ne sauraient supporter une inquiétude à l'état permanent. Or, le jeune lévite sentait que si l'image de Maria ne laissait pas un regret constant à toute sa vie, du moins elle serait un trouble importun qui le harcèlerait sans cesse.

II

Quelques jours après la scène du dimanche que nous venons de raconter, le bon curé, dont la santé était faible et épuisée, guéri toutefois de l'indisposition qui l'avait empêché, ce jour-là, de distribuer le pain de la parole à ses jeunes paroissiens, recommença ses visites habituelles au château. Maxime se décida à l'y accompagner, quoique les premières réflexions

que lui avait suggérées la rencontre de Maria eussent déjà subi de sages modifications. Il retournait près de la jeune fille, calme et désintéressé, allant puiser un enseignement de la vie, et non chercher un rêve de bonheur. S'il persistait encore à juger de la femme par Maria, c'était, du moins, disposé à faire, dans son enthousiasme possible, toute acception de personnes; un seul coup d'œil jeté sur leurs positions respectives lui ayant démontré suffisamment qu'un intervalle impossible à combler les séparerait à jamais. En effet, Maria, comme fille unique du comte de Verneuil, était une des plus riches héritières d'une contrée où tant de demeures seigneuriales couronnent d'immenses possessions. Son petit château, quoique modeste et rustique, était entouré d'une étendue considérable de terres, qui en composaient le domaine. D'ailleurs, chacun soupçonnait que Maria n'avait été placée dans ce nid abandonné que comme un oiseau de passage. Jamais ce lieu n'avait servi d'habitation au comte ; sa fille seule, privée de mère dès son enfance, y vivait retirée depuis près de huit années, avec sa gouvernante et quelques domestiques. On pensait que, par une idée de convenance morale, le comte avait voulu l'éloigner ainsi du centre d'une vie dissipée, que son propre isolement lui avait rendu nécessaire. Cependant, toutes les prévenances de la tendresse entouraient la jeune fille; son père se rendait près d'elle plusieurs fois dans l'année, et y séjournait quelques semaines. On avait même remarqué que le comte prolongeait son séjour au château, durant le temps le plus triste de l'hiver; soit qu'il voulût, par sa présence, faire une diversion heureuse aux ennuis de la saison, soit qu'il jugeât à propos de protéger lui-même sa fille contre tous les dangers extérieurs, pendant les longues nuits de cette époque de l'année. Ainsi, d'après des apparences que ne démentaient point de minutieuses iuvestigations, l'existence

de Maria était la plus paisiblement parfaite, la plus purement heureuse qu'il soit donné à l'imagination de concevoir. Au reste, ce calme délicieux s'alliait si bien avec la douce gravité qui constituait le caractère de la jeune fille, qu'il paraissait impossible à Maxime d'ajouter ou de retrancher à cette vie sans en atteindre le bonheur. Cette idée lui causait une sorte de découragement pénible. Quoiqu'il n'apportât près de Maria que de vagues désirs et quelques idéales espérances, son ame, exaltée un instant dans la pensée d'une amitié sainte, se résignait avec tristesse à n'attendre qu'une indifférence absolue qui l'abandonnait à son premier isolement.

Ces pensées occupaient encore Maxime, lorsqu'en compagnie du bon prêtre son parent, il arrivait à la barrière du château. Mais bientôt l'aspect des objets extérieurs vint les dissiper. Les deux visiteurs traversèrent d'abord la petite cour d'honneur plantée d'une double avenue, et que Maxime connaissait bien pour s'y être glissé furtivement, dans son enfance, par la herse en bois qui donnait sur le parc. Comme le salon qu'occupait Maria était situé à l'angle du château, il fallait, avant d'y parvenir, passer par deux très grandes pièces, dont la première servait seulement de salle d'attente à la seconde; celle-ci, plus spacieuse encore, était nommée la salle des Chevaliers; ce titre traditionnel lui avait été conservé religieusement depuis la fondation du château, avec quelques parties d'un riche ameublement gothique, que le comte avait pris soin de compléter, obéissant en cela autant à son propre goût qu'à une mode renaissante.

Il régnait, dans cet appartement, une magnificence sévère qui frappait l'imagination d'une impression mystérieuse. De lourds bahuts sculptés, d'élégans et précieux meubles d'ébène, des fauteuils en velours rouge ou en anciennes tapisseries, garnissaient les côtés de cette salle; dans le

fond, deux longs bancs de chêne à dossiers, recouverts en velours rouge, rehaussé de crépines d'or, semblaient destinés aux oisives conférences ou au repos du jour. L'espace, au milieu de ces deux bancs, était occupé par une de ces monumentales cheminées du moyen-âge, tout ornée d'une fine menuiserie gothique, et garnie de ses chenets géants. Elle était surmontée d'un panneau sculpté, aux armes du comte. En face, entre les deux hautes croisées, était attaché un splendide miroir de Venise, au-dessous duquel se trouvait une espèce de petit secrétaire dont les incrustations, en différentes sortes de bois, dessinaient des guirlandes émaillées. Au milieu de l'appartement, s'étendait une massive et longue table de chêne: la table des festins et du conseil. Une écritoire gothique et quelques manuscrits imagés couvraient seuls sa nudité. Toute cette salle était tapissée de cuir doré de Hollande; mais, sur les parois du fond, retombaient d'imposantes tentures en damas cramoisi; les portières et les doubles rideaux des croisées étaient d'étoffe semblable. Toutefois, la lumière resplendissante du dehors, qui reflétait mystérieusement cette éclatante couleur, se trouvait interceptée à demi par les hauts arbustes qui occupaient les balcons; et, suspendu au milieu du plafond, le lustre pyramidal étincelait de mille couleurs. Enfin, aux deux côtés de l'appartement, se dressaient deux belles urnes en porcelaine ancienne, peinte et dorée; ces urnes, dont il était difficile d'assigner au juste la destination, soigneusement fermées de leur élégant couvercle, semblaient garder, dans leurs larges flancs, quelques trésors occultes, quelque talisman merveilleux des générations passées. L'aspect de cette salle, fantastique comme une chose rêvée, séduisit l'imagination de Maxime, tant l'amour naissant se complaît au pays des chimères.

Toutefois, il n'en fut pas de même de l'impression que pro-

duisit sur lui la vue du salon de Maria, où les deux visiteurs furent introduits après quelques minutes d'attente. Le jour éclatant, qui en éclairait les moindres détails, jeta un froid sensible dans son ame émue et timide. Là, chaque meuble, par son utilité, semblait lié intimement à la vie de celle à qui il appartenait. Mais, jusqu'à la confusion de mille riens confortables et charmans, tout accusait une existence absolument étrangère à Maxime. Bientôt aussi, malgré l'accueil bienveillant de Maria et de miss Betsy, la causerie s'établit si intime entre le bon curé et ses deux paroissiennes, que, pouvant à peine y prendre quelque part, Maxime se sentit de plus en plus refoulé dans son délaissement. Il passa une longue heure tout entière à cette impatience secrète; enfin miss Betsy ayant proposé à son digne pasteur de commencer leur partie de whist habituelle, ils allèrent tous deux se placer à quelque distance. Maria, au contraire, s'approcha de la croisée, et se plaça devant un métier à broder sur lequel elle se mit à travailler. Ce changement fut favorable à Maxime, qui se trouva alors assis presque en face d'elle. Il la contemplait encore en silence, quand une charmante petite fille, qui jouait au milieu de la cour, accourut toute joyeuse auprès de la fenêtre qui était ouverte. C'était un de ces beaux enfans élevés à l'entière liberté des campagnes, et qui n'ont jamais connu cette turbulence nerveuse, trait caractéristique des enfans de nos villes. La petite demeura silencieuse devant la croisée; seulement, à mesure que Maria déroulait un peloton de laine ou de soie, elle avançait la main pour recevoir quelque bout d'aiguillée, qu'elle s'amusait à tresser ensuite; et, chaque fois qu'on les lui présentait, elle remerciait de son naïf regard accompagné d'une droite et courte révérence. Le bon curé, qui, tout en battant les cartes, examinait ce petit groupe, dit, en adressant à Maria : — Je vois, chère mademoiselle, que vous

êtes la joie des petits aussi bien que le secours des faibles; en même temps, son coup d'œil subtil désignait Maxime. — Eh quoi! reprit-elle, en répondant du sourire à ce regard, aurais-je accompli, sans le savoir, quelque bonne œuvre de ce genre? — Sans doute, mademoiselle, dit à son tour Maxime; j'ai dû au peu de paroles que vous m'aviez adressées plus d'une pensée secourable; je crois aussi plus d'une sage résolution. — Ne fût-ce que celle qui vous a conduit ici, et fait que nous avons le plaisir de vous recevoir, interrompit la bonne Betsy, en s'inclinant avec une naïveté de politesse qui excluait tout soupçon de malice. — A propos, s'écria Maria, vous m'y faites songer; je lisais, quand vous êtes entré, un libre admirable, à faire bénir notre siècle qui l'a produit. Je n'en connais pas de plus propre à donner aux tristesses du doute de surnaturelles consolations. Si vous désirez profiter de ses bienfaits, ajouta-t-elle, je le mets tout à votre disposition. — En même temps elle présentait à Maxime le volume des *Méditations* de Lamartine, ouvrage alors à peine connu. — Croyez-vous donc, reprit-il, que ses enseignemens soient plus efficaces que vos paroles? Jésus-Christ parlait, il n'écrivait pas. — Les comparaisons trop ambitieuses tombent d'elles-mêmes; mais, quand j'aurais reçu du ciel un pouvoir salutaire pour guérir les blessures de l'ame, je me sens quelque conviction amère qui, peut-être, le paralyserait. — Et vous me ménagez, dit Maxime. — Je le dois; ne faut-il pas parfois ménager l'espérance? —

Ces dernières paroles atteignirent au cœur de Maxime; malgré leur sens étendu et vague, il se les répétait avec délices, croyant y découvrir un mystérieux encouragement à sa tendresse naissante; mais bientôt l'harmonie de la petite réunion fut troublée par l'arrivée d'une lettre que l'on remit à Maria. Elle la reçut avec un transport de joie intérieure, et l'ouvrit aussitôt; cependant Maxime remarqua qu'à mesure

qu'elle la lisait, ses joues pâlissaient comme glacées par le frisson — Avez-vous de mauvaises nouvelles de M. le comte? s'écria miss Betsy en alarmes. — Non, heureusement, répondit Maria; tout ce qu'il m'apprend de lui-même a lieu de me satisfaire : il vient très prochainement, ajouta-t-elle, dans quinze jours peut-être; il doit nous emmener à Paris avec lui. — Peu s'en fallut que miss Betsy ne pâlît à son tour. Toutefois, elle contint discrètement son émotion. Quant à Maxime, il comprit tristement que tout était fini pour lui. Sa pensée s'était portée d'abord avec anxiété vers Maria; il avait cru deviner, dans le trouble qu'elle avait montré, quelque secrète appréhension; mais il fut bien vite détrompé de ce soupçon, quand il la vit, avec toutes les marques d'un pieux amour, relire plusieurs fois la lettre de son père.

L'heure de se séparer étant arrivée, tandis que le bon prêtre faisait ses adieux à ses chères hôtesses, Maxime debout demeurait pensif devant le livre que Maria avait posé près de lui; il le regardait comme l'unique talisman de l'amitié qu'il avait rêvée. Enfin, poussé par un dernier mouvement du cœur, il le saisit d'une main agitée, et le serra précieusement sous son bras, ainsi qu'un trésor volé.

Quinze jours s'étaient écoulés; l'arrivée du comte ne paraissait pas devoir être aussi prochaine qu'on ne l'avait cru d'abord. Maxime avait revu Maria; depuis ils s'étaient rencontrés presqu'à tous les instans de leur vie délicieusement monotone. Si le jeune homme eût conservé quelques scrupules à l'égard de cette liaison, l'idée seule de sa fragilité eût suffi pour les anéantir. D'ailleurs il n'était pas arrivé de son stoïcisme tout ce qu'il s'en était promis. Peut-être éprouvait-il déjà combien il lui serait difficile de donner le change au sentiment que Maria lui inspirait; aussi, loin de renoncer à la mission sainte qu'il s'était choisie, il

l'embrassait maintenant avec une consolante sécurité; c'était en elle qu'il essayait par avance à s'abriter contre la douleur. Rien ne l'arrêtait plus dans la constance de ses pieuses résolutions, même les suggestions du doute; ils pouvaient traverser la foi de son intelligence, sans qu'il leur fût donné de ruiner la confiance de son cœur. Tandis que la passion de Maxime s'agrandissait de cette exaltation idéale, elle s'alimentait encore de toutes les joies faciles et séduisantes de la jeunesse. Il se passait à peine une seule journée que le jeune levite ne trouvât l'occasion de la consacrer en partie à Maria. Tantôt il l'apercevait au temple saint, et, rempli d'une ferveur délicieuse, il s'unissait à sa prière. Tantôt il se rendait dans quelque village éloigné pour distribuer, sous le toît du pauvre, l'aumône dont elle l'avait chargé, et se retirait ensuite enivré d'entendre bénir son nom. Puis c'étaient les visites au château, les conversations à demi-voix, ou les lectures intimes près de la fenêtre entr'ouverte; et, mieux encore, à la douceur d'une belle après-dînée, quelque lente promenade sous les avenues du parc avec Maria et sa gouvernante. L'amitié dans la solitude est comme l'oasis au milieu du désert; elle en a le repos, la fraîcheur, la volupté enivrante et pure. Aussi tout était prestige et bonheur dans l'hospitalité charmante de ces deux femmes; ou plutôt, le bonheur lui-même, c'était d'être admis généreusement à partager leur vie, d'être souffert par elles, accueilli, peut-être aimé.

Il est à croire, en effet, que le cœur de Maxime n'était pas le seul qu'eût séduit l'enchantement de cette vie intime; et la tolérance de miss Betsy suffirait à en donner la preuve. Si la pieuse gouvernante eût deviné l'amour du jeune homme, elle se fût cru obligée en conscience d'y mettre obstacle; mais elle en avait eu le sentiment plutôt que la connaissance, et, dans la chaste ignorance de son ame, elle n'y

avait trouvé qu'un motif secret d'affection et de sympathie pour Maxime.

Si la conduite de Betsy pouvait paraître inspirée par la candeur la plus franche, celle de Maria devenait bien plus difficile à caractériser. C'était un mélange d'abandon et de sévérité inexplicables, parce que rien dans son caractère ne décelait le penchant au caprice ou à la faiblesse. Ainsi Maria accueillait la présence de Maxime, elle l'habituait à son amour, en prenant sur son ame l'empire d'une sœur prévoyante et tendre; chaque fois qu'une occasion s'en offrait, elle ne lui épargnait même, ni sa spirituelle ironie, ni ses encouragemens bienveillans. Cependant, tandis qu'elle stimulait sa passion de toutes les perplexités des heureux, jamais elle ne lui dissimulait un découragement réel et triste en l'espoir du bonheur d'ici-bas; et, non seulement elle ne flattait son amitié d'aucune espérance d'avenir, mais, dans le présent même, elle s'efforçait d'en régler l'entraînement par une prudence discrète qu'elle lui inculquait, et dont elle semblait vouloir doter son ame. Aussi les sentimens de Maxime subissaient-ils tour-à-tour les impressions diverses de ces effets d'indulgence et de rigueur. Tantôt cette prudence sévère de Maria n'était pour lui qu'une attrayante excitation : l'épine vivace qui défend la fleur. Tantôt elle devenait l'image même de la fatalité et l'avant-courrière du désespoir. Enfin, quand il venait à songer que pourtant elle tolérait son bonheur, en même temps qu'elle en arrêtait l'essor, alors il l'adorait comme la main merveilleuse et voilée qui veille sur notre destin; il se laissait entraîner à un délire de reconnaissance tel que la Providence elle-même n'en peut inspirer de pareil qu'aux premiers bonheurs de la vie.

Nous l'avons déjà dit, c'était cette incertitude même de toute espérance qui livrait la conscience religieuse de Maxime à la plus aveugle sécurité. Cependant un trouble secret de son

cœur, éveillé par les circonstances les plus intimes et les plus délicates de sa passion, devait tôt ou tard l'avertir sans détour de son égarement.

Un soir que Maxime arrivait, l'ame pleine de douces pensées, dire l'Angelus qui venait de tinter, il aperçut, en entrant dans l'église, Maria seule à genoux à sa place habituelle. Du reste, comme c'était un jour de la moisson, la nef était complètement déserte. Il allait donc se préparer à réciter les versets et les répons de la prière angélique alternativement avec la jeune fille, ainsi qu'il était d'usage de le faire avec les autres assistans. Déjà il montait non sans émotion à la tribune sainte, quand une vieille femme et deux enfans entrèrent à leur tour ; se sentant remis par leur présence dans le calme nécessaire à sa pieuse adoration, Maxime se hâta de commencer.

Tout alla bien ainsi jusqu'au moment où tombèrent de ses lèvres ces paroles de la salutation divine : *Ave Maria*. Alors il tressaillit, surpris, presque effrayé d'un merveilleux écho. Cependant, surmontant son imagination rebelle, il parvint de nouveau à contenir son esprit dans le recueillement de la prière. *Ave Maria*, fut-il obligé de répéter encore; cette fois il avait analysé lettre à lettre ce nom chéri : le nom profond et incompris de l'objet aimé. La formule sacramentelle ramenait un troisième *Ave* ; d'avance il retentissait au cœur troublé de Maxime, aussi lugubre qu'un glas funèbre ; mais s'élevant, par un dernier effort, au-dessus de tout mouvement indigne ou profane, le jeune lévite enveloppa la pensée des deux Maries dans un élan ineffable d'amour. Son émotion s'affaissa dans ce tembrassement mystérieux, que devait tolérer au moins l'immense charité chrétienne.

C'est ainsi que quelques agitations intérieures menaçaient l'heureuse quiétude de Maxime ; d'un autre côté, le bon curé, dont le regard sagace avait pénétré jusqu'au fond de cette ame

inpressionnable cherchait à en stimuler sans cesse toutes les craintes ou les scrupules naissans. Doué d'un bon sens naturel, qu'avaient aiguisé encore ses longs exercices au confessionnal, non seulement le digne prêtre savait par cœur l'astucieuse et grossière conscience de ses paroissiens, mais ce qui se passait dans sa propre maison n'échappait même pas à sa pénétration subtile. Il n'avait été dupe, ni du religieux enthousiasme de Maxime, ni de sa nouvelle et merveilleuse souplesse à se contraindre aux exigences de la foi. Il avait fait justice de cette ferveur nouvelle, aussi bien que de la perspicacité de Betsy; c'est à peine si ses insinuations malignes s'arrêtaient respectueusement à Maria. Encore ne lui avait-il fallu, pour cela, pas moins que toute sa confiance dans la réserve d'imagination et dans la sagesse d'intelligence qu'il appréciait en elle. Les décevantes illusions de la jeunesse lui semblaient prêtes à envelopper, comme d'un réseau fatal, ses ouailles chéries; et il s'en était ému et effrayé, autant que le lui permettait son scepticisme de vieillard. Aussi s'était-il bien promis de ne rien ménager des faux bonheurs de Maxime; et, sans lui donner aucun avertissement direct, il avait l'art, dans les plus petites choses, de désenchanter ses rêves et de blesser son espoir.

Cependant, fort des restrictions mentales qu'il s'était posées, échappant, d'ailleurs, au digne prêtre par des côtés sublimes de sentiment, Maxime s'attristait, sans se décourager de son amour. A la vérité, il en venait, parfois, à ce point d'oubli pour lui-même, qu'il se trouvait encore heureux, pourvu qu'il entendît prononcer le nom de Maria, et que, après la prolixité complaisante de miss Betsy, ce qui le charmait le plus, c'étaient les commentaires intéressés du bon vieillard, dont sa calme sérénité déjouait la ruse. Celui-ci, qui ne manquait pas de s'apercevoir qu'il était à la fois dérouté et vaincu, dissi-

mulait son amicale rancune, tout en attendant Maxime à la première douleur que lui infligerait Maria.

III

La fête patronale de Saint-Maclou approchait ; ce jour-là, il y avait rendez-vous de tous les habitans de la paroisse, dans la cour d'honneur du château. Ordinairement aussi, un dîner était offert, par le comte, à ses nobles voisins et aux principaux propriétaires du canton. Maria comptait donc, plus que jamais, sur l'arrivée de son père, quand une lettre qu'elle reçut de lui l'avertit d'un nouveau retard. Cette circonstance ne resta pas ignorée de Maxime; celui-ci s'était attendu à passer cette petite fête dans un délaissement si complet, qu'en apprenant ce changement, il se sentit disposé à la saluer avec l'empressement joyeux de toute la jeunesse du pays. Des apprêts avaient lieu, à la fois, à l'église et au château. Maria n'avait rien changé au programme habituel : seulement, elle avait remplacé le dîner par une collation offerte aux hôtes qui viendraient la visiter, et dont Maxime et le bon curé étaient invités, d'avance, à prendre part. Le jour désiré se leva, enfin, rayonnant et splendide. De bonne heure, le jeune clerc se rendit à l'église qui était encombrée de fleurs; les blanches bannières des confréries avaient été renouvelées; elles flotaient ornées de broderies et de rubans. Tout ce luxe naïf était dû à la complaisante générosité de Maria. Cette idée attendrit follement le cœur de Maxime, comme aurait pu le

faire un souvenir d'enfance. Aussi resta-t-il seul à rêver et à prier long-temps. Au sortir de la messe, où le recueillement n'avait pu tempérer qu'à peine l'animation générale, la plupart des assistans s'étaient réunis par groupes, dans le cimetière. Miss Betsy et son élève s'y arrêtèrent comme les autres, en se tenant un peu à l'écart. Quelques momens après, Maxime vint à traverser ce lieu, pour se rendre au presbytère, mais, quand il aperçut Maria, il s'avança vers elle pour l'aborder ; de son côté, celle-ci avait fait quelques pas à son approche; car elle l'avait attendu, afin de lui indiquer l'heure qu'elle avait fixée pour la petite réunion du soir. Jamais le jeune lévite ne l'avait contemplée avec autant d'émotion qu'en ce jour. Elle était vêtue de blanc; son chapeau de paille découvrait entièrement son front sérieux et pur, et un châle tombant à demi de ses épaules enlaçait gracieusement sa taille. Elle portait ce costume avec élégance et simplicité, et, soit qu'en effet il lui fût favorable, soit que Maxime apportât, dans son idolâtrie, un nouveau degré d'exaltation, il la trouvait si belle ainsi, qu'il tremblait à la regarder. Ils échangèrent seulement quelques paroles, puis elle le quitta aussitôt. Au bout de peu d'instans, Maxime, qui était demeuré immobile à la même place, se détourna pour tâcher de l'apercevoir encore, mais déjà elle disparaissait au tournant de la route. Il lui semblait, en ce moment, qu'une ombre s'étendait sur tout le paysage, et il se retira, à son tour, tout à la fois triste et enivré.

La journée continua, pour Maxime, comme elle avait commencé: en douces et mystiques prières. Après l'office du soir, il se rendit, avec son oncle, au château. La route se fit silencieusement; quelque chose pesait sur l'ame de Maxime, comme les nuages pèsent sur l'atmosphère au moment où l'orage est près d'éclater; et le bon curé, qui pressentait cette crise mystérieuse, en ménageait la puissance, de peur d'en

atténuer l'effet. Quand ils arrivèrent, Maria, qui avait ouvert la danse des villageois avec une famille noble des environs, venait d'achever cette première contredanse. Elle rentra aussitôt au château, suivie de sa société. Cependant, le repas était à peine achevé, que les amis de la jeune fille l'entraînèrent de nouveau à la danse. Maxime sortit aussi, et fut s'asseoir à l'écart, sur un banc adossé à la haie qui formait l'enceinte du parc. Là, il ouvrit un livre qu'il portait sur lui, et essaya de lire, tout en écoutant vaguement l'accord des instrumens, qui arrivait plaintif à son oreille, ou en suivant, d'un regard distrait, le mouvement lointain de la danse. Il berçait ainsi, depuis quelque temps, ses solitaires rêveries, quand un petit groupe se détacha de la foule des danseurs, et accourut joyeusement vers le château. C'était Maria qui s'avançait, tout en causant, à deux jeunes filles qui se tenaient à sa droite, tandis que, du côté gauche, elle s'appuyait au bras d'un élégant et beau jeune homme, dont le visage était à demi penché vers le sien. Maxime reconnut les mêmes personnes qu'il venait de quitter ; mais Maria paraissait vivement excitée par la présence des étrangers. Jamais, peut-être, un rayon si vif de bonheur n'avait éclaté dans ses yeux. Etait-ce l'enivrement de la société, ou celui des jeux et de la danse ? Quelle qu'en fût la cause, Maxime se dit avec amertume que toute l'expansion délicieuse de son amitié avait été impuissante à le produire. Ce retour douloureux sur lui-même lui causa un mouvement de jalousie insensée; ses passions, si pieusement apaisées, se déchaînèrent avec une violence jusqu'alors inconnue. Rejeter avec opprobre sa vertu de prêtre qui l'avait empêché de se sentir homme; s'élancer victorieusement dans la vie sans entraves et sans remords; outrager, avec amertume, jusqu'à la noble pudeur de Maria, en prêtant à celle-ci des motifs d'injurieux dédain : telles furent les agitations tumultueuses, les

pensées irritantes auxquelles Maxime fut en proie pendant ce court instant d'effervescence sacrilége.

Hélas! rien jusqu'alors n'avait traversé le rêve pur de son amour; rien ne l'avait détrompé d'une illusion d'ange! le caractère même de celle qu'il aimait n'avait servi qu'à prolonger sa jeune et sainte erreur. Maria avait plus encore d'intelligence que d'imagination; souvent elle était pensive, non rêveuse; ses passions, énergiques d'ailleurs, mais contenues par une ame forte, se décelaient moins ardentes que profondes. Si parfois elle se laissait entraîner volontiers à parler d'elle-même et de ses propres sentimens, elle le faisait toujours dans un langage chastement sobre, qui, sans la dissimuler, tempérait la vérité : il fallait, pour ainsi dire, aller au fond de sa parole pour en comprendre toute la valeur. C'est qu'en même temps qu'elle était portée à la confiance par tendresse de cœur, la noble jeune fille se sentait obligée à la réserve, par fierté délicate et par jalouse pureté.

Mais toutes ces qualités sérieuses de Maria, Maxime fut porté en ce jour à les méconnaître, ou plutôt, il ne put les envisager sans de nouveaux sentimens de révolte; il se croyait puni de les avoir idolâtrées. Une lutte cruelle s'engagea entre ses anciennes vertus et ses nouvelles passions, et sa conscience effrayée ne trouvait à opposer qu'une résistance aveugle et superstitieuse. Comme il se sentait hors d'état de se reconnaître, au milieu de tant d'émotions diverses, il soupirait après un moment de solitude plus entière, où pourraient réagir toutes ses pensées suspendues. Aussi, quand le bon prêtre, qui faisait, à quelque distance, la conversation avec miss Betsy, vint l'avertir qu'il allait se retirer, il se disposa aussitôt à le suivre. Ce ne fut pas pourtant sans avoir encore une fois revu Maria, qui descendait alors le péristyle du château. — Qui se ressemble s'assemble! — dit à Maxime le malin vieillard, en sa-

luant de loin le charmant couple qu'il examinait de son côté. Ce léger coup n'atteignit point le jeune homme, parce que sa blessure était déjà trop profonde. Il ne répondit rien, et ils cheminèrent au retour aussi paisiblement qu'ils étaient venus. Mais quelles émotions vinrent assaillir Maxime quand il entra dans sa modeste chambre! quel désaccord entre cette simplicité évangélique qui l'entourait, et les images mondaines qui se pressaient dans son esprit! Moins ses désirs pouvaient se proposer de but, plus ils embrassaient d'espace. Comme autrefois, devant Jésus, le monde se déroulait à ses pieds, dans toute sa splendeur et ses magnificences; et il lui semblait qu'un signe d'adoration lui aurait suffi pour en devenir possesseur. Ses pensées revêtaient une forme, ainsi que dans les rêves, afin de rendre sa tentation plus vivante et plus saisissable. Aussi Maria ne lui apparaissait-elle que comme une puissance irrésistible qui l'entraînait au milieu de tous les délires de la vie. A travers un nuage vague, toutes les séductions le pénétraient : beauté, couleur, harmonie, parfums; voluptueux tumulte, où le cœur, la tête et les sens sont rassasiés d'ivresse. La magie de ces illusions se renouvelait sans cesse. Toutefois, malgré cette confusion et ce trouble dans le combat, Maxime se relevait encore victorieux, c'est-à-dire résigné dans sa vertu, et pur dans son amour. Sans doute, pour se maintenir dans cette sorte d'impassibilité, il lui en coûtait de violents efforts; mais peut-il en être autrement? Pour le jeune regard qui ne l'aperçoit que de loin, l'enfer du monde peint si merveilleusement le paradis!

Encore tremblant et affaissé de tous les rêves de la nuit, Maxime courut le lendemain au matin chez Maria, comme si la vue de la jeune fille eût dû rendre la lumière à sa raison et la sérénité à son ame. Cependant, il ne la trouva point au château, mais il apprit de Betsy qu'elle se promenait en de-

hors du parc. Après une courte conversation, il prit congé de la bonne gouvernante, et sortit par la grande barrière de la cour d'honneur, qui était située du côté opposé à celui par lequel il était entré.

Il était près de midi, et le soleil dorait la petite côte déserte qui s'étendait à droite du parc, n'y laissant, de distance en distance, qu'un étroit filet d'ombre projeté par les ronces et les églantiers sauvages. Aussi, quelle fut la surprise de Maxime quand il vit Maria assise sur l'herbe à demi desséchée, et dans une immobilité pensive, telle qu'il aurait pu la trouver s'il l'eût surprise dans son petit salon frais et aéré. Le jeune lévite ne savait s'il devait induire de cet oubli d'elle-même quelque motif d'encouragement ou d'appréhension. A mesure qu'il approchait, il put se convaincre qu'en effet Maria était livrée à une forte préoccupation; son regard fixe et direct se perdait aux limites de l'horizon; et Maxime vit tomber une larme sur une petite rose moussue qu'elle roulait entre ses doigts. Oubliant alors les étranges agitations qu'il avait ressenties, pour ne songer qu'à la douleur qu'il découvrait dans l'ame de Maria, il n'hésita plus à aborder la jeune fille, et ne put s'empêcher de l'interroger sur cette larme; mais, avec une sorte de dignité jalouse, quoique avec douceur, elle refusa de partager son secret.

— Je vous comprends, dit Maxime blessé; j'aurais voulu vous livrer et vous dévoiler tout mon cœur, mais ce rêve d'amitié si tendre n'était qu'en moi seul. — Ah! reprit-elle vivement, gardez-vous de nous comparer l'un à l'autre. Vous, vous êtes heureux! vous êtes libre! — Tandis qu'elle prononçait ces derniers mots, son visage prit une expression de tristesse si amère, que, dans sa muette consternation, Maxime ne trouvait pour l'interroger que l'instance du regard. Elle comprit cette prière, et continua de suivre le cours de sa

propre pensée : — La liberté, dit-elle, est un don tout céleste; il ne nous est point dispensé par les choses extérieures; c'est en nous-mêmes qu'il réside. Pour moi, je le sens, je ne suis point libre : un pouvoir invincible restreint l'élan de ma vie, abat mon essor ; sans cesse une raison froide et impassible me domine. Ne m'en voulez donc pas si mon amitié est discrète, si ma confiance est triste et voilée !

— Ah! ne comprimez plus les mouvemens de votre cœur, s'écria Maxime avec un transport d'espoir ; parlez sans crainte! la solitude est sacrée, car le regard de Dieu la remplit. Que cette pensée sanctifie l'épanchement de nos ames ! — Puis il ajouta, d'un ton de voix bas et doux : — Si vous consentiez à me mettre de moitié dans votre douleur, peut-être pourrais-je vous donner une part de mon bonheur en échange; car, depuis le jour où j'ai entendu votre voix, ma vie n'a été qu'une longue extase! Que cette extase a été pure et complète! que ne pouvez-vous en comprendre les mystères! Oh ! ne me gâtez pas toute cette félicité ; ne faites pas que je sois forcé de m'en accuser comme d'une joie égoïste; déjà, peut-être, en présence de vos larmes, elle me paraîtrait vaine et puérile, si je ne la tenais de vous. — Assez! dit Maria; il est des impressions que la gravité de vos devoirs ne vous permet pas d'exprimer. — Maxime jeta un regard incertain sur la jeune fille ; il la vit émue, comme en proie à des pensées vacillantes, à un trouble inconnu :

— Si vous pouviez concevoir, lui dit-il, quelle bienfaisante transformation s'est opérée en moi, loin de blâmer mes paroles, vous comprendriez le besoin que j'éprouve de glorifier le sentiment qui remplit mon être. Qu'étais-je avant de vous avoir connue ? Une créature inerte en qui la lumière de son intelligence n'aurait su éveiller la vie. Aveugle par insensibilité, je péchais par toutes mes facultés, parce qu'il

manquait à mon ame un sens divin. Je n'aimais ni Dieu ni ses œuvres; la beauté de la nature ne m'inspirait qu'une admiration froide; car j'étais en dehors de cette harmonie d'amour qui est la sympathie ineffable de toutes les créatures. Dans la bonté de Dieu, je n'adorais qu'une puissance morne et solennelle, et, maintenant, quoique je la découvre infinie dans ses effets, elle me paraît vivante et sensible comme une chose humaine. Il n'est pas jusqu'à ces paroles éternelles de nos livres saints qui, se développant plus intimement à ma pensée, ne me touchent d'une manière exquise et sublime. Ainsi, mon cœur est comme le fruit mûri dont l'écorce s'est entr'ouverte; la chaleur et le sentiment le pénètrent de toutes parts. Comment voudriez-vous, alors, que je pusse abjurer mon culte le plus cher, celui qui m'a initié à tous les autres? Non! il a dans ce cœur une raison immuable et profonde, et le renier serait me montrer aussi sacrilége et aussi ingrat que de renier Dieu lui-même, qui l'a ménagé à mes vœux et à mon bonheur.

— Vous m'effrayez, dit Maria; vous êtes le jouet d'un aveuglement fatal: je vous sauverai cependant de ces illusions mensongères, parce qu'une entière sincérité de ma part doit les dissiper. Pourquoi ce qui n'a été pour vous qu'une source de joie et de prédilection, ne m'a-t-il apporté que tourment et anathème? Mais, ajouta-t-elle avec découragement, vous n'avez pas les mêmes raisons que moi pour souffrir. — Vous avez souffert, Maria, et par notre affection! Oh! mon amour était une religion, je sens qu'il devient un délire de tendresse; mon cœur tend sans cesse à s'y abîmer; mais vous resteriez froide à tant d'entraînement! Du moins donnez-moi une part de votre douleur. Puis-je vous aimer et y demeurer étranger? — Maria laissa tomber sur le jeune homme un regard plein d'une ironie caressante: — Ah! s'écria-t-elle, qu'est-ce que la douleur ou la

joie pour vous? Est-ce que tous vos sentimens ne se confondent pas dans une exaltation qui enivre? Puis elle reprit, d'un ton sérieux qui lui était plus habituel: — Sachez-le pourtant, pour que mon ame vous soit ouverte sans réserve, il faut que votre pitié soit de la force, et votre sympathie de la vertu.

— Je vous écoute, répondit Maxime, le front penché vers la terre.

AMÉLIE B. (*Rouen.*)

(La fin au prochain numéro.)

—

NOTICE

SUR

LES SOBRIQUETS

ET AUTRES QUALIFICATIONS POPULAIRES

Appliqués à la Normandie et à diverses localités de cette ancienne province, ou à leurs habitans.

3me ET DERNIÈRE PARTIE.

Aux sobriquets et aux dictons généraux concernant les Normands et la Normandie, nous devons ajouter les qualifications du même genre appliquées aux habitans des localités. Cette nouvelle série, pour être complète, exigerait plus d'étendue qu'il ne nous est possible de lui en donner quant à présent. Nous serons donc forcés de nous restreindre et de choisir, parmi les sobriquets parvenus à notre connaissance, ceux que nous avons pu expliquer immédiatement. Quant aux dictons que nous baptisons du nom de sobriquets paraphrasés, nous devons nous résigner à n'en pas parler ici, quoiqu'ils ne soient pas les moins curieux.

Au reste, nous n'épargnerons pas, pour cela, au public, une seule des découvertes que nous avons faites ou que nous ferons encore (grâce à des correspondans obligeans et instruits)

dans le champ presque vierge de nos dictons satyriques. Plus tard, quand nous aurons réuni tous les matériaux épars, nous reprendrons notre sujet et nous en ferons le texte d'une publication particulière, qui formera un volume de quelque étendue. Aujourd'hui, nous le répétons, pour ne pas abuser de l'hospitalité que nous prête la *Revue de Rouen*, nous avons dû abréger nos observations et les restreindre à quelques sobriquets.

ANDELIS (les), Eure.

Les Danseux des Andelis; les Bâtards du Grand-Andeli; les Trottins du Petit-Andeli; les Caristaux de Villers.

Suivant l'auteur des *Lettres historiques et critiques sur les Andelis*, la danse a toujours été, dans cette ville, une passion caractéristique. On y dansait si fort au xve ou au xvie siècle, que les chanoines, voulant arrêter le mal par un emblême, firent sculpter, à l'entrée du cimetière Saint-Nicolas, deux squelettes entre lesquels figurait la mort armée d'un archet et d'un rebec, avec cette inscription sur un phylactère : *Vous viendrez tous à ma danse.* Mais la sculpture n'eut pas plus de succès que les exhortations verbales.... La population des Andelis continua de choyer les bals avec un empressement exemplaire. De là le sobriquet de *Danseux des Andelis.*

M. Mesteil affirme que ce dicton ne remonte pas au-delà du dernier siècle; on voit, par ce qui précède, qu'il aurait pu être beaucoup plus anciennement mis en usage.

Toute l'activité des Andelisiens n'était pas absorbée par les exercices balladoires : les discordes combourgeoises en ont aussi revendiqué une bonne part.

La ville des Andelis se compose de deux parties, l'une plus

ancienne, appelée le Grand-Andeli; l'autre plus moderne, appelée le Petit-Andeli. Ces deux parties d'un tout ont été surnommées les Jumeaux; mais elles n'ont guère justifié leur fraternité que par la *rara concordia fratrum*. De temps immémorial, en effet, il y a hostilité flagrante entre l'agglomération aînée et l'agglomération cadette. Comme il est facile de le concevoir, cette mésintelligence engendra de nombreux combats, parmi lesquels on cite particulièrement *la grandissime bataille* livrée, vers la fin du siècle dernier, en présence des *Caristaux* de Villers. Or, quand la guerre était perpétuelle, quand il n'y avait trèves de coups de poing que pour se harceler à coups de langue et de chansons, il fallait nécessairement, aux guerriers des deux camps, pour se distinguer de part et d'autre, des mots plus énergiques que ceux qui étaient formés des noms de lieu. Les Grands-Andelisiens furent donc appelés les *Bâtards*, et les Petits-Andelisiens reçurent la qualification de *Trottins*.

D'où vient le nom de *Bâtard*? d'un quasi-jeu de mots, dit-on..... De temps immémorial, les habitans du Petit-Andeli hâlaient les bateaux remontant la Seine, pour les aider à franchir le courant de Saint-Jacques. C'était un sujet continuel de raillerie pour leurs adversaires. Un jour de dispute, un Petit-Andelisien s'avisa de dire que mieux valait être hâleur de *bateau* que faiseur de *bâtards*. Le mot parut plaisant, il courut de bouche en bouche, et l'on s'accoutuma, dès-lors, à qualifier de *Bâtards* les gens du Grand-Andeli.

« La dénomination de *Trottin*, dit M. Mesteil, est aussi « claire et aussi juste que celle de *Bâtards* est obscure et im- « méritée. L'habitant du Petit-Andeli est souvent obligé de « venir au Grand, et de lui rendre ainsi une espèce d'hommage, « pour mille choses dans lesquelles sa supériorité est reconnue. « Or, l'habitude d'aller et de venir à contre-cœur a imprimé,

« aux mouvemens du minime Andelisien, une précipitation « caractéristique. Il ne marche pas, il trotte : de là son nom.... « Selon quelques docteurs, le mot *Trottin* a une autre source « et ne doit pas s'écrire ainsi. Il y a au Petit-Andeli un nombre « de fabriques de draps assez grand pour occuper la majeure « partie de la population..... L'effet de l'huile et de l'indigo « est de colorer en bleu les malheureux ouvriers....; mais « comme la teinte est trop foncée, on les a appelés les *Trop-* « *teints*... »

Nous avons nommé plus haut les *Caristaux* de Villers. Villers est un écart dépendant des Andelis. Comme il sert de retraite à un grand nombre de *gueux*, demandant la *caristade*, tous les habitans ont été désignés indistinctement par le sobriquet que nous mentionnons.

ANDRÉ DE MESSEI (Saint-), Orne.

Les Pirottes de St-André.

En Normandie, pirotte est synonyme d'oie. Mais pourquoi le sobriquet de *Pirottes ?* Est-ce parce qu'on élève beaucoup d'oies à Saint-André de Messei ? Est-ce parce que les habitans *sont bêtes comme des oies ?* Nous avons entendu dire qu'il fallait préférer la seconde hypothèse.

AVRANCHES, Manche.

Li Museur d'Avranches.

Au XIIIe siècle, on disait *li Musart* de Verdun et *li Museur* d'Avranches. Ces deux mots ne diffèrent que par la forme ; ils signifient, l'un et l'autre : « Fainéant, oisif que la « moindre bagatelle amuse, fou, étourdi, désœuvré, non-

« chalant, de mauvaise vie. . . » (*Glossaire de la langue romane.*)

Les habitans d'Avranches, que nous sachions, ne se sont jamais signalés par le dérèglement de leurs mœurs. Mais nous devons ajouter qu'Avranches est une ville aristocratique, et que, dès-lors, on ne doit pas y remarquer une grande activité de travail.

BAROU, Calvados.

Les Coniaux de Barou.

La simplicité des habitans de Barou est depuis long-temps passée en proverbe dans l'arrondissement de Falaise. On dit communément *un tour de Barou*, pour désigner une action niaise, une bêtise[1]. Ces bons villageois ont encore été baptisés du sobriquet de *Coniaux*, qui, suivant M. Crapelet, signifie babillards comme des corneilles [2].

BAYEUX, Calvados.

Li Juréor ; les Clichards ou Foireux de Bayeux.

C'est au XIIIe siècle que les Bayeusains étaient qualifiés *Jureors* (jureurs.) — Il ne faut pas oublier qu'on a souvent reproché aux Normands d'être enclins à la chicane et de trafiquer de leurs dépositions devant la justice. Tout le monde connaît ce que l'on raconte à ce sujet d'un de nos compatriotes, qui, interrogé sur sa profession, répondit avec bonhomie : *Je témoigne !* En disant les jureurs de Bayeux, n'a-t-on pas voulu faire allusion à cette élasticité de conscience que l'on

[1] Statistique de Falaise, II, 377.

[2] Prov. et dictons populaires.

prête aux descendans des hommes du Nord, et qu'on aurait supposée plus prononcée encore chez les habitans de Bayeux? Nous le croyons, et le sens attaché jadis au mot *jureur* légitime notre opinion.

Le sobriquet de *clichards* ou *foireux*, que les Bayeusains conservent encore, a dû leur être donné à une époque fort reculée, puisqu'on l'explique par un fait qui serait arrivé au VIIIe siècle, pendant l'épiscopat de saint Gerbold. Voici ce que raconte la légende à cette occasion :

« Les habitans de Bayeux avaient chassé leur évêque Gerbold; et celui-ci, mécontent de cet acte de brutalité, avait jeté son anneau pastoral dans la mer et s'était retiré, en déclarant qu'il ne reviendrait que lorsqu'il l'aurait retrouvé. Affligés de lienterie et d'hémorroïdes, pendant son absence, les Bayeusains reconnurent bientôt leur faute et envoyèrent prier Gerbold de retourner parmi eux. Le saint évêque eut pitié de leurs maux, retrouva son anneau pastoral dans le corps d'un poisson servi sur sa table, revint à Bayeux, et, par sa présence, fit cesser la maladie. »

BOUILLE (la), Seine-Inférieure.

Les Cocus, les Hale-Bissacs de la Bouille.

Naguère, lorsque le trajet de la Bouille à Rouen se faisait au moyen de lentes galiotes traînées par des chevaux, il fallait des distractions aux voyageurs, pour les aider à supporter les quatre mortelles heures d'une navigation de cinq lieues. La circonstance la plus indifférente en apparence était saisie avec empressement pour rompre la monotonie de la situation. C'était ainsi que chaque rencontre de deux bateaux de la même entreprise était saluée comme une bonne fortune. Qui

pourrait répéter les exclamations diverses qui se croisaient d'un navire à l'autre! Mais deux cris surtout se faisaient entendre : *Purins de Rouen*, vociféraient les voyageurs embarqués à la Bouille. — *Cocus de la Bouille*, ripostaient les bonnes gens de la cargaison de Rouen. Et, quand on avait assez crié, on se prenait à raconter des histoires plus ou moins relatives aux deux exclamations principales. Le sobriquet des *Bouillais*, surtout, fournissait matière aux cancans, et l'on ne manquait jamais de conclure qu'il n'y avait pas eu injustice à le leur infliger.

Plus tard, lorsque l'on touchait au port, il y avait le même empressement pour déclarer aussi très fondée la qualification de *hale-bissacs de la Bouille;* car le voyageur, assailli de toutes parts, avait peine à défendre ses bissacs et paquets contre le zèle officieux des habitans du lieu, qui se disputaient l'honneur et le profit de lui venir en aide.

BRÉTONCELLES, Orne.

Les Faux-Témoins de Brétoncelles.

M. L. de la Sicotière ignore l'origine et la cause de cette locution injurieuse. Nous ne prétendons pas être plus savant que notre honorable correspondant; toutefois, en parlant du principe que nous avons posé précédemment, ne pourrions-nous pas conclure du sobriquet que les habitans de Brétoncelles, comme *li juréor* de Bayeux, ont été des Normands fort complets.

BRIONNE, Eure.

Les Culs-Tors de Brionne.

Une grande partie de la population de Brionne est occupée au travail des manufactures, travail qui a le grave inconvénient d'engendrer le rachitisme parmi la classe ouvrière. C'est

à cette circonstance que M. Crapelet attribue le sobriquet des Brionnais. Mais il n'y avait pas de fabriques à Brionne lors de la grande vogue du sobriquet. Il faut donc lui chercher une autre explication, et reconnaître qu'il avait pour but de signaler la politesse exagérée des Brionnais, se manifestant par d'interminables salutations, assez multipliées et assez inclinées pour leur faire courir les risques de voir se détraquer les ressorts inférieurs de leur colonne vertébrale.

CAUDEBEC, Seine-Inférieure.

Les Friands de Caudebec.

Autrefois on considérait Caudebec comme la capitale du pays de Caux : c'était une ville de société et de politesse, un siége de grand bailliage..... Dans cette position, il n'eût pas été bienséant aux Caudebécais d'être *gourmands*, par exemple, comme les habitans de Montivilliers, qui n'avait pas l'honneur d'être capitale. Mais qui pourrait leur faire un crime d'être *friands*? Friandise, par une de ses faces, suppose civilisation. Il est vrai que ceux qui, vers 1780, usaient de ce sobriquet, ne l'employaient pas dans des vues apologétiques; mais nous pouvons attribuer leur erreur à ce que la jalousie, inspirée par les prérogatives de Caudebec, ne leur permettait pas d'apprécier toute la portée du mot [1].

COURCI, Calvados.

Les Alainiers de Courci.

« Après les Romains, dans le huitième siècle, on prétend « que les Alains s'emparèrent des champs de Courci, et s'y

[1] Nous devons l'indication de ce sobriquet et de quelques autres de la même contrée, à M. Le Sage aîné, de Caudebec.

« établirent en maîtres. On se fonde sur des traditions et sur « le nom d'*Alainiers* de Courci, que portent encore les habi- « tans de cette commune parmi leurs voisins. Les *Alainiers* « sont les descendans des Alains... [1] »

Si cette explication est fondée, le sobriquet des habitans de Courci serait remarquable comme souvenir historique.

CRIQUEBEUF-SUR-SEINE, Eure.

Les Brûleurs d'Ane de Criquebeuf.

Les habitans de Criquebeuf-sur-Seine, grands amis du carnaval, ne manquent jamais, le mercredi des Cendres, d'enterrer Mardi-Gras. Un jour, il y a de cela plus que la longueur d'une vie d'homme, un jour, disons-nous, le mannequin traditionnel ne suffit plus à ces zélés suppôts du carnaval. Ils imaginèrent de lui substituer un âne, qui, pour la plus grande gloire de la divinité saturnalesque et pour le plus grand plaisir de ses adorateurs, fut bien et dûment ars et brûlé, puis méthodiquement enterré suivant les rits pratiqués en pareille circonstance. De là le sobriquet de *brûleurs d'âne*.

EXMES, Orne.

Les Chiens d'Exmes.

Jadis, la petite ville d'Exmes était une des places les mieux fortifiées de la Normandie, et l'on raconte qu'un de nos rois, en faisant allusion à cette circonstance, s'exprima ainsi : « Mes chiens d'Exmes sauront bien la défendre ! »

Cette explication du sobriquet a été contestée en faveur de la suivante :

[1] Statistique de Falaise, t. II, p. 392.

Autrefois le nombre des huissiers d'Exmes n'était pas en proportion des moyens d'existence que le papier timbré pouvait fournir dans cette petite ville, toute normande qu'elle était. Pour suppléer à l'insuffisance des actes de procédure *intra muros*, lesdits huissiers se trouvaient dans la triste nécessité de faire, pour leurs confrères du voisinage, à peu près ce que les braques, épagneuls et bassets font si volontiers pour le chasseur, c'est-à-dire de courir sous leur direction, en qualité de recors, à la poursuite des créanciers récalcitrans ou insolvables. Ce genre de service leur aurait valu, assure-t-on, la qualification de *chiens*, qui, par extension, aurait peu à peu été appliquée à tous leurs compatriotes.

ÉVREUX, Eure.

Les Piaffeux d'Evreux.

Le mot piaffeur s'emploie généralement, en Normandie, pour désigner les personnes qui aiment la toilette, le faste, la vaine somptuosité. — Or Evreux est une ville de luxe et de représentation.

L'origine du sobriquet ne peut remonter très haut, car Estienne Pasquier nous apprend que les mots *piaffe*, *piaffer* et *piaffeur*, n'ont été mis en usage que de son temps, c'est-à-dire dans le seizième siècle.

GOURNAI, Seine-Inférieure.

Les Mâqueux de Gournai.

Nous avons voulu savoir à quoi nous en tenir sur le sobriquet que nous reproduisons, et il a été répondu à nos questions que jadis les habitans de Gournai ont été de très capables suppôts de la *science de la gueule*; mais qu'aujourd'hui, grâce

aux progrès de la civilisation, ils ne sont plus que gastronomes.

HARCOURT, Eure.

Les Juifs d'Harcourt.

Il n'y a pas long-temps encore que, dans la commune d'Harcourt et aux environs, on ajoutait très facilement *le juif* à la suite du nom des individus qui avaient la réputation de prêter à de gros intérêts. Qu'un certain nombre d'habitans d'Harcourt aient personnellement mérité ce sobriqnet, c'en est assez pour qu'il ait été étendu à tous.

Dans le département de l'Orne, on dit *Ecouché-la-Judée.*

LOUVIERS, Eure.

Les Mangeurs de Soupe de Louviers.

Le 6 juin de l'année 1591, le maréchal de Biron soumit, par surprise, la ville de Louviers à Henri IV. De ce jour date le sobriquet de *mangeurs de soupe*, donné aux habitans de cette place, parce que ce fut à l'heure de midi et pendant qu'ils étaient à dîner, qu'ils se laissèrent surprendre par les troupes royales.

MANTILLI, Orne.

Les Va-nu-Pieds de Mantilli.

Nous devons à M. L. de la Sicotière, d'Alençon, l'explication suivante de ce sobriquet, que l'on applique aussi aux habitans de Messei :

« Les nouveaux édits bursaux écrasaient le pays. En 1639, « une révolte éclata dans l'Avranchin, à leur occasion, sous la

« conduite d'un cordonnier d'Avranches, qui prenait le titre « de Colonel de l'Armée Souffrante. Cette révolte, connue sous « le nom de révolte des *va-nu-pieds*, fut sévèrement réprimée « par le maréchal de Gassion.

« Il ne paraît pas que les habitans de Mantilly et de Messey « aient agi de concert avec les habitans de l'Avranchin; mais « comme, à la même époque et pour les mêmes causes, ils « prirent les armes, on leur donna le même surnom de *va-* « *nu-pieds*. Ceux de Mantilly commirent plusieurs brigan- « dages, et, pendant trois ans, refusèrent de payer aucuns « deniers à l'état. La Cour envoya des troupes pour les ré- « duire, et chargea M. de Thiersant, intendant d'Alençon, « d'instruire le procès des coupables. Plusieurs furent punis. »

On ne peut pas douter que le sobriquet actuel des habitans de Mantilli et Messei ne soit un souvenir de la révolte de 1639.

MONTIVILLIERS, Seine-Inférieure.

Les Gourmands, les Mangeurs d'Oreilles de Montivilliers.

Quelques années avant la révolution, on disait : *Les gourmands de Montivilliers*. Qu'il fût mérité ou non, ce sobriquet tomba en désuétude. Celui de *mangeurs d'oreilles* lui a succédé.

Montivilliers et Harfleur ont toujours été animés l'un contre l'autre d'une haine bien caractérisée, qui a engendré de nombreuses batailles. Dans une de ces luttes, un *Montivillion* arracha, avec ses dents, l'oreille d'un *Harfleurtais*. Dès-lors, les compatriotes de l'essoreilleur ne furent plus, vernaculairement parlant, que des *mangeurs d'oreilles*. Nous préférons cette version à celle qui veut que le *Montivillion*, après avoir tué son adversaire, lui ait coupé les oreilles et les ait mangées.

PONT-AUDEMER, Eure.

Les Mangeurs de Pois de Pont-Audemer.

Avant l'institution des diocèses actuels, Pont-Audemer, situé sur la rive gauche de la Risle, faisait partie de l'évêché de Lisieux, dédié à saint Pierre; et, à ce titre, ses habitans ne jouissaient pas de la faculté de manger de la viande les jours de samedi compris entre Noël et la Purification. Ces mêmes jours, au contraire, les habitans de l'autre rive, qui dépendaient du diocèse de Rouen, dédié à la Vierge, avaient le privilége de faire gras. C'est de cette particularité que paraît venir le sobriquet dont je revendique ma petite part, comme un des 5,358 habitans de la ville de Pont-Audemer.

ROUEN, Seine-Inférieure.

Li Garsilleor, les Purins de Rouen.

Le premier sobriquet des Rouennais appartient au XIIIe siècle. Un ancien dicton, que nous ne pouvons rappeler qu'indirectement, complète cette qualification.

On dit aussi, d'une manière générale, *les purins de Rouen.* Nous avons vainement demandé aux glossaires la signification de ce mot; mais nous la rencontrons dans une expression du langage populaire. Dans notre ci-devant province, le verbe *purer* est employé comme synonyme de *dégoutter.* C'est ainsi que l'on dit d'une personne mouillée par la pluie, ou couverte de graisse : « Elle est *purante* de pluie; elle est *purante* de « graisse. »

D'un autre côté, nous voyons, dans l'excellente *Notice sur la manufacture d'étoffes de laine de Lisieux*, par M. de Formeville, que, vers les XIVe et XVe siècles, quelques ouvriers,

employés à l'industrie lainière dans cette ville, recevaient la qualification de *purins*. Comme supplément à cette indication, notre obligeant confrère a bien voulu nous communiquer la note suivante : « On désigne maintenant encore à Lisieux, « sous le nom de *purins*, les ouvriers attachés à la fabrique « de frocs, et s'occupant des fonctions les plus basses et les « plus malpropres, comme le lavage des laines et des frocs. Les « tondeurs, dont les vêtemens sont continuellement impré- « gnés d'huile par le contact avec cette étoffe, sont également « qualifiés de ce nom, devenu un terme de mépris. »

Les fabriques d'étoffes de laine ayant aussi occupé, à Rouen, un grand nombre de bras, ceci peut suffire pour faire connaître l'origine et la valeur du sobriquet qui sert de texte à nos observations actuelles.

SELLE (LA), ORNE.

Les Baratteux de la Selle.

Ce sobriquet des habitans de la Selle leur a été donné, dit-on, « à cause des nombreuses fondrières de leurs chemins « impraticables. » Cette origine nous paraît assez difficile à établir. Toutefois, *baratteux* avait la signification de *trompeur*. Les habitans de la Selle sont Normands, et l'on accuse les Normands d'être de mauvaise foi.

VERNEUIL, EURE.

Les Paresseux de Verneuil.

On assure que les habitans de Verneuil ont un penchant très prononcé pour le *dolce far niente*. Aussi est-ce une ville de rentiers. Quand on y fait des affaires, on s'en retire aussitôt que l'on a amassé un capital suffisant pour s'assurer une *heureuse médiocrité*. Par le temps qui court, cette disposition de-

vrait être mise au rang des vertus, et, lorsque tant de gens usent scandaleusement leur vie et leur conscience pour entasser de l'or, on serait tenté de s'enorgueillir du sobriquet de *paresseux*, mérité comme nous venons de le dire.

YVILLE, Seine-Inférieure.

Les Joleux d'Yville.

A Jumiéges, on conserve la tradition suivante :

« Pendant le séjour qu'Agnès Sorel fit au Mesnil, elle se « promenait souvent le long de la Seine, sur une prairie « nommée le Rasier, avec le moine Dom Bernard, qui se disait « son confesseur, mais qui passait pour avoir des privautés « avec elle. Chaque fois qu'ils y paraissaient ensemble, les « habitans de l'autre rive, et principalement ceux de la com- « mune d'Yville, se réunissaient pour les huer, et c'est de là « que ces mêmes habitans ont reçu la dénomination de *joleux*, « c'est-à-dire moqueurs. »

L'auteur de l'*Histoire de l'Abbaye de Jumiéges*, M. Deshayes, pense que cette anecdote présente peu de vraisemblance. Si elle était vraie, dit-il, elle dénoterait dans la dame de Beauté des sentimens peu compatibles avec l'attachement qu'on lui a toujours supposé pour Charles VII. Aussi semble-t-il disposé à reconnaître plutôt l'héroïne de l'anecdote dans une dame Leguerchois, qui habita le Mesnil dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit de ce doute et de l'hypothèse à laquelle il a donné naissance, toujours est-il que l'on dit encore les *joleux d'Yville*, et que, dans cette commune, le lieu désigné par la tradition comme point de rassemblement de la bande moqueuse continue de se nommer la *jolerie* ou la *heulerie*.

A. Canel (Pont-Audemer.)

LA MAISON PATERNELLE.

En vain nous espérons jouir de notre vie,
Et récolter un jour le champ ensemencé ;
Rarement de ses fruits la semence est suivie.
L'avenir vous dément, promesses du passé !

Un destin envieux de ce que l'homme espère,
Nous pousse incessamment de séjours en séjours.
Il faut t'abandonner, demeure de mon père ;
C'est demain que je pars; demain! et pour toujours!

C'est demain que je pars, doux berceau de ma joie !
Pour la première fois, je te contemple en deuil.
Mon cœur a tressailli, mon genou cède et ploie;
Je baise avec respect la pierre de ton seuil.

Je ne connaîtrai plus, ni cette paix tranquille,
Ni ces jours d'autrefois, de mes jours les meilleurs;
De mon bonheur tu fus le témoin et l'asile :
Pourrai-je, maintenant, être joyeux ailleurs ?

Tes gais festins pour moi n'abrégeront plus l'heure :
Tu vas être désert, tu vas être vendu !
D'un hôte indifférent devenu la demeure,
Tu n'auras plus d'écho pour mon cœur éperdu.

Si je reviens, un jour, dans la rue isolée,
Près du portail connu si je m'arrête un jour,
Si je sens de mes pleurs ma paupière voilée,
Si j'attends par instinct le baiser du retour,

Rien ne s'éveillera dans la maison muette;
Du colombier désert les pigeons auront fui;
Le possesseur nouveau de ma douce retraite
N'aura pas respecté ce qui n'est rien pour lui.

Tout sera différent, car tout change sur terre;
Le vieux chien qui gardait le logis autrefois,
Lui-même, ayant quitté le toit héréditaire,
Ne me recevra plus avec de gais abois.

Et, si je veux franchir encor la porte antique,
Sous le toit paternel étranger désormais,
Je ne m'assiérai plus au foyer domestique,
Maintenant délaissé de tous ceux que j'aimais.

Adieu donc pour toujours, demeure bien-aimée,
Adieu; que l'Éternel protège tes lambris!
Pour répondre à ma voix, tu parais animée,
Et ton écho plaintif semble m'avoir compris.

Adieu! sous tes pavés que je foule en silence,
Mon cœur ensevelit plus d'un cher souvenir;
Là gisent confondus tous mes beaux jours d'enfance,
Fleurs mortes au printemps, fruits tombés sans mûrir.

Et, quand mon dernier pas aura pressé tes dalles,
Quand je m'éloignerai plein de trouble et d'émoi,
Je ne secouerai point mes poudreuses sandales:
Ta mémoire, à jamais, sera sainte pour moi.

Car sous ton humble toit qu'oubliait la tempête,
Enfant insoucieux, j'ai joui d'un passé
Que je revois de loin, et, sur la route faite,
Comme un vallon en fleurs par le ciel caressé.

Un seul jour, cependant, du choc de la tristesse,
Ton inutile abri ne me défendit pas;
Mais il faut que notre ame, et partout et sans cesse,
Aux ronces des douleurs se déchire ici bas.

Tu n'en fus point complice, ô maison paternelle!
Le passager des cieux, l'oiseau que Dieu bénit,
Aux branches des forêts s'il arrache son aile,
N'en chérit pas moins l'arbre où s'abrite son nid.

Prosper Blanchemain.

Août 1839.

—

REVUE

DES TRAVAUX PUBLICS

A ROUEN.

L'étranger qui voit Rouen pour la première fois est toujours ébahi du mélange de grandeur et de mesquinerie, de beautés et d'horreurs dont se compose cette singulière ville. C'est que, en effet, Rouen est dans le travail d'une pénible et douloureuse transformation. La vieille cité n'est plus; la ville nouvelle n'est pas encore. Nos rues ont perdu leur aspect pittoresque ; elles ont gardé leurs ténèbres et leur humidité. Les monumens splendides que nous ont légués les siècles où florissaient la religion et les arts, se délabrent et s'écroulent ; et nous attendons encore les constructions utiles que réclame notre époque essentiellement positive. Tandis que les habitans de Rouen, étouffés dans leurs rues sombres et étroites, demandent à grands cris de l'air et de la lumière, des alignemens

timides et tortueux se traînent maussadement dans quelques quartiers privilégiés, et la grande majorité des Rouennais ont la douleur de payer des impôts pour des portes et des fenêtres qui ne laissent jamais pénétrer chez eux le moindre rayon de soleil.

Que sortira-t-il de cette crise? Sera-ce une ville à angles droits, vaste, aérée, saine, commode, où la population ait ses coudées franches, et puisse respirer à pleins poumons? Sera-ce une vieille ville raccommodée, rapiécetée par des mains maladroites et parcimonieuses? C'est ce qu'il est impossible de prévoir, grâce au système ingénieux qui veut que l'embellissement et l'avenir de toutes les villes de France soient tirés à quatre quartiers par le conseil municipal, le conseil général, le conseil des bâtimens et le conseil des ministres.

Cependant, on travaille à Rouen. Les travaux vont au jour le jour à la vérité, et l'on n'est jamais sûr de pouvoir continuer demain ceux que l'on commence aujourd'hui; mais, quelque précaires qu'ils soient, ces travaux nous intéressent vivement.

Ce qui, dans ce moment, attire le plus particulièrement l'attention publique, c'est l'achèvement du Palais-de-Justice; et c'est par là que nous commencerons cette revue très sommaire des travaux qui sont en cours d'exécution, de ceux qui fermentent en projets dans les cartons ou les cerveaux administratifs, et enfin de ceux auxquels personne ne paraît songer, et qui nous semblent indispensables et urgens.

A force de voir le *Palais-de-Justice de Rouen* représenté sous tous ses aspects, et multiplié à l'infini par la gravure et la lithographie; à force de lire dans une foule de guides très peu pittoresques et dans toutes les billevesées des touristes, des notes, des notices et des dissertations sur le *Palais-de-Justice*

de Rouen, tout le monde a fini par se persuader que Rouen avait un Palais-de-Justice, et les Rouennais eux-mêmes en sont bien convaincus.

Il n'en est rien cependant : Rouen possède, il est vrai, un groupe de bâtimens dépareillés, baroques, faits de pièces et de morceaux, tortueux comme la chicane, et à cheval sur une rue, dans lesquels on rend la justice pêle-mêle, les uns sur les autres, et comme on peut; mais Rouen, capitale de la terre classique des procès, n'a pas de Palais-de-Justice.

Messieurs les conseillers sont obligés de venir endosser leur robe d'un côté de la rue, pour aller juger de l'autre; il faut qu'ils grimpent au grenier pour trouver un passage, et qu'ils redescendent au rez-de-chaussée pour gagner leurs siéges, sur lesquels il n'est pas étonnant qu'ils s'endorment, après les fatigues d'un aussi pénible voyage. La Grand'chambre de la Cour royale est cachée entre cour et jardin, dans un hôtel particulier dont elle occupe le vestibule et le salon : pour réunir ces deux pièces, on a remplacé le mur qui les séparait par les quatre colonnes les plus lourdes et les plus stupides qu'on puisse imaginer. La corniche du ci-devant salon est ornée de bas-reliefs mythologiques ; les faunes et les dryades courent en folâtrant autour de la salle d'audience; et c'est sous la présidence de Flore et de Zéphyre que se débattent les intérêts civils des plaideurs normands. Quoique formée de la réunion de deux pièces, cette Grand'chambre est toute petite; si bien que, lorsqu'arrive une solennité, et que la Cour veut procurer un auditoire au magistrat chargé de déclamer le discours de rigueur, force lui est de déménager et de traverser de nouveau la rue pour aller chercher de l'espace dans la Cour d'Assises. Là, on un opère changement de décorations à vue, et l'on croit qu'il suffit de déplacer quelques bancs et d'orner quelque peu ces froides murailles, pour faire d'une Cour d'As-

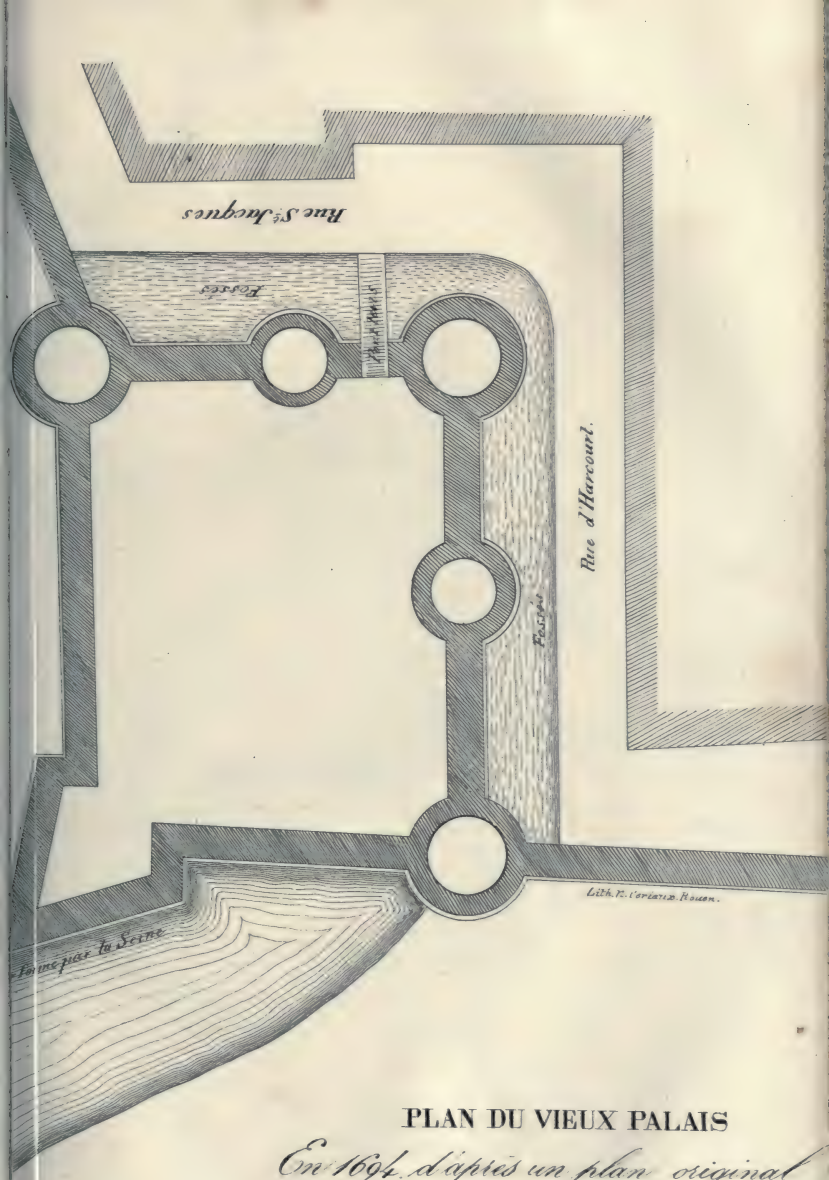

PLAN DU VIEUX PALAIS

En 1694, d'après un plan original

déposé aux Archives Municipales

DE ROUEN.

LE VIEUX PALAIS
en 1525,
D'après le manuscrit des Fontaines.

sise une Grand'chambre! Mais les robes rouges ravivent les sanglans souvenirs qui peuplent cette terrible enceinte; et il n'échappe à aucun spectateur que M. le procureur-général et ses substituts occupent précisément la place des criminels qu'ils ont envoyés la veille au bagne ou à l'échafaud.

Ce bel hôtel, dont on a fait une si laide Cour royale, était celui des premiers présidents du parlement de Normandie. Commencé en 1717, il fut terminé en 1719, et payé plus tard avec le produit de l'octroi sur les boissons, prorogé, à cet effet, du 1er juin 1726, époque à laquelle cet impôt devait être supprimé, jusqu'au 1er juin 1729.

Nicolas Camus de Pontcarré prit le premier possession de cet hôtel, que ses successeurs occupèrent jusqu'à la suppression des parlements.

Il est déjà fort étrange qu'une Cour royale siége dans un vestibule; mais, si nous montons au premier étage, nous y verrons quelque chose de plus étrange encore: on a choisi, pour y installer une chambre de la Cour royale, la chambre à coucher de mesdames les premières présidentes! Dans cette pièce, tout imprégnée du parfum d'un amour légitime et d'une volupté autorisée par les lois, il n'est pas surprenant que la gravité de Messieurs fût quelque peu troublée. Aussi y avons-nous vu la justice juger en robe de chambre, au coin du feu, les pieds sur les chenets.

Il y aurait à faire un long volume, que personne ne fera, sur les inconvenances bizarres et les rapprochemens singuliers que rencontre la Cour royale à chaque pas qu'elle fait dans le local où elle a été si malencontreusement logée.

(La suite au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE.

HEURES DE REPOS D'UN OUVRIER; par M. Théodore Le Breton; 1 vol. in-18. — Rouen, 1840.

Malgré l'accueil empressé que le public de Rouen a fait aux poésies de M. Le Breton, les chants du pauvre ouvrier n'avaient pas eu encore toute la publicité qui leur était due; les prix des éditions qui se sont succédé jusqu'ici, n'ont permis qu'à la classe aisée de s'en procurer la lecture. Ce n'était pas assez; il fallait que les œuvres de l'ouvrier fussent connues de ses frères; il fallait que ce volume, qui se cachait dans la bibliothèque du riche, pût aussi pénétrer dans le modeste réduit de l'artisan.

Pour atteindre ce but, M. Le Breton vient de publier une troisième édition des *Heures de repos d'un Ouvrier*. Cette édition, toute populaire, sera vendue à 2 fr. 50 c. l'exemplaire.

Nous n'avons pas à faire l'éloge des vers de M. Le Breton; c'est au-

jourd'hui chose jugée à Rouen et dans toute la France. Mais nous annoncerons aux lecteurs de la haute et pure poésie, qu'un volume inédit du poète normand va bientôt être publié. Si nous sommes bien informés, on aurait l'intention de revêtir ces nouvelles inspirations du poète, de cette élégance typographique qui sert trop souvent de passeport à l'insuffisance et à la médiocrité, et qui, cette fois, ne sera qu'un juste hommage rendu au véritable talent. Cette publication se fera, dit-on, par souscription, et ce luxe d'impression sera accueilli avec d'autant plus de faveur, qu'il n'empêchera pas le prix d'être extrêmement raisonnable. Ce ne sera pas en vain que M. Le Breton aura fait un nouvel appel à la sympathie de ses concitoyens; car ceux qui ne seraient pas disposés à souscrire par intérêt pour lui, devront souscrire par intérêt pour eux-mêmes.

Un prospectus fera connaître les conditions de la souscription et l'époque de la publication.

C. R.

ESQUISSES SUR NAVARRE, par M. D'Avannes; très beau volume gr. in-4°, orné de gravures en bois et de lithographies. — Rouen, 1840.

La prochaine livraison de la *Revue de Rouen* contiendra un article sur l'ouvrage de M. D'Avannes. Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à signaler la belle exécution typographique de ce magnifique volume. M. Nicétas Periaux, à qui la Normandie doit déjà tant de belles publications, vient de prouver qu'il se rend de plus en plus digne de la médaille de bronze qu'il a si justement obtenue à la distribution des récompenses décernées à l'industrie.

CHRONIQUE.

— Deux chambres de la Cour royale de Rouen ont été appelées, presque en même temps, à prononcer sur une question à laquelle se rattache la question éternellement pendante de la propriété littéraire.

Voici le fait, et je commence par déclarer qu'il n'y a rien de littéraire dans cette affaire :

L'histoire des journaux et du public est mot à mot celle de la belle Scheherazade et du sultan Schahriar. Les journaux sont condamnés aujourd'hui, par leur faute, à égaler en fécondité, sinon en esprit et en grâce, l'audacieuse et rusée sultane, sous peine de mourir, non pas d'un coup de poignard, mais d'inanition. La presse périodique est dans la nécessité, désormais, de fournir au monstre qu'on nomme le public, cette pâture quotidienne à laquelle elle a eu l'imprudence de l'accoutumer. Le monstre n'est pas difficile à la vérité, et dévore gloutonnement tout ce qu'on lui présente; mais encore faut-il lui présenter quelque chose. L'obligation de rassasier tous les matins de contes et de nouvelles un million de lecteurs affamés, a fait naître des milliers de conteurs. Ces méchants conteurs ayant *pris un pied* chez les journaux, en ont *bientôt pris quatre*; déjà ils occupent à eux seuls autant de place que la politique, la science et la littérature ensemble; et il n'est pas douteux qu'avant qu'il soit long-temps, les conteurs n'accaparent le journal tout entier, sauf, peut-être, un petit coin qu'ils voudront bien laisser par charité à ceux dont ils auront usurpé le domaine.

Ces conteurs, aussitôt que leur puissance a été bien établie, ont cherché le moyen de donner le plus de valeur possible à leurs contes; bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de valeur littéraire. Ils se sont réunis en société par-devant notaire; ils ont tarifé leurs œuvres à un prix raisonnable d'ailleurs, et qui prouve leur modestie; enfin, ils se sont faits industriels et commerçants, et ont bien montré à leurs détracteurs que, s'ils contaient souvent fort mal, ils savaient du moins fort bien compter.

Une fois l'association cimentée, les conteurs ont dit à la province : « Ah! tu veux de nos contes? Eh! bien, tu les paieras. »

Voilà toute la question.

La province ne voulait pas payer. Mais, du moment que les hommes de lettres se font hommes de loi, ils sont dans leur droit, en disant à la

province : « Ce que j'ai créé est mon bien ; tu m'as pris mon bien sans « me payer : donc tu m'as volé ! tu me paieras ce que tu m'as volé; « tu paieras une amende pour m'avoir volé, et tu paieras encore les « frais que tu m'as fait faire. »

Voilà ce que les conteurs ont dit aux journaux de province, et bien avisés ont été ceux qui ont compris du premier coup. D'autres se sont débattus contre ces vérités brutales; se sont révoltés contre ces menaces; se sont tordus en tous sens pour échapper à la griffe de procureur que la littérature de feuilleton abaissait impitoyablement sur eux; ils n'y ont gagné que de profondes égratignures.

— Mais, votre société est illégalement constituée.

— C'est possible; mais l'auteur du feuilleton que tu as pris est parfaitement constitué, et je te poursuis en son nom : Paye !

— Mais le feuilleton que j'ai pris n'appartient plus à l'auteur; car il l'avait vendu à un autre, et je l'ai pris à cet autre, qui ne se plaint pas.

— Il l'avait vendu à un autre, mais pas à toi : Paye !

— Mais c'est un emprunt que je vous fais, c'est un échange que je vous facilite, quand je m'empare de vos feuilletons.

— Si tu nous as emprunté, il faut nous rendre : Paye ! Si tu veux faire un échange, avec plaisir ! Mais nous n'échangeons nos feuilletons que contre de l'argent comptant, à raison de 1 f. par 1000 lettres : Paye!

— Mais en reproduisant vos œuvres, qui, souvent, n'en valent guère la peine, je vous procure la gloire que vous ambitionnez; je vous conduis tout droit à l'immortalité !

— Nos contes n'ont rien à démêler avec la gloire, il nous faut de l'argent : Paye ! Tu es parfaitement libre de nous conduire à l'immortalité; mais à condition que tu paieras les frais de voyage, toujours à raison de 1 f. par 1000 lettres : Paye !

— Mais il y a une grande différence à faire entre la presse périodique et la presse de librairie.

— D'accord : la librairie est une marchande en gros, et la presse périodique une marchande en détail; mais chacune n'en est pas moins propriétaire de sa marchandise : Paye !

— Mais toute œuvre insérée dans un journal, tombe dans le domaine public.

— Oui, comme mon mouchoir quand il tombe dans la rue. La rue

appartient à tout le monde, mais mon mouchoir m'appartient ; tout le monde peut se promener dans la rue et regarder mon mouchoir en passant, mais personne n'a le droit de le prendre, sous peine de prison et d'amende : Paye !

— Mais votre société est immorale, elle ne m'inspire pas la moindre confiance, et je la crois capable de ne me donner, en échange de mon argent, que de la marchandise de rebut.

— Et tu trouverais plus moral et plus simple de prendre notre marchandise de choix, et de ne nous rien donner du tout ? Méfie-toi de nous si tu veux ; mais réglons nos comptes : tu nous as pris des feuilletons, tu nous dois une indemnité : Paye !

— Mais vous portez atteinte à la liberté de la presse !

— La liberté de la presse consiste à se faire imprimer comme on veut, où l'on veut, par qui l'on veut, et non pas à être imprimé malgré soi. C'est précisément au nom de la liberté de la presse que je t'actionne en dommages-intérêts : Paye !

— Mais, à propos, vous n'avez pas déposé.

— Si je n'ai pas déposé, je déposerai ; mais j'ai déposé : Paye !

— Mais, non, ce n'est pas vous qui avez déposé, c'est votre imprimeur.

— C'est mon imprimeur qui a déposé ; mais c'est bien mon œuvre qui a été déposée, et c'est tout ce que veut la loi. D'ailleurs, tu peux prendre ta revanche, et me faire payer par ton imprimeur, je n'en trouverai pas moins ton argent de bon aloi, et je ne te ferai pas pour cela payer deux fois. Mais je tiens essentiellement à te faire payer une fois : Paye !

— Mais vous avez déposé trop tard, vous deviez déposer vos feuilletons avant que je ne les eusse pris, pour m'avertir que je ne devais pas les prendre.

— Je n'ai pas besoin de t'avertir que tu ne dois pas prendre ce qui est à moi sans ma permission : Paye !

— Mais vous ruinez la presse de province.

— Non ; seulement, nous ne voulons pas qu'elle nous ruine : Paye !

— Mais... mais... mais...

— Paye !... Paye !!.. Paye !!!

Tel est, sauf les détails qui se rattachent à l'espèce, le résumé, vul-

gaire dans la forme, mais fort exact au fond, des débats qui ont eu lieu devant la première et la troisième chambre de la Cour royale de Rouen.

La première [1] et la troisième chambre [2] ont donné gain de cause à Paris contre la province; tout en laissant à l'état de problème l'existence légale de la Société des Gens de Lettres.

(La fin au prochain numéro.)

[1] Attendu qu'il est inutile de rechercher si la Société des Gens de Lettres a été ou non régulièrement organisée, puisque le sieur de Bernard, l'auteur de la nouvelle intitulée : *le Pied d'Argile*, figure dans la demande formée contre le gérant du .....

Attendu qu'il est justifié, sur l'appel, que le dépôt de la production littéraire dont il s'agit a eu lieu conformément à l'ordonnance du 9 février 1823;

Que ce dépôt a été effectué par l'imprimeur, les 12 et 17 décembre 1838; que l'accomplissement de cette formalité a placé sous la souvegarde de la loi les droits qui appartiennent à l'auteur;

Qu'il importe peu que De Bernard ait autorisé la *Revue de Paris* a publier son œuvre littéraire;

Que cette concession temporaire et renfermée dans certaines limites ne peut être considérée comme un abandon du droit sur l'ouvrage, ni conférer à d'autres la faculté de le reprodnire;

Attendu que c'est postérieurement au dépôt sus-énoncé et au mépris d'une sommation faite au gérant du ....., qu'a paru dans ce journal la reproduction de l'œuvre intitulé le *Pied d'Argile;*

Que cette reproduction a porté atteinte aux droits de l'auteur, et lui a occasionné un préjudice qui doit être réparé;

Attendu que les tribunaux ne peuvent toutefois statuer par des dispositions générales et réglementaires pour l'avenir;

La Cour, statuant sur l'appel, met l'appelation et ce dont est appel au néant; réformant, condamne ..... en 100 fr. de dommages-intérêts envers les intimés, et aux dépens de première instance et d'appel.

[2] Attendu que le sieur ..... est poursuivi pour délit de contrefaçon, en ce qu'il aurait reproduit, dans des feuilletons de son journal, les articles : *La Comédie au Parterre*, *le Diamant de la Reine* et *la Balle de Plomb*, empruntés à la *Revue de Paris* et à des journaux auxquels les auteurs avaient cédé ces articles;

Que la question de savoir si la *Société des Gens de Lettres* a qualité pour agir, est ici sans intérêt, les auteurs des articles étant dans la cause, et agissant en leur nom personnel;

Attendu que la reproduction d'écrits en tout genre, faite sans le consente-

ment de l'auteur ou de l'éditeur, est une *contrefaçon*, aux termes de la loi du 19 juillet 1793 et autres sur la propriété littéraire, lorsque les auteurs ou éditeurs se sont conformés à ce qui est prescrit par lesdites lois; qu'on ne trouve dans aucune de ces lois la distinction que voudrait faire admettre le sieur Rivoire entre les productions dites de *librairie* et celles publiées par la presse périodique ;

Que les auteurs des deux articles : *Le Diamant de la Reine* et la *Balle de Plomb*, ou les éditeurs de ces deux articles, se sont conformés aux dispositions de l'article 6 de la loi dn 19 juillet 1793, en faisant le dépôt d'exemplaires de leurs écrits, avant la reproduction dans le ..... Mais qu'il n'en est pas de même du troisième article : *La Comédie au Parterre*, dont le dépôt n'a été fait qu'après la reproduction ;

Que le dépôt n'est pas seulement nécessaire pour être admis en justice pour la poursuite des contrefaçons ; mais qu'il a surtout pour but de réserver à l'auteur la propriété exclusive de sa composition, et de faire connaître qu'elle n'entrera pas dans le domaine public ;

Que, toutefois, pour la fixation de l'amende et l'appréciation des dommages et intérêts, il y a lieu de prendre en considération les rapports de collaboration qui ont existé entre le sieur ..... et les plaignans, le peu d'importance du préjudice réel causé aux auteurs par la reproduction, dans un journal de province, d'articles qui avaient déjà été payés par les premiers éditeurs de Paris, enfin, la circonstance déjà relevée que, l'absence de dépôt en temps utile, fait tomber la poursuite relativement à l'un des articles : *La Comédie au Parterre*.

La Cour, faisant droit sur l'appel, réforme le jugement de première instance en ce qu'il a déclaré le sieur ..... coupable de contrefaçon pour l'article : *La Comédie au Parterre ;* émendant, quant à l'amende et aux dommages-intérêts, réduit l'amende à 100 fr., et les dommages-intérêts à pareille somme de 100 fr., à partager entre les sieurs Gonzalès et François Wey ; fixe à six mois la durée de la contrainte par corps ; confirme, au surplus, ledit jugement, et condamne le sieur ..... aux dépens, conformément à l'article 52 du Code pénal.

Le gérant, Ch. Richard.

MARIA.

SUITE.

Au moment de commencer cette confidence, Maria rougit, par le sentiment inquiet d'une timidité virginale. Cependant, elle parla d'une voix assurée :

« Je crois me souvenir, dit-elle, que ma première enfance présageait un caractère plus joyeux et plus énergique que celui que l'adolescence a développé en moi. Un mot, dont j'ai gardé le souvenir et qui fait aujourd'hui ma destinée, a glacé cette vivacité naïve qui n'était peut-être que l'élan du bonheur. Je n'étais qu'une enfant encore, lorsque, jouant un jour sur les genoux de mon père, en présence de quelques amis, l'un d'eux se prit à conjecturer, en plaisantant, sur le mari que l'avenir réservait à cette *charmante petite personne*. — Elle en a un de choisi, répondit mon père aussitôt, et elle le prendra, ou j'en mourrais de chagrin. — En même temps, il accompagna ces paroles d'un geste de menace enfantine. Comme je restais

interdite et immobile, le regard fixé sur lui : — Voyez donc cette petite Maria, ajouta-t-il en riant à son tour, elle s'inquiète déjà du mari que nous lui donnerons. — J'eus un mouvement de colère mutine, puis, cachant ma tête sur le sein de mon père : — Je ne veux pas que tu meures, m'écriai-je au milieu de mes sanglots oppressifs. — Le sentiment et la passion n'ont pas d'âge ; ce qui fait l'innocence de l'enfant, c'est son défaut de connaître, et non son défaut de sentir. Je n'étais certainement pas en état de comprendre de quelle influence devait être sur ma destinée le choix qui m'était prescrit d'avance, mais quelque chose, dans le ton et le coup d'œil de mon père, m'avertit qu'il me regardait comme un être à sa disposition ; tandis que sa menace douloureuse, déguisée par un geste familier, intimidait toutes mes idées de résistance. Blessée dans ma liberté, je pressentis le malheur. J'eus un instant d'une lutte aussi déchirante que pouvait m'en réserver l'avenir. Cependant, mon cœur trop jeune ne put supporter ce poids d'amertume ; quand je donnai cours à mes sanglots, avec l'exclamation impétueuse qui les avait accompagnés, j'avais fait à mon père un sacrifice aussi formellement consenti que si la promesse de ma volonté eût été l'acquiescement d'une conscience éclairée par la raison.

« Les traces de cette parole de mon père se seraient effacées, sans doute, de mon imagination flexible et malléable, si ces mots étranges ne m'avaient été répétés au milieu des plus touchantes effusions de sentiment, et cela, d'ailleurs, avec un accent de confiance assurée, de tendre flatterie et d'espoir riant dont je ne puis encore soupçonner la cause. Le ton caressant qui accompagnait ces paroles devait me faire douter de leur autorité inflexible ; aussi m'arriva-t-il plus d'une fois de discuter cette autorité. Mais le nuage sombre qui se répandait sur le front de mon père, le découragement fatal qui se pei-

gnait sur tous ses traits, je ne sais quelle froideur invincible qui le forçait à me repousser de lui, tout alors m'accusait d'insensibilité, tout me confirmait que j'avais là un devoir impérieux à remplir. Je n'eus plus qu'un but, celui de concentrer mes sentimens dans une obéissance calme et pieuse. Toutefois, quelque borné que fût cet horizon que je m'étais tracé, habité par la pensée de Dieu, il prit pour mon ame un charme sublime et touchant. Aussi, nulle impatience secrète, nul désir vague et immodéré ne m'attiraient au dehors, parce que mon regard restait fervent et appliqué sur les merveilles qui m'entouraient. Le monde, en se déroulant à mes yeux, n'impressionnait mon imagination que d'une image toute de malheur et de désordre. A l'homme, qui ne vit que peu de jours, je croyais qu'il ne fallait qu'une place étroite pour y cacher sa consolation et y mettre à l'abri ses misères.

« Avec quelle facilité se passaient mes longues heures de méditations silencieuses! Quel modeste attrait suffisait à les intéresser! C'était le coin du ciel que j'apercevais de ma fenêtre, le chant connu d'un oiseau, la paix d'un beau jour, et tous ces mille aspects que la nature varie à l'infini dans le cadre le plus rétréci. J'ai éprouvé, parfois, à suivre le développement d'une fleur que j'avais cultivée, une sorte d'ivresse intime, comme serait la joie profonde d'une réalisation accomplie ou d'un espoir satisfait. Vous vous êtes plaint, Maxime, de l'insensibilité dans laquelle vous aviez vécu jusqu'alors, et moi, mon existence presque entière n'était que dans ces humbles sympathies. Peut-être même avais-je contracté un attachement trop exclusif pour les objets qui occupaient ma vie. Je les veillais, je les enserrais de mon amour; épanchant, dans cette idolâtrie si douce, tout ce que les élans de ma foi religieuse suscitaient d'émotions ardentes au fond de mon cœur.

« C'est ainsi qu'un pur rayon de jeunesse vivifiait mon être.

Ma destinée avait toute la facilité du bonheur, et ma reconnaissance instinctive, mon enthousiasme ingénu s'en reportaient tout naturellement vers celui à qui je l'avais consacrée, vers celui que je m'étais appris à considérer comme en étant l'arbitre et le but. La prévision du sacrifice, que je devais consommer dans l'avenir, rendait plus intense encore un amour dont mon cœur ne mesurait plus l'étendue. L'abnégation de mon dévoûment créait, en faveur de mon père, un absolutisme de sentiment plus fort que l'ascendant de son expérience, que l'autorité de ses droits, et qui mêlait un charme auguste et ineffable aux effusions naïves et touchantes de ma tendresse de fille.

« Cependant, il est un moment dans la jeunesse où nous cessons de nous reconnaître, où nous maintenons plus difficilement l'harmonie de nos impressions. C'est alors que tout s'altère et s'aigrit dans notre ame : au lieu des pentes modérées de nos sentimens et même de nos vertus, on ne trouve plus que les traces irritantes des passions. J'avais compté les premières années de l'adolescence ; les lumières de ma raison s'accroissaient ; mais elles ne servaient qu'à éclairer les exigences de mon cœur. C'est alors que je crus découvrir combien j'étais isolée dans mon dévoûment intérieur ; parce qu'il était ignoré, il me sembla qu'il serait froidement méconnu. Puis, les absences de mon père, quoique plus rares et moins prolongées que par le passé, m'abandonnaient entièrement à l'aridité de ma solitude. Mes jeunes illusions laissaient vide et desséché le monde qui m'entourait, pour refluer et se gonfler comme des vagues tumultueuses, au fond de mon cœur. Toutefois, je parvins à dominer promptement ces vaines agitations, toutes de désir, d'inquiétude et d'inexpérience, parce que je conservais encore, dans le pli de mes habitudes intimes, la patience de la résignation, sinon celle de l'espoir. »

Maria s'arrêta un instant, comme si elle hésitait devant les paroles qu'elle allait prononcer. Puis elle reprit : « Mes pensées refroidies n'étaient plus, comme mes jours, que l'enchaînement d'une douce et mélancolique régularité, quand les effusions de votre amitié sont venues leur prêter des inspirations nouvelles. Dieu a mis au fond de notre ame le pressentiment intime de tout ce qui doit compléter notre être. C'est pourquoi, quelque inusité que fût à mes oreilles le langage de vos impressions, il ne m'était pourtant ni étranger ni inconnu ; il semblait plutôt donner une voix, des couleurs, une image à quelque rêve vague et effacé de ma première enfance.

« Ainsi, l'enthousiasme de votre imagination, la facilité et l'abandon de vos sentimens, l'élan de ces transports naïfs et involontaires qui s'échappaient de votre cœur, éveillaient en moi une sympathie pleine de prestiges. Je puis l'avouer peut-être, car toutes ces choses séduisaient mon ame sans l'entraîner, je les aimais et je n'en ai point envié le partage. Toujours quelque raison froide et impérieuse se dressait comme un obstacle à mon essor ; mais je m'oubliais volontiers à la contemplation du vôtre, comme à un spectacle de liberté et de joie. Retenue sans cesse par mille liens délicats de sentimens et de devoirs, je ressemblais à l'arbuste attaché par ses racines à la terre, tandis qu'au-dessus de sa tête, l'oiseau vagabond se joue dans les airs, ou que glisse dans les cieux la nue voyageuse.

« La pure quiétude de mes émotions laissa ma conscience à son entier repos, jusqu'au jour où je m'aperçus que l'enchantement de votre amitié fascinait mon cœur, à son insu, d'espérances illusoires. Rien ne pouvait les justifier ni les réaliser dans l'avenir ; elles s'arrêtèrent, frappées d'impuissance par l'engagement tacite que j'avais pris envers mon père ; et pourtant, attachée déjà à cette vie nouvelle, je ne pus y renoncer sans

ressentir, dans le plus profond de mon être, ce rapide instant d'agonie et de lutte qui accompagne toute immolation.

« Ce ne fut qu'un moment inappréciable, qu'un point dans l'espace; mais qu'il fut fatal et déchirant! Il laissa un stigmate douloureux sur ma conscience; il versa un flot d'amertume sur cet amour filial qui était à la fois le plus beau privilége et la consécration la plus touchante de mon innocente vertu. Hélas! que d'humiliations, quels regrets dans cette première déchéance d'une pureté de sentimens, d'une force d'innocence qu'on croyait inattaquables! Si, du moins, tous les efforts de la volonté, si toutes les instances de la prière éussent pu me ramener à leur divine possession! Mais en vain je tentais de revenir sur cette transformation cruelle, j'avais été comme chargée, à mon insu, d'un malheur et d'un remords également poignans et inévitables. Ce n'était plus là ces vagues inquiétudes de l'adolescence dont j'avais triomphé si facilement. Quoique pure, la source de mes regrets était dévorante; elle empoisonnait les joies paisibles de ma jeunesse; et, jusque dans ses retours les plus saints, elle engendrait de nouveaux ravages; c'était une lave ardente emprisonnée dans un lieu de délices. J'ose vous dévoiler, Maxime, jusqu'à ces luttes secrètes, pour qu'elles deviennent l'avertissement et l'inspiration de votre courage. Ah! moi-même, au lieu de m'y abandonner, peut-être aurais-je dû essayer de me soustraire à l'illusion qui me perdait; mais elle seule avait le pouvoir de charmer et d'engourdir ma souffrance. Hélas! c'est encore un des ménagemens, un des essais de ma faiblesse qui m'a conduite ici Je suis venue me reposer dans le sein de cette belle nature qui nous entoure; j'ai demandé à son bienfaisant soleil de réchauffer le frisson de ma douleur, à sa beauté de me verser d'attendrissantes consolations; et comme vous, Maxime, j'ai tenté surtout de rallier mon ame à sa divine et puissante harmonie. »

En achevant ces paroles, Maria se leva aussitôt, comme si elle eût craint une réplique à sa confidence. Maxime comprit son intention : — Quoi ! vous partez, s'écria-t-il, vous dédaignez de ma part toute parole de sympathie ou de reconnaissance ! — Non, sans doute, mais je vous ai donné toute ma confiance, qu'exigez-vous de plus ? — La rose moussue que Maria tenait à la main quand Maxime l'avait surprise, était tombée dans le mouvement que la jeune fille avait fait pour se lever. Maxime la lui désigna avec un regard de prière, car l'amour met un symbole dans les plus petites choses ; mais, repoussant la pauvre fleur du bout du pied : — Non, dit-elle, laissez ces folies pour les heureux. — Alors ils s'en retournèrent ensemble, et arrivèrent en silence à la porte du château.

S'il est vrai que la confidence de Maria dut modifier l'amour de Maxime, le cours des événemens empêcha l'épreuve de cette influence. Le bon curé de Saint-Maclou, que l'état de sa santé avait engagé à appeler près de lui son neveu, manifesta bientôt le désir que celui-ci retournât à ses études ; soit qu'en effet sa présence fût moins indispensable, soit qu'un soupçon secret, une inquiétude délicate lui dictassent cette mesure de prudence. En conséquence, le jeune lévite, étant à la veille d'un départ, dut retourner une dernière fois au château, pour y faire ses adieux. C'était au déclin d'un des plus beaux jours de l'automne. Depuis l'entrevue que nous venons de raconter, le temps n'avait été marqué que par deux ou trois visites que Maxime avait faites à Maria, et, dans ces entretiens, que surveillait toujours la présence de miss Betsy, le découragement des deux jeunes amis avait glissé sa mélancolie et sa langueur Cependant, ce soir d'adieu, la conversation fut plus animée, plus joyeuse, plus confiante peut-être, qu'elle ne l'avait jamais été ; il semblait qu'il y eût un égal effort pour se laisser mutuellement un souvenir vif et complet. Toutes les chances

possibles de se revoir furent calculées avec une sorte d'enfantillage et d'étourderie imprévoyante. N'est-il pas dans la nature de l'amour de s'attacher, avec autant de passion, aux plus futiles comme aux plus précieuses espérances, à l'avenir d'un moment comme à celui de l'éternité?

Ces parcelles d'un avare espoir faisaient goûter à ces jeunes ames blessées une ivresse douce et facile, comme celle que quelques gouttes d'un vin généreux apportent sur les lèvres d'un convalescent. Aussi était-ce la première fois que Maria se livrait à la joie de l'amour qu'elle accordait, comme Maxime à la joie de l'amour qu'il inspirait. C'était une effusion de bonheur, s'épanchant à la fois dans le cœur de chacun d'eux, et du cœur de l'un et de l'autre. Quand l'heure de se retirer fut arrivée, Maxime comprit que l'émotion de ce dernier moment allait en paralyser l'abandon. Mais, cette fois, ce fut la bonne miss Betsy elle-même qui vint à son secours; entraînée par une habitude anglaise, et avec un geste attendrissant et généreux, elle tendit, en signe d'adieu, sa main au jeune lévite, sans réfléchir que la gravité de l'état auquel il se destinait se prêtait à peine à ces innocentes familiarités. Pourtant, Maxime ne recula point devant ce témoignage d'affection de sa tolérante amie; il porta respectueusement à ses lèvres la main fidèle et sincère qui était la gardienne délicate de Maria, songeant peut-être aussi qu'il se facilitait alors une plus délicieuse faveur. Toutefois, il se retourna avec une inquiète agitation vers la jeune fille, mais il remarqua d'un vif coup d'œil qu'elle avait jeté un châle sur ses épaules, et s'aperçut, en même temps, à son mouvement, qu'elle se disposait à l'accompagner. En effet, arrêtant soudainement Betsy sur le seuil du salon, par une insinuation significative, prononcée de sa voix douce et ferme, Maria seule suivit Maxime jusque dans la cour d'honneur. S'il eût été donné à celui-ci d'apercevoir, en cet instant, son ange gardien rasant

le sol à ses cotés, il n'eût point éprouvé un étonnement plus merveilleux ni une admiration plus entraînante, qu'en contemplant la démarche aisée de Maria, en voyant son pied gracieux s'enfoncer furtivement dans l'herbe humide.

Cependant, arrivée à la barrière du parc, la jeune fille s'arrêt comme au terme de sa course, et Maxime, debout devant elle, paraissait se recueillir dans sa reconnaissance. — Oh! dites-le moi, s'écria-t-il enfin, dites-le moi, pour que ma joie ne soit pas toujours une trompeuse chimère, n'est-ce pas que l'espérance vous a trouvée moins rebelle aujourd'hui, quoique ce soit un jour d'adieu? — L'absence, répondit Maria, fera tomber bien vîte toutes ces illusions involontaires. — L'absence! l'absence! répéta Maxime avec un accent énergique, je ne peux la comprendre, car je sens que je vous posséderai toujours dans mon cœur; d'ailleurs, le sentiment de mon amour est si profond, qu'il me semble être doué de la puissance d'enchaîner le bonheur, et de créer l'avenir. — Maria leva ses yeux calmes vers le ciel, qui rayonnait de lueurs blanches et mystérieuses: — Dieu nous envoie quelquefois de ces pressentimens de vie, répliqua-t-elle, mais qui sait dans quel monde il veut les réaliser? — Et, malgré ces paroles, son regard, en retombant sur Maxime, paraissait encore interroger l'espoir. C'est alors que, emportee par l'urgence du moment, la pensée du jeune lévite se fraya une issue que tous les scrupules de sa fierté, de sa conscience et de sa raison l'avaient empêchée de franchir. — Je ne disposerai jamais de ma destinée qu'à votre volonté, dit-il; je ferai ce que vous m'aurez commandé; mais si c'est un dernier adieu que je vous adresse, que ce soit du moins mon adieu de mort. — En même temps, saisissant les doigts émus de Maria, il y scella ces mots funèbres du premier baiser d'amour dont ses lèvres eussent touché la main d'une femme.

Adieu ! adieu ! répéta Maria en s'échappant, et lançant cette parole comme une flèche ardente. — Adieu ! redit Maxime, le cœur rempli et pénétré, mais sans qu'il fût possible de définir si c'était plutôt des regrets du passé et de l'émotion du présent, que d'un pressentiment de l'avenir.

IV

Quelle que fût la tristesse à laquelle le départ de Maxime dut abandonner Maria, et malgré, d'ailleurs, la mélancolie de la saison, tout se régénéra au château par l'arrivée, depuis si long-temps attendue, du comte de Verneuil. Le luxe, sinon la joie, vint remplir cet intérieur paisible et régulier de mouvement bruyant et d'élégant désordre.

Une suite nombreuse avait accompagné le comte, qui se proposait, cette fois, d'emmener Maria ; et, comme s'il eût résolu de changer, d'un coup de baguette, une existence adonnée jusqu'alors au goût des choses sérieuses, il avait épuisé, pour les préparatifs de ce voyage, tout ce que la fantaisie peut imaginer de plus capricieux et de plus recherché. Mais il y avait quelque chose de plus étranger encore à Maria, et d'un contraste plus sensible avec son abattement intérieur, que tout cet entourage brillant : c'étaient les mille projets de vie que formait le comte, et auxquels il associait sa fille avec un amour dont elle regrettait déjà que la prudence n'égalât pas entièrement la tendresse.

Toutefois, nous devons prévenir ici que Maria jugeait là d'une conduite dont elle n'entrevoyait pas le but, et que nous pouvons

éclairer à l'avance par l'appréciation du caractère de son père. Riche, encore jeune, très répandu dans le monde, le comte de Verneuil, pour les observateurs superficiels, était simplement un viveur élégant et spirituel ; pour lui-même, il n'était pas souvent autre chose. Non, pourtant, qu'il manquât de l'énergie nécessaire à tout autre caractère et à tout autre rôle, mais il n'avait jamais su, ni s'assujettir à une règle, ni s'en fortifier. Tous bons ou mauvais préceptes glissaient également sur lui et manquaient leur effet : ce qui était de principe rebutait son cœur; ce qui était de foi révoltait son intelligence ; ce qui était de sophisme répugnait à sa raison. Il se dirigeait dans la vie plutôt par esprit de conduite que par ascendant de vertu. Mais, comme il avait de la rectitude de jugement et de la droiture de cœur, quand il se laissait entraîner à mal, c'était rarement par les suggestions du vice, mais plutôt par quelque faiblesse que lui suscitaient les meilleures qualités de son être. Cependant, tout se ressentait en lui du relâchement intérieur: ainsi, quoique capable d'habileté et de calcul, il était d'une imprévoyance rare, parce qu'il n'appartenait qu'à la fougue du moment de lui inspirer une énergie efficace. Plein d'émotion pour toute chose, mais peu susceptible d'un respect sans enthousiasme, il jouait avec les sentimens des autres comme avec les siens propres, lorsqu'ils n'avaient pas la force d'impulsion nécessaire pour l'exalter ou le subjuguer. D'ailleurs passif et mobile, obéissant nonchalamment au mouvement de chaque jour, l'expérience avait été nulle pour lui ; il avait deviné la vie avant de la connaître, de même qu'il l'avait usée sans l'avoir apprise. En un mot, le plus grand vice d'esprit et de caractère de cet homme, vice qui était aussi celui de son époque, c'était l'absence de convictions et de croyance. Ce n'était pourtant pas ce doute inquiet que nous avons surpris dans Maxime, mais plutôt l'irréligion qui s'attaque aux sen-

timens, et qui menace jusqu'à la conscience elle-même. En un mot, il y avait, au fond de cette ame inconsistante, l'orgueil et l'agitation des flots, avec un flux et reflux du bon au mauvais, auxquels sa raison avait bien pu tracer quelques limites, mais qu'elle avait toujours été impuissante à apaiser et à restreindre.

Les réflexions qui précèdent aideront à faire comprendre comment le comte avait pu créer à Maria la position exceptionnelle où il allait la placer, et comment il ne recula point devant la scène que nous allons raconter, et qui sert de prélude au rôle étrange que lui-même devait remplir près de la jeune fille.

Depuis son arrivée, le comte passait presque toutes ses après dînées avec sa fille, dans la principale chambre du château, que lui-même occupait. Un jour que Maria était appuyée à l'un des balcons de la croisée, rêvant peut-être à Maxime, tout en regardant le penchant du vallon témoin de ses confidences, le comte, qui l'examinait en silence depuis plusieurs instans, s'approcha d'elle, et, déposant un baiser sur son front : — Maria, dit-il, si j'avais quelque chose à vous confier qui intéressât notre avenir à tous deux, ne seriez-vous pas disposée à m'entendre? — Pour toute réponse, elle leva vivement le regard vers son père, avec un tressaillement qui n'échappa point à celui-ci. — Hé quoi! reprit-il, déjà tant émue! Quand, tout-à-l'heure, je contemplais votre front si jeune, votre visage si calme, je me disais que l'on pouvait toucher votre ame à fond, sans craindre de la troubler. Maintenant je doute s'il n'est pas dangereux d'en effleurer seulement la surface. — Le sourire caressant, avec lequel ces paroles furent prononcées, montrait suffisamment combien l'ironie du ton exagérait le sentiment qu'elles exprimaient ; cependant, elles n'en firent pas moins éprouver à Maria une torture cachée.

— Vous m'avez annoncé, mon père, répondit-elle, un secret qui intéressait votre avenir et le mien ; n'est-il pas naturel que je m'en inquiète? Pourtant ne soupçonnez pas pour cela ma faiblesse. Si votre secret est réellement grave, s'il doit m'initier à quelques-uns des intérêts qui vous sont chers, eussé-je à faire ensuite de cette confidence l'usage le plus difficile, croyez-en l'épreuve que j'ai faite de mon amour pour vous, ni mon courage, ni mon dévoûment ne vous manqueront pas. — Je vois, Maria, que vous avez tout l'empressement de la générosité ; je n'ai point encore manifesté l'intention d'aucune demande, et, comme si vous vous sentiez prédisposée à quelque refus, vous vous enchaînez à l'avance par des promesses. Vous êtes entrée de vive force dans ma confidence, et votre imagination a été aussi prompte que votre cœur. Cependant, ni l'une ni l'autre ne peuvent me deviner entièrement. Oui, Maria, mon secret est grave, mais il est doux, dit le comte en caressant la jeune fille d'un sourire fin et d'un regard d'une tendresse exquise. Quant à cette abnégation, à ce devoûment que vous mettez à mes pieds, ajouta-t-il d'un ton plus léger, je sais que dans votre ame sincère ce sont des sentimens sublimes, mais comme ce sont aussi des vertus assez tristes, je me garderai bien, sur toute chose, de vous les imposer. Non! je veux aborder aujourd'hui des idées plus riantes. Je vous ai dit qu'il s'agissait de vous et de moi; parlons de vous d'abord. Jusqu'ici je vous ai idolâtrée comme une enfant, maintenant je vous aime comme une femme, et je veux vous donner mes conseils. N'en soyez pas surprise ; c'est qu'il manque encore une chose, une seule! à cet ensemble de perfections que j'avais rêvées pour vous et que vous réalisez si délicieusement : vous êtes belle, vous êtes intelligente, vous avez la force et la pureté : deux qualités radieuses pour une femme. Et que vous manque-t-il donc? Je crois, Maria, que c'est le désir ou le

sentiment du bonheur. — De quel bonheur voulez-vous parler, mon père? dit Maria, avec l'accent réservé d'une défiance froide. — De quel bonheur? dit le comte : il me sera difficile de vous l'expliquer et de me faire comprendre, si vous continuez, comme par le passé, à m'appeler votre père. Il faut enfin que le mystère s'éclaircisse : chère Maria, je ne suis point votre père! — En faisant cette révélation nécessaire, mais tardive, quoiqu'il n'eût pas une idée distincte de l'impression qu'elle produirait, et qu'il n'en craignît que vaguement l'effet, le comte garda cependant l'attitude d'un malaise à peine déguisé. — Que dites-vous, mon père? s'écria Maria, en pâlissant de saisissement. Puis, comme après l'éclair d'une pensée qui traversait son esprit : Oh! ce n'est pas généreux à vous, mon père; je vous comprends maintenant; vous voulez soumettre mes sentimens à une épreuve douloureuse; vous ne savez pas quelle religion je me suis faite de mon amour filial! — Maria, reprit le comte en la serrant dans ses bras, et subjugué par l'émotion de la jeune fille; non, jamais je n'aurais renoncé vis-à-vis de vous au titre de père, si je n'avais nourri l'espoir de me faire appeler encore de noms plus doux; si je ne savais, mon enfant bien aimée, qu'il est un amour qui peut comprendre tous les autres.

Maria ne songea point à analyser les paroles du comte; elles n'avaient qu'un sens pour elle : — Vous ne me trompiez pas! dit-elle, la voix oppressée. Oh! mon Dieu, quel est ce cruel mystère? Répétez-le encore, répétez-le, que je me persuade cette incompréhensible vérité. — Le comte la regarda d'un air contraint et attendri. — Tout est donc fini! reprit-elle avec un accent qui exprimait l'agonie de son ame; toutes ces joies si vives, ce respect si enthousiaste, cette tendresse si profonde, tout est fini! Ce n'était qu'un vain mensonge, une erreur puérile. Mon père! mon père! non, vous ne savez pas

quel être sacré vous étiez pour mon cœur. Mon père! je voudrais mourir, et vous appeler encore une fois de ce nom qui peignait tant de sentimens ineffables de ma vie. Oh! si je pouvais, à force de tendresse filiale, redevenir votre enfant! Mais non! je vivrai seule, seule au monde, abandonnée du ciel même; car, je le sens maintenant, c'est vous qui étiez la chaîne vivante qui m'attachait à Dieu. — Eh bien! je serai encore la chaîne qui vous rattachera à la vie. Vous dites que tout est fini, Maria; mais, quand je serais véritablement votre père, et que je mourrais en cet instant à vos pieds, tout ne serait pas fini pour vous. Est-ce que ce sont de semblables douleurs qui tuent les femmes? Non, tout n'est pas fini; votre jeunesse commence à peine, la mienne n'est pas encore arrivée à son terme. L'avenir est à nous; oubliez votre cœur dans le mien, Maria, et je le transformerai. — Cette fois, le sens des paroles du comte fut saisi par Maria, qui ressentit vivement cette atteinte à ses sentimens pour Maxime. — Oh! non, vous n'êtes pas mon père! maintenant je le comprends, répondit-elle, avec un accent mêlé d'ironie et de fierté, dans lequel se révélait le dédain jaloux de la femme aimée. — Ce fut le tour du comte d'éprouver un mouvement de dépit; pour le dissimuler, il fit quelques pas dans la chambre, et, plus calme, revint se placer près de la jeune fille. — Maria, dit-il, votre imagination est trop vivement frappée; vous n'êtes plus en état de m'entendre; cependant, au moment de vous restituer en quelque sorte à vous-même, j'avais à vous rendre compte du précieux dépôt dont je m'étais emparé; je voulais vous établir juge de mes soins, pour ne pas dire de mon amour. — Il y avait, sous ces paroles, un reproche indirect qui pénétra le cœur endolori de la jeune fille. — Pardonnez-moi, s'écria-t-elle, je ne doute pas de toute la reconnaissance que je vous dois; et n'a-t-elle pas complètement rempli mon ame? Seule-

ment, jusqu'alors, je ne ressentais pas le besoin de prouver ce sentiment; je croyais qu'être heureuse c'était m'acquitter assez. Maintenant, il n'en sera plus ainsi, nous sommes séparés l'un de l'autre; et, si je me retrouve encore en vous par les habitudes du cœur, je sais que je ne vous retrouverai plus en moi par les liens du sang. Oh! c'est là mon regret déchirant; j'ai été retranchée de votre sein! Et je suis déchue, je me sens isolée dans ma douleur resserrante comme dans une misère profonde. — Maria sanglottait, le front voilé de ses mains. Vaincu dans sa lutte contre ces regrets désespérans, dont à peine il avait eu le pressentiment, le comte répondit avec découragement : — En vérité, Maria, vous me faites regretter de ne vous avoir point laissée à jamais dans l'erreur. — Il y a des mots qui ont à l'instant le pouvoir de vous désillusionner de votre douleur; ils la touchent à fond, mais ils la dessèchent et la pétrifient. Tel fut le regret oiseux exprimé par le comte : il rendit subitement la jeune fille au sentiment de la réalité. Maria comprit qu'il y avait un autel vide dans son cœur, et que c'était à ses souvenirs seuls à abriter cette religion proscrite. Alors elle pria le comte d'achever ses révélations, et de lui faire connaître le secret de sa destinée, lui promettant, en retour, de lui épargner l'expression d'une plainte inutile et sans but.

« Je n'aurai, dit-il, que des détails bien concis à vous donner sur les sujets les plus dignes de votre intérêt. Je ne puis vous raconter, ni les premières caresses de votre mère, ni les tendres inquiétudes de son dernier adieu. De tout votre passé, je ne connais que vous, comme vous-même ne connaissez que moi. Je puis vous apprendre cependant, Maria, l'origine de votre famille : le nom que j'ai à vous restituer est noble: votre père était un brave officier allemand; votre mère fut une jeune émigrée qui, veuve et sans fortune, revint en France, dans

les dernières années de l'empire, pour recueillir un médiocre héritage. Le soin de ses intérêts m'avait été recommandé, de la manière la plus pressante, par quelques personnes alliées à sa famille et à la mienne. Cependant, je fus privé de la voir parce que j'étais absent de Paris lors de son arrivée. Aussitôt après mon retour, qui tarda peu, je me hâtai de me rendre chez elle. Hélas ! ma chère Maria, je ne devais point l'y trouver: une maladie, causée par la fatigue et le chagrin, l'avait tuée. Quant à vous, pauvre enfant, l'insouciance de ceux qui vous entouraient s'était débarrassée de toute responsabilité en vous plaçant dans un couvent de jeunes orphelines. C'est dans cette maison que je vous vis pour la première fois. Vous ne comptiez que trois années à peine, et vous joigniez déjà, à la gentillesse naturelle à l'enfance, toute la beauté expressive que peut posséder cet âge. Puis, ce qui me séduisit singulièrement en vous, ce fut une certaine sauvagerie grave et charmante, qui ne ressemblait en rien aux caprices habituels et maussades des autres enfans, mais que me rappelle plutôt aujourd'hui votre pudeur de jeune fille, et qui s'adoucit alors peu à peu envers moi. J'avais vingt ans; j'étais orphelin moi-même, et maître absolu de ma fortune. Dans toute la plénitude de la jeunesse et du bien-être, j'aimais passionnément tout ce qui était jeune et beau. Et que pouvais-je rencontrer, dans le monde, de plus jeune et de plus beau que vous? Aussi vous m'intéressâtes vivement, et bientôt je ne pus supporter l'idée de ne vous sourire jamais qu'à travers la grille d'un cloître, et de voir toujours votre doux petit visage attristé par l'ombre du voile noir des religieuses. Je résolus de vous donner ma propre maison pour asile; et je m'occupai, en même temps, de rassembler les débris de votre patrimoine, assez considérable encore pour vous constituer une modeste aisance. Il me sera difficile de vous exprimer, Maria, avec

quel charme je m'attachai à vous, même durant ces folles années de ma vie. Non seulement je vous aimais comme une fantaisie ravissante, comme un joyau précieux et d'un luxe inouï, qui me donnait l'orgueil de toutes les faveurs de ma destinée; mais encore je trouvais à me purifier, au milieu de vos jeux et de vos suaves caresses, de ces dégoûts inévitables que le monde traîne après lui, et dont il rebute parfois ceux même qu'il fait les plus heureux. Cependant, il arrivait qu'au milieu de ces épanchemens folâtres et gracieux, l'égoïsme frivole de mes amis venait mêler son ironie insouciante. C'est ainsi qu'on vous habitua à me prêter un titre sacré, dans le seul but d'en faire contraster le caractère sérieux avec l'étourderie de mes habitudes. Vous aidâtes volontiers à me revêtir de cette dénomination usurpée; déjà vous commenciez à comprendre de quels étroits rapports d'affection ce nom de père témoignait. Plus tard, lorsque, par des raisons de convenance, je dus vous éloigner de moi, je ne cherchai point encore à vous faire oublier une habitude qui vous était déjà chère; d'ailleurs, elle convenait plus que jamais à entretenir l'abandon mélangé de tendresse et de gravité, qui s'était établi entre nous; puis, en même temps qu'elle justifiait mon amour, elle donnait de l'autorité à mes soins.

« Maintenant, je n'ai pas besoin, Maria, de vous répéter quelle a été notre vie commune. Ce que vous n'avez pu deviner seulement, c'est que, pendant ces jours de contemplation plutôt encore que de surveillance, où je n'avais, pour ainsi dire, qu'à regarder votre ame se former, j'ai étudié, j'ai recueilli avec délices tous les prémices de vos sentimens pour me les approprier, et vous les rapporter plus tard, éclos et réchauffés de mon amour. C'est aussi pendant cette période d'une tendresse discrète et contenue, que j'ai appris à vous idolâtrer avec tous ces raffinemens d'admiration, toutes ces déli-

catesses de goût que peuvent seuls connaître les hommes qui ont beaucoup observé et beaucoup senti. Voilà pourquoi j'ai nourri une espérance trop audacieuse sans doute, ajouta le comte, avec un ton d'humilité respectueuse qui n'excluait par un certain mélange de dépit ironique. Habitué à vous distribuer le bonheur et l'hommage de chaque jour, j'ai cru que personne plus que moi n'aurait une entente parfaite de cette tâche si douce. D'ailleurs, Maria, j'ai foi dans quelques félicités humaines que vous n'avez pas encore appris à connaître. Je sais aussi que je garde pour vous, sous ma main, les trésors les plus enviés de la vie, et, croyez-moi, tous ces dons du luxe, tous ces plaisirs du monde, besoins de l'esprit et de l'imagination de l'homme, ne sont ni si futiles ni si vains que veulent bien le dire parfois ceux qui les jalousent le plus; mais surtout quand on les partage avec un être aimé, et qu'on est soutenu par un cœur qui vous aime. »

L'entretien se prolongea encore quelque temps; les premières émotions étant appaisées, les deux partis sentaient également le besoin de se réconcilier de la manière la plus parfaite. Aussi le résultat de cette conversation fut le consentement accordé par Maria au voyage de Paris qu'avait projeté le comte. C'était, dans la situation présente, tout ce que réclamait et désirait celui-ci.

Retirée dans la calme enceinte de sa chambre, toute tiède de parfums et d'élégance, Maria, après avoir quitté le comte, et encore en proie à une mélancolie pénétrante, essayait d'analyser ses impressions et de résumer ses pensées; mais, éclairée subitement par une de ces joies passionnées qui brûlent le cœur et l'écrasent, elle s'écria, son beau regard levé, et comme en appelant à un mystéieux témoignage: — Je suis libre !

AMÉLIE B. (*Rouen.*)

(La fin au prochain numéro.)

LE MARÉCHAL D'ANCRE

GOUVERNEUR DE LA NORMANDIE.

1616.

Par la mort de Henri IV, le sceptre était tombé aux mains d'un enfant âgé de neuf ans. La reine sa mère, s'était fait déclarer régente du royaume, à l'aide d'un acte de violence, et l'on pouvait prévoir que ce règne naissant serait agité par des troubles presqu'inséparables d'une minorité. Marie de Médicis était violente et emportée, implacable dans sa haine, aveugle dans son amitié, hautaine, fière, et capable de dissimuler ses ressentimens pour mieux assurer ses vengeances; mais, inhabile à tenir les rênes de l'état, elle se laissait dominer par les événemens et par les hommes. Le maréchal d'Ancre, et Léonora Galigaï sa femme, exerçaient, sur la reine régente, le pouvoir le plus absolu; elle obéissait aveuglément à tous leurs

conseils, et, lorsqu'un cri général s'élevait contre ces deux italiens venus de Florence à sa suite, elle n'y répondait que pour les soutenir et pour les couvrir de sa puissante protection. Ils avaient, à l'aide de dilapidations de toute nature, acquis une immense fortune. Concini, après avoir acheté le marquisat d'Ancre, s'était fait nommer maréchal de France, sans jamais avoir tiré son épée du fourreau; il possédait en outre plusieurs gouvernemens importans dans les provinces. En butte à la haine de tous les partis, trahi par ceux qu'il avait gorgés des richesses renfermées à la Bastille, il se voyait, au comble des honneurs, menacé d'une chute prochaine, et rendue inévitable par l'inexplicable entêtement de sa femme. Cependant, il ne diminuait rien de son assurance; toutes les affaires importantes lui étaient soumises par les ministres; il exerçait de fait l'autorité royale dans toute son étendue, décidant des intérêts les plus graves, et s'attachant d'autant plus fortement au pouvoir, qu'il semblait devoir plutôt lui échapper Ces immenses richesses, ces honneurs, cette élévation extraordinaire, que les grands reprochaient au maréchal d'Ancre, étaient, de leur part, un objet d'envie; ils attaquaient l'homme favorisé par la régente, pour s'emparer de ses dépouilles; ils voulaient renverser le ministère, pour devenir ministres eux-mêmes et gouverner la France; le bien de l'Etat, le bonheur du peuple, ne les occupaient guère: tous agissaient dans un intérêt personnel. C'était la dernière lutte des grands du royaume contre l'autorité royale, qui devait, enfin, sous Richelieu et sous Louis XIV, les comprimer tous. Au milieu de ces désordres, les impôts augmentaient, l'industrie souffrait, les droits et les franchises des provinces et des villes étaient méconnus, le tiers-état réclamait vainement justice et protection. La paix de Sainte-Ménéhould avait ramené quelque tranquillité, et fait naître quelques espérances

promptement déçues, car les États généraux n'avaient produit aucun des résultats attendus, la cour ayant trompé les trois ordres du royaume en ne répondant pas aux cahiers présentés par eux au Roi. Bientôt, de nouveaux troubles, fomentés par le duc de Bouillon, avaient éclaté; le parlement de Paris avait adressé au Roi, malgré la reine régente, de vertes et hardies remontrances; les satires contre le gouvernement, contre la reine, contre le maréchal d'Ancre, étaient répandues avec profusion, et, pour aller chercher à Bordeaux sa jeune épouse, Louis s'était vu contraint de traverser son royaume à la tête d'une armée. Après le traité de Loudun, si favorable aux révoltés, le prince de Condé était revenu à la cour. Il s'y était cru tout puissant; les ministres, qui remplaçaient le ministère tombé, avaient été obligés de ployer devant lui; son orgueil et sa domination étaient devenus insupportables. La haine contre le maréchal d'Ancre ne diminuait pas, et son pouvoir était compromis par celui que s'arrogeait le prince, qui, d'abord protégé par lui, devenait protecteur. La vie du maréchal même était menacée. Il redoutait, de tous côtés, perfidies, trahisons, piéges; la populace insultait sa livrée, les magistrats faisaient pendre à la porte de son hôtel deux de ses serviteurs qui avaient frappé un artisan. Lorsqu'il se présentait dans une fête, les yeux se portaient sur lui; objet de l'attention générale, on murmurait de le voir; s'il y restait, on le taxait tout haut d'insolence, on l'entourait, on voulait même le tuer; s'il s'éloignait, on l'accusait de dédaigner et de mépriser ceux qui se trouvaient à ces réunions. Frappé dans ce qu'il avait de plus cher, par la mort de sa fille, et abreuvé chaque jour d'humiliations, quoique puissant encore, le maréchal d'Ancre pensa qu'il devait s'éloigner quelque temps de la cour, pour laisser se dissiper l'orage qui grondait autour de lui. Les ducs de Bouillon, de Vendôme, de Mayenne, et le prince de Condé,

pouvaient, d'ailleurs, pendant son absence, être eux-mêmes contraints de disparaître de la cour, sans qu'on pût l'accuser d'avoir participé à leur arrestation ou à leur exil ; et alors il espérait se ressaisir de nouveau, et plus fortement, du pouvoir qu'il semblait abandonner. Il choisit la Normandie pour lieu de sa retraite passagère ; c'était une province riche, puissante, voisine de la capitale, possédant des ports de mer sûrs et nombreux, d'où il surveillerait facilement les mouvemens de ses ennemis, et d'où il pourrait diriger les intrigues et gouverner encore l'État. Il songeait, d'ailleurs, à faire continuer activement les fortifications de Quillebeuf, soit qu'il voulût en faire une place de sûreté pour lui-même, soit qu'il crût commander ainsi le cours de la Seine, et tenir Rouen et toute la province dans sa dépendance. Le duc de Montbazon était gouverneur de la Normandie ; il se fit nommer à sa place, dans l'été de l'année 1616, par commission de Marie de Médicis, et, vers la fin du mois de juillet, la lettre suivante fut envoyée, au nom du Roi, aux échevins et habitans de la ville de Rouen.

DE PAR LE ROI.

« Chers et bien amés,

« Notre cousin le marquis d'Ancre, maréchal de France, « allant en notre province de Normandie, pour prendre pos- « session de la charge de notre lieutenant-général au gouverne- « ment d'icelle dont nous l'avons pourvu, par la démission « de notre cousin le duc de Montbazon, nous désirons qu'il y « reçoive les mêmes honneurs et respects qui ont été déférés « à ceux qui l'ont précédé en la dite charge, et qui sont dûs « à l'autorité et dignité d'icelle ; ce que nous avons voulu faire « savoir par cette lettre et mander de vous en acquitter en

« votre particulier, ainsi qu'il appartient, vous disposant « à le recevoir en notre ville de Rouen, honorablement et « convenablement, et à lui rendre en cette occasion et toutes « autres dépendant des fonctions de sadite charge, l'obéissance « et toute autre submission que vous devez, à quoi vous ne « ferez faute, car tel est notre plaisir. — Donné à Paris, « le 26 juillet 1616. — Louis. — Et plus bas : Pottier. »

Certes, les habitans de Rouen étaient prêts à recevoir le maréchal d'Ancre avec tous les honneurs que le roi réclamait et semblait exiger pour lui; mais le nouveau gouverneur ne se montra pas très empressé de visiter la capitale de son gouvernement et d'y faire reconnaître sa dignité. Il parcourut, pendant le mois d'août et les premiers jours de septembre, diverses parties de la province; il passa à Caen et séjourna à Quillebeuf. Ce n'est pas qu'il éprouvât de la répugnance pour la ville de Rouen, mais il craignait, sans doute, de n'être pas en sûreté dans une cité populeuse, où, s'il comptait des partisans, il pouvait avoir aussi des ennemis qui, favorisant le prince de Condé, compromettraient, peut-être, sa liberté ou sa vie, si les projets de Marie de Médicis contre les princes venaient à échouer. Cet excès de prudence fut inutile. Condé, arrêté au Louvre où il avait été mandé, fut bientôt renfermé à la Bastille; les ducs de Vendôme, de Bouillon, et leurs adhérens, se dérobèrent par la fuite à la captivité. Les échevins, avertis par une lettre du Roi de ce coup d'état, prirent des mesures de sûreté pour empêcher toute manifestation hostile au gouvernement. Le prince, disait le Roi aux échevins, était arrêté, parce qu'il avait projeté, avec ses complices, de mettre à exécution plusieurs desseins sur sa personne et sur celle de sa mère, qu'il n'avait aucune intention de faire subir de mauvais traitemens au Duc, quoiqu'il eût voulu attenter à la tranquillité de l'État; il exhortait la ville de Rouen à lui

donner toujours des marques de sa fidélité. Les gardes de nuit se firent donc avec une grande ponctualité; on donna l'ordre de surveiller toutes les personnes qui entraient dans la ville. Les hôteliers furent contraints, sous peine de vingt livres d'amende, de déclarer le nom des étrangers qui se présentaient pour loger chez eux, de donner la description de leur équipage, la nature et la quantité de leurs armes. La surveillance devint active, minutieuse; mais, comme cela arrive toujours, elle se relâcha à mesure que le danger s'éloigna. Le maréchal jugea que la tranquillité était assez grande à Rouen pour s'y rendre et pour prendre enfin possession de son gouvernement. Il entra dans la ville le 12 septembre 1616, escorté par les arquebusiers et par la cinquantaine, au bruit de l'artillerie des navires du port. Lorsqu'il fut arrivé en son logis, les échevins vinrent lui rendre visite en corps et en costume. D'Olivet, premier échevin, après lui avoir donné quelques éloges, témoigna la joie que toute la communauté de la ville éprouvait de son heureuse arrivée, ayant bon espoir d'obtenir sa faveur et sa justice; le priant, en outre, d'assurer le Roi et la Reine de leur fidélité et du dévoûment de la ville de Rouen. — Après ce discours, D'Olivet, suivant la coutume, présenta les clefs de la ville au maréchal d'Ancre, pour qu'il en fît l'usage qu'il jugerait convenable. Celui-ci les prit, et, s'adressant aux échevins, il leur dit : « Les bontés du Roi m'ont appelé au gouvernement de cette province; il aurait pu, sans doute, choisir une personne plus capable que moi de la régir; mais je vous promets d'employer tous mes soins et affection au service de sa majesté, et au bien et à la conservation de votre ville. Quant aux clefs que vous me remettez, reprenez-les, elles sont en bonnes mains; vous les avez bien gardées, vous les garderez bien encore. »

Les échevins se retirèrent contens de la réception et de l'af-

fabilité du maréchal; ils lui en témoignèrent, le lendemain même, toute leur reconnaissance, et il les assura, de son côté, de son entier dévoûment. Il y avait loin, comme on le voit, entre cette manière d'agir du gouverneur et cette hauteur orgueilleuse qu'on lui reprochait avec les grands du royaume; il pouvait, hors de la capitale, dans une ville où il tenait le premier rang sans partage, montrer de la bonté, de la condescendence, faire des promesses et satisfaire ainsi son excessive vanité, en se montrant protecteur des représentans d'une cité riche et puissante. Le cours des événemens ne lui permit pas de mettre en évidence son bon vouloir; il fut entraîné dans une chute rapide. Lorsqu'un gouverneur de la province était nommé, le Roi adressait, au parlement de Normandie, les lettres patentes qui avaient été octroyées, et le parlement ordonnait leur enregistrement après vérification. C'était, en quelque sorte, l'investiture légale donnée au personnage choisi par le Prince. Le maréchal d'Ancre demanda donc que les lettres du 26 juillet, qui lui accordaient le gouvernement de la Normandie, fussent vérifiées et enregistrées; il fit savoir qu'il désirait, en outre, être admis à prendre séance au parlement, ainsi qu'il en avait le droit.

Le parlement accueillit ces demandes, et se réunit le vingt-trois septembre, après avoir fait prévenir le maréchal qu'il était prêt à le recevoir; et, lorsqu'ils apprirent qu'il approchait du palais, deux des conseillers anciens, De Croixmare et Verron, furent députés pour le recevoir, et le conduisirent jusqu'à la chambre dorée. Après avoir été introduit par eux, il salua la cour et fut mené, par l'un des greffiers, dans la grande salle où il devait prêter serment. On avait préparé, pour lui, un coussin de velours brodé de fleurs de lis; il s'y agenouilla quand le parlement eut pris séance. Le premier président lui présenta l'évangile; il étendit

la main et prononça ce serment : « Je jure de servir fidè-
« lement le Roi, de respecter la Cour comme membre d'icelle,
« et de tenir secrètes toutes les délibérations de ladite Cour,
« auxquelles j'assisterai. »

Cela fait, le maréchal se leva et s'assit sur un coussin qui lui était destiné, et qui avait été placé au banc du côté droit des présidens et au-dessus des conseillers ; alors, le premier président lui dit que la compagnie avait reçu une déclaration du Roi, du six du mois, concernant l'arrestation et la détention du prince de Condé; que la cour, ayant vérifié et ordonné l'enregistrement de ses lettres patentes, ayant aussi reconnu qu'il avait droit de siéger au parlement, et après l'avoir admis au serment, était dans l'intention de délibérer en sa présence sur cette déclaration du Roi. Le conseiller De Croixmare s'avança donc, et, s'étant mis au bureau, fit le rapport de cette déclaration. Lecture en fut donnée: la Cour délibéra et ordonna qu'elle serait lue, publiée et enregistrée selon sa forme et teneur, et qu'à cette fin l'audience serait ouverte, pour être procédé à sa publication. Cette séance solennelle eut lieu immédiatement; le maréchal d'Ancre y assista avec les présidens, les conseillers, les maîtres des requêtes et les conseillers de la grand'chambre. Ainsi, après avoir quitté Paris, où il avait laissé ses ennemis puissans et craints, il ne se rapprochait de la capitale qu'après s'être assuré de leur chute, et qu'après y avoir participé lui-même. N'était-ce pas la réussite complète de l'intrigue la mieux ourdie et la mieux conduite? Car, en partant, en s'éloignant de Marie de Médicis, il semblait abandonner la partie et se considérer comme vaincu, tandis que ceux qui se réjouissaient de la victoire, étaient sur le bord du précipice où ils allaient immédiatement tomber. Quelques jours s'étaient à peine écoulés, que le maréchal d'Ancre était de retour à Paris; plus puissant

que jamais en apparence, faisant sentir le poids de son autorité de la manière la plus tyrannique. Il fallait que tout fléchît sous sa volonté. Il n'épargnait pas le Roi lui-même, et, non content de s'entendre avec la régente, pour l'écarter des affaires, il eut l'imprudente maladresse de le contrarier dans ses goûts de plaisirs, dans ses futiles amusemens, au lieu de s'emparer de son esprit en les favorisant. Louis XIII, incapable de rien faire par lui-même, de donner seul une direction à l'État, devait être et fut gouverné toute sa vie par ses favoris; mais, après un certain temps, il sentait tout ce que sa dépendance avait de pesant; et il employait avec empressement les moyens de se défaire des hommes qui lui étaient devenus à charge. Sa haine pour Concini n'était balancée, ni par une affection ancienne, ni par l'habitude de se soumettre à ses volontés. Il ne voyait en lui qu'un ennemi gênant, dont il fallait se débarrasser à tout prix; et le duc de Luynes, qui dirigeait sa volonté, voulait, favori du Roi, posséder la puissance dont son maître aurait dû disposer, mais qu'un étranger exerçait impérieusement et malgré lui. Entouré de perfides conseillers, de piéges et de trahisons simulés, Louis, à peine âgé de quinze ans et demi, ne recula pas devant un assassinat, pour se défaire du maréchal d'Ancre. Il donna l'ordre fatal de le tuer, et, le 24 avril, cet ordre était exécuté sur le pont-levis du Louvre. Ce même jour, une lettre, conçue en ces termes, était adressée par le roi, aux échevins, manans et habitans de Rouen.

« De par le Roi. »

« Chers et bien amés,

« Le désir que nous avons de donner la paix en ce royaume et assurer notre personne, nous a obligé de *faire arrêter le*

maréchal d'Ancre, lequel s'étant mis en défense a été tué. Nous vous en avons bien voulu donner avis, et, par la même dépêche, vous assurer de la continuation de notre bonne volonté en votre endroit, et de la confiance que nous prenons de votre fidélité. Ne faites donc faute de nous la continuer.

« Donné à Paris, le 24e jour d'avril 1617.

« LOUIS. »

Les historiens ont voulu laisser quelques doutes sur le meurtre du maréchal d'Ancre; le Roi, dit-on, n'avait pas donné l'ordre de le tuer, et, comme le porte la lettre aux habitans de Rouen, c'est pour s'être mis en défense qu'il a reçu la mort. Mais cette lettre, adressée le jour même de l'événement, n'a eu d'autre but que de tromper l'opinion publique. C'était un mensonge écrit au nom du Roi et signé de sa main ; comment un homme, attendu par des gens apostés pour l'arrêter, est tué, parce qu'il se met en défense ! Et ces mêmes hommes, tout souillés du sang de leur victime, sont comblés d'honneurs par le Roi ! Vitri est fait maréchal de France! Et le Roi lui-même, au moment où Concini tombe et expire, se met à la fenêtre, s'avance sur le balcon, autorisant un assassinat par sa présence et cachant les coupables sous son manteau royal! Il nous semble que ces preuves sont évidentes. En vain voudrait-on justifier Louis XIII; sa mémoire n'en restera pas moins chargée de cet assassinat. — Le gouverneur de la Normandie n'était plus, les échevins inscrivirent sa mort sur le registre de leurs délibérations, et demandèrent au roi la démolition des fortifications de Quillebeuf, qui les inquiétaient; ils demandèrent aussi celle du Château-Gaillard. C'étaient, disaient-ils, des places fortes, inutiles et même nuisibles à la province et

à toute la France. Cette demande leur fut accordée dans le cours des années suivantes; les remparts de Quillebeuf furent rasés. Il ne devait donc rester aucune trace du favori de Marie de Médicis, car ses biens avaient été confisqués, ses meubles pillés, sa femme Léonora Galigaï condamnée à mort et brûlée; et son fils, enfin, mourut malheureux et ignoré sur la terre étrangère.

CH. DE STABENRATH.

NOTRE-DAME DE GRACE[1].

A. Mlle C. V.

La mer bouillonne et gronde autour de ta chapelle,
Vierge de grâce et de bonté;
Le marin en péril te supplie et t'appelle,
Pour fléchir un ciel irrité.
Ces hommes durs et fiers, mûris dans les tempêtes,
Ces pilotes noirs et velus,
Otent le lourd bonnet qui pèse sur leurs têtes
Et viennent t'adorer pieds nus:
Puis, quand ta blanche main a touché leur main brune,
Quand ta bouche leur a souri,

[1] Cette pièce est extraite d'un charmant volume de poésies intitulé *Fleurs de Pommiers*, que vient de publier M. Paul Delasalle.

Ils retournent gaîment rêver au clair de lune,
Couchés sous leur mât favori :
Sûrs que la voix de Dieu, qui commande aux nuages,
Se fera l'écho de ta voix,
Et qu'ils pourront bientôt sur leurs fécondes plages
S'embrasser encore une fois.

Reine des Océans, étoile lumineuse,
La prière des matelots
Et celle que t'adresse une foule pieuse
Agenouillée au bord des flots,
La naïve oraison que le peuple et la femme
Dans les temples disent tout bas,
Moi, qui n'ai d'autre accent que l'accent de mon ame,
Je ne te les redirai pas.
Mais je me suis assis à l'ombre du calvaire ;
J'ai vu se gonfler l'Océan,
Et le calme divin de la sublime mère
M'a pénétré profondément.

Et je t'ai dit, alors, ô Vierge sanglottante
Sous l'arbre humide de la croix,
Comment consoles-tu l'humanité souffrante,
Toi qui fus si triste autrefois?

Toi qui bus jusqu'au bout la coupe des alarmes,
Comment calmes-tu nos frayeurs?
Toi dont l'œil fatigué distilla tant de larmes,
Comment sèches-tu tous nos pleurs?

Et je t'ai dit aussi que les cris d'un naufrage,
Et les plaintes d'un mutilé,
N'accusent point, hélas! dans leur poignant langage,
Les seuls maux d'un monde ébranlé;
Je t'ai dit que les cœurs ont aussi leurs murmures,
Leurs grondemens secrets et sourds,
Leurs épanouissemens encombrés de souillures,
Leur écume et leurs mauvais jours:
Qu'un effrayant essaim de visions maudites
Assiége leurs moindres plaisirs,
Que l'infini de l'ame a deux maux sans limites:
Son impuissance et ses désirs.

Et je t'ai demandé, patronne des rivages,
Vierge de toutes les douleurs,
Si tu pouvais aussi dissiper les orages
Qui grondent dans le fond des cœurs.

Calvaire de Grâce, 14 Septembre 1837.

CONSTRUCTION DU VIEUX-PALAIS.

CONTRAT DE VENTE

D'UN TERRAIN DESTINÉ A LA CONSTRUCTION DU VIEUX-PALAIS,

TIRÉ DES ARCHIVES DES NOTAIRES DE ROUEN.

Nous devons à l'obligeance de M. A. Deville la communication de cette pièce, qui renferme des détails assez importans sur l'ancienne topographie de Rouen. Nous y avons joint une vue du Vieux-Palais en 1525, et un plan du même château en 1694. La première est tirée du manuscrit des fontaines conservé aux archives municipales de Rouen, le second d'un plan déposé aux mêmes archives. (V. p. 216)

« Du treizième jour de mars mil quatre cent dix-huit [1], devant les tabellions de Rouen,

« Comme très hault, très excellent, très puissant et victorieux prince et nostre très redoubté et souverain seigneur, Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angletterre, et seigneur d'Irlande, fust venu mettre le siège devant la noble cité de Rouen pour icelle mettre et réduire en son obéissance, dont elle et tout son païs et duchié de Normendie avoient esté substraites par avant et occupés par ses adversaires, pendant lequel siège lui eust esté suplié et requis très humblement plusieurs fois par les gens d'Église, nobles, manans et habitans d'icelle ville que lui pleust avoir d'eulx pitié et compassion et que par sa grâce et miséricorde les voulsist recepvoir à aucun appointement ou composition raisonnable, tieulx que eulx peussent bonnement porter et endurer, à la quelle suplication et requeste le roy nostre dict seigneur, aiant d'eulx pitié et compassion, voullant à son povoir, en la révérence de Dieu nostre créateur, évader à l'effusion du sanc chrestien et prefférer miséricorde à rigueur de justice, eust incliné et les eust à ce reçeubs et sur ce eust esté faict certain appointement entre le roy nostre dict seigneur d'une part, et les habitans d'autre, par lequel appointement eust esté dict et accordé pour iceulx habitans, oultre les aultres choses, que, après ce que la dicte ville seroit rendue et mise en l'obéissance d'icellui seigneur, il auroit dedens la dicte ville une place en quel lieu qui lui plairoit pour faire construire et édiffier un palais ou autres édifices à son plaisir et ordonnance, par en paiant toutesvoies au prix le roy par icellui seigneur, à ceulx qui auroient

[1] 1419; la ville s'était rendue le 19 janvier 1419; mais comme, alors, l'année commençait à Pâques, tous les actes portent la date de 1418 jusqu'à Pâques.

aucuns héritages, rentes, maisons ou édiffices en la dicte place, ce que les dicts héritages seroient aprésagiés par les ouvriers jurés d'icelle ville et autres gens en ce congnoissans et dont tous ceulx qui auroient aucunes rentes sur iceulx héritages seroient tenus prendre les deniers au prix dessus dict, après laquelle rendue et que le roy nostre dict seigneur fust entré dedens la dicte ville, il lui aist pleu prendre et eslire une place séant en la parroisse Sainct Eloy de Rouen, au près de la tour *Mausifrote* [1] et de la rivière de Sayne, en laquelle place soulloit estre antiennement le marchié aux chevaulx avecques aucuns autres héritages tant édiffiés que non édiffiés estans d'un costé et d'autre de la dicte place, le tout contenant deux cent soixante sept toises et demie : d'un costé, depuis la dicte tour jusques à la ruelle de l'ostel de monsieur de Clères devers la rivière de Sayne, soixante quatorze toises et demie; item depuis le costé d'icelle ruelle et du bout d'icelle jusques au pavement, quarante sept toises; item depuis le bout d'icelle ruelle vers le pavement jusques au dehors des murs de derrière Sainct Jacques quatre vingt deux toises, et depuis iceulx murs en retournant vers la dicte tour *Mausifrote* jusques au parmi d'icelle tour soixante quatorze toises; et eust esté commandé et accordé que la dicte place et tous les autres héritages joignans d'icelle tant d'un costé que d'autre comprins en la limitation sur ce faicte et cy dessubs desclairée seroient aprésagiés bien et deubment, comme dict est, et le prix rapporté à fin deue, pour lequel aprésage estre faict ainsi qu'il appartient, maistres Jacques de Sotteville, Jehan Rivière,

[1] Ce passage prouve que Farin s'est trompé, quand il parle de la tour *Malsi-frotte* comme construite par Henri V, et dépendant du Vieux-Palais. Elle était bien antérieure, puisque, dès 1407, elle avait été accordée aux arbalétriers qui s'y exerçaient à tirer de l'arc. C'est ce que prouve une charte de Charles VI, conservée aux archives municipales (tir. 121, n° 1).

Guillebert le Petit, Guieffin De la Croix, carpentiers jurés en la dicte ville, maistre Alexandre de Berneval [1], maistre Jençon Salvart, Colin Duquemin et Thomas Déshomés, machons, plastriers et couvreurs, semblablement jurés en icelle ville, se fussent transportés sur les lieux et eussent aprésagié la dicte place, et les autres héritages, maisons et édiffices assis auprès d'icelle et comprins en la dicte limitation, et le prix sur ce faict, eussent raporté par leurs serments par devant noble homme, mons. Gaultier de Beauchamps, chevalier, bailli de Rouen, avoir été faict bien et loyaument, à leurs advis et consciences, et oultre que à tous ceulx qui avoient aucuns héritages, maisons ou édiffices dedens les mettes [*bornes*] d'icelle lymitation eulx avoient du dict aprésage ordonné et desclairé à chacun sa part et portion justement et raisonnablement selon leurs dicts advis et consciences, et selon ce qu'il est plus à plain contenu et desclairé ès lettres du dict raport, des quelles la teneur ensuit : A tous ceulx, etc., après lequel aprésagement et raport ainsi faicts, le roy nostre dict seigneur voulant loyaument et de bonne foi payer de ses deniers la valeur des dicts héritages, rentes, maisons et édiffices, chacun selon la part et portion qu'il avoit d'iceulx héritages en la dicte place et environ de dens les murs d'icelle limitation, eust ordonné et commandé que chacun d'eulx veinst à certain jour devers son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, mons. Henry de Fils Heu [2], pour recepvoir en droit soy et en tant que lui povoit toucher sa dicte part et portion des deniers à quoi l'aprésagement d'iceulx héritages, maisons et édiffices se povoient monter, selon le raport des

[1] Cet architecte, qui dessina une des rosaces de Saint-Ouen et éleva une partie de la nef, avait été nommé *maistre maçon des œuvres du roy au bailliage de Rouen*, le 1er mars 1419.

[2] Fitz-Hugh.

dicts ouvriers dont dessus est faicte mention, pourveu que tous ceulx, à qui les dicts héritages, maisons et édiffices appartiennent, passeroient telles lettres de transport et rendition comme il appartiendroit selon raison et la coustume du païs, savoir faisons que furent présent Pierre Poolin, bourgois et procureur général de la dicte ville, Ricart Mites [1], Jehan de Croismare, Jehan Duval, Jehan de Cannetot, la femme Jehan Christophe, icelui de Cannetot pour luy et soy faisant fort pour le dict Christophe, Jehan de Parfouval soy portant et faisant fort pour les hoirs Enguerren Chouquet, Jehan le Cauchois pour ses enfans soubs âge, Pierre Peloquin et le dict Cauchois pour ses dicts enfans et pour Jehan de Remy en tant que luy peult toucher, Simonine femme Jehan le Séneschal, icelui séneschal absent, et Pierre Acher soy faisant fort pour lui et en son nom en tant que luy peult toucher, Jehan Corré, Jehanne femme Robert Carbonnel, le dict Carbonnel estant de présent en la forteresse de Saincte Katherine soy faisant fort pour son dict mari et qui l'aura agréable, à ce présent messire Raoul Girault prestre qui de ce pleiga [*garantit*] les dicts Carbonnel et sa dicte femme, le dict Pierre Peloquin, Guieffin Auber, Jehan de Dieppedalle, messire Guillaume Picques, prestre, establi procureur quant à ce par procuration du jourd'ui passée devant les dicts tabellions par les Béguignes de Rouen en tant que leur peult toucher, domp Jehan Prudomme, religieux et procureur des religieux, prieur et couvent de l'ostel-Dieu de la Magdalaine de Rouen par procuration aujourd'hui semblablement passée devant les dicts tabellions, le dict Jehan Corré, Michel Dutot le jeune, Michel Durant [2]

[1] Un de ceux qui avaient signé la capitulation. Il fut décapité dans la suite, pour conspiration contre les Anglais.

[2] Michel Durant fut long-temps vicomte de Rouen.

soy portant et faisant fort en ceste partie pour les hoirs de feu Guillaume Lefebvre jadis bourgois de Rouen, Jacques Celestre, Laurence vefve de feu Estienne Dacre pour elle et ses enfans en tant que leur peult toucher et soy faisant fort pour iceulx ses enfans, messire Robert le Sermonnier, prestre, procureur des doyen et chappitre de l'église Nostre-Dame de Rouen en ceste partie au regard de l'ostel et collége des Clémentins fondés en la dicte église, lesquels et chacun d'eulx en tant que lui touche ou peult toucher soit en fons de terre assis ès mettes de la dicte limitation en rentes sur aucuns héritages assis illec en édiffices ou autrement, cognurent et confessèrent de leurs bonnes voulentés sans aucune contrainte, erreur ou déchevanche et tant pour eulx que pour leurs hoirs avoir vendu, cédé, transporté et du tout en tout délaissié, à fin d'héritage perpétuel, au roy nostre dict seigneur pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, tous les héritages, maisons, édifices, rentes et revenus avec les fons de la terre contenus et desclairés ès dictes lettres du raport des dicts jurés et autres aprésageures dessus nommés.

(La fin au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DE ROUEN SOUS LA DOMINATION ANGLAISE AU XVe SIÈCLE ; par M. A. Chéruel ; un vol. in-8°. — Rouen, 1840.

La domination anglaise à Rouen, au xve siècle, a duré trente ans : depuis le 19 janvier 1419, que Rouen se rendit aux Anglais après six mois de la plus héroïque résistance, jusqu'au 10 novembre 1449, que Charles VII fit son entrée dans la ville qu'il venait de reconquérir. Cette période, qui semble si courte, perdue dans l'histoire de tant de siècles, fut bien longue et bien douloureuse pour nos aïeux, car ils eurent à souffrir pendant ces trente années toutes les horreurs de la guerre, de la misère et de l'oppression. Mais leur constance et leur courage furent plus grands encore que leur infortune ; et, au récit de leurs malheurs, l'admiration l'emporte sur la pitié.

Cette belle époque méritait la préférence que M. Chéruel lui a donnée, sur tant d'autres époques glorieuses pour nos pères. De 1419 à 1449, l'histoire de Rouen est aussi riche en faits que féconde en enseignemens ; et si le récit de tant d'événemens est rempli de variété et d'intérêt, la marche de la civilisation pendant ces terribles crises n'est pas moins curieuse à étudier. L'agonie de la féodalité et l'énergie vivace de la commune, sont les deux grands faits qui dominent cette époque. Et, pour que rien n'y manque, une foule de personnages célèbres jouent un rôle dans ces drames épouvantables dont notre ville fut le théâtre : Henri V et Henri VI rois d'Angleterre, Charles VII roi de France, le duc de Bedford, Talbot, Dunois, Jeanne d'Arc, Alain Blanchart, etc...

M. Cheruel a divisé son ouvrage en dix chapitres :

I. Aspect général de Rouen en 1417. = II. Lutte des Armagnacs et des Bourguignons. — Insurrection des Bourguignons à Rouen. — Arrivée du Dauphin ; transaction entre les Armagnacs et les Bourguignons. — Triomphe définitif du parti bourguignon dans Rouen. — Approche des Anglais ; précautions prises pour leur résister ; arrivée de Henry V devant Rouen. = III. Envahissement de Rouen par les Anglais. — Prise du fort Sainte-Catherine. — Famine dans Rouen. — Négociations. — Résolution désespérée des Rouennais. — Capitulation. — Supplice d'Alain Blanchart. = IV. Construction de nouvelles forteresses ; Vieux-

Palais, Château du Pont, etc. — Paiement de la rançon de Rouen. — Tyrannie exercée dans cette ville par les Anglais. — Confiscations. — Mort de Henry V. — Gouvernement de Bedfort. — Réforme des abus. — Conspiration de Richard Mites et Pierre de Cleuville. — La Pucelle à Rouen. = V. La Pucelle enfermée au château de Rouen. — Témoignage de Jean Moreau. — Procès de la Pucelle. — Tyrannie des Anglais et violence de Pierre Cauchon. — Modération du chapitre de Rouen. — Abjuration et supplice de Jeanne. — Rôle de la population rouennaise pendant ces événemens. = VI. Tentative des Français pour s'emparer du château de Rouen. — Ricarville. — Insurrection des paysans contre les Anglais. — Famine dans Rouen. — Tentative de Lahire et Xaintrailles pour s'emparer de cette ville. — Les Anglais expulsés de Rouen. = VII. Gouvernement de Rouen. — Pouvoir central. — Bailli. — Capitaine du château. — Assemblée désignée sous le nom d'États. — Conseil du Roi. — Administration municipale. — Échevins. — Procureur de la commune. — Conseil des Vingt-Quatre. — Quarteniers. — Priviléges de Rouen. — Exemption du service militaire extérieur. — Milices communales. — Arbalétriers. = VIII. Juridiction. — Lutte de Rouen contre l'Université et le Parlement de Paris. — Échiquier. — Commerce extérieur et intérieur de Rouen. — Corporations. — Impôts et Monnaies. = IX. Rapports entre les puissances temporelle et spirituelle. — Confirmation des priviléges du clergé. — Constitution intérieure du clergé de Rouen. — Lutte entre les archevêques et le chapitre. — Accord sous Raoul Roussel. — Concile tenu à Rouen en 1445. — Monastères de Rouen. — Magie. — Processions des fous. = X. Des Lettres à Rouen. — Mystères. — Ecoles. — Des Arts à Rouen. — Architecture, sculpture, peinture. — Conclusion.

Les titres seuls de ces chapitres forment l'analyse la plus exacte du livre, et prouvent suffisamment que l'auteur n'a négligé aucun des détails nécessaires à la reproduction fidèle de l'époque qu'il avait à peindre. Le tableau est complet et saisissant.

C'est aux sources originales que M. Chéruel a puisé ses documens. Les archives de la ville et celles du département abondent en matériaux précieux et inédits ; et les recherches intelligentes de M. Chéruel n'en ont laissé échapper aucun. Sans doute, c'est le moindre des mérites que de rassembler des matériaux ; aussi cette richesse de documens nouveaux est-elle le moindre mérite de l'ouvrage de M. Chéruel.

Notre position vis-à-vis de M. Chéruel, qui est l'un des plus actifs collaborateurs de la *Revue de Rouen*, nous commande une extrême réserve à l'égard de son œuvre. Il ne faudra rien moins que cette circonstance pour expliquer à ceux qui auront lu l'*Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XVe siècle*, la froideur de nos éloges et la sécheresse de notre compte rendu. Mais si un sentiment de pudeur, que tout le monde approuvera, nous défend de donner toutes les louanges

qu'elle mérite à une œuvre aussi éminemment remarquable, il nous est, du moins, permis de nous réjouir de tout notre cœur, des éloges sans restriction que nous en entendons faire par tous ceux qui l'ont lue.

Ch. R.

ESQUISSES SUR NAVARRE, par M. D'Avannes; très beau volume gr. in-8°, orné de gravures en bois et de lithographies. — Rouen, 1840.

La *Revue*, en annonçant les *Esquisses sur Navarre*, a fait l'éloge du mérite typographique de ce volume; malheureusement, c'est le plus grand merite qu'on puisse trouver dans un ouvrage dont le titre était séduisant. Pour moi, je m'attendais à une peinture animée et exacte de la vie féodale; j'espérais voir revivre Jeanne d'Évreux et ce Charles-le-Mauvais dont le rôle est si tristement célèbre dans notre histoire! A défaut de cette peinture vive, animée, vraiment historique de la féodalité, on pouvait du moins espérer une monographie utile et savante.

Depuis quelques années, la Société des Antiquaires de Normandie et plusieurs érudits normands nous ont donné de ces études partielles, puisées dans les sources et riches de détails. Si l'on n'y trouve pas le talent historique qui ranime le passé, on profite du moins d'une science minutieuse et patiente qui a rassemblé tous les matériaux pour l'histoire. Ces monographies rendent un véritable service; il n'y aura, en effet, d'histoire de Normandie, du moins pour l'époque féodale, que quand tous les fiefs importans seront assez connus, pour que l'esprit puisse embrasser cette existence multiple, qui n'est pas seulement au centre, comme dans les monarchies, mais s'agite dans chaque manoir féodal, libre et aussi puissante que si aucune autorité ne s'élevait au dessus d'elle.

Est-ce une étude de ce genre que nous trouvons dans les *Esquisses* de M. d'Avannes? Il n'y est question ni de science ni de peinture fidèle des mœurs féodales. Peut-être ce second reproche paraîtra-t-il injuste à un certain monde. Il y a, en effet, tout une école historique, heureusement plus délaissée chaque jour, une école fille de *Tristan le Voyageur* et de la *Gaule poétique*, pour laquelle le moyen-âge se compose de châtelaines, varlets, damoiseaux, chevaliers bardés de fer, tours crénelées. Quand on a répété à satiété ces mots sonores et creux, jeté quelque petit roman au milieu de toute cette fantasmagorie, on croit

avoir ranimé le moyen-âge. Ceux qui se contentent à si peu de frais, et qui appellent couleur locale ces tableaux vagues et fantastiques, trouveront abondamment le moyen-âge dans les *Esquisses* de M. d'Avannes. Quant à moi, fatigué de cette féodalité de convention, pâle reflet de Marchangy, j'aurais voulu du moins trouver des détails nouveaux, un peu de cette science puisée aux sources, qui m'eût peut-être fait oublier tous les madrigaux de M. d'Avannes. J'ai vainement cherché; je n'ai pu noter que des erreurs inconcevables; et, pour me borner à un exemple, n'est-il pas incroyable de voir Froissard cité à l'appui d'un événement relatif à Charles VII ? N'en croyant pas mes yeux, j'ai lu et relu le passage inintelligible pour moi, et je le livre à la sagacité du lecteur : « Dès 1424, De Flocques avait fait rentrer cette ville (Évreux) sous l'obéissance de Charles. « qui vint de Verneuil en « sa cité d'Évreux, où il fut reçu à grande joie par le clergé, les habi- « tans et tout le peuple d'alentour, lesquels allèrent au devant de lui « à pied et à cheval, ayant leur évêque à leur tête, jusque dehors la « ville. Ils firent faire des feux, tendre et joncher les rues le mieux qu'ils « purent, et ainsi le reçurent en criant tous : *Noël !* pour son nouvel « avénement dans cette cité. » — « Il se rendoit, dit Froissard en ses chro- « niques, en une grosse ville de Normandie que l'on clame Louviers, « ville non fermée, et où se faisoit la plus grande plante de draperie, et « étoit grosse et riche et moult marchande, si toute avoit été courue « (en 1336), robbée, pillée sans déport, et y conquirent les Anglais « grand avoir. » (P. 87 et 88.)

Ou ce passage n'a pas de sens, ou il signifie que Froissard raconte l'entrée de Charles VII à Louviers. Froissard parlant de Charles VII, postérieur de près d'un demi-siècle ! Et notez que ce n'est pas la seule erreur de cette nature. — Inutile, après cela, de parler de l'érudition d'un pareil livre ! — Mais n'y a-t-il donc rien dans ce gros in-8° ? Il y a force citations de tous les auteurs passés et présens, force madrigaux et galanteries; puis, à l'occasion de Navarre, la conjuration de Cinq-Mars, la fronde, l'assemblée des notables, et bien d'autres choses. C'est encore là une des manies de beaucoup d'historiens de province. Votre château pouvait donner lieu à une bonne dissertation de cinquante pages; mais ce n'est pas assez : vous appelez à votre aide le roman, mais la veine s'épuise promptement; vous vous lancez alors dans l'histoire géné-

rale. Les Bouillon ont occupé votre château, vite une histoire des Bouillon : Saint-Simon est découpé. Son langage vif et mordant contraste avec votre style parfumé de galanterie ; n'importe, il faut qu'il entre dans le cadre. — Joséphine a habité Navarre; vite une histoire du divorce de Napoléon et de Joséphine. Avec ce système, on en reviendrait à la fameuse maxime : *tout est dans tout*, et à propos de Navarre on ferait l'histoire universelle.

J'ai insisté sur cet ouvrage, parce qu'il serait propre à dégoûter d'un genre de travail que, pour mon compte, j'estime fort utile. Si les ruines de nos vieux châteaux n'inspiraient que des lettres dans le genre de celles de Dumoustier, tous les esprits sérieux se moqueraient des galans antiquaires évoquant les châtelaines du moyen-âge. Il est, d'ailleurs, fâcheux de voir un talent de style assez remarquable, comme celui de M. d'Avannes, s'épuiser en bagatelles; la critique serait moins sévère, si elle ne fondait aucun espoir sur l'auteur ; mais il n'en est pas ainsi, et elle ne doit rien épargner pour le ramener aux fortes et sérieuses études, sans lesquelles le talent est le plus souvent stérile. P. A.

DICTIONNAIRE DE MUSIQUE, italien-français; par M. Moreali. — 1 vol. in-12, oblong.

Nous recommandons aux artistes et aux amateurs de musique le *Dictionnaire* de M. Moreali. Ce livre offre une traduction, remarquable par sa justesse et sa netteté, de tous les mots italiens dont la connaissance est indispensable à tous ceux qui veulent composer ou exécuter de la musique. Un pareil ouvrage doit être accueilli avec faveur, car il pourra être étudié avec sûreté. Le *Dictionnaire de Musique* a été *adopté par le Conservatoire ;* et il n'y a pas un seul de nos grands compositeurs qui ne se soit empressé de lui accorder publiquement la plus vive et la plus entière approbation.

Nous sommes heureux de pouvoir recommander vivement l'œuvre d'un homme aussi digne de l'intérêt public, par son caractère, que par son talent. Ch. R.

CHRONIQUE.

— J'en étais aux jugemens rendus par la première et la troisième Chambre de la Cour royale de Rouen pour les faiseurs des feuilletons de Paris contre les preneurs de feuilletons de province.

M. Paillart, qui remplissait devant la troisième chambre les fonctions du ministère public, a conclu en faveur des gens de lettres. La parole de M. l'avocat-général a été nette, limpide, élégante, et tout le monde a remarqué la forme littéraire sous laquelle M. Paillart a su cacher le sérieux et l'aridité qui sont les qualités propres des conclusions ordinaires.

A la première chambre, M. Rouland a conclu dans le même sens que M. Paillart, avec cette raison inflexible et ce rude bon sens qui ne permettent aucune réplique.

Il est donc bien décidé que les journaux de province n'auront plus le privilége de s'approprier gratis ce que les journaux de Paris paient fort cher; et qu'ils devront se soumettre au tarif de la Société des Gens de Lettres. Si encore ce tarif cotait chaque production selon le degré de talent ou de célébrité de son auteur, ce serait pour les journaux de province une grande économie, car la Société devrait, en conscience, leur donner pour rien les œuvres de la bonne moitié de ses membres. Mais ce tarif niveleur est uniforme, comme celui du péage d'un pont. Je suppose que l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen soit membre de la Société des Gens de Lettres, et on ne trouvera pas cette supposition trop extravagante, si l'on veut bien réfléchir qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait rien qui vaille pour y être admis (dans la Société des Gens de Lettres); si, donc, l'Académie de Rouen figurait sur la liste des dames qui font partie de la Société des hommes de lettres, les *Précis* seraient tarifés au même taux que le Villemain, le Balzac et le Victor Hugo. Et il n'y a pas à marchander; voyez plutôt l'enseigne : — Magasin à prix fixe! — C'est à prendre ou à laisser.

Que dis-je? trop heureux si l'on veut bien vous en donner pour votre argent; car, non seulement Paris a le droit de vous faire payer, mais encore il a le droit de ne pas vous vendre!

La province se plaint de ces conditions qui lui semblent onéreuses, et de ces droits qu'elle trouve exorbitans. Mais Paris lui répond avec bonhomie : qu'elle a un moyen bien simple de se soustraire à ces exigences. c'est de faire ses feuilletons elle-même; qu'il ne pré-

tend pas lancer un interdit contre les plumes des départemens ; que nous jouissons, comme lui, de la faculté de bâcler des contes, tant qu'il plaira à nos lecteurs ; enfin, que nous sommes parfaitement libres de faire des feuilletons assez bons pour que les journaux de Paris se mettent à reproduire, moyennant finances, les contes de province ; ce qui serait le suprême triomphe de la décentralisation.

Mais, en attendant que les Hommes de Lettres départamentaux soient de force à user de tous les droits que Paris se plaît à leur reconnaître, les journaux de province devront faire venir leurs contes de Paris, et les payer au prix du tarif.

La province n'a plus qu'une ressource, c'est de se passer de feuilletons ! Si les journaux de province se décidaient à ce sacrifice, les amateurs de contes n'y perdraient rien : Il leur resterait encore le perfectionnement social, le progrès humanitaire, les théories philosophiques, les bienfaits des Sociétés de tempérance, l'amélioration des voleurs par l'isolement, et mille autres contes a dormir debout !

— L'Académie de Rouen vient de faire une bonne œuvre ! Et, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque et qu'on ne nous accuse pas de nous jouer de la crédulité de nos lecteurs, nous nous empressons de dire qu'il ne s'agit pas d'un bon livre. Il s'agit d'une bonne action, ce qui vaut beaucoup mieux et ce qui est bien plus facile à faire. L'Académie vient d'acheter cinquante exemplaires du volume de poésies de M. Théodore Lebreton ; et elle a offert au poète ouvrier quelques uns de ses jetons de présence, comme un hommage rendu à son talent. Nous ne pouvons trop approuver cet acte. Il est fâcheux que l'Académie n'ait pas adopté il y a long-temps ce système de généreux encouragement. Si ce corps savant eût employé, à récompenser les travaux des autres, l'argent qu'il a perdu à faire imprimer les siens, nous aurions eu beaucoup de livres médiocres de moins à critiquer, et beaucoup de bonnes actions de plus à louer. C'eût été un avantage pour tout le monde.

— La Société des Amis des Arts va avoir à nommer un président. M. Deville est forcé, par ses nombreuses occupations, de renoncer à ces fonctions, qu'il a remplies pendant plusieurs années avec un zèle et une persévérance qui n'ont pas peu contribué au succès de cette généreuse institution.

M. Deville, en se retirant, laisse la Société dans un état prospère. Le nombre des actionnaires a été réduit, cette année, à 621 ; mais cette di-

minution ne saurait été regardée comme un symptôme de décadence, puisqu'elle doit être attribuée en grande partie à la création d'une Société des Amis des Arts au Havre. Nous ne doutons pas que le nouveau bureau, qui va être complété par l'élection d'un président, ne continue à donner à la Société la direction favorable que lui avait imprimée M. Deville.

Voici, comme encouragement, les résultats vraiment remarquables obtenus dans les six premières années d'existence de cette association :

Le nombre des actions prises dans la grande Société, de 1834 à 1839 inclusivement, a été de 4034 ; dans la petite Societé, les actions se sont élevées, en 1837 et 1838, à 660. Total 4694 actions à 15 f., qui forment une somme de *soixante-dix mille quatre cent dix francs*, consacrés, en six ans, à l'encouragement des arts. Et ce secours, accordé aux artistes normands, est d'autant plus précieux pour eux, qu'aucun de ceux qui y contribuent n'en éprouve la moindre gêne, et que beaucoup, au contraire, y gagnent quelque chose.

— *Lucie de Lammermoor* est un admirable opéra. Ce n'est pas là tout-à-fait l'avis des connaisseurs, abstracteurs de quintessence musicale. Ces Messieurs ne l'admirent que médiocrement, et ils vous diront que c'est là de la petite musique qui a l'inconvénient d'être comprise à sa première audition et de ne pas mettre l'esprit du public à la torture. Pour moi, dont la frêle intelligence n'a jamais pu se fatiguer à descendre jusqu'aux profondes abstractions d'aucune science, je jouis, comme un ignorant que je suis, de la belle musique de *Lucie de Lammermoor ;* je m'extasie, de la meilleure foi du monde, devant tout ce qu'il y a de suave, de mélodieux et de pathétique dans la partition de Donizetti ; enfin, il m'arrive même d'avoir les larmes aux yeux, sans que je me sois enquis de la science quels sont les passages assez savans pour qu'un homme qui se respecte puisse s'attendrir sans se compromettre, en les écoutant. La science m'eût sans doute répondu qu'un connaisseur ne doit jamais s'attendrir, ni s'extasier, ni jouir ; qu'il doit juger. Le public, qui a le bonheur de ne pas être connaisseur, et qui n'en est pas plus mauvais juge pour cela, a trouvé la musique de *Lucie* admirable. C'est ce qui m'a donné la hardiesse de commencer mon article par cette affirmation.

Le beau succès de *Lucie* à Rouen est dû en grande partie à nos artistes, qui se sont surpassés dans cet opéra. Lesbros, dans le rôle d'Ashton, mérite les plus grands éloges, comme cela lui arrive presque

toujours; Mad. Lavry chante avec une rare perfection le rôle très difficile de *Lucie;* aussi le public lui prodigue-t-il les marques d'approbation dont il a été, pendant quelque temps, beaucoup trop avare envers elle, comme il pourra s'en apercevoir quand elle n'y sera plus. Mais celui qui a particulièrement fixé l'attention du public, c'est Wermelhen, chargé du rôle d'*Edgard*. Les progrès de ce jeune artiste sont évidents; il chante d'une manière très remarquable le rôle qu'il vient de créer. Cependant, au lieu de lui faire les complimens qu'il mérite si bien, je prendrai la liberté de lui adresser un grave reproche. Il y a, vers la fin de son bel air du 4e acte, une note que M. Wermelhen manque toujours; je crois que cette note s'appelle un *la*. Ce *la*, M. Wermelhen l'a donné très pur et très juste à toutes les répétitions, mais il n'a pu encore le donner aux représentations, du moins à la première reprise; car ce *la* revient deux fois, et M. Wermelhen, qui le manque la première fois, l'atteint fort bien la seconde. Je reproche donc sérieusement à Wermelhen de se préoccuper de ce *la*, comme si tout son rôle était dans cette note. Ce *la* n'est qu'une niaiserie, et Wermelhen a un moyen bien simple de ne pas le manquer, c'est de ne pas le faire. Le public se soucie fort peu de ce *la*, et quand Wermelhen n'y pensera plus, il le fera sans y penser.

L'ensemble de la représentation de *Lucie* est aussi satisfaisant que les détails. Les chœurs même chantent avec beaucoup d'intelligence et de délicatesse; cela aurait lieu de nous étonner, si nous ne savions pas quelle puissance domine et dirige tout, dans la mise en œuvre des opéra, sur notre scène. Un chef d'orchestre comme M. Mézeray dompterait les chœurs les plus rebelles, adoucirait les chœurs les plus durs, et viendrait même à bout d'améliorer les chœurs les plus faux.

Je ne vous parle pas du *libretto*, parce qu'il est inutile que vous vous en occupiez. Seulement, avant d'aller au spectacle, lisez *la Fiancée de Lammermoor*, puis écoutez le chef-d'œuvre de Donizetti en pensant au chef-d'œuvre de Walter Scott, et tâchez de ne pas entendre un mot de ce que diront les personnages de l'opéra.

Le Gérant, Ch. Richard.

REVUE RÉTROSPECTIVE

NORMANDE.

INTRODUCTION DE LA RÉFORME

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

DANS

L'ABBAYE DE FÉCAMP.

CONCORDAT PASSÉ A CE SUJET

ENTRE LES RELIGIEUX

ET HENRY DE BOURBON,

MARQUIS DE VERNEUIL.

— Extrait d'un manuscrit communiqué. —

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS,

PAR ANDRÉ POTTIER,

Conservateur de la Bibliothèque de Rouen.

ROUEN,

E. LE GRAND, ÉDITEUR,

RUE GANTERIE, 26.

1838.

PUBLICATION

DE LA REVUE DE ROUEN

ET DE LA NORMANDIE.

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

CONCORDAT

DE M. DE VERNEUIL

AVEC LES RELIGIEUX

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP.

En 1649.

Pardevant les notaires, gardes-notes du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris, soussignez, furent présents en leur personne : Très haut et très puissant prince monseigneur Henry de Bourbon[1], évesque de Mets, prince du Saint-Empire, marquis de Verneuil, comte de Beaugency et abbé commendataire des abbayes de la Très-Ste-Trinité de Fécamp, dioceze de Rouen, dépendante immédiatement du Saint-Siege, St-Germain-des Prez-lez-Paris, Thiron, dioceze de Chartres, toutes trois de l'ordre de St-Benoist, et autres abbayes, demeurant en son chasteau abbatial dudit St-Germain d'une part : et les Révérends-Pères Doms Benoist Brachet religieux dudit ordre de Saint-Benoist et assistant du très Révérend-Père supérieur général de la congrégation de Saint Maur[2] en France, et

Laumer Le Grand, religieux prestre et profès desdits ordre et congrégation, et procureur de l'abbaye de Saint-Denis en France, résidants de présent en laditte abbaye de St-Germain-des-Prez; au nom et comme eux disants avoir charge et faisans et portans fort dudit Révérend-Père supérieur général de laditte congrégation, par lequel ils ont promis faire ratifier ces présentes, ensemble par le Chapitre général d'icelle congrégation, et d'en fournir acte en bonnes formes, sçavoir : dudit Révérend-Père supérieur général d'aujourd'huy en quinzaine, et celle dudit Chapitre général, un mois après la célébration d'iceluy, d'autre part.

Lesquelles parties, et spécialement mondit seigneur auroit dit que depuis le temps qu'il est pourvu de laditte abbaye de Fécamp, il auroit cherché toutes les voies possibles pour rétablir en icelle la discipline régulière et monastique, laquelle par succession de temps et les malheurs des guerres y est beaucoup déchue, quoyqu'elle fut autrefois une des plus célèbres abbayes du royaume; et désirant contribuer autant qu'il peut à son rétablissement, et même ayant égard aux très humbles prières qui luy auroient été faites par la pluspart des religieux de laditte abbaye; auroit estimé que le moyen le plus efficace pour y parvenir et y maintenir en bon état l'observance régulière, suivant son premier institut, estoit de l'unir et agréger à laditte congrégation de Saint-Maur, comme il a déja fait sesdittes abbayes de St-Germain-des-Prez et de Thiron, et la mettre sous la conduite des Chapitres généraux supérieurs et visiteurs élus en iceux, et pour cet effet auroit fait connoître ses intentions aux supérieurs de laditte congrégation, lesquels se sentant obligez de seconder ses pieux desseins et de contribuer de tout leur possible à la réformation des monastères de l'ordre de Saint-Benoist, suivant l'intention du Saint-Siége et du Roy, après avoir plusieurs fois concerté, tant avec mondit seigneur que messieurs de son conseil, des moyens de rétablir la discipline régulière dans laditte abbaye, ont convenu et accordé ce qui suit :

Premièrement mondit seigneur a consenty et par ces présentes consent, tant pour luy que pour ses successeurs, que laditte abbaye de Fécamp avec ses membres et dépendances, soit unie et incorporée, cy après comme dès à présent, à laditte congrégation de Saint Maur, sans

diminution toutefois ou changement à la dignité abbatiale de laditte abbaye ny des droits qui en dépendent, lesquels demeureront en leur entier, tant en ce qui concerne et regarde la nomination du Roy que pour les droits et prérogatives, présentations et collations de bénéfices appartenant à mondit seigneur abbé et ses successeurs, fors et excepté les offices claustraux et réguliers tant en titres et sans titres, lesquels, suivant les bulles de nos Saints-Pères les papes Grégoire quinze et Urbain huitième, et conformément aux priviléges de laditte congrégation, sont unis dès à présent en faveur de la mense conventuelle[3] de laditte abbaye et demeureront cy après éteints et incorporez à laditte mense conventuelle, comme pareillement les charges de maistre d'enfans de chœur, basse-contre, secrétaire du couvent, clercs de l'église, du cloistre, du thrésor, du cellérier, de l'autelier, organiste, apotiquaire, barbier, portier, premier, second, tiers cuisiniers; seront aussy unis à laditte mense conventuelle par le déceds de ceux qui en sont à présent pourvus, si ce n'est qu'ils s'en accommodent dès à présent avec eux à l'amiable, en telle sorte que mondit seigneur n'en puisse être inquiété; jouiront néanmoins Messieurs les anciens, leur vie durante, des offices qui leur appartiennent, en acquittant les charges dont lesdits offices peuvent être tenus; mais arrivant vacation desdits offices claustraux et réguliers par quelque sorte de vacance que ce puisse estre, ils demeureront comme dit est, unis et incorporez à la mense conventuelle desdits pères, en acquittant pareillement les charges desdits offices.

Toutes les places monachales qui viendront cy après à vaquer par mort ou en toute autre façon que ce puisse estre, tourneront au profit desdits pères et seront supprimées au profit de la mense conventuelle; renonçant, pour cet effet, mondit seigneur, tant pour luy que pour ses successeurs, au droit de nommer aux places monachales de laditte abbaye, en telle sorte néantmoins que si [pourtant] lesdits pères, lorsqu'elles viendront à vaquer, seront obligez de les remplir et même les augmenter jusqu'au nombre de cinquante, quand il n'y aura plus d'anciens religieux; et mesme mondit seigneur a par ces présentes accordé auxdits pères la cotte morte[4] desdits sieurs anciens religieux, pour ce qui en proviendra de liquide estre employé en livres ou ornemens de l'église.

Tous les novices seront dorénavant reçus à l'habit et profession par

lesdits pères suivant leur règle et statuts; et à l'égard de ceux qui sont à présent dans laditte abbaye, ils seront envoyez aux études dans l'abbaye de Thiron ou autres de laditte congrégation, pour y estre élevez à la vertu et aux lettres, où ils seront nourris aux despens desdits pères, et, leurs estudes finies, pourront entrer au noviciat pour y faire profession s'ils en sont jugez capables; et en cas qu'ils ne pussent ou voulussent faire profession dans laditte congrégation, leur sera payé à chacun d'eux la somme de deux cents livres tournois par chacun an, et lorsqu'ils auront atteint l'âge de vingt deux ans, leur sera payé trois cents livres par forme de pension viagère qui leur sera continuée tant et si long-temps qu'ils seront dans l'estat ecclésiastique et non autrement.

Le prieur desdits pères et ses successeurs demeureront vicaires de mondit seigneur et de ses successeurs, et auront l'entière disposition de la juridiction spirituelle de l'exemption[5] de laditte abbaye et de ses dépendances; même après le déceds de l'official[6], pénitencier[7] et autres officiers de cour d'Église[8], pourront nommer lesdits pères tels de leurs religieux qu'ils jugeront capables de faire les fonctions de l'officialité, penitencerie, et autres; comme aussy de prêcher les Avents, Carêmes et autres jours accoutumez; et pour ce, seront obligez lesdits prieurs qui seront envoyez en laditte abbaye de Fécamp, de prendre vicariat de mondit seigneur et de ses successeurs, qu'ils leur donneront, sans, néantmoins, que par ledit vicariat ils puissent s'ingérer de nommer ny conférer aucun bénéfice, s'ils n'en ont pouvoir particulier de mondit seigneur, ou ses successeurs, auxquels, comme dit est, appartiendra la disposition des bénéfices, fors des offices claustraux et des autres bénéfices cy après nommez.

Lesdits sieurs anciens religieux de laditte abbaye vivront cy après dans leur particulier, sous la conduite de celuy d'entre eux dont ils feront choix et élection, sans que lesdits pères puissent prendre aucune juridiction sur eux, ny respectivement lesdits sieurs anciens sur lesdits pères, lesquels sieurs anciens ne pourront être contraints d'entrer dans la réforme, ny obligez à une vie plus étroite que celle qu'ils ont professée; acquitteront lesdits pères les messes et offices, si aucun y a d'obligation, et feront le service divin suivant leurs usages et cérémonies, auquel lesdits sieurs religieux anciens tiendront les premières places, et autres

feront l'office solennellement, auquel cas ils tiendront les places ainsy qu'il est porté dans le cérémonial monastique.

Tous les lieux qui servent à la communauté demeureront auxdits pères sçavoir : l'église, cloistre, parloirs, dortoir, grand et petit réfectoire, cuisine, bibliothèque, infirmerie, greniers, celliers, caves, buchers, jardins; et tous les autres lieux qui sont de présent occupez par lesdits sieurs anciens religieux, soit en particulier, soit en commun, retourneront auxdits pères après leur déceds; et même mondit seigneur leur accorde, tant pour luy que pour ses successeurs, l'usage de son logis abbatial, grand jardin et colombier, pour en jouir par lesdits pères, à condition néantmoins de les bien entretenir de réparations et de les laisser vides toutes fois et quantes que mondit seigneur et ses successeurs iront demeurer en laditte abbaye.

Lesdits pères auront la direction entière de la sacristie de laditte abbaye, et, à cet effet, leur seront donnez par inventaire tous les meubles, saintes reliques, calices, argenterie, ornements, linges, livres, et toutes autres choses servant à l'usage de laditte église et sacristie, sans pourtant toucher aux droits du sieur sacristain durant sa vie, lequel satisfera aux charges que peut devoir sondit office, s'il ne s'accommode à l'amiable avec lesdits pères.

La garde des chartes de laditte abbaye sera pareillement délaissée auxdits pères, qui seront mises sous trois clefs, dont mondit seigneur en aura une ou la commettra à tel autre de messieurs les anciens ou desdits pères, ou de telle autre personne qui luy plaira, qui demeurera sur les lieux; la seconde entre les mains de l'officier de laditte abbaye, et la troisième entre les mains desdits pères.

Et à l'égard de la musique[9] l'entière disposition en demeurera auxdits pères de la continuer ou non; et si est tant qu'ils la discontinuent, seront obligez lesdits pères d'élever et nourrir et entretenir à leurs frais et despends, sans que mondit Seigneur et ses successeurs soient obligez d'y contribuer, quinze petits gentils-hommes en la piété et aux lettres, depuis l'âge de huit à dix ans jusqu'à quinze ou seize, qui seront nommez par mondit seigneur et ses successeurs abbés.

Lesdits pères entreront en jouissance et possession de toutes les espèces, sommes, et autres choses portées et contenues en l'estat des charges. Lequel estat, reconnu desdits seigneur et pères, par devant les notaires, soussignez, est demeuré annexé à la minute des présentes ou séparément, pour en jouir jusqu'au jour de Saint-Michel mil six cens cinquante deux, qui est le temps qui reste à expirer du bail fait aux sieurs Guenet et Delafosse; et, ledit bail fini, sont convenus et demeurez d'accord mondit seigneur et lesdits pères, tant pour eux que pour leurs successeurs, de convertir lesdittes espèces qui doivent revenir au profit desdits pères, en fonds et héritages; lesquelles espèces ils ont evalué et trouvé se monter, par la supputation qui en a été faite, à la somme de quarante mille cinq cents cinquante livres, pour et au lieu de la quelle somme mondit seigneur a dès à présent cédé, quitté et delaissé, quitte, céde et délaisse auxdits pères, les terres, seigneuries et baronneries d'Heudebouville [10], Fontaine-le-Bourg [11], Saint-Gervais-lez-Rouen [12], du Jardin sur Dieppe [13], Argences avec la seigneurie de Questehou [14], Hennequeville [15], Aisyères [16], avec tous les lieux, appartenances, circonstances et dépendances, tant en rentes, terres labourables, prairies, bois, vignes [17], dixmes, rivières, moulins, pêcheries, prévotés, halles, tabellionnages, geaulgeages, et autres droits généralement quelconques auxdittes baronneries appartenants; et en outre les clos de Hardan (près Vernon), dixmes de vin des paroisses de Vaulvray [18], de Menille [19], d'Houdebouville (diocèse d'Évreux et de Rouen), avec les dixmes de bled de la paroisse de Saint-Léonard [20], dépendantes de la baronnerie de Fécamp, la pêche des rivières dudit Fécamp, et celle de Paluel [21] dépendant de la baronnerie de Vittefleur [22], et même la faculté de faire moudre leurs bleds en farine aux moulins de laditte baronnerie de Fécamp, sans pour ce être obligez de rien payer aux meuniers ny autres, pour la mouture dudit bled : pour commencer la jouissance des fruits, profits et revenus desdittes seigneuries et autres choses cydessus declarées, sçavoir : pour les terres labourables, prairies et domaine non fieffé, au jour de Saint-Michel mil six cent cinquante et un, et pour les moulins, bois, dixmes, rentes seigneuriales et tous autres droits fieffez, au jour de Saint-Jean-Baptiste mil six cent cinquante deux.

De toutes lesquelles choses cydessus délaissées lesdits pères auront la pleine, libre et entière disposition et jouissance, tout ainsy que l'avoit

et en jouissoit mondit seigneur et ses prédécesseurs abbés, ou la pourroient avoir; sans en rien excepter, réserver, ny retenir, non pas même les droits féodaux, censuels, présentations des cures, provisions d'offices, et autres droits honorifiques, si non la collation[23] des cures situées et assises dans lesdittes baronneries qui sont de l'exemption de laditte abbaye; lesquelles cures mondit seigneur et ses successeurs conféreront sur la présentation qui leur sera faite par le Chapitre des religieux de laditte abbaye; se réservant particulièrement mondit seigneur pour luy et sesdits successeurs, la disposition de la cure de Friel[24] et toutes autres qui ne sont de l'étendue des baronneries délaissées auxdits pères par le présent concordat. Et moyennant lesdittes remises et délaissements que mondit seigneur fait desdittes terres, seigneuries et dépendances, lesdits pères seront tenus et obligez d'acquitter mondit seigneur et ses successeurs abbés de toutes les charges contenues et portées au susdit estat, en sorte qu'il n'en puisse cy après estre troublé et inquieté, soit par lesdits sieurs anciens religieux, auxquels ils payeront leurs portions en la manière qu'ils en conviendront par ensemble, soit par les autres officiers y denommez, à la reserve toutefois des pensions, gages, droits et appointements qui peuvent appartenir au capitaine de la forteresse [5], au lieutenant, au sénéchal dudit Fécamp, à l'avocat de seigneurie dudit lieu, au portier de la forteresse, au portier de la geôle pour le louage de sa maison, et fournir de la chandelle au concierge du logis abbatial, au geôlier des prisons de laditte abbaye, au bailly de Caux, au procureur du Roy dudit lieu, au procureur de laditte abbaye à Caudebec, au maistre des bois, aux sergents desdits bois, au sergent vicontal, au voiturier de Fécamp, à monseigneur le duc de Longueville, à M. l'abbé de St-Georges[26], au chapelain d'Haugerville[27], au prieur de l'hospital, au curé de Toussaints[28], au curé de la Trinité-du-Mont[29], au curé d'Épreville[30], au curé de St-Etienne de Fécamp[31], au curé de St-Léger dudit lieu, au curé de St-Nicolas dudit lieu, au curé de St-Benoist dudit lieu, au curé de St-Fromond dudit lieu, au curé de St-Ouen dudit lieu, au curé de St-Thomas dudit lieu, au curé de Ste-Croix dudit lieu, au curé de Bordeaux[32], au curé d'Étretat[33], au curé de St-Pierre-du-Port[34], à mondit seigneur de Longueville cinq milliers de harangs sors à cause de son duché d'Estouteville, et les quarante huit muids de froment que mondit seigneur l'abbé donne aux pauvres le jour de Toussaints, Noël, Jeudy Saint, Pasque et Pentecoste.

Et en considération que mondit seigneur laisse les gages et appointements qu'il donne à ses grand-vicaire, official, pénitencier et autres officiers de leur église, même ceux de vitrier, plombier, et couvreur, lorsqu'ils viendront à décéder, lesdits pères se sont obligez, lorsqu'ils en seront en jouissance, de les employer à l'entretien des ornements et linge de l'église, et en réparations des lieux réguliers et autres qu'ils occuperont, lesquels ils entretiendront de toutes menues réparations, et aux grosses qui n'excèderont la somme de trois mille livres tournois, quand elles viendront à arriver; et lorsqu'elles excèderont laditte somme, mondit seigneur et ses successeurs demeureront obligez à l'entretien d'icelles, comme aussy au payement des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires dont est ou pourroit être cy après chargée laditte abbaye; à la réserve, toutefois, de celles dont la mense conventuelle ou les officiers claustraux sont ou pourroient être cy après chargez, lesquelles lesdits pères seront obligez de payer, comme pareillement les taxes extraordinaires qui pourroient être imposées tant sur laditte mense conventuelle que sur lesdits offices claustraux, et consentir pour l'homologation du présent concordat partout où besoin sera, mondit seigneur et lesdits Révérends Pères Doms Benoist Brachet et Laumer Le Grand, audit nom, ont fait et constitué leur procureur irrévocable le porteur des présentes, auquel ils ont donné et donnent tout pouvoir et puissance de ce faire et tout ce qu'au cas appartiendra, sera requis et nécessaire. Car ainsy le tout a esté exprès convenu, stipulé et accordé entre mondit Seigneur et lesdits Révérends Pères, audit nom, promettant et obligeant chacun endroit soy, lesdits Révérends Pères, audit nom, renonçants. Fait et passé à Paris audit château abbatial dudit St-Germain-des-Prez-lez-Paris, l'an mil six cents quarante-neuf, le trentième et pénultième jour de juillet après midy, et a mondit Seigneur signé avec lesdits Révérends Pères et notaires; ainsi signé: Henry Ev. de Mets, Ab. de Fécamp, F. Benoist Brachet, F. Laumer Le Grand, avec Langlois et Lemoine, notaires, avec paraphes.

Ensuit la teneur dudit Estat.

Estat des charges, frais, mises et despenses, tant en aliments, nourritures et entretenements desdits religieux, enfants de chœur et officiers,

familiers, pensionnaires et domestiques de l'abbaye de Fécamp, et autres personnes dénommées au présent estat et feuille, qu'en gages, pensions, aumônes et autres redevances tant accoutumées et de tout temps baillées, qu'aux y dénommez, dont le fermier et receveur général dudit Fécamp sera tenu bien et duement acquitter et décharger mondit seigneur l'abbé dudit Fécamp.

En premier lieu, sera baillé et distribué, de jour en jour, continuellement, par chacun an, auxdits prêtres de laditte abbaye, jusqu'au nombre de quarante-deux, tant prêtres que novices, c'est à sçavoir :

Aux prêtres, depuis Pasque jusqu'à la Sainte-Croix en septembre, à chacun un grand pain blanc de fleur de farine, de même blancheur et bonté qu'il a été livré par cydevant, du poids de vingt-huit onces, cuit; et un petit blanc, de quatorze onces; et aux novices deux petits pains de vingt-huit onces les deux; et depuis ledit jour de Sainte-Croix jusqu'à Pasque, à chacun desdits prêtres, par jour, un grand pain blanc, du poids de vingt-huit onces et un petit pain de neuf à dix onces, cuit; aux novices deux petits pains blancs, l'un de quatorze onces et l'autre de neuf à dix onces, cuits, excepté le dimanche, qu'ils auront autant de pain dudit poids qu'ils ont depuis Pasque jusqu'à la Sainte-Croix.

Au grand-prieur sera livré et distribué, par jour, autant de pain qu'à trois autres prêtres.

Au cellérier, grènetier, pannetier, réfectorier, pour deux religieux prêtres.

Au chantre, le double d'un religieux prêtre, aux festes de chappes et autres jours qu'il est accoutumé avoir double; tous lesquels doubles du chantre se montent au nombre de sept vingt dix pains blancs.

Au vicaire, official, frère lay[35] et maître d'école des novices, autant de pain, et à chacun d'eux, comme à un prêtre.

Au capitaine dudit lieu de Fécamp, autant de pain comme à deux autres prêtres.

Au lieutenant dudit capitaine autant de pain qu'à un autre religieux prêtre.

Au croniquier, curé de la Madeleine[36], maistre d'école des enfants de chœur, secrétaire du couvent, pénitencier, à chacun, par jour, un grand pain blanc, du poids de vingt-huit onces, cuit.

Aux novices, pour le déjeûner, deux pains blancs par jour; et au Dimanche, Lundy et Mardy Gras, et le dimanche des Rameaux, quatre grands pains audit déjeûner des novices.

Au réfectoire, devant les deux présidents, deux pains blancs au dîner, et deux petits à souper, depuis Pasque jusqu'à la Sainte-Croix en septembre; et depuis ledit jour de Sainte-Croix en septembre jusqu'à Pasque, deux grands pains seulement à dîner, excepté les dimanches et le jour de Noël, qu'ils en auront deux grands et deux petits.

Aux enfants de chœur, trois grands pains blancs dudit poids, par jour.

Au prieur de Notre-Dame [37], un grand pain et un petit pain, par chacun jour.

Aux serviteurs dudit couvent, et cuisiniers, un grand pain blanc appelé le pain de la mitte [38], et du pain pour les saulces, quand et autant qu'il en échet de coutume, lequel pain pour les saulces sera baillé et délivré lesdits jours dessusdits, par le cellérier et cuisinier, selon qu'il est accoutumé.

Item pour les religieux qui, quelquefois, boivent une fois le matin, deux grands pains blancs par chacun jour, ainsi qu'il est accoutumé de tous les temps; et pour les chantres de musique qui se trouvent et assistent au service les jours de la Dédicace, Trinité, et Saint-Jean-Baptiste et autres jours accoutumés, quatre portions d'un religieux prêtre à chacun desdits jours.

Au jardinier, chroniquier, clercs de l'église, du cloître, du cellier, organiste, concierge de l'hôtel de Monseigneur, apotiquaire, geôlier, barbier, portier et trois cuisiniers, à sçavoir: premier, second, tiers, chacun par jour, deux grands pains bisets, du poids de vingt-huit onces, cuits.

Aux sonneurs du carillon, tous les jours qu'ils sonnent, quatre pains bisets, dudit poids.

A ceux qui portent les bannières et étendarts auxdits jours des processions, à chacun deux pains bisets, par jour, et à chacun jour desdittes processions.

A ceux qui sonnent une cloche pendant le carême, appelée la Baluze [39], chacun jour qu'elle sonne, quatre pains bisets.

A ceux qui curent la Voûte [40], quatre douzaines de pains bisets, une fois l'an.

A ceux qui portent le buis, le jour des Rameaux, deux pains, tels que par cydevant ont esté baillez.

Aux enfants de chœur, six pains bisets, par jour, dudit poids.

Aux sonneurs, le jour de Toussaints, Noël, Jeudy Saint, Pasque et Pentecoste, le pain de quarante-huit mines de froment.

A ceux qui font le cierge bénit, deux grands pains blancs.

Item pour faire monter le cierge bénit, deux grands pains blancs.

Au cirier de l'église, ez sept fêtes de Pasque, Pentecoste, Saint-Jean-Baptiste, l'Assomption de Notre-Dame, Saint-Michel, Toussaints et Noël, pour chacun desdits jours, deux grands pains blancs.

A celuy qui fait l'agneau le jour de Saint-Jean-Baptiste, quatre grands pains blancs. Les doubles de pain des prieur, cellérier, grènetier, pannetier, réfectorier, se payent en tout temps de même sorte et autant, depuis la Sainte-Croix jusqu'à Pasque, et depuis Pasque jusqu'à la Sainte-Croix.

Au jardinier, pour la bénédiction des pommes, au jour de Saint-Jacques en juillet, deux grands pains blancs.

Au jour des processions, comme au jour de Saint-Marc, au curé de Saint-Léonard, un grand pain blanc; le lundy des Rogations, au curé de Saint-Benoist, un grand pain; le mardy au prieur de Nostre-Dame, deux grands pains; le mercredy, au curé de Sainte-Croix, un grand pain; et le jeudy de l'Ascension, au curé de Saint-Vallery, un grand pain. Aux curés des dix paroisses de Fécamp, au prieur de l'hospital, et curé de la Madeleine, ez jours des Rameaux et de l'Ascension, à chacun un grand pain blanc.

A celuy qui baille les verges blanches pour lesdites processions, à chacun jour desdittes processions, un grand pain et deux blancs.

Item, quand le sous-prieur, tiers ou quart, mènent les religieux en récréation, un double pain.

Aux jours de jeudy, vendredy et samedy de la Semaine Sainte, pour chacun desdits jours, treize grands pains blancs, pour les pauvres auxquels on lave les pieds.

Au maire et échevins de la confrairie de la Trinité, le jour de l'Ascension, six grands pains blancs.

Aux prédicateurs, le jour qu'ils arriveront en laditte abbaye, autant de jours qu'ils y seront arrêtez par le supérieur, autant de pain et portion de viande qu'à un religieux prêtre.

Aux parents desdits religieux allant en laditte abbaye, à sçavoir : aux pères, mères, frères et sœurs, sera distribué portion d'un autre prêtre, trois fois l'an, tant en pain que vin et viande.

Aux religieux mentionnez par obédience, aux prieurs dépendants de laditte abbaye, y allant, sera distribué autant de portions qu'ils y seront arrêtez par le supérieur.

Aux religieux de l'ordre de Saint-Benoist allant visiter laditte abbaye, sera distribué portion.

Sera aussi distribué pain et vin aux prieurs et seigneurs, présidents, conseillers du Conseil souverain de laditte abbaye, et selon leurs qualitez.

Item, aux bateliers allant audit lieu, en la fête de Saint-Martin d'esté, sera distribué, par chacun ménage, une portion de religieux prêtre, tant en pain que vin et viande, avec le foin et avoine pour leurs chevaux, et selon qu'il est accoutumé.

Pour faire le gâteau des Roys, sera délivré le nombre de trois mines [41] de bled froment. Au Jeudy Absolu [42], bailler les séminaux [43], comme il est accoutumé.

Le jour du Vendredy Saint, un pain biset à chaque religieux, ainsi qu'il est accoutumé.

Le bled qui convient à faire le pain susdit sera acheté, par chacun samedy, à la halle du marché, et du meilleur de la halle; auquel achat de bled sera appelé le grènetier, ou en l'absence d'iceluy, un religieux par luy commis, comme de tout temps est accoutumé en laditte abbaye. Sera pareillement ledit grènetier ou son commis appelé à voir acheter le bled froment qui convient à faire le pain des données générales dessus mentionnées; et est entendu que, pour le regard du pain qu'il convient pour la nourriture desdits sieurs religieux, enfants de chœurs, pensionnaires, serviteurs et autres, sera, par semaine, délivré au boulanger le nombre de neuf mines de bled froment, ainsi qu'il est en cet article, sans y comprendre celuy qu'il faut pour lesdites données générales, gâteaux et séminaux.

Item, le boulanger qui sera commis et constitué à faire ledit pain, nommé par les religieux, sera sujet à la tanse [44] du prieur, de messieurs d'ordre, et même à être déposé, s'il arrive qu'il ne fasse pas le devoir qu'il appartient.

Pour le Vin.

Sera baillé, livré et distribué auxdits religieux et officiers, du vin [45] bon et loyal, lequel sera goûté et fait percer par le pannetier, suivant la coutume de la maison, afin qu'il ne soit percé qu'il ne soit prest à boire et bibile.

A chacun des religieux prêtres, par jour, un pot de vin, mesure de Fécamp [46]; aux novices chacun chopine.

Au grand-prieur trois pots.

Au cellérier et pannetier, à chacun deux pots par jour.

Au prieur de Nostre-Dame, à raison dudit prieuré, pour dire les messes audit lieu, un pot de vin par jour.

Au chantre, les jours que l'on porte chappes et aux jours qu'il est double, deux pots par jour, lesquels doubles de vin, pour ledit chantre, se montent au nombre de cent douze pots.

Le jour de la Dédicace, le jour de la Trinité et Saint-Jean-Baptiste, à chacun desdits jours, sept pots pour les chantres de Monseigneur.

Pour les pitances du vin du couvent, la vigile et le jour de Pasque et les deux féries suivantes, le dimanche de Quasimodo, à l'Ascension, la vigile et le jour de la Pentecoste, les deux féries suivantes, le jour de la Dédicace, le jour de la Trinité, le jour de l'octave de la Trinité, le jour du Saint-Sacrement, Saint-Jean-Baptiste, le jour de Saint-Pierre-Saint-Paul, Saint-Benoist en juillet, la Madeleine, la Translation de Saint-Taurin [47], la vigile et le jour de l'Assomption de Nostre-Dame, les Ducs en aoust [48], la Nativité de Nostre-Dame, Sainte-Croix en septembre, Saint-Michel, la pitance du Mont, la vigile et le jour de la Toussaints, le jour des Morts, Saint-Martin en novembre, les Ducs audit mois, le premier dimanche de l'Avent, le jour de Saint-André, la Conception de Nostre-Dame, la vigile et le jour de Noël, Saint-Estienne, Saint-Jean l'évangéliste, la Circoncision, le jour des Roys, le jour des Reliques, la Purification de Nostre-Dame, le dimanche de la Septuagésime et de Lætare, les Ducs en mars, Saint-Benoist audit mois, l'Annonciation de Nostre-Dame, Pasques fleuries, le Jeudy Saint, chacun desdits jours pour la pitance outre la portion ordinaire, huit pots de vin et aux autres jours accoutumez.

Aux dix curés dudit Fécamp, au prieur de l'hospital, de la Madeleine, à chacun un pot de vin au jour des Rameaux et de l'Ascension.

Audit jour de l'Ascension, pour les maires et échevins de la confrairie de la Sainte-Trinité, six pots de vin.

Aux dix paroisses de Fécamp, le jour de Pasque, pour administrer les paroissiens, huit pots de vin.

Au curé de Saint-Léonard, pour le jour de Saint-Marc, pour la procession qui va audit lieu, un pot de vin.

Aux curés de Saint-Benoist, Sainte-Croix, Saint-Vallery, les lundy, mercredy et jeudy des Rogations, respectivement un pot de vin par chacun jour, et le mardy desdittes Rogations, deux pots de vin au prieur de Nostre-Dame.

Aux religieux qui disent la litanie les jours des Rogations, à chacun jour deux pots.

A celuy qui baille aux religieux les verges blanches pour porter aux trois processions des trois susdittes Rogations, à chacun desdits trois jours, un pot de vin.

A l'appariteur de la cour d'Église et aux sergents, les jours qu'ils assistent à la procession de l'église, à sçavoir : ez jour de Noël, des Rameaux, de Pasque, Pentecoste, l'Ascension, la Sainte-Trinité, la Dédicace, Saint-Jean-Baptiste, l'Assomption de Nostre-Dame et Toussaints, à chacun desdits jours, un pot de vin.

Au cirier de l'église, ez sept festes de Pasque, Pentecoste, Saint-Jean-Baptiste, l'Assomption de Nostre-Dame, Saint-Michel, la Trinité, la Toussaints, et Noël, chacun desdits jours deux pots de vin.

Aux religieux qui communient quinze fois l'an, à sçavoir : le jour de Noël, deux pots, le Jeudy, Vendredy et Samedy Saints et le jour de Pasque, chacun desdits jours un pot de vin, et lesdits autres jours chacun chopine.

A l'autelier, pour faire l'agneau le jour de Saint-Jean-Baptiste, deux pots de vin.

Item à luy, pour le cierge bénit, douze pots de vin et pour faire mettre le cierge deux pots.

Au jardinier, le jour de Saint-Jacques, pour la bénédiction des pommes, deux pots de vin.

Au croniquier, pour laver les corporaux[49], deux pots de vin.

Pour cuire les poires, le jour de l'O de Monseigneur[50], autant de vin qu'il est accoutumé.

Au jour de Noël, quand il échoit un autre jour qu'un dimanche, un pot de vin auxdits religieux.

Pour le déjeuner des religieux, le Dimanche, Lundy, et Mardy Gras, le dimanche des Rameaux, à chacun desdits jours, deux pots de vin, outre le vin de la recueitte[51] ordinaire.

A ceux qui portent les rameaux du buis et la tour, le dimanche des Rameaux, trois pots de vin.

A celuy qui chante la Passion, le dimanche des Rameaux, deux pots de vin.

A celuy qui chante la Passion, le mardy et mercredy, pour chacun jour, un pot.

Pour laver les autels, le Jeudy Saint, deux pots.

Aux enfants de chœur, le jeudy, vendredy et samedy de la Semaine-Sainte, à chacun un pot de vin.

Pour la veille des Roys, vingt-cinq pots de vin au couvent.

Pour les deux Cènes, le jeudy, cinq pots de vin au couvent; ledit vin desdits Roys et Cènes, sera fait delivrer par le pannetier, en la qualité susditte.

Pour la Cène des lépreux[52], quatre pots; pour l'administrateur desdits lépreux, un pot.

Au boulanger, le jour du Jeudy Saint, pour séminaux, un pot.

Pour le partage de grain quand il y a pitance, un pot de vin; pour faire cuire le poisson des religieux et pour des saulces, sera distribué du vin autant qu'il convient et qu'il sera dit par le cellérier.

Item, à chacune fois que les religieux iront jouer, un pot de vin.

Au refectoire, devant les deux présidents, outre les portions ordinaires, trois chopines de vin devant chacun au diner, et pour le souper un pot, comme il est accoutumé; et ce, pour distribuer aux religieux qui en ont besoin, et le surplus aux pauvres.

Pour le vin des burettes, pour chacun jour, deux pots; et pour le vin de la suite, chopine par jour.

Au vicaire, official et frère lay, chacun un pot par jour.

Au capitaine, deux pots; à son lieutenant, un pot.

Au croniquier pour les notes, au maistre d'école des novices, au

maistre des enfants de chœur, au secrétaire du Chapitre, au curé de la Madeleine, à chacun d'eux, deux pots de vin par jour.

Au pénitencier, au concierge, à la portière, au clerc de l'église, à chacun, chopine de vin par chacun jour.

Bière.

Auxdits religieux tant prêtres que novices, à chacun chopine de bière par jour ; et aux doubles double.

Au vicaire de Monseigneur, un pot de bière.

A l'official et secrétaire, frère lay, pénitencier, maistre d'école des novices et apotiquaire, chacun chopine de bière par jour.

Au capitaine, un pot de bière ; à son lieutenant, une chopine.

A chacun ayant portion de serviteur, un pot de bière par chacun jour.

Aux religieux, à chacun jour qu'ils iront jouer, trois pots et demy de bière par chacun jour.

Aux enfants de chœur, par chacun an, dix-huit barils de bière.

Aux pauvres, le jeudy, vendredy et samedy de la Semaine-Sainte au pied lavé [53], autant qu'il est accoutumé en donner.

Aux tournebroches de la cuisine, tous les jours qu'ils sont au gras, chacun un pot de bière.

Aux sonneurs du carillon, chaque jour qu'ils sonnent, un pot de bière.

Aux sonneurs de la cloche appelée la Baluze, durant le Carême, chacun jour qu'ils sonnent, à chacun desdits sonneurs un pot de bière.

Aux cureurs de la Voûte, la bière accoutumée.

Pour la Viande.

La chair et poisson, pour la portion des religieux et autres ayant portions, sera livrée par les cellérier et cuisinier, lesquels seront jugez de la qualité et quantité due, selon que de tout temps est accoutumé en laditte abbaye.

Le boucher constitué à bailler et fournir laditte chair, fera serment en Chapitre de garder fidelité, vérité; sera justiciable et taxable par les prieurs et maistre d'ordre, au cas qu'il ne fasse son devoir tel qu'il appartient.

Aux religieux sera baillé et livré, pour leur portion, auxdits jours de manger chair : à chacun desdits religieux prêtres, un solain[54] de bœuf, mouton ou veau, de bonté et estimation raisonnable, comme il est accoutumé; et à trois des novices deux solains; au cellérier deux; au chantre deux, aux jours qu'il est de coutume estre double.

Au grand-prieur, chacun jour, trois solains.

Plus audit prieur, depuis Pasque jusqu'à la Sainte-Croix en septembre, un solain davantage par jour.

Au cellérier un demy; et depuis la Sainte-Croix jusqu'à Pasque, les dimanches que l'on mange chair, un solain. Audit prieur et au cellérier un demy.

Aux six enfants de chœur tous ensemble, deux solains et demy par jour.

Au vicaire, official, maistre d'école des novices, maistre des enfants de chœur, au frère lay, chacun un solain par jour.

Au capitaine, deux solains; au lieutenant, un solain.

Au jardinier, autelier, croniquier, clerc d'église, du cloistre, du thrésor, au cellérier, organiste et barbier . . . . . apotiquaire, concierge de l'hostel de Monseigneur, le geôlier, le portier, le premier, second et tiers queux, à chacun d'eux une livre de chair telle qu'elle est accoutumée d'être baillée, qui font quatre livres.

Pour les jours que les religieux vont jouer, pour celuy qui les mène si ce n'est le prieur, pour chacune fois un solain; ou une portion en poisson, si lesdits religieux vont jouer un jour de poisson.

Auxdits religieux, vicaire, official, frère lay, chacun une pitance.

A trois novices, deux pitances.

Au prieur trois pitances; au cellérier deux; au capitaine deux; au lieutenant du capitaine une pitance. Et seront lesdittes pitances baillées tant en chair que poisson, selon les jours qu'elles échoiront, en la bonté et estimation accoutumée, ez jours dessous désignez.

La vigile et jour de Pasque, les deux féries ensuivantes, le dimanche de Quasimodo, le jour de l'Ascension, la vigile et le jour de la Pentecoste, la férie ensuivante, le jour de la Dédicace, le jour de la Trinité,

l'octave et le jour de Saint-Sacrement, le jour de Saint-Jean-Baptiste, le jour de Saint-Pierre-Saint-Paul, la Madeleine, le jour de Saint-Benoist, la Translation de Saint-Taurin, la veille et le jour de l'Assomption de Nostre-Dame, les Ducs au mois d'août, la Nativité de Nostre-Dame, l'Exaltation de Sainte-Croix, Saint-Michel, la vigile et jour de Toussaints, le jour des Morts, Saint-Martin en novembre, Saint-André, le premier dimanche de l'Avent, la conception de Nostre Dame, la vigile et jour de Noël, Saint-Étienne, Saint-Jean, la Circoncision, les Roys, la Purification de Nostre-Dame, le dimanche de la Septuagésime, le Dimanche Gras, le premier dimanche de Carême, les Ducs en mars, le dimanche de Lætare, Saint-Benoist, l'annonciation de Nostre-Dame, le dimanche des Rameaux, le Jeudy Saint, et autres jours accoutumez; outre lesdittes pitances, le chantre est double; les quatres féries de Pasque, la tierce et quarte férie de la Pentecoste et le jour de Lundy et Mardy Gras, sera baillé portion de chair comme ez autres jours.

Le Lundy et Mardy Gras, le receveur ou le boucher baille à souper aux novices.

Au cirier de l'église ez sept festes de Pasque, Pentecoste, Saint-Jean-Baptiste, Assomption de Nostre-Dame, Saint-Michel, Toussaints et Noël, chacun desdits jours, deux solains de chair ou de poisson, selon les jours que échoiront lesdittes festes.

A l'autelier, pour faire l'agneau la veille de Saint-Jean-Baptiste, deux portions de poisson.

Sera baillé pour chacun veau, tant pour larder que pour mettre au pot, trois livres de lard.

Au pénitencier sera baillé deux portions de religieux prêtres.

Sera baillé pour chacun jour de chair, depuis la Sainte-Croix jusqu'à Pasque, un pot de moutarde, et depuis Pasque jusqu'à la Sainte-Croix, ezdits jours, un pot de verjus.

Poisson.

Pour les jours de poisson seront lesdits religieux, officiers, enfants de chœur, vicaire, official, et autres qu'ils sont. . . . . traitez et livrez èsdits jours comme l'on a coutume jusqu'à présent.

Aussy leur seront fournis œufs, beurre, sel, pois et autres légumes... . moutarde, verjus et vinaigre, comme il appartient et comme il est accoutumé.

Auxdits jours de poisson seront baillées trois livres de beurre pour le potage, par chacun jour.

Quand il y a montre au couvent[55], pour chacune portion, un quarteron de beurre. Seront baillées saulces, selon le poisson qui sera apporté au couvent, à sçavoir: blanche, rouge, verte, avec verjus et vinaigre en certaine quantité.

Sera baillée une livre de beurre à faire les saulces, depuis le jour de Saint-Jean jusqu'à la Madeleine, ez jours maigres; durant ledit temps, sera baillé en lait autant qu'il est accoutumé, à sçavoir: huit pots par jour.

Toute pitance de poisson sera faite, et baillé beurre suffisant pour la faire.

Sera baillé le sel accoutumé, pour estre distribué comme on fait à présent.

Seront baillées, durant le Carême, noix et figues, comme il est accoutumé, à sçavoir: une douzaine de noix à chacun desdits religieux tant prêtres que novices, et aux doubles double; et à ceux qui ont portion de religieux prêtre, une douzaine de noix, à sçavoir: au vicaire, official, le capitaine, son lieutenant, maistre d'école des novices, le maistre des enfants de chœur, le religieux lay; et aux six enfants de chœur, six douzaines de noix par chacun jour de Carême.

Le Dimanche, Lundy et Mardy Gras, un boisseau de noix pour les novices.

Pour les figues, durant le Carême, à chacun religieux tant prêtres que novices et tous autres ayant portion de religieux prêtre, à chacun dimanche de Carême, un quarteron de figues, et aux doubles double, comme dues; et aux six enfants de chœur, une livre de figues à chacun dimanche. Plus au couvent, par chacun jour de carême, une livre de figues; aux serviteurs du couvent demy livre; au prieur, pour chacun jour, demy livre; au cellérier, pour chacun jour, demy livre; au chantre un quarteron.

Pour les jours ezquels on donne des pois au couvent, par chacun jour leur sera baillé un boisseau, et aux autres jours demy boisseau.

Le jeudy, vendredy et samedy de la Semaine Sainte, à chacun desdits jours, deux boisseaux de pois, tant pour le couvent que pour les pauvres.

A chacun des religieux prêtres et officiers ayant portion de religieux prêtre, qui sont les officiers, le capitaine, son lieutenant, maistre d'école des novices, maistre des enfants de chœur, et religieux lay, sera baillé, par chacun jour de Carême, trois harangs sors et aux doubles double; et aux novices deux harangs chacun; et au pénitencier deux, pour le double, double du prieur et cellérier; et à cinq jours la semaine auxquels sont dus cinq harangs sors, pour chacun double et pour chacun desdits jours; à l'autelier le jour qu'il fait monter le cierge benit à la . . . . [56] sera payé un plat de poisson de la valeur d'un écu, et autant au chantre; pour le prédicateur du Carême pour sa portion, montant pour chacune portion de jour maigre, six œufs par jour; et aux enfants de chœur deux douzaines d'œufs, par jour de Carême; trois harangs blancs, par chacune portion de serviteurs; et auxdits enfants de chœur, quatorze harangs blancs par jour.

Sera baillé en l'Avent auxdits officiers, secrétaire, enfants de chœur et serviteurs, portion de chair, ainsy qu'en un autre temps, comme il est accoutumé.

Si en un même jour échet deux pitances, en sera baillé, le jour qu'elle échoira, une, et l'autre à un certain jour qui sera ordonné par les supérieurs.

Sera payé par chacun an aux religieux prêtres, pour les anciens :

La somme de vingt deux livres, et douze livres d'augmentation; et aux novices treize livres, et douze livres d'augmentation, à eux cydevant accordés par Monseigneur, en trois termes égaux : Saint-Jean, Noël et Pasque.

Aux religieux sera fourny et livré bois pour le chauffage, c'est à sçavoir : pour la cuisine du couvent six vingt buches et vingt cinq fagots, par semaine; revenant à six mille sept cents buches, et treize cents de fagots, par chacun an.

Plus, pour chacune semaine, dix buches pour le regard des pitances; lequel bois, tant buches que fagots, sera distribué au tiers queux, en présence du cellérier et cuisinier, comme il appartient et par le consentement d'iceux.

Pour le feu du dortoir, au retour des matines, après la sainte messe, jusqu'au jour de Pasque : trois cents buches, trois cents de billettes et deux cent soixante fagots; lequel bois, tant buches que fagots, sera livré et distribué au clerc de l'église.

Pour le feu du réfectoire, depuis la Saint-Michel jusqu'à Pasque, deux mille cinq cent soixante buches, et deux cents de billettes et cinq cents fagots; lequel bois sera livré au réfectorier.

Au barbier du couvent, depuis Pasque jusqu'à la Toussaints, pour faire les couronnes et les barbes des religieux, deux buches et un fagot par semaine.

Pour chacun religieux estant malade, sorty de l'infirmerie ou quelconque lieu qu'il soit par obédience et congé du supérieur, seront délivrez, par chacun jour, trois buches et un fagot, depuis la fête de Sainte Croix en septembre jusqu'à Pasque, et depuis Pasque jusqu'à laditte fête de Sainte-Croix, deux buches et un fagot par jour.

Aux enfants de chœur sera livré huit cents de buches, trois cents de billettes et quatre cents de fagots par an.

Auxdits enfants de chœur, vingt quatre livres de chandelle par an.

Sera livré aussy pour la cuisine, une livre de chandelle par chacune semaine, depuis la Sainte-Croix jusqu'à Pasque, et pour le cellérier autant de chandelle qu'il convient.

	#	s.
Aux lépreux sera payé et fourny, pour provision qui est portée par la composition faite avec eux à l'administrateur desdits lépreux, pour la recette des dix deniers, dix livres.	10	»
A l'infirmier pour pension, vingt deux livres, cy.	22	»
Au cellérier pour pension, vingt cinq livres.	25	»
Au cellérier pour distribuer aux pauvres auxquels on lave les pieds, le jeudy, vendredy et samedy de la Semaine Sainte.	15	15
A l'autelier, pour le bois pour faire le luminaire.	22	»
Au chapelain de Monseigneur, cent sols, cy.	5	»
Au chambrier, pour certaine composition du fief de Questehou.	10	»
Au réfectorier, pour l'entretenement du linge et vaisselle dudit couvent, et pour les gages des officiers.	132	»
Au cuisinier.	120	»
Au chantre.	32	»
Au sous-chantre.	10	»
A reporter.....	403	15

	#	s.
Report.....	403	15
Au bailly religieux.	10	»
Au maistre des novices, à leur service et cloistre.	12	»
Au curé de Toussaints.	3	»
Au curé de la Trinité-du-Mont.	3	»
Au jardinier, pour les gages de son office.	61	
Au chapelain d'Angerville.	3	»
A Mr l'Abbé de Saint-Georges.	15	»
Aux pauvres de l'hospital de Fécamp.	20	»
Au curé de Limpiville [57].	3	»
A Mr. le duc de Longueville.	1	10
Au croniquier, à cause de son office.	10	»
A luy, pour son clerc.	3	»
Plus, pour le bois à faire le pain à chanter.	12	»
Plus, à luy, un poinçon par chacun an, pour mettre les sceaux qui conviennent, pour écurer l'aigle du chœur, et autres choses.	10	»
Pour les messes des Ducs.	78	»
Au croniquier, sur la fondation de laditte chapelle.	1	»
Pour les messes des Ducs qui se disent à cinq heures.	60	»
Pour sonner lesdittes messes.	2	»
Au grand-prieur, pour la messe de semaine que Monseigneur doit.	35	»
Audit grand-prieur, pour l'état et charge de prieur.	100	»
Pour le luminaire des obits du Roy [58].	5	»
Pour la fondation des obits à la... [59] du prieur et pénitencier.	40	»
A l'autelier, pour le luminaire de l'église.	100	»
Au capitaine de la forteresse.	160	»
Pour la vitrairie et l'entretènement des grilles et ustenciles de la maison des enfants de chœur, et pour l'augmentation à eux donnée par Monseigneur.	»	»
Pour les gages de leur maistre.	45	»
Pour les gages de la chambre desdits enfants.	10	»
Au promoteur [60] de cour d'Église.	10	»
A reporter.....	1,216	5

	#	S.
Report.....	1,216	5
A l'appariteur de laditte cour.	5	»
A l'avocat d'office de laditte cour.	3	»
Au sénéchal, pour les gages.	2	»
Et pour la moderation d'une prébende de religieux.	70	»
A l'avocat de la seigneurie.	20	»
Au procureur fiscal.	80	»
Au portier de la forteresse.	12	»
Au portier, pour le louage de sa maison.	10	»
A luy, pour fournir le chandelier qui luy convient en hyver.	5	»
Pour le concierge du logis abbatial.	10	»
Au geôlier des prisons de laditte abbaye.	10	»
Au secrétaire [61], pour l'entretènement des cordes des cloches pendantes dans le chœur.	25	»
Plus, à luy, pour faire nétoyer l'église.	9	»
Au secrétaire du couvent.	15	»
A l'organiste.	20	»
Au maistre d'école des novices.	15	»
Au clerc de l'église 12 liv. et 15 d'augmentation, à luy cy-devant accordées par Monseigneur.	27	»
Au clerc du cloistre.	10	»
Au clerc de l'autelier, pour allumer le luminaire.	10	»
Au clerc du thrésor.	10	»
A l'horlogeur de la grosse et petite horloge, et pour les entretenir.	60	»
Au barbier du couvent.	16	»
Au premier queux.	15	»
Au second queux.	8	»
Au troisième queux.	4	»
A chacun religieux allant aux ordres [62].	4	»
Au basse-contre.	10	»
A l'aide de basse-contre.	10	»
A celuy qui a la garde et distribution du boire du couvent.	4	»
Au boulanger, pour cuire et boulanger le pain dudit couvent.	160	»
A reporter.....	1,875	5

	#	s.
Report	1,875	05
A luy, par augmentation, eu égard à la cherté du bois.	80	»
Pour blanchissage du linge du couvent, ou autre somme qui suffira.	60	»
A celuy qui conduit l'eau de la Voûte.	12	»
Pour l'huile des lampes du dortoir.	8	»
Pour l'O de Monseigneur sera fourny autant qu'il est accoutumé, ou la somme de	100	»
Au bailly de Caux ou son lieutenant général.	10	»
Au procureur du Roy de Mont..... [63]	6	18
A l'avocat du Roy audit lieu.	9	»
A chacun des religieux autant en.... [64]	5	»
Au juge d'Harfleur, pourvu qu'il soit en estat.	3	»
Au procureur de laditte abbaye à Caudebec.	3	»
Au prédicateur prêchant l'Avent et Carême, 40 liv. et autres 40 liv. d'augmentation.	80	»
Au supérieur de laditte abbaye.	10	»
Audit supérieur, 40 liv. d'augmentation, et au tiers prieur 35 liv., au quart prieur 25 liv., montant le tout à la somme de 100 liv., employé en fruits attendu... de Bellencombre à... à eux cydevant accordées par monseigneur le cardinal de Joyeuse [65].	100	»
Au garde chartrier.	26	»
Plus audit garde de chartre.	12	»
Au maistre du gras [66].	»	»
A huit sergents des bois, à raison de vingt livres chacun desdits sergents.	160	»
Au procureur de Montaullan [67].	6	»
Item, sera payé au curé de Saint-Étienne de Fécamp, pour provision à luy adjugée par la Cour de Parlement, à raison qu'il ne prend aucune dixme, 80 liv. et 50 d'augmentation, à luy cydevant accordées par Monseigneur.	130	»
Item, sera payé à huit curés dudit lieu, pour leurs pensions cydevant accordées, sçavoir est:		
A reporter	2,696	03

	#	s.
Report	2,696	03
Au curé de Saint-Leger.	25	»
Au curé de Saint-Nicolas.	25	»
Au curé de Saint-Benoist.	25	»
Au curé de Saint-Vallery.	25	»
Au curé de Saint-Fromond 25 liv. et 125 liv. d'augmentation cydevant à luy accordées, d autant qu'il n'a aucune dixme.	150	»
Au curé de Saint-Ouen 25 liv. et 125 liv. d'augmentation, d'autant qu'il a quitté la dixme à Monseigneur.	150	»
Au curé de Saint-Thomas 25 liv. et 75 liv. d'augmentation cydevant accordées, d'autant qu'il n'a aucune dixme.	100	»
Au curé de Sainte-Croix, 25 liv. et autres 25 liv. d augmentation à luy accordées, et depuis 30, pour la même augmentation.	80	»
Au curé de Bordeaux, 20 liv. et 80 d'augmentation qui luy sont accordées.	100	»
Au curé d'Étretat.	25	»
Item, seront payées les dixmes, tant ordinaires qu'extraordinaires, auxdits curés de Saint-Ouen et de Saint-Fromond dudit Fécamp.		
Au curé de Saint-Pierre-Saint-Paul suivant l'arrest de la Cour.	30	»
Au sergent vicomtal[68], cent sous, cy.	5	»
Au plombier, pour l'entretenement tant des plombs qui sont dans des couvertures, des gouttières, auxquels Monseigneur est obligé en laditte abbaye, 40 liv. et 30 liv. d'augmentation.	70	»
Au vitrier, pour entretenir en bonne réparation les vitres tant de l'église que dortoir, réfectoire, logis abbatial et autres bâtiments de Monseigneur, et accoutumez d'entretenir en laditte abbaye, 30 liv. et 125 liv. d'augmentation cydevant accordées, que fournir pour les vitres les verges de fer.	155	»
Au couvreur, tant de thuille qu'ardoise, pour l'entretien et		
A reporter	3,661	03

	#	s.
Report	3,661	03
réparation des couvertures de laditte abbaye, que Monseigneur a coutume d'entretenir, tant pour la thuille et ardoise, que cloud et latte qu'il sera tenu fournir.	120	»
Aux enfants de chœur sortant de laditte abbaye, par permission de Monseigneur ou de ses grands vicaires, ayant fait leur temps comme il est coutume, sera payé à chacun d'eux la somme de cent liv., cy.	100	»
Au capitaine dudit Fécamp, deux milliers de fagots pour chacun an.		
A mondit Seigneur de Longueville, cinq milliers de harangs sors, à cause de son duché d'Estoutteville. Plus six milliers et demy d'autres harangs sors qu ils payent, tant au grand prieur, prieur de Nostre-Dame, pannetier, cellérier, cuisinier, chapelain du prieur.		
Plus, pour les gages du barbier, 85 liv., cy.	85	»
TOTAL	3,966	03

Sera baillé et delivré portion aux religieux cy après dénommez, absents comme présents : au prieur et sous-prieur de Nostre-Dame, à l'aumônier, et au receveur qui, de tout temps, en ont ainsy joui.

A l'infirmier et au prieur de l'hospital, auxquels a été cydevant accordé.

Item, aux religieux qui estant déléguez par le Chapitre, allants de jour pour les affaires de mondit Seigneur et du couvent; et même ceux qui vont de jour pour leurs propres affaires, de leurs offices, par le congé de leur supérieur.

Item, aux religieux résidants à Paris ou autres universités, par le congé de Monseigneur ou de Messieurs les vicaires ; ils jouiront de leurs portions, et il leur sera payé équivallemment à icelles.

Item, sera délégué un desdits religieux pour être présent à voir faire le vin du clos d'Hardan ; fait le faire apporter au cellérier desdits sieurs, et tout aux depens des receveurs. Seront aussy toutes autres choses accoutumées qui pourroient avoir esté obmises au présent estat et cahier, baillées, fournies, et livrées comme elles ont esté par devant.

Aujourdhuy, pardevant les notaires, gardes-notes du Roy nostre Sire, au Chatelet de Paris, soussignez, très haut et très puissant prince Monseigneur Henry de Bourbon, évesque de Mets, prince du Saint-Empire, marquis de Verneuil, comte de Beaugency, abbé commendataire des abbayes de la Très-Sainte-Trinité de Fécamp, dioceze de Rouen, dépendante immédiatement du saint Siège, Saint-Germain-des-Prez, lez-Paris, Thiron dioceze de Chartres, toutes trois de l'ordre de Saint-Benoist, et autres abbayes, demeurant en son château dudit Saint-Germain-des-Prez d'une part, et les Reverends Pères Doms Benoist Brachet, religieux dudit ordre de Saint-Benoist, et assistant du tres R. C. supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, en France, et Laumer Le Grand, prêtre religieux desdits ordre et congrégation de Saint-Maur en France, et procureur de l'abbaye de Saint-Denis en France, résidant de présent en laditte abbaye de Saint-Germain-des-Prez d'autre part;

Lesquels volontairement ont reconnu et confessé estre demeurez d'accord à l'estat cydessus fait pour parvenir et estre attaché à la minute du concordat qui sera fait ledit jour, pour raison de l'union et établissement des pères de la congrégation de Saint Maur en laditte abbaye de Fécamp. Lequel état ils promettent respectivement entretenir selon sa forme et teneur, promettant, obligeant, renonçant. Fait et passé audit château abbatial dudit Saint-Germain-des-Prez, l'an mil six cent quarante-neuf, le trente et pénultième juillet après midy, et ont signé. Ainsy signé : Henry Ev. de Mets, ab. de Fécamp, Fr. Benoist Brachet, F. Laumer Le Grand, avec Langlois et Lemoine, notaires, avec paraphes.

Ensuit la teneur de la ratification :

Aujourd'huy est comparu devant les notaires, gardes-notes du Roy nostre Sire, au Chastelet de Paris, soussignez, le très R. P. dom Jean Harel, supérieur général de laditte congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoist, résidant en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, lez-Paris,

Lequel, après que lecture luy a été présentement faite par l'un desdits notaires, l'autre présent, du concordat fait avec Monseigneur de Mets, par lesdits reverends pères Doms Benoist Brachet et Laumer Le Grand, pour raison de l'union et établissement des pères de laditte congrégation de Saint-Maur en l'abbaye de Fécamp, cy devant écrit, qu'il a dit sçavoir

et entendre, a volontairement ledit concordat et tout le contenu en iceluy agréé, ratifié, confirmé et approuvé; veut, consent et accorde qu'il ait lieu et sorte son plein et entier effet, de point en point, selon sa forme et teneur; promettant, obligeant, renonçant. Fait et passé à Paris, en laditte abbaye de Saint-Germain-des-Prez, l'an mil six cents quarante-neuf, le septième août avant midy, et a signé. — Ainsy signé : Fr. Jean Harel, avec Langlois et Lemoine, avec paraphes.

Le présent concordat est en minute chez Jeane, subrogé à la pratique de Philippe Lemoine, à Paris; et à présent chez . . . . . subrogé à la pratique de . . . . . .

Ce Concordat, fait à propos de l'introduction, dans l'abbaye de Fécamp, de la réforme de la congrégation de Saint-Maur, nous paraît avoir un double intérêt : l'intérêt de la circonstance à laquelle il se rattache, et celui de la curiosité. En effet, cette pièce donne une connaissance sûre et détaillée de l'existence matérielle des religieux de l'une des plus puissantes et des plus riches abbayes de France.

L'abbaye de Fécamp fut un des derniers monastères où l'on introduisit cette réforme à laquelle les abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille étaient soumises depuis long-temps. Les guerres civiles, l'abus des commendes et les luttes du protestantisme avaient causé un relâchement complet dans la discipline des couvens de bénédictins, et y avaient introduit tous les désordres Dès les premières années du XVIIe siècle, le besoin d'une réforme était devenu impérieux; la licence la plus effrénée regnait dans tous les couvens de l'ordre de Saint-Benoît, et les religieux qui, apparemment, se trouvaient fort bien de leur liberté et de leurs déréglemens, repoussaient tout ce qui tendait à les faire rentrer sous le joug d'un ordre austère. Aussi la réforme ne s'établit-elle que lentement. C'est seulement en 1618 que des lettres patentes de Louis XIII autorisent la congrégation de Saint-Maur; les bulles de Grégoire XV la confirmèrent en 1621; et ce ne fut, comme on le voit, que vingt-huit ans après que cette congrégation soumit à sa règle les moines de l'abbaye

de Fécamp. Était-ce que les désordres y étaient plus invétérés qu'ailleurs; ou, au contraire, la conduite régulière des religieux rendait-elle la réforme moins urgente?

Pour introduire la réforme dans les couvens, il fallut y introduire aussi de nouveaux religieux et prendre des arrangemens avec les anciens, qui ne voulaient pas entendre parler de réforme. Voici comment s'exprime, à ce sujet, un manuscrit sur l'histoire de la réforme à Saint-Wandrille, que nous avons sous les yeux :

« Dans la vue de faciliter le progrès de la réforme, il fut donc résolu « de donner aux anciens l'option, ou de se soumettre aux réglemens des « évêques qui les réduiroient à vivre en commun et à pratiquer les exer- « cices de la règle, sous la conduite d'un supérieur qui seroit obligé d'y « tenir la main, ou de recevoir chez eux les réformés, en leur abandon- « nant l'administration spirituelle et temporelle de leurs monastères, au « moyen d'une pension viagère et autres exemptions qui leur assuroient « l'impunité dans leurs relâchemens, sans les autoriser. On prévit bien « que ceux des anciens qui seroient réduits à cette alternative ne balan- « ceroient guère dans leur choix, et qu'ainsi l'ordre de Saint-Benoist « reprendroit bien plus aisément son ancienne vigueur par l'introduc- « tion d'une nouvelle réforme, que si l'on entreprenoit de réduire à « l'observance de la règle des hommes que des habitudes invétérées « rendoient presque incorrigibles. »

On verra, d'après le Concordat que nous publions, que les anciens de Fécamp adoptèrent le premier de ces arrangemens, et qu'ils vécurent à part sous la direction d'un prieur élu par eux, « sans être obligés à « une vie plus étroite que celle qu'ils avoient professée. »

M. de Verneuil, XXXVIe abbé de Fécamp, par qui ce Concordat a été consenti, n'est autre que HENRI DE BOURBON, bâtard d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. Il était en même temps abbé de Saint-Germain-des-Près et de Thiron, et évêque de Metz, ce qui ne l'empêcha pas d'épouser, en 1668, à l'âge de 67 ans, la duchesse de Sully, après avoir donné sa démission de ses dignités ecclésiastiques et de ses bénéfices et commendes. Il est mort sans enfans en 1682.

NOTES.

[1] *Henri de Bourbon :* fils d'Henri IV et de la marquise de Verneuil, né en 1600, marié en 1668 à la duchesse de Sully ; mort sans enfants en 1682. Il était abbé de Fécamp depuis 1641.

[2] *Congrégation de Saint-Maur :* La réforme de Saint-Maur, qui partagea les Bénédictins de France en deux ordres, savoir : les *anciens* ou *non réformés* et les *réformés*, fut établie en 1621 ; la réforme de Saint-Vanne fut établie en Lorraine en 1600.

[3] *Mense conventuelle :* partie du revenu d'une abbaye qui appartenait aux religieux.

[4] *Cotte morte :* héritage des hardes et du mobilier des religieux défunts.

[5] *Exemption :* lieux sur lesquels l'abbaye exerçait des droits et priviléges.

[6] *Official :* juge du contentieux, délégué par l'évêque.

[7] *Pénitencier :* prêtre commis par l'évêque pour absoudre dans les cas réservés.

[8] *Cour d'église :* tribunal ecclésiastique.

[9] *La musique :* Ce fut Estolde I, d'Estouteville, qui siégea de 1390 à 1423, comme abbé de Fécamp, qui substitua, dans l'église de cette abbaye, la musique à l'orgue. Germain, *Guide du Voyageur à Fécamp*, p. 55.

[10] *Heudebouville :* département de l'Eure, canton de Louviers.

[11] *Fontaine-le-Bourg :* département de la Seine-Inférieure, canton de Clères ; cette église portait jadis le titre de *Sancta-Maria-de-Wasto*. T. Duplessis, II, 546.

[12] *Saint-Gervais-lez-Rouen :* la paroisse de Saint-Gervais à Rouen.

[13] *Le Jardin-sur-Dieppe :* baronnie dont le chef-mois était assis sur la paroisse de Saint-Aubin-sur-Scie, canton d'Offranville, arrondissement de Dieppe. Touss. Duplessis, I, 296.

[14] *Argences et Questehou :* Argences, arrondissement de Caen, canton de Troarn ; Questehou ou Quettehou, arrondissement de Valognes.

[15] *Hennequeville :* arrondissement de Pont-l'Evêque.

[16] *Aisyères :* aujourd'hui Aizier, arrondissement du Pont-Audemer ; ancienne baronnie.

[17] *Vignes :* Nul doute qu'il existât autrefois des vignobles renommés en Normandie ; une foule de témoignages en font foi. On ne cite plus guère, aujourd'hui, dans la moyenne et la basse Normandie, que celui d'Ar-

gences près Caen. La haute Normandie contient encore quelques vignobles, et notamment celui de Ménille, près Pacy, arrond. d'Evreux.

18 *Vaulvray :* Saint-Etienne et Saint-Pierre-du-Vaulvray, arrondissement de Louviers.

19 *Ménille :* arrondissement d'Evreux, canton de Pacy ; il y a encore quelques vignobles à Ménille, et le vin de cette localité a encore quelque réputation dans le pays.

20 *Saint-Léonard :* Saint-Léonard-sur-Mer, arrondissement de Fécamp.

21 *Paluel :* canton de Cany, arrondissement d'Yvetot. L'abbaye de Fécamp possédait l'église de Paluel, depuis l'an 1104.

22 *Vittefleur :* Dans le XIIe siècle, Paluel et Vittefleur ne formaient qu'une paroisse.

23 *Collation :* le droit de conférer les cures.

24 *La cure de Friel :* lisez : *Triel*, aux environs de Meulan. L'abbaye de Fécamp présentait, en effet, à la cure de cette paroisse, suivant T. Duplessis, II, 799.

25 *Au capitaine de la forteresse :* L'abbaye de Fécamp était défendue par un château fort dont le commandement était confié à un capitaine entretenu aux frais de l'abbaye.

26 *L'Abbé de Saint-Georges :* c'est-à-dire de Saint-Georges-de-Boscherville, auprès de Rouen.

27 *Haugerville* : Il faut très probablement lire Angerville, puisqu'on retrouve plus loin (p. 24) : *au chapelain d'Angerville :* mais est-ce Angerville-Bailleul, Angerville-Martel, ou Angerville-l'Orcher ? C'est ce que nous laissons à décider.

28 *Toussaints :* aux environs de Montivilliers ; en 1085, un seigneur nommé Gulbert d'Alfait, donna cette église à l'abbaye de Fécamp. T. Duplessis, I, 710.

29 *Trinité-du-Mont :* aux environs de Caudebec ; l'abbaye de Fécamp présentait à la cure. T. Duplessis, I, 716.

30 *Epreville* : Epreville-en-Caux, ou sur Fécamp, canton de Fécamp ; l'abbaye de Fécamp présentait à la cure. T. Duplessis, I, 445.

31 *Saint-Etienne de Fécamp*, etc. : Il n'y a ici que huit paroisses de mentionnées. Touss. Duplessis en mentionne dix ; celles qu'omet le présent concordat étaient sous le vocable de Saint-Léonard et de Saint-Valery. *Voyez* T. Duplessis, I, 102.

32 *Bordeaux :* Bordeaux-en-Caux, arrondissement du Havre, canton de Criquetot ; sur le droit de présentation à cette cure, *voyez* T. Duplessis, I, 354.

33 *Etretat :* arrondissement du Havre ; selon les Pouillés, l'abbaye de Fécamp présentait à cette cure. T. Duplessis, I, 453.

34 *Saint-Pierre-du-Port :* ou Saint-Pierre-en-Port, non loin de Valmont ; l'abbaye de Fécamp présentait à cette cure.

35 *Frère-Lay :* frère laïque, moine servant.

36 *Curé de la Madeleine* : On ne trouve point, dans T. Duplessis, de renseignemens sur la cure de la Madeleine ; mais on trouve, dans les

Pouillés du diocèse de Rouen, parmi les bénéfices situés dans le bourg de Fécamp et faisant partie de son exemption, l'église de Sainte-Marie-Madeleine, consacrée aux lépreux.

37 *Prieur de Notre-Dame* : T. Duplessis, I, 463, indique, parmi les prieurs de Fécamp, celui de N.-D. du Bourg-Baudouin, et le Pouillé du diocèse de Rouen, celui de N.-D. de Valdumibourg.

38 *Pain de la Mitte :* Il est assez difficile de déterminer ce qu'on doit entendre, à proprement parler, par cette expression : *Pain de la Mitte.* On voit, dans Ducange, v° *Mitta*, que ce mot signifiait une mesure de froment ou de sel; et v° *Mita*, que cette dernière expression signifiait aliment, nourriture, et tout ce qui avait rapport à l'alimentation.

39 *La Baluze ;* probablement ainsi appelée, du nom de son donateur.

40 *La Voûte :* c'est un mince filet d'eau qui sort de la petite rivière de Ganzeville, et qui traversait l'abbaye; on suppose que ce n'était qu'une dérivation établie dans l'intérêt des religieux et des habitans de Fécamp; son volume, augmenté depuis, n'était évalué, en 1816, qu'à un pied cube.

41 *Mine de bled :* la mine faisait la moitié du setier de Paris, et valait six boisseaux. Or, il y avait, pour Fécamp, un boisseau particulier; on trouve que les six boisseaux, mesure de Fécamp, équivaudraient aujourd'hui à 2 hectolitres 407.

42 *Jeudi absolu :* Jeudi saint, que l'on appelait Jeudi absolu, à cause de l'absoute ou absolution publique que l'on donnait ce jour-là.

43 *Séminaux* : espèce de petits gâteaux faits de fleur de farine; c'est ce que nous appelons aujourd'hui des *cheminaux*.

44 *A la tanse du prieur :* c'est-à-dire à la surveillance, à la réprimande.

45 *Le vin :* Le vin formait, de temps immémorial, la boisson des religieux de Fécamp, car on lit, dans l'histoire de l'abbaye, que l'abbé Richard ou Aychard I, qui régna de 1220 à 1223, fit augmenter d'un tiers la portion de vin des religieux. Germain, *Guide du Voyageur*, 50.

46 *Mesure de Fécamp :* Nous ignorons si Fécamp avait pour les liquides, comme tant d'autres localités, une mesure particulière. Au reste, il est certain que le pot d'Arques était la base de toutes les mesures de capacité usitées anciennement dans le pays de Caux; or, le pot d'Arques équivalait, en litres, à 1l 824.

47 *La Translation de saint Taurin :* La fête de la translation de saint Taurin se célébrait le 11 août.

48 *Les Ducs :* Nous apprenons, par cette énumération, que l'on célébrait annuellement, dans l'abbaye de Fécamp, trois fêtes en l'honneur des ducs, et il faut probablement entendre, par cette expression, les ducs de Normandie qui avaient été les bienfaiteurs de l'abbaye, et dont les cendres reposaient dans son enceinte; or, outre une foule de personnages de la famille ducale, deux ducs de Normandie étaient inhumés à Fécamp: c'étaient Richard I, dit Sans Peur, et Richard II, dit le Père des Moines. Ces trois obits commémoratifs avaient lieu, le premier en mars, le second en août, et le troisième en novembre.

49 *Corporaux* : linges sacrés qu'on étend sur l'autel, en disant la messe, pour mettre immédiatement dessus le calice et le corps de N.-S. Les corporaux, qui doivent être de toile de lin, ne peuvent être touchés que par des ecclésiastiques ; c'est ce qui explique pourquoi il y avait un officier chargé de les laver.

50 *L'O de monseigneur :* On appelait, à proprement parler, *les O*, ou encore *les O de l'Avent* ou *de Noël*, sept antiennes dont chacune commence par *O*, et qui se chantent pendant l'Avent, aux approches de Noël. Il paraît qu'à l'occasion de l'époque où elles se chantaient, on faisait des distributions extraordinaires de vin, de pâtisseries, de dragées et d'épices, auxquelles on donnait le nom d'*O*. Aussi, rien de plus commun, dans les anciens comptes de couvens, que ces articles : « Pour « l'*O* de l'abbé, du prieur, du se- « grétain, etc. »

51 *Recueitte* pour *recueillette :* distribution, réception.

52 *La Cène des lépreux :* Il y avait anciennement à Fécamp une léproserie qui portait le nom de Saint-Martin; elle fut réunie à l'hôpital du Havre, par lettres patentes de 1609; cette léproserie avait droit aux restes de la table des religieux, évalués à 355 livres par an.

53 *Au pied lavé :* c'est-à-dire à l'occasion du lavement des pieds des pauvres. On lit, dans le concordat conclu en 1649 entre les religieux réformés et les anciens religieux de l'abbaye de Fécamp : « Le jour du « jeudy saint, le père aumonier de « l'abbaye sera tenu, suivant qu'il « est accoutumé, de faire l'élection « de treize pauvres, et le sieur cham- « brier de faire provision des choses « nécessaires pour par le sieur grand « prieur et les douze officiers, leur la- « ver et essuyer les pieds; auxquels « pauvres seront aumônés bière et « argent suivant qu'il est usité. »

54 *Un solain de beuf :* Roquefort nous apprend que le solain était la portion que l'on distribuait à chaque religieux ; mais, sans nous informer du poids de cette portion ni de l'origine de cette expression. On trouve dans Ducange que *solinum* signifiait, dans quelques cas, une certaine mesure de terre.

55 *Montre au couvent :* Il faut probablement entendre par cette expression : *quand il y a montre au couvent*, les jours de grande fête, où il y avait exposition de reliques, et peut-être encore pendant lesquels les étrangers étaient admis à visiter l'intérieur du couvent.

56 *A la...* Il manque ici un mot dans le manuscrit.

57 *Limpiville :* arrondissement d'Yvetot, canton de Valmont. Le monastère de Fécamp était seigneur et baron de Limpiville, et conférait de plein droit à la cure qui faisait partie de son exemption. T. Duplessis, I, 555.

58 *Obits du roy :* Il faut entendre, sans doute, par ces obits du roi, les anniversaires célébrés en mémoire du roi dernier décédé.

59 *A la.....* : Il manque ici un mot dans le manuscrit; il faut sans doute lire : *A la mort du prieur et du penitencier.*

60 *Promoteur de cour d'église :* C'était l'officier qui requérait pour l'intérêt public dans les cours ecclésiastiques, comme le procureur du roi dans les cours laïques.

61 *Secrétaire*, pour *secretain :* sacristain.

62 *Allant aux ordres :* probablement pour : entrant dans les ordres.

63 *De Mont..... :* Ce mot est imparfait dans le manuscrit; peut-être faut-il lire : de *Montivilliers*, ou de *Mantaullan*, comme plus bas.

64 *Autant en..... :* Il manque encore ici quelques mots au manuscrit.

65 *Le cardinal de Joyeuse :* François I, cardinal de Joyeuse, fut abbé de Fécamp de 1603 à 1620; il mourut à Avignon, d'où il fut transféré, d'abord à Pontoise, et ensuite à Rouen; il fut le fondateur du séminaire dit de Joyeuse, à Rouen.

66 *Maître du gras :* C'était, sans doute, un religieux préposé au service du gras dans le monastère, et qui déterminait les jours d'abstinence, toujours fréquens dans les communautés monastiques.

67 *Montaullan :* Nous n'avons rencontré de localité appelée Montaullan, ni en Normandie, ni ailleurs; peut-être faut-il lire Monthelon, à trois lieues d'Evreux. Nous ne croyons pas, toutefois, qu'il s'agisse ici de ce dernier endroit.

68 *Sergent vicomtal :* C'est-à-dire, sergent de la vicomté. Les vicomtés étaient, comme on le sait, des moyennes justices.

Mesures

prises pour la défense de Rouen.

Permission de rétablir les chaînes. [1]

Vydimus de Cravadas Desquesnes[2], bailly de Rouen, d'une lettre de Charles roy de France donnée à Paris le XIIIme jour de novembre l'an mil quatre cens et onze :

Comme le dict seigneur après avoir entendu par les dicts habitans que plusieurs de ses désobéissans s'estoient jectés aux champs près de Paris redoubtant la surprinse de la dicte ville de Rouen qui pour lors estoit en la plupart desclose entre les portes de Martainville et Sainct-Hillaire et vuyde et vague, le dict seigneur leur avoit octroyé pour la deffense et tuition d'icelle qu'ils peussent mectre et asseoir à leurs dépens ès rues, lieux, carrefourgs

Mais, si une timidité de conscience à laquelle j'espère toujours obéir, me défend de m'ériger en Aristarque, malgré la certitude que j'aurais de passer pour un grand connaisseur aux yeux de tous ceux qui n'y entendent rien, il m'est du moins permis d'émettre les réflexions générales que m'a suggérées notre Salon ; pour cela il suffit d'avoir le sens commun ; et qui est-ce qui ne croit pas avoir le sens commun ?

L'année dernière, nous faisions des vœux pour que l'exposition de 1839 égalât celle de 1838, par le nombre et la beauté des tableaux; mais ces vœux, nous n'avions nul espoir qu'ils fussent exaucés. Il nous eût fallu une imagination plus heureuse que celle dont nous a doué la nature, pour que nous pussions voir sous des couleurs brillantes l'avenir de notre Musée. L'exposition qui vient de finir n'a donc détruit chez nous aucune illusion; nous n'en avions pas.

L'infériorité du salon de 1839 sur celui de 1838, était, en effet, bien facile à prévoir. Il suffisait, pour savoir à quoi s'en tenir, de connaître l'origine des tableaux dont la réunion formait, il y a un an, dans nos galeries, une exposition comme nous n'en verrons plus. Presque tous ces tableaux appartenaient à des marchands ou à des graveurs, ce qui revient au même; c'était leur fonds de magasin. D'autres, en nombre infiniment petit, appartenaient aux artistes; c'étaient ceux que l'indifférence, sans doute injuste, des amateurs, avait laissés vieillir dans leurs ateliers. Aujourd'hui, ces ressources sont presque épuisées; elles le seront tout-à-fait l'année prochaine.

C'est que les artistes de Paris se moquent beaucoup de notre admiration de province, et se soucient fort peu de nos médailles, fussent-elles d'or !

L'expérience est faite aujourd'hui, et nous pouvons juger combien les récompenses que nous avons offertes de si bon

cœur ont excité de bienveillance et de sympathie chez ceux qui les ont reçues. Un seul exemple suffira :

M. Horace Vernet a été gratifié, l'année dernière, d'une grande médaille d'or de cinq cents francs, pour une œuvre que nous pouvons hardiment qualifier de médiocre, si nous la jugeons relativement à l'admirable talent de ce grand artiste. Et encore le tableau de la *Chasse aux Lions* avait-il été envoyé à notre exposition par le graveur qui l'a acheté pour le reproduire, et probablement à l'insu de son auteur. M. Horace Vernet a été, dit-on, profondément touché de l'hommage que notre ville lui a rendu ; mais il ne nous a pas envoyé d'autre peinture que celle des sentimens de reconnaissance dont il est animé, et qui se trouvent exprimés dans une lettre adressée par lui à M. le maire de Rouen.

Nous pourrions en dire autant de M. Ary Scheffer, autant de M. Cibot, autant de M. Clément Boulanger, de M. Decamps, de M. Camille Roqueplan, et de vingt autres.

Cette indifférence des artistes étrangers pour nos expositions, nous la concevons ; cette espèce de mépris qu'ils font de nos suffrages, nous le supportons très philosophiquement; mais, ce que nous ne pouvons pas concevoir, ce que nous ne pouvons pas supporter, c'est qu'un artiste normand donne aux étrangers l'exemple de cette indifférence et de ce mépris.

Tout le monde a deviné que nous voulons parler de M. Court.

Celui qui a l'expérience de nos expositions se garde bien, en entrant dans la grande galerie, de jeter les yeux sur les tableaux qui en décorent l'entrée; cette place est toujours réservée aux œuvres qui gagnent à être vues dans un jour douteux, et pour lesquelles une obscurité complète serait même le jour le plus favorable. Après quelques pas rapides, je me suis donc arrêté à la première fenêtre, qui éclairait l'unique tableau dont M. Court ait gratifié, cette année, sa ville natale. Dans cette

jeune femme mignarde qui se détache sur un fond du carmin le plus pur, je n'ai pas été surpris de retrouver une ancienne connaissance: nous l'avons déjà vue habillée dans tous les costumes, et même fort peu habillée ; elle nous est apparue successivement en muse, en jardinière, en odalisque, en moyen-âge, en pierrette, en grande dame, toujours la même, avec son éternel sourire insignifiant. Cependant, je me demandai, selon mon habitude : Qu'est-ce que cela veut dire? En effet, l'art peut devenir une grande et belle chose par ses applications ; mais l'art seul est moins que rien. Celui qui ne sait qu'ajuster avec plus ou moins d'habileté des couleurs sur une toile, peut être comparé à l'écrivain qui, possédant une *belle main,* ne s'en servirait que pour calligraphier des phrases vides de sens. Je demandai donc un sens au tableau de M. Court, et le livret m'apprit que le sujet de cette toile était le *Ménage contrarié.* Cela ne pouvait pas s'appliquer à la jeune personne, qui a tout l'air d'une veuve espiègle fort peu contrariée d'avoir perdu son mari ; aussi découvris-je, après quelques instans d'attention, que le *ménage contrarié* se composait de deux serins; de sorte que la dame, veuve ou fille, n'est qu'un accessoire dans ce tableau, dont elle occupe les trois quarts.

La foule qui, avec toute son ignorance, est toujours guidée par un sûr instinct, a très peu fréquenté le tableau de M. Court. Cet artiste ferait beaucoup mieux, dans son intérêt et dans le nôtre, de s'occuper des tableaux que la ville de Rouen lui a commandés, que de multiplier à satiété ces études froides et prétentieuses qui ne sont même pas des portraits, et qui lui font perdre en gloire bien plus qu'elles ne lui font gagner en argent.

Notre ville n'est pas heureuse dans la distribution de ses faveurs ; elle a un grand mérite à être généreuse, car ses libéralités lui profitent fort peu. Rouen entretient un certain

nombre de pensionnaires choisis parmi les élèves de l'école municipale, qui montrent le plus de dispositions pour la peinture. Ces jeunes gens reçoivent un secours annuel destiné à leur rendre plus facile la carrière que l'on espère leur voir parcourir avec honneur. Quelques-uns de ces messieurs, nous voulons bien ne pas les nommer, ont cru pouvoir se dispenser de rien envoyer cette année à l'Exposition. Nous aimons à croire qu'une juste défiance de leurs forces les a seule retenus. Ce sentiment est louable, mais il en est un autre qui doit l'effacer ; c'est le sentiment de leur devoir. C'est, en effet, un devoir impérieux pour ceux que notre ville a adoptés, que de nous faire, chaque année, juges de leurs progrès. S'ils ne nous mettent pas, de temps en temps, sous les yeux les résultats de leurs études et les produits de leur travail, nous croirons qu'ils font mal ou qu'ils ne font rien. Dans le premier cas, la ville aurait eu tort de leur allouer une subvention ; dans le second cas, elle aurait tort de la leur continuer. Si la présence au salon des œuvres de leurs maîtres leur fait redouter une comparaison accablante, qu'ils se rassurent : le public saura faire la part de leur jeunesse et de leur inexpérience, et ne les comparera qu'à eux-mêmes.

Les avantages que nos artistes doivent tirer des expositions sont maintenant parfaitement clairs et ont été en progrès, comme on pourra s'en assurer, pour peu qu'on jette les yeux sur la liste des récompenses distribuées cette année [1]. Voici la progression que leurs succès ont suivie :

En 1837. — On avait accordé 48 médailles ou rappels de médailles, et 23 mentions honorables. Sur ce nombre, les Normands avaient obtenu 25 médailles et 14 mentions.

En 1838. — Le nombre des médailles s'est élevé à 53, et

[1] Voir à la fin de cet article.

celui des mentions à 24; la part des Normands a été de 9 médailles et 14 mentions.

En 1839. — On a donné 9 médailles d'or, 14 d'argent, 19 de bronze: total 32, et 6 mentions honorables, sur quoi il a été décerné aux Normands : 2 médailles d'or (rappels), 3 médailles d'argent (rappels), 1 médaille de bronze; total : 6 médailles, et 5 mentions honorables.

Un des rappels de médaille d'or a été remporté par M. de Malécy, ou plutôt emporté d'assaut par M. Henry Barbet, qui a eu à combattre, pour faire rendre justice à cet excellent artiste, un défenseur extrêmement zélé des intérêts de la ville. Ce champion est un membre du Conseil municipal, qui est aussi dur économe que médiocre économiste. Ce membre, essentiellement utilitaire, jette des cris de désespoir et verse des larmes de douleur toutes les fois qu'il s'agit de dépenser quelques sous pour les sciences, les lettres et les arts, c'est-à-dire pour ce qu'il y a de plus noble et de plus beau au monde. Cet utilitaire nie l'utilité de la Bibliothèque et du Musée, et en cela il est parfaitement logique, car ces deux établissemens ne lui sont d'aucune utilité. Toute dépense proposée pour cet objet trouve en lui un adversaire tenace, et ses prévisions en ce genre vont si loin, qu'on oserait à peine y croire si la discussion relative à M. de Malecy n'eût permis de mesurer toute la portée de son coup d'œil. Personne, certes, ne se serait avisé de repousser, *pour motif d'économie*, un *rappel* de médaille qui n'occasionne d'autres frais que ceux d'une feuille de papier à lettre. Mais mettez des lunettes d'utilitaire et vous verrez ce qui suit : Il faut cinq rappels pour avoir une grande médaille, or M. de Malécy est au quatrième ; donc si M. de Malécy continue à faire des progrès et à bien mériter de notre ville par le rang distingué qu'il occupe dans nos expositions, la ville de Rouen, cette malheureuse ville de Rouen, se

trouve exposée à la dure necessité d'octroyer à M. de Malécy, dans un an, dans deux ans, dans trois ans peut-être, car qui sait ce qu'il peut arriver d'obstacles à un pauvre artiste? une grande médaille d'or de *cinq cents francs* pareille à celle qui a été donnée, l'an dernier, à M. Horace Vernet. Voilà ce qu'a trouvé le membre utilitaire du Conseil municipal! Mais, hélas! le jury n'est point utilitaire, et il a été de l'avis de M. Henry Barbet.

Heureusement l'honorable conseiller a, pour se consoler de ces redoutables cinq cents francs que l'on a la pénible chance d'être obligé de dépenser d'ici à deux ou trois ans, une économie réelle et positive, obtenue sur les frais d'exposition: le prix des récompenses qui avait été, en 1838, de trois mille francs, se trouve réduit, en 1839, à treize cents francs; ce triomphe est assez beau pour pouvoir consoler d'une défaite.

Revenons aux artistes normands. Leur phalange décimée par la crainte d'un humiliation assurée, est réduite de plus de moitié cette année; l'année prochaine il ne restera plus un combattant. Que voulez-vous, en effet, que nos artistes viennent faire à une exposition combinée de telle sorte que M. Dumée, par exemple, n'a rien obtenu? Tout le monde a pu admirer le charmant paysage exposé par M. Dumée, sous le titre de *souvenir de Bretagne* (109): c'était certainement une délicieuse page, pleine de fraîcheur et de vérité, d'une exécution large et correcte à la fois; enfin c'était un des tableaux devant lesquels les amateurs s'arrêtaient avec le plus de plaisir et rêvaient le plus long-temps. Pourquoi donc M. Dumée n'a-t-il rien eu? Voici comment s'explique ce phénomène, dont le public ne sera pas médiocrement étonné. Une nuée de paysagistes se sont abattus sur notre exposition. On a proposé d'augmenter le nombre des médailles dans la proportion du nombre des exposans; mais aussitôt une voix s'est élevée, qui a objecté

qu'en multipliant les récompenses on en diminuerait le prix, ce qui voulait dire qu'on augmenterait le prix qu'elle coûtent! En conséquence, on a fixé au jury un maximum de six noms, qu'il ne fallait pas dépasser; tant pis pour ceux qui n'en sont pas : c'est autant d'économisé.

Si j'ai cité M. Dumée, c'est que son nom et son talent sont assez connus pour rendre mon exemple plus frappant. Car M. Dumée ne se plaint probablement pas de ce qui lui arrive. La modestie excessive de notre habile décorateur, lui persuade, sans doute, que l'exclusion dont il a été l'objet n'est qu'un acte de justice. Il nous permettra de ne pas être de son avis.

Si les intérêts d'amour-propre de nos artistes sont tout-à-fait ruinés, leurs intérêts pécuniaires ne sont pas dans une position plus brillante. Nous disions, il y a un an, que la Société des Amis des Arts était la providence des artistes, cela était vrai; mais cette providence, qui déjà les négligeait un peu, a beaucoup perdu cette année de son pouvoir. La société qui a été fondée au Hâvre, en même temps que cette ville créait une exposition, nous a enlevé un très grand nombre de souscripteurs; et l'état de langueur où sont tombées les affaires à Rouen n'a pas peu contribué à abréger la liste des actionnaires. Ceci n'est point une plaisanterie: vous croyez peut-être que ce sont ceux qu'une position médiocre oblige à une sévère économie, qui ont refusé le denier que leur bienveillance laissait tomber tous les ans dans la bourse des artistes; non, non: les pauvres donnent toujours. Ceux qui ont allégué la stagnation des affaires pour refuser leurs quinze francs dont quelque indigent et laborieux jeune homme se serait nourri pendant quinze jours, ceux-là sont des riches. Cette circonstance n'étonnera que les esprits candides qui n'ont rien observé. Mais, ce qui amusera tout le monde, ce sont les efforts d'imagination que font ces parcimonieux ci-

toyens pour recueillir les honneurs de la générosité en même temps qu'ils empochent le bénéfice de leur économie! Pourquoi ne pas dire tout simplement : je veux garder mon argent? C'est leur droit, et personne n'a rien à y voir. Il n'y a pas d'article de loi qui oblige les français à être généreux; et aucun homme opulent n'est forcé par la charte à aider de son superflu les institutions utiles et libérales.

Tout le monde a donc le droit de ne pas souscrire, et ce droit, un assez grand nombre d'actionnaires en ont usé; aussi les achats de la Société, ou plutôt des sociétés, car il y a encore l'ombre d'une petite Société des Amis des Arts, seront-ils considérablement restreints.

Cependant les tableaux que la grande Société a acquis cette année sont d'un choix assez heureux pour exciter les désirs des visiteurs. Un charmant tableau de M. Bellangé, pétillant d'esprit et de gaîté, un tableau de M. Morin, brillant de ce coloris puissant et riche qu'aucun artiste de Paris même ne saurait égaler; le plus joli quoique le plus petit des paysages que M. Paul Huet ait mis à l'exposition, un grand paysage plein de vérité de M. Ramelet, une chasse au bois de M. Lépaule, une chasse au marais de M. Rousseau, un paysage flamand de M. Diaz, un moulin de M. Roquemont, tels sont les principaux objets qui composent cette collection, devant laquelle les bourses les plus hermétiquement fermées ne pourront pas s'empêcher de s'ouvrir, sinon par amour pour les arts, au moins par amour pour les tableaux. Nous nous empressons de dire que la Commission d'acquisition a fait aussi belle qu'elle l'a pu la part des artistes normands.

C'est ainsi que nous voudrions que la ville fît pour ses enfans; et nous remettons avec sécurité leur sort entre les mains de M. Henry Barbet, dont les vues libérales nous rassurent beaucoup pour l'avenir, et de M. Hyppolite Bellangé, auquel

tout le monde se plait à reconnaître un caractère aussi élevé que son talent. Il nous faut, ou de très belles expositions, ou un retour vers le principe des expositions premières. Car nous craignons, nous n'hésitons pas à le dire, que le résultat des expositions générales allant toujours en s'amoindrissant, on ne s'aperçoive trop tard que les artistes normands ont été sacrifiés sans compensation.

Nous finirons cet article par le *Programme des encouragemens accordés aux Artistes :*

Histoire.

LEULLIER. — Médaille d'or.

BOISSARD, MONVOISIN, MULLER, } Médaille d'argent.

MARQUIS, BRÉMONT, SCHOPPIN, } Médaille de bronze.

Genre.

JACQUAND. — Médaille d'or.

MONVOISIN, CHARLET, } Rappel de médaille d'argent.

DUVAL-LE-CAMUS. — Médaille d'argent.

JOLIVET, DEBAY, ROBERT-FLEURY, } Médaille de bronze.

Paysage.

FLERS — Médaille d'or.

P. HUET. — Rappel de médaille d'or.

RAMELET, DIAZ, } Médaille d'argent.

J. DUPRÉ. — Rappel de médaille d'argent.

GIROUX. — Médaille de bronze.

VASSELIN. — Mention honorable.

Portrait.

L. Boulanger. — Médaille d'or.

H. Schefer, De Malécy, } Rappel de médaille d'or.

Lépaulle, Mazocchi, } Médaille d'argent.

Molin, Mlle Faucon, } Médaille de bronze.

Lebrun. — Mention honorable.

Marines.

Th. Gudin, E. Isabey, } Rappel de médaille d'or.

Wickemberg. — Médaille d'argent.

Lepoittevin. — Rappel de médaille d'argent.

Roquemont, Francia, } Médaille de bronze.

Intérieurs.

Sébron. — Rappel de médaille d'argent.

Flandin. — Médaille de bronze.

Extérieurs.

Paul Martin. — Médaille de bronze.

Polyclès Langlois. — Mention honorable.

Nature Morte.

Lehnen, Pain, } Médaille de bronze.

Aquarelles.

Hubet. — Médaille d'argent.

Callow, Jadin, Godefroy, } Médaille de bronze.

Louis David, Mansson, } Mention honorable.

Sculpture.

LEGRIP. — Mention honorable.

Gravure.

FAUCHERY, KONIG, } Médaille d'argent.

DUJARDIN, HÉBERT, } Rappel de médaille d'argent.

JOUBERT. — Médaille de bronze.

Sur ce programme, nous ne ferons qu'une observation. On remarquera que l'*étude allégorique* de M. Brémont, et l'*étude historique* de M. Muller ont été mis par le Jury en concurrence avec les *tableaux d'histoire*. Cette confusion des genres, qui serait absurde si elle était le résultat d'un classement artistique, devient misérable lorsqu'il est clair pour tout le monde qu'elle n'est qu'une combinaison imaginée dans un étroit esprit d'économie. Il y a des gens qui peuvent prendre cela pour une finesse fort ingénieuse; mais les hommes de bon sens y verront un fâcheux symptôme : de pareilles lésinéries ne peuvent produire que de la honte pour notre ville, et une ruine certaine pour nos expositions.

En résumé, toute la dépense réelle faite par la Ville de Rouen pour récompenser les artistes normands qui ont exposé en 1839, se borne à *la valeur d'une médaille de bronze* décernée à M. Pain, c'est-à-dire A UNE DIXAINE DE FRANCS ! !

Ch. R.

BIBLIOGRAPHIE.

ODES D'ANACRÉON et autres poésies traduites par Octave Portret, avocat, membre de l'Académie royale de Rouen et de la Société libre d'émulation de la même ville. — Rouen 1839. Le Grand, libraire.

Peut-être, avant quelques milliers d'années, la France ne sera plus que ce que sont aujourd'hui l'Italie et la Grèce. Peut-être un peuple encore inconnu, héritier de son territoire et non de sa langue, élèvera les fondemens d'une civilisation nouvelle sur les ruines de notre civilisation décrépite. Peut-être un nouveau torrent de barbares aura passé sur nous, et n'aura laissé derrière lui que nos débris. Peut-être les siècles futurs rechercheront, avec avidité, les monumens épars ou détruits de notre langue ; et si quelque savant d'alors découvre, dans la poussière des temps, un petit volume à moitié détruit, renfermant une collection de chants, tantôt follement gais, tantôt semés d'une parole grave au milieu de leur badinage, quelquefois s'élevant jusqu'à l'inspiration de l'ode, par combien de cris sera saluée cette gracieuse apparition? Combien de fois le petit volume ne sera-t-il pas traduit, annoté, commenté? Et les savants épèleront avec peine, sur le titre, le nom à demi effacé de Béranger. L'existence de l'auteur sera peut-être discutée gravement ; le *découvreur* du trésor sera peut-être argué de faux ; mais les aimables chansons de notre Béranger seront les délices de l'avenir.

Mais je m'aperçois que je n'ai écrit là qu'une histoire véritable et non pas une hypothèse gratuite. Mettons seulement le nom de la Grèce au lieu du nom de la France, le passé au lieu du présent, le présent au lieu de l'avenir, et ma fiction sera la véritable histoire des Odes d'Anacréon.

Depuis qu'Henry Estienne a découvert, dans un monastère d'Italie, les cinquante et quelques odes dont se compose l'édition princeps publiée

et autres places de ladicte ville de Rouen où il leur semblera plus nécessaire et convenable les chaynes qui autresfoys y avoient esté assises, lesquelles, comme l'en disoit, estoient encores en nature de choses et en garde en plusieurs lieux, et autres telles et en telle quantité que par le bailly de Rouen et ses officiers il seroit conseillé et advisé pour la tuiction et deffense de la dicte ville, pourveu que la plus grande et sayne partie des dicts habitans se consentist ès dictes choses.

Lettre [4] du roy Charles donnée à Paris le xme jour de juillet l'an mil quatre cens et quinze:

Comme le dit seigneur mandoit au conte de Tancarville [5] ou à son lieutenant cappitaine de la ville de Rouen, pour résister à la descente que l'on disoit que roy d'Angleterre voulloit faire en aucunes parties de ce royaulme, que eust à faire faire bien et deuement et convenablement toutes les choses qui en son advis seroient nécessaires et prouffitables pour la bien-garde et tuition de la dicte ville, et aussi que eust à faire mettre à point et pourvoir à mettre et faire mettre bien et deuement toutes les choses qui pourroient estre nuisibles et dommageables pour la deffense d'icelle ville soit dedens icelle ou auprès et à l'environ tant

en édification des édiffices ou réédiffication d'aucunes places et édiffices qu'autrement.

Lettre[6] d'Ysabel[7], rayne de France, aiant pour l'occupation du roy[8] le gouvernement et administration du royaulme, donnée à Troyes le xxxe jour de janvier l'an mil quatre cens dix sept adressant aux capitaine et bailly de Rouen :

Comme il leur estoit mandé appeller le procureur du roy et des plus notables gens d'église, conseillers et habitans de la dicte ville, eulx transporter et veoir les faulxbourgs, églises, maisons fortes estans à l'environ d'icelle et s'ils trouvoient à l'environ d'icelles aucuns lieux, églises, chasteaulx, maisons fortes et autres estre préjudiciables à icelles, faire démolir, abatre et arraser[9], en telle manière qu'ils ne peussent nuire à la dicte ville au siége que l'on disoit que les ennemis se préparoient y mettre, semblablement se deux galees qui estoient devant la dicte ville se trouvoient nuyre à icelle ville, que les ennemys s'en peussent aider à faire pons ou autrement, qu'ils eussent icelles à mettre à lieu sauf se faire se povoit, synon qu'ils les feissent enfondrer ou autrement en ordonner comme ils trouveroient bon estre.

NOTES.

[1] Cette pièce se trouve dans un registre des Archives coté U, f° 144, recto.

[2] Cravadas Desquesnes, ou Des Quesnes, fut bailli de Rouen de 1409 à 1413. D'après la liste de Farin, il aurait cessé ses fonctions en 1410, mais plusieurs pièces des archives prouvent qu'il était encore bailli en 1413.

[3] Les chaînes avaient été enlevées à la suite de l'émeute de 1381.

4 Cette pièce est tirée du même registre, f° 75 verso.

[5] Guillaume de Melun, sire de Tancarville, fut tué à la bataille d'Azincourt quelques mois plus tard, le 25 octobre 1415. (Voyez l'*Histoire du château et des sires de Tancarville*, par M. Deville, p. 182.)

6 Extrait du même registre, f° 75 verso.

7 C'est la reine plus connue sous le nom d'Isabeau de Bavière; personne n'ignore l'influence désastreuse qu'elle exerça sur l'administration du royaume.

[8] Formule usitée pendant la folie de Charles VI.

9 Cette ordonnance fut sévèrement exécutée. On trouve dans le même registre l'indication suivante (f° 145 v°):

« Un cayer en pappier contenant deux feuilles escriptes où sont contenus le nombre des chartés de pierres de taille qui fut prinse en l'église du Pré-lez-Rouen (Bonne-Nou-

velle) par l'ordonnance et commandement des bourgoys, conseillers et gouverneur de la dicte ville pour l'emparement et fortiffication d'icelle et fut la dicte pierre prinse en l'an quatre cens et dix huit audevant que la dicte ville feust assiégyé par les Angloys. » On avait déjà détruit antérieurement l'église de Saint-Gervais, comme le prouve la pièce suivante, tirée du registre U (f° 186, recto) : « Lettre de Charles fils aisné, fils du roy de France, duc de Normandye, daulphin de Viennoys, donnée à Paris, le XXIIe jour de février l'an mil troys cens soixante ung; narration fecte que par l'Eglise du prieuré de Sainct Gervais lès la dicte ville, la dicte ville povoit estre en péril d'estre gastée, destruicte et perdue; à cette cause avoit esté par luy ordonné que la dicte Eglise seroit arrasée, demolye, et abatue; toutes foys le prieur du dict lieu s'estoit vanté du depuis faire semondre et tenir en procès les dicts bourgoys et habitans, qui en ce avoient accomply le commandement et ordonnance du dict seigneur; à cette cause estoit mandé au bailly et viconte de Rouen que se le dict prieur, ou autre pour luy persevoit de faire aprocher les dicts bourgoys et habitans au dict lieu et ailleurs, ils eussent à contraindre quelque part [que] se fust par prinse et détemption de tout son temporel en quelque lieu qu'il fust, sans en faire, si ce n'estoit par son ordonnance, délivrance aucune, jusques à ce qu'il eust repparoy et redressé tantost et sans delay tout ce que faict auroit au contraire et d'en faire telle amende au dict seigneur, comme le dict bailly et viconte verront estre à faire raison. »

Ordonnances

pour forcer le clergé de contribuer aux frais de la défense.

Lettre[1] de Charles roy de France donnée à Paris le vime jour de fevrier l'an mil quatre cens et onze:

Comme le dict seigneur à la requeste des dicts habitans déclara qu'il entendoit que les gens d'église, de quelque estat ou condition qu'ils fussent, et les singuliers d'eulx ayant possession, rentes et revenus immeubles en et dedens la closture de la dicte ville de Rouen, excepté les mendiens, feussent contraincts vigoureusement et sans deport par la prinse de leur temporel à contribuer selon leur portion continge aux aides et imposts mis ou à mettre sus pour la fortiffication d'icelle ville et en cas de contredict la provision adjugée par le dict bailly aux dicts habitans qu'il eust à leur faire assignation au prochain parlement.

Lettre[2] de Charles roy de France donnée à Mante le troisième jour d'octobre l'an mil quatre

cens et quinze signée par le Roy, les seigneurs de Préaulx et de Basqueville et autres chambellans présens :

Comme le dict seigneur à la supplication des bourgoys et habitans de la dicte ville, déclara qu'il entendoit que les gens d'Église de la dicte ville paiassent l'assis à quoy ils avoient esté imposés pour employer à la deffense et fortiffication de la dicte ville.

Acte[3] passé devant Richard de sainct Morisse lieutenant général du bailly de Rouen en l'an mil quatre cens dix sept le onzième jour de may :

Comme sur la remontrance fecte par Pierre Polin procureur général de la dicte ville pour la dessente et siège imminent des Angloys d'icelle ville, le chapitre de Rouen accorda fournyr pour lors de la somme de deux cens escus, sans en ce comprendre les colléges estans en icelle Église, par ce qui leur sembloit que tous les estats d'icelle ville doivent estre assis chacun pour livrer telle somme qu'il seroit advisé, le toult pour aider à subvenir à la deffense et fortiffication de la dicte ville.[4]

Ordonnance[5]

de Pierre de Bourbon[6], seigneur de Préaulx, etc., et de Guillaume de Crasmenil[7],

pour forcer les moines de Saint-Ouen à contribuer à la défense de la ville.

Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, de Dangu et de Thury, cousin et conseiller de Monseigneur le Roy, et Guillaume seigneur de Crasmenil, chevalier, chambellan d'icelui seigneur et cappitaine de la ville de Rouen, commissaires d'icellui seigneur en cette partie, au premier sergent royal qui sur ce sera requis salut : Les bourgois manans et habitans de la ville de Rouen nous ont exposé que pour la grande seureté et défense de la dicte ville leur a convenu et convient fortiffier et emparer icelle et faire grans garnisons de vivres et abillemens de guerre et y ont grandement frayé et despendu et encore convient ce de jour en jour, et à ce ont contribué et aidié liberaument aucunes gens d'église de la dicte ville, si comme monseigneur l'archevêque de Rouen, les doyens et chappitre du dict lieu et autres qui y ont leur retrait et reffuge

ou aucuns revenues et pocessions, et entre les autres gens d'église pour bonne et meure délibération de conseil aient esté assis et imposés par le bailly de Rouen à ce commis par le roy notre dict seigneur, les religieux, abbé et couvent de Sainct-Ouën du dict Rouen, lesquels et l'abbaie du dict lieu qui comprennent grant circuit et sont enclos dedans les murs et forteresse de la dicte ville et avec ce ont en icelle ville grans pocessions, rentes et revenus, à la somme de quatre cens escus ou deux cens escus et dix muys de blé et à mettre douze hommes au vuidage des fossés quand leur tour eschouiera, qui n'est pas grant charge pour eulx attendu ce que deu est et l'assiette qui faicte a esté sur les autres gens d'église qui ont esté assis et imposés à aidier et contribuer au fait dessus dict, et combien qu'ils aient esté sommés et requis et faict commander par le roy notre dict seigneur de paier la somme à quoy eulx estoient imposés et assis comme dict est, néantmoins ils ont esté et sont refusans et contredisans de ce faire contre raison et au préjudice de la chose publique et d'eulx mesmes, ce dont il pouroit advenir inconvéniens inréparables et donner cause et exemple aux autres gens d'église de la dicte ville de non vouloir paier et faire leur devoir des sommes à quoy ils ont esté et sont assis pour ce que dict est, pourquoy nous qui pour

tels causes et autres avons été commis par le roy notre dict seigneur à y contraindre tous ceulx qui à ce seroient à contraindre, nous mandons et commettons par vertu du pouvoir à nous donné et commis par les lettres d'icelluy seigneur avec et en entretenant le mandement du dict bailly de Rouen sur ce fait codiffié en cette partie, que de la dicte somme de quatre cens escus ou deux cens escus et dix muys de blé et des dis douze hommes [mis] au dict vuidage, vous contraigniez les dicts religieux, abbé et couvent et autres gens d'église de la dicte ville, à paier ce à quoy eulx ont esté et sont assis ou imposés pour les causes dessus dictes par la prinse et exploitation de leurs biens et par toutes autres voies deues, et afin qu'aucun inconvénient ou dommage n'en adviengne à notre dict royaume, à la dicte ville ne au pays d'environ, non obstant quelconques oppositions ou appellations faictes ou à faire, mandons à tous les justiciers, officiers et subgiés d'icelluy seigneur que à vous en ce faissent obéissence et vous baillent aide et conseil, se mestier est et par vous en sont requis. Donné à Rouen XXIIme jour de juing l'an de grâce mil IIII^c^. XVII.

NOTES.

[1] Registre U, f° 165, recto.

[2] Ibid., f° 164, verso.

[3] Ibid., f° 166, recto.

[4] Le chapitre ne se montra pas toujours aussi disposé à participer aux charges de la ville. On lui enleva de force, pendant le siége, 63 marcs d'argent. Après la reddition de la ville aux Anglais, le chapitre poursuivit la restitution de cette somme. Le procès se termina en 1425, par une transaction passée devant Michel Durand, vicomte de Rouen, ainsi qu'il résulte du passage suivant du registre U (f° 165, verso) : « Huit pièces d'escripture faisant mention de certain discord et procès d'entre la ville et ceulx du chappitre de Rouen, pour le faict de soixante troys marcs d'argent qui avoient esté prins en la dicte église durant le siège par les dicts bourgoys de la dicte ville pour subvenir au paiement de la soulde des gens de guerre estant en icelle. En la dicte liasse est un appoinctement d'entre eulx passé devant Michel Durand, vicomte de Rouen, de l'an mil quatre cens vingt cinq le dix huitième jour de septembre, par lequel, attendu qu'il estoit soutenu par la dicte ville que les dicts du chappitre devoient contribuer en leur portion en icelui nombre de marcs d'argent, la dicte ville demoura quicte pour cinquante marcs avec la somme de soixante dix livres tournoys pour une foys paiée. »

[5] Cette charte est déposée aux archives de la ville (tiroir 4, n° 1).

[6] Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, etc., fut revêtu des pouvoirs les plus étendus pour la défense de Rouen contre les Anglais, ainsi que le prouve l'ordonnance que nous publions à la suite de celle-ci.

[7] Guillaume de Crasmenil. Ce personnage était vassal des sires de Tancarville. (Voyez l'*Histoire des sires de Tancarville*, par M. Deville, p. 186 et suivantes.) Guillaume de Crasmenil, chargé de défendre le château de Tancarville contre les Anglais, le livra à la première sommation.

Ordonnance

de Charles VI[1] confiant la défense de Rouen aux sires de Préaulx, de la Faiette,[2] de Gaules[3] et de Crasmenil.

A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront Raoul de Gaucourt[4], seigneur de Maisons-sur-Saine, chambellan du Roy notre sire et son bailli de Rouen, salut. Savoir faisons nous aujourduy XVIIe jour de juing l'an mil IIII^c^ XVII avoir veues unes lettres du Roy notre sire en double queue et cire jaune saines et entières en scel et en escripture desquelles la teneur en suit : Charles par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut : Il est de nouvel venu à notre cognoissance que notre adversaire d'Engleterre apreste et avance son armée le plus diligemment qu'il peut pour descendre en notre royaume et ainsi que entendu avons mettre le siége devant notre bonne ville de Rouen. Par quoy est besoing de diligemment la faire fortiffier et emparer et de la garnir de gens d'armes et de trait, de vivres et autres choses nécessaires pour la deffense

d'icelle et de commettre et ordonner pour la garde et gouvernement de notre dicte ville cappitaine de grant estat et auctorité et expers en fait d'armes. Savoir faisons que nous ce considéré voulant obvier et pourveoir aux inconvenniens et dommages qui par deffaults de bonne provision pourroient advenir à nous, à notre dicte ville, et généralement à tout notre pais de Normendie, et confians a plain des sens, vaillances, loyautés et bonnes diligences de notre très cher et féal cousin, le sire de Préaulx et de nos amés et féaux chevaliers, conseillers et chambellans les sires de la Faiette, de Gaules et de Crasmenil cappitaine de notre dite ville, iceux avons retenus, retenons et ordonnons servir à la garde, tuition, deffense de notre dicte ville de Rouen, de nos subgiés d'icelle et du pais d'environ,

. . . . . .

se transporter en notre dite ville de Rouen, de la veoir, et visiter les tours, meurs, fossés et autres fortiffications et édifices de notre dicte ville et closture d'icelle, et pareillement celle du mont Sainte-Katharine et les fors bourgs de notre dicte ville de Rouen, et les faire emparer et mettre en tel estat

. . . . . .

[que] ils le verront à faire, de contraindre à y labourer et besongnier tant et tel nombre de maçons et pyonniers, charpentiers et autres maneuvriers de

notre dicte ville et ailleurs environ que besoing sera, de prendre et recevoir ou faire prendre et recevoir des viconte et receveur de notre dicte ville les deniers qui pour les choses dessus dictes faire et accomplir seront et de les contraindre à ce faire par toutes les voies deues et en tels cas accoustumées, et pareillement tous ceulx qui seroient et seront refusans et contredisans de paier les assiettes des tailles ou aides à quoy ils ont esté imposés, de convocquer et appeller avecques eulx tous et tels des nobles, de nos officiers, bourgois et autres nos subgiés de notre dicte ville et d'environ que bon leur semblera. Au mandement desquels nous voulons qu'ils obéissent comme au nostre, se par nous et nos lettres leur estoit fait, et de les contraindre à faire guet et garde de jour et de nuit, tant aux portes comme sur la muraille de notre dicte ville et dedens icelle, de faire retraire dedens notre dicte ville les vivres et biens des villages et villes non tenables d'environ et de faire ardoir et bruler, se mestier est, tous les biens estans sur terre dont nos dis ennemis se pourroient aidier, de prendre et garder par devers eulx les clefs des portes de notre dicte ville, de faire partir et vuider d'icelle toutes manières de gens sédicieux et autres qu'ils verront nuisibles et inutiles à notre dicte ville ou de les faire pugnir par la justice du lieu selon l'exi-

gence et démérite de leurs cas, de faire et adviser telles ordonnances et provision que pour le bien et seureté de notre dicte ville ils verront à faire, auxquelles nous voulons estre obéi, comme se par nous elles estoient faictes, de garnir et faire garnir notre dicte ville de vivres et autres nécessités et de contraindre à ce faire tous ceulx qu'ils y verront à contraindre, de commettre en l'église du mont Saincte-Katharine et ès autres places fortes d'ilec environ tel cappitaine ou cappitaines avec tel nombre de gens d'armes et de trait que pour la garde et seureté d'icelles ils verront estre besoing et nécessité, de les faire emparer et fortifier ou de les faire abattre et démolir au cas qu'ils verroient qu'elles ne seroient tenables ou que elles seroient aucunes nuisibles à notre dicte ville, de mettre à prix raisonnable toutes manières de vivres et autres marchandises tel qu'ils leur semblera à faire, et généralement leur avons donné et donnons, devoir, auctorité et mandement spécial de faire ès choses dessus dictes, leurs circonstances, deppendances, tout aussi et pareillement que nous ferions et faire pourrions se présens nous estions....

Sy donnons en mandement à notre cousin le sire de Préaulx et aux dicts sires de la Faiette, de Gaules et de Crasmenil, que diligemment et hastement ils se transportent en notre dicte ville de

Rouen, et réaument et de fait mettent et facent mettre toutes les choses dessus dictes et chacun d'icelles au mieulx et plus profitablement qu'ils pourroient pour le bien de notre dicte ville et du pais d'environ, mandons en oultre à tous nos justiciers, officiers et subgiés que, aux dessus nommés, et à chacun d'eulx et à leurs commis et depputés obéissent et entendent diligemment et leur prestent et donnent conseil, confort, aide et soutien en tout ce dont ils sont requis pour le bien, fortiffication et tuition de notre dicte ville. En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Paris le IIIeme jour de juing l'an de grâce mil IIIIc et dix sept et de notre règne le XXXVIIeme et estoient ainsi signées par le roy en son grand conseil (Bauregard.)

En tesmoing de ce nous bailli dessus dict avons mis à ces lettres le grand scel aux causes du dict bailliage l'an et jour premiers dessus dis.

Vydimus[4] de Raoul de Gaucourt, chevalier, seigneur de Maisons, bailly de Rouen, d'une lettre du roy Charles donnée à Paris le troisième jour de juing l'an mil quatre cens dix-sept :

Comme le dict seigneur adverty que le roy d'Angleterre voulloit faire descente en son royaume et mettre le siége devant la ville de Rouen, voulant à

ce pourvoir et à la deffense et conduicte de sa dicte ville avoir commis son cousin le sieur de Préaulx et les sieurs de la Faiette, de Gaules et de Crasmenil cappitaine de la dicte ville pour servir à la garde, tuition et deffense de la dicte ville. Et leur avoit donné pouvoir de veoir et cyrcuyr (*parcourir*) les murailles et forteresses de la dicte ville et faulx bourgs et le Mont saincte Katharine et de les emparoir ainsi qu'ils verroient bon estre, de prendre tels deniers des vicontes et recepveurs de la dicte ville que verroient bon estre pour satisfaire aux choses dessubs dictes, et contraindre ceulx qui seroient assis et cotisés pour à ce subvenir, de convoquer et assembler tel nombre de nobles bourgoys et autres que bon leur sembleroit et les contraindre à faire guet et garde de jour et de nuict, tant aux portes comme sur la muraille de la dicte ville et dedens icelle, de faire retraire tous les vyvres et biens des places d'environ non tenables, et de faire brusler tous les biens estant sur terre dont les ennemys se pourroient aider, de prendre et garder par devers eulx les clefs des portes de la dicte ville, de faire partir hors d'icelle toutes manières de gens sédicieux et aultres qu'ils verroient nuisibles à la dicte ville et inutilles, de garnir icelle ville de vyvres et y contraindre ceulx que verroient bon estre, de commettre ung ou plu-

sieurs cappitaines au mont saincte Katharine et autres places fortes d'ilec environ, de les faire emparer et fortiffier ou de les faire abattre se elles estoient nuisibles à la dicte ville, et de mettre à prix raisonnable toutes manières de vyvres et autres marchandises comme ils verroient bon estre.

NOTES.

[1] Cette charte est déposée aux Archives de la ville, (Tiroir 4, nº 1); elle est déchirée et illisible en plusieurs endroits ; malgré les lacunes que présente le texte, elle est parfaitement intelligible. D'ailleurs, les archives en possèdent un extrait fait à la fin du XVIe siècle ; nous le donnons à la suite de l'ordonnance, dont il reproduit les principales dispositions.

[2] Gilbert, seigneur de la Faiette et de Pontgibaut, maréchal de France.

[3] Raoul de Gaucourt. — Ce bailli est Raoul V de Gaucourt. L'abbé Delarue (*Trouvères norm.*, III, 319) l'a confondu avec un autre Raoul de Gaucourt dont les biens furent confisqués par Henri V ; la même erreur se trouve dans Godefroi, (*Histoire de Charles VI*, appendice du tome II sur Raoul de Gaucourt.)

[4] Registre U, folio 73, recto et verso.

Émeute à Rouen

au mois de Juillet 1417[1].

Lettre de Charles, fils du roy de France, dauphin de Viennoys, duc de Touraine et de Berry et comte de Poitou et lieutenant général du roy en son royaume, donnée à sainct Mor-lès-Rouen, au moys de juillet, l'an mil quatre cent et dix-sept, narrative:

Comme pour la renommée qui estoit pour lors de la dessente des Angloys, les bourgoys de la ville de Rouen se feussent mis en armes pour garder la dicte ville, et cependant sur ce qu'ils avoient esté advertis, *que plusieurs étrangers estans à la soulde du roy ès garnisons du pays de*

Caux faisoient si excécrables cas que seure chose n'estoit de soi fier à eulx ne de les recepvoir, pour laquelle chose ils avoient refusé l'entrée et conversation des dicts étrangers néantmoins l'ordonnance du roy et du dict seigneur Dauphin; et sur ce que pour l'apaisement des treubles qui pour raison de ce s'en estoient meus, le dict seigneur feust venu à Saincte Katharine lès la dicte ville leur faisant scavoir qu'ils eussent à le recevoir; à quoy avoit esté delayé, *sous coulleur des dicts estrangers*, redoubtans d'avantage la pugnition de ce que sans l'ordonnance du roy ils s'estoient plusieurs foys armés et tenus les portes closes, combien que ce feust à ce qu'ils disoient pour eulx contenir et conserver à l'obéissance du dict seigneur, toutesfoys ils offroient le recepvoir en la dicte ville au moyen qu'il n'ameneroit avec luy en icelle les dicts estrangers, à quoy le dict seigneur n'avoit voullu entendre, attendu que à nul n'appartenoit limiter l'auctorité du roy ne la syenne; et sur ce que les avoit faict de rechef sommer, avoit esté faict de la part de la dicte ville *plusieurs offres de guerre au préjudice du roi et du dict seigneur, mesmes du chasteau de la dicte ville et des gens estans en icelluy;* toutesfoys du depuis les dicts habitans estoient venus eulx rendre en sa grâce et obéissance luy suppliant leur voulloir

remettre et pardonner les dicts cas, pourquoy le dict seigneur congnoissant que le dict reffus avoit esté faict soubs coulleur des dicts estrangers et pour demourer en l'obéissance du dict seigneur, avoit aux dicts habitans estans en icelle ville en général et en particullier remis et quicté le dict cas tant en non reception de gens oultre le voulloir du roy et du dict seigneur, que autres cas depuis six moys en ça, combien que particullièrement ils ne feussent exprimés. Et les avoit remis en la bonne grâce du roy et de luy et restitués en tous leurs privilléges accoustumés, en oultre leur promist, attendu la prochaine venue du roy d'Angleterre, que leurs armes et leurs chaynes leur demoureroient, ensemble toutes autres fortifications et habillemens de guerre, et qu'ils peussent joyr et user des clefs des portes et autres choses touchant la garde de la dicte ville comme avoient accoustumé avant le dict cas.

Impôt

levé pour la défense de Rouen

contre les Anglais.

Vidimus en parchemyn passé par devant Pierre Charité tabellion à Rouen d'une lettre du roy Charles en dabte du cinq^me^ jour de Juillet l'an mil quatre cens dix huit contenant entre autres choses :

Comme les dicts habitans pour eulx conserver à l'obéissance du roy avoient paié et accordaient paier par mois la somme de saize mil livres tournoys tant pour employer ès fortiffications que au paiement de plusieurs *canonniers et gens de guerre* estans en garnison en la dicte ville pour la défense d'icelle.

NOTES.

[1] Registre U, folio 131, recto et verso.

L'émeute de 1417 est un des points les plus importans de l'histoire de Rouen. Il nous a paru nécessaire, pour en

apprécier le véritable caractère, de rapprocher des pièces authentiques que nous avons publiées les passages des chroniqueurs contemporains. Eloignés du théâtre des événemens, appartenant la plupart à l'une des factions qui désolaient la France, ces écrivains ne peuvent être consultés qu'avec précaution; mais, en comparant leur texte avec les documens originaux, on rectifie les erreurs, en même temps qu'on anime la froideur de ces pièces authentiques, qui ne suffiraient pas pour rendre à une époque la vie et le mouvement. Combiner les chroniques et les documens officiels, en extraire la vérité vivante, animée des couleurs de l'époque, serait incontestablement la meilleure méthode historique. Nous ne prétendons pas ici appliquer cette méthode, mais simplement préparer des matériaux pour l'histoire de Rouen.

De tous les chroniqueurs de cette époque, le plus célèbre est Monstrelet, né à Cambrai vers la fin du XIVe siècle et mort en 1453. Il raconte, avec beaucoup de détails, les guerres des Armagnacs et des Bourguignons. Mais il est peu instruit des affaires de Rouen et ne fait, en ce qui concerne cette ville, que copier un autre chroniqueur du temps, Lefebvre de Saint-Remy, publié par Le Laboureur, à la suite de l'*Hist. de Charles VI*.

Après avoir raconté que, le 24 avril 1417, le duc de Bourgogne adressa aux bonnes villes du royaume des lettres où il critiquait le gouvernement du roi, Monstrelet ajoute: « Par le moyen d'icelles [lettres] y eut plusieurs bonnes « villes et communautés qui très fort furent émus au con- « traire de ceux qui gouvernaient le roi. » (Edition de

Buchon, t. III, page 425.) Immédiatement après ce passage, vient le récit de l'émeute de Rouen et du meurtre de Raoul de Gaucourt, dont Monstrelet accuse Alain Blanchart. Le Dauphin vient aux portes de Rouen pour punir les rebelles. On lui refuse l'entrée; il est alors forcé de se retirer au Pont-de-l'Arche et envoie l'archevêque de Rouen Louis d'Harcourt, parlementer avec les bourgeois. Mais celui-ci trouve aux portes de la ville ses propres chanoines en armes. Le Dauphin est forcé de négocier : « Dedans les trois jours ensuivant, ajoute Monstrelet, icelui Dauphin par traités entra en la ville avecque toute sa puissance, et alla à cheval jusques à la plus grand'église faire son oraison, et fut logé au dit châtel, et après huit jours qu'il eut traité avec ceux de Rouen en les confirmant en obéissance et en pardonnant tous leurs forfaits, excepté les occiseurs du dit bailli, il se partit avecque tous ses gens, payant leurs dépens, et retourna à Paris où il ordonna nouvel bailli de Rouen le seigneur de Gamaches, commandant à icelui qu'il prit punition de tous les homicides trouvés coupables par bonne information de la mort de son prédécesseur; et ainsi fut fait des aucuns. Mais le dessus dit Alain Blanchart s'absenta certaine espace de temps, et depuis retourna en la dite ville de Rouen, où il eut grand autorité et gouvernement. » (Tom. III, p. 431).

Rouen ne resta pas long-temps au pouvoir des Armagnacs. Monstrelet nous apprend (tom. IV, p. 71) que, la même année, les bourgeois se donnèrent au parti bourguignon.

« En ces propres jours (1417), les bourgeois et citoyens « de la ville de Rouen, qui moult étoient favorables au « duc de Bourgogne, mandèrent secrétement aucuns capi- « taines tenant son parti, lesquels, avec foison de gens « d'armes, ils boutèrent dedans leur ville, c'est à savoir « messire Guy le Bouteiller, et Lagnon (Laghen) bâtard « d'Ailly. Et quand ils furent dedans, à l'aide des dessus « dits citoyens, allèrent assaillir très puissamment la forte- « resse, que tenaient les gens du roi contre la dite ville ; « et en ce tant continuèrent, que ceux de dedans la rendirent « par si qu'ils s'en allèrent sauvement, et fut le dit mes- « sire Guy le Bouteiller constitué capitaine. Auquel assaut « se porta très vaillamment icelui Lagnon (Laghen) d'Ailly, « et tant qu'il en acquit la renommée et bienveillance de « tous les manans et bourgeois d'icelle ville. Pour laquelle « besogne ainsi achevée, le roi de France et ceux qui le « gouvernaient furent très mal contents ; et pour vrai, « alors, en la plus grand'partie du royaume de France, y « avoit guerre et division, et, par ce moyen, étoient les « églises et le pauvre peuple moult désolés, et aussi n'y « étoit justice aucunement obéie. »

Il résulte de ces textes de Monstrelet : 1° que l'émeute de 1417 fut excitée par le parti bourguignon ; 2° que le Dauphin fit mettre à mort les meurtriers qu'on put saisir, et rétablit momentanément à Rouen la domination du parti Armagnac ; 3° qu'il fut de nouveau renversé par la faction bourguignonne dans le courant de la même année. La bourgeoisie et la commune sont en cause dans cette affaire. Le parti communal domine, même dans le chapitre,

qui prend les armes pour repousser les Armagnacs, et ce n'est pas seulement à la populace qu'on peut, comme quelques historiens, attribuer l'insurrection.

Le récit de Juvenal des Ursins confirme celui de Monstrelet. Ce chroniqueur, né à Paris en 1388, et mort en 1473, était fils du prévôt des marchands de Paris, et devint dans la suite archevêque de Rheims. Sa chronique est généralement favorable aux Armagnacs. Il ne parle de Rouen que rarement et brièvement :

« Le duc de Bourgogne, dit-il, fit faire lettres à plusieurs « bonnes villes, où il disoit et mettoit ce que bon lui sem- « bloit pour icelles subvertir, et mettre hors de l'obéys- « sance du Roi. Et en envoya à Rouen, lesquelles furent « receues par ceux de la ville et leues; et soudainement se « mirent en l'obéyssance du duc de Bourgogne. Le bailli, qui « étoit seigneur de bien, y cuida remédier; mais ils le « tuèrent mauvaisement; or toujours le Chastel se tint en « l'obéyssance du Roy, la chose venue à la congnoissance de « monseigneur le Dauphin, il y alla incontinent, et entra « dans le Chastel. La ville se réduisit, et furent prins les « principaux lesquels eurent têtes tranchées. » (V. Juvenal des Ursins, édit. de Godefroi, in-f°, p. 336.) Ce récit reproduit le précédent sous une forme abrégée et ne laisse aucun doute sur l'influence de la lettre adressée aux bourgeois de Rouen par le duc de Bourgogne.

Berry, hérault d'armes de Charles VII, nous fournit aussi, dans la chronique qu'on lui attribue, des détails précieux sur l'insurrection de 1417 :

« Or (le Dauphin) estant à Angers, il eut nouvelle que « cieux de la cité de Rouen s'estoient rebellés, et avoient « mis le siége devant le chasteau de la dite cité, même tué « le bailly nommé Raoul de Gaucourt, en icelle ville, où « estoit dedans le chasteau capitaine messire Jean de « Bourbon seigneur de Préaux ; lesquelles nouvelles sceues « partit d'Angers mondit seigneur le Dauphin, et vint en « la cité de Chartres..... Quand ceux de Rouen virent « la puissance que mondit seigneur le Dauphin avoit « amenée devant la cité de Rouen, ils se mirent en son obéis- « sance et s'excusèrent en disant que *pour les grandes « extorsions et rançonnemens* que leur avoient fait les gens « d'armes du roy, qui estoient ès garnisons au pays de « Caux, ils s'estoient *rébellés*, dont estoit principalement « cause un nommé Jean Raoulet, capitaine, tenant le party « du roy, pour les pilleries et voleries qu'il faisoit sur le « peuple. Le roy leur pardonna, puis leur fut baillé pour « capitaine et gouverneur de la ville et chasteau le comte « d'Aumale, avec plusieurs autres grands seigneurs du pays « de Normandie. » (Berry, éd. de Godefroy, p. 432 et 433.)

Le même chroniqueur nous apprend que le capitaine imposé à Rouen par le Dauphin ne se soutint pas longtemps contre les efforts du parti bourguignon : « Ceux « d'icelle ville avoient fait une grosse faute ; car ils avoient « mis dehors leur capitaine et gouverneur, qui estoit dans « le chasteau du dit Rouen, nommé le comte d'Aumale et « aussi grande partie des grands seigneurs de Normandie, « lesquels furent mis hors de la dite cité *en faveur du duc « de Bourgogne*, et chassèrent ainsi dehors les dessus dits,

« pour y placer en leur lieu un pauvre chevalier, nommé « messire Guy le Bouteiller. »

M. A. Deville, à l'obligeance duquel nous devons déjà tant de renseignemens précieux, nous a communiqué un extrait des Chroniques msc. de Saint-Denis, qui confirme le témoignage des historiens que nous avons cités: « Ceulx de la dicte ville (de Rouen) avoient fait une grante « faulte; car ils avoient bouté hors leur cappitaine et gou- « verneur qui estoit au chastel du dict Rouen, nommé le « conte d'Aumalle et aussi grant partie des grans seigneurs « de Normandie lesquels furent mis hors de la dicte cité « avec lui et en faveur du duc de Bourgogne et mirent hors « les dessus dicts pour y bouter ung pouvre chevalier nommé « messire Guy le Bouteiller; par quoy la noble cité et le « peuple qui dedans estoit fut petitement reconforté et aydé « et ainsi fut la dicte cité perdue et conquise au roy d'An- « gleterre. » (Chroniq. de St.-Denis, Bibl. roy., msc. 8305.)

Enfin, un des savans les plus distingués de notre ville, M. Floquet, a bien voulu nous communiquer une chronique msc. du XIVeme siècle, composée par un chanoine de Rouen. Il parle de l'émeute de 1417, et en indique les circonstances principales. D'après cette chronique, Raoul de Gaucourt fut tué le 23 juillet dans son hôtel près de l'hôpital du roi (cet édifice était situé dans la rue de l'Hôpital, près la place Saint-Ouen). Le même auteur ajoute qu'un nommé Gillot Leclerc fut puni de mort, comme coupable du meurtre de Raoul de Gaucourt.

Il résulte de tous ces textes, que nous avons rapprochés,

afin d'en faire mieux jaillir la vérité, que la commune de Rouen était bourguignonne, tandis que la noblesse normande était du parti des Armagnacs. Le duc de Bourgogne adresse à la commune de Rouen une lettre où il retrace toutes les fautes du gouvernement armagnac, et, dans le même temps, arrivent à Rouen les sires de Préaulx, de la Faiette, de Gaules et de Crasmenil, investis d'une puissance exorbitante qui viole tous les priviléges de la commune, lui enlève la garde des portes, dispose arbitrairement des citoyens, permet d'imposer des corvées, de lever toutes les taxes qu'ils jugeront convenables, de chasser tous les suspects, en un mot, établit à Rouen ce que l'on appellerait aujourd'hui un *état de siége*. Les seigneurs veulent introduire dans la ville des bandes de soldats mercenaires pour soutenir leur puissance, mais on apprend que ces pillards dévastent les environs de la ville; la commune refuse de les admettre. Le bailli Raoul de Gaucourt envoie aux Armagnacs un messager qui est arrêté aux portes de Rouen; la fermentation est alors portée à son comble, et le ballli périt assassiné le 23 juillet 1417.

Cependant le sire de Préaulx était toujours maître du château, et le dauphin, instruit de l'émeute, s'avance vers Rouen à la tête des Armagnacs. La commune refuse de le recevoir; ce ne sont pas seulement les gens du *commun* qui se soulèvent; les chanoines eux-mêmes prennent les armes et veillent aux portes avec les bourgeois. Le sire de Préaulx est forcé de sortir du château, et les gens de la commune ont assez de confiance en eux-mêmes pour offrir la bataille au dauphin, comme le prouve la lettre même du prince. Le dauphin ne l'accepte pas, et transige avec les

bourgeois. Un de ses partisans, le comte d'Aumale, entre dans le château; mais la commune est réellement victorieuse; une amnistie générale est proclamée; les priviléges des bourgeois sont garantis et ils conservent la garde des portes. Bientôt ils ne veulent plus supporter la présence des Armagnacs dans le château; on chasse le comte d'Aumale pour se donner un capitaine bourguignon, Guy Le Bouteiller.

Cette émeute n'est donc qu'une lutte du parti populaire ou bourguignon contre le parti noble ou armagnac. Elle fut souillée de sang; mais, malheureusement, les factions de cette triste époque ne reculaient pas devant le crime. Le duc de Bourgogne avait fait assassiner le duc d'Orléans, et les Armagnacs, à leur tour, égorgèrent Jean-Sans-Peur sous les yeux du dauphin. La France était plongée dans une de ces crises où la violence des passions efface toutes les notions du bien et du mal. Quant à la participation d'Alain Blanchart au meurtre du bailli, elle est au moins douteuse. Nous n'examinerons pas les probabilités morales; il n'est que trop vrai que l'héroïsme s'alliait souvent, à cette époque, avec la violence poussée jusqu'au crime, mais il faut s'en tenir aux preuves historiques. Les adversaires d'Alain Blanchart citent Monstrelet, chroniqueur éloigné du théâtre des événemens, et souvent inexact pour ce qui concerne Rouen, comme le prouvent ses contradictions avec la capitulation. Nous lui opposerons la chronique manuscrite composée par un Rouennais contemporain, membre de l'officialité de Rouen, où les circonstances de lieu et de temps sont scrupuleusement indiquées. Entre une chronique rouennaise circonstanciée, et une histoire générale

pleine de vague et d'incertitudes, le choix ne peut être douteux.

En résumé, l'émeute de 1417 prouve que Rouen était une ville du parti bourguignon, et que l'esprit communal y régnait dans toute sa force. Le meurtre du bailli est un des crimes trop communs dans les insurrections populaires, surtout à cette époque. Quant à l'assassin, le seul connu est Gillot Leclerc, exécuté par ordre du dauphin.

Ordonnance d'Henry VI

pour la réforme des abus commis en Normandie [1].

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut :

Comme il appartiengne et soit convenable et nécessaire tout royaume terrien estre gouverné et défendu par justice qui fait les roys régner et toutes les seignouries soubs ceulx à qui elles appartiennent croistre et entretenir; car elle est le fondement de tout bon régime et gouvernement publique et politique, sans lequel et en deffault d'icellui toute seignourie tourne à déclin et finalement à subversion et final destruction, laquelle chose notre très redoubté seigneur et père (cui Dieu pardoint) ayant soudainement devant les

yeulx de son entendement, comme bon princhc et catholique, en faisant la conqueste de notre duchié de Normandie et autres terres par lui conquises, eust de tout son pouvoir ordonné justice estre maintenue et gardée au dict duchié et autres terres dessus dictes, et commandé estre tenue selon les loys, usaiges et coustumes du dict duchié et des dictes terres et tous les habitans en icellui duchié et autres terres de la dicte conqueste, de quelque langue ou nation qu'ils fussent, estre subgiés et astrains aux dictes loys, usaiges et coustumes et à la justice d'icellui duchié et des dictes terres, eust aussi notre dict très redoubté seigneur et père establi plusieurs garnisons de gens d'armes et de trait en plusieurs cités, villes, chasteaulx et forteresses, lesquelles depuis le trespas de notre dict feu très redoubté seigneur et père, notre très cher et très amé oncle, Jehan, régent notre royaume de France, duc de Bedford, ait entretenu à son povoir de son costé bien et deuement et icelles garnison souldoyé et paié de leurs souldées selon le nombre de gens, que les capitaines ont affermé avoir tenu et tenir ès dictes garnisons; néantmoins puis nagaires de temps avons entendu par très grant et très pitéable clameur que au dict duchié et pais de Normandie de présent remis et réuny à notre couronne de France et

autres terres conquises par notre dict très redoubté seigneur et père (cui Dieu pardoint) plusieurs eulx disans nos gens et officiers, baillis, capitaines et autres ont fait et font grans tors, abus et excès, soubs ombre de leurs offices et estas et autrement de leur voulenté au préjudice de la chose publique et de nous, comme rompre églises et emporter les biens de dedens, prendre et violer femmes mariées et autres, batre inhumainement les povres gens, oster leurs chevaulx et autre bestes labourans, et leurs blefs avecques semences, soy logier ès hostels des gens d'église, nobles bourgois et autres contre leur gré et voulenté, exiger pour entrée et yssues des villes et passaiges, dont se dient avoir la garde, excessives finances et quentités de denrées et marchandises, lever et prendre pensions sur villes et pairroisses à nous subgettes et obéissans, contraindre gens oultre leur deu à faire guets et gardes ès villes et forteresses, extorquer de eulx grans et indeues sommes pour deffaulx et autrement, prendre nos povres subgiés des dicts pais et les batre et justicier à leur voulenté en les mettant en prisons fermées et en leurs hostels ou logeis et pillant leurs biens ou iceulx prenant sans rien paier, au moins que à leurs taux et voulentés, et avecques ce, comme l'on dit, ne tiennent les dicts baillis et capitaines, les gens d'armes et de

trait qu'ils doivent et sont tenus d'avoir et tenir en leurs places et garnisons, et aussi que les dicts baillis qui aussi souventes fois sont capitaines des lieux et places de leurs bailliages, baillent leurs clergies, seaulx et lieutenances à ferme et pension à gens indignes et abusent de prinses de vivres et autres choses à leurs taux et plaisirs, et oultre ont fait et font les dicts eulx disans nos gens autres infinies maulx et délits contre et pardessus les loys, usaiges et coustumes du dict pais de Normendie et desdictes terres conquises et s'efforcent de plus en faire, se par bonne justice n'y estoit pourveu. Savoir faisons que nous voulant obvier et remédier aux choses dessus dictes, et désirant de tout notre cuer nos subgiés estre gardés et défendus de toutes forces, violences et oppressions, et justice estre faicte à un chacun, et les bonnes loys, usaiges et coustumes du dict pais estre gardées, et à icelles tenir et garder tous les demourans en icellui pais, de quelque langue ou nation qu'ils soient, estre astrains et contrains par toutes voyes et manières raisonnables, confians à plain et acerténés des sens, loyaultés, preudomies et bonnes diligences de nos amés et féaulx conseillers, maistre Philippe de Morviller premier président de notre parlement de France et Richard Wideville grant sénéchal de notre duchié de Norman-

die, iceulx, par l'advis et délibération de notre dict très cher et très amé oncle Jehan, régent notre royaume de France, duc de Bedford et de notre conseil, avons ordonnés, commis et députés, et par ces présentes ordonnons, commettons et députons, nos conseillers commissaires et réformateurs généraulx au dict pais et duchié de Normandie et autres terres conquises par feu notre dict seigneur et père, pour remédier et pourveoir aux abus, tors, excès et délicts dessus touchiés et autres faicts et à faire au préjudice de nous et de nos subgiés; et pour estre leur clerc et scribe en cette partie avons commis et député, commettons et députons notre amé Gervais le Vulre, huissier de notre dict parlement, et avons donné et donnons à nos dicts conseillers, appellé avec eulx ung de nos conseillers en notre dict parlement et ung examinateur de nostre chastellet de Paris, plain pouvoir, auctorité et mandement espécial de enquérir et eulx informer deuement des choses dessus dictes, leurs circonstances et deppendences et de pourveoir tant aux faits desdicts capitaines comme de la justice du dict pais et aux faultes qui contre icelles et le bien du dict pais ont esté faictes et se y font et feront, et de pugnir et corrigier les abusans et délinquant criminellement ou civilement, ainsi qu'ils verront que par raison et bonne

justice se devra faire, en déboutant et suspendant de leurs offices tous et chacun nos officiers quelsconcques qu'ils trouveront avoir failli ou abusé, et commettant autres souffisant et ydoinnes en leurs lieux par manières de provision jusques à ce que par nous et notre dict oncle y soit autrement pourveu ou ordonné, et généralement donnons povoir à nos dicts conseillers de faire et ordonner au dict pais tout ce qu'ils verront estre à faire et ordonner pour le bien et entretenement de notre seignourie, de la justice, paix, seureté et transquillité du dict pais et de contraindre tous ceulx qui seront à contraindre, à tenir et observer les statuts, loys, ordonnances et coustumes des dicts pais, et ce que par nos dicts conseillers leur sera enjoinct, commandé et ordonné, et de pugnir et corriger ceulx qui feront le contraire, tellement que ce soit exemple à tous autres, et de faire en oultre tout ce que réformateurs généraux pevent et doivent faire, si donnons en mandement à tous nos justiciers, officiers et subgiés que à nos dicts conseillers et commissaires et à leurs commis et deputés et à chacun d'eulx obéissent et entendent diligemment, et leurs statuts et ordonnances tiengnent et exécutent et facent tenir et exécuter et leur prestent conseil, confort et ayde et prisons, se mestier est et requis en sont, car ainsi

nous plaist-il estre faict, nonobstant quelsconques oppositions, doléances et appellacions faictes ou à faire et lettres subreptices à ce contraires; en tesmoing de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Mante le darrenier jour de janvier l'an de grâce mil CCCC vint et deux et de notre règne le premier.

Ainsi signé par le roy à la relation de monseigneur le régent du royaume de France duc de Bedford.

Supplice

de Pierre de Cleuville

accusé de trahison contre les Anglais.[2]

Pierres Poolin, lieutenant général de noble homme Monseigneur Jehan Salvain, chevalier, bailli de Rouen et de Gisors, au viconte de Rouen ou à son lieutenant, salut :

Nous avons tauxé et tauxons par ces présentes à Pierre Daron, procureur général de la ville de Rouen, la somme de six livres tournois, pour avoir fait ou fait faire les diligences d'avoir admené et rendu dedens les prisons du Roi notre sire, à Rouen, Pierre de Cleuville, dit Grant-Perrin, lequel souspeçonnoit d'estre coulpable, sachant ou consentant du fait de la traïson que Ricart Mites [3] et ses complices avoient voulu faire contre le Roy nostre seigneur et la dicte ville de Rouen, lequel Grant-Perrin le dit procureur de la dicte ville de Rouen avoit fait admener de Mont-le-Héry où il estoit prisonnier jusques ès dictes prisons de Rouen, aux cousts et dépens de la dicte ville, en laquelle ville de Rouen,

le dit Grant-Perrin a esté condempné et exécuté pour ses démérites comme traître, larron et brigant; si vous mandons que des deniers de votre recepte, vous paiez et délivrez au dit procureur la dicte somme de VI livres tournois, et par rapportant ces présentes et quittances d'icellui procureur la dicte somme sera allouée en vos comptes et rabatue de votre recepte ainsi qu'il appartendra.

Donné à Rouen le XXVIIIeme jour de février l'an mil CCCC vint et huit.

Lettre

du duc de Bedford aux habitants de Rouen

à l'occasion de la prise du château[4].

A tous ceulx qui ces présentes verront ou orront Jehan Salvain, chevalier, bailly de Rouen et de Gisors, salut : savoir faisons nous aujourd'hui xveme jour de mars l'an mil CCCCXXXI, avons veu unes lettres missives de par excellent, noble et puissant prince mon très honnouré et redoubté seigneur, monseigneur le gouvernant et régent le royaume de France, duc de Bedford, contenant la forme qui ensuit :

A nos très chers et bien amés les gens du conseil de monseigneur le Roy estant à Rouen de par le gouvernant et régent le royaume de France duc de Bedford : Très chers et bien amés, nous escrivons présentement à notre très cher et très amé cousin le conte d'Arondell en la manière qui ensuit : Très cher et très amé cousin, depuis le cas avenu au chastel de Rouen et que les ennemis de monsei-

gneur le roy se sont retrais en la grosse tour d'icellui chastel, nous n'avons ouy que grant exploit ait esté fait pour mettre en subjection les dits ennemis et pour ce nous vous mandons et commandons très expressément et de par mondit seigneur et de par nous sur la foy et loyauté que lui devez et si cher que voulez obéir à lui et à nous que appelez avecques vous les baillis de Rouen et de Caux, le conseil de mondit seigneur estant à Rouen, et six bourgois de la dicte ville des plus affectés à la seigneurie de mondit seigneur, vous advisez les plus hastives voyes et manières que pourrez pour avoir et mettre en subjection les dis ennemis, soit par miner icelle tour ou autre manière, en mettant à bonne et briève exécution sans délayer la conclusion que tous ensemble y aurez prinse, et sitost que des ennemis aurez la maîtrise et domination faites incontinent de tous généralement sans exception ou espargne d'eulx ne d'aucun d'eulx, de quelque estat ou condition qu'ils soient, telle et si haulte et publique punicion que ce soit exemple à tous autres et que leurs complices ne se enhardissent doresnavant de faire contre mondit seigneur et nous si oultrageuses entreprinses, comme ils ont voulu faire au dit Rouen, et s'efforcent chacun jour de faire ailleurs au très grant préjudice de mon dit seigneur, vous mandons en oultre et commandons

de par lui et de par nous que tant au dit lieu de Rouen, comme à Verneuil et Vernon, vous mettez tieulx et si seurs et diligens lieutenans pour vous, amans le bien de mon dit seigneur et de nous et leur honneur, que aucun inconvenient n'en adviengne, et que aiez par tous les lieux que avez en garde le nombre de gens d'armes et de traict que avoir devez, car nous avons entendu que ès dies places le nombre qui y doit estre n'est pas fourny, par quoy, se ainsi estoit, se pourroit ensuir la perdicion d'icelles, qui redonderoit à la totale perdicion de tout le pays, sy y pourvoyez tellement et si diligemment que par faulte de bonne et soigneuse garde vous ne mectez en péril la seigneurie de mon dit seigneur et très amé cousin, sy vous mandons et commandons de par mondit seigneur et de par nous que pour l'exécution contenu en nos lettres dessus transcriptes, vous aidez, conseillez, advertissez et solicitez notre dit cousin en manière que, par faulte de bonne diligence et adresse, inconvénient n'en adviengne, car attendues les malices, cauteles et diligences continueles que font en grant effort les dis ennemis il est expédient que les bons et vaillans vassaulx, serviteurs et subgés de mon dit seigneur et ceulx qui ayment notre honneur prengnent plus grant paine et diligence de résister aux entreprinses des dis ennemis

que onquesmais, s'en faites tant que mon dit seigneur et nous qui pour lui avons la régence, garde et gouvernement de son royaume de France, vous en devyons savoir gré et avoir pour recommandés, très et bien amés, notre seigneur soit gardé de vous. Donné à Paris le IXeme jour de mars.

En tesmoing de ce, nous bailly dessus nommé avons scellé ces présentes du grant scel aux causes du dit bailliage et fut fait l'an et jour premier devant.

NOTES.

[1] Il existe deux copies de cette charte aux archives de la ville (tir. 4, n° 3); la première porte la date du 31 janvier 1422, la seconde du 8 mars 1422.

Ce document est important pour caractériser l'administration d'Henry VI, à Rouen. Son père, Henry V, tout occupé d'affermir sa conquête, avait spolié les vaincus sans pitié. La plupart des actes de son règne, relatifs aux bourgeois de Rouen, sont des arrêts de proscription. Le duc de Bedford, qui, après la mort d'Henry V, gouverna sous le nom d'Henry VI, parut vouloir se concilier l'affection des nouveaux sujets de l'Angleterre. Les premiers actes de son administration ont pour but la répression des vexations dont la Normandie avait été victime, le rétablissement du cours régulier de la justice interrompu par la conquête,

et un adoucissement aux misères des débiteurs dont la fortune avait été ruinée par les calamités publiques. Nous trouvons, dans les registres des archives, plusieurs extraits de chartes perdues qui constatent les intentions bienveillantes de la nouvelle administration, et, en même temps, la situation déplorable de la fortune publique. Le registre U, f° 187 v°, contient l'extrait suivant : « Vydimus de Roger Mustel viconte de l'eau d'une lettre de Henry roy d'Angleterre, donnée à Rouen le vingt^me jour de janvier l'an de grâce mil quatre cens vingt quatre, adressant aux gens tenans le conseil du dict Seigneur en Normandie : Comme à la requeste des Bourgoys de la dicte ville narrative que la ville estoit obligée envers plusieurs personnes tant du devant la dessente du père du dict Seigneur que depuis, lesquels s'il convenoit paier promptement, la dicte ville ne pourroit subvenir en ses affaires ny à l'entretenement de sa fortification qui estoit nécessaire, le dict Seigneur donna aux dicts exposans terme et respit de toutes icelles debtes paier jusques à la Magdeleine prochaine à venir du jour des dictes présentes, excepté toutes foys des debtes deues au dict Seigneur, de celles des foires de Champagne et de Brye, et des debtes deues à povres personnes, non puissans d'atendre, saucunes (*si aucunes*) y en avoit. » Un autre passage du même registre (même folio), atteste le désir de rétablir le cours régulier de la justice : « Vydimus de Roger Mustel viconte de l'eau de Rouen d'une lettre de Henry roy d'Angleterre, en dabte du XXme jour de may l'an mil quatre cens vingt quatre, contenant rellevement de lapts de temps pour les procès de la dicte ville qui auroient esté sospis par l'ordonnance de feu Henry roy d'Angleterre lorsqu'il prinst cette ville, et que le bailly et

viconte de Rouen eussent à faire raison et justice aux dicts commun et habitans aux procès qui seroient par eulx reprins. »

Nous pourrions ajouter à ces extraits d'autres pièces, comme des dispenses de service militaire et la confirmation des priviléges de la ville de Rouen, qui signalèrent le commencement du règne de Henry VI; mais nous préférons donner immédiatement les documents relatifs à l'histoire politique de Rouen, sous la domination anglaise; quant à l'histoire communale, au développement des priviléges, des corporations, etc., nous y reviendrons dans les publications suivantes.

[2] Nous devons cette pièce à l'obligeance de M. Floquet. Elle révèle l'existence d'une conspiration sur laquelle les historiens gardent un silence absolu.

[3] Ricard Mites. — Nous avons déjà trouvé le nom de ce bourgeois parmi les signataires de la capitulation.

[4] L'original de cette lettre se trouve aux archives de la ville (tiroir 4, n° 5). Elle se rapporte à un des faits les plus dramatiques de l'histoire de Rouen, la prise du château par Ricarville et un petit nombre de braves. Ce hardi coup de main faillit enlever Rouen aux Anglais. La lettre du duc de Bedfort est écrite au moment où Ricarville avait déjà perdu l'avantage et était réduit à se défendre dans la tour du Donjon.

Charte d'Henry VI

relative aux conseillers de la ville de Rouen [1].

A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront Jehan Salvain, chevalier, bailly de Rouen et de Gisors et commissaire du roy notre sire en ceste partye, salut : scavoir faisons que aujourd'huy en l'assemblée faicte en l'hostel commun de la ville, en laquelle assemblée estoient nobles hommes Richard Oursin, escuier, lieutenant de hault et puissant seigneur monseigneur le conte de Varvicks et d'Aumalle capitaine de Rouen, Jacques d'Orléans, escuyer, conseiller du roy notre sire, Pierres Poolin nostre lieutenant général, Michel Durand, viconte de Rouen, Roger Mustel, viconte de l'Eau au dict lieu, Jehan Ray, escuier, eslu, Henry Lancestre, nostre lieutenant commis, les quarteniers et plusieurs aultres bourgois et notables personnes de la dicte ville; de la partye de Pierre Daron, procureur général des bourgois, manans

et habitans d'icelle ville, nous furent présentées les lettres patentes du roy notre dict seigneur scellées de son grant scel en simple queue de cyre jaulne en nous requerant l'effect et accomplissement d'icelles, desquelles la teneur ensuit :

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, au bailly de Rouen, ou son lieutenant, salut : de la partye du procureur général des bourgois, manans et habitans de nostre ville de Rouen nous a esté exposé comme au temps passé l'on ayt acoustumé pour le gouvernement de la ville et pour les affaires d'icelle faire assemblée et élection en la présence et soubs le congé de nostre bailly au dict lieu ou son lieutenant pour adviser et eslire certain nombre de bourgois en estat de conseillers, lesquels par le consentement et accord des aultres bourgois, manans et habitans de la dicte ville et après ce que l'élection nous aurons confirmée ont pouvoir et authorité de faire et traicter, pourchasser et ordonner, déterminer et acomplir, pour et au nom d'icelle ville les affaires, causes et besongnes d'icelle, tant en rentes, revenus et aydes octroyés et à octroier comme aultrement, sans que des deniers et revenus de ce yssants (*sortant*) aulcune distribution doibt estre faicte par personne commise ou à commettre, ce n'est pas l'ordonnance d'iceulx conseillers ou par certain nombre entre eulx, dont

deulx du moins suffisants, ou par leur mandement; par lesquels mandemens et par quitance d'iceulx, à qui les deniers seront payés et deslivrés, les recepveurs de la dicte ville sont deschargés en leurs comptes par raport d'iceulx mandemens et quitances, et aussi ont iceulx conseillers pouvoir et authorité par semblable consentement et confirmation de faire, constituer et establir au nom de la dicte ville ung ou plusieurs officiers des offices appartenans au gouvernement des revenus et affaires d'icelle ville, quand le cas eschet, et pour ces choses faire et acomplir bien et deument ont iceulx conseillers des deniers d'icelle ville la somme de vingt livres tournois par an pour leurs gages au terme de Pasques et sainct Michel, et chacun par moictié et ne sont tenus de servir au dit estat plus de troys ans, s'il ne leur plaist. Et il soyt ainsy que Jehan du Chastel, Jehan le Roulx, Robillard la Vache, Simon de la Mothe, Massiot Daniel et Pierre Bauldry, bourgois d'icelle ville, ayent servy au dit estat pour les troys ans derniers passés naguères révolus et accomplis et ayent requis devers vous, bailly, en estre deschargés et que aultres, au lieu d'eulx, y fussent mis et subrogés, pour laquelle cause vous ayez procédé, appelés et présents nos advocats et procureurs et aultres nos officiers en la dicte ville, et de l'advis et consentement de

grant quantité de bourgois, manans et habitans de la dicte ville, en nombre suffisant pour faire élection d'aultres conseillers en la manière acoustumée, et avez desclaré estre deschargés, pour ce présent temps, du dict estat quatre des dessus nommés, c'est assavoir Jehan le Roulx, Robillard la Vache, Symon de la Mothe, et Pierre Bauldry, et au lieu d'eulx avez constitué et establi Guerould Dubosc, Loys de Cormeilles, Pierre Rogue et Richard Goulle, et, pour fournir le nombre de six aultres, ordonné que les dicts Jehan du Chastel et Massiot Daniel seront encore et demeureront jusque à ung an, se plus ne veulent servir, avec les nouveaulx eslus dessubs nommés pour les instruire des affaires de la dicte ville, et le dict an acomply et révolu pourront estre changés et mués, et aultres mys et subrogés au lieu d'eulx par l'advis que dessubs et consentement des bourgois, manans et habitans, et notre dict procureur appellé; et aussy avez ordonné que jusques à ce que nos congé, licence et authorité soyent sur ce obtenus, iceulx Du Chastel, Le Roulx, La Vache, De la Mothe, Daniel et Bauldry exerceront comme ils faisoient par avant, affin que les affaires de la ville ne demeurent ce pendant sans provision et gouvernement, sy comme il doit; lesquels congé, licence et authorité, le dict procureur général pour et au nom de la dicte ville

nous a humblement requis et supplyé ; pour ce est-il que nous, consydéré ce que dict est, désirant nostre dicte ville estre deument et ordinerement réglée en son gouvernement, avons authorisé, acordé, authorisons et acordons par ces présentes les choses dessus dictes et chacune d'icelles, voulons et nous plaist que tout ce que faict est, en tout ce que dict est et les dépendances, ayt et sortisse plain effect en constituant iceulx De Cormeilles, Dubosc, Rogue et Goulle au dict estat de conseillers et deulx aultres au lieu de Du Chastel et Daniel par la manière devant dicte et par recepvant d'eulx le serment en tel cas acoustumé, et à ce faire et fournir les contraigne, se mestier est, et par toutes voyes utiles et acoustumées, car ainsy nous plaist-il estre faict de grâce especial par ces présentes, non obstant quelconques lettres subretices à ce contraires. Donné à Paris le septième jour de febvrier l'an de grâce mil quatre cents vingt-sept et le sixième de notre règne.

Par vertu desquels lettres royaulx dessubs transcriptes et pour icelles acomplir, après ce qu'ils eurent esté lues en audience, nous fismes venir par devant nous Guerould Dubosc, Loys de Cormeilles, Richard Goulle, Pierre Rogue, bourgois et conseillers nouveaulx de la ville desnommés en icelle lettre, et iceulx instituasmes au dict estat et office

de conseillers en recepvant d'eulx le serment en tel cas acoustumé et en deschargeant d'iceluy estat ou office Jehan le Roulx, Robert la Vache, Simon de la Mothe, et Pierre Bauldry par avant conseillers, lesquels avoient servy au dict estat leur temps ordonné selon que ès lettres dessus transcriptes est plus à plain faict mention.

En tesmoingt de ce nous avons scellé ces présentes du grand scel aux causes du bailliage. Ce fut faict le mardy XXIIIIme jour de febvrier l'an mil quatre cents vingt-sept.

Signé LANCESTRE [2].

Pièces

Relatives aux Conseillers de la ville [3].

—

Lettre de Henry roy d'Angleterre donnée à Ponthoise le six^me^ jour de may l'an de son règne le huitiesme, contenant autorisation de pouvoir constituer huict conseillers en la dicte ville pour traicter les affaires d'icelles, et en oultre que se, pendant le temps de leur administration, advenoit la mort d'aulcun d'entre eulx ou que, pour aucune cause raisonnable, il convinst les muer, que le dict bailly, appellé nombre suffisant des habitans de la dicte ville, y peust pourvoir et establir conseillers qui eussent semblable pouvoir que les autres.

Lettre de Henry roy d'Angleterre, donnée à Paris le vingt-six^me^ jour de may l'an mil quatre cens vingt-quatre :

Comme, à l'instance d'aucuns conseillers de la dicte ville illec desnommés, estoit mandé au bailly de Rouen que s'il lui apparoissoit qu'ils eussent administré au dict estat de conseiller en plus avant que troys ans qui estoit le temps ordonné par les aucunes instructions et ordonnance d'icelle ville, qu'il eust iceulx exposans ou une partye d'entre eulx, s'il estoit expédient que aucuns demourassent, à les descharger d'icelle administration, et, en lieu de ceulx qui seroient deschargés, qu'il eust, par l'advis et consentement des habitans de la dicte ville, en instituer autres qui eussent tel et semblable pouvoir que d'ancienneté ils avoient accoustumé.

Lettre de Jehan Salvain chevalier bailly de Rouen en l'hostel commun de la dicte ville en assemblée généralle faicte au dict lieu le XIme jour de janvier mil quatre cens vingt-quatre :

Comme, après avoir deschargé suyvant les lettres pour ce obtenus du dict Henry en l'an quatre cens vingt, quatre des six conseillers qui avoient servy oultre le temps de troys ans, en furent esleus quatre aultres, et ordonné que deulx d'iceulx, par l'advis et délibération de la dicte communeaulté, demour-

roient avec les nouveaulx, pour aider à instruire et exercer les nouveaulx. Le toult jusques à Pasques ensuyvant.

Lettre passée devant Jehan Salvain chevalier bailly de Rouen au dict hostel commun le dimenche vingt-deux^me^ jour d'avril l'an mil quatre cens vingt-cinq après Pasques :

Comme, en lieu des deux anciens [conseillers] après le temps passé, y en furent constitués deux autres pour exercer avec ceulx qui y estoient, ausquels fut donné semblable povoir que à leurs compaignons, et soit noté que la forme est d'en eslire deux qui austrefoys aient esté conseillers ou mesmes continuer deux de ceulx qui seroient actuellement en l'administration pour instruire les autres.

Nomination

D'un Clerc de la ville[4].

—

Lettres de commission des conseillers de la ville, qui pour lors estoient, en dabte du xvme jour d'aoust l'an mil quatre cens quarante-six :

Comme les dicts conseillers pourveurent à l'office de clerc de la commune de la dicte ville, vacant par le trespas advenu de Jehan Bressel dernier possesseur du dict office, de la personne de Michel Bressel son fils, après avoir eu advis avecque plusieurs notables personnes du conseil de la dicte ville et autres en ce congnoissans, aux gaiges de cinquante livres tournoys

par chacun an paiables à Pasques et Sainct-Michel sur et des deniers de la recepte des domaynes et aides de la dicte ville, et par ce moyen le dict Michel estoit tenu faire les escriptures des mandemens, quictances, cedulles en prest, appoinctemens de service, registres de baulx de fermes, enchères, tiercemens et doublemens extraicts d'iceulx registres, lettres missives, et autres escriptures touchant le faict et entremise du dict office, assister aux assemblées qui seront faictes en l'hostel de la dicte ville et ailleurs pour les affaires d'icelle, tenir secret les délibérations et autres choses qui requèrent estre tenus secrètes, dénoncer les choses qu'il sceura estre préjudiciables pour y remédier, et les utilles et prouffitables pourchasser et maintenir à son pouvoir; d'icelles délibérations faire registre bien et ordinairement; assister aussi à l'audition des comptes des recepveurs de la dicte ville; apporter devers les auditeurs d'iceulx comptes, par extraict de son registre les charges, dont iceulx recepveurs seront trouvés chargés par icelluy registre; avec ce extraire d'iceulx comptes les charges dont les recepveurs sont chargés en marge, et icelles charges rapporter sur les prochains comptes ensuyvans pour congnoistre si les recepveurs en seront deuement deschargés, et se feroit son pouvoir et dilligence que les *loquatur* et les *corrigendum*

des marges des comptes seront expédiés et contentés, et pour toutes les choses dessus dictes ou pour aucunes d'icelles ne prendra ou exigera de la dicte ville ni d'aucune personne autre sallaire ou paiement que les dicts gaiges seulement, avec ce fera et continuera les registres des mandemens et des cédulles en prest comme son père faisoit, et pour ce faire les dicts conseillers et leurs successeurs pourverroient, en la fin de chacune année, de sa peine et sallaire selon raison; il s'engageoit à tenir et exercer le dict office, tant qu'il plairoit aux dicts conseillers et aux conseillers qui pour le temps advenir seroient; et d'icelluy office bien et deument excercer feroit le serment par devant le bailly de Rouen ou son lieutenant.

NOTES.

[1] Il existe aux Archives une copie de cette charte, tir. 196, nº I. Elle est insérée dans une ordonnance de 1576.

[2] Henri Lancestre est cité dans plusieurs actes sous le titre de lieutenant-commis du bailli de Rouen, pendant que Pierre Poolin était lieutenant-général.

[3] Nous réunissons sous ce titre plusieurs pièces extraites du registre U, f. 3, *recto* et *verso*. Elles se rapportent aux années 1421, 1424 et 1425, et donnent quelques détails sur la nomination des conseillers de la ville de Rouen.

[4] Cette pièce se trouve au registre U, f. 6.

Toutes les ordonnances relatives aux conseillers municipaux de la ville de Rouen, ne sont que des reproductions ou des modifications légères de l'ordonnance rendue par Charles VI, le 6 avril 1391. Comme cette charte inédite est la base de toute l'organisation municipale de Rouen, au XVe siècle, nous la publions textuellement d'après une copie déposée aux Archives municipales, tir. 196, I.

—

Ordonnance

de Charles VI

Relative à la nomination et aux attributions des Conseillers de Rouen.

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, au bailly de Rouen ou son lieutenant, salut :

Les bourgoys et habitans de notre dicte ville de Rouen nous ont faict exposer que jà pieçà après que nous eusmes en main la jurisdiction et justice de la mairie, corps et commune de la dicte ville, les dicts bourgoys et habitans ordonnèrent et establirent par notre octroy et licence quatre et depuis deulx procureurs pour la dicte ville représenter et

généralement affaires et besongnes touchant la dicte ville poursuir, pourchasser et dilucider, et aussy establirent plusieurs recepveurs pour recepvoir toultes les rentes et revenus appartenans à la dicte ville ; et mesmement establirent et ordonnèrent douze conseillers des bourgoys de la dicte ville pour s'assembler, toustesfois que mestier seroit à la ville, par devant toy ou ton lieutenant ou par devant nos autres officiers, pour traicter, appoincter, ordonner, besongner et determyner, et les dicts procureurs et recepveurs conseiller toultes les causes, affaires et besongnes qu'il conviendra touchant l'estat de la dicte ville. Et depuis la dicte ordonnance ainsy faicte ont les dicts bourgoys et habitans voullu et advisé pour le proffict de la dicte ville et pour l'advancement des besongnes et affaires touchant icelle que pour et en lieu du nombre des dicts douze conseillers qui à grand'peine et difficulté pourroient estre assemblés, quand besoing estoit, à la dicte ville, soit estably et ordonné de nommer le nombre de six conseillers, comme par toy et par les dicts habitans seroit ordonné, et advisé est que les dicts six conseillers, pour mieulx et diligemment vacquer et entendre ès choses dessus dictes et que à ce soient plus estraints ayent et pregnent sur les dicts revenus appartenant à la dicte ville par la main des recepveurs d'icelle

aulcune pension ou gaiges pour chacun an, au cas que de ce nous plaira leur donner notre licence et octroy, en nous humblement requérans les dicts octroy et licence. Nous inclinans à leur requeste demandons que, se par la délibération et advis de notre dict procureur et des gens de nostre conseil estant à Rouen, on treuve que se soit le proffict de nostre dicte ville et que ce ne soit en notre préjudice, au cas que les bourgoys et habitans d'icelle ou tel nombre d'iceulx qu'il doyt suffire vouldront par devant toy faire et ordonner le nombre de six conseillers pour faire, traicter, ordonner deument et accomplir, pour et au nom de la dicte ville et de tout le commun, bourgois et habitans d'icelle, toultes les causes, affaires et besongnes touchant nostre dicte ville quelquonques tant en rentes, revenus, aydes par nous octroyés à la dicte ville que aultrement, et que des profficts de ce yssans aucune distribution ne soit faicte par personne commise ou à commettre, se n'est par ordonnance faicte par iceulx six conseillers, par le mandement de quatre, trois ou deulx d'iceulx; et par rapportant icellui mandement et quictance de ceulx à qui iceulx deniers seront paiés, le recepveur en sera deschargé par tout où il appartiendra. Et que iceulx conseillers ainsy ordonnés puissent faire constituer et establir au nom de la dicte ville procureur, ung

ou plusieurs, ou autres officiers, qui ayent tel pouvoir comme donner leur vouldront, et iceulx ou l'un d'eulx changer et muer ou aultre mectre en lieu d'eulx, comme ils verront à leur conscience qu'il seroit à faire pour le bien, proffict, honneur et gouvernement de notre dicte ville. Toy, à ce les recoy et de ce leur baille les lettres patentes, lesquelles nous voulons sortir et avoir partout leur effaict à plain et aux dicts bourgoys et habitans l'avons octroyé et octroyons de grâce espécial par ces présentes, nonobstant quelquonques lettres subreptices à ces contraires.

Donné à Paris le sixième jour d'avril l'an de grâce mil troys cens quatre vingts et onze, et le onzième de notre règne.

Priviléges de Rouen.

Charte de Henry VI

Exemptant les habitans de Rouen du service militaire.[1]

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, au bailli de Rouen et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans, salut :

Comme nagaires pour subjuguer et remettre en notre obéissance les pont et forteresse de Meullant que tiennent et occupent de présent nos ennemis et adversaires, notre très cher et très amé oncle Jehan régent notre dit royaume de France, duc de Bedfort, ait mis et assis siége devant les dis pont et forteresse où il est encore de présent, en la continuacion et entretenement duquel siége a convenu et convient grant nombre de gens, considéré que nos dis ennemis et adversaires se mettent sus en plus grant effort qu'ils pevent pour venir sur

notre dit oncle au dit siège et secourir la dicte forteresse, comme l'en dit. Pour laquelle cause nous avons, par plusieurs nos lettres patentes et tant par manière d'arrière ban et par cris et publications comme autrement, fait faire commandement à tous nobles et autres de la duchié de Normandie, qu'ils en toute haste viengnent et soient devers notre dit oncle au dit siège devant Meullant pour icellui notre oncle compaignier et suivre en ce que dit est; et il soit ainsi que notre bonne ville de Rouen soit la principale et plus notable ville de notre duchié de Normandie située en lieu de passaige sur la rivière de Seine et laquelle ait bien besoing d'estre soigneusement gardée par les bourgois, manans et habitans d'icelle, savoir vous faisons que pour considéracion de ce que dit est voulans et désirans icelle ville estre si bien gardée que par défault de ce aucun mal ne inconvenient ne s'en puist ou doye ensuir à la dicte ville, à nous ne à notre royaume, et pour d'aucunes autres causes à ce nous mouvans, avons par l'advis de notre dit oncle ordené et ordenons et à iceulx bourgois, manans et habitans de notre dicte ville de Rouen ottroyé et ottroyons de grâce espécial par ces présentes, se mestier est, que par ce qu'ils ont envoyé par devers notre dit oncle au dit siège certain nombre d'arbalestriers, archiers et gens de défense, lesquels

ils ont souldoiés et paiés, tous iceulx bourgois, manans et habitans, nobles et autres quelsconques résidens en la dicte ville soient exceptés et réservés de venir à notre mandement ou service, mais avons voulu et ordené, voulons et ordenons que ils se tiennent et demeurent en notre dicte ville, comme ils ont acoustumé faire pour la garde, tuicion et défense d'icelle, et nous pour ceste fois avons tous iceulx bourgois, manans et habitans, nobles et autres quelsconques dessus dis excepté et exceptons du tout par ces mesmes lettres, attendu les gens qu'ils ont envoiés devers nous comme dit est, et ne voulons que, pour non aler devers notre dit oncle au dit mandement et service, ce ne leur puist ne à aucun d'eulx tourner ne redonder ores ne pour le temps à venir à aucun reprouche, préjudice ne dommage, ne pour ce estre mis en aucun danger, préjudice ne inconvénient, et sur ce imposons silence à notre procureur et à tous autres, si non touttesfoies que après la date de ces présentes ils aient mandement de nous ou de notre dit oncle faisant en espécial mencion de la dicte ville de Rouen, si vous mandons et à chacun de vous si comme à lui appartiendra que contre la teneur de ces présentes vous ne molestez, travaillez ou empeschiez, ne souffrez molester, travailler ou empeschier les dis bourgois, manans et habitans,

nobles et autres de notre dicte ville en aucune manière, mais les faictes, souffrez et laissiez d'icelles nos présentes lettres joir et user paisiblement.

Donné au siège devant Meullant le xxe jour de febvrier l'an de grâce Mil CCCC vint et deux et de notre règne le premier soubs notre scel ordené en l'absence du grant.

Charte de Henry VI

Exemptant du service militaire plusieurs habitans de Rouen.[2]

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, au bailly de Rouen et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans salut :

Receu avons humble supplication de certain nombre de personnes nobles et autres noblement tenans à présent demourans et résidens en ceste notre ville de Rouen, les noms desquels sont convenus et desclarés au roole de parchemin auquel ces présentes sont atachées soubs le contre seel de notre chancelerie de France contenant : Comme nos amés et féaulx cousins et conseillers les sires de Talbot et de Stales comme ayans la charge, gouvernement et conduicte de certaine armée ordonnée de par nous estre mis sus pour le reboutement de nos ennemis et adversaires occupans les villes de Louviers et de Conches, ayent nagaire

fait crier solemnellement à son de trompe par leurs lettres patentes en ceste notre dicte ville de par nous et eulx, que tous nobles et autres noblement tenans du dit bailliage de Rouen, de quelque estat ou nation qu'ils soient, feussent et se tirassent en la ville de Lisieux le premier jour de ce présent mois de décembre montés, armés et habillés souffisamment, pour nous servir et eulx emploier où il leur seroit par nos dis cousins et conseilliers ordonné sur certaines et grosses peines desclarées ès dis cry et lettres patentes, et il soit ainsi que pour ce que les dis suplians, qui de jour en jour sont occupés en estat et offices royaulx, et aussi avec les autres notables bourgois de la dicte ville de Rouen à la garde des portes de jour, au guet de nuit, et autrement en diverses manières, pourroient estre compris et entendus au dit cry et mandement, parquoy s'il faloit qu'ils alâssent dehors, s'en pourroient ensuir à la dicte ville grans dangiers et inconvenniens si comme ils dient; ils nous ont requis que, attendu ce que dit est, nous leur vueillons sur ce gracieusement pourveoir; pour ce est-il que nous, ces choses considérées et que la dicte ville est spacieuse et de grant garde à présent, assise de toute pars en pays de frontière et a bien besoing d'estre soigneusement gardée par les bourgois et gens de deffense d'icelle, mesmement au temps

présent comme nos dis ennemis sont prochains voulans les dis suplians vacquer et entendre diligemment à la garde et deffense de la dicte ville, iceulx suplians tant nobles comme autres noblement tenans demourans résidens en icelle ville et lesquels sont contenus et desclarés au dit roolle avons de grâce espécial exempté et exemptons pour ceste fois par la teneur de ces présentes d'icelui mandement et service, sans ce que pour non avoir esté, aler ou envoier au jour et lieu dessus dis, ils soient tenus envers nous en aucune repréhension, amende ou dangier, par ce qu'ils s'emploient et vacquent diligemment à la garde, seureté et deffense de notre dicte ville, comme mestier en est et comme ordonné leur sera, si vous mandons, commandons et enjoingnons expressément et à chacun de vous, si comme à lui appartiendra, que les dis supplians et ung chacun d'eulx vous faites, souffriez et laissiez joir et user plainement et paisiblement de notre présente grâce et exempcion, sans leur faire ou donner, ne souffrir estre fait ou donné, en corps ne en biens, aucun empeschement ou destourbier au contraire. Donné à Rouen le tiers jour de décembre l'an de grâce Mil CCCC quarante et de notre règne le dixneufiesme.

Par le roy à la relacion du grant conseil.

GOMBART.

Ensuit les noms des nobles et noblement tenans estans en la ville de Rouen tant officiers du Roy que de la ville, bourgois et autres retrais en la dicte ville par la fortune de la guerre, tous occupés et faisans guet et garde de nuit et de jour ordinairement en icelle ville :

Premièrement :

Mons. Nicole Piloys, chevalier, seigneur d'Ableges.
Jehan Lesac, viconte de Rouen.
Roger Mustel, viconte de l'Eau.

Jehan Letourneur, } Esleus.
Roger Mustel, }

Guillaume de la Fontaine, lieutenant de mons. le bailli.

Guillaume du Fay, } Lieuxtenans du viconte.
Jacques Garoul, }

Henry Picart, }
Laurens Guédon, } Advocas et procureur du Roy.
Robert Lermite, }

Gerard Gossuin, } Grenetier et contre-roleur.
Jehan Surreau, }

Jacques Letourneur, bouteiller de la viconté de l'Eau.

Simon Toustain, verdier de Rouvray.
Guillaume de Tolebu, verdier de la Londe.
Jehan de la Perrouse, clerc du receveur-général.

Richart Goule,
Guillaume Alorge,
Guieffin Dubosc,
Colin Marguerie,
Guillaume Ango,
} Conseillers de la ville.

Pierres Daron, procureur.
Cardin Ango, commis aux ouvrages de la forteresse de la ville.

Robert Goupil,
Jehan le Vavasseur,
Jehan le Roux,
Michel Dutot,
} Carteniers.

Robert Deschamps,
Loys de Cormeilles,
Michel Dutot l'aisné,
Simon Delamote,
Guillaume Dubosc,
} Des XXIIII du conseil de la ville.

Jehan Alorge,
Rogier Pinain,
Georges Bosquet,
Pierres Dunet,
Jehan Duquesnay,
} Centeniers et cinquanteniers.

Pierres Poolin,
Guillaume de Rouves,
Guillaume de Croismare,
Bardin de Lymare,
Elyot Raoulin,
Robin La Vache,
Robin le Vigneron,
} Advocas et gens de justice.

Autres bourgois non Officiers faisans guet et garde semblablement :

Robin Dubosc.
Jehan Dubosc.
Simonnet du Valrichier.
Guillaume de Maromme.
Jaguet Erquembourt.
Guillaume Flambart.
Robin Poingnant.
Guyuot Rabachier.
Miguelot Basin.
Jehan Deschamps.
Jaques Dutot.
Jaques Delamote.
Mahier de Baudribosc.
Louyset Legoupil, soubs aage.
Guillemet Dubosc, soubs aage.

Autres nobles retrais en la ville pour la fortune de la guerre en tant qu'il en est de présent congnoissance.

Regnault Le Lieur.
Robin Deschamps.
Georget Dorbet.
Huglet de Hugleville.
Loys de Roncheroles.
Robin Campion.
Robert du Val Dendrin.
Laurens de Bedasne.

Ce présent roolle avec une requeste sur ce baillié et présenté à Messieurs du grant Conseil du Roy notre sire estans à Rouen le second jour de décembre l'an Mil CCCC quarante pour et au nom des dessus dis moy présent.

GOMBART.

Charte de Henry VI

Confiant aux bourgeois de Rouen la garde de la ville.[3]

Henry par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut :

Savoir faisons que nous confians plainement des grans sens, loyaulté et diligence de nos chiers et bien amés les bourgois, manans et habitans de notre bonne ville de Rouen, lesquels nous avons trouvés et trouvons chacun jour, par vraye expérience, nos vrays, bons et loyaulx subgés et amans singulièrement l'onneur et bien de nous et entretenement de notre seigneurie; iceulx bourgois, manans et habitans, par l'advis et délibération de notre très chier et très amé oncle Jehan régent notre royaume de France duc de Bedford, avons ordonnés, commis et establis, ordonnons, commettons et establissons par nos présentes à la garde

de toutes les portes et poternes de notre ville de Rouen, excepté de celle de notre chastel du dit Rouen et du pont de Seine et leur avons donné povoir et mandement espécial de les clorre et ouvrir toutesfois que besoing sera et d'en garder les clefs bien et soigneusement, au bien de nous, seurté de la dicte ville et utilité de la chose publique tant comme il nous plaira, si donnons en mandement aux capitaine, bailli et viconte de Rouen, et à tous nos autres justiciers et officiers ou leurs lieuxtenans présens et advenir et à chacun d'eulx si comme à lui appartiendra que les dis bourgois, manans et habitans facent, seuffrent et laissent joyr et user plainement et paisiblement de la garde des dictes portes et des clefs d'icelles, sans leur faire ou donner ne souffrir estre fait ou donné aucun empeschement au contraire, car ainsi nous plaist et voulons qu'il soit fait, non obstans quelsconques ordonnances faictes au contraire.

En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Rouen le XXVIIIe jour de janvier l'an de grâce mil CCCC vint et quatre, et le tiers de notre règne.

Analyse

De Pièces relatives au service militaire imposé aux bourgeois de Rouen [4].

Lettre de Henry roy d'Angleterre donnée le dix huitième jour de febvrier l'an mil quatre cens dix huit :

Comme le dict seigneur pour les grans occupations que les bourgoys, manans et habitans de la ville de Rouen, chacun selon sa voccation, tant nobles officiers que nobles tenans fiefs avoient en la garde de la dicte ville; à ces causes avoit octroyé pour troys ans aux dicts nobles noblement tenans et autres bourgoys, manans et habitans de la dicte ville qu'ils ne seroient contraincts à aller hors de la dicte ville en armes, soubs coulleurs de quelques mandemens de ses lieutenans généraulx et gouver-

neurs pour luy en France et Normandie, mais qu'ils se teinssent en la dicte ville, comme ils ont accoustumé, pour la garde, tuiction, deffence et bon gouvernement d'icelle.

9 octobre 1423, Vidimus de Roger Mustel :

(Les ennemis avaient envahi les *Basses-Marches* de la Normandie, ordre de faire publier le ban et l'arrière-ban dans Rouen.)

8 mai 1424, Vidimus de Michel Durant :

(Ordre exprès, sous peine de rebellion, désobéissance, confiscation, etc., de partir pour le ban et l'arrière-ban.)

22 mai 1424 :

(Confirmation de l'exemption du ban et arrière-ban.

Néanmoins, 22 mai, ordre au bailli de Rouen d'arriver avec le ban et l'arrière-ban, parce que les Français voulaient faire lever le siége d'Ivry.)

28 juin 1424 :

(Nouvelle exemption de ban et arrière-ban, sur la réclamation des bourgeois.)

20 juillet 1425 :

(Lettre du duc de Bedfort. Il avait mandé à Mantes, pour le XXIIII juillet, le ban et l'arrière-

ban du bailliage de Rouen; il exempte les tenans-fief à Rouen.)

Lettre de Jehan Salvain, bailly de Rouen, cappitaine commis par le roy pour mener plusieurs hommes d'armes et de traict et autres gens de guerre tant à Rochefort que autre part en dabte du sept^me^ jour de septembre l'an mil quatre cens vingt cinq:

Comme les conseillers et habitans de la dicte ville, après avoir eu advis et conseil ensemble pour fournir et trouver ung nombre de gens de deffence au lieu de ceulx qui pouroient estre comprins et entendus au dict mandement, combien qu'ils fussent en petit nombre et continuellement ocuppés au faict du conseil du roy et de la dicte ville et à la garde des portes, des clefs et des locquets d'icelle ville, aussi que promptement ils ne pouvaient recouvroir gens pour ce faire, le dict Salvain, bailly, en considération que ceulx qui estoient à ce subgès estoient en petit nombre, déclara qu'il s'emploiroit volontiers à trouver gens pour la descharge d'iceulx, et à ces causes avoit retenu la somme de cent cinquante livres tournois qui luy avoit esté baillée par les dicts habitans et par ce moien avoit exempté du dict voiage tous les habitans d'icelle

ville, qui au dict mandement pouvoient estre comprins et entendus.

Vidimus de Roger Mustel, viconte de l'Eau de Rouen, d'unes lettres de Thomas de Montagu, conte de Salisbury et du Perche, lieutenant général sur le faict de la guerre de Monseigneur le Régent duc de Bethford adressés au viconte de Rouen, donnés à Paris le dixhuit^me^ jour de décembre l'an mil quatre cens vingt cinq :

Comme pour le siège que le dict de Montagu entendait mectre devant la Ferté-Bernard, estoit mandé au dict viconte envoyer en la ville de Belesmes à celuy qui tiendrait le siège six charpentiers pour besogner ès affaires et ouvrages touchans le faict de la dicte entreprinse et que iceulx charpentiers eussent à venir garnis de leurs oustils et de vyvres pour eulx pour quinze jours au moins, sur peine de cinq sols d'amende pour chacun jour sur ceulx qui seroient défaillans à y venir, et oultre faire aprester soixante charetés fortes et bien attelées et qu'elles feussent toutes prestes pour aller par devers le maistre des ordonnances de l'artillerye, quant il les manderoit pour aller mener l'artillerye et autres choses nécessaires pour le faict du dict siège.

(Lettre de Richard de Beauchamp, comte de

Warwick, etc., capitaine général de France et Normandie sur le fait de la guerre. On avait appelé pour le 30 août 1426 à Chartres le ban et l'arrière-ban contre les ennemis estans ès lieux et marches de Gastinois. Exemption pour les nobles et noblement tenans de Rouen.)

23 janvier 1427 :

(Lettre de Richard de Beauchamp, comte de Warwick, d'Aumale, etc. Il avait convoqué pour le 12 janvier le ban et l'arrière-ban, pour repousser l'ennemi qui voulait l'empêcher de mettre le siége devant Pontorson. Exemption accordée aux habitans de Rouen.)

11 novembre 1428 :

(Henri VI avait convoqué le ban et l'arrière-ban par lettres patentes du 27 octobre 1428, pour seconder le duc de Bedford dans l'expédition vers la Loire et les villes d'Orléans et de Blois. Exemption accordée aux bourgeois de Rouen.)

NOTES.

[1] L'original de cette Charte est déposé aux Archives municipales, tiroir 6, n° 4.

[2] L'original de la Charte et le rôle annexé se trouvent aux Archives municipales, tiroir 6, n° 11.

[3] L'original de cette Charte est déposé aux Archives municipales, tiroir 4, n° 4, ainsi qu'un vidimus de Roger Mustel, vicomte de l'Eau.

[4] Les Archives renferment beaucoup d'autres pièces relatives au service militaire des rouennais, sous la domination anglaise. Nous nous bornons à une analyse succincte pour ne pas toujours reproduire les mêmes formules. Ces pièces sont tirées, les unes du registre U, f° 100, recto, et f° 91 recto et verso, les autres du tiroir 6, n° 4, des Archives municipales.

Privilèges de Rouen.

Charte de Henry VI

Confirmant les privilèges commerciaux des bourgeois de Rouen.[1]

A tous ceulx qui ces lettres verront, Roger Mustel, viconte de l'eau de Rouen, salut: Savoir faisons, nous, aujourd'huy premier jour d'aoust l'an mil CCCC trente cinq, avoir veu unes lettres patentes du roy nostre sire scellées de cire jaune en simple queue saines et entières en scel et en escripture, desquels la teneur ensuit : Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, aux baillis de Rouen, Caux, Caën, Costentin, Evreux et Gisors, et à tous nos

autres justiciers, officiers ou à leurs lieux-tenans, salut : exposé nous a esté de la partie de nos bien amés les bourgois, manans et habitans de nostre bonne ville de Rouen, consors en cette partie, comme d'ancienneté par octroie de nos progéniteurs et prédécesseurs roys d'Angleterre et ducs de Normandie, et par confirmacion des roys de France subséquemment, et depuis par nostre très cher seigneur et père, cui Dieu pardont, en faisant le traictié et composition de la rendue de la dicte ville, et à présent par nostre octroy et confirmacion, les dis exposans aient esté et soient auctorisés, par chartes et enseignemens notables, de plusieurs drois, libertés, franchises et priviléges, et entre les autres de non paier coustumes, acquis ou travers de leurs denrées et marchandises en nos royaumes, pays et seigneuries, mesme en nostre dit pays et duchié de Normendie, et de ce aient jouy et possédé les temps passés, et toutesfois que procès ou contens (*contestations*) en sont sortis aient esté définis pour et à l'entente d'iceulx exposans; néantmoins en aucunes parties d'icellui notre pays et duchié de Normendie, plusieurs nos officiers, comme procureurs, fermiers et autres, se sont puis aucun peu de temps entremis et efforcés indeuement et sans tiltre raisonnable, et doubte l'en que eulx ou autres ne se veulent encores entremectre et efforcier d'iceulx

exposans troubler et empeschier en leurs dis drois, franchises, priviléges et possessions, en leur grant grief, dommage et préjudice, se sur ce ne leur estoit pourveu de notre gracieux et convenable remède, comme ils dient, requérant humblement icellui : Pour quoy, nous qui voulons les nobles et bonnes intentions de nos progéniteurs et prédécesseurs et la nostre, ensemble le contenu en leurs chartes et ès nostres, avoir et sortir plain effect et exécucion, et iceulx exposans jouir de leurs deues possessions, sans par paroles simples et frivoles estre detenus aucunement, vous mandons, commandons et expressément enjoignons et à chacun de vous si comme à lui appartendra, que s'il vous appert d'iceulx drois, libertés, franchises et priviléges, chartes, confirmacions, enseignemens et possessions ou tant que suffire doie, vous, iceulx exposans et chacun d'eulx, en faites et souffrez jouir et user paisiblement, et se aucuns d'eulx, leurs denrées ou marchandises, estoient pour ce aucunement arrestés, empeschés ou tenus en procès, si les en faites délivrer et despescher plainement, et, se le desbat et opposicion naisz sur ce, vous, juges, faites chacun en droit aux parties icelles ouyes bon et brief acomplissement de justice sans longueur ou involucion de procès, car ainsi nous plaist-il et voulons qu'il soit fait, non ob-

stant quelsconques lettres subretices à ce contraires. Donné à Rouen, le VIIIme jour de juing l'an de grâce mil CCCC trente-cinq et de notre règne le XIIIme soubs notre scel ordonné en l'absence du grant.

En tesmoing de ce nous viconte dessus nommé avons scellé ce présent vidimus ou transcript du grant scel.

Ordonnance

Du Bailli de Caën

Enjoignant de respecter les priviléges commerciaux des bourgeois de Rouen dans la ville de Caën.[2]

A tous ceulx qui ces lettres verront Eustace Quennins, lieutenant général de noble homme messire Richard Harningthon, bailli de Caën, salut :

Comme les bourgeois, manans et habitans de la ville de Rouen ou aucun d'iceux eussent esté par aucun temps, depuis la venue du roy nostre sire derrain trespassé (que Dieu pardoint) et encor estoient contraincts de paier coustume ou acquit à la prévosté de la ville de Caën des denrés et marchan-

dises achaptés, chargés et distribués de par autres mectes[3] d'icelle ville, à l'encontre de la quelle chose, de la partie de Richard Goulley, Pierre Quatre-Sols, Vincent Durant et autres bourgeois, manans, commun et habitans de la ville de Rouen, avoit esté et estoit mis débat et contredict en disant que ils n'en devoient aucune chose paier, mais en avoient toujours esté et encor debvoient estre tenus francs, quictes, exempts et deschargés par tous, tant deça la mer que de là, par eau et par terre, veu l'estat des previléges, franchises et libertés de la ville de Rouen octroiés et confirmés par plusieurs princes rois de France et d'Angleterre, ducs de Normandie, comme ce estoit porté par les lettres et chartes d'iceulx bourgeois, commun et habitans des octrois et confirmations faicts et octroiés à la dicte ville de Rouen, bourgeois, commun et habitans d'icelle, c'est assavoir par feu Henry roy d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, conte d'Anjou, et après par Richard semblablement roy d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, conte d'Anjou; item par Jehan seigneur d'Angleterre et d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, conte d'Anjou; item par Charles roy de France, item par Blanche reine de France, et le tout confirmé et octroié par feu le roy Henry d'Angleterre à la prinse et composition derrains par lui faicte d'icelle ville de Rouen, et

après toutes ces choses semblablement avoient esté octroiés, confirmés et approuvés par le roy notre sire, qui à présent est pour en jouir et estre par les dicts bourgeois, commun et habitans de la ville de Rouen et leurs successeurs, ainsi qu'il apparoissoit par les lettres de confirmation et chartes de ce portés, et pour ce que icellui empeschement et cóntraincte avoient esté faictes et procédé sorty à l'instance et dévotion des fermiers de la prévosté du dict Caën et que à leur pourchas et requeste le procureur du roy notre sire avoit voulu conduire la matière pour garder en ce lieu le droict du roy, de la partie d'iceulx bourgeois et habitans de la dicte ville de Rouen avoict esté faict apparoistre de leurs chartes, lettres confirmatives, et previléges dessus touchés avecque autres, plusieurs lettres de garantie et chartes deuement authorisés, par lesquelles il apparoissoit comme, le cas offrant, empeschement avoit esté mis ès choses dessus dictes tant à Bapaulme, à Lillebonne, à Evreulx, au Neufchastel, au Pont-Audemer, comme en plusieurs aultres lieux, iceulx bourgeois, commun et habitans avoient obtenu estre les troubles et empeschement ostés et le leur mis et délivré par sentence donnés à leur entente, tant en parlement, eschiquier que en assise et ailleurs, comme il apparoist par leurs lettres, chartes et escriptures de

ce portés, et faict requeste pour iceulx commun, bourgeois et habitans qu'ils fussent cessés d'estre contraincts et les troubles et empeschement à eulx donnés estre mis hors et avoir congé de jouir de leurs droicts, estre tenus demeurer quictes et exempts, eux et leurs successeurs, ores (*maintenant*) et pour le temps advenir de paier aucune coustume ou acquit à la prévosté du dict Caën, selon l'estat d'icelles leurs lettres, chartes, confirmations et previléges et pour lesquelles lettres, priviléges, chartes ou droictures des dicts bourgeois et habitans veoir et sur ce desliberer par les gens et officiers du roy notre sire, le cas s'estoit délaié à plusieurs assises et par longtemps et les fermiers de la prévosté du dict Caën, tant du temps passé que ceulx du présent, faicts venir en jugement, demeurent enchargés par justice et sommés de dire les causes, saucunes (*si aucunes*) en scavoient, par quoy la chose peult estre conduicte et soustenue à leur instance et du procureur du roy nostre sire, affin que les dicts bourgeois, commun et habitans de Rouen feussent et demeurâssent subjects à paier coustume à la dicte prévosté des denrées et marchandises qui ès mectes d'icelles avoient esté et estoient et pour le temps advenir seroient achaptés, chargés ou distribués, par lesquels fermiers avoict esté dict en jugement qu'ils ne voulloient

poinct soustenir ledict procédé et empeschement ou contraincte ne demeurer en icellui, mais se rapportoient au procureur, conseil et officiers du roy, se droicture y avoict; parquoy veu les chartes previléges, droictures et possession des dicts bourgeois, commun et habitans de la ville de Rouen, à l'instance du procureur, officiers et conseil du roy, et pour garder en ce le droict d'icellui seigneur, information avoit esté faicte sur scavoir sy les dicts bourgeois et habitans de Rouen estoient et debvoient estre francs, quictes et exempts de paier aucune coustume ou acquit en la prévosté dudit Caën et comme au temps passé avoict esté usé et accoustumé le cas offrant, par laquelle information avoict esté trouvé et de certain par plusieurs marchands, bourgeois, fermiers du temps passé et autres gens notables de la ville de Caën, que, au précédent de la venue du roy notre sire, les bourgeois, commun et habitans qui estoient demeurans en la ville de Rouen, entre les quatres portes de la closture ancienne du dict lieu, avoient tousjours esté et estoient tenus, jusques à icelle venue, francs, quictes et exempts de paier aucune coustume et acquit à la prévosté du dict Caën, comme ces choses et autres apparoissent par les escriptures de ce portés par les dicts bourgeois, commun et habitans de Rouen, et pour ce que icelles chartes, escriptures dessus touchés avoient dès pieçà

esté baillés et mises devers Michel Levesque, procureur du roy notre sire au dict bailliage, et le conseil et officiers d'icellui seigneur, à la fin dessus desclarée, et, pour deslibérer sur le tout avec les dicts conseil et officiers, Jehan Mollain procureur pour les dicts bourgeois de Rouen, faisant, comme autrefois, supplication et requeste que congé fust donné auxdicts bourgeois, commun et habitans de la ville de Rouen de jouir de leurs droicts, libertés et franchises selon l'estat de leurs chartes, priviléges et lettres dessus touchés et comme par la dicte information avoit esté trouvé ; scavoir faisons que ès assises de Caën tenus par nous lieutenant du bailli dessus dict, le vendredi XXVIIIeme jour de mars l'an MIIII^c^ XXXVII icelle requeste par le dict Mollain au nom que dessus faicte à justice et aux procureur, conseil et officiers du roy à ce présens en jugement, veu les lettres, confirmations, chartes, procédés et escriptures dessus touchés servan t à la matière, qui furent leus en jugement à l'audience des dictes assises, eu regard à la droicture, saisines et possessions d'iceulx bourgeois, commun et habitans de Rouen, dont il apparoissoit, considéré l'information de ce faicte et deslibérée par plusieurs fois et mesmement que trouvé avoict esté en la matière comme les dicts bourgeois, commun et habitans avoient tousjours esté au temps passé et

encore estoient de ce tenus quictes et paisibles jusques à la venue du roy notre sire, veu aussi les sommassions et requestes qui en la matière par plusieurs fois avoient esté faictes tant aux procureur, conseil et officiers du roy que envers les fermiers de la prevosté du dict Caën du temps passé et ceulx de présent, les parties oïs et tout ce qu'ils avoient voullu dire et alléguer, appellés ceux qui estoient à appeller, tout veu et considéré, nous par l'oppinion et conseil des sages assistans ès dictes assises, tous accordablement et du consentement de Michel Levesque procureur du roy notre dict seigneur au dict bailliage, Guillaume Le Picart advocat et conseiller d'icellui seigneur, Guillaume Rouppel lieutenant général du viconte de Caën et Pierre Roullard substitut du procureur, avons donné et donnons par ces présentes congé pour lesdicts bourgeois, commun et habitans de la ville de Rouen, qui seroient demourans entre les quatre portes anciennes de la closture d'icelle ville, de jouir et user de leurs droicts, franchises et libertés, et appoinctement par la sentence de l'assise qu'ils seroient cessés et tenus quictes et paisibles ores et pour le temps advenir sans estre contraincts aucune chose paier de coustume ou acquit à la prévosté de Caën de denrés, marchandises et choses qui pour eulx seroient achaptés ou faict emporter et charger ès

mectes d'icelle prévosté, ainsi et selon ce que dict est et comme les dictes lettres et chartes dessus touchés le contiennent, sy mandons et enjoignons à tous les officiers, sergens et subjects dudict bailliage et par espécial de la prévosté de Caën que le contenu de ces présentes ils accomplissent, souffrent et facent enthériner et accomplir, en tout ce que ils contiennent sans souffrir les dicts bourgeois, commun et habitans ou aucun d'eulx qui seroient demourans entre les quatre portes de la closture ancienne du dict lieu de Rouen estre aucunement empeschés au contraire, mais soient contraincts par toutes voies deubs et raisonnables tous ceulx qui aucun empeschement leur voudront mettre, eux cesser et estre l'empeschement mis hors.

En tesmoyng de ce nous avons scellés ces présentes du scel dont nous usons au dict office de lieutenant en l'au et jour en assises dessus dictes et pour greigneur (*meilleure*) approbation y avons faict mettre le scel des obligations de la viconté de Caën.

NOTES.

[1] Cette charte est tirée des Archives municipales (tir. 4, n° 6). Les priviléges commerciaux de Rouen remontaient à une époque fort éloignée. La charte que nous publions à la suite de celle-ci rappelle les concessions des rois d'Angleterre, Henri II, Richard-Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre. Mais, à toutes les époques, le droit qu'avaient les bourgeois de Rouen de trafiquer librement en tous lieux, sans être sujets aux impôts, avait excité la jalousie des villes voisines. Nos archives fournissent des preuves multipliées des contestations de la commune de Rouen avec les villes de Normandie, de l'Ile-de-France, de l'Artois et de la Picardie, qui attaquaient les priviléges commerciaux des rouennais. L'ordonnance du bailli de Caën et la charte d'Henri VI prouvent que, sous la domination anglaise, la commune de Rouen triompha de ses adversaires.

[2] Cette ordonnance est extraite d'un registre des Archives municipales coté A, f° 113 et suiv.

[3] *Mectes*. Ce mot est fréquemment employé dans les chartes pour indiquer les bornes (*metæ*) de la commune.

Charte

de Henri VI,

confirmant les priviléges commerciaux des bourgeois de Rouen [1].

A tous ceulx qui ces lettres verront Roger Mustel, viconte de l'Eaue de Rouen, salut : savoir faisons, nous aujourduy premier jour d'aoust l'an mil CCCC trente cinq avoir veu unes lettres patentes du roy nostre sire scellées de cire jaune en simple queue saines et entières en scel et en escripture desquelles la teneur ensuit : Henry par la grace de Dieu roy de France et d'Angleterre, aux baillis de Rouen, Caux, Caen, Costentin, Evreux et Gisors et à tous nos autres justiciers, officiers ou à leurs lieuxtenans, salut : Exposé nous a esté de la partie de nos bien amés les bourgois, manans et habitans de nostre bonne ville de Rouen et consors en ceste partie comme d'ancienneté par octroie de

nos progéniteurs et prédécesseurs roys d'Angleterre et ducs de Normendie, et par confirmacion des roys de France subséquemment et depuis par nostre très cher seigneur et père (cui Dieu pardont) en faisant le traictié et composicion de la rendue de la dicte ville de Rouen, et à présent par nostre octroy et confirmacion les dis exposans aient esté et soient auctorisés par chartes et ensegnemens notables de plusieurs drois, libertés, franchises et previléges, et entre les autres de non paier coustume, acquis ou travers de leurs denrées et marchandises en nos royaumes, pays et seigneuries, mesme en nostre dit pays et duchié de Normendie, et de ce aient jouy et possédé les temps passés et toutesfois que procès ou contens en sont sortis aient esté définis pour et à l'entente d'iceulx exposans, néantmoins en aucunes parties d'icellui nostre pays et duchié de Normendie plusieurs nos officiers, comme procureurs, fermiers et autres, se sont puis aucun peu de temps entremis et efforciés indeuement et sans tiltre raisonnable, et doubte l'en que eulx ou autres ne se veullent encores entremettre et efforcier d'iceulx exposans troubler et empescher en leurs dis drois, franchises, et priviléges et possessions en leur grant grief, dommage et préjudice se sur ce ne leur estoit pourveu de nostre gracieux et convenable remède comme ils dient requérant

humblement icellui ; pour quoy nous qui voullons les nobles et bonnes entencions de nos progéniteurs et prédécesseurs et la nostre, ensemble le contenu en leurs chartes et ès nostres avoir et sortir plain effect et exécucion, et iceulx exposans jouir de leurs deues possessions sans par paroles simples et franches estre détenus ne assoppés aucunement, vous mandons, commandons et expressément enjoignons et à chacun de vous si comme à lui appartendra que, s'il vous appert d'iceulx drois, libertés, franchises et priviléges, chartes, confirmacions, enseignemens et possessions, ou tant que suffire doie, vous, iceulx exposans et chacun d'eulx en faites et souffrez jouir et user paisiblement, et se aucuns d'eulx, leurs denrées ou marchandises estoient pour ce aucunement arrestés, empeschés ou tenus en procès si les en faites délivrer et despescher plainement, et se débat ou opposicion naist sur ce, vous, juges, faites chacun en droit soy aux parties icelles ouïes bon et brief accomplissement de justice sans longueur ou involucion de procès, car ainsi nous plaist-il et voullons qu'il soit faict, non obstant quelconques lettres subretices à ce contraires. Donné à Rouen le VIIIme jour de juing l'an de grace mil CCCC trente-cinq et de nostre règne le XIIIme soubs nostre scel ordonné en l'absence du grant.

En tesmoing de ce nous viconte dessus nommé avons scellé ce présent *vidimus* ou transcript du grant scel aux causes de la dicte viconté et fut fait l'an ce jour premier dessus dis.

Corporations de Rouen.

Boulangers [2].

A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront Pierre Pollin, lieutenant général de noble homme Jehan Salvain, escuyer, bailli de Rouen, salut :

Comme selon les antiennes instructions et ordonnances du ban des moullins de la fiefferme de la dicte ville de Rouen, aucun boullenger demourant dedans les quatre *mercs* et *mectes* [3] du dict ban ne peult ou doibt aller moudre ailleurs que ès dicts moullins et aussi que aucun boullenger ou personne de dehors ne peult vendre ne exposer en vente en la dicte ville pain à nul des jours de la sepmaine, sinon au jour de vendredi qui est jour de marché publicque et au lieu de la Vieil-Tour entre deux soleils et tout à descouvert, et que se dedans la dicte heure d'entre deux soleils le dict pain n'est

tout vendu, iceulx boullengers ne peuvent pas remporter ce qui en demourera, mais après ledict soleil escoucé au dict jour de marché ce qui en est demeuré à vendre doit estre acquis et appliqué au proffict de la dicte ville et des fermiers d'iceulx moullins et pareillement que le pain d'iceulx boullengers de dehors ne tout autre pain fourni hors des *mercs et mectes* du ban qu'il ne soit tout forfaict et acquis à la dicte ville ou ausdits fermiers, sinon ès places anciennement accoustumés, comme en la boullengerie soubs les échanges dehors la porte du pont Onffroy, à la porte Beauvaisine, à la porte de Saint-Ouën, à la porte du Chastel et lequel pain ne pourra par nul revendeur estre achapté en la dicte ville au jour de marché jusques à ce que douze heures soient passés affin que le commun peuple au devant de cette heure s'en puisse pourvoir à meilleur marché; ce néantmoings depuis la descente du roy nostre sire, que Dieu pardoinct, et qu'il eust mis et réduict en son obéissence la ville de Harfleur, pendant aussy que plusieurs places et forteresses d'entour la dicte ville de Rouen, comme le Pont-de-l'Arche, Fontaines-le-Bourg, Blainville, Préaux, Douville, Long-Pré et autres empeschoient venir des vivres en la dicte ville pour ce qu'elles étoient tenus et occupés par les ennemis et adversaires pour ce que les gens du plat

pais et des villages d'environ et mesme du pais de Caux et du pais d'outre Saine venoient et affluoient de jour en jour et se tenoient à refuge en la dicte ville de Rouen et illec s'appliquoient à avoir et trouver manière de vivre, les ungs à fournir et boullenger, et les autres à revendre et détailler, il avoit esté advisé et tolléré par le conseil, du consentement des officiers du roy et des bourgeois conseillers de la dicte ville qui lors estoient que le ban d'iceulx moullins que tient à ferme la dicte ville du roy nostre dict seigneur fut lors eslargi jusques à ce que autrement y peust estre pourveu avec considération à l'indulgence et nécessité du peuple estant et affluant comme dict est en icelle ville et à autres causes et considérations qui lors les meurent, en telle manière que chacun boullenger ou aucune personne, fust de dehors ou de la dicte ville, peussent venir chacun jour de la sepmaine vendre pain au dict lieu de la Vieil-Tour et mesme que chacun peust vendre et exposer en vente à fenestre et à estal pain tel comme il lui plairoict dedans les *mercs et mectes* du dict ban ès places devant nommés et partout ailleurs où bon leur sembloit avecque plusieurs autres choses souffertes et tollérés obstant ce que dict est contre les dictes anciennes institutions et ordonnances et pour ce que depuis la conqueste et réduction de Normandie et en espé-

cial de ceste ville de Rouen faicte par le roy nostre dict seigneur, que Dieu pardoinct, plusieurs des gens d'iceulx pais et villages se sont partis de la dicte ville et s'en sont retraits et retournés chacun en son reppaire ou là où bon leur a semblé, se soient les bourgeois, conseillers et procureur de la dicte ville qui de présent sont et les boullengers du dict ban et mesmes les fermiers des dicts moullins traicts et venus par plusieurs fois au devant de ce jour en jugement et dehors devers mondict seigneur le bailly et aucuns de ses prédécesseurs baillifs et aussy devers nous et devers les viconte, advocat et procureur du roy nostre dict seigneur au dict lieu de Rouen requérants très justement que le ban d'iceulx moullins fust remis en son ancien cours ainsy qu'il estoit au devant d'icelle tollérance, qui faicte avoit esté à bonne intention comme dict est, afin qu'ils puissent paier au roy ce que tenus lui sont paier par la raison de la fiefferme d'iceulx moullins à ban et que par longue demeure l'en ne la voulsist pas appliquer à possession perpétuelle au préjudice de la dicte fiefferme dont est deub au roy nostre dict seigneur chacun an par la dicte ville plus de trois mil livres, sur lesquelles requestes l'on avoict mis plusieurs continuations et dillations tant pour la charté des bleds

que pour avoir sur ce meilleure et plus seure dellibération.

Scavoir faisons que en l'assise de Rouen tenue par nous lieutenant dessus nommé le mercredi VIIeme jour de juillet continuée du lundi XXVIIIeme jour de juing lan M IIII^c^ XXIII se présentèrent Pierre Daron procureur général de la dicte ville, lequel pour et au nom d'icelle et des boullengers du dict ban et aussy des fermiers d'iceulx moullins fist de rechef la requeste que autresfois avoict faicte sur le faict du dict ban, auquel fust dict et respondu par le dict procureur du roy et son conseil sur deslibération avecque les autres officiers du roy nostre dict seigneur en la dicte ville, que au temps dont dessus est faict mention pour les causes déclarés cy-dessus avoict deu par le conseil et consentement des conseillers et officiers de la dicte ville et aussy par les officiers du roy estre tolléré et souffert l'eslargissement du dict ban combien que ce fust lors et ait esté depuis en dommage et diminution de la revenue d'icellui, mais pour ce qu'ils congnoissoient bien que par longue continuation, dommage et préjudice se pourroit suivre, et estre engendré au roy nostre sire et à la dicte ville pour cause de la diminution de la dicte revenue et que par la grâce de Dieu et du roy nostre dict seigneur

la ville est ouverte et despeschée des forteresses qui avoient esté adversaires d'icelle; parquoy les choses ne sont pas en termes qu'elles estoient au devant de la dicte conqueste et avecque autres considérations qui à ce les mouvoient, ils consentoient, voulloient, accordoient que le ban fust remis en premier deub et estat jouxte ce que dict est et qu'il estoit au devant de l'an M IIII^c XVII que le dict ban fust eslargi, comme devant est touché, et soit gouverné par les dictes anciennes instructions et ordonnances et selon ce qu'il estoit au devant de la tolérance et souffrance de l'eslargissement faict six ou sept ans ainsy que est dict et nonobstant icelle tolérance ne chose qui à cause de ce y ait depuis esté faicte ou permise et en ce ne mectoient ne ne pensoient mettre aucun débat ou contredict, à quoy nous comme justice nous accordames semblablement. Sy donnons en mandement à tous et chacuns les sergens et soubssergens du dict bailliage sur ce requis que ces présentes lettres facent crier et publier au marché de la Vieil-Tour à Rouen et ès autres marchés et places de leurs sergenteries accoustumés à icelles criées et publications affin qu'aucun n'en puisse ou doibve prétendre ignorance

En tesmoing de ce nous avons scellé ces pré-

sentes de nostre scel et à gregneur congnoissance et confirmation y a esté mis le grant scel aux causes du dict bailliage. Ce fut faict en l'an et jour et ès assises dessus dictes. Signé Du Busc, ung paraphe, et scellé de deux sceaux de cire verte sur double queue de parchemin.

Ausdictes lettres est attaché l'exploict de la lecture d'icelles faictes le XXIIIIeme juillet M IIII^c^ XXIII.

NOTES.

[1] Le vidimus de cette charte se trouve aux Archives municipales (Tiroir 4, § 6). Malgré la confirmation des priviléges de Rouen, par Henri VI, les villes rivales ne se regardèrent pas comme vaincues, et les registres municipaux prouvent qu'elles tentèrent une nouvelle lutte dans les derniers temps de la domination anglaise en Normandie. On trouve, dans le registre VI (f° 15 recto), l'indication suivante: « Du mercredy XXIIIme jour du mois de janvier mil CCCCXLVII (1448) en l'ostel commun de la ville de Rouen, devant Guillaume-de-la-Fontaine, lieutenant général de mons. le bailly, présens : Jehan-le-Tourneur esleu, Robert-Lermite, procureur du roy nostre sire, Gueffin Dubosc,

Nicolas Marguerie, conseiller, Guillaume Ango, Michel Dutot l'ainsné, Loys de Cormeilles, Massiot Daniel ; Michel Dutot le jeune, cartenier, Robert Goupil id., Jehan le Roux id., Michel-le-Barbier id., Guillaume-de-Croixmare, advocat, Rogger Gouël id., Robin de Villeneuve id. — Après ce que, de par messieurs les conseillers ordonnés par le roy nostre sire au gouvernement de France et de Normandie, l'en avoit esté adverty pour le bien et honneur de ceste ville, comme les délégués, ambassadeurs des bailliages de Caën, Costentin et Alançon, naguère estant au royaulme d'Angleterre devers le roy nostre souverain seigneur, par iceulx délégués ambassadeurs avoient esté dictes plusieurs et graves cherges sur les habitans de ceste ville tant touchant les previlléges de ceste ville et sur la confirmation naguère fecte au dit royaulme d'Angleterre par le roy nostre dict seigneur desdis previlléges que autrement, en la présence d'icellui Seigneur et de son grand conseil, tendans les dis délégués de par les bailliages dessus dis que iceulx previlléges fussent sospis et achoppés, pour laquelle chose éviter, par tous les nommés cy dessus, tout d'un commun accord, fut délibéré et adjugé qu'il convenoit envoier notables personnes devers icellui Seigneur et son dict grant conseil en son royaulme d'Angleterre pour remonstrer et reprimer à l'encontre des délégués dessus dis que ce que les dis délégués avoient dit et déclairé estoit une grant charge contre l'honneur de ceste ville, que soubs dissimulation ne autrement n'estoit à tolérer, mais estoit très nécessaire et expédient devant icellui seigneur et sa royal majesté justiffier et notablement excuser, et pour mettre à exécussion ces choses furent nommés délégués et esleus Pierre Daron,

procureur général de ceste dicte ville de Rouen, et avec lui et avec sa comgaignie Jehan-le-Prince, receveur des impots en ceste ville. »

[2] Cette charte se trouve dans un registre des Archives municipales, coté A, f° 173 verso, 174 recto et verso, 175 recto.

[3] *Mercs et mectes*, bornes et limites.

Les anglais firent d'autres changemens importans dans les statuts des corporations. Celle des drapiers, qui était la plus importante de Rouen à cette époque, fut l'objet d'une ordonnance datée de 1424; elle a été publiée dans les Ordonnances des rois de France, tom. XIII, p. 55 et 68.

Remontrance

des Habitans de Rouen contre l'université de Paris [1].

Pour remontrer en brief que les habitans du duchié de Normendie, mesmement les bourgois, manans et habitans de la ville de Rouen, ne doivent estre trais en France ne ne sont tenus de y sortir juridiction ne y respondre mesmement selon le traictié de la paix final d'entre les roys et les royaumes de France et d'Angleterre [2] en respondant aux argumens de ceulx qui vouldroyent dire le contraire, pourroit-on dire ce qui s'ensuit soubs la noble correction de tous :

Premièrement est vray que environ l'an IX^c XLV fut traictié, accordé, promis et juré par entre le roy Louys de France, ses prélas et barons pour la dé-

livrance de lui qui avoit esté prins en bataille devant Rouen d'une part, et le premier Richart IIIme duc de Normendie d'autre, que dès lors en avant le dit duchié de Normendie seroit tenu par ledit duc Richart et ses successeurs ducs de Normendie sans recongnoistre nulle en souverain sinon Dieu, et ainsi le narre Hugues le Grant lors viconte de Paris en traictié de mariage qui fut fait de sa fille et du dit duc Richart, comme par croniques autentiques peut apparoir [3].

Item. Et que depuis lors les ducs de Normendie et roys d'Engleterre ont tenu ledit duchié comme seigneurie divisée et séparée de toute autre seigneur, sans nulle recongnoistre en souverain sinon Dieu seulement.

Item. Et que en signe de souveraine seigneurie, les ducs de Normendie ont toujours depuis eu séneschal ou eschiquier sans ressort ou recongnoissance de nulle autre seigneurie.

Item. Et ainsi de droit commun et aussi par la Coustume de Normendie escripte en chapitre de semonse [4], nul des demourans en icellui duchié n'en peut ou doit estre trait hors la juridiction en pays par appel ne autrement, et ainsi fut-il déclairié par arrest d'un eschiquier qui se tint anciennement à Falaize dont on fera bien apparoir se mestier est.

Item. Et aussi autrement eust esté et seroit di-

minuée la noble teneure du dit pays et duchié que Dieu ne veuille.

Item. Et d'abondant le roy Henry d'Engleterre et duc de Normendie octroya, entre autres choses, par ses lettres en fourme de chartre ausdis bourgeois et habitans une clause entre les autres dont la teneur s'ensieut [5] :

« Item. Quod nullus eorum adversùs aliquem « placitet de aliquo placito extra Rothomagum, « nisi antè ducem Normanniæ, ante quem ipsi pla- « citabunt tantum ad sanctam Walburgum et « apud Oissel et non alibi extra Rothomagum. » « — Qu'aucun bourgeois ne soit obligé de com- « paraître en justice hors de Rouen, si ce n'est « devant le duc de Normandie, et cela en deux « endroits seulement à Sainte-Vaubourg et à « Oissel. »

Item. Le dit roy Henry ou autre de son nom octroya par autres chartres aus dis bourgeois une clause qui s'ensieut : « Concedo etiam eis quod non « placitent de vadiis et achatis et de debitis et here- « ditatibus suis, nisi intra civitatem Rothomagi, et « super his fiat judicium per legitimos homines ci- « vitatis coram balivo meo. » — « Je leur accorde en « outre de ne comparaître en justice pour leurs cau- « tions, leurs achats, leurs dettes et leurs héri- « tages, que dans la ville de Rouen, et de n'être jugés

« sur ces matières que par des juges compétens en « présence de mon bailli. »

Item. Richart roy d'Engleterre, duc de Normendie et d'Aquitaine, confirma les dis octrois de ses prédécesseurs par sa chartre contenant ce qui s'ensieut : « Sciatis me concessisse civibus nostris « de Rothomago omnes quitancias suas, omnes li- « bertates et liberas consuetudines suas, sicut eas « habuerunt tempore Domini regis patris nostri, « et sicut carta ejus testatur. » — « Sachez que j'ai « confirmé toutes les libertés dont jouissaient les « habitans de Rouen du temps du seigneur roy « notre père, comme l'atteste sa charte, etc. »

Item. Le roy Jehan d'Engleterre, semblablement duc de Normendie et d'Acquitaine, octroya par ses lettres aus dis bourgois et habitans le contenu en la clause qui s'ensieut : « Item. Quod nullus placitet « de hereditate, neque de achato, neque de vadio, « neque de debito, neque de alio placito extra Ro- « thomagum. Si quis autem in his contemptionem « ponet, tunc nostrâ justiciâ distringatur, ut apud « Rothomagum veniat si in nostrâ pace fuerit « et justiciâ, et ibi inde rectum judicium civium « Rothomagi fiat coram ballivo nostro Rotomagi.» — « Qu'aucun bourgeois de Rouen ne plaide hors de « Rouen pour heritage, achat, gage, dette ou tout « autre motif. Si ces ordres sont meprisés par quel-

« qu'un de nos sujets, nous le forcerons de venir à « Rouen, et de se soumettre au jugement du bailli « de cette ville. »

Item. Et ainsi tant de droit commun comme par l'octroy ou previlége des princes de noble mémoire les roys d'Engleterre, ducs de Normendie, les habitans d'icellui pays et mesmement les bourgois, manans et habitans de la dicte ville de Rouen ne doivent estre trais hors du dit duchié et mesme les dis bourgois et habitans de la dicte ville de Rouen, au moins oultre les termes de Sainte Waubourg d'un costé, et d'Oissel d'autre, qui sont près de Rouen.

Item. Et ainsi estoit et avoit esté fait garde et observé paravant la main mise en duchié de Normendie par le roy Philippe de France au temps du dit roy Jean d'Engleterre environ l'an mil deux cens et quatre.

Item. Et après la dicte main mise, par chartre donnée par le dit roy Philippe, l'an MCCVII les dis de Rouen demourèrent en leur estat et libertés.

Item. Et pour ce que par succession de temps on s'efforça d'aucunement entreprendre contre les dis drois des Normans, après qu'ils eurent exposé leurs griefs fais contre l'ancienne coustume, drois et libertés du pays, le roy Louys de France fils du beau roy Philippe, par sa chartre donnée au mois de

mars MCCCXIIII déclara, entre autres choses, le contenu en l'article qui s'ensieut [6]:

« Item. Quòd cum causæ ducatûs Normanniæ se-
« cundum consuetudinem patriæ debeant terminari;
« quod ex quo in scacario nostro Rothomagi fuerunt
« terminatæ, vel sentencialiter deffinitæ per quam-
« cumque viam, ad nos vel placitum nostrum Pari-
« sius de cetero nulla tenus defferantur, nec etiam
« super causis dicti ducatûs Normanniæ ad prædic-
« tum parliamentum nostrum aliqui valeant adjour-
« nari. » — « Les causes du duché de Normandie
« doivent être jugées d'après la coutume du pays,
« et, lorsque l'Echiquier de Rouen a prononcé par
« sentence ou autrement, on ne peut en appeler
« devant nous en notre plaids de Paris, ni ajour-
« ner personne devant notre parlement pour une
« cause intéressant le duché de Normandie. »

Item. Déclaira le dit roy Louys plus avant, c'est assavoir que pour son propre patrimoigne qu'il avoit mis hors de ses mains, quand il en seroit question, les Normans ne fussent ou peussent estre trais hors Normandie, comme il est plus à plain contenu en la clause qui s'ensieut: « Item. Quòd propter quam-
« cunque donacionem, permutationem, aut aliena-
« tionem qualemcumque, de bonis ad nostrum pa-
« trimonium pertinentibus, per nos aut nostros
« successores, cuicumque factam aut faciendam,

« dicti nostri subditi per illum in quem dictum patri-
« monium transtulerimus, ut prœfertur, in loco vel
« sub judice remotiori trahi non possint nec ipsi
« subditi comparere aut respondere aliter tenean-
« tur quàm ipsi anteà tenebantur, ac etiam ipsis
« nostris subditis ducatûs Normanniæ ob hoc præ-
« judicium aliquod nullatenùs generatur.» — « Qu'au-
« cun Normand ne soit tenu, pour don, permuta-
« tion ou aliénation quelconque de biens apparte-
« nant à notre patrimoine, faite ou à faire par nous
« ou nos successeurs, de comparaître dans un lieu
« et devant un juge plus éloigné; que nul ne soit
« tenu de répondre plus qu'auparavant, et qu'il ne
« puisse jamais en résulter de préjudice pour nos
« sujets du duché de Normandie. »

Item. Et aussi, durant l'occupation du dit duchié desdis roys de France, ils ont tousjours fait tenir Eschiquier en Normendie tant pour la justice comme pour les comptes, sans ressortir soubs nulle autre jurisdiction, comme il est notoire.

Item. Et par ainsi appert que les roys de France au temps qu'ils ont occupé le dit duchié de Normendie ont tenu et approuvé le dit duchié estre seigneurie divisée, séparée et souveraine, mesmement quant à la jurisdiction et ressort.

Item. Et que le roi d'Engleterre, héritier et régent de France, de noble mémoire (cui Dieu par-

dont) en l'an Vme de son règne, le premier jour d'aoust qui fut l'an MCCCC XVII, recouvra, mist en sa main et prinst possession au tel tiltre de ses dis progéniteurs le dit duchié.

Item. Et puis que la dicte recouvrance, mainmise et possession furent à tel tiltre raisonnable, comme se furent-ils, il convient dire que le dit duchié de lors en avant fut en tel estat en la main du dit feu roy (cui Dieu pardont) comme il estoit au temps que sesdis progéniteurs le tenoient par avant la dicte entreprinse ou main prise du dit roy Philippe de France; car autrement il s'ensuivroit que la dicte main mise du dit roy Philippe eust esté à tel tiltre, ce que non, et celle du dit roy de noble mémoire sans tiltre, ce que Dieu ne veuille, et seroit absurdité de dire.

Item. Et ainsi dès le temps de la dicte recouvrance et possession prinse du dit duchié par le dit feu roy d'Engleterre, héritier et régent de France, les habitans d'icellui pays et duchié, et mesmement les bourgois et habitans de la dicte ville, furent et deurent estre en tel estat de franchises et libertés qu'ils avoient par avant l'entreprinse du dit roy Philippe de France, sans avoir regart aux entreprinses depuis lors faictes, qui par la dicte recouvrance, puisqu'elle fut juste et à tiltre que est, furent abolis et mis au néant.

Item. Et d'abondant par le traictié de la reddition de la dicte ville de Rouen au dit feu roy, héritier et régent de France, il confirma aus dis bourgois et habitans toutes les franchises, libertés et previléges qui leur avoient esté octroiés par les dis très nobles progéniteurs, roys d'Engleterre et ducs de Normendie, et de sa plus ample grace leur octroya les franchises, libertés et previléges qui leur avoient esté octroiés par ses progéniteurs roys de France qui régnèrent par avant ceulx de Valois, sans riens approuver le fait d'iceulx de Valois, comme les dis de Rouen portent plus à plain par le dit traictié qu'ils employent cy.

Et ainsi dès lors les dis de Normendie et mesmement les dis bourgois, manans et habitans, tant de droit commun et par la coustume du dit pays de Normendie, comme par l'octroy des dis roys d'Engleterre et ducs de Normendie et par la concession et confirmacion du dit feu roy régent, ils eurent droit, furent et sont en bonne possession et saisine de non estre trais, et de contredire (*refuser*) de respondre mesme hors du dit duchié de Normendie.

Item. Et que le dit feu roy régent, à qui Dieu veuille pardonner, qui jamais en son vivant ne voulut venir contre ses fais ne jà, au plaisir Dieu, ne seront retraictiés, voult et accorda par le traictié

de ladicte paix final que les universités et estudes généralles et aussi colléges d'estudians et autres colléges ecclésiastiques, estant ès lieux lors et pour le temps avenir subgiés au roy de France son beau père ou en la duchié de Normendie ou autres lieux du royaume de France, subgiés au dit feu roy régent, jouyssent de leurs drois, possessions, rentes, prérogatives, libertés, prééminences et franchises à eulx en royaulme de France comme que ce fust appartenans ou deubs, saufs les droits de la couronne de France *et de tous autres*, comme au XXIe article de la dicte paix est plus à plain contenu.

Item. Et est-il tout cler que par la dicte salvacion de drois de *tous autres* contenus au dit XXIe article du dit traictié, les dis drois, franchises et libertés des Normans et dont ils estoient pour lors en bonne possession et saisine, comme dit est, leur demourèrent saines et entières, et à ceste fin furent apposés les dis mos *et de tous autres* au dit article, comme il pourra estre sceu, se mestier est, par ceulx qui furent à faire le dit traictié.

Item. Et fait fort à noter que au dit XXIe article n'est fecte quelque mencion de previlége d'estude ou autre communaulté au proufit desquieulx le dit article se peut rapporter, et ce fut fait moult sagement et prudamment, et afin de forclorre l'Université de Paris des priviléges qu'ils prétendoient

au pays et duchié de Normendie par l'octroy et concession des roys de Vallois, mesmes quant à actraire en pays de France la jurisdiction et congnoissance des Normans, et ainsi pourra-il estre sceu, se mestier est, par ceulx qui furent audit traictié faire.

Item. Et ainsi l'intencion des dis Normans, leurs drois, possessions et saisines en ceste partie sont fondés tant de droit commun comme par la dicte coustume et aussi par octroy des dis feux roys d'Engleterre et ducs de Normendie, et par l'octroy du dit feu roy régent, et mesmement par le dit traictié de la paix à le prendre en son vray entendement, c'est assavoir de non estre trais hors le dit duchié de Normendie et de le contredire et débatre.

Item. Or convient respondre à aucuns argumens que ceulx de France vouldroient dire au contraire, et premièrement se aider se voulloient du IXe article du dit traictié de la dicte paix final, faisant mencion que le dit feu roy régent promist deffendre et confirmer tous et chacun pers (*pairs*), nobles, cités, villes, communaultés et singulières personnes, en leurs drois, previléges, coustumes, prééminences, libertés et franchises à eulx appartenans ou deubs, en voullant par ce conclurre que le dit roy régent avoit accordé et promis à la communaulté de ceulx de Paris leurs previléges, etc.

Response, que ledit article fut apposé, s'entend et se rapporte au regart des pers (*pairs*), nobles, cités, villes, communaultés et singulières personnes ès lieux pour lors et au temps à venir subgetes ou subgets au roy Charles de France (cui Dieu pardoint) comme par le texte du dit article peut clerement apparoir au préjudice de ceulx qui s'en vouldroient aidier.

Item. Or est-il noctoire que, par avant et au temps du dit traictié de la paix et depuis, le dit duchié de Normendie n'estoit ne ne fut subget, ne au regart des personnes, ne au regart du territoire, ne du lieu, du dit feu roy Charles de France.

Item. Et par conséquent est tout cler que le dit IXe article de la paix ne comprint en riens le dit duchié de Normendie ne les subgiés d'icellui et fait directement contre ceulx qui au regart des dis Normans s'en vouldroient aidier.

Item. Et fait moult à advertir (*considérer*) que qui eust voulu comprendre au dit IXe article du dit traictié de la paix le dit duchié de Normendie et les subgiés d'icellui pays, on y eust fait mencion des subgiés du dit roy régent et de ses pays conquestés, aussi bien que on fist au dit XXIe article d'icellui traictié, auquel leurs drois leur demourèrent saufs.

Item. Et n'est pas chose répugnant à seigneur et obéissance, telle comme emporte le dit XXIIme ar-

ticle, de sortir juridicion ès termes de son pays sans en estre distrait, mais est chose convenant à raison et à droit commun.

(L'auteur entre ici dans une discussion grammaticale subtile et fastidieuse, que nous avons cru devoir omettre.)

Item. Et fait moult à noter que par le précédent article XXIme en nombre du dit traictié, par lequel les droits, prérogatives, libertés et franchises des universités et estude de France leur sont confirmées ; ce est sans faire mencion d'aucuns previléges, comme dit est, et aussi sauf le droit de tous, et ainsi le droit des Normans qui est tel que dit est y fut sauve et n'est en riens enfraint par le dit XXIIme article ensuivant.

Item. Et encore fait moult à noter quant à ce que pour quelconque chose le dit feu roy régent ne voult acorder par le dit traictié et constituer aux serviteurs mesmes du dit feu roy Charles son beaupère et de monseigneur de Bourgogne leurs heritages qu'il avoit donnés à particuliers pour ce que eust esté contre son propre fait et scellé, et Dieu sait que lui adverti encores fut-il moins venu contre l'octroy ou confirmacion des dictes franchises et libertés qu'il avoit octroiées à ceulx de Rouen, de Dieppe, de Caen et de plusieurs autres lieux de non estre trais hors de leurs villes et territoires, et mesmement hors du dit duchié de Normendie.

Item. Et encores fait moult à noter que le dit roy régent par le dit traictié de Rouen confirma les concessions fectes aux Normans, mesmement aux dis de Rouen, par les roys de France ses progéniteurs qui avoient régné par avant ceux de Vallois, et par sequelle il confirma le dit previlége que on appelle la chartre aux Normans octroié au dit mois de mars MCCC XIIII par le dit roy Louys fils du beau roy Philippe de France et frère germain de ma dame Isabel fille du dit beau roy Philippe et pour lors femme du roy Edouard, dont sont descendus en directe ligne le dit feu roy régent et ses très nobles progéniteurs, frères et parens, et ne voult oncques entendre à confermer ce qui avoit esté fait par les dis de Vallois, qui se boutèrent en la couronne environ l'an MCCC XXVII comme il est assez notore.

Item. Or sont les previléges de l'université de Paris, dont ils font si grant banière et poursuite, et mesmement ceulx par le moien desquieulx ils s'efforchent de traire les subgiés du dit pays et duchié de Normendie par devant le prévost de Paris ou ailleurs en France, donnés et octroiés par le roy Philippe de Vallois qui fust en la bataille de Crécy, c'est assavoir le premier, au mois de décembre l'an MCCC XL, et le second qui est déclaratif du premier au mois de may MCCC XLV, par quoy semble que on y doye avoir moins de régart.

Item. Et mesmement, par les dis previléges les causes personnelles, où il avoit sauve garde enfrainte des suppôts de la dicte université, furent seulement commises au prévost de Paris; or avoient-ils entreprins toute congnoissance de toutes causes réelles et le vouldroyent entreprendre qui leur permectroit; qui ne semble pas chose à souffrir ne à tolérer.

Item. Et si ainsi estoit que les dis previléges que prétendent les dis de l'université eussent leur cours ou qu'ils leur fussent confirmés au regart du dit pays et duchié de Normendie et des habitans en icellui, et mesmement au regart des dis de Rouen, il s'ensuivroit que l'octroy du dit roy Philippe de Vallois eust pu adnuller et adnullast les octrois précédens des dis roys d'Engleterre, ducs de Normendie et cellui mesmes du dit roy fils du dit beau roy Philippe; qui ne semble pas chose qui soutenir se puisse en termes de raison.

Item. Et fait fort à noter quant à ce que par la dicte recouvrance du dit duchié de Normendie qu'a fait ledit roy régent à juste tiltre comme ses prédécesseurs, tous les fais et entreprinses des roys de France furent et ont esté extains, abolis et adnulés, sinon en tant que le dit roy régent a confermé ce qui fut fait par le dit roy Louys dixième fils du dit beau roy Philippe, et par sequelle les dis previléges

que prétendent les dis de l'université furent par la dicte recouvrance extains, abolis et adnullés, *et quod exstinctum est ampliùs revivisci non potest*, s'il n'y a nouvel octroy ou concession de ce faisant expresse mencion, qui n'est pas au cas qui s'offre.

Item. Et Dieu sçait si les dis previléges de l'université estoient remis sus et de nouvel octroiés, comme les seigneurs englois et autres du pays d'Engleterre qui tiennent toutes ou la greigneur partie des nobles seigneuries du dit pays et duchié de Normendie et conqueste, seroient traveilliés et traictiés eulx et leurs hommes, dont plusieurs débas et voyes de faiz et inconvéniens par adventure inréparables pourroient ensuir.

Item. Et pour venir au point des dis previléges de l'université pourroit sembler à aucuns que par le texte du dit XXIme article les dis de l'université pourroient aucunement prétendre exemption et franchise des aides et subsides qui se levent au dit pays de Normandie, et que on leur vouldroit demander et d'eux exiger *patiendo*, mais que *agendo* ils puissent user des dis previléges mesmement en octroyant les subgiés du dit pays de Normendie à Paris, le dit article ne autre contenu au dit traictié ne semble de riens servir à leur propos et mieulx le sauront considérer le voyans.

Sy supplient très humblement les dis bourgois et

habitans qu'il plaise advertir (*considérer*) ces choses et les garder et conserver en leurs dis drois, franchises et libertés, et, se mestier est, ils enseigneront de leurs fais à souffisance par protestation de adjouster, corriger, diminuer, interpréter et plus à plain respondre en temps et lieu quant il appartiendra se mestier est.

NOTES.

[1] Cette requête, adressée à Henri VI, se trouve dans un manuscrit des Archives municipales de Rouen, tiroir I, n° 1. Elle est l'ouvrage de quelque procureur rouennais de cette époque; et, sous ce rapport seul, elle mérite de fixer l'attention. En outre, elle est le seul document authentique qui prouve qu'à cette époque une lutte s'engagea entre Rouen et l'université de Paris. Duboulay, dans son *Histoire de l'Université*, si complète et si exacte, ne mentionne pas, en cette circonstance, les querelles de la commune de Rouen et de l'université. La requête des bourgeois est suivie, dans le manuscrit des Archives, d'une confirmation des priviléges de l'université, par Henri VI, en date du 14 août 1423. Il paraît que Duboulay a égale-

ment ignoré cette pièce, qu'il aurait, sans doute, ajoutée aux nombreuses chartes confirmant les priviléges de l'université de Paris.

[2] Il s'agit du traité de Troyes, conclu entre Charles VI et Henri V, en 1420.

[3] Richard I, duc de Normandie, épousa, en effet, Emma, fille d'Hugues-le-Grand. Mais les chroniques publiées par les Bénédictins ne mentionnent pas les conditions du mariage, comme le fait entendre l'auteur de cette pièce.

[4] Ch. 61e des anciennes éditions de la Coutume de Normandie.

[5] Cette charte a été publiée par D. Pommeraie, *Conc. Rothom.*, p. 148. Il écrit : Sanctam Valburgem.

[6] Louis X rendit effectivement, au mois de mars 1314 (1315), une ordonnance en faveur des Normands ; mais celle d'où sont tirés les deux articles cités dans le texte, est du 22 juillet 1315. — Voy. *Ordonnances des rois de France*, I, 588 et 589.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

JUILLET. — *Histoire.* Entrée solennelle de François de Harlay; par M. Ch. de Stabenrath. 5

Poésie. Révélation ; par M. Théodore Lebreton. 19

Etudes historiques. Institutions de la Normandie. 23

Critique. Musée de Rouen; Exposition de 1839, par M. Ch. R. 36

Bibliographie. 49

AOUT. — *Histoire.* Entrée solennelle de François de Harlay; par M. Ch. de Stabenrath. 57

Poésie. L'Industrie; par M. Beuzeville, potier d'étain. 69

Pages.

Histoire. Fragment d'une histoire de la conquête de l'Italie Méridionale par les Normands; par M. A. Chéruel. 77

Etudes historiques. Institutions de la Normandie. 88

Critique. Musée de Rouen, exposition de 1839; par M. Ch. Richard. 96

Histoire littéraire. Lettre à M. Richard, sur Malfilâtre, Gilbert, Millevoye et A. Chénier; par M. Prosper Blanchemain. 101

Bibliographie. 107

Revue rétrospective.

SEPTEMBRE. — *Etudes historiques.* Institutions de la Normandie. 113

Histoire. Action du Gouvernement sur la destruction et la conservation des Monumens de l'antiquité et du moyen-âge; par M. Ch. de Stabenrath. 127

Histoire littéraire. Lettre à M. Richard sur Malfilâtre, Gilbert, Millevoye et A. Chénier (suite.) 142

Bibliographie. 150

Revue rétrospective.

OCTOBRE. — *Comédie.* Il ne faut pas jouer avec le feu, proverbe en un acte, en vers; par M. Emile Coquatrix. 153

Littérature. Une consultation médicale et une histoire de sorciers; par M. V.-E. Lecoupeur, médecin. 208

Revue rétrospective.

NOVEMBRE. — *Littérature.* Maria; par Madem. Amélie B. 209

Histoire. Notice sur les Sobriquets (3e et dernière partie); par M. A. Canel. 235

TABLE DES MATIÈRES.

JANVIER. — *Curiosités historiques.* Notice sur les Sobriquets normands, par M. A. Canel. (1er article.) 5

Littérature étrangère. Jours de repos et de voyage en Normandie; par M. Venedey. (3e article.) 19

Histoire. Richard-Cœur-de-Lion, sa vie et son tombeau. (2e article.) 26

Revue Rétrospective Normande. Publication de pièces relatives à l'occupation de Rouen par les Anglais, au xve siècle; par M. A. Chérnel. 46

Bibliographie. 47

Chronique. 55

Revue rétrospective.

Pages.

FÉVRIER. — Les Normands d'Italie à la première croisade ; par M. A. Chéruel. 57
Curiosités Historiques. Notice sur les Sobriquets normands ; par M. A. Canel. (2e article) 70
Littérature étrangère. Jours de repos et de voyage en Normandie ; par M. Venedey. (4e article.) 80
Histoire. Richard-Cœur-de-Lion, sa vie et son tombeau. (3e article.) 99
Bibliographie. 105
Revue rétrospective.

MARS. — Les Normands d'Italie à la première croisade ; par M. Chéruel. (2e article.) 113
Poésie. Avant d'entrer dans la vie commune ; M. Paul Delasalle. 125
Littérature étrangère. Jours de repos et de voyage en Normandie ; par M. Venedey. (5e article.) 131
Economie publique. Organisation des classes laborieuses ; par M. Rouland. (1er article.) 154
Revue rétrospective.

AVRIL. — Les Normands d'Italie à la première croisade (chapitre III) ; par M. A. Chéruel. 169
Poésie. Le Prêtre ; par M. Thuret. 182
Economie. Organisation des classes laborieuses (2e et dernier article) ; par M. G. Rouland. 187
Archéologie. La Tour Bigot. 204
Poésie. Promenades ; par M. F. Deschamps. 209
Biographie. Teresa Milanollo ; par M. Ch. Richard. 214
Chronique.
Revue rétrospective.

Pages.

Lithographies. Teresa Milanollo ; par M. Gustave Morin. Intérieur de la Tour Bigot; par M. Alexis Drouin.

MAI. — *Histoire.* Richard-Cœur-de-Lion, sa vie et son tombeau (dernier article); par M. Ch. Richard. 225
Poésie. A la Normandie ; par M. Prosper Blanchemain. 244
Economie publique. Organisation des classes laborieuses ; par M. Decorde. 248
Biographie. Notice biographique et littéraire sur Madame Victoire Babois, poète élégiaque ; par M. Prosper Blanchemain. 255
Archéologie. Action du gouvernement sur la destruction et la conservation des monumens de l'antiquité et du moyen-âge (1er article); par M. Ch. de Stabenrath. 261
Bibliographie. 269
Chronique. 273

JUIN. — *Curiosités historiques.* Notice sur les Sobriquets normands ; par M. A. Canel (3e article.) 281
Archéologie. Action du gouvernement sur la destruction et la conservation des monumens de l'antiquité et du moyen-âge (suite); par M. Ch. de Stabenrath. 293
Bibliographie. Sur la traduction en vers de l'Epithalame de Thétis et de Pélée ; par M. L.... de Rouen. 308
Poésie. Pourquoi suis-je triste ? par M. P. Blanchemain. 321
Bibliographie. 325
Chronique. 330
Revue rétrospective.

Pages.

Poésie. La Maison paternelle ; par M. Prosper Blanchemain. 250
Histoire. Revue des travaux publics à Rouen. 254
Bibliographie. 258
Chronique. 260

DECEMBRE. — *Littérature.* Maria (suite) ; par Madem. Amélie B. 265
Histoire. Le maréchal d'Ancre, gouverneur de la Normandie ; par M. Ch. de Stabenrath. 284
Poésie. Notre-Dame de Grâce. 295
Archéologie. Construction du Vieux-Palais. 298
Bibliographie. 304
Chronique. 309

DC
611
N841R4
1839

Revue de Rouen et de la
Normandie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY